



CMGP Group

Document de référence relatif à l'exercice 2023 et au premier semestre 2024

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 21 novembre 2024 sous la référence EN/EM/027/2024.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Avertissement

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas d'authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
ABREVIATIONS.....	5
DEFINITIONS	8
PARTIE I - ATTESTATIONS ET COORDONNEES	9
I. Le Président du conseil d'administration	10
II. Les commissaires aux comptes et l'auditeur indépendant	11
III. Le conseiller financier	13
IV. Le responsable de l'information et de la communication financière	15
PARTIE II - PRESENTATION GENERALE DE CMGP GROUP	16
I. Renseignements à caractère général.....	17
II. Capital social.....	19
III. Endettement	36
IV. Gouvernance de l'émetteur	47
PARTIE III - ACTIVITE DE CMGP GROUP	62
I. Historique de CMGP GROUP.....	63
II. Appartenance à un groupe	65
III. Filiales de CMGP Group.....	66
IV. Flux comptables et financiers faisant l'objet de conventions réglementées	105
V. Secteur d'activité du groupe CMGP	110
VI. Activité du groupe CMGP.....	141
VII. Approvisionnement	180
VIII. Informations environnementales et sociales	186
IX. Stratégie d'investissement et moyens techniques	205

PARTIE IV - SITUATION FINANCIERE	221
I. Rapports des commissaires aux comptes et de l'auditeur indépendant	222
II. Principaux indicateurs	234
III. Analyse des comptes annuels.....	238
IV. Analyse des comptes semestriels	294
PARTIE V – PERSPECTIVES.....	334
PARTIE VI - FACTEURS DE RISQUES	339
PARTIE VII – FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	343
PARTIE VIII - ANNEXES	345

ABREVIATIONS

AES	Aspects Environnementaux Significatifs
AG	Assemblée Générale
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMIAG	Association Marocaine de l'Irrigation par Aspersation et Goutte à Goutte
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
ANAFIDE	Association Nationale des Améliorations Foncières de l'Irrigation, du Drainage et de l'Environnement
AWB	Attijariwafa Bank
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BCP	Banque Centrale Populaire
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BKAM	Bank Al-Maghrib
BHCI	Banque marocaine pour le commerce et l'industrie
BU	Business Unit
BVC	Bourse des Valeurs de Casablanca
CAS	Comptoir Agricole du Souss
CCP	Compte-Courant Postal
CDG	Caisse de dépôt et de Gestion
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CMGP	Compagnie Marocaine de Goutte à Goutte et de Pompage
CMT	Crédit à Moyen Terme
CODINORM	Côte d'Ivoire Normalisation
DEPF	Direction des études et des prévisions financières
DGA	Directeur Général Adjoint
DPI	Development Partners International
DRA/LSH	Direction Régionale de l'Agriculture Laayoune-Sakia- El Hamra
DSI	Direction des Systèmes d'Information
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
ECOWAP	Economic Community of West Africa Agricultural Policy
ENSTA	École Nationale Supérieure de Techniques Avancées
ESCP	École Supérieure de Commerce de Paris
ETI	Entreprise de Taille Intermédiaire
EUR	Euro
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FDC	Fonds de commerce
FP	Fonds propres
GAS	Groupement d'Actionnaires Stables
GHS	Cedi ghanéen

Ha	Hectare
IMANOR	Institut Marocain de Normalisation
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
INSEAD	Institut Européen d'Administration des Affaires
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
ISO	Organisation internationale de normalisation
JV	Joint-Venture
K	Milliers
LSH	Laayôune Sakia El Hamra
M	Million(s)
MAD	Dirham Marocain
Md	Milliard(s)
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural au Cameroun
MPEF IV	Maghreb Private Equity Fund IV
MRU	Ouguiya mauritanien
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation International du Travail
ONEE	Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable
ORMVAH	Office Régional de Mise En Valeur Agricole du Haouz
OSHAS	Occupational Health and Safety Assessment Series
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PE	Polyéthylène
PEI	Programme d'Extension de l'Irrigation
PEHD	Polyéthylène à Haute Densité
PIB	Produit Intérieur Brut
PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMH	Programme de réhabilitation et de sauvegarde des périmètres de Petite et Moyenne Hydraulique
PMV	Plan Maroc Vert
PNA	Plan National de l'Assainissement Liquide
PNAEPI	Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation
PNAM	Plan National de l'Assainissement Mutualisé
PNAR	Programme National d'Assainissement Rural
PND	Plan National de Développement
PNE	Plan National de l'Eau
PNEEI	Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNREUE	Programme National de Réutilisation des Eaux Usées Epurées

PPP	Programme de Promotion du Partenariat Public-Privé
PROCESS	Produits Chimiques et Engrais du Souss
PSE	Plan Sénégal Emergent
PVC	Polychlorure de vinyle
PZTA	Projet de zone de transformation agro-industrielle
QSE	Qualité, Sécurité, Environnement
RC	Registre de Commerce
ROA	Return on Assets (Rentabilité de l'actif)
ROE	Return on Equity (Rentabilité des capitaux propres)
RPA	Retenue à la source sur les produits des actions, parts sociales et revenus assimilés
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
RSF	Risk Sharing Facility
S1 2023	1 ^{er} semestre 2023
S1 2024	1 ^{er} semestre 2024
SA	Société Anonyme
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SFI	Société Financière Internationale (IFC)
SI	Système d'Information
SICAV	Sociétés d'Investissement à Capital Variable
SICDA	Société Industrielle et Commerciale pour le Développement Agricole
SME	Système de Management Environnemental
SMI	Système de Management Intégré
SONACOS	Société Nationale de Commercialisation des Semences
SST	Santé et la Sécurité au travail
T	Tonne
TG	Trésorerie Générale
TTC	Toutes Taxes Comprises
Tube en PE	Tube en polyéthylène
Tube en PVC	Tube en PolyChlorure de Vinyle
Tube en PEHD	Le tuyau polyéthylène haute densité
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USD	Dollars américains
VNC	Valeur Nette Comptable

DEFINITIONS

Emetteur / Société	Fait référence à CMGP Group
Groupe / groupe CMGP	Fait référence au groupe formé par CMGP Group ainsi que l'ensemble de ses filiales.
Membres du GAS	Il s'agit de ADP II HOLDING 10 Luxembourg SARL, AFRICA Agriculture, MPEF IV, FIPAR Holding, Youssef Moamah et Jacques Alléon
IPO	Opération d'Introduction en Bourse de CMGP Group
CEDEAO	La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un regroupement régional de quinze pays créé en 1975..
ECOWAP	L'ECOWAP est le sigle retenu pour désigner la politique agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui regroupe les 15 pays africains précités ci-dessus.
UEMOA	L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) est une organisation internationale qui regroupe huit États de l'Afrique de l'Ouest, dont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.
Programme Solidarité Eau	Le programme Solidarité-Eau est un réseau multi-acteurs français qui s'engage pour garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous ainsi que pour la gestion durable des ressources en eau (ODD 6) dans les pays en développement
Sanitation and Water for All	Sanitation and Water for All (Assainissement & Eau pour Tous) est un mouvement mondial qui vise à garantir l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement. Il s'agit d'un objectif de développement durable adopté par les Nations Unies en 2015, réunissant des gouvernements, des organisations internationales, des ONG et des entreprises
Label TAQA Pro	Le label TAQA Pro représente la certification de qualité attribuée aux installateurs photovoltaïques au Maroc, lancé en 2018 par le ministère de l'Energie, des Mines et du Développement Durable, l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), l'Association Marocaine des Industries Solaire et Eolienne (AMISOLE) et le Cluster Solaire.
Blending d'engrais	Le blending, désigne le processus consistant à mélanger différents types d'engrais pour obtenir une combinaison spécifique répondant aux exigences nutritionnelles d'une culture particulière ou adaptée aux conditions du sol.
Tube PE	Le tube PE est le matériau essentiellement utilisé pour l'adduction de fluides. Principalement mis en œuvre par les services gestionnaires pour la distribution d'eau potable, il peut aussi être utilisé pour l'assainissement, le gaz, l'alimentaire et les hydrocarbures.
Tube PVC	Un matériau synthétique utilisé couramment pour fabriquer des tuyaux (canalisation d'eau potable...) ou des menuiseries (fenêtres, volets...)
Tube PEHD	Le tube PEHD est un tuyau en matériaux de synthèse qui, par ses qualités, permet d'assurer l'acheminement de l'eau potable pour tout type d'installation domestique ou agricole.

PARTIE I - ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du conseil d'administration

I.1 Identité

Dénomination ou raison sociale	CMGP Group
Représentant légal	M. Youssef Moamah
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Adresse	Parc Industriel Sapino, lot 102 à 105 Nouaceur, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 49 56 32
Adresse électronique	moamah@cmgp-cas.com

I.2 Attestation du Président du conseil d'administration sur le document de référence relatif à l'exercice 2023 et au premier semestre 2024

Le Président du conseil d'administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CMGP GROUP. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 21/11/2024

Youssef MOAMAH

CMGP GROUP

Président du Conseil d'Administration

II. Les commissaires aux comptes et l'auditeur indépendant

II.1 Identité

Dénomination et raison sociale	BDO Audit, Tax & Advisory ¹	KPMG Audit SAS ²	Deloitte Audit
Qualité	Commissaire aux Comptes	Commissaire aux Comptes	Auditeur indépendant
Représentant légal	Mostafa FRAIHA	Mohammed Redouane Rhalib	Adnane Faouzi
Les CAC / auditeur indépendant ayant audité les comptes de CMGP Group	Mostafa FRAIHA	Mohammed Redouane Rhalib	Adnane Faouzi
Fonction	Associé	Associé	Associé
Adresse	AC9, Rue Al Maysse Secteur 15 Hay Ryad – Rabat	Avenue Attine, Mahaj Ryad Center, 5 ^e Etage, Bâtiment 7 et 8, Hay Riad, Rabat	Bd Sidi Mohammed Benabdellah, Tour Ivoire 3 La Marina, Casablanca
Numéro de téléphone	+ 212 5 22 29 33 04	+212 6 61 91 65 54	+212 5 22 20 18 46
Numéro de fax	+ 212 5 22 29 33 05	-	+212 5 22 20 18 48
Adresse électronique	mfraiha@bdo.ma	redouanemrhalib@kpmg.com	afaouzi@deloitte.com
Nature des comptes sous revue (avant cotation)	Comptes sociaux 2021, 2022 et 2023 et comptes consolidés 2023	Comptes sociaux 2023 et comptes consolidés 2023	Comptes consolidés 2021 et 2022
Nature des comptes sous revue (après cotation)	Comptes sociaux et consolidés	Comptes sociaux et consolidés	-
Premier exercice soumis au contrôle	2021	2023	2021
Date de 1 ^{ère} nomination / renouvellement des commissaires aux comptes	AGO du 27 juin 2024	AGO du 18 octobre 2023	-
Date d'expiration du mandat actuel	AGO approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026	AGO approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025	-

¹ L'AGE réunie en date du 26 janvier 2021 a décidé de nommer la société KPMG S.A. représenté par Monsieur Mostafa Fraiha en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une durée de trois exercices (2021-2022-2023), soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. L'AG de la société KPMG S.A. réunie en date du 25 février 2022 a décidé de modifier sa dénomination sociale qui, à compter de ce jour, devient BDO Audit Tax & Advisory.

² La société « FRL Audit Services » a procédé en 2023 à une modification de sa dénomination sociale pour devenir « KPMG Audit SAS ». Cette dernière est membre du réseau KPMG International et exerce au Maroc sous licence d'exploitation.

II.2 Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux et aux comptes consolidés pour les exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 et au 1^{er} semestre 2024

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par le commissaire aux comptes BDO Audit, Tax & Advisory au titre des exercices clos au 31 décembre 2021 et 2022 ;
- les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- les états de synthèse annuels consolidés en normes IAS / IFRS tels qu'audités par l'auditeur indépendant Deloitte Audit au titre des exercices clos au 31 décembre 2021 et 2022 ;
- les états de synthèse annuels consolidés en normes IAS / IFRS tels qu'audités par nos soins au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- les états de synthèse semestriels sociaux ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre du semestre clos au 30 juin 2024 ;
- les états de synthèse semestriels consolidés en normes IAS / IFRS ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre du semestre clos au 30 juin 2024.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Casablanca, le 21/11/2024

Mostafa FRAIHA

BDO Audit Tax & Advisory
Associé

Mohamed Redouane RHALIB

KPMG Audit SAS
Associé

III. Les Co-conseillers financiers

III.1 Identité

Dénomination ou raison sociale	CFG Finance	Attijari Finances Corp.
Représentant légal	Lotfi Lazrek	M. Idriss Berrada
Fonction	Gérant	Directeur Général
Adresse	5-7, rue Ibnou Toufai, Casablanca	163, avenue Hassan II, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 92 27 50	+212 5 22 42 94 30
Numéro de fax	+212 5 22 23 66 88	+212 5 22 47 64 32
Adresse électronique	l.lazrek@cfgbank.com	i.berrada@attijari.ma

III.2 Objet : Attestation des conseillers financiers sur le document de référence relatif à l'exercice 2023 et au 1^{er} semestre 2024

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient. Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de CMGP Group à travers :

- les commentaires, analyses et statistiques fournis par le management de CMGP Group et recueillis lors des due diligences effectuées auprès de celui-ci ;
- l'analyse des comptes annuels sociaux de CMGP Group et de ses filiales relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- l'analyse des comptes annuels consolidés de CMGP Group en normes IAS / IFRS relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- l'analyse des comptes semestriels sociaux de CMGP Group relatifs aux semestres clos au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024 ;
- l'analyse des comptes semestriels consolidés en normes IAS / IFRS de CMGP Group relatifs aux semestres clos au 30 juin 2023 et au 30 juin 2024 ;
- les rapports généraux des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de CMGP Group au titre des exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- les rapports de l'auditeur indépendant relatifs aux comptes consolidés en normes IAS / IFRS de CMGP Group au titre des exercices clos aux 31 décembre 2021 et 2022 et le rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés en normes IAS / IFRS de CMGP Group au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ;
- les rapports de revues limitées portant sur la situation intermédiaire des comptes sociaux et consolidés de CMGP Group clos au 30 juin 2024 ;
- les rapports de gestion de CMGP Group relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription ;
- les procès-verbaux des conseils d'administration, assemblées générales ordinaires, extraordinaires et mixtes relatifs aux exercices 2021, 2022, 2023 et au titre de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- les prévisions financières fournies par le management de CMGP Group.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière les résultats et les perspectives de CMGP Group. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Il n'existe aucune relation financière ni commerciale entre CFG Finance et Attijari Finances Corp. d'une part, et le groupe CMGP d'autre part, hormis (i) le mandat de conseil qui les lient et (ii) les lignes de crédits bancaires contractées par le groupe CMGP dans le cadre de son activité courante auprès d'Attijariwafa Bank.

Il convient de noter que Attijari Finances Corp., qui agit en qualité de co-conseiller financier, est filiale à 100% de Attijariwafa Bank.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Casablanca, le 20/11/2024

Lotfi Lazrek

CFG Finance

Gérant

Casablanca, le 20/11/2024

Idriss Berrada

Attijari Finances Corp.

Directeur Général

IV. Le responsable de l'information et de la communication financière

Prénom et nom	Younes Al Abadan
Fonction	Directeur Général Délégué en charge de la Finance et du Corporate Development
Adresse	Parc Industriel Sapino, lot 102 à 105 Nouaceur, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 49 56 10
Adresse électronique	y.alabadan@cmgp.com

PARTIE II - PRESENTATION GENERALE DE CMGP GROUP

I. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	CMGP GROUP ³
Siège Social	Parc Industriel Sapino, lot 102 à 105 Nouaceur, Casablanca
Téléphone	+212 5 22 49 56 10
Site Web	https://cmgp-group.com/
Forme juridique	Société Anonyme à conseil d'administration ⁴
Date de constitution	29/08/2018
Durée de vie	99 ans
Numéro et lieu d'inscription au registre de commerce	411083, Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	Selon l'article 3 des statuts de CMGP Group, la société a pour objet, tant au Maroc, qu'à l'étranger : - De prendre, directement ou indirectement, au travers de sociétés holding ou autres, des participations et de réaliser, directement ou indirectement, au travers de sociétés holding ou autres, des investissements notamment, donnant accès directement ou indirectement au capital de sociétés situées au Maroc ou à l'étranger ; - L'investissement dans tous titres de placements, instruments financiers, OPCVM ou, plus généralement, dans tous produits financiers. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet principal spécifié ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe de nature à favoriser le développement de l'activité de la Société.
Capital social au 21 novembre 2024	1 550 090 000 MAD, composé de 15 500 900 actions d'une valeur nominale de 100 MAD. Il convient de noter que l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 21 novembre 2024, a décidé de réduire la valeur nominale des actions de CMGP Group de 1 000 MAD à 100 MAD avec prise d'effet à la date de tenue de ladite Assemblée Générale.
Documents juridiques	Les documents juridiques de la Société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de la Société.
Textes législatifs et réglementaires applicables à CMGP Group	De par sa forme juridique, la Société est régie par la loi n°17-95 promulguée par le Dahir n°1-96-124 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée. De par sa future cotation sur la BVC, CMGP Group sera soumise aux dispositions suivantes : - Dahir n°1-12-55 du 14 safar 1434 (28 décembre 2012) portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; - Le Dahir portant loi 43-12 relative à l'AMMC ; - Le Règlement Général de l'AMMC tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2169/16 du 14 juillet 2016 ; - Les circulaires de l'AMMC en vigueur ; - Le Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ;

³ La Société a été constituée sous la dénomination ADP II Holding 10 Morocco. L'AGE réunie en date du 15 janvier 2021 a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société qui, à compter de ce jour, est devenue CMGP Group.

⁴ L'AGE réunie en date du 26 janvier 2021 a approuvé la transformation de la société CMGP Group SARL en Société Anonyme à conseil d'administration.

- Le Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001, et par l'arrêté n°77-05 du 17 mars 2005 ;
- Le Dahir n°1-16-151 du 25 août 2016 portant promulgation de la loi n° 19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ;
- Le Règlement général de la Bourse des Valeurs de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;
- Le Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain tel que modifié et complété par la loi n°46-06.

De par son activité, CMGP Group est régi par le droit marocain. CMGP Group est une holding de participation sous la forme d'une Société Anonyme. La société est régie par les textes législatifs et réglementaires de la SA. Les filiales opérationnelles de CMGP Group sont dans certains cas régies par des textes législatifs et réglementaires spécifiques à certaines de leur activités (ci-après).

Pour l'activité d'Agroéquipement (irrigation et énergie solaire) :

- Arrêté conjoint du Ministre de l'Équipement et du Ministre chargé de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement n° 1276-01 du 10 Chaabane 1423 (17 octobre 2002) portant fixation des normes de qualité des eaux destinées à l'irrigation ;
- Arrêté du Ministère de l'équipement n° 1554-02 relatif à la fixation des seuils de creusement de puits, de réalisation des forages et de prélèvement d'eau souterraine à l'intérieur de la zone d'action de l'Agence du bassin hydraulique du Bou Regreg et de la Chaouia ;
- Loi n° 13-09 relative aux énergies renouvelables, promulguée par Dahir n° 1-10-16 ;
- Loi 40-19 modifiant et complétant la loi n° 13-09 relative aux énergies renouvelables.

Pour l'activité d'Agrofourniture (semences, produits phytosanitaires et engrais) :

- Dahir n°1-69-169 du 10 jourmada I 1389 (25 juillet 1969) réglementant la production et la commercialisation de semences et de plants, modifié et complété par le Dahir portant loi n°1-76-472 du 5 chaoual 1397 (19 septembre 1977) ;
- Arrêté du ministère de l'Agriculture et de la réforme agraire n°971-75 du 8 chaoual 1397 (22 septembre 1977) portant sur l'homologation du règlement technique relatif au contrôle des semences standard de légumes ;
- Décret n°2-99-106 du 18 Moharrem 1420 (05 mai 1999) relatif à l'exercice des activités d'importation, de fabrication et de commercialisation de produits pesticides à usage agricole ;
- Décret n°2-99-105 du 18 Moharrem 1420 (05 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole ;
- Arrêté du ministère de l'Agriculture et de la pêche maritime n°2290-14 du 27 chaabane 1435 (25 juin 2014) fixant les conditions d'emploi de la phosphine liquéfiée pour la désinsectisation par fumigation ;
- L'arrêté viziriel du 4 novembre 1942 (25 chaoual 1361) portant réglementation du commerce des engrais et amendements.

Régime fiscal

La société CMGP Group est régie par la législation fiscale de droit commun. Elle est assujettie à l'IS. Ses opérations sont soumises à la TVA au taux de 20%.

Tribunal compétent en cas de litige

Tribunal de Commerce de Casablanca

Source : CMGP Group

II. Capital social

II.1 Composition du capital

Au 21 novembre 2024, CMGP Group est doté d'un capital social de 1 550 090 000 MAD, composé de 15 500 900 actions d'une valeur nominale de 100 MAD.

Il convient de noter que l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 21 novembre 2024, a décidé de réduire la valeur nominale des actions de CMGP Group de 1 000 MAD à 100 MAD avec prise d'effet à la date de tenue de ladite Assemblée Générale.

II.2 Historique du capital

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital social de CMGP Group depuis sa création :

Date	Nature de l'opération	Bénéficiaire de l'opération	Nombre d'actions émises	Prix d'émission (MAD) ⁵	Valeur nominale (MAD)	Prime d'émission par action (MAD)	Capital social initial (MAD)	Montant de l'opération prime incluse (MAD) ⁶	Capital social final (MAD)
29/08/2018	Constitution de la Société	ADP II Holding 10 Luxembourg SARL	250	1 000,00	1 000	-	-	250 000	250 000
22/11/2018	Augmentation de capital par compensation de créances de compte courant d'associés (avec maintien du DPS)	ADP II Holding 10 Luxembourg SARL	661 339	1 000,00	1 000	-	250 000	661 339 000	661 589 000
30/09/2019	Augmentation de capital par compensation de créances de compte courant d'associés (avec maintien du DPS)	ADP II Holding 10 Luxembourg SARL	99 230	1 000,00	1 000	-	661 589 000	99 230 000	760 819 000
10/07/2020	Augmentation de capital par compensation de créances de compte courant d'associés (avec maintien du DPS)	ADP II Holding 10 Luxembourg SARL	1 352	1 000,00	1 000	-	760 819 000	1 352 000	762 171 000
07/04/2021	Augmentation de capital par apport d'actions CMGP	Youssef Moamah	220 896	1 202,56	1 000	202,56	762 171 000	265 640 694	983 067 000
19/05/2021	Augmentation de capital par compensation de créances de compte courant d'associés (avec renonciation partielle du DPS ⁷)	ADP II Holding 10 Luxembourg	157 996	1 202,56	1 000	202,56	983 067 000	189 999 670	1 473 687 000
		MPEF IV LLC	18 529	1 202,56	1 000	202,56		22 282 234	
		Africa Agriculture	314 095	1 202,56	1 000	202,56		377 718 083	
	Augmentation de capital par apport d'actions CAS	Jacques Alléon	76 403	1 182,19	1 000	182,19	1 473 687 000	90 323 124	1 550 090 000

Source : CMGP Group

⁵ Montants arrondis

⁶ Montants arrondis

⁷ Le conseil d'administration, tenue en date du 24 juin 2021, a constaté la renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription, à l'exception de MPEF IV LLC et Africa Agriculture et à la renonciation partielle du droit préférentiel de souscription d'ADP II Holding 10 Luxembourg.

CMGP Group a été constituée le 29 août 2018⁸ sous forme de SARL à associé unique et au capital social de 250 000 MAD afin de constituer le véhicule d'investissement d'ADP II Holding 10 Luxembourg dans le groupe CMGP.

L'AGE tenue en date du 18 novembre 2018, a décidé de procéder à une augmentation de capital social d'une somme de 661 339 000 MAD, pour le porter de 250 000 MAD à 661 589 000 MAD, à travers la création de 661 339 actions nouvelles de 1 000 MAD chacune, souscrites et libérées par compensation de créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, nées des créances en compte courant d'associé octroyées par ADP II Holding 10 Luxembourg à la Société.

L'AGE tenue en date du 30 septembre 2019, a décidé de procéder à une augmentation de capital social d'une somme de 99 230 000 MAD, pour le porter de 661 589 000 MAD à 760 819 000 MAD, à travers la création de 99 230 actions nouvelles de 1 000 MAD chacune, souscrites et libérées par compensation de créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, nées des créances en compte courant d'associé octroyées par ADP II Holding 10 Luxembourg à la Société.

L'AGE tenue en date du 10 juillet 2020, a décidé de procéder à une augmentation de capital social d'un montant de 1 352 000 MAD pour le porter de 760 819 000 MAD à 762 171 000 MAD, par la création de 1 352 actions nouvelles de 1 000 MAD chacune, souscrites et libérées par compensation avec une créance liquide et exigible sur la société, nées des créances en compte courant d'associé octroyées par ADP II Holding 10 Luxembourg à la Société.

Aux termes des décisions de l'AGE du 26 janvier 2021, les associés ont décidé, en application des dispositions de l'article 87 de la loi 5-96 du 13 février 1997 modifiée et complétée par la loi 21-05 et par la loi n°24-10, de transformer la société CMGP Group SARL en Société Anonyme à Conseil d'Administration, sans création d'une nouvelle personnalité morale. Son capital social, son objet, sa dénomination et sa durée de vie sont restés inchangés à l'issue de cette AGE.

L'AGE du 07 avril 2021, a décidé de procéder à une augmentation de capital social de 220 896 000 MAD pour le porter de 762 171 000 MAD à 983 067 000 MAD par voie d'apport des titres CMGP de Monsieur Youssef Moamah, au moyen de l'émission de 220 896 actions nouvelles de 1 000 MAD chacune, entièrement libérées et attribuées à Youssef Moamah en rémunération de son apport. La prime d'apport représentant la différence entre la valeur de l'apport et le montant de l'augmentation de capital, est de 44 744 694 MAD, soit 202,56 MAD par action.

L'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2021 a décidé d'augmenter le capital de la Société de 589 999 987 MAD (prime d'émission incluse) par l'émission de 490 620 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 000 MAD accompagnée d'une prime d'émission de 202,56 MAD par action, souscrites et libérées intégralement, à titre irréductible, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la Société, nées des créances en compte courant d'actionnaires autorisées par le Conseil d'Administration du 30 avril 2021, pour porter ledit capital social d'un montant de 983 067 000 MAD à un montant de 1 473 687 000 MAD. Le Conseil d'Administration réuni en date du 24 juin 2021, a constaté la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

La souscription à cette augmentation de capital se décompose comme suit :

- Souscription par ADP II Holding 10 Luxembourg à 157 996 actions nouvelles, soit un montant total de 189 999 669,76 MAD (prime d'émission incluse) ;
- Souscription par MPEF IV LLC à 18 529 actions nouvelles, soit un montant total de 22 282 234,24 MAD (prime d'émission incluse) ;
- Souscription par Africa Agriculture de 314 095 actions nouvelles, soit un montant total de 377 718 083,20 MAD (prime d'émission incluse).

⁸ La Société a été constitué sous la dénomination ADP II Holding 10 Morocco. L'AGE réunie en date du 15 janvier 2021 a décidé de modifier la dénomination de la Société qui, à compter de ce jour, est devenue CMGP Group.

L'Assemblée Générale Mixte réunie à cette même date, a également décidé d'augmenter le capital social de 76 403 000 MAD pour le porter à 1 550 090 000 MAD par voie d'apport des titres CAS de Monsieur Jacques Alléon, au moyen de l'émission de 76 403 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 000 MAD, entièrement libérées et attribuées à Jacques Alléon en rémunération de son apport. La prime d'apport représentant la différence entre la valeur de l'apport et le montant de l'augmentation de capital est de 13 920 124 MAD, soit 182,19 MAD par action. Le Conseil d'Administration réuni en date du 24 juin 2021, a constaté la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

II.3 Evolution de l'actionnariat

L'évolution de l'actionnariat de CMGP Group sur les cinq derniers exercices se présente comme suit :

Evolution de l'actionnariat de CMGP Group

Actionnaires	31/12/2019		31/12/2020		31/12/2021		31/12/2022		31/12/2023	
	Nombre de titres et droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres et droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres et droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres et droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres et droits de vote	% du capital et des droits de vote
ADP II HOLDING 10 Luxembourg	760 819	100%	762 171	100%	920 158	59,4%	783 837	50,6%	783 837	50,6%
AFRICA AGRICULTURE⁹	-	-	-	-	314 095	20,3%	267 562	17,3%	267 562	17,3%
FIPAR HOLDING	-	-	-	-	-	-	229 642	14,8%	229 642	14,8%
Youssef MOAMAH	-	-	-	-	220 898	14,3%	188 173	12,1%	188 173	12,1%
Jacques ALLEON	-	-	-	-	76 403	4,9%	65 084	4,2%	65 084	4,2%
MPEF IV	-	-	-	-	18 529	1,2%	15 784	1,0%	15 784	1,0%
Autres actionnaires¹⁰	-	-	-	-	7	0,0%	8	0,0%	8	0,0%
<i>Sofiane Lahmar</i>	-	-	-	-	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
<i>Marc Stoneham</i>	-	-	-	-	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
<i>Jade Del Lero Moreau</i>	-	-	-	-	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
<i>Ghali Filali Amine</i>	-	-	-	-	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
<i>Khalil Lakboua</i>	-	-	-	-	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
<i>Mehdi Mahtat</i>	-	-	-	-	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
<i>Driss Bennani Hassan</i>	-	-	-	-	-	-	1	0,0%	1	0,0%
<i>Pierre Ferrand</i>	-	-	-	-	-	-	1	0,0%	1	0,0%
<i>Giancarlo Di Paola</i>	-	-	-	-	1	0,0%	-	-	-	-
Total	760 819	100%	762 171	100%	1 550 090	100%	1 550 090	100%	1 550 090	100%

Source : CMGP Group

En septembre 2022, la société FIPAR Holding, filiale de CDG Invest, branche investissement du Groupe CDG, a acquis 229 643 actions de la Société auprès des actionnaires existants, à un prix d'acquisition de 1 741,83 MAD par action, au titre d'un contrat d'acquisition et de cession d'actions conclu en date du 21 février 2022. Suite à cette acquisition, FIPAR Holding détient 14,8% du capital de CMGP Group.

⁹ Africa Agriculture et MPEF IV sont deux véhicules d'investissements gérés par AfricInvest.

¹⁰ La rubrique « autres actionnaires » comprend exclusivement les administrateurs détenant des actions de garantie au titre de leur participation au conseil d'administration.

Au 21 novembre 2024, l'actionnariat de la Société se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre de titres et droits de vote	% du capital et des droits de vote
ADP II HOLDING 10 Luxembourg	7 838 380	50,6%
AFRICA AGRICULTURE	2 675 620	17,3%
FIPAR HOLDING	2 296 420	14,8%
Youssef MOAMAH	1 881 730	12,1%
Jacques ALLEON	650 840	4,2%
MPEF IV	157 840	1,0%
Autres actionnaires	70	0,0%
<i>Sofiane Lahmar</i>	10	0,0%
<i>Marc Stoneham</i>	10	0,0%
<i>Jade Del Lero Moreau</i>	10	0,0%
<i>Ghali Filali Amine</i>	10	0,0%
<i>Khalil Lakhoua</i>	10	0,0%
<i>Mehdi Mahtat</i>	10	0,0%
<i>Driss Bennani Hassan</i>	10	0,0%
Total	15 500 900	100%

Source : CMGP Group

Il convient de noter que l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 21 novembre 2024, a décidé de réduire la valeur nominale des actions de CMGP Group de 1 000 MAD à 100 MAD avec prise d'effet à la date de tenue de ladite Assemblée Générale.

II.4 Présentation générale des principaux actionnaires de CMGP Group

II.4.1 Informations relatives à ADP II Holding 10 Luxembourg

Dédié à l'investissement dans CMGP Group, ADP II Holding 10 Luxembourg est un véhicule d'investissement portant l'investissement du fonds ADP II Holding 10 L.P. dans CMGP Group.

ADP II Holding 10 L.P. est une société en commandite à durée de vie limitée domiciliée à Guernesey et qui porte l'investissement de 5 commanditaires dans CMGP Group. Le commandité de ADP II Holding 10 L.P. est ADP II GP Limited, elle-même conseillée¹¹ par Development Partners International LLP (DPI).

DPI est une société d'investissement privée axée sur l'Afrique détenant plus de 3 milliards de dollars d'actifs sous gestion au 30/04/2024 et en co-investissements répartis entre trois fonds. Ces fonds ciblent des entreprises à fort potentiel de croissance et axées sur l'impact et l'innovation. Les trois fonds de DPI, African Development Partners I, II et III (ADP I, II et III), sont classés dans le premier quartile en termes de performance par Cambridge Associates¹² au 30/04/2024. Depuis la création de DPI en 2007 et jusqu'au 30/04/2024, ses fonds ADP ont réalisé 28 investissements dans 25 entreprises à travers le continent et les sociétés de son portefeuille emploient plus de 60 000 personnes, avec plus de 25 000 emplois créés grâce à l'investissement de DPI.

¹¹ L'activité principale de DPI est de fournir des prestations de conseil et de gestion en investissement et d'agir pour le compte du commandité/gestionnaire des fonds pour lesquels DPI fournit des conseils en investissement

¹² Cambridge Associates est une société d'investissement privée basée aux États-Unis. Elle fournit des services de gestion de portefeuille d'investissement et de conseil aux investisseurs institutionnels, notamment aux fondations et fonds de dotation, aux fonds de pension, aux clients privés et aux entreprises et entités gouvernementales.

Le tableau ci-dessous présente les principales informations relatives à ADP II Holding 10 Luxembourg :

Dénomination	ADP II Holding 10 Luxembourg
Siège social	6, rue Eugène Rupport, 2354 Luxembourg
Fonds propres au 31/12/2023 (KMAD)*	1 531 465,2
Produits financiers au 31/12/2023 (KMAD)*	6,0
Résultat net au 31/12/2023 (KMAD)*	-930,0
Actionnariat au 31/12/2023 :	
ADP II Holding 10 L.P.	99,9%
ADP II Holding 10 SARL	0,1%
Total	100%

Source : Development Partners International

* Taux de change : 1 USD = 9,8929 MAD au 31.12.2023 (source : Bank Al-Maghrib – taux spot)

Le tableau ci-dessous présente les principales informations relatives à Development Partners International LLP :

Dénomination	Development Partners International LLP
Siège social	2 nd Floor, Jubilee House, 2 Jubilee Place, London, SW3 3TQ, United Kingdom
Fonds propres au 31/03/2023 (KMAD)* ¹³	89 121 707
Résultat net au 31/03/2023 (KMAD)*	129 481 404
Actionnaires au 31/03/2023 :	Miles Morland Runa Alam Eduardo Gutierrez-Garcia Sofiane Lahmar Sarah Shackleton Rosemary Fletcher Babacar Ka Takudzwa Mutasa Marc Stoneham Jade Del Lero Moreau Joanne Yoo Jean-Philippe Syed

Source : Development Partners International

* Taux de change : 1 GBP = 12,646 MAD au 31.03.2023 (source : Bank Al-Maghrib – taux spot)

II.4.2 Informations relatives à Africa Agriculture et MPEF IV LLC

Dédié à l'investissement dans CMGP Group, Africa Agriculture est un véhicule d'investissement détenu par 2 fonds gérés par AfricInvest (Maghreb Private Equity Fund IV et AfricInvest Fund IV), et détenus à leur tour essentiellement par des banques de développement internationales¹⁴.

Les deux fonds actionnaires de Africa Agriculture (Maghreb Private Equity Fund IV et AfricInvest Fund IV) sont des fonds gérés par AfricInvest Group. AfricInvest est l'un des principaux investisseurs en capital en Afrique, pionnier et l'un des leaders du segment mid-market de private equity en Afrique. A fin 2023, AfricInvest gère un portefeuille totalisant 2,3 milliards de dollars à travers 21 fonds qui investissent dans 210 entreprises réparties dans 32 pays (dont 35 entreprises au Maroc, avec un montant total investi de 2,4 milliards de dirhams).

¹³ Il est à noter que DPI clôture son exercice comptable au 31 mars.

¹⁴ Les principales banques de développement internationales détenant une participation dans les 2 fonds gérés par AfricInvest sont : la BII (British International Investment), l'EBRD (Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement), la FMO (Société néerlandaise de financement du développement), l'AfDB (Banque Africaine de Développement), la DEG (Société allemande de financement du développement), la BEI (Banque européenne d'investissement) et la SFI (Société Financière Internationale).

MPEF IV (Maghreb Private Equity Fund IV) est un fonds d'investissement institutionnel géré par AfricInvest. MPEF IV est doté d'un capital de 193 MEUR et cible des entreprises établies en Afrique du Nord qui ont le potentiel de développer leurs activités au niveau régional et sur l'ensemble du continent africain. Le fonds contribue au développement socio-économique régional, notamment grâce à la création d'emplois décents ainsi qu'à l'amélioration des performances opérationnelles, environnementales et sociales des sociétés de son portefeuille.

Fondée au début des années 1990, AfricInvest est une plateforme d'investissement panafricaine, active dans plusieurs catégories d'actifs alternatifs, notamment le capital-investissement, le capital-risque, le crédit privé et le financement mixte.

AfricInvest a levé plus de 2 milliards de dollars au travers de 21 fonds et bénéficie d'un soutien solide et à long terme de la part d'investisseurs locaux et internationaux, notamment d'institutions de financement du développement de premier plan aux États-Unis et en Europe.

Cofondatrice de l'African Private Equity and Venture Capital Association (AVCA), de la Global Private Capital Association (GPCA) et du Forum Euromed Capital, AfricInvest est un promoteur actif de l'industrie du capital-investissement dans la région.

Depuis sa création, AfricInvest a investi dans plus de 200 entreprises dans des secteurs à forte croissance et dans plus de 32 pays africains. Son équipe de 100 experts en investissement, répartis dans dix bureaux sur trois continents, offre une grande expertise dans les secteurs clés de la croissance, notamment les services financiers, l'agro-industrie, la consommation/la vente au détail, l'éducation et les soins de santé.

Le tableau ci-dessous présente les principales informations relatives à Africa Agriculture :

Dénomination	Africa Agriculture
Siège social	75 Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Luxembourg
Fonds propres au 31/12/2023 (MMAD)*	337,1
Produits financiers au 31/12/2023 (MMAD)*	-
Résultat net au 31/12/2023 (MMAD)*	-0,7
Actionnariat au 31/12/2023 :	
Maghreb Private Equity Fund IV (MPEF IV)	51,5%
AfricInvest Fund IV LLC	48,5%
Total	100%

Source : AfricInvest

* Taux de change : 1 EUR = 10,9445 MAD au 31.12.2023 (source : Bank Al-Maghrib – taux spot)

Le tableau ci-dessous présente les principales informations relatives à MPEF IV LLC :

Dénomination	MPEV IV LLC
Siège social	5th floor Nexsky Building Ebène, Cybercity, 72201 Maritius
Fonds propres au 31/12/2023 (MMAD)*	2 112,3
Produits financiers au 31/12/2023 (MMAD)*	18,6
Résultat net au 31/12/2023 (MMAD)*	145,6
Actionnariat au 31/12/2023 :	
BII ¹⁵	12,9%
EBRD ¹⁶	10,3%

¹⁵ British International Investment

¹⁶ Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement

FMO¹⁷	10,3%
AfDB¹⁸	10,3%
DEG¹⁹	7,7%
BEI²⁰	7,7%
SFI	7,7%
Autres actionnaires	33,0%
Total	100%

Source : AfricInvest

* Taux de change : 1 EUR = 10,9445 MAD au 31.12.2023 (source : Bank Al-Maghrib – taux spot)

Le tableau ci-dessous présente les principales informations relatives à AfricInvest Fund IV LLC :

Dénomination	AfricInvest Fund IV LLC
Siège social	5th floor Nexsky Building Ebène, Cybercity, 72201 Maritius
Fonds propres au 31/12/2023 (MMAD)*	2 132,8
Produits financiers au 31/12/2023 (MMAD)*	16,8
Résultat net au 31/12/2023 (MMAD)*	-
Actionnariat au 31/12/2023 :	
BII²¹	12,2%
BEI²²	12,1%
DEG²³	9,7%
FMO²⁴	8,7%
Autres actionnaires	57,3%
Total	100%

Source : AfricInvest

* Taux de change : 1 USD = 9,8929 MAD au 31.12.2023 (source : Bank Al-Maghrib – taux spot)

II.4.3 Informations relatives à FIPAR Holding

Fipar-Holding est un fonds d'investissement marocain fondé en 1989 et filiale de CDG Invest, branche Investissement du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG).

Fipar-Holding est un investisseur financier, actif et engagé, ayant pour ambition d'initier ou d'accélérer la croissance et le développement de projets de grande envergure au Maroc.

Fipar-Holding intervient uniquement en tant qu'actionnaire minoritaire dans des grandes entreprises et projets d'envergure au Maroc dans des secteurs peu cycliques, présentant des rendements récurrents et un profil de risque maîtrisé.

Aujourd'hui, Fipar-Holding se positionne comme un investisseur de référence, avec des participations significatives dans les secteurs des infrastructures, des industries et des services, et un portefeuille de participations de près de 10 Mds MAD au 31/12/2023.

Le tableau ci-dessous présente les principales informations relatives à FIPAR Holding :

¹⁷ Société néerlandaise de financement du développement

¹⁸ Banque Africaine de Développement

¹⁹ Société allemande de financement du développement

²⁰ Banque européenne d'investissement

²¹ British International Investment

²² Banque européenne d'investissement

²³ Société allemande de financement du développement

²⁴ Société néerlandaise de financement du développement

Dénomination	FIPAR Holding
Siège social	Mahaj Ryad Center, Immeuble Business 7, 3ème étage, Rabat
Fonds propres au 30/06/2024 (MMAD) ²⁵	4 924
Produits financiers au 30/06/2024 (MMAD)	466
Résultat net au 30/06/2024 (MMAD)	388
Actionnariat au 31/12/2024 :	
CDG Invest	100%

Source : FIPAR Holding

II.4.4 Informations relatives à Youssef Moamah

Diplômé d'un MBA de l'EM Lyon Business School et d'un Master en Finance de l'ISCAE, Youssef Moamah occupe le poste de Président Directeur Général de CMGP Group. Il cumule une expérience professionnelle de plus de 30 ans, dont 28 années au sein du Groupe. Youssef Moamah participe à la définition de la vision stratégique et à la supervision des opérations, jouant un rôle central dans la croissance et le développement continu du Groupe.

Après avoir obtenu son diplôme de l'ISCAE avec une spécialisation en finance, Youssef Moamah débute sa carrière en 1993 en rejoignant la société familiale Camai, spécialisée dans l'importation et la distribution d'équipements industriels et agricoles ainsi que de matériel hydraulique, en tant que Directeur Commercial et Marketing. Deux ans plus tard, en 1995, il devient Directeur Général de SICDA, une société récemment créée pour la fabrication de rampes d'irrigation. Parallèlement, il fonde CMGP SA, qui distribue les produits de SICDA ainsi que divers équipements d'irrigation agricole.

En plus de ses responsabilités chez CMGP Group, Youssef Moamah est un membre fondateur de l'Association Marocaine de l'Irrigation par Aspersion et Goutte à Goutte (AMIAG), créée en novembre 2004 pour structurer et renforcer les liens entre les entreprises du secteur de l'irrigation et les autorités publiques. Il a occupé plusieurs postes de direction au sein de l'association, notamment ceux de Président (de 2008 à 2010, puis de 2014 à 2018), de vice-président et de membre du bureau exécutif.

II.4.5 Informations relatives à Jacques Alléon

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie mécanique et électrique de l'ESME Sudria (École Spéciale de Mécanique et d'Electricité) en France, Jacques Alléon débute sa carrière professionnelle en 1994 dans le secteur de l'agrofourniture en tant qu'attaché de Direction au sein de la société CAS., puis en tant que Président Directeur Général depuis 1998.

Fort d'une expérience de 25 ans dans la distribution de produits d'agrofournitures, Jacques Alléon a activement participé au développement du Groupe Comptoir Agricole de Souss.

Jacques Alléon a joué un rôle clé dans la définition de la vision stratégique et à la supervision des opérations, contribuant ainsi à la croissance et au développement continu de CAS. Il a notamment participé à l'acquisition des filiales Process et Agrival et à l'opération d'acquisition par le groupe CMGP. Aujourd'hui il occupe le poste de Directeur Général Délégué en charge des Opérations du Groupe CMGP ainsi que Président Directeur Général de CAS.

²⁵ Il est à noter que FIPAR Holding clôture son exercice comptable au 30 juin.

II.5 Pacte d'actionnaires

Le pacte d'actionnaires, dont les principales stipulations sont décrites ci-dessous, a été conclu entre ADP II Holding 10 Luxembourg, Maghreb Private Equity Fund IV LLC (**MPEF IV**), Africa Agriculture, M. Youssef Moamah, M. Jacques Alléon et Holding Financière de Participation et d'Investissements (**Fipar**) (Ensemble, les **Actionnaires**) en présence de Compagnie Marocaine de Goutte à Goutte et de Pompage (**CMGP**) et de Comptoir Agricole du Souss (**CAS**) en date du 29 septembre 2022 (le **Pacte**).

Le Pacte a été conclu suite à la prise de participation de Fipar dans le capital de la Société, et prendra fin à compter de la réalisation de l'IPO.

Le Pacte est notamment destiné à régir les relations entre actionnaires au sein de la Société et les règles applicables aux cessions d'actions.

Gouvernance de la Société

- Conseil d'administration composé d'au moins 11 administrateurs, dont 5 sont nommés sur proposition de ADP II Holding 10 Luxembourg, 2 sont nommés sur proposition de MPEF et Africa Agriculture, 1 est nommé sur proposition de M. Youssef Moamah, 1 est nommé sur proposition de M. Jacques Alléon, 1 est nommé sur proposition de Fipar, et 1 est un administrateur indépendant nommé par accord mutuel des actionnaires.
- La présidence du conseil et la direction générale de la Société sont assumées par M. Youssef Moamah.
- Institution d'un comité d'audit et des risques, présidé par un administrateur indépendant, et d'un comité des rémunérations et des nominations.

Règles applicables aux cessions de titres

Sous réserve de certaines cessions libres (notamment en faveur des affiliés, ou lorsque la cession a été expressément et unanimement approuvée par écrit par tous les Actionnaires), les cessions d'actions sont soumises aux principales règles suivantes :

- une inaliénabilité des actions de MPEF IV et Africa Agriculture, aux termes de laquelle ils s'engagent à ne pas transférer leurs actions sans le consentement préalable écrit de ADP II Holding 10 Luxembourg jusqu'à la date la plus proche entre (i) le deuxième anniversaire du pacte initial (étant précisé que le pacte initial est le pacte qui précédait l'entrée dans le capital de Fipar Holding, qui avait été conclu le 17 juin 2021), (ii) la date à laquelle ADP II Holding 10 Luxembourg a cessé de détenir des actions dans la Société et (iii) la date de survenance d'un défaut ESG.
- une inaliénabilité des actions de M. Youssef Moamah aux termes de laquelle celui-ci s'engage à ne pas transférer ses actions sans le consentement préalable écrit de ADP II Holding 10 Luxembourg jusqu'à la date la plus proche entre (i) le troisième anniversaire de la convention de financement conclue entre CMGP et BMCI le 20 novembre 2020 et (ii) la date à laquelle ADP II Holding 10 Luxembourg cesse de détenir des Actions dans la Société.
- une inaliénabilité des actions de M. Jacques Alléon aux termes de laquelle celui-ci s'engage à ne pas transférer ses actions sans le consentement préalable écrit de ADP II Holding 10 Luxembourg et de M. Youssef Moamah, jusqu'à la date la plus proche entre (i) la fin d'une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'entrée en vigueur initiale (qui pourrait être réduite à trente (30) mois si le Conseil d'Administration de la Société estime que la transition managériale de CAS a été réalisée) et (ii) la date à laquelle ADP II Holding 10 Luxembourg cesse de détenir des Actions dans la Société.
- un droit de préemption au bénéfice de tous les actionnaires de la Société en cas de cession d'actions envisagée par tout actionnaire de la Société, sous réserve des ventes en bourse après IPO.
- un droit de cession conjointe proportionnel au profit de MPEF IV, Africa Agriculture, M. Youssef Moamah, M. Jacques Alléon et Fipar dans l'hypothèse où ADP II Holding 10 Luxembourg envisagerait une cession de tout ou partie de ses actions selon les conditions permises par le pacte, étant précisé que le droit de cession conjointe devient total si le transfert des actions de ADP II Holding 10 Luxembourg entraîne un changement de contrôle de la Société (il cesse d'être l'actionnaire majoritaire de la société à la suite du transfert envisagé)

- un droit de cession conjointe proportionnel au profit de ADP II Holding 10 Luxembourg, M. Youssef Moamah et Fipar dans l'hypothèse où MPEF IV et Africa Agriculture envisageraient la cession de tout ou partie de leurs actions, étant précisé que ce droit de cession conjointe n'est consenti que jusqu'au 1^{er} janvier 2025.
- un droit de cession conjointe proportionnel au profit de ADP II Holding 10 Luxembourg, MPEF IV, Africa Agriculture et Fipar dans l'hypothèse où M. Youssef Moamah envisagerait la cession de tout ou partie de ses actions et reçoit une offre ferme d'un tiers acquéreur ou d'un actionnaire.
- un droit de cession forcée au profit de ADP II Holding 10 Luxembourg dans l'hypothèse où il recevrait une offre ferme d'un tiers acquéreur pour l'acquisition de l'intégralité du capital social de la Société, lui permettant de contraindre les autres actionnaires à transférer l'intégralité de leurs actions audit tiers acquéreur.
- une option de vente au profit de M. Jacques Alléon notamment dans les cas (i) de révocation ou licenciement de son poste de directeur général de CAS sans cause (ii) d'expiration d'une période de blocage managériale ou (iii) de transfert de la totalité des actions de CMGP à un tiers.
- une option d'achat consentie par ADP II Holding 10 Luxembourg au profit de MPEF IV, Africa Agriculture, M. Youssef Moamah, M. Jacques Alléon et Fipar dans les cas où ADP II Holding 10 Luxembourg (i) aurait manqué au respect de ses obligations au titre du pacte (ii) aurait essayé de céder des actions sans respecter les règles applicables aux cessions de titres (iii) ADP II Holding 10 Luxembourg connaîtrait un changement de contrôle (iv) MPEF IV et Africa Agriculture connaîtraient un changement de contrôle.
- une option de vente consentie par M. Youssef Moamah, M. Jacques Alléon et Fipar au profit de ADP II Holding 10 Luxembourg, MPEF IV et Africa Agriculture dans le cas où (i) ils auraient manqué au respect de leurs obligations au titre du pacte (ii) ils auraient tenté de céder des actions sans respecter les règles applicables aux cessions de titres (iii) ADP II Holding 10 Luxembourg connaîtrait un changement de contrôle (iv) MPEF IV et Africa Agriculture connaîtraient un changement de contrôle.
- un droit de priorité au profit de M. Jacques Alléon lui permettant de céder en priorité par rapport à ADP II Holding 10 Luxembourg l'intégralité de ses actions dans la Société si la Société procède à une IPO, ou si M. Jacques Alléon serait révoqué ou licencié de son poste de directeur général de CAS sans cause.
- un droit de priorité au profit de M. Youssef Moamah lui permettant de céder en priorité par rapport à ADP II Holding 10 Luxembourg l'intégralité de ses actions dans la Société si la Société procède à une IPO, ou si M. Youssef Moamah serait révoqué ou licencié de son poste de directeur général de CMGP et/ou des filiales de CMGP sans cause.

Autres engagements des Actionnaires

Les actionnaires de la Société sont soumis à un engagement de non-concurrence et à un engagement de confidentialité.

Durée

Le Pacte a été conclu pour une durée de 15 ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 5 ans, étant précisé que le Pacte prendra fin par anticipation à l'IPO.

Avenant du Pacte d'actionnaires

L'avenant au pacte d'actionnaires, qui prendra fin à l'IPO, a vocation à traiter des principaux points visés ci-après applicables pendant la période transitoire préalable à la réalisation de l'IPO :

- la modification des conditions d'allocation au profit des actionnaires du pourcentage d'actions à céder dans le cadre de l'IPO ;
- la suppression des mécanismes d'intéressement des dirigeants ;
- la suppression de certaines stipulations du pacte devenues obsolètes ;

- la suspension des options d'achat et de vente d'actions dont bénéficient certains actionnaires et ce, en vue de s'assurer que le capital social de la Société n'aura pas vocation à subir de changements entre la date de conclusion de l'avenant et la date de cotation effective des actions.

II.6 Capital potentiel de CMGP Group

Le Conseil d'Administration de CMGP Group réuni en date du 22 avril 2024 a décidé le principe d'admission des actions de la Société à la cote de la Bourse de Casablanca selon les modalités suivantes :

- L'introduction en bourse sera effectuée au marché principal de la Bourse de Casablanca ;
- L'introduction en bourse sera réalisée par voie :
 - d'augmentation du capital social réservée au public à hauteur d'un montant maximum (prime d'émission incluse) de trois cents millions (300.000.000) dirhams ; et
 - de cession au public d'actions de la Société dont le nombre sera fixé par décision ultérieure du Conseil d'Administration de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2024, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur la suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires a notamment autorisé :

- l'augmentation du capital social réservée au public à hauteur d'un montant maximum (prime d'émission incluse) de 300.000.000 de dirhams ;
- la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit du public ;
- la réduction de la valeur nominale de l'action de 1.000 dirhams à 100 dirhams avec prise d'effet à la date de tenue de ladite Assemblée Générale ;
- la délégation des pouvoirs au Conseil d'Administration afin de fixer les caractéristiques définitives de l'opération.

Le Conseil d'Administration de CMGP Group, réuni en date du 21 novembre 2024, faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 novembre 2024 :

- a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 150.000.000 dirhams par émission de 1.500.000 actions à un prix de souscription unitaire de 200 dirhams dont 100 dirhams à titre de nominal et 100 dirhams à titre de prime d'émission, soit un apport global de 300.000.000 dirhams ;
- a fixé les modalités définitives de réalisation de l'Augmentation du Capital ainsi que les caractéristiques de ladite opération.

Conformément à l'article 188 de la Loi n°17-95, le montant de l'augmentation de capital social doit être entièrement souscrit. A défaut, l'augmentation de capital est réputée non avenue. Le montant de la cession pourra quant à lui être limité aux propositions d'acquisitions de titres effectivement reçues.

II.7 Négociabilité des titres de capital

L'article 12 des Statuts Refondus de la Société ne prévoit aucune restriction en matière de négociabilité des titres de capital de cette dernière.

Dans le cadre de l'IPO et sous réserve de la réalisation effective de l'Opération,

- (a) l'ensemble des Membres du GAS s'engagent à détenir (déduction faite des actions cédées par ces derniers à l'IPO) pendant une période de trois (3) années à compter du premier jour de cotation des actions de la Société à la Bourse de Casablanca comme suit :

Actionnaires	Actions
ADP II HOLDING 10 Luxembourg	4 541 899
AFRICA AGRICULTURE	1 550 372
FIPAR HOLDING	1 330 642
MPEF IV	91 459
Youssef MOAMAH	833 044
Jacques ALLEON	170 009

- (b) A compter de la date survenant au terme d'une période de trois (3) années à compter du premier jour de cotation des actions de la Société à la Bourse de Casablanca, les Membres du GAS seront libres de céder leurs participations respectives au sein du capital de la Société
- (c) Nonobstant les stipulations ci-dessus, chacun des Membre du GAS pourra librement transférer l'intégralité de ses actions détenues à l'IPO sous réserve de
- (i) transférer lesdites actions au profit de l'un de ses affiliés à condition que (i) ledit affilié se soit engagé à rétrocéder les actions au Membre du GAS les lui ayant transférées initialement dans l'hypothèse où il perdrait la qualité d'affilié, (ii) ledit affilié ait expressément adhéré à l'acte d'engagement dans les mêmes conditions que s'il en avait été originellement signataire et (iii) le Membre du GAS ayant transféré ses actions demeure solidairement responsable des obligations de son affilié au titre de l'acte d'engagement et ait signé à cet effet l'acte d'engagement ; ou
 - (ii) transférer une quotité de capital et des droits de vote de la Société supérieure à 40% du capital social de la Société au profit d'un ou plusieurs investisseur(s) agissant de concert, sans préjudice des contraintes et des conséquences au regard de la réglementation marocaine notamment en matière d'offres publiques sur le marché boursier qui seraient applicables dans pareil cas ; ou
 - (iii) transférer une quotité de capital et des droits de vote de la Société au moins égale à 34% du capital social de la Société au profit d'un ou de plusieurs Investisseurs Eligibles²⁶ agissant de concert.

Les engagements des Membres du GAS sont présentés en annexe du présent document de référence.

II.8 Politique de distribution des dividendes

II.8.1 Dispositions statutaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 novembre 2024 a décidé d'apporter les modifications nécessaires aux statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés cotées conformément au projet figurant en annexes (**les « Statuts Refondus »**).

Les dispositions relatives à l'affectation des résultats sont décrites au niveau de l'article 29 des Statuts Refondus.

²⁶ Désigne (i) un investisseur qui a la qualité de fonds souverain ou d'affilié d'un fonds souverain, ou (ii) un investisseur marocain institutionnel ayant vocation à collecter de l'épargne auprès des particuliers et dont les engagements et/ou les actifs sont régis par un texte législatif ou réglementaire, tels les établissements de crédit, les compagnies d'assurance et/ou de réassurance, les fonds de pension, les caisses de retraites, les sociétés d'assurances mutuelles, les fonds communs de placement et la Caisse de Dépôt et de Gestion ou (iii) un investisseur marocain dont un affilié satisfait le critère précité au (ii).

II.8.2 Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

La politique de distribution de dividendes de CMGP Group tient compte de nombreux facteurs, notamment la phase de développement des projets, la performance opérationnelle, les perspectives économiques et sectorielles ainsi que les prévisions de trésorerie.

Au cours des trois derniers exercices, CMGP Group n'a pas distribué de dividendes afin de soutenir notamment les projets de développement de ses filiales.

En MAD, sauf si indiqué	2021	2022	2023
Résultat net social (en MAD)	49 867 271	23 395 678	27 214 715
Dividendes distribués au titre de l'exercice	-	-	-
Taux de distribution (%)¹	0,0%	0,0%	0,0%
Nombre d'actions	1 550 090	1 550 090	1 550 090
Valeur nominale (en MAD)	1 000	1 000	1 000
Résultat net par action (en MAD)	32,2	15,1	17,6
Dividende par action au titre de l'exercice (en MAD)	-	-	-

Source : CMGP Group

(1) Taux de distribution = Dividendes distribués / Résultat net social

Il est à noter que sous réserve de son approbation par l'assemblée générale, CMGP Group prévoit postérieurement à son introduction en bourse de proposer chaque année un dividende compris entre 50% et 60% de son résultat net social sur l'horizon du business plan²⁷.

Le business plan tient compte d'une distribution annuelle moyenne de 60% du résultat net consolidé sur la période 2025p – 2030p.

²⁷ Présenté dans la section « II.3. Eléments d'appréciation des termes de l'offre » de la note d'opération.

III. Endettement

III.1 Dette privée

Aucune dette privée n'a été contractée par la Société lors des trois derniers exercices ni au cours de l'exercice en cours jusqu'au 21 novembre 2024.

III.2 Dette bancaire

III.2.1 Contrats signés au plus tard le 30 juin 2024

Contrats signés par CMGP Group

Le tableau ci-dessous, présente les caractéristiques du contrat de crédit bancaire de CMGP Group :

N°	1
Emprunteur	CMGP Group
Prêteur	BMCI
Date conclusion contrat	Septembre 2018 (avec un premier avenant en avril 2021 et un deuxième en janvier 2023 et un protocole d'accord en octobre 2024)
Montant du contrat	225 000 KMAD
Taux d'intérêt	Taux d'intérêt annuel fixe hors taxe de 4,90% (majoré de la TVA).
Objet de l'emprunt	Financement partiel de l'acquisition de CMGP (soit 80,5% de l'intégralité des actions et de ses droits de votes), en ce compris le paiement de tout frais relatifs à ladite acquisition
Date du premier tirage	Septembre 2018
Montant du premier tirage	225 000 KMAD
Encours au 30.06.2024	54 872 KMAD
Durée	7 ans à compter de la date de tirage
Date d'échéance	Septembre 2025
Périodicité du remboursement	Annuelle
Sûretés / Hypothèques	- Nantissement de premier rang portant sur 306 000 actions de CMGP SA, représentant 51% de ses actions et droits de vote ; - Nantissement de premier rang portant sur les soldes d'un compte bancaire de CMGP Group ; - Délégation de premier rang des dividendes dus à CMGP Group au profit de BMCI ;
Principaux covenants financiers	- Ratio de Couverture du Service de la Dette²⁸ > 1,1 ; - Situation Nette > 25% du capital social ; - Fonds de Roulement positif ; - Ratio de Levier Brut²⁹ (calculé sur la base des comptes consolidés) < 3,5 ; - Engagement des membres du GAS de (i) détenir à l'issue de l'IPO au moins 50,1% du capital social et des droits de vote de CMGP Group pendant une période de 3 ans et (ii) de céder uniquement en bloc en faveur d'autres institutionnels à l'issue de la période de 3 ans - Engagement de ne pas céder une filiale et/ou un actif d'exploitation qui aurait pour conséquence de diminuer l'EBE consolidé de CMGP Group d'un montant supérieur à 30% par rapport à l'année précédant une telle cession ;

²⁸ Le Ratio de Couverture du Service de la Dette désigne le ratio (Trésorerie Disponible / Service de la dette), avec :

- Trésorerie Disponible = Résultat Net + Charges d'intérêt relatives au Crédit + dotations aux amortissements et provisions +/- variation du besoin en fonds de roulement - Acquisitions et augmentations d'immobilisations + augmentation des capitaux propres et assimilés + augmentation des dettes de financement (incluant les crédits moyen terme et financements court terme) - Remboursement des dettes de financement autres que le crédit

- Service de la Dette = somme due et exigible en principal et intérêts par CMGP Group au titre du crédit.

²⁹ Ratio de levier brut = Endettement financier / EBE.

	- La distribution de dividendes est conditionnée par le service de la dette et l'absence de cas de défaut (notamment le respect des conventions financier). - Et que le montant de dividendes A noter que le calcul de ces ratios est effectué au 30 juin de chaque année (n) sur la base des comptes annuels audités de l'année précédente (n-1).

Source : CMGP Group

Contrats signés par les filiales de CMGP Group

Les tableaux ci-dessous, présentent les caractéristiques des principaux contrats de crédit bancaire des filiales de CMGP Group :

N°	2
Emprunteur	CMGP SA
Prêteur	Attijariwafa Bank
Date conclusion contrat	Décembre 2018
Montant du contrat	20 000 KMAD
Taux d'intérêt	Taux d'intérêt annuel fixe de 4,90% (majoré de la TVA).
Objet de l'emprunt	Financement de l'acquisition de 100% des parts sociales de la société PHILEA
Date du premier tirage	Janvier 2019
Montant du premier tirage	20 000 KMAD
Encours au 30.06.2024	5 204 KMAD
Durée	7 ans
Date d'échéance	Janvier 2026
Périodicité du remboursement	Mensuelle
Sûretés / Hypothèques	- Nantissement de 10 000 parts sociales de PHILEA à hauteur de 20 000 KMAD ; - Caution solidaire de la société PHILEA avec affectation en nantissement du fonds de commerce en 1er rang à hauteur de 500 KMAD ; - Délégation des indemnités d'assurance sinistre couvrant le fonds de commerce de PHILEA à hauteur de 500 KMAD.
Principaux covenants financiers	Néant

Source : CMGP Group

N°	3
Emprunteur	CMGP SA
Prêteur	BHCI
Date conclusion contrat	Novembre 2020 (avec un premier avenant en avril 2021, un deuxième en mai 2022, un troisième en janvier 2023 et un protocole d'accord en octobre 2024)
Montant du contrat	300 000 KMAD
Taux d'intérêt	Taux d'intérêt annuel fixe de 3,6% (majoré de la TVA).
Objet de l'emprunt	Financement partiel de l'acquisition (frais compris) : - Directe de 90% du capital social et des droits de vote de CAS - Indirecte de 51% du capital social et des droits de vote de Process - Indirecte de 85,29% du capital social et des droits de vote d'Agrival
Date du premier tirage	Juin 2021
Montant du premier tirage	300 000 KMAD
Encours au 30.06.2023	270 000 KMAD
Durée	7 ans à compter de la date du tirage avec une période de différé en capital de 24 mois
Date d'échéance	Juin 2028

Périodicité du remboursement	Annuelle
Sûretés / Hypothèques	- Nantissement de premier rang portant sur quarante pour cent (40%) des actions et droits de vote de CAS ; - Délégation des dividendes dus à CMGP par CAS ; - Engagement de maintenir une participation directe d'au moins 51% du capital social et des droits de vote de CAS, étant convenu que CMGP SA pourra céder sa participation dans la limite de 49% du capital social et des droits de vote de CAS sous réserve (i) du respect de toutes les procédures d'identification des contreparties requises par BMCI et (ii) du remboursement anticipé du crédit proportionnellement au niveau de la participation cédée ;
Principaux covenants financiers	- Ratio de Couverture du Service de la Dette³⁰ > 1,1 ; - Situation Nette > 25% du capital social ; - Fonds de Roulement positif ; - Ratio de Levier Brut³¹ (calculé sur la base des comptes consolidés de CMGP Group) < 3,5 ; - Engagement des membres du GAS de (i) détenir à l'issue de l'IPO au moins 50,1% du capital social et des droits de vote de CMGP Group pendant une période de 3 ans et (ii) de céder uniquement en bloc en faveur d'autres institutionnels à l'issue de la période de 3 ans - Engagement de ne pas céder une filiale et/ou un actif d'exploitation qui aurait pour conséquence de diminuer l'EBE consolidé de CMGP SA d'un montant supérieur à 30% par rapport à l'année précédant une telle cession ; - La distribution de dividendes est conditionnée par le service de la dette et l'absence de cas de défaut (notamment le respect des covenants financier). Le calcul de ces ratios est effectué au 30 juin de chaque année (n) sur la base des comptes annuels audités de l'année précédente (n-1).

Source : CMGP Group

N°	4
Emprunteur	CMGP SA
Prêteur	Attijariwafa Bank
Date conclusion contrat	Juin 2022
Montant du contrat	20 000 KMAD
Taux d'intérêt	Taux d'intérêt annuel fixe de 4,25% (majoré de la TVA).
Objet de l'emprunt	Financement de l'acquisition de Delta Irrigation
Date du premier tirage	Juin 2022
Montant du premier tirage	20 000 KMAD
Encours au 30.06.2024	14 936 KMAD
Durée	7 ans
Date d'échéance	Juin 2029
Périodicité du remboursement	Mensuelle
Sûretés / Hypothèques	- Nantissement de onzième rang du fonds de commerce de CMGP SA, objet du registre de commerce N° 77567 à hauteur de 10 000 KMAD ; - Délégation des indemnités d'assurance sinistre couvrant ledit fonds de commerce à hauteur de 10 000 KMAD

³⁰ Le Ratio de Couverture du Service de la Dette désigne le ratio (Trésorerie Disponible / Service de la dette), avec :

- Trésorerie Disponible = Résultat Net + Charges d'intérêt relatives au Crédit + dotations aux amortissements et provisions +/- variation du besoin en fonds de roulement - Acquisitions et augmentations d'immobilisations + augmentation des capitaux propres et assimilés + augmentation des dettes de financement (incluant les crédits moyen terme et financements court terme) - Remboursement des dettes de financement autres que le crédit
- Service de la Dette = somme due et exigible en principal et intérêts par CMGP Group au titre du crédit.

³¹ Ratio de levier brut = Endettement financier / EBE

Principaux covenants financiers	Néant
<i>Source : CMGP Group</i>	
N°	5
Emprunteur	CMGP MARASSET
Prêteur	Attijariwafa Bank
Date conclusion contrat	Mai 2023
Montant du contrat	17 000 KMAD
Taux d'intérêt	Taux d'intérêt annuel fixe de 6,25% (majoré de la TVA).
Objet de l'emprunt	Financement des frais d'études et d'enregistrement des travaux de construction et d'aménagement d'un showroom avec bureaux et dépôt à Marrakech
Date du premier tirage	Décembre 2023
Montant du premier tirage	14 563 KMAD
Encours au 30.06.2024	14 563 KMAD
Durée	10 ans, dont 12 mois de différé
Date d'échéance	Décembre 2033
Périodicité du remboursement	Mensuelle
Sûretés / Hypothèques	- Hypothèque de premier rang à hauteur de 17 000 KMAD sur le titre foncier N°26719/22 ; - Délégation des indemnités d'assurance sinistre couvrant le showroom et les bureaux objet du titre foncier N°26719/22 à hauteur de 17 000 KMAD ; - Nantissement de premier rang du fonds de commerce de la société CMGP Marasset à hauteur de 5 000 KMAD ; - Délégation des indemnités d'assurance sinistre couvrant ledit fonds de commerce à hauteur de 5 000 KMAD ; - Souscription d'un billet à ordre de 17 000 KMAD ; - Délégation des loyers à verser de la société CMGP à la société CMGP Marasset ; - Ordre de virement irrévocable signé par CMGP S.A. du compte numéro 0010D000001386 au compte numéro 001C000004085 de CMGP Marasset d'un montant mensuel, à préciser après fixation du montant du loyer ; - Engagement de CMGP S.A. de couvrir le montant des échéances en cas d'incapacité de la société CMGP Marasset d'honorer ses engagements ; - Engagement de la société CMGP Marasset de ne pas constituer le fonds de commerce de CMGP S.A. dans le local à construire, objet du titre foncier N°26719/22 ; - Engagement de la société CMGP Marasset de transférer le siège social de la société à l'adresse objet du titre foncier N°26719/22.
Principaux covenants financiers	Néant

Source : CMGP Group

N°	6
Emprunteur	Process Asset
Prêteur	Attijariwafa Bank
Date conclusion contrat	Mai 2023
Montant du contrat	30 000 KMAD
Taux d'intérêt	Taux d'intérêt annuel fixe de 6,25% (majoré de la TVA).
Objet de l'emprunt	Financement partiel de l'acquisition et aménagement d'un site industriel à Jorf Lasfar d'une superficie de 23 850 m ² destiné à être loué à la société « Process » pour y abriter une activité de mélange et conditionnement d'engrais.
Date du premier tirage	Janvier 2024
Montant du premier tirage	23 730 KMAD
Encours au 30.06.2024	23 730 KMAD
Durée	10 ans, dont 12 mois de différé
Date d'échéance	Décembre 2033
Périodicité du remboursement	Mensuelle
Sûretés / Hypothèques	- Hypothèque de premier rang à hauteur de 30 000 KMAD sur le titre foncier N°130988/08 consistant en une unité industrielle ; - Nantissement de premier rang du fonds de commerce de Process Asset, objet du registre de commerce N°50507 à hauteur de 1 000 KMAD ; - Délégation des indemnités d'assurance sinistre couvrant ledit fonds de commerce et l'unité industrielle à hauteur de 30 000 KMAD ; - Souscription d'un billet à ordre à hauteur de 30 000 KMAD ; - Délégation des loyers à verser par la société PROCESS à la société PROCESS ASSET ; - Engagement de la société mère CAS de couvrir les échéances du crédit.
Principaux covenants financiers	Néant

Source : CMGP Group

N°	7
Emprunteur	Process
Prêteur	BHCI
Date conclusion contrat	Septembre 2023
Montant du contrat	15 000 KMAD
Taux d'intérêt	Taux d'intérêt annuel fixe de 5,50% (majoré de la TVA).
Objet de l'emprunt	Financement partiel de l'acquisition de terrain et des travaux de construction et d'aménagement du nouveau site de production situé à la zone industrielle de Drarga.
Date du premier tirage	Novembre 2023
Montant du premier tirage	5 703 KMAD, accompagné d'un deuxième tirage de 2 306 KMAD
Encours au 30.06.2024	7 528 KMAD
Durée	7 ans
Date d'échéance	Décembre 2030
Périodicité du remboursement	Mensuelle
Sûretés / Hypothèques	- Caution solidaire et indivisible souscrite par la société Comptoir Agricole du Souss S.A à hauteur de 15 000 KMAD.
Principaux covenants financiers	- Earning Ratio > 35% ; - Ratio de levier < 3. A noter que le calcul de ces ratios est effectué au 30 avril de chaque année (n) sur la base des comptes annuels audités de l'année précédente (n-1).

Source : CMGP Group

Récapitulatif des dettes bancaires au 30.06.2024

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif de l'ensemble des dettes bancaires du Groupe CMGP au 30 juin 2024 :

En KMAD	Encours au 30 juin 2024
CMGP Group	54 872
CMGP SA	290 138
CMGP Marasset	14 563
PROCESS Asset	23 730
PROCESS	7 528
Dettes bancaires (crédits bancaires)	390 831
Intérêts courus non-échus	4 768
Autres dettes financières ³²	21 773
Dette bancaire consolidée	417 372

Source : CMGP Group

III.2.2 Contrats signés après le 30 juin 2024

Néant

III.2.3 Contrats de dette bancaire en cours de négociation

Néant

III.3 Dette bancaire

III.3.1 Dette bancaire - comptes consolidés

Le tableau ci-dessous présente la dette bancaire consolidée du Groupe CMGP sur la période 2021 – S1 2024

En KMAD	2021	2022	2023	S1 2024	Var. 21-22	Var. 22-23	Var.23-S124
Dette bancaire consolidée	430 310	420 047	395 133	417 372	-2,4%	-5,9%	5,6%

Source : CMGP Group

A fin 2022, la dette bancaire consolidée s'élève à 420 047 KMAD, en baisse de 2,4% par rapport à fin 2021. Cette évolution résulte principalement du remboursement des contrats de crédits, partiellement compensée par la signature d'un nouveau contrat de crédit pour un montant de 20 000 KMAD par CMGP SA en juin 2022.

A fin 2023, la dette bancaire consolidée s'établit à 395 263 KMAD, en baisse de 5,9% par rapport à fin 2022. Cette évolution résulte principalement du remboursement des contrats de crédits, partiellement compensée par la signature de trois nouveaux contrats de crédits dont (i) deux auprès d'Attijariwafa Bank conclus par CMGP Marasset et Process Asset respectivement pour 17 000 KMAD et 30 000 KMAD et (ii) un emprunt auprès de BNCI conclu par Process pour un montant de 15 000 KMAD.

Au 30 juin 2024, la dette bancaire consolidée s'établit à 417 372 KMAD, en hausse de 5,6% par rapport à fin 2023. Cette évolution résulte principalement de la signature d'un nouvel emprunt bancaire pour un montant total de 30 000 KMAD en mai 2023 par PROCESS Asset auprès d'Attijariwafa Bank et dont le premier tirage de 23 730 KMAD est intervenu en janvier 2024.

³² Le poste « Autres dettes financières » comprend certaines dettes sur immobilisations sous contrats de location qui ont été comptabilisées au poste « Dette bancaire consolidée ».

III.3.2 Dette bancaire - comptes sociaux

Le tableau ci-dessous présente la dette bancaire de CMGP group sur la période 2021 – S1 2024 :

En KMAD	2021	2022	2023	S1 2024	Var. 21-22	Var. 22-23	Var. 23-S1 24
Dette bancaire sociale	109 744	82 308	54 872	54 872	-25,0%	-33,3%	0,0%

Source : CMGP Group

La dette bancaire de CMGP Group s'élève à 54 872 KMAD à fin S1 2024 contre 109 744 KMAD à fin 2021, en lien avec le remboursement progressif de la dette bancaire d'un montant initial de 225 000 KMAD conclue auprès de BMCI en 2018.

III.4 Encours de crédit-bail

III.4.1 Encours de crédit-bail - comptes consolidés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la dette consolidée liée au crédit-bail du groupe CMGP sur la période 2021 – S1 2024 :

En KMAD	2021	2022	2023	S1 2024	Var. 21-22	Var. 22-23	Var. 23-S1 24
Encours de crédit-bail	66 021	56 378	56 670	26 665	-14,6%	0,5%	-52,9%

Source : CMGP Group

A fin 2022, l'encours de crédit-bail du groupe CMGP s'élève à 56 378 KMAD, en baisse de 14,6% (-9 643 KMAD) par rapport à fin 2021. Cette baisse est principalement expliquée par le remboursement des redevances de crédit-bail portant essentiellement sur du matériel de production, portée essentiellement par l'entité SICDA (remboursement de 11 372 KMAD en 2022).

A fin 2023, l'encours de crédit-bail s'établit à 56 670 KMAD, en légère hausse par rapport à 2022 (+0,5%). Cette évolution s'explique essentiellement par la signature de nouveaux contrats dans le cadre du renouvellement du parc de véhicule et du matériel de production venant en compensation des remboursements annuels des redevances de crédit-bail.

Au 30 juin 2024, l'encours de crédit-bail du groupe CMGP s'élève à 26 665 KMAD, en baisse de 52,9% (-30 005 KMAD) par rapport à fin 2023. Cette baisse est principalement expliquée par la baisse des encours de crédit-bail de SICDA de 11 403 KMAD (11 651 à fin juin 2024 vs. 23 054 KMAD à fin décembre 2023), de SICDA Infra de 7 324 KMAD (11 380 KMAD à fin juin 2024 vs. 18 704 KMAD à fin décembre 2023) et de CMGP SA de 7 279 KMAD (2 255 KMAD à fin juin 2024 vs. 9 534 KMAD à fin décembre 2023), suite au remboursement des redevances de crédit-bail portant essentiellement sur du matériel de production.

III.4.2 Encours de crédit-bail - comptes sociaux

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la dette liée au crédit-bail de CMGP Group sur la période 2021 – S1 2024 :

En KMAD	2021	2022	2023	S1 2024	Var. 21-22	Var. 22-23	Var. 23-S1 24
Encours de crédit-bail	-	-	-	-	n.a	n.a	n.a

Source : CMGP Group

Sur la période analysée, il n'y aucune dette de crédit-bail portée par CMGP Group.

III.5 Découverts bancaires et facilités de caisse

III.5.1 Découverts bancaires et facilités de caisse - comptes consolidés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des découverts bancaires et facilités de caisse dont le groupe CMGP a bénéficié sur la période 2021 – S1 2024 :

En KMAD	2021	2022	2023	S1 2024	Var. 21-22	Var. 22-23	Var. 23-S1 24
Trésorerie passif consolidée	250 933	272 492	239 843	201 619	8,6%	-12,0%	-15,9%

Source : CMGP Group

A fin 2022, la trésorerie-passif du groupe CMGP s'établit à 272 492 KMAD, en hausse de 8,6% par rapport à l'année précédente, principalement liée à l'augmentation du besoin de financement du BFR en lien avec la croissance de l'activité du Groupe.

A fin 2023, la trésorerie-passif s'élève à 239 843 KMAD, en baisse de 12,0% par rapport à fin 2022, liée principalement à une amélioration du BFR au titre de l'exercice.

Au 30 juin 2024, la trésorerie-passif s'élève à 201 619 KMAD, en baisse de 15,9% par rapport à fin 2023, liée principalement à une amélioration du BFR au titre du premier semestre 2024.

Il est à noter que le Groupe bénéficie de facilités de caisse et de découverts à hauteur de 220 MMAD.

III.5.2 Découverts bancaires et facilités de caisse - comptes sociaux

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des découverts bancaires et facilités de caisse dont CMGP group a bénéficié sur la période 2021 – S1 2024 :

En KMAD	2021	2022	2023	S1 2024	Var. 21-22	Var. 22-23	Var. 23-S1 23
Trésorerie passif	-	-	-	-	n.a	n.a	n.a

Source : CMGP Group

Sur la période analysée, le solde du poste « trésorerie-passif » est nul.

III.6 Engagements hors bilan

III.6.1 Engagements hors bilan - consolidés

Le tableau ci-dessous détaille les engagements donnés par le groupe CMGP au 31 décembre 2023 :

Nature	Emetteur	Bénéficiaire	Date d'inscription	Lieu d'inscription	Montant couvert (en KMAD)
Caution	CAS	OCP	2023	Agadir	3 361 ³³
Caution	CAS	BMCI	2023	Agadir	10 000
Caution	CAS	BMCI	2018	Agadir	1 700
Caution	CAS	Direction Régionale Agriculture Laayoune	2021	Agadir	1 241
Caution	CAS	AFRIQUIA Station Carburant	2016	Agadir	160
Caution	CAS	ORMVAH	2019	Agadir	1 607
Caution	CAS	DRA/LSH	2019	Agadir	1 296
Caution	CAS	DRA/LSH	2019	Agadir	532
Caution	CAS	COSUMAR	2019	Agadir	19
Caution	CAS	COSUMAR	2019	Agadir	19
Caution	CAS	DRA/LSH	2020	Agadir	1 453
Caution	CAS	DRA/LSH	2020	Agadir	572
Caution	CAS	ORMVAH	2020	Agadir	775

³³ Les cautions relatives aux traites sont émises comme garanties financières pour assurer le respect des engagements de paiement de CAS dans le cadre de ses transactions commerciales avec l'OCP, conformément aux pratiques de ce dernier.

Caution	CAS	ORMVA/SM	2020	Agadir	686
Caution	CAS	ORMVA/SM	2020	Agadir	206
Caution	CAS	COSUMAR	2021	Agadir	100
Caution	CAS	ORMVA / SM	2021	Agadir	480
Caution	CAS	MARSA MAROC	2016	Agadir	100
Caution	CAS	MANUTENTION	2016	Agadir	100
Caution	CMGP SA	CMGP CAS Sénégal	-	Casablanca	6 500
Caution	CMGP SA	PHILEA	2019	Casablanca	500
Caution	SICDA	SICDA INFRA	-	Casablanca	3 500
Caution	PHILEA	CMGP SA	-	Casablanca	500
Caution	PROCESS	OCP	2023	Agadir	13 646 ³⁴
Total engagements donnés					49 051

Source : CMGP Group

Le tableau ci-dessous détaille les engagements reçus³⁵ par le groupe CMGP au 31 décembre 2023 :

Nature	Bénéficiaire	Date d'inscription	Lieu d'inscription	Montant couvert (en KMAD)
Caution	CAS	2023	Kenitra	6 240
Caution	CAS	2023	Larache	3 340
Caution	CAS	2023	Meknès	5 785
Caution	CAS	2023	Marrakech	8 655
Caution	CAS	2023	El Jadida	8 350
Caution	CAS	2023	Ait Melloul	194 252
Caution	CMGP SA	2009	Casablanca	40
Caution	CMGP SA	2013	Casablanca	20
Caution	CMGP SA	2014	Casablanca	140
Caution	CMGP SA	2015	Casablanca	1 895
Caution	CMGP SA	2016	Casablanca	4 725
Caution	CMGP SA	2017	Casablanca	9 069
Caution	CMGP SA	2018	Casablanca	472
Caution	CMGP SA	2019	Casablanca	17 968
Caution	CMGP SA	2020	Casablanca	148
Caution	CMGP SA	2021	Casablanca	1 053
Caution	CMGP SA	2022	Casablanca	15 803
Caution	CMGP SA	2023	Casablanca	12 673
Caution	PHILEA	2019	Casablanca	500
Caution	PHILEA	2021	Casablanca	60
Caution	SICDA INFRA	2022	Casablanca	1 000
Caution	SICDA INFRA	2021	Casablanca	30
Caution	SICDA INFRA	2021	Casablanca	3 500
Caution	SICDA	2009	Berrechid	40
Caution	SICDA	2016	Berrechid	1 000
Caution	SICDA	2019	Berrechid	2 000
Caution	SICDA	2020	Berrechid	50
Caution	SICDA	2021	Berrechid	811
Caution	SICDA	2022	Berrechid	2 791
Caution	SICDA	2023	Berrechid	3 297

³⁴ Les cautions relatives aux traites sont émises comme garanties financières pour assurer le respect des engagements de paiement de PROCESS dans le cadre de ses transactions commerciales avec l'OCP, conformément aux pratiques de ce dernier.

³⁵ L'ensemble des engagements reçus correspond à des cautions solidaires fournies par les clients pour garantir le règlement de leurs créances.

III.6.2 Engagements hors bilan - sociaux

Aucun engagement n'est donné ou reçu par CMGP Group au 31 décembre 2023.

III.7 Nantissements d'actifs et autres suretés réelles

Le tableau ci-dessous présente les nantissements d'actifs du groupe CMGP au 31 décembre 2023 :

Nature	Emetteur	Actif	Date d'inscription	Lieu d'inscription	Montant couvert (en KMAD)	Bénéficiaire
Nantissement	CMGP SA	Fonds de commerce	25/07/2002	Casablanca	2 000	AWB
	CMGP SA	Fonds de commerce	11/07/2005	Casablanca	2 500	BMCI
	CMGP SA	Fonds de commerce	05/12/2012	Casablanca	10 000	AWB
	CMGP SA	Fonds de commerce	23/05/2013	Casablanca	4 500	BMCI
	CMGP SA	Fonds de commerce	04/12/2014	Casablanca	4 000	Crédit Agricole
	CMGP SA	Fonds de commerce	15/11/2016	Casablanca	3 000	BMCI
	CMGP SA	Fonds de commerce	24/11/2016	Casablanca	10 000	AWB
	CMGP SA	Fonds de commerce	12/12/2018	Casablanca	10 000	AWB
	CMGP SA	Fonds de commerce	11/06/2019	Casablanca	15 000	BCP
	CMGP SA	Fonds de commerce	08/07/2020	Casablanca	10 000	AWB
	CMGP SA	Fonds de commerce	05/02/2021	Casablanca	15 000	BMCE
	CMGP SA	Fonds de commerce	12/05/2022	Casablanca	9 000	Crédit Agricole
	CMGP SA	Fonds de commerce	19/07/2022	Casablanca	10 000	AWB
	CMGP SA	Fonds de commerce	25/07/2022	Casablanca	15 000	BCP
	CAS	Fonds de commerce	14/06/2022	Casablanca	3 000	AWB
	CAS	Fonds de commerce	02/03/2020	Casablanca	2 000	BMCI
	CAS	Fonds de commerce	23/08/2021	Casablanca	27 300	BMCI
	CAS	Fonds de commerce	15/03/2022	Casablanca	57 200	AWB
	PROCESS	Fonds de commerce	26/05/2021	Agadir	1 750	BMCI
	PROCESS	Fonds de commerce	09/11/2022	Agadir	20 000	AWB
	PROCESS	Fonds de commerce	07/06/2023	Agadir	6 638	BMCI
	SICDA	Fonds de commerce	05/02/2002	Berrechid	3 000	AWB
	SICDA	Fonds de commerce	20/11/2008	Berrechid	6 000	AWB
	SICDA	Fonds de commerce	06/12/2012	Berrechid	4 500	BMCI
	SICDA	Fonds de commerce	16/06/2015	Berrechid	3 000	AWB
	SICDA	Fonds de commerce	08/09/2016	Berrechid	10 000	BMCI
	SICDA	Fonds de commerce	16/11/2016	Berrechid	3 000	Crédit Agricole
	SICDA	Fonds de commerce	22/03/2017	Berrechid	3 000	BMCI
	SICDA	Fonds de commerce	25/06/2018	Berrechid	8 000	AWB
	SICDA	Fonds de commerce	13/12/2018	Berrechid	10 000	BCP
	SICDA	Fonds de commerce	12/06/2019	Berrechid	10 000	AWB
	SICDA	Fonds de commerce	08/07/2020	Berrechid	10 000	BMCE
	SICDA	Fonds de commerce	02/02/2021	Berrechid	10 000	Crédit Agricole
	SICDA	Fonds de commerce	14/04/2022	Berrechid	4 000	Crédit Agricole

	SICDA	Fonds de commerce	12/05/2022	Berrechid	9 000	BCP
	SICDA	Fonds de commerce	25/07/2022	Berrechid	10 000	AWB
	PHILEA	Fonds de commerce	26/12/2018	Berrechid	500	AWB
	PHILEA	Fonds de commerce	04/09/2019	Berrechid	9 000	AWB
	PHILEA	Fonds de commerce	23/10/2020	Berrechid	4 000	AWB
	PHILEA	Fonds de commerce	10/01/2023	Berrechid	261	RCI FINANCE
	PHILEA	Fonds de commerce	25/08/2023	Berrechid	8 100	AWB
Total Nantissement					363 249	
Hypothèque	CMGP SA	Siège	25/06/2021	Casablanca	30 000	AWB
	SICDA	Usine 1	2022	Berrechid	15 000	AWB
Total Hypothèque					45 000	
Nantissement	CMGP SA	Actions	25/06/2021	Casablanca	300 000	BHCI
Total Nantissement					300 000	

Source : CMGP Group

III.8 Notation

Au 21 novembre 2024, la Société ne fait l'objet d'aucune notation.

IV. Gouvernance de l'émetteur

IV.1 Statuts de CMGP Group

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 21 novembre 2024, a décidé d'apporter les modifications nécessaires aux statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales régissant les sociétés dont les titres de capital sont inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca conformément au projet figurant en annexes (les « Statuts Refondus »).

IV.2 Assemblées générales

Les Statuts Refondus reprennent les dispositions de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée et ne contiennent pas de règles spécifiques en matière de modalités de convocation, de règles de quorum et de majorité des assemblées générales.

IV.2.1 Modalités de convocation et conditions d'admission

Les modalités de convocation et les conditions d'admission aux assemblées générales sont décrites à l'article 22 des Statuts Refondus.

IV.2.2 Conditions d'exercice du droit de vote et conditions du quorum

Les conditions d'exercice du droit de vote et de quorum sont décrites aux articles 23, 24 et 25 des Statuts Refondus.

IV.2.3 Conditions d'acquisition de droits de vote double éventuel

Les Statuts Refondus ne prévoient pas d'attribution de droit de vote double.

IV.3 Conseils d'administration

IV.3.1 Dispositions statutaires

Les dispositions statutaires relatives au conseil d'administration sont décrites aux articles 14,16, 17, 18, 20 et 21 des Statuts Refondus.

IV.3.2 Composition du conseil d'administration

Au 21 novembre 2024, le conseil d'administration de CMGP Group se compose comme suit :

Administrateur	Date de première nomination	Date de renouvellement de nomination	Expiration du mandat d'administrateur	Qualité	Fonction occupée dans CMGP Group (si applicable)
Youssef Moamah	26/01/2021	21/11/2024	2030 (à l'issue de l'AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029)	Président du conseil d'administration Exécutif	Président Directeur Général CMGP Group
Jacques Alléon	24/06/2021	21/11/2024	2030 (à l'issue de l'AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029)	Administrateur Exécutif	Directeur Général Délégué CMGP Group
Jade Del Lero Moreau, représentant ADP II Holding 10 Luxembourg	26/01/2021	21/11/2024	2030 (à l'issue de l'AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029)	Administrateur Non exécutif	-
Ghali Filali Amine, représentant ADP II Holding 10 Luxembourg	26/01/2021	21/11/2024	2030 (à l'issue de l'AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029)	Administrateur Non exécutif	-
Driss Bennani Hassan, représentant FIPAR Holding	29/09/2022	21/11/2024	2030 (à l'issue de l'AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029)	Administrateur Non exécutif	-
Ann Wyman représentant Africa Agriculture et MPEF IV	21/11/2024 avec prise d'effet le 1 ^{er} jour de cotation de la société ³⁶	-	2030 (à l'issue de l'AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029)	Administratrice Non exécutive	-
Ghita Lahlou	21/11/2024 avec prise d'effet le 1 ^{er} jour de cotation de la société	-	2030 (à l'issue de l'AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029)	Administratrice Indépendante Non exécutive	-
Meriem Tazi	21/11/2024 avec prise d'effet le 1 ^{er} jour de cotation de la société	-	2030 (à l'issue de l'AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029)	Administratrice Indépendante Non exécutive	Présidente du Comité d'Audit et des Risques

Source : CMGP Group

Il convient de noter que l'assemblée générale mixte du 21 novembre 2024 a pris acte de la démission de l'ensemble des administrateurs de leurs mandats sous réserve de l'introduction des actions de la Société à la Bourse de Casablanca, et un nouveau conseil d'administration a été nommé par l'assemblée générale mixte du 21 novembre 2024, avec effet à compter du premier jour de cotation des actions de la Société à la Bourse de Casablanca³⁷.

Les administrateurs indépendants ont été nommés par l'assemblée générale mixte du 21 novembre 2024 ayant décidé notamment, l'introduction en bourse de la Société. La nomination desdits administrateurs indépendants deviendra effective à compter du premier jour de cotation de la Société (la **Date de Prise d'Effet**).

Dans le cadre de la sélection des administrateurs indépendants, CMGP Group a fait application des critères de définition d'un administrateur indépendant conformément aux dispositions de l'article 41 bis de la loi n°17-95.

³⁶ A noter qu'Africa Agriculture et MPEF IV étaient représentés par Khalil Lakhoua et Mehdi Mahtat depuis le 19/05/2021 jusqu'à la date de cotation.

³⁷ L'objectif de nommer un nouveau conseil d'administration prenant effet dès le premier jour de cotation est d'aligner la durée des mandats de tous les administrateurs à cette date.

Concernant l'exigence de parité au sein du conseil d'administration telle qu'elle découle de la loi n°17-95 telle que modifiée et complétée, il est à noter que la composition du Conseil d'administration est conforme au 21 novembre 2024, et sera conforme, à la date de première cotation, aux dispositions de la loi 17-95 concernant la première période transitoire de 3 ans dans la mesure où le nombre d'administratrices siégeant au conseil d'administration représente 30% du nombre total d'administrateurs. En vue de respecter le pourcentage cible de 40%, il sera désigné au moment opportun, dans les délais prévus par la loi, le nombre requis d'administrateurs de sexe féminin.

Au premier jour de cotation, le conseil d'administration sera composé de 3 femmes, soit 37,5% des administrateurs.

A noter que suite à l'introduction en bourse de la Société, et conformément aux dispositions de l'article 17 des Statuts Refondus, le conseil d'administration se réunira au moins 2 fois par an et, aussi souvent que la bonne marche des affaires de la Société le nécessite, sur la convocation de son Président.

IV.3.3 Engagement des membres du Groupement d'Actionnaires Stables (GAS)

Conformément aux dispositions légales et aux stipulations statutaires applicables, le conseil d'administration de la Société est composé d'un minimum de trois (3) membres et d'un maximum de quinze (15) membres, étant précisé que les membres du GAS s'engagent à mettre en œuvre leurs meilleurs efforts afin que le conseil d'administration soit composé à compter de la date de l'IPO comme suit :

- deux (2) administrateurs désignés sur proposition d'ADP II ;
- un (1) administrateur désigné sur proposition de Fipar-Holding ;
- un (1) administrateur désigné sur proposition de MPEF ;
- deux (2) administrateurs désignés sur proposition de Monsieur Youssef Moamah ;
- deux (2) administrateurs indépendants au sens de la réglementation applicable ;

IV.3.4 Eléments d'information sur les qualifications et l'expérience professionnelle des membres du Conseil d'Administration

Youssef Moamah – Président du Conseil d'administration

Une présentation du parcours de M. Youssef Moamah est présentée dans la section « II.2.6. Présentation générale des principaux actionnaires de CMGP Group (Informations relatives à Youssef Moamah) » du présent document de référence.

Les mandats de Youssef Moamah, autres que ceux concernant CMGP Group se présentent comme suit

Société	Mandat
CMGP SA	Président Directeur Général
CAS	Administrateur
SICDA	Président Directeur Général
CMGP Marasset	Gérant
PHILEA	Gérant
CMGP Erasset	Gérant
CMGP CAS Ghana	Administrateur
SICDA Infra	Gérant
CMGP Africa	Co-gérant
CMGP CAS Sénégal	Administrateur
Wita Max 1 SA	Membre du Conseil de Surveillance
Lakhyayta Park Industries	Membre du Conseil de Surveillance
Soualem Park Industries	Membre du Conseil de Surveillance
FYM Holding	Gérant

MOLOG	Gérant
NEWLENS	Gérant

Source : CMGP Group

Jacques Alléon – Administrateur

Une présentation du parcours de M. Jacques Alléon est présentée dans la section « II.2.7. Présentation générale des principaux actionnaires de CMGP Group (Informations relatives à Jacques Alléon) » du présent document de référence.

Les mandats de Jacques Alléon, autres que ceux concernant CMGP Group se présentent comme suit

Société	Mandat
Process	Gérant
Process Asset	Gérant
Agrival	Gérant
Crocoparc	Gérant
Imocas	Gérant
Suvani	Gérant
Eneada	Gérant
CAS	Président Directeur Général
CMGP SA	Administrateur
SICDA	Administrateur
CMGP Africa	Administrateur

Source : CMGP Group

Jade Del Lero Moreau – Administrateur

Jade Del Lero Moreau a rejoint DPI en 2014 et est actuellement Associé au sein de l'équipe investissement, en charge de la région Afrique du Nord francophone.

Ingénieur diplômé de l'ENSTA Paris, d'un Master of Science (MSc) de l'ESCP Europe et d'un MBA de l'INSEAD, Jade Del Lero Moreau possède plus de 17 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement et du conseil en investissement.

Il a démarré sa carrière en 2006 dans le département Equity Research au sein de Goldman Sachs à Londres, puis a été vice-président M&A à la Société Générale à Paris et à Madrid.

Les mandats de Jade Del Lero Moreau, autres que ceux concernant CMGP Group se présentent comme suit :

Société	Mandat
Development Partners International LLP	Administrateur
ADP III Equity L.P. Inc.	Administrateur
ADP Enterprises W.L.L.	Administrateur
Biopharm Spa	Administrateur
African Development Partners II L.P.	Administrateur
Général Emballage SPA	Administrateur
ADP II Holding 6 W.L.L.	Administrateur
Uni Confort Maroc - Dolidol	Administrateur
Mouka Limited	Administrateur

Source : Development Partners International

Ghali Filali Amine – Administrateur

Avant de rejoindre DPI en 2017, Ghali Amine Filali a été analyste quantitatif chez Advenis puis Senior Associate en capital investissement chez Roche Invest.

Ghali Amine Filali est titulaire d'un Master of Philosophy (MPhil) de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, d'un PhD de l'Université de Cergy-Pontoise et d'un MBA de la London Business School.

Les mandats de Ghali Amine Filali, autres que ceux concernant CMGP Group se présentent comme suit :

Société	Mandat
ADP III Equity L.P. Inc.	Administrateur
Mouka Limited	Administrateur

Source : Development Partners International

Driss Bennani Hassan – Administrateur

Driss Bennani Hassan est directeur des investissements Senior au sein de CDG Invest depuis 2020. Il a occupé auparavant plusieurs postes de direction et a été notamment Directeur Général de Saraya Group et d'Al Baraka, Directeur du développement du groupe ONA (actuellement Al Mada) et Directeur financier du groupe SOMED.

Il est expert-comptable diplômé de France et diplômé de l'Université Paris Dauphine.

Les autres mandats M. Driss Bennani Hassan, autres que ceux concernant CMGP Group se présentent comme suit :

Société	Mandat
EVIOSYS PACKAGING MAROC	Administrateur
JORF FERTILIZERS COMPANY V (JFC V)	Administrateur
MEDI1 TV	Administrateur
ORANGE MONEY MAROC	Administrateur

Source : FIPAR Holding

Ann Wyman – Administratrice

Ann Wyman est Associée chez AfricInvest, où elle cumule plus de 25 ans d'expérience dans les services financiers, le conseil et la recherche économique. Elle dirige la recherche économique et l'engagement des investisseurs et siège au comité exécutif d'AfricInvest.

En parallèle, Ann Wymann est conseillère principale chez Gatehouse Advisory Partners, un cabinet de conseil en géopolitique basé à Londres.

Avant de rejoindre AfricInvest en 2012, elle a été directrice générale et responsable de la recherche sur les marchés émergents en Europe chez Citi et Nomura.

Ann Wyman est diplômée de l'Université de Pennsylvanie et titulaire d'un master en affaires internationales et publiques de l'Université de Columbia.

Les autres mandats de Ann Wyman autres que ceux concernant CMGP Group se présentent comme suit :

Société	Mandat
African Venture Capital	Administratrice
Private Equity Association	Administratrice

Source : AfricInvest

Ghita Lahlou – Administratrice Indépendante

Ghita Lahlou a débuté sa carrière au sein du cabinet de conseil Arthur Andersen à Paris. Elle rejoint ensuite en 1994 l'ONA (actuellement Al Mada) où elle occupe différents postes stratégiques. Elle rejoint en 2000 le groupe Saham où elle prend la direction générale de plusieurs filiales. Ghita Lahlou occupe également des fonctions d'administrateur dans plusieurs Conseils d'Administration du Groupe Saham ainsi que d'administrateur indépendant dans d'autres entreprises marocaines.

Ghita Lahlou El Yacoubi est diplômée de l'Ecole Centrale de Paris.

Les autres mandats de Ghita Lahlou autres que ceux concernant CMGP Group se présentent comme suit :

Société	Mandat
Immorente	Administratrice
Cap Info	Administratrice
Ciel Labo	Administratrice
Ecole Internationale de Casablanca	Administratrice
Fondation Saham	Administratrice
Holding Casablanca Médicale Development	Administratrice
Horizon Press	Administratrice
Kids Fashion	Administratrice
Media Network Fund	Administratrice
Saham Support Services	Administratrice
Saham Education Fund	Administratrice
Saham Immobilier	Administratrice
Saham Outsourcing Services Fund	Administratrice
Saham Outsourcing Fund	Administratrice
Amanyss Pharma	Administratrice
International Education Group	Administratrice
Sana Education Limited	Administratrice
Sana Education Morocco	Administratrice
Sana Education Privé Rabat 1	Administratrice
Sana Education Privé Casa 1	Administratrice
Sana Education Privé Casa 2	Administratrice
Majorel Luxembourg	Administratrice
Société Générale	Administratrice
CGEM	Administratrice
Witamax	Administratrice

Source : CMGP Group

Meriem Tazi – Administratrice Indépendante

Meriem TAZI est une professionnelle accomplie avec une carrière riche et diversifiée dans le domaine du business et de la finance.

Elle est diplômée de l'ESCP Business School et a participé à un programme exécutif de la Harvard Business School centré sur les entreprises familiales et la gouvernance.

Ayant débuté sa carrière en 1997 au groupe Attijariwafa bank, elle a occupé plusieurs postes clés, notamment en tant que Secrétaire Générale en charge des fonctions support à Wafasalaf, et Directrice du programme de transformation et des projets stratégiques à la Wafabank. Ses responsabilités couvraient une large gamme de tâches, de la restructuration des partenariats à la réorganisation juridique, en passant par la mise en place de systèmes de pilotage financier. En 2006, Madame TAZI a rejoint le groupe Azura, un des leaders mondiaux de la production de tomates. Elle a successivement occupé le poste de Secrétaire Général puis celui de Directrice Générale Adjointe en charge du pôle support, avec des responsabilités étendues allant de la gestion financière à la gouvernance, en passant par les ressources humaines et l'informatique. Depuis 2020, elle exerce en tant que consultante indépendante en stratégie, transformation d'entreprises et gouvernance.

Les autres mandats de Meriem Tazi autres que ceux concernant CMGP Group se présentent comme suit :

Société	Mandat
CIH Bank	Administratrice
Disty Technologies	Administratrice
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Administratrice

Source : CMGP Group

IV.3.5 Rémunération attribuée aux membres du conseil d'administration

Au cours des trois dernières années, aucune rémunération n'a été attribuée aux membres du conseil d'administration.

IV.3.6 Prêts accordés aux membres du conseil d'administration

Aucun prêt n'a été accordé aux membres du conseil d'administration au cours des trois derniers exercices.

IV.3.7 Comité d'Audit et des Risques, Comité de Nomination et de Rémunération & Comité Stratégique et d'Investissement

En 2021, le Groupe a mis en place deux comités ad-hoc, à savoir le Comité d'Audit et des Risques et le Comité de Nomination et de Rémunération. Il est à noter que ces comités ont été initialement créés en 2018 au niveau de l'entité CMGP SA.

Le conseil d'administration du 21 novembre 2024 a décidé, avec prise d'effet à la date de première cotation, de :

- la mise en place d'un Comité d'Audit et des Risques de la Société de CMGP Group ;
- la mise en place d'un Comité d'Audit de Nomination et de Rémunération de CMGP Group ;
- la mise en place d'un Comité Stratégique et d'Investissement de CMGP Group.

Les membres de chaque comité sont convoqués par tous moyens écrits (y compris par courrier électronique et par télécopie), par le président du comité concerné, moyennant un préavis d'au moins dix jours ; ce délai peut être ramené à cinq jours en cas d'urgence. Les comités peuvent se réunir par des moyens de visioconférence ou par tout moyen équivalent permettant l'identification de ses membres, dans les conditions prévues par la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée.

Il est à noter que le Comité d'Audit et des Risques et le Comité de Nomination et de Rémunération créés au niveau de CMGP SA seront dissous suite à l'opération d'introduction en bourse de la Société.

Comité d'Audit et des Risques de CMGP SA (Pré-IPO)					
Mission du comité	Le Comité d'Audit et des Risques est chargé des missions suivantes : - Le suivi du processus d'élaboration des informations financières destinées aux actionnaires et aux tiers ; - Le suivi de l'audit interne, des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de la conformité légale et réglementaire ; - Le suivi de l'audit externe et du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, y compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire aux comptes.				
Date de création	10 octobre 2018				
Fréquence de réunion	Au moins deux fois par an				
Membres	Anas Abouelmikias	Jade Del Lero Moreau	Ghali Filali Amine	Mehdi Mahtat	Driss Bennani Hassan
Date de 1ère nomination	26/01/2021	10/10/2018	10/10/2018	19/05/2021	29/09/2022
Qualité	Président du Comité d'Audit et des Risques	Membre	Membre	Membre	Membre

Source : CMGP Group

Le conseil d'administration du 21 novembre 2024 a décidé, avec prise d'effet à la date de première cotation, de mettre en place un Comité d'Audit et des Risques de la Société qui sera composé comme suit :

Comité d'Audit et des Risques de CMGP Group (Post-IPO)					
Mission du comité	Le Comité d'Audit et des Risques est chargé des missions suivantes : - Le suivi du processus d'élaboration des informations financières destinées aux actionnaires et aux tiers ; - Le suivi de l'audit interne, des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de la conformité légale et réglementaire ; - Le suivi de l'audit externe et du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, y compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire aux comptes.				
Date de création	21 novembre 2024				
Fréquence de réunion	Au moins deux fois par an				
Membres	Meriem Tazi	Ghita Lahlou	Ghali Filali Amine	Driss Bennani Hassan	Ann Wyman
Date de 1ère nomination	21/11/2024	21/11/2024	21/11/2024	21/11/2024	21/11/2024
Qualité	Présidente du Comité d'Audit et des Risques	Membre	Membre	Membre	Membre

Source : CMGP Group

Le Comité d'Audit et des Risques est constitué, conformément aux dispositions légales en la matière, de deux administrateurs indépendants dont la présidence est assurée par un administrateur indépendant.

Comité de Nomination et de Rémunération de CMGP SA (Pré-IPO)			
Comité	Comité de Nomination et de Rémunération		
Mission du comité	Ce comité assiste le Conseil d'Administration dans sa fonction de surveillance notamment en : - examinant la nomination, le recrutement, la rémunération et les avantages sociaux des directeurs et cadres supérieurs de CMGP Group. - examinant les principaux politiques et programmes ressources humaines, en place ou en cours d'établissement, relatives à la planification des effectif, de la relève et de l'évolution des carrières et l'évaluation de la performance, ainsi que leur conformité avec la stratégie de CMGP Group. - soumettant à l'approbation du Conseil d'Administration le système de rémunération des directeurs et des cadres supérieurs.		
Date de création	10 octobre 2018		
Fréquence de réunion	Au moins une fois par an		
Membres	Sofiane Lahmar	Youssef Moamah	Driss Bennani Hassan
Date de 1ère nomination	10/10/2018	10/10/2018	29/09/2022
Qualité	Président du Comité de Nomination et de Rémunération	Membre	Membre

Source : CMGP Group

Le conseil d'administration du 21 novembre 2024 a décidé, avec prise d'effet à la date de première cotation, de mettre en place un Comité de Nomination et de Rémunération de la Société qui sera composé comme suit :

Comité de Nomination et de Rémunération de CMGP Group (Post-IPO)			
Comité	Comité de Nomination et de Rémunération		
Mission du comité	Ce comité assiste le Conseil d'Administration dans sa fonction de surveillance notamment en : - examinant la nomination, le recrutement, la rémunération et les avantages sociaux des directeurs et cadres supérieurs de CMGP Group. - examinant les principaux politiques et programmes ressources humaines, en place ou en cours d'établissement, relatives à la planification des effectif, de la relève et de l'évolution des carrières et l'évaluation de la performance, ainsi que leur conformité avec la stratégie de CMGP Group. - soumettant à l'approbation du Conseil d'Administration le système de rémunération des directeurs et des cadres supérieurs.		
Date de création	21 novembre 2024		
Fréquence de réunion	Au moins une fois par an		
Membres	Youssef Moamah	Ghita Lahlou	Jade Del Lero Moreau
Date de 1ère nomination	21/11/2024	21/11/2024	21/11/2024
Qualité	Président du Comité de Nomination et de Rémunération	Membre	Membre

Source : CMGP Group

Comité Stratégique et d'Investissement

Le conseil d'administration du 21 novembre 2024 a décidé, avec prise d'effet à la date de première cotation, de mettre en place un Comité Stratégique et d'Investissement de la Société qui sera composé comme suit :

Comité Stratégique et d'Investissement de CMGP Group (Post-IPO)							
Mission du comité	Le Comité Stratégique et d'Investissement est chargé des missions suivantes : - Proposer et analyser de nouvelles opportunités de croissance - Elaborer une feuille de route stratégique LT en définissant les axes de développement prioritaires - Etablir un process de décision pour la validation des projets - Evaluer et recommander des ajustements stratégiques périodique						
Date de création	21 novembre 2024						
Fréquence de réunion	Au moins une fois par an						
Membres	Youssef Moamah	Ghita Lahlou	Jade Del Lero Moreau	Ghali Filali Amine	Driss Bennani Hassan	Jacques Alléon	Ann Wyman
Date de 1ère nomination	21/11/2024	21/11/2024	21/11/2024	21/11/2024	21/11/2024	21/11/2024	21/11/2024
Qualité	Président du Comité Stratégique et d'Investissement	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre

Source : CMGP Group

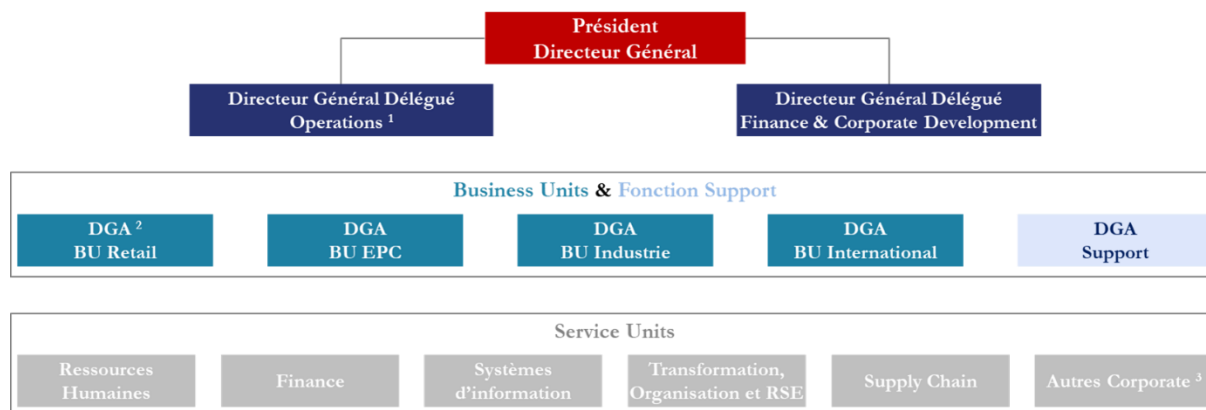
IV.4 Organes de direction

IV.4.1 Dispositions statutaires

Les dispositions statutaires relatives à la direction générale sont décrites au niveau de l'article 19 des Statuts Refondus.

IV.4.2 Organigramme fonctionnel du Groupe

Au 21 novembre 2024, l'organigramme fonctionnel du groupe CMGP est présenté ci-dessous :



Source : CMGP Group

(1) Le Directeur Général Délégué Opérations est responsable de la gestion quotidienne et de l'optimisation des activités opérationnelles du groupe. Il définit et met en œuvre une stratégie opérationnelle alignée avec les objectifs globaux de l'entreprise, en se concentrant sur l'amélioration des processus, la gestion des ventes, la gestion des fournisseurs, l'identification de nouvelles opportunités commerciales et de marché.

(2) DGA : Directeur Général Adjoint

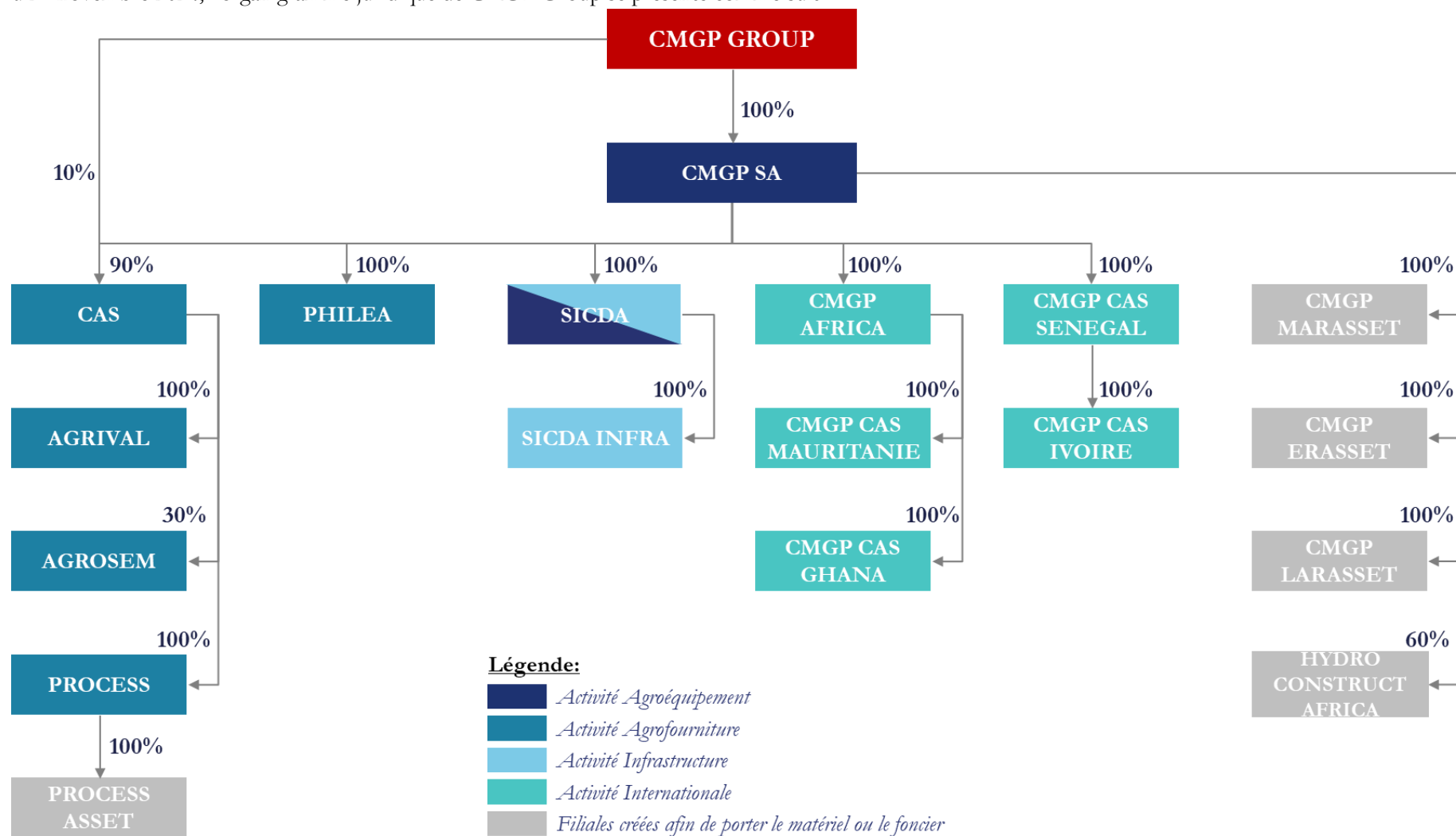
(3) Autres Corporate : Corporate Development, Audit interne, Juridique et Crédit management

L'organigramme fonctionnel de CMGP Group est composé des dirigeants de CMGP SA et CAS, sans qu'ils aient un mandat de dirigeant au niveau de CMGP Group (CMGP Group étant une holding de participations et ne comprend aucun salarié). Ces derniers occupaient déjà ces postes de direction avant l'acquisition de CAS par CMGP SA et sont restés des salariés de leurs entités respectives post-acquisition en assurant une fonction Groupe dans le cadre des synergies d'organisation.

L'organisation de CMGP Group a connu des évolutions importantes en ligne avec son développement. Depuis 2023, CMGP Group a adopté une organisation centrée autour de 4 Business Units supportées par des Service Units. Parallèlement à cette évolution organisationnelle, la gouvernance mise en place a permis de renforcer de manière significative et durable le management du Groupe. Cette politique se reflète dans la composition du Comité de Direction qui a connu une évolution importante sur les trois dernières années avec l'intégration de profils seniors et expérimentés, assurant une continuité et une stabilité dans l'organe de direction.

IV.4.3 Organigramme juridique de CMGP Group

Au 21 novembre 2024, l'organigramme juridique de CMGP Group se présente comme suit :



Source : CMGP Group

Les pourcentages de détention sont équivalents aux pourcentages de contrôle pour l'ensemble des filiale

IV.4.4 Organes de direction de CMGP Group

Au 21 novembre 2024, le Comité de Direction (CODIR)³⁸ du groupe CMGP est représenté par les membres suivants :

Dirigeant	Fonction actuelle	Entité rattachée
Youssef Moamah	Président Directeur Général Directeur Général Adjoint de la BU « Industrie » Directeur Général Adjoint Support	CMGP SA
Jacques Alléon	Directeur Général Délégué Opérations & Président Directeur Général de CAS	CAS
Younes Al Abadan	Directeur Général Délégué Finance et Corporate Development	CMGP SA
Hicham Khattab	Directeur Général Adjoint Groupe – Directeur BU « Projet »	CMGP SA
Othmane Douiri	Directeur Général Adjoint Groupe - Directeur BU « Retail »	CMGP SA
Christian Nouboue	Directeur Général Adjoint Groupe – Directeur BU « International »	CMGP SA
Amal Krat	Directrice Administrative et Financière	CMGP SA
Hassan Mansouri	Directeur Systèmes d'Information	CMGP SA
Hasnaa Boulayaad	Directrice Organisation, Transformation et RSE	CMGP SA
Ghizlane El Jaafari	Directrice Ressources Humaines	CMGP SA
Oussama El Alami	Directeur Supply Chain	CMGP SA

Source : CMGP Group

Responsable du pilotage de la stratégie du Groupe, le Comité de Direction est composé de 11 membres, aux compétences complémentaires et variées. Il réunit à la fois des directions opérationnelles et des fonctions support, représentant l'ensemble des activités et missions du groupe CMGP.

Youssef Moamah (54 ans) – Président Directeur Général

Une présentation du parcours de M. Youssef Moamah est présentée dans la section « II.4.4. Présentation générale des principaux actionnaires de CMGP Group (Informations relatives à Youssef Moamah) » du présent document de référence.

Jacques Alléon (57 ans) – Directeur Général Délégué Opérations du Groupe & Président Directeur Général de CAS

Une présentation du parcours de M. Jacques Alléon est présentée dans la section « II.4.5. Présentation générale des principaux actionnaires de CMGP Group (Informations relatives à Jacques Alléon) » du présent document de référence.

Younes Al Abadan (50 ans) – Directeur Général Délégué Finance et Corporate Development

Diplômé de l'ENSTA Paris, cumule plus de 26 ans d'expérience, principalement dans le domaine de la finance d'entreprise. Il a commencé sa carrière au sein de l'Al Mada en tant que contrôleur financier. Puis, il a co-fondé le fonds d'investissement privé Capital Invest, où il a assumé la fonction de Directeur Général. En 2018, Younes El Abadan a rejoint l'équipe du groupe CMGP, où il occupe actuellement le poste de Directeur Général Délégué en charge de la Finance et du Corporate Development du Groupe. Younes Al Abadan n'exerce pas d'autres fonctions que celles au sein du groupe CMGP.

³⁸ Le CODIR de CMGP Group est constitué des dirigeants de CMGP SA et de CAS, sans qu'ils détiennent de mandat de dirigeant au sein de CMGP Group (cette dernière étant une holding de participations sans aucun salarié). Ces derniers occupaient déjà ces postes de direction avant l'acquisition de CAS par CMGP SA et sont restés salariés de leurs entités respectives post-acquisition, tout en assurant des responsabilités à l'échelle du Groupe dans le cadre des synergies organisationnelles).

Hicham Khattab (53 ans) – Directeur Général Adjoint Groupe – Directeur BU « Projet »

Titulaire d'un master en business management de l'Université Hassan II, Hicham Khattab fait partie intégrante du Groupe depuis le début de sa carrière en 1996. Au cours de son parcours, il a successivement assumé les responsabilités de Directeur Financier et de Directeur Commercial & Marketing. Actuellement, il occupe les fonctions de Directeur Général Adjoint Groupe et en charge de la BU « Projet » du Groupe. Hicham Khattab n'exerce pas d'autres fonctions que celles au sein du groupe CMGP.

Othmane Douiri (38 ans) – Directeur Général Adjoint Groupe - Directeur BU « Retail »

Othmane Douiri, ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieur Arts et Métiers Paris Tech, et titulaire d'un Master of Science (MSc) en management de l'ESSEC, compte 12 années d'expérience professionnelle, dont 3 années au sein du groupe CMGP. Avant de rejoindre le Groupe, Othmane Douiri a occupé le poste de Directeur Général Adjoint de Distrat et d'Associate Partner au sein de McKinsey & Company. En 2020, Othmane Douiri a intégré le Groupe en qualité de Directeur Général Adjoint de CAS. Actuellement, il occupe les fonctions de Directeur Général Adjoint Groupe et en charge de la BU « Retail » du Groupe. Othmane Douiri n'exerce pas d'autres fonctions que celles au sein du groupe CMGP.

Christian Nouboue (37 ans) – Directeur Général Adjoint Groupe – Directeur BU « International »

Diplômé de l'Ecole Centrale Paris et titulaire d'un Master of Science (MSc) en mathématiques appliquées de l'Université Technique de Berlin, Christian Nouboue a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de Moët Hennessy, dont notamment Manager du Marché Afrique de l'Ouest, Manager du Marché Centre Afrique et Manager e-commerce en Afrique de l'Est. Auparavant, il a occupé le poste de consultant en stratégie au sein du cabinet OC&C Strategy Consultants. Christian Nouboue a intégré le groupe CMGP en 2020 en tant que Directeur Développement Afrique. Actuellement, il occupe les fonctions de Directeur Général Adjoint Groupe et en charge de la BU « International » du Groupe. Christian Nouboue n'exerce pas d'autres fonctions que celles au sein du groupe CMGP.

Amal Krat (47 ans) – Directrice Administrative et Financière

Amal Krat, titulaire d'un master en finance de l'ISCAE, a entamé sa carrière en tant que Manager de Projets au sein de Maroc Défi. Son parcours l'a conduite à rejoindre le groupe CMGP, où elle a initialement occupé le poste de Directrice des Achats. Forte d'une expérience de plus de 22 ans, dont 21 années au sein du groupe CMGP, elle assume actuellement les fonctions de Directrice Administrative et Financière. Amal Krat n'exerce pas d'autres fonctions que celles au sein du groupe CMGP.

Hassan Mansouri (56 ans) – Directeur Systèmes d'Information

Hassan Mansouri, diplômé en informatique de l'EMSI Maroc et titulaire d'un master en multimédia, bases de données et systèmes d'information de l'Université Nice-Sophia-Antipolis, a exercé en tant qu'architecte de systèmes d'information au sein de Hanouty Shop. En parallèle, Hassan Mansouri est enseignant à temps partiel pour diverses écoles d'ingénieurs telles que l'EMSI, l'ESTEM, l'ESIT et PIGIER. Cumulant plus de 30 ans d'expérience, dont 15 années au sein du groupe CMGP, Hassan a rejoint l'entreprise en 2008 et occupe actuellement le poste de Directeur des Systèmes d'Information. Hassan Mansouri n'exerce pas d'autres fonctions que celles au sein du groupe CMGP.

Hasnaa Boulayaad (41 ans) – Directrice Organisation, Transformation et RSE

Titulaire d'un Master en économie de l'Université Hassan II, Hasnaa Boulayaad cumule plus de 16 ans d'expérience. Elle a débuté sa carrière au sein du Groupe, d'abord en tant que Manager Qualité pour évoluer vers le poste de QSE et CSR Manager. Hasnaa Boulayaad est aujourd'hui Directrice Organisation, Transformation et RSE au sein du groupe CMGP. Hasnaa Boulayaad n'exerce pas d'autres fonctions que celles au sein du groupe CMGP.

Ghizlane El Jaafari (40 ans) – Directrice Ressources Humaines

Diplômée d'un master en ressources humaines de l'ISCAE et d'un master en économie de l'Université Hassan II, Ghizlane El Jaafari bénéficie de plus de 16 ans d'expérience. Elle a commencé sa carrière en 2007 au sein du Groupe en tant que gestionnaire des comptes clients et contentieux avant d'évoluer progressivement pour occuper aujourd'hui le poste de Directrice des Ressources Humaines. Ghizlane El Jaafari n'exerce pas d'autres fonctions que celles au sein du groupe CMGP.

Oussama El Alami (40 ans) – Directeur Supply Chain

Oussama El Alami, diplômé en ingénierie de l'École Mohammedia des Ingénieurs et titulaire d'un MBA de l'ISCAE, a débuté sa carrière en tant que consultant au sein de Holcim Schweiz en Suisse. Il a ensuite occupé divers postes à responsabilité au sein de LafargeHolcim pendant 11 ans, dont ceux de Manager national des Achats, Responsable régional de l'approvisionnement et Acheteur industriel stratégique. Il était au préalable membre du conseil exécutif de l'UIR en tant que responsable de la direction Achats & Logistique, et membre du conseil exécutif de Cema bois de l'Atlas en tant que responsable des Achats et de la logistique. En février 2022, il intègre le groupe CMGP en tant que Directeur Supply Chain. Oussama El Alami n'exerce pas d'autres fonctions que celles au sein du groupe CMGP.

IV.4.4.1 Rémunérations attribuées aux membres du Comité de Direction

Le tableau ci-dessous présente la rémunération totale attribuée aux membres du Comité de Direction (CODIR) sur la période 2021 – 2023 :

En MAD	2021	2022	2023
Rémunération totale des membres du CODIR	16 434 100	17 258 202	17 258 202

Source : CMGP Group

Il est à noter que la rémunération des dirigeants est supportée par CMGP SA, à l'exception de Jacques Alléon, dont la rémunération est portée par CAS.

IV.4.4.2 Prêts accordés aux membres du Comité de Direction

Aucun prêt n'a été accordé aux membres du Comité de Direction au cours des trois derniers exercices.

PARTIE III - ACTIVITE DE CMGP GROUP

I. Historique de CMGP GROUP

Le groupe CMGP est un des principaux acteurs de l'irrigation, de l'agrofourniture, des solutions solaires et de l'infrastructure de l'eau au Maroc et en Afrique de l'Ouest.

Bénéficiant d'une connaissance solide des marchés dans lesquels il opère et d'une très bonne maîtrise de la chaîne d'approvisionnement, le Groupe propose une vaste gamme de produits et de services couvrant l'ensemble des besoins de ses clients. Cette offre repose principalement sur l'expertise de ses équipes, des partenariats stratégiques avec des fournisseurs internationaux de renom et un vaste réseau de distribution couvrant le Maroc et l'Afrique de l'Ouest.

A fin 2023, le groupe CMGP compte 1 068 collaborateurs, exploite 5 unités industrielles et dispose d'un réseau d'agences commerciales³⁹ et de centres de distribution (dépôts logistiques), assurant une couverture des besoins de sa clientèle dans plus de 10 pays en Afrique, à travers une présence directe au Maroc, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie et au Ghana et à travers l'export au Niger, Mali, Nigeria, Sierra Leone, Gambie, Libye et Guinée Conakry.

Il est à noter que le Groupe dispose de 24 centres de distribution dont (i) 16 agences commerciales dédiées à la vente et intégrant chacune un dépôt logistique et (ii) 8 centres de distribution servant uniquement de dépôts logistiques.

Le tableau suivant présente les principales dates clés de l'historique de CMGP SA (depuis sa création jusqu'à son rapprochement avec CAS en 2021) :

1993	• Création de SICDA, entité spécialisée dans la production de tubes PE pour l'irrigation
1995	• Création de CMGP SA, entité spécialisée dans l'irrigation « goutte à goutte »
2004	• Début de la production de tubes PVC dédiés à l'irrigation par SICDA
2005-2009	• Développement du réseau commercial avec l'ouverture successive de 4 nouvelles agences commerciales : Kenitra, Moulay Bouselham, Guercif et Meknès
2008	• Renforcement de l'infrastructure IT avec le déploiement de l'ERP (Sage X3)
2010	• Entrée sur le segment des marchés publics de mise à niveau des infrastructures des réseaux de distribution d'eau et d'irrigation pour le compte des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA)
2013	• Inauguration du nouveau siège au sein de la zone industrielle de Sapino (anciennement à Belvédère)
2014	• Acquisition de SICDA par CMGP SA
2015	• Entrée du fonds d'investissement North Africa Fund dans le capital de CMGP • Début de la production de tubes PVC pour l'assainissement et l'adduction d'eau potable par SICDA
2016	• Entrée sur le marché sénégalais via la création de CMGP CAS Sénégal (ex. CMGP Sénégal)
2017	• Réalisation d'un premier projet d'irrigation de grande envergure en Mauritanie

³⁹ L'ensemble des agences commerciales comprennent un centre de distribution (dépôt logistique)

2018	- Entrée du fonds d'investissement DPI dans le capital de CMGP à hauteur de 80,55% via ADP II Holding 10 Morocco et sortie totale du fonds North Africa Fund⁴⁰ du capital de CMGP - Entrée du groupe CMGP sur le marché des produits phytosanitaires à travers l'acquisition de PHILEA
2019	Début de la diversification des activités à travers le lancement d'une activité dédiée à l'énergie solaire
2020	- Début d'exploitation de la filiale CMGP CAS Sénégal (ex. CMGP Sénégal) - Démarrage de la production de tubes PEHD à double-paroi pour l'assainissement liquide par SICDA

Source : CMGP Group

Le tableau suivant présente les principales dates clés de l'historique de CAS (depuis sa création jusqu'à son rapprochement avec CMGP SA en 2021) :

1967	Création de CAS, entité spécialisée dans la distribution d'agrofouritures au Maroc, notamment de produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, etc.), d'engrais (solubles, solides, etc.), de semences, de substrats, de filets et de films plastiques
1974	Création de PROCESS, société industrielle détenue à 49% par CAS et spécialisée dans le conditionnement et le blending d'engrais et de compost
1998	Création d'AGRIVAL, entité détenue à 14,7% par CAS et spécialisée dans la distribution de semences et de produits phytosanitaires, principalement des insecticides

Source : CMGP Group

Le tableau suivant présente les principales dates clés de l'historique de CMGP Group depuis sa création :

2018	Entrée du fonds d'investissement DPI dans le capital de CMGP à hauteur de 80,55% via ADP II Holding 10 Morocco et sortie totale du fonds North Africa Fund du capital de CMGP
2021	- ADP II Holding 10 Morocco SARL-AU a changé de dénomination sociale pour devenir la holding CMGP Group - Transformation de la société CMGP Group SARL en Société Anonyme à Conseil d'Administration - Acquisition par CAS de 51% du capital de PROCESS et 85,3% du capital d'AGRIVAL pour passer sa participation à 100% dans ces 2 entités - Acquisition de 100% du capital de CAS par CMGP Group dont 90% détenu indirectement à travers CMGP SA - Apport des titres CMGP SA détenus par Youssef Moamah et des titres CAS détenus par Jacques Alléon à CMGP Group - Entrée d'AfricInvest dans le capital de CMGP Group à hauteur de 21,5% via deux véhicules d'investissements : Africa Agriculture et MPEF IV
2022	- Entrée de FIPAR-Holding dans le capital de CMGP Group qui a acquis une participation minoritaire de 14,8% du capital - Acquisition du groupe Delta Irrigation - Lancement de l'activité dédiée au traitement des eaux

⁴⁰ Société de gestion du fonds d'investissement Amethis

	• Création de CMGP Africa, une holding destinée à détenir les filiales africaines du Groupe et obtention du Label Casablanca Finance City
2023	• Création des filiales CMGP CAS Mauritanie et CMGP CAS Ghana, constituant une nouvelle étape clé dans l'expansion du Groupe en Afrique • Structuration des activités du Groupe autour de 4 Business Unit : « Retail », « Projet », « Industrie » et « International » • Signature d'un accord de financement entre CMGP SA, BCP et IFC, basé sur un mécanisme de partage des risques (RSF) pour un montant de 36 MUSD⁴¹
2024	• Acquisition de 30% du capital⁴² d'AGROSEM (Agrofourniture Semences SARL), société marocaine spécialisée dans la distribution de semences • Début d'exploitation des filiales africaines : CMGP CAS Mauritanie et CMGP CAS Ghana • CMGP Africa décroche la certification ISO 9001 • Début d'exploitation d'une unité industrielle à Jorf Lasfar, dédiée au conditionnement et à la transformation d'engrais (azotés, NPK, acides phosphoriques et sulfuriques) • Ouverture de deux nouvelles agences commerciales (Errachidia et Marrakech)

Source : CMGP Group

II. Appartenance à un groupe

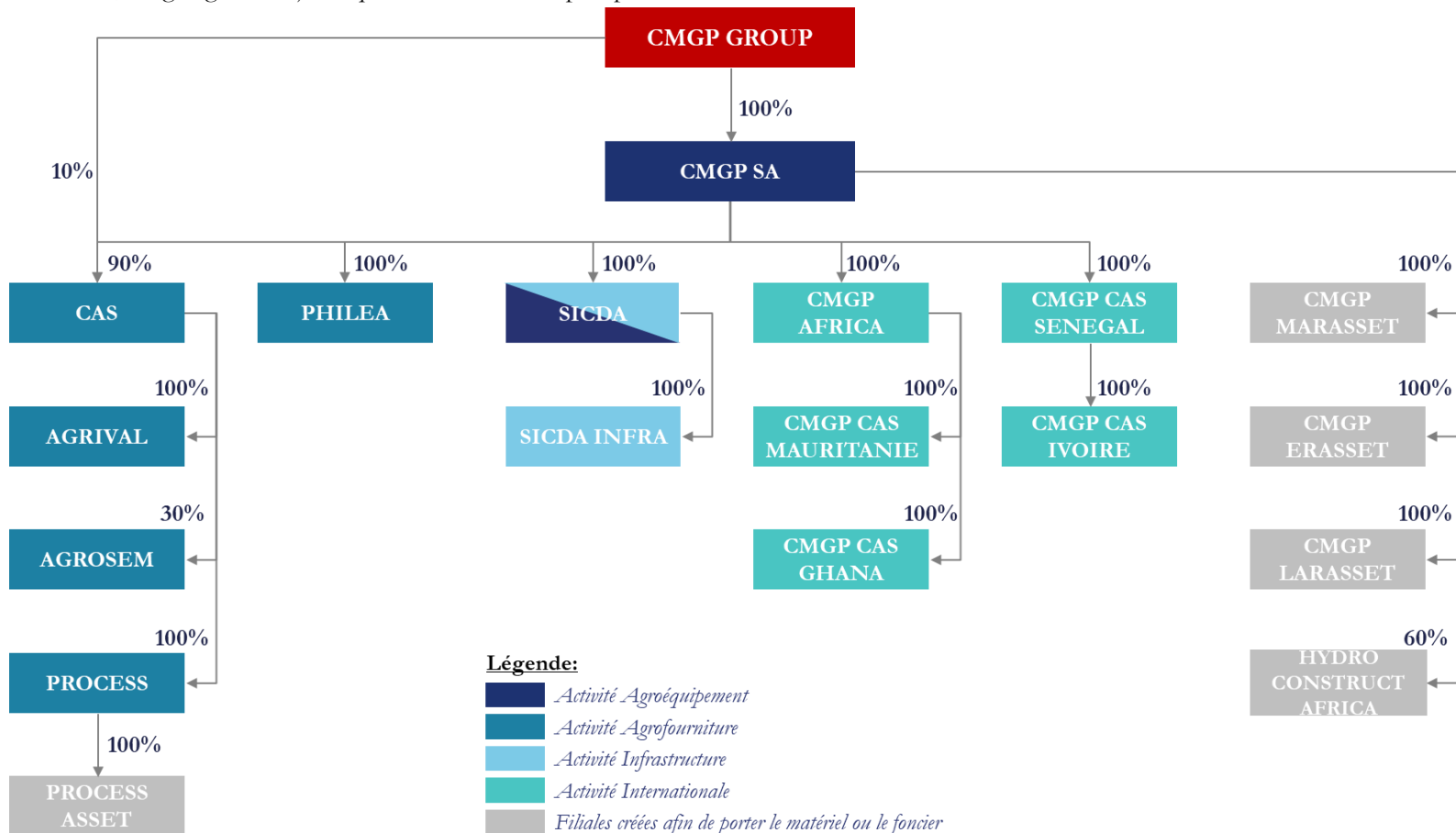
CMGP Group ne fait pas partie d'un groupe.

⁴¹ Le mécanisme de partage des risques (RSF) est une structure financière conçue pour encourager les institutions financières à accorder des prêts dans des secteurs clés à fort potentiel de développement, en partageant les risques entre le promoteur de la ligne, l'organisme de financement et le fournisseur de la RSF. Dans le cas de cet accord, il s'agit d'un contrat tripartite entre IFC (fournisseur de la RSF), BCP (organisme de financement) et CMGP SA (promoteur de la ligne). En cas de défaut de paiement, les pertes sont partagées entre les 3 acteurs du projet permettant ainsi de réduire l'exposition au risque tout en stimulant le développement des secteurs dans lesquels opèrent CMGP SA, à savoir l'irrigation, l'énergie solaire et le traitement des eaux. A noter que ce mécanisme de partage des risques est en cours de mise en place (aucun pourcentage couvert en 2023 par CMGP SA).

⁴² Le groupe CMGP dispose d'une option pour réaliser une opération complémentaire d'acquisition de 40% du capital d'AGROSEM à fin 2025. A noter que le cédant garde également une option de rachat des 30% cédés à fin 2025.

III. Filiales de CMGP Group

Au 21 novembre 2024, l'organigramme juridique de CMGP Group se présente comme suit :



Source : CMGP Group

Les pourcentages de détention sont équivalents aux pourcentages de contrôle pour l'ensemble des filiales.

Les différentes filiales du Groupe travaillent en étroite collaboration pour échanger leurs connaissances, leurs expertises et leurs ressources, ce qui favorise l'innovation et renforce le capital confiance des clients.

Une description des différentes filiales de CMGP Group est présentée ci-après.

III.1 CMGP SA

III.1.1 Informations générales

Créée en 1995, CMGP SA est une société spécialisée dans la distribution de matériel d'agroéquipement et dans la réalisation de projets clefs en main dans les domaines de l'irrigation, de l'énergie solaire et du traitement des eaux. CMGP SA bénéficie d'un portefeuille large et varié de produits d'agroéquipement grâce à ses divers partenariats stratégiques noués avec les principaux fabricants internationaux.

Informations générales		
Dénomination sociale	CMGP SA	
Date d'immatriculation	22/02/1995	
Siège social	Parc Industriel Sapino, Lot 102-105 Nouaceur, Casablanca	
Forme juridique	Société Anonyme	
Secteur d'activité	Solutions pour l'irrigation, l'énergie solaire et le traitement de l'eau	
Composition de l'actionnariat au 31/12/2023	<u>Actionnaires</u> CMGP Group	<u>% de détention et de droit de vote</u> 100% (nbr. d'actions : 1 000 000)

Source : CMGP Group

III.1.2 Principaux agrégats annuels

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats de CMGP SA sur la période 2021 – 2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Capital social	150 000	250 000	250 000	66,7%	0,0%
Capitaux propres	678 119	1 235 303	1 255 434	82,2%	1,6%
Endettement net *	1 014 054	482 595	468 739	-52,4%	-2,9%
dont Compte courant d'associés - passif	538 200	-	-	-100,0%	n.a
dont Compte courant d'associés - actif	-	-	20 600	n.a	n.a
Chiffre d'affaires	783 304	819 449	810 947	4,6%	-1,0%
Résultat net	89 643	50 258	50 131	-43,9%	-0,3%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	52 000	28 000	30 000	-46,2%	7,1%

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

Analyse des principales évolutions sur la période 2021-2022

Le chiffre d'affaires de CMGP SA s'établit à 819 449 KMAD en 2022, en hausse de 36 145 KMAD (+4,6%) par rapport à 2021, principalement expliquée par le renforcement de son positionnement dans le marché de l'énergie solaire lancé en 2019 ainsi que le lancement d'un département dédié au traitement des eaux courant 2022.

En 2022, le résultat net s'établit à 50 258 KMAD contre 89 643 KMAD en 2021, soit une baisse de 39 385 KMAD (-43,9%), expliquée principalement par :

- Une baisse du résultat d'exploitation de 12 658 KMAD (-15,1%) portée essentiellement par :

- ✓ La hausse des achats revendus de marchandises de 27 832 KMAD liée à la croissance de l'activité ;
- ✓ un niveau élevé de reprises / transferts de charges en 2021 (22 419 KMAD vs. 2 426 KMAD en 2022). Ces reprises /transfert de charges sont principalement portés par les frais engagés pour l'acquisition de CAS (15 828 KMAD) qui ont été activés en immobilisations en non-valeur et amortis de manière linéaire sur une durée de 5 ans ;
- ✓ La hausse des charges de personnel de 9 166 KMAD liée principalement aux recrutements effectués afin de soutenir la croissance de l'activité ;
- Une baisse du résultat financier de 35 862 KMAD (<-100%), résultant principalement de la diminution des produits financiers de 29 218 KMAD essentiellement portée par la baisse des produits des titres de participations et autres titres immobilisés de 24 522 KMAD. Il est à noter qu'en 2021, CMGP Group a procédé à un remboursement anticipé à hauteur de 50 MMAD de la dette de 225 MMAD contractée auprès de BMCI, diminuant ainsi le niveau des produits des titres de participations et autres titres immobilisés en 2022 ;
- Compensée partiellement par la baisse de l'impôt sur les résultats de 5 363 KMAD.

A fin 2022, l'endettement net a enregistré une baisse de -531 459 KMAD (-52,4%) par rapport à fin 2021, pour s'établir à 482 595 KMAD, en lien notamment avec l'augmentation de capital survenue en 2022 par compensation de créances correspondant aux avances en comptes courants effectués en 2021 par CMGP Group au profit de CMGP SA pour un montant de 538 200 KMAD. A noter que ces avances en comptes courants ont servi préalablement au financement de la prise de participation à hauteur de 90% du capital de CAS cette même année.

Les capitaux propres s'élèvent à 1 235 303 KMAD à fin 2022, en hausse de 557 184 KMAD (+82,2%) par rapport à fin 2021. Cette hausse s'explique principalement par :

- L'augmentation de capital de 538 200 KMAD de CMGP SA (prime d'émission incluse) par compensation de créances à l'égard de sa société mère CMGP Group du même montant ;
- Le résultat net de l'exercice 2022 d'un montant de 50 258 KMAD ;
- Compensée partiellement par la distribution de dividendes (28 000 KMAD) intervenue au cours de l'année 2022.

Les dividendes distribués en 2022 s'élèvent à 28 000 KMAD contre 52 000 KMAD l'année précédente.

Analyse des principales évolutions sur la période 2022-2023

Le chiffre d'affaires s'établit à 810 947 KMAD en 2023, en légère baisse (-1,0%) par rapport à 2022.

En 2023, le résultat net s'établit à 50 131 KMAD contre 50 258 KMAD en 2022, soit une légère baisse de 127 KMAD (-0,3%). Les principales variations suivantes ont été enregistrées au titre de l'exercice :

- Une baisse du résultat d'exploitation de 23 510 KMAD (-33,0%), principalement expliquée par un léger recul de l'activité (-8 503 KMAD) notamment en lien avec le recul des ventes du PVC, la hausse des charges de personnel (+6 060 KMAD) et la hausse des dotations d'exploitations (+ 5 074 KMAD) ;
- Une baisse du résultat non courant de 9 354 KMAD, expliquée principalement par un niveau élevé des produits de cessions d'immobilisations en 2022 (8 572 KMAD vs. 441 KMAD en 2022) en lien notamment avec la cession d'une agence commerciale de Meknès⁴³ pour un montant d'environ 6 500 KMAD ;
- Compensée partiellement par (i) une hausse du résultat financier de 22 582 KMAD, en lien avec la hausse des produits financiers de 20 461 KMAD (+88,0%), principalement portée par l'augmentation des produits de participations de 19 327 KMAD et (ii) une baisse de l'impôt sur les résultats de 10 155 KMAD.

A fin 2023, l'endettement net s'établit à 468 739 KMAD contre 482 595 KMAD à fin 2022, affichant une baisse de 13 855 KMAD (-2,9%), expliquée principalement par :

- La hausse du compte courant d'associés-actif de 20 600 KMAD résultant des avances faites par CMGP SA à ses filiales, notamment SICDA à hauteur de 20 000 KMAD ;

⁴³ CMGP SA détenait deux agences commerciales à Meknès et a décidé d'en céder un.

- La baisse des dettes de financement de 8 855 KMAD (-2,7%) en lien avec le remboursement continu et progressif des dettes bancaires ;
- Compensée par une baisse de la trésorerie nette de 15 617 KMAD en lien avec la hausse de la trésorerie-passif de 14 518 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à 1 255 434 KMAD à fin 2023, en hausse de 20 131 KMAD (+1,6%) par rapport à fin 2022, correspondant au résultat net de l'exercice 2023 partiellement compensée par la distribution de dividendes intervenue au cours de l'année 2023.

Les dividendes distribués en 2023 s'élèvent à 30 000 KMAD contre 28 000 KMAD en 2022, en hausse de 2 000 KMAD (+7,1%).

III.1.3 Principaux agrégats semestriels

Au 30 juin 2024, les principaux agrégats de CMGP SA se présentent comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23-S1 24
Capital social	250 000	250 000	0,0%
Capitaux propres	1 255 434	1 260 393	0,4%
Endettement net *	468 739	487 140	3,9%
dont Compte courant d'associés - passif	-	71 039	n.a
dont Compte courant d'associés - actif	20 600	2 000	-90,3%

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23-S1 24
Chiffre d'affaires	390 350	442 203	13,3%
Résultat net	7 859	4 959	-36,9%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	n.a

Source : CMGP Group

Au terme du premier semestre 2024, le chiffre d'affaires de CMGP SA s'établit à 442 203 KMAD, en hausse de 51 853 KMAD (+13,3%) par rapport au premier semestre 2023, expliquée principalement par la bonne performance du segment « Irrigation », tant dans les marchés publics que privés avec la livraison de plusieurs projets d'irrigation et la performance du segment « énergie solaire ».

A cours du premier semestre 2024, le résultat net s'établit à 4 959 KMAD contre 7 859 KMAD au terme du 1^{er} semestre 2023, soit en baisse de 2 899 KMAD (-36,9%), expliquée principalement par :

- La baisse du résultat d'exploitation de 5 405 KMAD (-23%), portée essentiellement par :
 - ✓ la hausse des achats consommés de 48 377 KMAD, liée à la croissance de l'activité ;
 - ✓ la hausse des dotations d'exploitations de 4 857 KMAD suite aux investissements réalisés lors du 1^{er} semestre 2024 ;
 - ✓ La hausse des charges de personnel de 2 638 KMAD liée principalement aux recrutements effectués afin de soutenir la croissance de l'activité ;
 - ✓ Compensée partiellement par la hausse du chiffre d'affaires (+51 853 KMAD).
- Compensée partiellement par la baisse des impôts sur les résultats de 2 191 KMAD.

Il est à noter qu'environ 40% de l'activité de CMGP SA provient des produits fabriqués par SICDA (ventes intercos), ce qui signifie que les résultat nets de CMGP SA et de SICDA doivent être analysé dans leur globalités. Ainsi, l'ensemble CMGP SA & SICDA affiche une hausse du résultat net au 1^{er} semestre 2024 par rapport au 1^{er} semestre 2023 de 23 295 KMAD ;

A fin juin 2024, l'endettement net s'établit à 487 140 KMAD contre 468 739 KMAD à fin 2023, affichant une hausse de 18 401 KMAD, expliquée principalement par :

- La hausse du compte courant d'associés-passif de 71 039 KMAD en lien avec les avances en comptes courant versés par CAS afin d'optimiser la gestion de la trésorerie du Groupe ;
- la baisse du compte courant d'associés-actif de 18 600 KMAD en lien avec l'encaissement des dividendes de SICDA pour un montant de 20 000 KMAD ;
- Compensée par (i) la baisse des dettes de financement de 32 864 KMAD (-10,2%) en lien avec le remboursement continu et progressif des dettes bancaires et (ii) la hausse de la trésorerie nette de 38 374 KMAD en lien avec la baisse de la trésorerie-passif de 33 007 KMAD ;

Les capitaux propres s'élèvent à 1 260 393 KMAD à fin juin 2024, en hausse de 4 959 KMAD (+0,4%) par rapport à fin 2023, correspondant au résultat net du 1^{er} semestre 2024.

III.2 CAS

III.2.1 Informations générales

Fondé en 1967⁴⁴, CAS est un acteur majeur de la distribution d'agrofournitures au Maroc. Il offre une gamme complète, dont notamment :

- Des produits phytosanitaires tels que les insecticides, les herbicides, les fongicides, les nématicides, et autres produits de spécialités et génériques ;
- Une gamme complète d'engrais (solubles, solides, etc.) ;
- Et une gamme de semences, de substrats, de filets et films plastiques.

En 2021, CMGP SA et CAS ont signé un accord d'acquisition pour former un acteur intégré au Maroc dans l'irrigation, l'agrofourniture et l'infrastructure de l'eau.

Informations générales		
Dénomination sociale	CAS SA	
Date d'immatriculation	23/03/1999	
Siège social	Zone industrielle, Route de Biougra B.P. 552, Ait Melloul	
Forme juridique	Société Anonyme	
Secteur d'activité	Distribution d'agrofournitures (produits phytosanitaires, engrais, semences, plastique et filets agricoles)	
Composition de l'actionnariat au 31/12/2023	<u>Actionnaires</u>	<u>% de détention et de droit de vote</u>
	CMGP SA	90% (nbr. d'actions : 82 522)
	CMGP Group	10% (nbr. d'actions : 9 176)

Source : CMGP Group

III.2.2 Principaux agrégats annuels

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats de CAS sur la période 2021 – 2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Capital social	9 170	9 170	9 170	0,0%	0,0%
Capitaux propres	665 530	749 191	816 297	12,6%	9,0%
Endettement net *	- 120 195	- 53 627	- 72 790	55,4%	-35,7%
dont Compte courant d'associés - passif	50 000	7	7	-100,0%	0,0%

⁴⁴ Suite au transfert du siège social de CAS de la ville d'Agadir à Ait Melloul, son registre du commerce a été mis à jour en date du 23/03/1999.

Chiffre d'affaires	825 862	1 032 547	1 060 451	25,0%	2,7%
Résultat net	100 787	106 411	89 106	5,6%	-16,3%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	484 522	22 750	22 000	-95,3%	-3,3%

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

Analyse des principales évolutions sur la période 2021-2022

Le chiffre d'affaires de CAS s'établit à 1 032 547 KMAD en 2022 contre 825 862 KMAD en 2021, soit une hausse de 206 685 KMAD (+25,0%). Cette forte progression est principalement attribuable à une hausse des activités sur l'ensemble des lignes de métiers et particulièrement sur les engrais suite à la hausse des prix des matières premières.

En 2022, le résultat net enregistre une hausse de 5 623 KMAD (+5,6%), en passant de 100 787 KMAD en 2021 à 106 411 KMAD, expliquée essentiellement par :

- Une hausse du résultat d'exploitation de 58 448 KMAD (+53,4%) principalement portée par la croissance du chiffre d'affaires de 206 685 KMAD, compensée partiellement par la hausse des achats revendus de marchandises de 153 782 KMAD en ligne avec la hausse de l'activité ;
- Compensée partiellement par :
 - ✓ La baisse du résultat financier de 26 919 KMAD due principalement à la baisse des produits des titres de participations et autres titres immobilisés d'un montant de 20 819 KMAD⁴⁵ ;
 - ✓ La baisse du résultat non courant de 7 607 KMAD due à la baisse des produits de cession d'immobilisations d'un montant de 5 637 KMAD ;
 - ✓ La hausse de l'impôt sur les résultats de 18 299 KMAD.

A fin 2022, l'endettement net a enregistré une augmentation de 66 568 KMAD par rapport à fin 2021, pour s'établir à -53 627 KMAD. Cette hausse s'explique par :

- Une baisse des titres et valeurs de placement de 87 096 KMAD essentiellement liée à la vente des SICAV de trésorerie afin de couvrir des besoins en fonds de roulement ponctuels ;
- Une baisse de la trésorerie nette de 29 465 KMAD ;
- Compensée partiellement par la baisse du compte d'associés passifs de 49 993 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à 749 191 KMAD à fin 2022, en hausse de 83 661 KMAD (+12,6%) par rapport à fin 2021, correspondant au résultat net de l'exercice 2022 partiellement compensée par la distribution de dividendes intervenue au cours de l'année 2022.

Les dividendes distribués en 2022 s'élèvent à 22 750 KMAD, contre 484 522 KMAD en 2021. Le niveau élevé de dividendes en 2021 est dû aux éléments suivants :

- Des dividendes versés aux actionnaires historiques, en lien avec l'opération d'acquisition de CAS par le groupe CMGP ;
- des dividendes versés à CMGP Group en lien avec le remboursement anticipé à hauteur de 50 MMAD de la dette de 225 MMAD contractée auprès de BMCI ;

Analyse des principales évolutions sur la période 2022-2023

Le chiffre d'affaires de CAS s'établit à 1 060 451 KMAD en 2023, soit une hausse de 27 904 KMAD (+2,7%) par rapport à 2022, principalement attribuable à la hausse des ventes des produits phytosanitaires en 2023.

En 2023, le résultat net enregistre une baisse de 17 305 KMAD (-16,3%), en passant de 106 411 KMAD en 2022 à 89 106 KMAD, expliquée essentiellement par :

- Une baisse du résultat d'exploitation de 27 051 KMAD (-16,1%) principalement portée par une hausse des achats revendus de marchandises de 46 154 KMAD (+6,0%) plus élevée que la hausse de l'activité de 27 904 KMAD (+2,7%) liée à la hausse des coûts des intrants ;

⁴⁵ Avant l'acquisition de CAS par CMGP SA, les filiales PROCESS et AGRIVAL n'étaient pas entièrement détenues par CAS et par conséquent elles distribuaient des dividendes à CAS ainsi qu'aux autres actionnaires.

- Compensée partiellement par :
 - ✓ La hausse du résultat financier de 5 887 KMAD due principalement à (i) la hausse des gains de change de 2 135 KMAD et (ii) la baisse des pertes de changes de 2 612 KMAD. L'évolution de ces postes est corrélée principalement à l'évolution des parités dirhams/dollars américain. En effet, le taux de change MAD/USD⁴⁶ est passé de 10,16 en moyenne en 2022 à 10,14 en moyenne en 2023.
 - ✓ La hausse du résultat non courant de 3 134 KMAD due principalement à la constatation d'un transfert de charges de 2 500 KMAD en lien avec la contribution financière dans le cadre du soutien aux victimes du séisme d'Al Haouz. A noter que la contribution totale du Groupe s'élève à 5 000 KMAD, portée par CAS et CMGP SA à hauteur de 50% chacune.

A fin 2023, l'endettement net s'est amélioré de 19 163 KMAD par rapport à fin 2022, pour s'établir à -72 790 KMAD. Cette évolution s'explique par une hausse des titres et valeurs de placement (+24 877 KMAD) en lien avec l'acquisition de SICAV de trésorerie, compensée partiellement par la baisse de la trésorerie nette de 5 714 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à 816 297 KMAD à fin 2023, en hausse de 67 106 KMAD (+9,0%) par rapport à fin 2022, correspondant au résultat net de l'exercice 2023 partiellement compensée par la distribution de dividendes intervenue au cours de l'année 2023.

Les dividendes distribués en 2023 s'élèvent à 22 000 KMAD, en légère baisse de 3,3% par rapport à 2022.

III.2.3 Principaux agrégats semestriels

Au 30 juin 2024, les principaux agrégats de CAS se présentent comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23-S1 24
Capital social	9 170	9 170	0,0%
Capitaux propres	816 297	861 841	5,6%
Endettement net *	- 72 790	162 323	<-100%
dont Compte courant d'associés - passif	7	7	0,0%
dont Compte courant d'associés - actif	-	71 134	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23-S1 24
Chiffre d'affaires	541 707	564 925	4,3%
Résultat net	54 927	45 544	-17,1%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	n.a

Source : CMGP Group

Au terme du premier semestre 2024, le chiffre d'affaires de CAS s'établit à 564 925 KMAD, en hausse de 23 218 KMAD (+4,3%) par rapport au 1^{er} semestre 2023, portée par une hausse des activités dans la quasi-totalité des lignes de métiers, essentiellement les produits phytosanitaires.

Au terme du premier semestre 2024, le résultat net s'établit à 45 544 KMAD contre 54 927 KMAD au 1^{er} semestre 2023, soit une baisse de 9 382 KMAD (-17,1%), expliquée principalement par :

- La baisse du résultat d'exploitation de 11 531 KMAD (-13,5%), portée principalement par :
 - ✓ la hausse des achats revendus de marchandises de 23 841 KMAD (+5,7%) liée à la croissance de l'activité ;

⁴⁶ Source : Bank Al-Maghrib

- ✓ la hausse des dotations d'exploitations de 5 453 KMAD et des autres charges externes de 2 691 KMAD ;
- ✓ la hausse des charges de personnel de 2 438 KMAD liée principalement aux recrutements effectués afin de soutenir la croissance de l'activité ;
- ✓ Compensée partiellement par la hausse du chiffre d'affaires (+23 218 KMAD).
- La baisse du résultat financier de 1 568 KMAD (-69,8%) portée principalement par la baisse des gains de change et des reprises financières.
- Compensée partiellement par la baisse des impôts sur les bénéfices de 3 658 KMAD.

A fin juin 2024, l'endettement net a enregistré une amélioration de 89 534 KMAD par rapport à fin 2023, pour s'établir à -162 323 KMAD. Cette amélioration s'explique par :

- La hausse du compte courant d'associés-actif (+71 134 KMAD) en lien essentiellement avec les avances en comptes courant versés à CMGP SA pour un montant de 71 039 KMAD afin d'optimiser la gestion de la trésorerie du Groupe ;
- La hausse des titres et valeurs de placement (+36 215 KMAD) en lien avec le placement de l'excédent de trésorerie en SICAV ;
- Compensée par la baisse de la trésorerie nette de 17 815 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à 861 841 KMAD à fin juin 2024, en hausse de 45 544 KMAD (+5,6%) par rapport à fin 2023, correspondant au résultat net du 1^{er} semestre 2024.

III.3 SICDA

III.3.1 Informations générales

Fondée en 1993, SICDA est spécialisée dans la production et la vente de tubes et tuyaux dédiés à l'irrigation, l'assainissement, l'adduction à l'eau potable et dans une moindre mesure le bâtiment et les télécoms. SICDA est née de la volonté d'accompagner le développement de plusieurs secteurs, notamment l'agriculture et l'infrastructure de l'eau. Depuis plus de deux décennies, elle apporte des solutions innovantes aux différents besoins spécifiques de chacun de ces secteurs.

Informations générales		
Dénomination sociale	SICDA SA	
Date d'immatriculation	12/03/1993	
Siège social	Lot 48/52, Zone Industrielle, Route De Marrakech, Berrechid	
Forme juridique	Société Anonyme	
Secteur d'activité	Production de tubes et de solutions pour l'agriculture, l'adduction en eau potable, l'assainissement, le bâtiment & les télécoms	
Composition de l'actionnariat au 31/12/2023	<u>Actionnaires</u> CMGP SA	<u>% de détention et de droit de vote</u> 100% (nbr. d'actions : 900 000)

Source : CMGP Group

III.3.2 Principaux agrégats annuels

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats de SICDA sur la période 2021 – 2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Capital social	90 000	90 000	90 000	0,0%	0,0%
Capitaux propres	322 883	323 240	335 552	0,1%	3,8%
Endettement net *	80 292	100 800	45 034	25,5%	-55,3%
dont Compte courant d'associés - passif	-	-	20 000	n.a	n.a

Chiffre d'affaires	391 076	396 919	375 764	1,5%	-5,3%
Résultat net	34 138	357	32 312	-99,0%	>100%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	20 000	n.a	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

Analyse des principales évolutions sur la période 2021-2022

Le chiffre d'affaires de SICDA s'établit à 396 919 KMAD en 2022, en hausse de 5 844 KMAD (+1,5%) par rapport à 2021, principalement expliquée par une inflation marquée, en particulier au niveau des matières premières, et qui a été répercuté en partie sur les prix de vente notamment pour les tubes PVC.

Le résultat net a enregistré une baisse de 33 781 KMAD (-99,0%) pour atteindre 357 KMAD en 2022. Cette évolution s'explique principalement par :

- Une baisse du résultat d'exploitation de 31 215 KMAD (-61,6%), expliquée principalement par une baisse de la marge brute suite à l'augmentation des prix des matières premières qui n'a pas été répercuté intégralement sur les prix de vente ;
- Une baisse du résultat financier de 17 715 KMAD (<-100%), expliquée principalement par la hausse des charges financières de 12 235 KMAD (>100%), portée notamment par la hausse des pertes de change de 9 352 KMAD. L'évolution de ce poste est corrélée principalement à l'évolution des parités dirhams/dollars américain. En effet, le taux de change MAD/USD⁴⁷ est passé de 8,99 en moyenne en 2021 à 10,16 en moyenne en 2022.
- Compensée partiellement par la baisse de l'impôt sur les résultats de 12 326 KMAD.

A fin 2022, l'endettement net s'établit à 100 800 KMAD contre 80 292 KMAD à fin 2021, soit une hausse de 20 508 KMAD (+25,5%) expliquée essentiellement par la hausse de la trésorerie-passif de 20 514 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à 323 240 KMAD à fin 2022 contre 322 883 KMAD en 2021, en légère hausse de 357 KMAD, correspondant au résultat net de l'exercice 2022.

Analyse des principales évolutions sur la période 2022-2023

En 2023, le chiffre d'affaires de SICDA s'établit à 375 764 KMAD, en baisse de 21 156 KMAD (-5,3%) par rapport à 2022, expliquée principalement par le repli du prix de vente du PVC, conséquence du pic enregistré à partir du deuxième semestre 2021 sous l'influence de plusieurs facteurs macroéconomiques et géopolitiques. Cette baisse est compensée partiellement par la hausse des ventes en volume durant l'exercice 2023.

En 2023, le résultat net s'établit à 32 312 KMAD contre 357 KMAD en 2022, soit une forte hausse de 31 955 KMAD (+100%), attribuable aux variations suivantes :

- Une nette amélioration du résultat d'exploitation de 28 281 KMAD suite à une amélioration de la marge brute due à la normalisation progressive des prix des matières premières ;
- Une hausse du résultat financier de 12 892 KMAD, expliquée principalement par la baisse des charges financières de 9 253 KMAD, portée notamment par la baisse des pertes de change de 8 049 KMAD. L'évolution de ce poste est corrélée principalement à l'évolution des parités dirhams/dollars américain. En effet, le taux de change MAD/USD⁴⁸ est passé de 10,16 en moyenne en 2022 à 10,14 en moyenne en 2023 ;
- Compensée partiellement par la hausse de l'impôt sur les résultats de 6 691 KMAD.

A fin 2023, l'endettement net s'établit à 45 034 KMAD contre 100 800 KMAD à fin 2022, soit une nette amélioration de 55 766 KMAD, expliquée essentiellement par la hausse de la trésorerie nette de 75 748 KMAD, compensée partiellement par la hausse du compte courant d'associés passif de 20 000 KMAD suite à la comptabilisation des dividendes à verser en 2024 au titre de l'exercice 2023. Il est à noter que les

⁴⁷ Source : Bank Al-Maghrib

⁴⁸ Source : Bank Al-Maghrib

dividendes à verser par SICDA en 2023 (20 000 KMAD) ont été comptabilisés en tant que « Associés - dividendes à payer » au niveau du poste « compte courant d'associés passif ». Ces dividendes ont été débloqués en 2024.

Les capitaux propres s'élèvent à 335 552 KMAD à fin 2023 contre 323 240 KMAD à fin 2022, en hausse de 12 312 KMAD (+3,8%), correspondant à (i) la constatation du résultat net de l'exercice 2023 d'un montant de 32 312 KMAD, compensée partiellement par la baisse du report à nouveau de 20 000 KMAD correspondant à la comptabilisation des dividendes à verser pour l'exercice 2023, inscrits dans le poste « Associés - dividendes à payer » au sein du poste « comptes courants d'associés passifs ». Il convient de noter que ces dividendes ont été décaissés en 2024.

III.3.3 Principaux agrégats semestriels

Au 30 juin 2024, les principaux agrégats de SICDA se présentent comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23-S1 24
Capital social	90 000	90 000	0,0%
Capitaux propres	335 552	375 813	12,0%
Endettement net *	45 034	56 576	25,6%
dont Compte courant d'associés - passif	20 000	-	-100%
dont Compte courant d'associés - actif	-	-	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23-S1 24
Chiffre d'affaires	183 870	211 697	15,1%
Résultat net	14 068	40 261	>100%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	20 000	n.a

Source : CMGP Group

Au cours du premier semestre 2024, le chiffre d'affaires de SICDA s'établit à 211 697 KMAD, en hausse de 27 827 KMAD (+15,1%) par rapport au 1^{er} semestre 2023, principalement tirée par la hausse des volumes vendus des tubes PVC et PEHD.

Au terme du premier semestre 2024, le résultat net s'établit à 40 261 KMAD contre 14 068 KMAD au 1^{er} semestre 2023, soit une hausse de 26 194 KMAD (>100%), expliquée principalement par :

- Une nette amélioration du résultat d'exploitation de 31 755 KMAD (>100%), portée principalement par une amélioration du taux de marge brute suite à la normalisation des prix des matières premières ;
- Compensée partiellement par la hausse des impôts sur les bénéfices de 6 711 KMAD.

A fin juin 2024, l'endettement net a enregistré une hausse de 11 542 KMAD (+25,6%) par rapport à fin 2023, pour s'établir à 56 576 KMAD. Cette hausse s'explique par la baisse de la trésorerie nette de 31 542 KMAD, compensée partiellement par le remboursement total du compte courant d'associés-passif de 20 000 KMAD en lien avec le décaissement des dividendes de SICDA du même montant.

Les capitaux propres s'élèvent à 375 813 KMAD à fin juin 2024, en hausse de 40 261 KMAD (+12%) par rapport à fin 2023, correspondant au résultat net du 1^{er} semestre 2024.

III.4 PHILEA

III.4.1 Informations générales

Fondée en 1994, PHILEA se positionne en tant que distributeur d'intrants agricoles, comprenant les produits de protection phytosanitaire et de nutrition des cultures.

Faisant partie du groupe CMGP depuis avril 2018, PHILEA dispose d'un vaste réseau de distribution couvrant toutes les régions agricoles du Royaume. Cette présence étendue assure une proximité et un support technique aux producteurs.

PHILEA dispose d'une large gamme de fongicides, insecticides, herbicides et fertilisants qui aident les agriculteurs à améliorer le rendement et la qualité des cultures de manière durable.

Informations générales		
Dénomination sociale	PHILEA SARL	
Date d'immatriculation	30/05/1994	
Siège social	39 Rue de Lille, Casablanca	
Forme juridique	SARL à associé unique	
Secteur d'activité	Distribution de semences et solutions de protection des cultures	
Composition de l'actionnariat au 31/12/2023	<u>Actionnaires</u> CMGP SA	<u>% de détention et de droit de vote</u> 100% (nbr. d'actions : 200 000)

Source : CMGP Group

III.4.2 Principaux agrégats annuels

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats de PHILEA sur la période 2021 – 2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Capital social	1 000	20 000	20 000	>100%	0,0%
Capitaux propres	33 327	42 002	47 465	26,0%	13,0%
Endettement net *	5 349	2 069 -	4 484	-61,3%	<-100%
Chiffre d'affaires	65 996	92 228	96 091	39,7%	4,2%
Résultat net	7 200	8 675	5 463	20,5%	-37,0%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	-	n.a	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

Analyse des principales évolutions sur la période 2021-2022

Le chiffre d'affaires de PHILEA s'établit à 92 228 KMAD en 2022 contre 65 996 KMAD en 2021, soit une hausse de 26 232 KMAD (+39,7%), bénéficiant essentiellement des synergies commerciales qui résultent de l'utilisation mutuelle des portefeuilles clients de PHILEA et AGRIVAL.

En 2022, le résultat net s'élève à 8 675 KMAD contre 7 200 KMAD à fin 2021, soit une hausse de 1 475 KMAD (+20,5%), principalement expliquée par :

- L'amélioration du résultat d'exploitation de 3 600 KMAD (+34,1%) portée par la croissance du chiffre d'affaires (+26 232 KMAD) et compensée par l'augmentation des charges d'exploitation de

23 013 KMAD, dont notamment les achats revendus de marchandises (+18 041 KMAD) liée à la croissance de l'activité ;

- Compensée partiellement par la hausse de l'impôt sur les résultats de 1 073 KMAD.

A fin 2022, l'endettement net s'établit à 2 069 KMAD contre 5 349 KMAD à fin 2021, en amélioration de 3 280 KMAD (+ 61,3%) expliquée par la hausse de la trésorerie nette du même montant.

Les capitaux propres s'élèvent à 42 002 KMAD à fin 2022, en hausse de 8 675 KMAD (+26,0%) par rapport à fin 2021, correspondant (i) au résultat net de l'exercice 2022 et (ii) à l'augmentation de capital de 19 000 KMAD par incorporation de réserves.

A noter qu'en 2022, PHILEA a procédé à une augmentation de capital de 19 000 KMAD par incorporation de réserves, notamment (i) l'incorporation totale des bénéfices de l'exercice 2020 pour un montant de 14 990 KMAD et (ii) l'incorporation partielle du poste « autres réserves » pour un montant de 4 010 KMAD.

Analyse des principales évolutions sur la période 2022-2023

En 2023, le chiffre d'affaires de PHILEA s'établit à 96 091 KMAD contre 92 228 KMAD en 2022, affichant une hausse de 3 862 KMAD (+4,2%), expliquée principalement par la hausse des ventes des produits phytosanitaires, notamment des fongicides. Cette hausse est portée à la fois par un effet prix et un effet volume.

En 2023, le résultat net s'établit à 5 463 KMAD contre 8 675 KMAD en 2022, soit une baisse de 3 212 KMAD (-37,0%), en raison de :

- La baisse du résultat d'exploitation de 4 644 KMAD due à une hausse plus importante des achats de marchandises (+8 124 KMAD) par rapport à la hausse du chiffre d'affaires (+3 862 KMAD) liée à la hausse des coûts des intrants ;
- Compensée partiellement par la baisse de l'impôt sur les résultats de 1 483 KMAD.

A fin 2023, l'endettement net a enregistré une amélioration de 6 554 KMAD par rapport à fin 2022, pour s'établir à -4 484 KMAD. Cette amélioration est expliquée principalement par une hausse de la trésorerie-actif de 6 127 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à 47 465 KMAD à fin 2023, en hausse de 5 463 KMAD (+13,0%) par rapport à fin 2022, correspondant au résultat net de l'exercice 2023.

III.4.3 Principaux agrégats semestriels

Au 30 juin 2024, les principaux agrégats de PHILEA se présentent comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23-S1 24
Capital social	20 000	20 000	0,0%
Capitaux propres	47 465	51 079	7,6%
Endettement net *	- 4 484	4 270	4,8%
dont Compte courant d'associés - passif	-	-	n.a
dont Compte courant d'associés - actif	-	-	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23-S1 24
Chiffre d'affaires	52 532	50 499	-3,9%
Résultat net	3 757	3 614	-3,8%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	n.a

Au cours du premier semestre 2024, le chiffre d'affaires de PHILEA s'établit à 50 499 KMAD, en légère baisse de 2 033 KMAD (-3,9%) par rapport au 1^{er} semestre 2023, expliquée principalement par une baisse du segment des insecticides pour un montant de 1 819 KMAD.

Au terme du premier semestre 2024, le résultat net s'établit à 3 614 KMAD contre 3 757 KMAD au 1^{er} semestre 2023, soit une légère baisse de 143 KMAD (-3,8%), expliquée principalement par :

- La baisse du résultat d'exploitation de 536 KMAD (-9,6%), portée principalement par :
 - ✓ Un léger recul de l'activité (-2 033 KMAD) ;
 - ✓ Compensée partiellement par la baisse des achats consommés de 1 352 KMAD, en lien avec la baisse du chiffre d'affaires.
- Compensée partiellement par la baisse de l'impôt sur les résultats de 454 KMAD.

A fin juin 2024, l'endettement net a enregistré une légère augmentation de 214 KMAD par rapport à fin 2023, pour s'établir à -4 270 KMAD, expliquée essentiellement par la baisse de la trésorerie nette du même montant.

Les capitaux propres s'élèvent à 51 079 KMAD à fin juin 2024, en hausse de 3 614 KMAD (+7,6%) par rapport à fin 2023, correspondant au résultat net du 1^{er} semestre 2024.

III.5 PROCESS

III.5.1 Informations générales

Créée en 1974, PROCESS est une société industrielle spécialisée dans le conditionnement et le blending d'engrais et de compost. Il est à noter que la totalité de la production de PROCESS est vendue à sa société mère CAS.

Informations générales		
Dénomination sociale	PROCESS SARLAU	
Date d'immatriculation	02/12/1974	
Siège social	Route d'Essaouira, Quartier Industriel Anza, Agadir	
Forme juridique	SARL à associé unique	
Secteur d'activité	Production d'engrais	
Composition de l'actionnariat au 31/12/2023	<u>Actionnaires</u> CAS SA	<u>% de détention et de droit de vote</u> 100% (nbr. d'actions : 220 000)

Source : CMGP Group

III.5.2 Principaux agrégats annuels

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats de PROCESS sur la période 2021 – 2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Capital social	2 000	22 000	22 000	>100%	0,0%
Capitaux propres	13 915	39 766	47 424	>100%	19,3%
Endettement net *	1 785	10 474	9 020	>100%	-13,9%
Chiffre d'affaires	57 600	83 023	87 707	44,1%	5,6%

Résultat net	4 652	5 851	7 658	25,8%	30,9%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	39 474	-	-	-100,0%	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

Analyse des principales évolutions sur la période 2021-2022

Le chiffre d'affaires de PROCESS s'établit à 83 023 KMAD en 2022, en hausse de 25 423 KMAD par rapport à fin 2021 (+44,1%), portée principalement par la hausse des volumes et des prix des engrais.

En 2022, le résultat net s'établit à 5 851 KMAD contre 4 652 KMAD en 2021, soit une hausse de 1 198 KMAD (+25,8%) principalement expliquée par une hausse du résultat d'exploitation de 3 241 KMAD portée par la croissance de l'activité, compensée partiellement par la hausse de l'impôt sur les résultats de 344 KMAD.

A fin 2022, l'endettement net a enregistré une augmentation de 8 689 KMAD (>100%) par rapport à fin 2021, pour s'établir à 10 474 KMAD. Cette augmentation est expliquée principalement par une augmentation de la trésorerie-passif de 8 942 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à 39 766 KMAD à fin 2022, en hausse de 25 851 KMAD (>100%) par rapport à fin 2021, résultant de l'augmentation de capital d'un montant de 20 000 KMAD de PROCESS (prime d'émission incluse) et de la réalisation du résultat net de l'exercice 2022.

Au terme de l'exercice 2022, aucun dividende n'a été distribué contre 39 474 KMAD à fin 2021.

Analyse des principales évolutions sur la période 2022-2023

Le chiffre d'affaires de PROCESS s'établit à 87 707 KMAD en 2023, en hausse de 4 684 KMAD par rapport à fin 2022 (+5,6%), portée principalement par la hausse des ventes en volume des engrais solides.

En 2023, le résultat net s'établit à 7 658 KMAD contre 5 851 KMAD en 2022, soit une hausse de 1 808 KMAD (+30,9%) principalement expliquée par une hausse du résultat d'exploitation de 4 296 KMAD portée par la croissance de l'activité (+4 684 KMAD), compensée partiellement par (i) la baisse du résultat non courant de 1 535 KMAD en lien avec le niveau élevé des charges non courantes en 2023 (1 560 KMAD en 2023 vs. 23 KMAD en 2022) dû au contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes et soldé pour un montant de 1 550 KMAD et (ii) la hausse de l'impôt sur les résultats de 975 KMAD.

A fin 2023, l'endettement net a enregistré une amélioration de 1 454 KMAD (-13,9%) par rapport à fin 2022, pour s'établir à 9 020 KMAD. Cette amélioration est expliquée principalement par une hausse de la trésorerie nette de 7 102 KMAD compensée partiellement par la hausse des dettes de financement de 5 648 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à 47 424 KMAD à fin 2023, en hausse de 7 658 KMAD (+19,3%) par rapport à fin 2022, correspondant au résultat net de l'exercice 2023.

Au terme de l'exercice 2023, aucun dividende n'a été distribué.

III.5.3 Principaux agrégats semestriels

Au 30 juin 2024, les principaux agrégats de PROCESS se présentent comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23-S1 24
Capital social	22 000	22 000	0,0%
Capitaux propres	47 424	51 721	9,1%
Endettement net *	9 020	6 530	-27,6%

dont Compte courant d'associés - passif	-	-	n.a
dont Compte courant d'associés - actif	-	-	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23-S1 24
Chiffre d'affaires	41 630	43 213	3,8%
Résultat net	3 914	4 297	9,8%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	n.a

Source : CMGP Group

Au cours du premier semestre 2024, le chiffre d'affaires de PROCESS s'établit à 43 213 KMAD, en légère hausse de 1 583 KMAD (+3,8%) par rapport au 1^{er} semestre 2023, portée principalement par la hausse des ventes en volume des engrais.

Au terme du premier semestre 2024, le résultat net s'établit à 4 297 KMAD contre 3 914 KMAD au 1^{er} semestre 2023, soit une hausse de 383 KMAD (+9,8%), expliqué principalement par une hausse du résultat d'exploitation de 506 KMAD, portée essentiellement par la croissance de l'activité, compensée partiellement par la baisse de l'impôt sur les résultats de 85 KMAD.

A fin juin 2024, l'endettement net a enregistré une amélioration de 2 490 KMAD par rapport à fin 2023, pour s'établir à 6 530 KMAD, expliquée principalement par la hausse de la trésorerie nette de 4 197 KMAD, compensée par une hausse des dettes de financement de 1 707 KMAD en lien avec la dette contractée auprès de BMCI d'un montant de 15 000 KMAD en novembre 2023 et dont un deuxième tirage est survenu au cours du 1^{er} semestre 2024 pour un montant de 2 306 KMAD ;

Les capitaux propres s'élèvent à 51 721 KMAD à fin juin 2024, en hausse de 4 297 KMAD (+9,1%) par rapport à fin 2023, correspondant au résultat net du 1^{er} semestre 2024.

III.6 PROCESS ASSET

III.6.1 Informations générales

La société PROCESS ASSET est une foncière immobilière créée en 2022 en vue de porter les sites industriels exploités par l'entité PROCESS et notamment le site industriel de Jorf Lasfar qui est dédié au conditionnement et à la transformation d'engrais (azotés, NPK, acides phosphoriques et sulfuriques). Il est à noter que l'exploitation de ce site a démarré en septembre 2024.

PROCESS ASSET est chargée de l'acquisition, du développement et de la gestion des actifs immobiliers nécessaires pour le développement du site de Jorf Lasfar et d'éventuelles futures unités industrielles de l'entité PROCESS.

Informations générales		
Dénomination sociale	PROCESS ASSET SARL	
Date d'immatriculation	16/02/2022	
Siège social	Quartier Industriel Anza, Agadir	
Forme juridique	SARL à associé unique	
Secteur d'activité	Acquisition / construction de biens immeubles destinés à la location à des tiers	
Composition de l'actionnariat au 31/12/2023	<u>Actionnaires</u> PROCESS SARLAU	<u>% de détention et de droit de vote</u> 100% (nbr. d'actions : 275 000)

III.6.2 Principaux agrégats annuels

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats de PROCESS ASSET sur la période 2022 – 2023 :

En KMAD	2022	2023	Var. 22-23
Capital social	27 500	27 500	0,0%
Capitaux propres	27 030	25 473	-5,8%
Endettement net *	5 955	15 768	>100%
Chiffre d'affaires	495	-	-100,0%
Résultat net	- 470	1 557	<-100%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

Analyse des principales évolutions sur la période 2022-2023

En 2023, Process Asset n'a réalisé aucun chiffre d'affaires contre 495 KMAD en 2022. Cela s'explique par une erreur de comptabilisation des revenus locatifs en 2022. La reconnaissance de ces revenus a démarré en septembre 2024 (démarrage effectif de l'exploitation de l'unité industrielle).

En 2023, le résultat net s'établit à -1 557 KMAD contre -470 KMAD en 2022, soit une baisse de 1 088 KMAD principalement expliquée par :

- Une baisse du résultat d'exploitation de 575 KMAD portée essentiellement par la baisse du chiffre d'affaires de 495 KMAD ;
- Une baisse du résultat non courant de 480 KMAD en lien avec le niveau élevé des produits non courants en 2022 (0 KMAD en 2023 vs. 480 KMAD en 2022). Ces produits non courants en 2022 sont principalement dus au versement d'une indemnité en 2022 de la part du vendeur en raison d'un retard dans la remise des clés.

A fin 2023, l'endettement net s'élève à 15 768 KMAD, en hausse de 9 812 KMAD par rapport à l'exercice précédent, expliquée essentiellement par la hausse de la trésorerie passif de 9 805 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à 25 473 KMAD à fin 2023 contre 27 030 KMAD à fin 2022, soit une baisse de 1 557 KMAD (-5,8%), qui s'explique par la constatation du résultat net de l'exercice 2023.

III.6.3 Principaux agrégats semestriels

Au 30 juin 2024, les principaux agrégats de Process Asset se présentent comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23-S1 24
Capital social	27 500	27 500	0,0%
Capitaux propres	25 473	24 574	-3,5%
Endettement net *	15 768	31 123	97,4%
dont Compte courant d'associés - passif	-	7 300	n.a
dont Compte courant d'associés - actif	-	-	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23-S1 24
Chiffre d'affaires	-	-	n.a
Résultat net	- 36	899	<-100%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	n.a

Source : CMGP Group

Au 1^{er} semestre 2024, Process Asset n'a pas réalisé de chiffre d'affaires. La reconnaissance des revenus a démarré en septembre 2024 (démarrage effectif de l'exploitation de l'unité industrielle).

Au terme du premier semestre 2024, le résultat net s'établit à -899 KMAD, soit une baisse de 863 KMAD par rapport au 1^{er} semestre 2023, expliquée principalement par (i) la hausse des dotations d'exploitations de 679 KMAD suite aux investissements réalisés lors du 1^{er} semestre 2024 et (ii) des frais d'honoraires pour un montant de 107 KMAD.

A fin juin 2024, l'endettement net a enregistré une hausse de 15 356 KMAD par rapport à fin 2023, pour s'établir à 31 123 KMAD, expliquée principalement par :

- La hausse des dettes de financement de 23 730 KMAD en lien avec la dette contractée auprès d'Attijariwafa Bank d'un montant de 30 000 KMAD et dont le premier tirage est survenu en janvier 2024 à hauteur de 23 730 KMAD ;
- La hausse du compte courant d'associés passif de 7 300 KMAD en lien essentiellement avec les travaux de construction de l'agence de Marrakech ;
- Compensée par la baisse de la trésorerie passif de 15 674 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à 24 574 KMAD à fin juin 2024, en baisse de 899 KMAD par rapport à fin 2023, correspondant au résultat net du 1^{er} semestre 2024.

III.7 AGRIVAL

III.7.1 Informations générales

Créée en 1998, AGRIVAL est une filiale du CAS spécialisée dans la distribution de semences et de produits phytosanitaires, principalement des insecticides.

Informations générales		
Dénomination sociale	AGRIVAL	
Date d'immatriculation	11/03/1998	
Siège social	49-53, rue capitaine Thiriart, Casablanca	
Forme juridique	SARL à associé unique	
Secteur d'activité	Distribution de produits phytosanitaires et de semences	
Composition de l'actionnariat au 31/12/2023	<u>Actionnaires</u> CAS SA	<u>% de détention et de droit de vote</u> 100% (nbr. d'actions : 10 200)

Source : CMGP Group

III.7.2 Principaux agrégats annuels

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats d'AGRIVAL sur la période 2021 – 2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Capital social	1 020	1 020	1 020	0,0%	0,0%
Capitaux propres	13 391	15 010	13 224	12,1%	-11,9%
Endettement net *	- 1 643	- 5 026	- 3 644	<-100%	27,5%
Chiffre d'affaires	33 908	37 484	32 378	10,5%	-13,6%
Résultat net	6 627	1 618	1 786	-75,6%	<-100%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	10 044	-	-	-100,0%	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

Analyse des principales évolutions sur la période 2021-2022

Le chiffre d'affaires d'AGRIVAL s'établit à 37 484 KMAD en 2022 contre 33 908 en 2021, soit une hausse de 3 575 KMAD (+10,5%), bénéficiant essentiellement des synergies commerciales qui résultent de l'utilisation mutuelle des portefeuilles clients de PHILEA et AGRIVAL.

Le résultat net a affiché une baisse de 5 008 KMAD pour atteindre 1 618 KMAD en 2022, expliquée essentiellement par :

- Une baisse du résultat d'exploitation de 6 250 KMAD due à une hausse plus importante des achats revendus de marchandises (+11 483 KMAD) par rapport à l'augmentation du chiffre d'affaires (+3 575 KMAD) liée à la hausse des coûts des intrants qui ont atteint des niveaux très élevés en 2022 ;
- Compensée partiellement par la baisse de l'impôt sur les résultats de 1 723 KMAD.

A fin 2022, l'endettement net s'est amélioré de 3 575 KMAD par rapport à fin 2021, pour s'établir à -5 026 KMAD. Cette évolution s'explique par une hausse des titres et valeurs de placement (+3 053 KMAD) accompagnée par une augmentation de la trésorerie-actif de 329 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à 15 010 KMAD à fin 2022, en hausse de 1 618 KMAD (+12,1%) par rapport à fin 2021, correspondant au résultat net de l'exercice 2022.

En 2022, aucun dividende n'a été distribué contre 10 044 KMAD en 2021.

Analyse des principales évolutions sur la période 2022-2023

Le chiffre d'affaires d'AGRIVAL s'établit à 32 378 KMAD en 2023 contre 37 484 KMAD en 2022, soit une baisse de 5 106 KMAD (-13,6%), expliquée principalement par une baisse des ventes des insecticides.

Le résultat net a affiché une baisse de 3 404 KMAD pour atteindre -1 786 KMAD en 2023, expliquée essentiellement par :

- Une baisse du résultat d'exploitation de 1 171 KMAD due essentiellement à une baisse moins importante des achats revendus de marchandises (-3 452 KMAD) par rapport à la baisse du chiffre d'affaires (-5 106 KMAD) ;
- Une baisse du résultat non courant de 3 794 KMAD en lien avec la hausse du poste « autres charges non courantes » de 3 689 KMAD dont 2 951 KMAD liés au contrôle fiscal effectué en 2023 ;
- Compensée partiellement par la baisse de l'impôt sur les résultats de 569 KMAD.

A fin 2023, l'endettement net a augmenté de 1 382 KMAD par rapport à fin 2022, pour s'établir à -3 644 KMAD. Cette évolution s'explique par une baisse de la trésorerie-actif du même montant.

Les capitaux propres s'élèvent à 13 224 KMAD à fin 2023, en baisse de 1 786 KMAD (-11,9%) par rapport à fin 2022, correspondant au résultat net de l'exercice 2023.

III.7.3 Principaux agrégats semestriels

Au 30 juin 2024, les principaux agrégats d'AGRIVAL se présentent comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23-S1 24
Capital social	1 020	1 020	0,0%
Capitaux propres	13 224	14 082	6,5%
Endettement net *	- 3 644	3 934	-8,0%
dont Compte courant d'associés - passif	-	-	n.a
dont Compte courant d'associés - actif	-	-	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23-S1 24
Chiffre d'affaires	21 801	18 895	-13,3%
Résultat net	1 301	858	-34,0%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	n.a

Source : CMGP Group

Le chiffre d'affaires d'AGRIVAL s'établit à 18 895 KMAD au 1^{er} semestre 2024, en baisse de 2 906 KMAD (-13,3%) par rapport au 1^{er} semestre 2023, principalement liée à la baisse des ventes de semences (-7 340 KMAD), compensée partiellement par la hausse des ventes des produits phytosanitaires (+4 435 KMAD).

A fin juin 2024, le résultat net s'établit à 858 KMAD contre 1 301 KMAD au terme du 1^{er} semestre 2023, soit une baisse 443 KMAD (-34%), expliquée principalement par :

- La baisse du résultat d'exploitation de 507 KMAD portée principalement par une baisse moins importante des achats consommés (-2 865 KMAD) par rapport à la baisse du chiffre d'affaires (-2 906 KMAD), couplé à une hausse des dotations d'exploitation de 500 KMAD ;
- Compensée partiellement par la baisse de l'impôt sur les résultats de 41 KMAD.

A fin juin 2024, l'endettement net a enregistré une amélioration de 291 KMAD par rapport à fin 2023, pour s'établir à -3 934 KMAD, expliquée principalement par la hausse de la trésorerie-actif du même montant.

Les capitaux propres s'élèvent à 14 082 KMAD à fin juin 2024, en hausse de 858 KMAD (+6,5%) par rapport à fin 2023, correspondant au résultat net du 1^{er} semestre 2024.

III.8 SICDA INFRA

III.8.1 Informations générales

SICDA INFRA, filiale de SICDA, a été créée courant 2019 afin de porter le projet de production et de distribution des tubes PEHD (double paroi) destinés à l'adduction d'eau potable et à l'assainissement liquide. La clientèle de ce secteur est composée de sociétés publiques et privées.

Informations générales		
Dénomination sociale	SICDA INFRA	
Date d'immatriculation	03/05/2019	
Siège social	Douar Dhamna Commune Lahsana, Berrechid	
Forme juridique	SARL à associé unique	
Secteur d'activité	Fabrication de produits d'infrastructure moderne en plasturgie	
Composition de l'actionnariat au 31/12/2023	<u>Actionnaires</u> SICDA	<u>% de détention et de droit de vote</u> 100% (nbr. d'actions : 150 000)

Source : CMGP Group

III.8.2 Principaux agrégats annuels

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats de SICDA INFRA sur la période 2021 – 2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Capital social	6 000	15 000	15 000	>100%	0,0%
Capitaux propres	1 108	11 795	8 318	>100%	-29,5%
Endettement net *	26 409	22 236	23 580	-15,8%	6,0%
dont Compte courant d'associés - passif	-	21 208	22 208	n.a	4,7%
Chiffre d'affaires	25 054	29 777	47 125	18,9%	58,3%
Résultat net	- 1 783	- 3 205	3 477	-79,7%	-8,5%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	-	n.a	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

Analyse des principales évolutions sur la période 2021-2022

Le chiffre d'affaires de SICDA INFRA s'établit à 29 777 KMAD en 2022, en hausse de 4 723 KMAD (+18,9%) par rapport à 2021, principalement expliquée par l'amélioration des ventes des tubes double paroi.

En 2022, le résultat net s'établit à -3 205 KMAD contre -1 783 KMAD en 2021, soit une baisse de 1 421 KMAD (-79,7%) expliquée principalement par une baisse du résultat d'exploitation de 1 430 KMAD due à une hausse plus importante des achats consommés de matières et fournitures (+3 432 KMAD) et des charges de personnel (+2 069 KMAD) par rapport à la hausse du chiffre d'affaires (+4 723 KMAD) en lien notamment avec (i) la hausse des prix des matières premières et (ii) des effectifs permanents destinés à soutenir la croissance de l'activité.

A fin 2022, l'endettement net a enregistré une baisse de 4 173 KMAD (-15,8%) par rapport à fin 2021 pour s'établir à 22 236 KMAD, principalement expliquée par la baisse du compte courant d'associés de 3 392 KMAD et de la baisse de la trésorerie passif de 730 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à 11 795 KMAD à fin 2022 contre 1 108 KMAD à fin 2021, soit une hausse de 10 687 KMAD (>100%), qui s'explique par (i) une augmentation de capital de 13 892 KMAD afin notamment d'absorber les pertes cumulées des exercices précédents (-4 892 KMAD) et partiellement compensée par (ii) la constatation du résultat net de l'exercice 2022 (-3 205 KMAD).

Analyse des principales évolutions sur la période 2022-2023

Le chiffre d'affaires de SICDA INFRA s'établit à 47 125 KMAD en 2023 contre 29 777 KMAD en 2022, soit une forte hausse de 17 347 KMAD (+58,3%), expliquée principalement par un effet volume suite à la croissance continue des ventes des tubes double-paroi.

En 2023, le résultat net s'établit à -3 477 KMAD contre -3 205 KMAD en 2022, soit une légère baisse de 272 KMAD (-8,5%), expliquée principalement par :

- Une baisse du résultat d'exploitation de 562 KMAD due à une hausse plus importante des achats consommés de matières et fournitures (+11 611 KMAD) et des achats de marchandises (+ 4 108 KMAD) par rapport à la hausse du chiffre d'affaires (+17 347 KMAD) en lien notamment avec la hausse des prix des matières premières.
- Compensée partiellement par la hausse du résultat non courant de 339 KMAD, principalement portée par un niveau important de reprises des subventions d'investissements (1 163 KMAD en 2023 vs. 699 KMAD) suite aux nouvelles subventions reçues par SICDA INFRA au cours de l'exercice.

A fin 2023, l'endettement net s'établit à 23 580 KMAD, en hausse de 1 344 KMAD par rapport à fin 2022, principalement expliquée par la hausse du compte d'associés passif de 1 000 KMAD et de la baisse de la trésorerie nette de 344 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à 8 318 KMAD à fin 2023 contre 11 795 KMAD à fin 2022, soit une baisse de 3 477 KMAD, correspondant au résultat net de l'exercice 2023 (- 3 477 KMAD).

III.8.3 Principaux agrégats semestriels

Au 30 juin 2024, les principaux agrégats de SICDA INFRA se présentent comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23-S1 24
Capital social	15 000	15 000	0,0%
Capitaux propres	8 318	7 136	-14,2%
Endettement net *	23 580	35 157	49,1%
dont Compte courant d'associés - passif	22 208	35 208	59%
dont Compte courant d'associés - actif	-	-	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23-S1 24
Chiffre d'affaires	21 057	20 088	-4,6%
Résultat net	- 3 081	1 182	61,6%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	n.a

Source : CMGP Group

Au cours du premier semestre 2024, le chiffre d'affaires de SICDA Infra s'élève à 20 088 KMAD, soit une légère baisse de 969 KMAD (-4,6%) par rapport au 1^{er} semestre 2023, expliquée principalement un effet prix malgré la hausse des ventes des tubes double-paroi.

Au terme du premier semestre 2024, le résultat net s'établit à -1 182 KMAD contre -3 082 KMAD au 1^{er} semestre 2023, soit une hausse de 1 899 KMAD (+61,6%), principalement expliquée par :

- La hausse du résultat d'exploitation de 1 813 KMAD, portée principalement par :
 - ✓ La hausse de la variation des stocks de produits de 1 598 KMAD en lien avec la normalisation des prix des matières premières ;
 - ✓ Une baisse plus importante des achats consommés (-1 561 KMAD) par rapport à la baisse du chiffre d'affaires (-969 KMAD).
- Compensé partiellement par la baisse de l'impôt sur les résultats de 76 KMAD.

A fin juin 2024, l'endettement net s'établit à 35 157 KMAD, en hausse de 11 577 KMAD par rapport à fin 2023, principalement expliquée par la hausse du compte courant d'associés passif de 13 000 KMAD, en lien avec le financement du besoin en fonds de roulement, compensée par la baisse de la trésorerie-passif de 1 431 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à 7 136 KMAD à fin juin 2024, en baisse de 1 182 KMAD par rapport à fin 2023, correspondant au résultat net du 1^{er} semestre 2024.

Il est à noter que les entités SICDA et SICDA Infra utilisent les mêmes infrastructures industrielles et les 2 entités ont vocation d'être fusionnées à terme.

III.9 CMGP CAS SENEGAL (ex. CMGP SENEGAL)

III.9.1 Informations générales

Créée en 2016 et opérationnelle depuis 2020, CMGP CAS Sénégal (ex. CMGP Sénégal) est une filiale de CMGP Group spécialisée principalement dans l'installation de projets clé en main d'irrigation au Sénégal. Cette implantation au Sénégal a marqué une étape clé dans la stratégie de développement du groupe CMGP en Afrique.

Avec une équipe locale dédiée et 4 000 m² d'infrastructures commerciales et logistiques, CMGP CAS Sénégal propose aux agriculteurs un accompagnement de référence dans les projets d'irrigation et d'énergie solaire.

En 2022, CMGP CAS Sénégal a procédé à l'acquisition et la fusion absorption de Delta Irrigation, acteur de référence de la distribution de matériels d'irrigation au Sénégal depuis 2002 et en Côte d'Ivoire depuis 2018 via sa filiale CMGP CAS Ivoire (ex. Ivoire Irrigation).

A noter que l'activité d'agrofournitures est marginale (engrais et semences) et l'entité CMGP CAS Sénégal prévoit de renforcer davantage ce segment.

Informations générales		
Dénomination sociale	CMGP CAS SENEGAL	
Date d'immatriculation	18/04/2016	
Siège social	Route nationale n2, près de l'hôpital des enfants à Diamniadio, Dakar	
Forme juridique	SA	
Secteur d'activité	Solutions pour l'irrigation et l'énergie solaire	
Composition de l'actionnariat au 31/12/2023	<u>Actionnaires</u> CMGP SA	<u>% de détention et de droit de vote</u> 100% (nbr. d'actions : 35 000)

Source : CMGP Group

III.9.2 Principaux agrégats annuels

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats de CMGP CAS SENEGAL sur la période 2021 – 2023 :

En KMAD**	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Capital social	5 608	5 608	5 608	0,0%	0,0%
Capitaux propres	4 335 -	9 330 -	18 139	<-100%	94,4%
Endettement net *	5 964	36 181	36 252	>100%	0,2%
dont Compte courant d'associés - passif	4 478	33 076	34 094	>100%	3,1%
dont Compte courant d'associés - actif	-	-	-	n.a	n.a
Chiffre d'affaires	10 872	15 059	22 884	38,5%	52,0%
Résultat net	- 1 273 -	13 665 -	8 809	<-100%	-35,5%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	-	n.a	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

(**) Taux de change : 1 FCFA = 0,016 MAD (source : Bank Al-Maghrib – taux spot au 30 juin 2024)

Analyse des principales évolutions sur la période 2021-2022

Le chiffre d'affaires de CMGP CAS Sénégal s'établit à 15 059 KMAD en 2022, en hausse de 4 187 KMAD (+38,5%) par rapport à 2021, principalement expliquée par l'acquisition et la fusion absorption de la société Delta Irrigation courant 2022. A noter que la contribution de cette acquisition au chiffre d'affaires 2022 est de 2 003 KMAD (correspondant à 3 mois d'activité).

En 2022, le résultat net s'est établi à -13 665 KMAD contre -1 273 KMAD en 2021, soit une baisse de 12 392 KMAD, principalement expliquée par :

- Une baisse du résultat d'exploitation de 11 264 KMAD, malgré la hausse du chiffre d'affaires, due principalement à :
 - ✓ la hausse des achats de marchandises de 10 287 KMAD en lien principalement avec l'acquisition / fusion absorption de Delta Irrigation (7 675 KMAD) ;
 - ✓ la hausse des charges de personnel de 2 275 KMAD en lien avec l'acquisition / fusion absorption de Delta Irrigation ;
- Une baisse du résultat non courant de 929 KMAD, expliquée par l'augmentation des charges hors activités ordinaires du même montant en lien avec l'acquisition / fusion absorption de Delta Irrigation (garanties et pénalités fiscales).

A fin 2022, l'endettement net s'est chiffré à 36 181 KMAD contre 5 964 KMAD à fin 2021, soit une hausse de 30 217 KMAD (>100%), expliquée principalement par l'augmentation du compte courant d'associés de 28 598 KMAD en lien avec les avances octroyées par CMGP SA à sa filiale afin de financer son besoin en fonds de roulement.

Les capitaux propres s'établissent à -9 330 KMAD à fin 2022 contre 4 335 KMAD à fin 2021, soit une baisse de 13 665 KMAD, correspondant au résultat net de l'exercice 2022.

Analyse des principales évolutions sur la période 2022-2023

Le chiffre d'affaires de CMGP CAS Sénégal s'établit à 22 884 KMAD en 2023 en nette hausse de 7 825 KMAD (+52,0%) par rapport à 2022, principalement expliquée par un effet périmètre avec une pleine intégration

de Delta Irrigation dans les comptes sociaux de CMGP CAS Sénégal, en comparaison avec 2022 qui n'incluait que la contribution du 4^{ème} trimestre de Delta Irrigation.

En 2023, le résultat net s'est établi à -8 809 KMAD en 2023 contre -13 665 KMAD en 2022, soit une hausse de 4 856 KMAD, principalement expliquée par une hausse du résultat d'exploitation de 3 910 KMAD, portée essentiellement par (i) la croissance du chiffre d'affaires de 7 825 KMAD et partiellement compensée par (ii) la hausse des charges de personnels de 2 115 KMAD et (iii) la hausse des achats consommés de 1 170 KMAD en lien avec la croissance de l'activité.

A fin 2023, l'endettement net s'est élevé à 36 252 KMAD, soit une légère hausse de 71 KMAD par rapport à fin 2022, expliquée principalement par (i) la hausse du compte courant d'associés d'un montant de 1 018 KMAD, (ii) le remboursement total des dettes de financement d'un montant de 574 KMAD et (iii) l'amélioration de la trésorerie nette de 373 KMAD.

Les capitaux propres s'établissent à -18 139 KMAD à fin 2023, soit une baisse de 8 809 KMAD, correspondant au résultat net de l'exercice 2023.

Il est à noter qu'une augmentation de capital par incorporation des compte courants, d'un montant de 32 927 KMAD, a été réalisée en juillet 2024 pour la restructuration des capitaux propres.

III.9.3 Principaux agrégats semestriels

Au 30 juin 2024, les principaux agrégats de CMGP CAS Sénégal se présentent comme suit :

En KMAD**	2023	S1 2024	Var. 23-S1 24
Capital social	5 608	5 608	0,0%
Capitaux propres	- 18 139	18 268	-0,7%
Endettement net *	36 252	37 603	3,7%
dont Compte courant d'associés - passif	34 094	37 026	9%
dont Compte courant d'associés - actif	-	-	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

En KMAD**	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23-S1 24
Chiffre d'affaires	7 725	20 214	>100%
Résultat net	- 3 530	302	91,4%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	n.a

Source : CMGP Group

(**) Taux de change : 1 FCFA = 0,016 MAD (source : Bank Al-Maghrib – taux au spot au 30 juin 2024)

Le chiffre d'affaires de CMGP CAS Sénégal s'établit à 20 214 KMAD au 1^{er} semestre 2024, en hausse de 12 489 KMAD (>100%) par rapport au 1^{er} semestre 2023, principalement attribuable à la réalisation de plusieurs projets d'irrigation.

Au terme du premier semestre 2024, le résultat net s'est établi à -302 KMAD, en amélioration de 3 228 KMAD par rapport au 1^{er} semestre 2023 (+91,4%), expliquée principalement par la hausse du résultat d'exploitation de 3 851 KMAD, portée essentiellement par une hausse plus importante du chiffre d'affaires (12 489 KMAD) par rapport à la hausse des achats consommés (9 402 KMAD).

A fin juin 2024, l'endettement net a enregistré une hausse de 1 351 KMAD par rapport à fin 2023, pour s'établir à 37 603 KMAD. Cette hausse s'explique principalement par :

- La hausse du compte courant d'associés – passif d'un montant de 2 932 KMAD ;

- La hausse des dettes de financement d'un montant de 1 451 KMAD ;
- Compensée par la hausse de la trésorerie nette d'un montant de 3 032 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à -18 268 KMAD à fin juin 2024, en baisse de 128 KMAD par rapport à fin 2023, correspondant principalement à (i) la constatation d'un écart de réévaluation de 459 KMAD, partiellement compensée par (i) la constatation du résultat net du 1^{er} semestre 2024 (-302 KMAD).

III.10 CMGP CAS IVOIRE (ex. IVOIRE IRRIGATION)

III.10.1 Informations générales

Créée en 2012 par les fondateurs de Delta Irrigation, Ivoire Irrigation (renommée CMGP CAS Ivoire) est un spécialiste des solutions pour l'irrigation et l'énergie solaire en Côte d'Ivoire.

En 2022, CMGP CAS Ivoire (ex. Ivoire Irrigation) devient une filiale de CMGP CAS Sénégal (ex. CMGP Sénégal), après la fusion absorption de Delta Irrigation par CMGP CAS Sénégal. Cette opération entre le Groupe CMGP et CMGP CAS Ivoire traduit l'ambition des deux acteurs de bâtir un acteur local majeur de l'agriculture de précision en Côte d'Ivoire.

A partir du 1^{er} semestre 2024, la filiale CMGP CAS Ivoire a introduit l'activité d'agrofourniture (essentiellement des produits phytosanitaires).

Informations générales		
Dénomination sociale	CMGP CAS IVOIRE	
Date d'immatriculation	12/10/2012	
Siège social	Abidjan Marcory, Boulevard VGE 11 BP 2779 ABJ 11	
Forme juridique	SA	
Secteur d'activité	Solutions pour l'irrigation et l'énergie solaire	
Composition de l'actionnariat au 31/12/2023	<u>Actionnaires</u> CMGP CAS Sénégal	<u>% de détention et de droit de vote</u> 100% (nbr. d'actions : 100)

Source : CMGP Group

III.10.2 Principaux agrégats annuels

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats de CMGP CAS Ivoire sur la période 2021 – 2023 :

En KMAD**	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Capital social	17	17	17	0,0%	0,0%
Capitaux propres	595	534 -	2 344	-10,3%	<-100%
Endettement net *	- 63	1 454	6 789	>100%	>100%
dont Compte courant d'associés - passif	-	2 658	7 222	n.a	>100%
dont Compte courant d'associés - actif	-	-	-	n.a	n.a
Chiffre d'affaires	5 480	7 827	5 114	42,8%	-34,7%
Résultat net	- 410 -	61 -	2 878	85,0%	<-100%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	-	n.a	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

(**) Taux de change : 1 FCFA = 0,016 MAD (source : Bank Al-Maghrib – taux spot au 30 juin 2024)

Analyse des principales évolutions sur la période 2021-2022

Le chiffre d'affaires s'établit à 7 827 KMAD en 2022 en hausse de 2 347 KMAD (+42,8%) par rapport à 2021, principalement attribuable à la réalisation d'un projet dans le domaine de l'infrastructure de l'eau, ayant généré 2 122 KMAD de chiffre d'affaires.

En 2022, le résultat net s'établit à -61 KMAD, soit une nette amélioration de 348 KMAD par rapport à 2021, principalement expliquée par :

- Une hausse du résultat d'exploitation de 2 038 KMAD, portée principalement par la hausse du chiffre d'affaires de 2 339 KMAD partiellement compensée par la hausse des charges de personnel de 668 KMAD ;
- La baisse du résultat exceptionnel de 1 671 KMAD.

A fin 2022, l'endettement net a enregistré une forte hausse de 1 517 KMAD (>100%) par rapport à fin 2021, pour s'établir à 1 454 KMAD, expliquée par l'augmentation du compte courant d'associés de 2 658 KMAD, compensée partiellement par l'amélioration de la trésorerie actif de 891 KMAD et le remboursement de la dette de financement de 251 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à 534 KMAD à fin 2022, en baisse de 61 KMAD (-10,3%) par rapport à fin 2021, correspondant au résultat net de l'exercice 2022.

Analyse des principales évolutions sur la période 2022-2023

Le chiffre d'affaires s'établit à 5 114 KMAD en 2023 en baisse de 2 713 KMAD (-34,7%) par rapport à 2022, principalement expliquée par une baisse de 2 172 KMAD du chiffre d'affaires des projets.

En 2023, le résultat net s'établit à -2 878 KMAD, en baisse de 2 713 par rapport à 2022, principalement expliquée par la baisse du résultat d'exploitation de 2 924 KMAD, portée essentiellement par (i) la diminution du chiffre d'affaires de 2 713 KMAD, (ii) la hausse des charges externes de 1 119 KMAD et partiellement compensée par (iii) la hausse de la variation des stocks de marchandises de 1 286 KMAD.

A fin 2023, l'endettement net a enregistré une hausse de 5 335 KMAD par rapport à fin 2022, pour s'établir à 6 789 KMAD, expliquée par la hausse du compte courant d'associés de 4 564 KMAD en lien avec les avances accordées par CMGP CAS Sénégal à CMGP CAS Ivoire pour financer ses besoins en fonds de roulement et par la baisse de la trésorerie nette de 772 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à -2 344 KMAD à fin 2023, en nette baisse de 2 878 KMAD (<-100%), correspondant au résultat net de l'exercice 2023.

Il est à noter qu'une augmentation de capital par incorporation des compte courants, d'un montant de 6 750 KMAD, a été réalisée en juin 2024 pour la restructuration des capitaux propres.

III.10.3 Principaux agrégats semestriels

Au 30 juin 2024, les principaux agrégats de CMGP CAS Ivoire se présentent comme suit :

En KMAD**	2023	S1 2024	Var. 23-S1 24
Capital social	17	4 126	>100%
Capitaux propres	- 2 344	2 995	>100%
Endettement net *	6 789	5 155	-24,1%
dont Compte courant d'associés - passif	7 222	2 373	-67,1%
dont Compte courant d'associés - actif	-	-	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

En KMAD**	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23-S1 24

Chiffre d'affaires	3 324	5 083	52,9%
Résultat net	- 2 061	- 1 182	42,7%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	n.a

Source : CMGP Group

(**) Taux de change : 1 FCFA = 0,016 MAD (source : Bank Al-Maghrib – taux spot au 30 juin 2024)

Le chiffre d'affaires s'établit à 5 083 KMAD au 1^{er} semestre 2024, en hausse de 1 759 KMAD (+52,9%) par rapport au 1^{er} semestre 2023, principalement expliquée par la bonne performance du segment irrigation et le lancement de la vente des produits phytosanitaires.

Au terme du premier semestre 2024, le résultat net s'est établi à -1 182 KMAD, en hausse de 879 KMAD (+42,7%) par rapport au 1^{er} semestre 2023, expliquée principalement par la hausse du résultat d'exploitation de 910 KMAD, portée essentiellement par une hausse plus importante du chiffre d'affaires (1 759 KMAD) par rapport à la hausse des achats consommés (695 KMAD).

A fin juin 2024, l'endettement net a enregistré une amélioration de 1 634 KMAD par rapport à fin 2023, pour s'établir à 5 155 KMAD. Cette amélioration s'explique principalement par le remboursement partiel du compte d'associé-passif envers CMGP CAS Sénégal d'un montant de 4 849 KMAD, compensée par la baisse de la trésorerie nette de 3 215 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à 2 995 KMAD à fin juin 2024, en hausse de 5 339 KMAD par rapport à fin 2023, correspondant principalement (i) à une augmentation de capital d'un montant de 4 109 KMAD afin de compenser les pertes cumulées au titre des exercices précédents et (ii) à la constatation du résultat net du 1^{er} semestre 2024.

III.11 CMGP AFRICA

III.11.1 Informations générales

CMGP AFRICA est une holding de participations des filiales africaines, créée en 2022 dans le but de mieux piloter les diverses opérations du Groupe en Afrique. L'activité opérationnelle a débuté en 2024.

L'activité « Export » du groupe CMGP, gérée par la filiale CMGP Africa depuis 2022, se concentre sur l'exportation d'équipements d'irrigation et de savoir-faire en matière de projets d'irrigation. Depuis son lancement en 2015 avec un projet d'irrigation au Sénégal, cette activité a progressivement étendu son empreinte à plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, notamment le Niger, le Mali, le Nigeria, la Sierra Leone, la Gambie, la Libye et la Guinée Conakry. En capitalisant sur son expertise, le Groupe continue de renforcer sa position sur le marché international, apportant des solutions innovantes pour améliorer la gestion de l'eau dans ces régions.

Informations générales		
Dénomination sociale	CMGP AFRICA	
Date d'immatriculation	25/10/2022	
Siège social	Parc Industriel Sapino, Lot 102-105 Nouaceur, Casablanca	
Forme juridique	SA	
Secteur d'activité	Holding des participations africaines	
Composition de l'actionnariat au 31/12/2023	<u>Actionnaires</u> CMGP SA	<u>% de détention et de droit de vote</u> 100% (nbr. d'actions : 20 000)

Source : CMGP Group

III.11.2 Principaux agrégats annuels

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats de CMGP AFRICA sur la période 2022 – 2023 :

En KMAD	2022	2023	Var. 22-23
Capital social	2 000	2 000	0,0%
Capitaux propres	498 -	525	<-100%
Endettement net *	- 500	5 365	>100%
dont Compte courant d'associés - passif	-	2 250	n.a
Chiffre d'affaires	-	-	n.a
Résultat net	- 2 -	2 523	<-100%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

Analyse des principales évolutions sur la période 2022-2023

En tant qu'holding de participations, CMGP Africa ne réalise aucun chiffre d'affaires.

En 2023, le résultat net s'établit à -2 523 KMAD contre -2 KMAD en 2022, soit une baisse de 2 521 KMAD principalement expliquée par une baisse du résultat d'exploitation de 2 484 KMAD portée essentiellement par (i) la hausse des charges externes de 1 188 KMAD en lien notamment avec les dépenses relatives au lancement et renforcement des activités en Afrique, (ii) la hausse des charges de personnel de 829 KMAD en lien avec les recrutements opérés courant 2023.

A fin 2023, l'endettement net a enregistré une hausse de 5 865 KMAD (>100%) par rapport à fin 2022 pour s'établir à 5 365 KMAD, expliquée principalement par :

- la hausse des dettes de financement de 3 470 KMAD, correspondant à la quote-part du capital social non encore libéré et non versé relatif à CMGP CAS Ghana et CMGP CAS Mauritanie (considérées comme des dettes rattachées à des participations, inscrites au niveau du poste « Autres dettes de financement ») ;
- la hausse du compte courant d'associés passif de 2 250 KMAD en lien avec l'avance octroyée par CMGP SA à CMGP Africa pour son lancement.

Les capitaux propres s'élèvent à -525 KMAD à fin 2023 contre 498 KMAD à fin 2022, soit une baisse de 1 023 KMAD (<-100%), qui s'explique par la constatation du résultat net de l'exercice 2023, compensée partiellement par un capital souscrit non appelé à fin 2022 d'un montant de 1 500 KMAD, qui a été appelée à fin 2023.

Il est à noter qu'une augmentation de capital par incorporation des compte courants, d'un montant de 4 231 KMAD, a été réalisée en juillet 2024 pour la restructuration des capitaux propres.

III.11.3 Principaux agrégats semestriels

Au 30 juin 2024, les principaux agrégats de CMGP Africa se présentent comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23-S1 24
Capital social	2 000	2 000	0,0%
Capitaux propres	- 525 -	3 975	<-100%
Endettement net *	5 365	9 138	70,3%

dont Compte courant d'associés - passif	2 250	9 532	>100%
dont Compte courant d'associés - actif	-	-	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23-S1 24
Chiffre d'affaires	-	-	n.a
Résultat net	- 2	3 450	<-100%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	n.a

Source : CMGP Group

Au cours du premier semestre 2024, le résultat net s'établit à -3 450 KMAD, soit une baisse de 3 448 KMAD par rapport au 1^{er} semestre 2023, expliquée principalement par une baisse du résultat d'exploitation de 3 382 KMAD portée essentiellement par (i) la hausse des charges de personnel de 2 360 KMAD en lien avec les recrutements opérés sur la période et (ii) la hausse des charges externes de 783 KMAD en lien notamment avec les dépenses relatives au lancement et renforcement des activités en Afrique.

A fin juin 2024, l'endettement net s'établit à 9 138 KMAD, en hausse de 3 773 KMAD par rapport à fin 2023, principalement expliqué par :

- La hausse du compte courant d'associés passif de 7 282 KMAD en lien avec l'avance octroyée par CMGP SA à CMGP Africa pour son développement ;
- Compensée par (i) la baisse des dettes de financement de 2 032 KMAD en lien avec la baisse des dettes rattachées aux titres de participation en lien avec la libération du capital de CMGP CAS Ghana et (ii) la hausse de la trésorerie-actif de 1 476 KMAD.

Les capitaux propres de CMGP Africa s'élèvent à -3 975 KMAD à fin juin 2024, contre -525 KMAD à fin 2023, soit une baisse de 3 450 KMAD, correspondant au résultat net du 1^{er} semestre 2024.

III.12 CMGP CAS MAURITANIE

III.12.1 Informations générales

La création de CMGP CAS MAURITANIE marque une étape clé dans l'expansion du Groupe en Afrique. En élargissant sa présence en Mauritanie, le Groupe CMGP renforce son engagement envers cette région dynamique et se positionne pour répondre de manière plus ciblée aux besoins du marché local.

CMGP CAS MAURITANIE est spécialisée principalement dans la réalisation de projets clefs en main dans le domaine de l'irrigation en Mauritanie ainsi que la distribution de matériels d'irrigation et de produits phytosanitaires.

L'activité opérationnelle a débuté en 2024.

Informations générales		
Dénomination sociale	CMGP CAS MAURITANIE-SUARL	
Date d'immatriculation	24/08/2023	
Siège social	Lot C, ZRA 599 TVZ Nouakchott	
Forme juridique	Société Unipersonnelle à Responsabilité Limité	
Secteur d'activité	Solutions pour l'irrigation, l'énergie solaire et la distribution d'agrofouritures	
Composition de l'actionnariat au 31/12/2023	<u>Actionnaires</u> CMGP AFRICA	<u>% de détention et de droit de vote</u> 100% (nbr. d'actions : 1 000)

Source : CMGP Group

III.12.2 Principaux agrégats annuels

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats de CMGP CAS MAURITANIE en 2023 :

En KMRU **	2023
Capital social	500
Capitaux propres	- 88
Endettement net *	- 300
dont Compte courant d'associés - actif	300
Chiffre d'affaires	9
Résultat net	- 588
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

(**) Taux de change : 1 MAD = 3,999840 MRU au 31.12.2023 (source : Bank Al-Maghrib – taux spot)

Il est à noter qu'il est prévu courant 2025, le renforcement des capitaux propres de CMGP CAS MAURITANIE afin d'accompagner la montée en charge de l'activité en 2025.

Etant donné la contribution non significative de l'entité, les comptes de la filiale n'ont pas fait l'objet d'une clôture semestrielle.

III.13 CMGP CAS GHANA

III.13.1 Informations générales

La création de CMGP CAS GHANA marque une étape clé dans l'expansion du Groupe en Afrique. En élargissant sa présence au Ghana, le Groupe CMGP renforce son engagement envers cette région dynamique et se positionne pour répondre de manière plus ciblée aux besoins du marché local.

CMGP CAS GHANA est spécialisée principalement dans la distribution de matériel d'agroéquipement et dans la réalisation de projets clefs en main dans les domaines de l'irrigation et de l'énergie solaire au Ghana ainsi que la distribution d'intrants agricoles, comprenant les produits phytosanitaires, les engrais et les semences.

L'activité opérationnelle a débuté en 2024.

Informations générales		
Dénomination sociale	CMGP CAS GHANA Ltd	
Date d'immatriculation	12/06/2023	
Siège social	P.O. Box 190, Trade Fair Center Labadi-Accra	
Forme juridique	Société à Responsabilité Limitée	
Secteur d'activité	Solutions pour l'irrigation, l'énergie solaire et la distribution d'agrofouritures	
Composition de l'actionnariat au 31/12/2023	<u>Actionnaires</u> CMGP AFRICA	<u>% de détention et de droit de vote</u> 100% (nbr. d'actions : 500 000)

Source : CMGP Group

III.13.2 Principaux agrégats annuels

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats de CMGP CAS GHANA en 2023 :

En KGHS **	2023
Capital social	5 500
Capitaux propres	4 818
Endettement net *	- 116
Chiffre d'affaires	-
Résultat net	- 682
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

(**) Taux de change : 1 MAD = 1,19936041 GHS au 31.12.2023 (sources : Bank Al-Maghrib & Bank of Ghana – taux spot)

Etant donné la contribution non significative de l'entité, les comptes de la filiale n'ont pas fait l'objet d'une clôture semestrielle.

III.14 AGROSEM

III.14.1 Informations générales

Fondée en 2004, AGROSEM est une société de droit marocain spécialisée dans l'importation et la distribution de semences potagères (aubergine, choux, concombre, poivron, courgette, etc.) et de maïs ensilage.

En 2024, le groupe CMGP a acquis une participation minoritaire de 30%⁴⁹, à travers sa filiale CAS.

Informations générales		
Dénomination sociale	AGROSEM	
Date d'immatriculation	26/07/2004	
Siège social	42 rue d'Anizy, Casablanca	
Forme juridique	SARL	
Secteur d'activité	Distribution de semences	
Composition de l'actionariat au 31/12/2023	Actionnaires M. Jamal Benssy (Fondateur) CAS	% de détention et de droit de vote 70% (nbr. d'actions : 17 500) 30% (nbr. d'actions : 7 500)

Source : CMGP Group

III.14.2 Principaux agrégats annuels

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats d'AGROSEM sur la période 2021 – 2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Capital social	2 500	2 500	2 500	0,0%	0,0%

⁴⁹ Le groupe CMGP dispose d'une option pour acquérir 40% supplémentaire du capital d'AGROSEM à fin 2025. A noter que le cédant conserve également une option de rachat des 30% cédés à fin 2025.

Capitaux propres	15 248	20 364	29 854	33,5%	46,6%
Endettement net *	- 9 899	- 4 679	3 160	-52,7%	>100%
Chiffre d'affaires	65 493	56 656	83 460	-13,5%	47,3%
Résultat net	8 114	10 057	14 168	23,9%	40,9%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	4 706	4 941	4 678	5,0%	-5,3%

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

Analyse des principales évolutions sur la période 2021-2022

Le chiffre d'affaires d'AGROSEM s'établit à 56 656 KMAD en 2022 contre 65 493 KMAD en 2021, soit une baisse de 8 837 KMAD (-13,5%), en lien avec (i) la baisse des ventes des semences pour le maïs, le melon et les poivrons (-6 088 KMAD) et (ii) la baisse des ventes du matériel agricole (-2 437 KMAD).

Le résultat net a affiché une hausse de 1 943 KMAD pour atteindre 10 057 KMAD en 2022, expliquée essentiellement par :

- Une hausse du résultat d'exploitation de 6 342 KMAD due à une baisse plus importante des achats revendus de marchandises (-14 412 KMAD) par rapport à la baisse du chiffre d'affaires (-8 837 KMAD) ;
- Compensée partiellement par :
 - ✓ la baisse du résultat financier de KMAD de 2 256 KMAD, expliquée principalement par la hausse des charges financières de 1 853 KMAD, portée notamment par la hausse des pertes de change de 1 920 KMAD. L'évolution de ce poste est corrélée principalement à l'évolution des parités dirhams/dollars américain. En effet, le taux de change MAD/USD⁵⁰ est passé de 8,99 en moyenne en 2021 à 10,16 en moyenne en 2022 ;
 - ✓ la baisse du résultat exceptionnel de 1 126 KMAD ; et
 - ✓ la hausse de l'impôt sur les résultats de 1 017 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à 20 364 KMAD à fin 2022, en hausse de 5 115 KMAD (+33,5%) par rapport à fin 2021, correspondant au résultat net de l'exercice 2022 partiellement compensée par la distribution de dividendes intervenue au cours de l'année 2022.

Les dividendes distribués en 2022 s'élèvent à 4 678 KMAD contre 4 941 KMAD en 2021, en légère baisse de 263 KMAD (-5,3%).

Analyse des principales évolutions sur la période 2022-2023

Le chiffre d'affaires d'AGROSEM s'établit à 83 460 KMAD en 2023 contre 56 656 KMAD en 2022, soit une hausse de 26 804 KMAD (+47,3%), suite au lancement de nouvelles variétés de semences (+15 variétés).

Le résultat net a affiché une hausse de 4 111 KMAD pour atteindre 14 168 KMAD en 2023, expliquée essentiellement par :

- Une hausse du résultat d'exploitation de 3 014 KMAD due à une hausse plus importante du chiffre d'affaires (+26 804 KMAD) par rapport aux hausses (i) des achats revendus de marchandises (+17 407 KMAD), (ii) des charges de personnel (+1 782 KMAD) et des dotations d'exploitation (+1 702 KMAD) ;
- Une hausse du résultat financier de 2 412 KMAD, expliquée principalement par la baisse des charges financières de 2 212 KMAD, portée notamment par la baisse des pertes de change de 1 944 KMAD. L'évolution de ce poste est corrélée principalement à l'évolution des parités dirhams/dollars américain. En effet, le taux de change MAD/USD⁵¹ est passé de 10,16 en moyenne en 2022 à 10,14 en moyenne en 2023 ;

⁵⁰ Source : Bank Al-Maghrib

⁵¹ Source : Bank Al-Maghrib

- Compensée partiellement par la hausse de l'impôt sur les résultat de 1 112 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à 29 854 KMAD à fin 2023, en hausse de 9 490 KMAD (+46,6%) par rapport à fin 2022, correspondant au résultat net de l'exercice 2023 partiellement compensée par la distribution de dividendes intervenue au cours de l'année 2023.

Les dividendes distribués en 2023 s'élèvent à 4 941 KMAD contre 4 706 KMAD en 2022, en hausse de 235 KMAD (+5%).

Etant donné la contribution non significative de l'entité (acquisition en 2024 à hauteur de 30%), comptes de la filiale n'ont pas fait l'objet d'une clôture semestrielle.

III.15 CMGP MARASSET

III.15.1 Informations générales

CMGP MARASSET est une foncière immobilière créée en 2019 afin de porter le projet de construction d'une nouvelle agence commerciale (comprenant un centre de distribution) à Marrakech qui permettra d'agrandir le réseau commercial du Groupe afin de mieux répondre à la demande de sa clientèle locale.

Cette agence commerciale située à Marrakech, d'une superficie de foncier de 10 000 m², détenu par CMGP Marasset, est en cours de finalisation des travaux et sera opérationnel à partir de décembre 2024.

Informations générales		
Dénomination sociale	CMGP MARASSET	
Date d'immatriculation	07/08/2019	
Siège social	Parc Industriel Sapino, Lot 102-105 Nouaceur, Casablanca	
Forme juridique	SARL à associé unique	
Secteur d'activité	Acquisition / construction de biens immeubles destinés à la location à des tiers	
Composition de l'actionnariat au 31/12/2023	<u>Actionnaires</u> CMGP SA	<u>% de détention et de droit de vote</u> 100% (nbr. d'actions : 100 000)

Source : CMGP Group

III.15.2 Principaux agrégats annuels

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats de CMGP MARASSET sur la période 2021 – 2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Capital social	10	10 000	10 000	>100%	0,0%
Capitaux propres	- 191	9 597	8 876	>100%	-7,5%
Endettement net *	1 533	11 315	21 336	>100%	88,6%
dont Compte courant d'associés - passif	1 540	10 929	6 276	>100%	-42,6%
Chiffre d'affaires	-	-	-	n.a	n.a
Résultat net	- 195	202	721	-3,3%	<-100%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	-	n.a	n.a

Source : CMGP Group

Analyse des principales évolutions sur la période 2021-2022

CMGP Marasset n'a réalisé aucun chiffre d'affaires sur la période étudiée.

Le résultat net reste stable sur la période 2021-2022 et se compose essentiellement des dotations d'exploitation correspondant exclusivement à l'amortissement annuel des charges à répartir sur plusieurs exercices relatives essentiellement aux frais engagés pour la création de la filiale.

A fin 2022, l'endettement net a enregistré une hausse de 9 782 KMAD (>100%) par rapport à fin 2021 pour s'établir à 11 315 KMAD, expliquée principalement par la hausse du compte d'associés passif de 9 389 KMAD en lien avec l'augmentation de capital effectuée durant l'année 2022.

Les capitaux propres s'élèvent à 9 597 KMAD à fin 2022 contre -191 KMAD à fin 2021, soit une hausse de 9 788 KMAD (>100%), qui s'explique par (i) une augmentation de capital de 9 990 KMAD afin de compenser les pertes cumulées des exercices précédents et de la constatation du résultat net de l'exercice 2022 (-202 KMAD).

Analyse des principales évolutions sur la période 2022-2023

CMGP Marasset n'a réalisé aucun chiffre d'affaires sur la période étudiée.

En 2023, le résultat net s'établit à -721 KMAD contre -202 KMAD en 2022, soit une baisse de 521 KMAD principalement expliquée par une baisse du résultat financier de 458 KMAD en raison de la hausse des charges d'intérêts du même montant en lien avec la dette contractée courant 2023 d'un montant de 17 000 KMAD pour le financement des frais d'études et d'enregistrement des travaux de construction et d'aménagement d'un showroom avec bureaux et dépôt à Marrakech.

A fin 2023, l'endettement net a enregistré une hausse de 10 022 KMAD (+88,6%) pour s'établir à 21 336 KMAD, expliquée principalement par (i) la hausse des dettes de financement (+14 700 KMAD) en lien avec la signature d'un nouvel emprunt d'un montant de 17 000 KMAD en mai 2023 auprès de Attijariwafa Bank, partiellement compensée par (ii) la baisse du compte d'associés passif (-4 653 KMAD) suite à son remboursement partiel.

Les capitaux propres s'élèvent à 8 876 KMAD à fin 2023 contre 9 597 KMAD à fin 2022, soit une baisse de 721 KMAD (-7,5%), qui s'explique par la constatation du résultat net de l'exercice 2023.

III.15.3 Principaux agrégats semestriels

Au 30 juin 2024, les principaux agrégats de CMGP Marasset se présentent comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23-S1 24
Capital social	10 000	10 000	0,0%
Capitaux propres	8 876	8 759	-1,3%
Endettement net *	21 336	24 418	14,4%
dont Compte courant d'associés - passif	6 276	10 076	61%
dont Compte courant d'associés - actif	-	221	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23-S1 24
Chiffre d'affaires	-	-	n.a
Résultat net	- 171	117	31,7%

Source : CMGP Group

CMGP Marasset n'a réalisé aucun chiffre d'affaires sur la période étudiée.

Au terme du premier semestre 2024, le résultat net s'établit à -117 KMAD, soit une hausse de 54 KMAD par rapport au 1^{er} semestre 2023. Il se compose essentiellement des dotations d'exploitation correspondant exclusivement à l'amortissement annuel des charges à répartir sur plusieurs exercices relatives essentiellement aux frais engagés pour la création de la filiale.

A fin juin 2024, l'endettement net s'établit à 24 418 KMAD, en hausse de 3 082 KMAD par rapport à fin 2023, principalement expliqué par :

- La hausse du compte courant d'associés passif de 3 800 KMAD en lien avec le financement des investissements de construction et d'installations techniques ;
- Compensée par (i) la baisse des dettes de financement de 589 KMAD suite au remboursement continu et progressif de la dette bancaire conclue en mai 2023 auprès de Attijariwafa Bank et (ii) la hausse de la trésorerie-actif de 129 KMAD.

Les capitaux propres de CMGP Marasset s'élèvent à 8 759 KMAD à fin juin 2024, contre 8 876 KMAD à fin 2023, soit une légère baisse de 117 KMAD, correspondant au résultat net du 1^{er} semestre 2024.

III.16 CMGP ERASSET

III.16.1 Informations générales

CMGP ERASSET a été créée en 2021 afin de porter le projet de construction d'une nouvelle agence commerciale (comprenant un centre de distribution) à Errachidia qui permettra d'agrandir le réseau commercial du Groupe afin de mieux répondre à la demande de sa clientèle locale. Cette agence commerciale située à Errachidia, d'une superficie de foncier de 2 317 m², détenue par CMGP ERASSET, est opérationnelle depuis octobre 2024.

A noter que CMGP ERASSET a été acquise par CMGP SA en 2023.

Informations générales		
Dénomination sociale	CMGP ERASSET	
Date d'immatriculation	26/03/2021	
Siège social	17 Bd Abdellah Ben Yassine RES Shems – Casablanca	
Forme juridique	SARL à associé unique	
Secteur d'activité	Acquisition / construction de biens immeubles destinés à la location à des tiers	
Composition de l'actionnariat au 31/12/2023	<u>Actionnaires</u> CMGP SA	<u>% de détention et de droit de vote</u> 100% (nbr. d'actions : 100)

Source : CMGP Group

III.16.2 Principaux agrégats annuels

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats de CMGP ERASSET sur la période 2022 – 2023 :

En KMAD	2022	2023	Var. 22-23
Capital social	10	10	0,0%
Capitaux propres	- 105	157	-49,4%
Endettement net *	- 32	426	<-100%

Chiffre d'affaires	-	-	n.a
Résultat net	-	41	- 52 -28,3%
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	n.a

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

Analyse des principales évolutions sur la période 2022-2023

CMGP Erasset n'a réalisé aucun chiffre d'affaires sur la période étudiée.

Le résultat net reste stable sur la période 2022-2023 et se compose essentiellement (i) des dotations d'exploitation correspondant exclusivement à l'amortissement annuel des charges à répartir sur plusieurs exercices relatives essentiellement aux frais engagés pour la création de la filiale et (ii) des charges externes correspondant principalement aux charges locatives.

A fin 2023, l'endettement net a enregistré une amélioration de 394 KMAD (>100%) par rapport à fin 2022 pour s'établir à -426 KMAD, expliquée par la hausse de la trésorerie actif du même montant.

Les capitaux propres s'élèvent à -157 KMAD à fin 2023 contre -105 KMAD à fin 2022, soit une baisse de 52 KMAD, qui s'explique par la constatation du résultat net de l'exercice 2023. Il est à noter que l'AGO tenue le 28 juin 2024, agissant conformément aux dispositions de la loi, a décidé la continuation de la société bien que la situation nette de la société soit inférieure au quart du capital social.

Etant donné la contribution non significative de l'entité, les comptes de la filiale n'ont pas fait l'objet d'une clôture semestrielle.

III.17 CMGP LARASSET

III.17.1 Informations générales

CMGP LARASSET a été créée en 2023 afin de porter le projet de construction d'une nouvelle agence commerciale (comprenant un centre de distribution) à Larache qui permettra d'agrandir le réseau commercial du Groupe afin de mieux répondre à la demande de sa clientèle locale.

Cette agence commerciale située à Larache, d'une superficie de foncier de 5 000 m², détenu par CMGP LARASSET, est en cours d'obtention de l'autorisation de construire à la suite de l'acquisition du terrain et sera opérationnel en 2025.

Informations générales		
Dénomination sociale	CMGP LARASSET	
Date d'immatriculation	18/12/2023	
Siège social	Parc Industriel Sapino, Lot 102-105 Nouaceur, Casablanca	
Forme juridique	SARL à associé unique	
Secteur d'activité	Acquisition / construction de biens immeubles destinés à la location à des tiers	
Composition de l'actionnariat au 31/12/2023	<u>Actionnaires</u> CMGP SA	<u>% de détention et de droit de vote</u> 100% (nbr. d'actions : 1 000)

Source : CMGP Group

III.17.2 Principaux agrégats annuels

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats de CMGP LARASSET en 2023 :

En KMAD	2023
Capital social	100
Capitaux propres	100
Endettement net *	-
Chiffre d'affaires	-
Résultat net	-
Dividendes distribués en n au titre de n-1	-

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

Etant donné la contribution non significative de l'entité, les comptes de la filiale n'ont pas fait l'objet d'une clôture semestrielle.

III.18 HYDRO CONSTRUCT AFRICA

III.18.1 Informations générales

HYDRO CONSTRUCT AFRICA a été créée en 2022 afin de porter un projet en Afrique. Suite à l'abandon du projet, cette entité (non opérationnelle) est en cours de dissolution.

Informations générales		
Dénomination sociale	HYDRO CONSTRUCT AFRICA	
Date d'immatriculation	14/06/2022	
Siège social	Parc Industriel Sapino, Lot 102-105 Nouaceur, Casablanca	
Forme juridique	Société par Action Simplifiée	
Secteur d'activité	Réalisation d'études d'exécution et des travaux en Afrique	
Composition de l'actionnariat au 31/12/2023	<u>Actionnaires</u>	<u>% de détention et de droit de vote</u>
	CMGP SA	60% (nbr. d'actions : 600)
	URBAGEC	40% (nbr. d'actions : 400)

Source : CMGP Group

III.18.2 Principaux agrégats annuels

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats de HYDRO CONSTRUCT AFRICA sur la période 2022 – 2023 :

En KMAD	2022	2023	Var. 22-23
Capital social	100	100 ⁵²	0,0%
Capitaux propres	- 761	1 060	-39,2%
Endettement net *	574	1 075	87,3%
dont Compte courant d'associés - passif	793	1 074	35,4%
Chiffre d'affaires	-	-	n.a
Résultat net	- 861	299	65,3%

⁵² Capital souscrit de 100 KMAD non encore appelé à fin 2023

Dividendes distribués en n au titre de n-1	-	-	n.a

Source : CMGP Group

(*) *Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif*

Analyse des principales évolutions sur la période 2022-2023

Hydro Construction Africa n'a réalisé aucun chiffre d'affaires sur la période étudiée.

En 2023, le résultat net s'établit à -299 KMAD contre -861 KMAD en 2022, en hausse de 563 KMAD (+65,3%) en raison de l'amélioration du résultat d'exploitation du même montant principalement portée par la baisse des charges de personnel de 566 KMAD.

A fin 2023, l'endettement net a enregistré une hausse de 501 KMAD (+87,3%) par rapport à fin 2022 pour s'établir à 1 075 KMAD, essentiellement portée par la hausse du compte d'associés passif de 281 KMAD combinée à la baisse de la trésorerie actif de 219 KMAD.

Les capitaux propres s'élèvent à -1 060 KMAD à fin 2023 contre -761 KMAD à fin 2022, en baisse de 299 KMAD, qui s'explique par la constatation du résultat net de l'exercice 2023.

Etant donné la contribution non significative de l'entité, les comptes de la filiale n'ont pas fait l'objet d'une clôture semestrielle.

Il est à noter que cette entité (non opérationnelle) est en cours de dissolution.

III.19 Synergies entre les entités du Groupe

Les activités du Groupe bénéficient de synergies sur plusieurs volets, dont essentiellement des :

- **Synergies d'organisation** : le Groupe mutualise un certain nombre de fonctions telles que la direction générale, la direction administrative et financière, la direction Afrique et la direction marketing et commerciale. Aussi, la force de distribution du Groupe est également mutualisée ;
- **Synergies commerciales** : La mutualisation des portefeuilles clients entre les différentes entités du Groupe permet de proposer aux clients des produits complémentaires favorisant une croissance du chiffre d'affaires du Groupe tout en offrant des solutions complètes aux clients ;
- **Synergies de coût** : L'effet de taille permet au Groupe d'avoir une meilleure force de négociation avec ses fournisseurs, en termes de prix et de modalités de paiement ;
- **Synergies de distribution** : le modèle « One Stop Shop » du groupe CMGP au sein de ses agences commerciales et de ses centres de distribution permet aux clients de trouver à la fois des produits d'agroéquipement et d'agrofourniture, leur offrant ainsi une solution complète et simplifiant leur processus d'achat ;
- **Synergies de stockage** : l'utilisation des centres de distribution (dépôts logistiques) communs entre CMGP et CAS permet d'optimiser les infrastructures de stockage, réduisant ainsi les coûts logistiques et améliorant l'efficacité opérationnelle ;
- **Synergies financières** : la mutualisation de la direction financière entre les différentes entités du Groupe permet de disposer d'un meilleur rapport de force pour la négociation de meilleures conditions financières, notamment en matière d'emprunt bancaire.

La réorganisation du Groupe en Business Unit en 2023 (« Retail », « Projet », « Industrie » et « International ») permet également de renforcer davantage les synergies intragroupes et d'optimiser l'efficacité opérationnelle du Groupe. Chaque Business Unit regroupe plusieurs segments d'activité, ce qui favorise une complémentarité des services et produits, créant ainsi une véritable valeur ajoutée pour les clients du groupe, dont essentiellement des :

- **Synergies organisationnelles** : la centralisation de certaines fonctions stratégiques telles que les fonctions de DGA et Head of Operations pour chaque Business Unit assure une gestion intégrée et harmonisée de l'ensemble des segments, ce qui permet une meilleure coordination des efforts et une optimisation des ressources ;
- **Synergies commerciales** : la structure en Business Unit permet de maximiser les opportunités de vente croisée entre les différents segments d'activité. Cela facilite également la collaboration entre

les équipes commerciales, améliorant ainsi la cohérence des actions commerciales et marketing, et augmentant la satisfaction et la fidélisation des clients ;

- **Synergies de coût :** la mutualisation des services partagés tels que la logistique et les achats permet d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de réaliser des économies d'échelle.

IV. Flux comptables et financiers faisant l'objet de conventions réglementées

IV.1 Conventions conclues au cours de l'exercice 2023

Conventions d'avances de trésorerie avec CMGP SA

Personnes et entités concernées :

- CMGP SA est détenue à 100% par CMGP Group ;
- Messieurs Youssef MOAMAH et Jacques ALLEON étaient administrateurs des deux sociétés lors de la conclusion de la convention.

Nature et objet de la convention : Convention d'avances de trésorerie.

Modalités essentielles :

CMGP SA consent à CMGP Group des avances de trésorerie afin de faire face à ses dépenses courantes.

Les avances de trésorerie sont productives d'intérêts au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés publié par la circulaire annuelle du Ministère de l'Economie et des Finances.

Montants comptabilisés :

- Le montant total des avances reçus au cours de l'exercice 2023 s'élève à 600 KMAD ;
- Aucun remboursement n'a été effectué au cours de l'exercice 2023 ;
- L'encours des avances de trésorerie s'élève à 600 KMAD au 31 décembre 2023 ;
- La charge d'intérêts comptabilisée en 2023 au titre de cette convention s'élève à 6 KMAD.

IV.2 Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Conventions d'avances en compte courant d'actionnaire avec CMGP SA

Personnes et entités concernées :

- CMGP est détenue à 100% par CMGP Group ;
- Messieurs Youssef MOAMAH et Jacques ALLEON étaient administrateurs des deux sociétés lors de la conclusion de la convention.

Nature et objet de la convention : Convention d'avances en compte courant d'actionnaire.

Modalités essentielles :

En sa qualité d'actionnaire unique de CMGP SA et en vue d'optimiser la gestion financière et les opérations de trésorerie de celle-ci, CMGP Group consent à CMGP SA qui accepte des avances en compte courant d'associés.

Le compte courant d'associés est productif d'intérêts, dans la limite du capital libéré de CMGP SA, au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés publié par la circulaire annuelle du Ministère de l'Economie et des Finances. Les intérêts sont arrêtés et facturés annuellement.

Cette convention est entrée en vigueur le 3 octobre 2022 et a été établie pour une durée indéterminée. Elle prendra fin d'un commun accord entre les parties ou par une notification envoyée par l'une des parties à l'autre avec un préavis de trois (3) mois.

Les parties sont expressément convenues que CMGP SA procédera au remboursement des avances et au paiement des intérêts, à première demande de CMGP Group. Par ailleurs, CMGP SA peut procéder, à tout moment et pendant toute la durée de la convention, au remboursement par anticipation de tout ou partie des avances et des intérêts y afférents. En cas de remboursement partiel par anticipation, les sommes acquittées seront d'abord considérées comme correspondant aux intérêts échus.

Montants comptabilisés : Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2023.

Personnes et entités concernées :

- CMGP SA est détenue à 100% par CMGP Group ;
- Messieurs Youssef MOAMAH, Sofiane LAHMAR, Jade DEL-LERO-MOREAU, Ghali FILALI AMINE, Marc STONEHAM et Giancarlo DI PAOLA étaient administrateurs des deux sociétés lors de la conclusion de la convention.

Nature et objet de la convention : Convention d'avances en compte courant d'actionnaire.

Modalités essentielles :

CMGP Group a consenti à CMGP SA, en 2021, une avance en compte courant d'actionnaire, d'un montant de 590 000 KMAD, pour financer l'acquisition de la société « Comptoir Agricole du Souss S.A. ». L'avance en compte courant est productive d'intérêts au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associé publié par la circulaire annuelle du Ministère de l'Economie et des Finances.

Montants comptabilisés :

- Le montant total de la créance reportée de l'exercice 2022 s'élève à 5 387 KMAD, constituée exclusivement d'intérêts courus. Aucune créance en principal n'a été reportée ;
- Aucune avance ni remboursement n'a été effectué au cours de l'exercice 2023 ;
- Aucun produit d'intérêt n'a été comptabilisé en 2023 au titre de cette convention ;
- Le solde au 31 décembre 2023 correspond à une créance de 5 387 KMAD, constituée exclusivement des intérêts courus reportés de l'exercice précédent.

Conventions d'avances en compte courant d'actionnaire avec African Development Partners II Holding
10 Luxembourg S.A.R.L.

Personnes et entités concernées : African Development Partners II Holding 10 Luxembourg est actionnaire de CMGP Group.

Nature et objet de la convention : Convention d'avances en compte courant d'actionnaire.

Modalités essentielles :

African Development Partners II Holding 10 Luxembourg a consenti à CMGP Group une avance en compte courant d'actionnaire, non rémunérée, d'un montant de 190 000 KMAD, pour financer l'acquisition de la société Comptoir Agricole du Souss directement à hauteur de 10% et indirectement, à travers la filiale CMGP, à hauteur de 90%.

Pour ce faire, une avance de trésorerie de 186 210 KMAD a été consentie par virement bancaire, à laquelle s'est ajouté le dividende perçu en 2021 pour 3 943 KMAD, soit un total de 190 253 KMAD dont 190 000 KMAD a été utilisée dans le cadre de l'augmentation de capital de CMGP Group, approuvée par l'assemblée générale mixte du 19 mai 2021.

Montants comptabilisés :

- Le montant total de la dette reportée de l'exercice 2022 s'élève à 253 KMAD ;
- Aucune avance n'a été reçue au cours de l'exercice 2023 ;
- Aucun remboursement n'a été effectué au cours de l'exercice 2023 ;
- Le solde du compte courant au 31 décembre 2023 s'élève à 253 KMAD.

Personnes et entités concernées : African Development Partners II Holding 10 est actionnaire indirect de CMGP Group.

Nature et objet de la convention : Convention d'avances de trésorerie.

Modalités essentielles :

African Development Partners II Holding 10 avance de la trésorerie à CMGP Group en payant pour son compte ses prestataires de services. Ces avances de trésorerie ne sont pas productives d'intérêts.

Montants comptabilisés :

- Aucun montant n'a été ni payé par African Development Partners II Holding ni remboursé par CMGP Group en 2023 au titre de cette convention ;
- Le solde de la dette s'élève à 1 292 KMAD au 31 décembre 2023.

IV.3 Tableau récapitulatif des flux intragroupes faisant l'objet de conventions réglementées sur la période 2021 – 2023

Le tableau suivant récapitule les produits et charges relatifs aux conventions réglementées de CMGP Group sur la période 2021 – 2023 :

Convention (en KMAD)	Description de la convention	Entité Octroyante	Entité Bénéficiaire	Année de signature de la convention	2021		2022		2023	
					P*	C*	P	C	P	C
Avance de compte courant	Intérêts CCA	African Development Partners II Holding Luxembourg	CMGP Group	2021	-	-	-	-	-	-
Avance de compte courant	Intérêts CCA	CMGP Group	CMGP SA	2021	4 677	-	710	-	-	-
Avance de compte courant	Intérêts CCA	Maghreb Private Equity Fund IV	CMGP Group	2021	-	-	-	-	-	-
Avance de compte courant	Intérêts CCA	Africa Agriculture	CMGP Group	2021	-	-	-	-	-	-
Avance de compte courant	Intérêts CCA	CMGP Group	CMGP SA	2022	-	-	-	-	-	-
Avance de trésorerie	Intérêts Emprunt	African Development Partners II Holding Luxembourg	CMGP Group	N/A	-	-	-	-	-	-
Avance de trésorerie	Intérêts Emprunt	CMGP SA	CMGP Group	2023	-	-	-	-	-	6
Total					4 677	-	710	-	-	6

Source : CMGP Group

* : P : Produit ; C : Charge

Le tableau suivant récapitule les encaissements et décaissements relatifs aux conventions réglementées de CMGP Group sur la période 2021 – 2023 :

Convention (en KMAD)	Description de la convention	Entité Octroyante	Entité Bénéficiaire	Année de signature de la convention	2021		2022		2023	
					E*	D*	E	D	E	D
Avance de compte courant	CCA	African Development Partners II Holding Luxembourg	CMGP Group	2021	186 310	-	-	-	-	-
Avance de compte courant	CCA	CMGP Group	CMGP SA	2021	51 800 ⁵³	-	-	538 200 ⁵⁴	-	-
Avance de compte courant	CCA	Maghreb Private Equity Fund IV	CMGP Group	2021	22 282	-	-	-	-	-
Avance de compte courant	CCA	Africa Agriculture	CMGP Group	2021	377 718	-	-	-	-	-
Avance de compte courant	CCA	CMGP Group	CMGP SA	2022	-	-	-	-	-	-
Avance de trésorerie	Emprunt	African Development Partners II Holding Luxembourg	CMGP Group	N/A	-	-	-	-	-	-

⁵³ L'encaissement par CMGP Group de 51 800 KMAD correspond aux dividendes de CMGP SA en 2021.

⁵⁴ Le décaissement de CMGP Group de 538 200 KMAD, correspondant à l'augmentation de capital de CMGP SA, réalisée par compensation de créances du même montant.

Avance de trésorerie	Emprunt	CMGP SA	CMGP Group	2023	-	-	-	-	600	-
Total					238 110	-	-	538 200	600	-

Source : CMGP Group

* : E : Encaissement ; D : Décaissement

V. Secteur d'activité du groupe CMGP

Au 21 novembre 2024, les données présentées au niveau de cette section sont les informations disponibles.

Le groupe CMGP opère dans le secteur agricole à travers notamment les deux secteurs d'activité suivants :

- Le secteur de l'irrigation ;
- Le secteur de l'agrofourmiture.

V.1 Principaux facteurs macroéconomiques ayant une influence sur les secteurs d'activité du groupe CMGP

V.1.1 Maroc

V.1.1.1 Evolution du Produit Intérieur Brut (PIB)

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du PIB au Maroc sur la période 2012 – 2023 :

Evolution du PIB aux prix courants entre 2012 et 2023 en milliards MAD



Source : HCP

Sur la période 2012 – 2019, le PIB marocain a enregistré une croissance annuelle moyenne de 5,6%, au-dessus de celle des pays d'Afrique du Nord (-0,7%⁵⁵, y compris le Maroc) et de l'ensemble des pays africains (0,5%⁵⁶).

Le Royaume a ainsi réalisé de bonnes performances au cours de cette période expliquées notamment par :

- Le redressement de l'économie mondiale ;
- La mise en place d'un processus d'assainissement budgétaire permettant de réduire le déficit budgétaire de 7,3%⁵⁷ du PIB à 3,6%⁵⁸ en 2019 ;
- Une demande intérieure soutenue, alimentée par des investissements publics et une consommation privée en hausse grâce à une augmentation des salaires et une faible inflation.

⁵⁵ Source : Banque africaine de développement : Annuaire statistique pour l'Afrique 2021

⁵⁶ Source : Banque africaine de développement : Annuaire statistique pour l'Afrique 2021

⁵⁷ Source : Ministère de l'Economie et des Finances : rapport d'activité 2012

⁵⁸ Source : Ministère de l'Economie et des Finances : rapport d'activité 2020

La diminution du PIB en 2020 s'explique essentiellement par l'impact de la pandémie de Covid-19 ainsi que de la sécheresse.

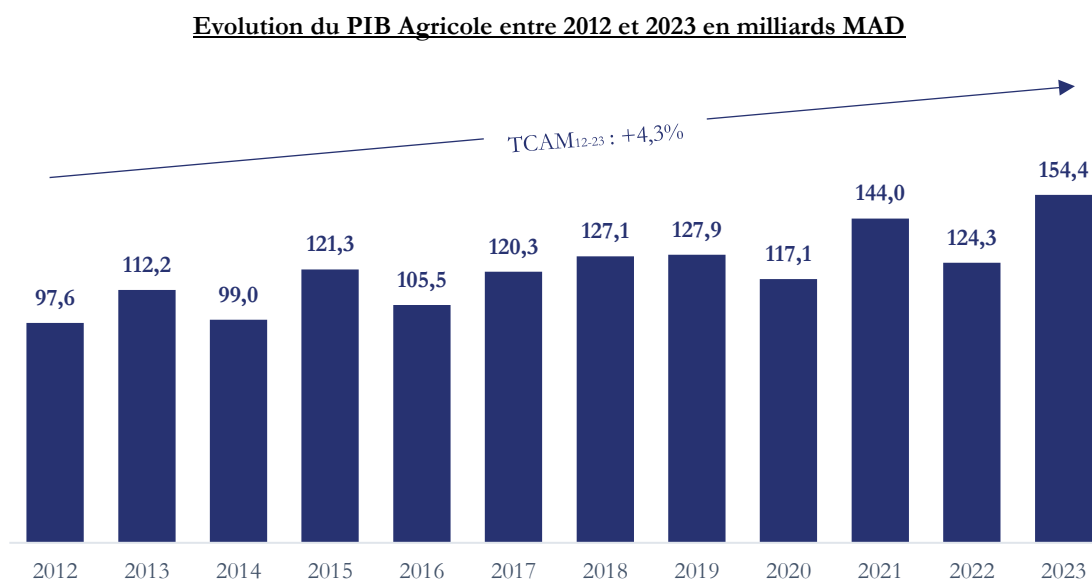
L'amélioration de la situation sanitaire en 2021 a favorisé la reprise économique, permettant au PIB de retrouver un niveau supérieur à celui de 2019, avec une croissance de 10,8% par rapport à 2020. Cette hausse a été notamment favorisée par le secteur agricole (dont la valeur ajoutée a augmenté de 22,9% en 2021 contre une baisse de 8,4% en 2020) et la reprise de la demande intérieure⁵⁹ (+9,1% contre une baisse de 6,5% en 2020).

En 2022, le PIB s'est élevé à 1 331 milliards de MAD, enregistrant une hausse de 4,2% par rapport à 2021. Le ralentissement⁶⁰ de la croissance du PIB est lié (i) au contexte international affecté par une inflation importante, notamment au niveau des matières premières et de l'énergie, et (ii) au resserrement monétaire des banques centrales matérialisé par la hausse des taux d'intérêt.

En 2023, l'économie marocaine a montré des signes de reprise notable. Le PIB s'est élevé à 1 463 milliards de MAD, marquant une augmentation de 10% par rapport à 2022. Cette reprise s'explique par le dynamisme retrouvé des secteurs agricoles et des services, ainsi que par une demande intérieure en légère amélioration⁶¹.

V.1.1.2 Evolution du PIB Agricole

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du PIB agricole du Maroc sur la période 2012 – 2023 :



Source : HCP

Entre 2012 et 2023, le PIBA est passé de 97,6 MdMAD à 154,4 MdMAD affichant un TCAM de 4,3%. Cette hausse est en partie attribuable à un ensemble de mesures adoptées par le Gouvernement visant à assurer le bon déroulement des campagnes agricoles et de promouvoir la dynamique positive engendrée par le programme Plan Maroc Vert (2008-2020).

En 2022, le PIBA a enregistré une baisse de 13,6%, expliquée principalement par l'année de sécheresse qu'a connu le Maroc ainsi que le contexte inflationniste international.

En 2023, le PIBA a rebondi pour atteindre 154,4 milliards MAD, en hausse de 24,2%, porté par des conditions climatiques plus favorables⁶² et une dynamique de croissance économique renforcée.

A noter que sur la période analysée, le PIBA a représenté en moyenne 10,6% du PIB marocain.

⁵⁹ HCP : Comptes nationaux 2021

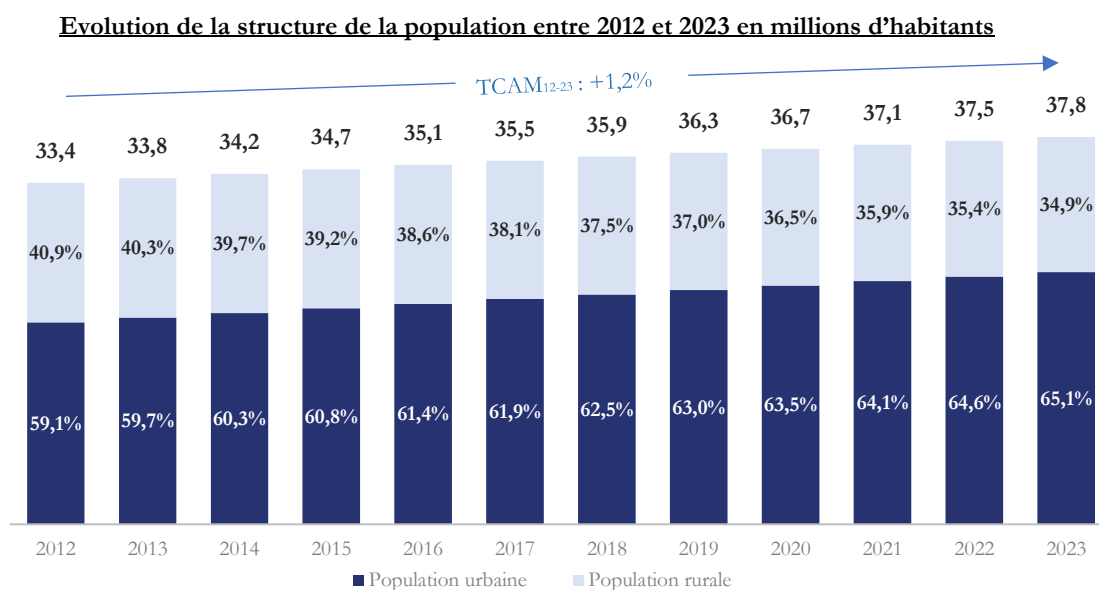
⁶⁰ Direction des Etudes et des Prévisions Financières : Note de conjoncture, décembre 2022, DEPF

⁶¹ Le Groupe de la Banque africaine de développement - Perspectives économiques au Maroc

⁶² Banque mondiale – Rapport de suivi de la situation économique

V.1.1.3 Evolution de la population et de la structure démographique

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la structure démographique de la population marocaine entre 2012 et 2023 :



Sources : Banque Mondiale

Sur la période présentée ci-dessus, la population marocaine est passée de 33,4 à 37,8 millions d'habitants, affichant une croissance annuelle moyenne de 1,2%. Cette croissance démographique s'explique principalement par :

- La hausse de l'espérance de vie, qui a atteint 75 ans en 2022⁶³ (contre 71,7 ans en 2012). Cette tendance haussière devrait se pérenniser avec les progrès de la médecine, la généralisation de l'accès aux soins de santé portée par la réforme de l'AMO et la lutte contre la mortalité infantile à travers les campagnes de vaccination ;
- Un taux de fertilité quasi stable sur la période analysée qui s'établit à 2,3 enfants par femme à fin 2022 selon les dernières estimations de la Banque Mondiale.

Compte tenu du développement des principaux centres urbains du Royaume, le taux d'urbanisation de la population marocaine s'inscrit dans une dynamique soutenue. En effet, entre 2012 et 2023, la population urbaine est passée de 59,1% à 65,1%.

Selon les dernières estimations du HCP, le Maroc devrait connaître une croissance annuelle moyenne de sa population d'environ 272 000⁶⁴ personnes par an pour atteindre 43,6 millions d'habitants à horizon 2050 avec une expansion importante des zones urbaines.

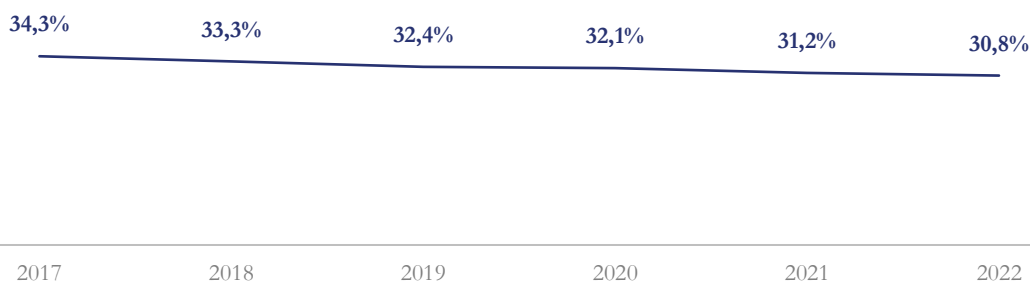
⁶³ Banque Mondiale (dernières données disponibles)

⁶⁴ Haut-Commissariat au Plan

V.1.1.4 Emploi dans le secteur agricole

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la part de l'emploi agricole au Maroc sur la période 2017 – 2022 :

Evolution de l'emploi agricole au Maroc entre 2017 et 2022⁶⁵ (% du total des emplois)



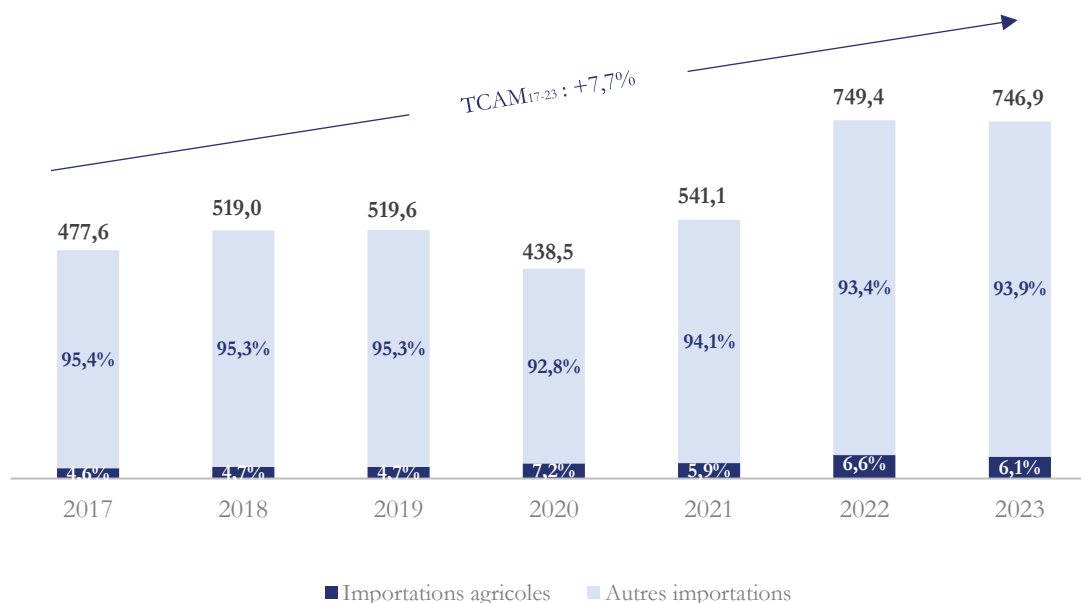
Source : Banque Mondiale

Sur la période analysée, la part de l'emploi agricole par rapport au total des emplois reste relativement stable autour de 32,3% en moyenne.

V.1.1.5 Importations agricoles

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des importations et de la quote-part des importations agricoles au Maroc sur la période 2017 – 2023 :

Evolution des importations et de la quote-part des importations agricoles entre 2017 et 2023 en MdMAD



Source : HCP

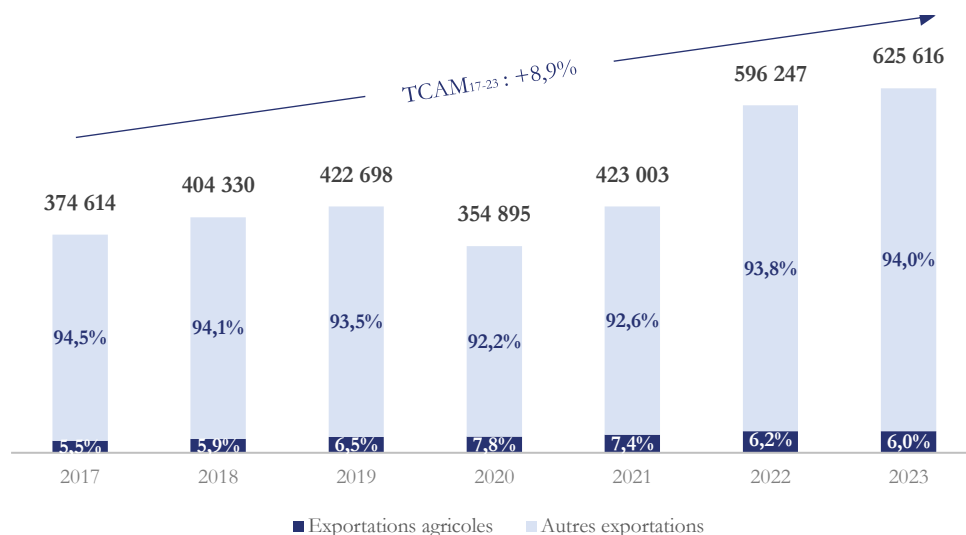
Sur la période analysée, les importations agricoles sont passées de 21,8 milliards MAD à 45,8 milliards MAD enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 13,2%, représentant ainsi 5,7% en moyenne des exportations sur la période étudiée, en raison de la hausse de la demande intérieure.

⁶⁵ Banque mondiale (dernières données disponibles)

V.1.1.6 Exportations agricoles

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des exportations et de la quote-part des exportations agricoles au Maroc sur la période 2017 – 2023 :

Evolution des exportations et de la quote-part des exportations agricoles entre 2017 et 2023 en MdMAD



Source : Office des Changes

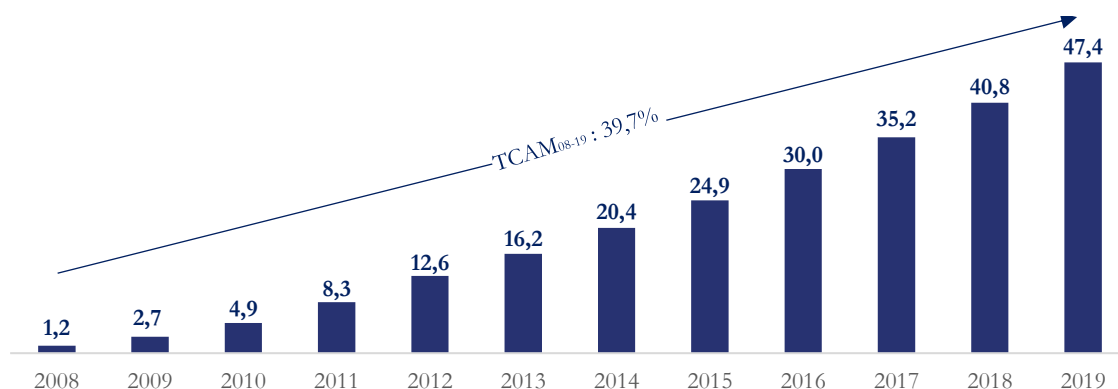
Sur la période analysée, les exportations agricoles sont passées de 20,7 MdMAD à 37,3 MdMAD enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 10,3%, soit 6,5% en moyenne des exportations sur la période étudiée. Cette croissance s'explique principalement par les revenus provenant principalement des exportations d'agrumes, des produits maraîches et des produits agricoles transformés.

A noter que le Maroc est classé parmi les 5 principaux exportateurs mondiaux de câpres, d'huile d'argan, de conserves d'olives, de petits fruits d'agrumes et de tomates⁶⁶

V.1.1.7 Investissements publics agricoles

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des investissements publics agricoles cumulés au Maroc sur la période 2008 – 2019 :

Investissements publics agricoles cumulés au Maroc entre 2008 et 2019⁶⁷ en MdMAD



Source : ministère de l'Agriculture

⁶⁶ Ministère de l'Agriculture

⁶⁷ Ministère de l'Agriculture (Dernières données disponibles)

Sur la période 2008 – 2019, l'investissement public agricole cumulé est passé de 1,2 MdMAD en 2008 à 47,4 MdMAD en 2019 enregistrant une croissance annuelle moyenne de 39,7% sur cette période, correspondant à 4,2 MdMAD en moyenne par année.

Cette croissance est notamment attribuée à un ensemble de mesures adoptées par le Gouvernement, notamment le programme Plan Maroc Vert (2008-2020) (cf. section « V.4.1 Principales stratégies du secteur agricole au Maroc »).

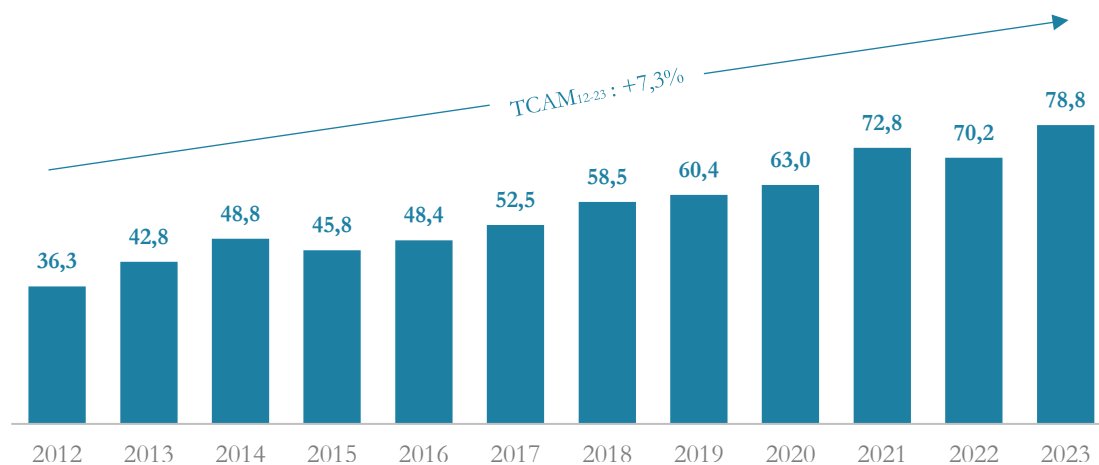
Ces investissements ont pour principaux objectifs de répondre aux enjeux du changement climatique, d'accélérer l'expansion des surfaces agricoles irriguées et d'améliorer les rendements pour assurer une sécurité alimentaire à long terme au Maroc.

V.1.2 Côte d'Ivoire

V.1.2.1 Evolution du Produit Intérieur Brut (PIB)

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du PIB en Côte d'Ivoire sur la période 2012 – 2023 :

Evolution du PIB aux prix courants entre 2012 et 2023 en milliards USD



Source : Banque Mondiale

Sur la période 2012 – 2023, le PIB ivoirien a enregistré une croissance annuelle moyenne de 7,3%, largement tirée par le secteur agricole.

En 2020, l'économie ivoirienne a enregistré une croissance du PIB de 4,4%, et ce en dépit du contexte pandémique liée à la Covid-19, lié notamment à l'absence de confinement de la population au cours de cette période.

En 2021, le PIB a affiché une hausse de 15,5% par rapport à 2020, porté essentiellement par (i) l'exportation des produits agricoles, (ii) les industries extractives et manufacturières, (iii) le BTP, (iv) les transports et le commerce, et (v) une demande intérieure en hausse portée notamment par l'investissement et la consommation⁶⁸.

En 2022, la croissance économique s'est contractée de 3,6%, en raison notamment d'un contexte international marqué par des tensions inflationnistes sur les coûts de l'énergie et des matières premières.

En 2023, le PIB a enregistré une hausse de 12,3% par rapport à 2022, portée essentiellement par les investissements publics et privés, ainsi que par la bonne performance des secteurs de l'agriculture vivrière, du BTP et de l'industrie⁶⁹.

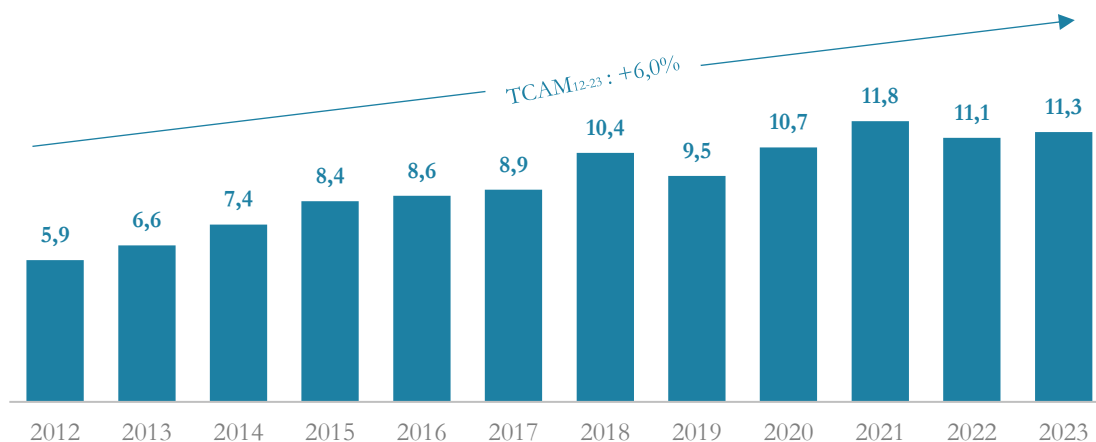
⁶⁸ Le Groupe de la Banque africaine de développement

⁶⁹ Le Groupe de la Banque africaine de développement - Perspectives économiques en Côte d'Ivoire

V.1.2.2 Evolution du PIB Agricole

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du PIB agricole en Côte d'Ivoire sur la période 2012 – 2023 :

Evolution du PIB Agricole entre 2012 et 2023 en milliards USD



Source : Banque Mondiale

Sur la période 2012 – 2023, le PIBA a affiché une croissance annuelle moyenne de 6,0%, passant de 5,9 MdUSD à 11,3 MdUSD.

La croissance du secteur agricole, qui emploie 45% de la population⁷⁰, est supportée par les réformes structurelles et institutionnelles entreprises par le gouvernement dans le domaine agricole dont notamment :

- La réorganisation de certaines filières agricoles afin d'améliorer la productivité ;
- Le renforcement de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des ressources ;
- Le renforcement des capacités de transformation des matières premières et l'amélioration du pouvoir d'achat des paysans.

Ces mesures se sont notamment matérialisées par la mise en place du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA II) évalué à 11 905 milliards de FCFA (environ 20 MdUSD⁷¹) sur la période 2018-2025.

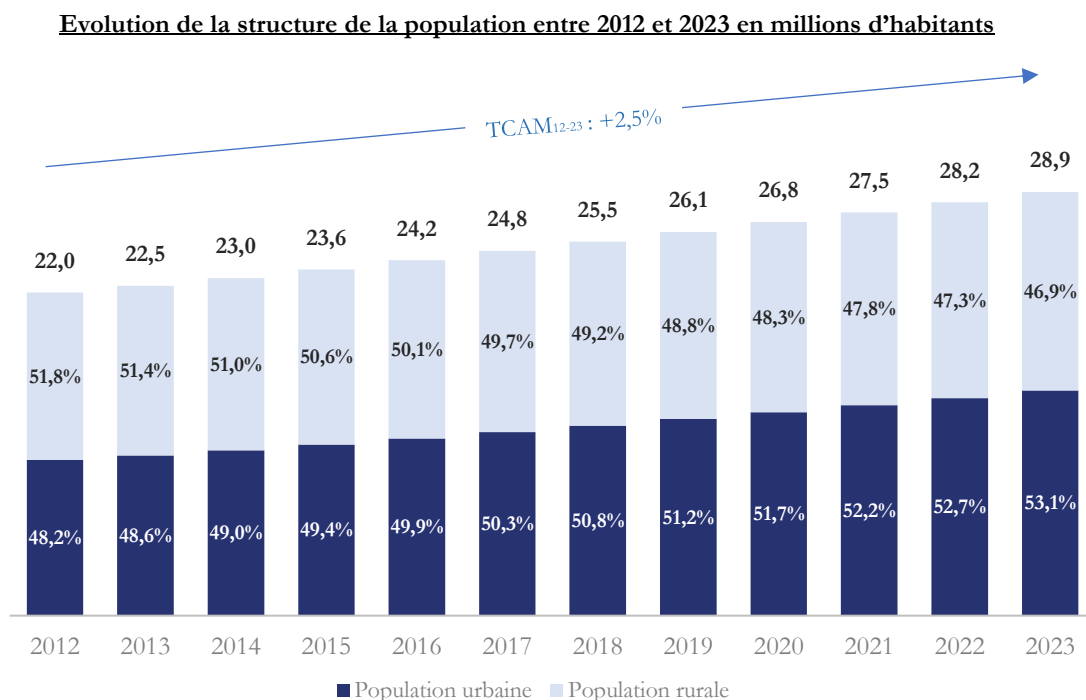
Il est à noter que sur la période analysée, le PIBA a représenté en moyenne 16,4% du PIB ivoirien.

⁷⁰ Banque Mondiale (Donnée 2022 – dernière data disponible)

⁷¹ Taux de change : 1 USD = 603,75 FCFA au 01.11.2024 (source : BCEAO – Taux spot moyen)

V.1.2.3 Evolution de la population et de la structure démographique

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la structure démographique de la population ivoirienne entre 2012 et 2023 :



Sources : Banque Mondiale

Sur la période présentée ci-dessus, la population ivoirienne est passée de 22,0 à 28,9 millions d'habitants, enregistrant une croissance annuelle moyenne de 2,5%. Cette croissance s'explique principalement par :

- La hausse de l'espérance de vie, qui a atteint 58,9 ans en 2022⁷² (contre 56,2 ans en 2012). Cette tendance haussière devrait se pérenniser grâce aux efforts déployés par le gouvernement pour la lutte contre la mortalité infantile, la facilitation de l'accès aux soins et la vaccination ;
- Un taux de fertilité élevé qui s'établit à 4,3 enfants par femme en 2022⁷³ ;
- Une politique encourageant l'immigration notamment en provenance des pays voisins.

A fin 2023, la population urbaine représentait 53,1% de la population totale contre 48,2% en 2012.

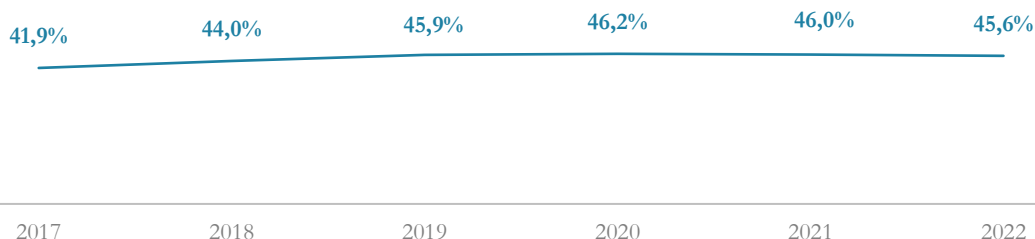
⁷² Banque Mondiale (dernières données disponibles)

⁷³ Banque Mondiale (dernières données disponibles)

V.1.2.4 Emploi dans le secteur agricole

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la part de l'emploi agricole en Côte d'Ivoire sur la période 2017 – 2022 :

Evolution de l'emploi agricole en Côte d'Ivoire entre 2017 et 2022⁷⁴ (% du total des emplois)



Source : Banque Mondiale

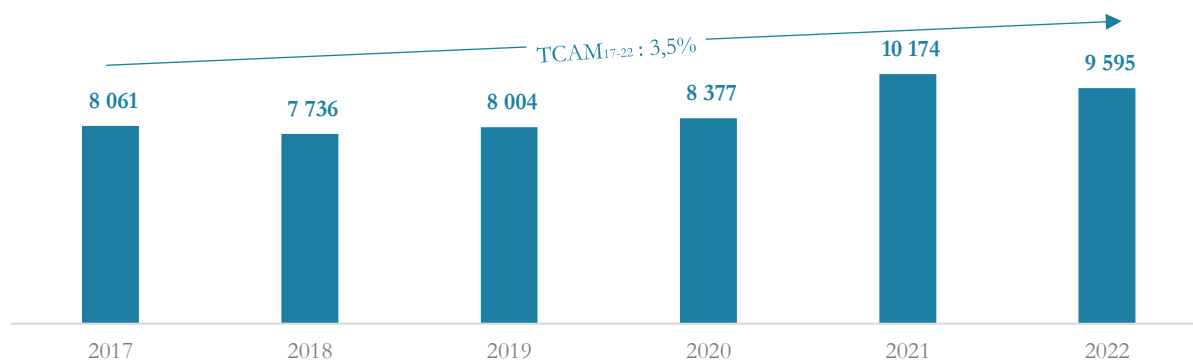
Sur la période analysée, la part de l'emploi agricole par rapport au total des emplois est en croissance, passant de 41,9% en 2017 à 45,6% en 2022, reflétant l'importance stratégique de ce secteur au sein de l'économie Ivoirienne (le PIBA représentant en moyenne 17,7% du PIB ivoirien sur la période analysée).

En effet, le secteur agricole joue un rôle essentiel dans la garantie de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire, notamment dans les zones rurales. L'investissement dans la modernisation, la diversification et la formation des acteurs du secteur devrait permettre de développer le secteur agricole et de créer de l'emploi dans ce secteur.

V.1.2.5 Exportations agricoles et agroalimentaires

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de exportations agricoles et agroalimentaires en Côte d'Ivoire sur la période 2017 – 2022 :

Evolution des exportations agricoles et agroalimentaires en Côte d'Ivoire entre 2017 et 2022⁷⁵ en MUSD



Source : FAO

Entre 2017 et 2022, les exportations agricoles et agroalimentaires sont passées de 8 061 MUSD à 9 595 MUSD enregistrant une croissance annuelle moyenne de 3,5%, principalement expliquée par la hausse des exportations de cacao fèves en lien avec la croissance de la production de cacao fèves au cours des dernières années, qui passent de 1 826 073 tonnes en 2015 à 2 358 840 tonnes⁷⁶ en 2022, affichant une croissance annuelle moyenne de 3,7% sur la période. Grâce à cette dynamique, la Côte d'Ivoire occupe la première place mondiale en tant que producteur et exportateur mondial de cacao fèves.

⁷⁴ Banque mondiale (dernières données disponibles)

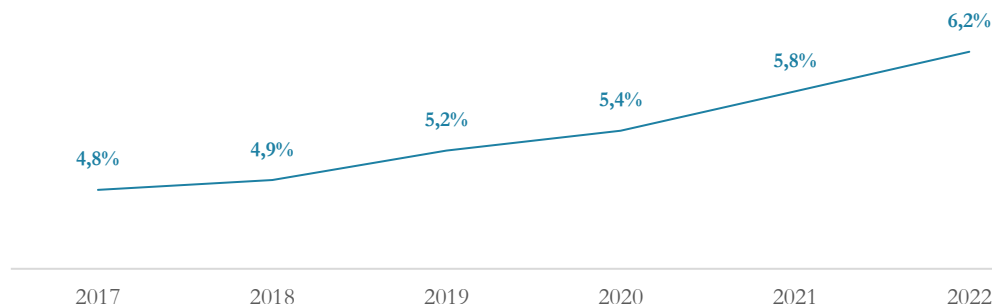
⁷⁵ FAO (dernières données disponibles)

⁷⁶ Ministère de l'Agriculture

V.1.2.6 Investissements publics dans l'agriculture

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la part de l'agriculture dans les dépenses publiques en 2017 et 2022 :

Evolution de la part de l'agriculture dans les investissements publics en Côte d'Ivoire entre 2017 et 2022⁷⁷



Source : ministère de l'Agriculture et du développement rural

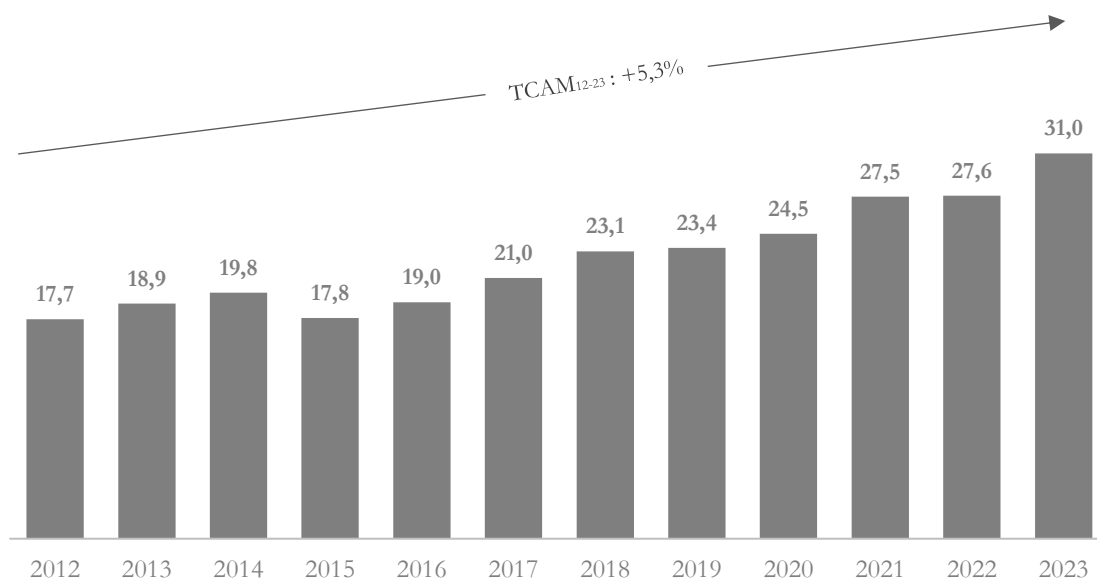
La part des dépenses publiques consacrée à l'agriculture est en croissance constante, passant ainsi de 4,8% à 6,2%. Cette croissance est notamment attribuée à (i) un ensemble de mesures adoptées par le gouvernement ivoirien, notamment le PNIA I et PNIA II étalés entre 2010 et 2025 (cf. section « V.4.2.1 Principales stratégies du secteur agricole en Côte d'Ivoire ») et (ii) à l'augmentation des prix des produits agricoles sur le marché international, incitant le gouvernement à investir dans l'agriculture pour soutenir les producteurs et garantir la sécurité alimentaire du pays.

V.1.3 Sénégal

V.1.3.1 Evolution du Produit Intérieur Brut (PIB)

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du PIB au Sénégal sur la période 2012 – 2023 :

Evolution du PIB aux prix courants entre 2012 et 2023 en milliards USD



Source : Banque Mondiale

Sur la période 2012 – 2023, le Sénégal a enregistré une croissance annuelle moyenne du PIB de 5,3%. Cette croissance est principalement tirée par le dynamisme de l'agriculture, du tourisme et par les investissements

⁷⁷ Ministère de l'Agriculture et du développement rural (dernières données disponibles)

publics dans l'énergie, l'agriculture et les infrastructures mises en œuvre dans le cadre du Plan Sénégal Émergent (PSE) lancé en 2014 et à horizon 2035.

En 2020, malgré le contexte pandémique lié à la Covid-19, le Sénégal a connu une croissance du PIB de 4,8%. Les mesures contracycliques de soutien mises en place par le gouvernement et la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest ont permis à l'économie de se montrer résiliente.

En 2021, l'économie sénégalaise a renoué avec sa trajectoire de croissance du PIB pré-Covid-19 en enregistrant une croissance de 12,2%. Cette dynamique a été portée par la production industrielle, les services et le commerce de détail.

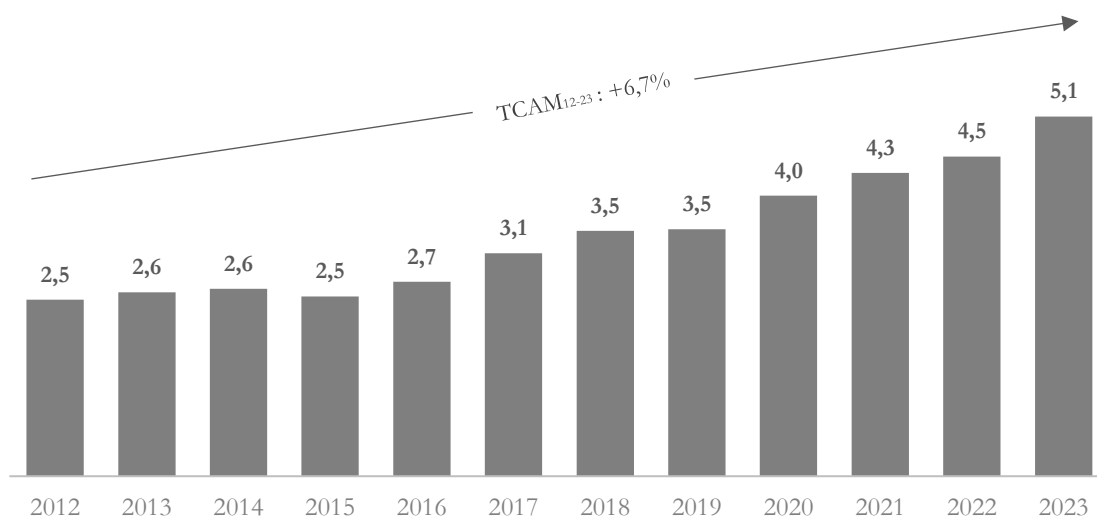
En 2022, cette dynamique de croissance a été freinée, affichant une hausse du PIB de seulement 0,4%. Ce ralentissement s'explique par un contexte international marqué par l'inflation, la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières et les sanctions de la CEDEAO contre le Mali, principal partenaire commercial du Sénégal.

En 2023, le PIB du Sénégal a enregistré une hausse de 12,3%, portée principalement par la résilience du secteur agricole, qui a compensé le ralentissement des services, notamment en raison des restrictions sur internet et les transports⁷⁸.

V.1.3.2 Evolution du PIB Agricole

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du PIB agricole au Sénégal sur la période 2012 – 2023 :

Evolution du PIB Agricole entre 2012 et 2023 en milliards USD



Source : Banque Mondiale

Sur la période 2012 – 2023, le PIBA a affiché une croissance annuelle moyenne de 6,7%, passant de 2,5 MdUSD à 5,1 MdUSD. La croissance du secteur agricole a été soutenue par le gouvernement sénégalais et les organisations internationales à travers des réformes structurelles visant à améliorer l'agriculture dans le pays, dont notamment le Plan Sénégal Émergent (PSE) (cf. section « V.4.2.2 Principales stratégies du secteur agricole au Sénégal ») qui vise à moderniser l'agriculture en introduisant de nouvelles technologies et en améliorant le secteur de l'irrigation.

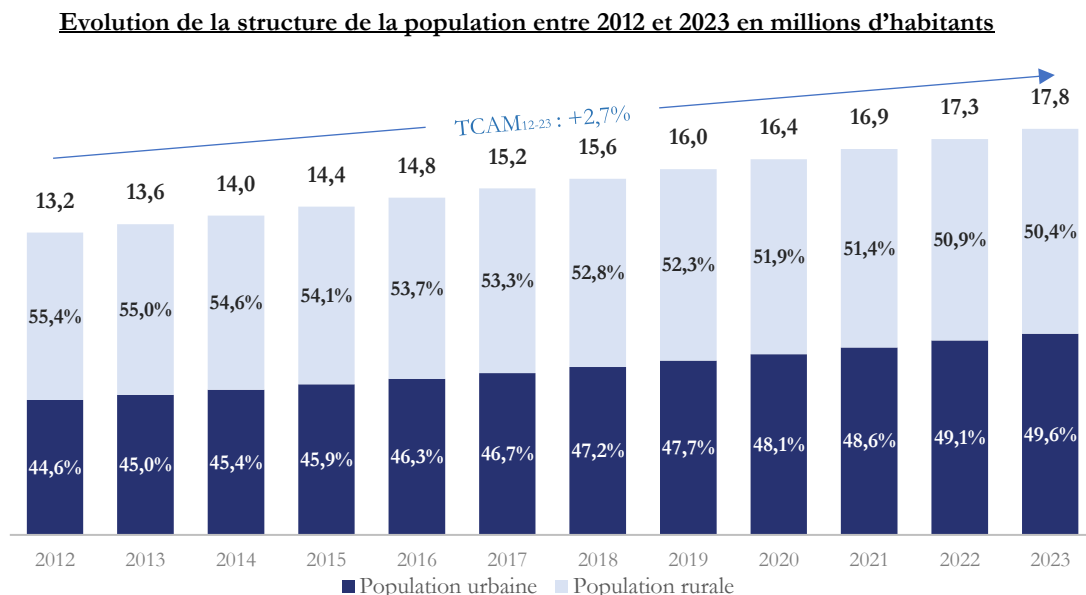
Le gouvernement a également mis en œuvre des programmes de formation à destination des agriculteurs afin d'améliorer leurs compétences en matière de gestion des cultures et de la production.

Il est à noter que sur la période analysée, le PIBA a représenté en moyenne 14,9% du PIB sénégalais.

⁷⁸ Le Groupe de la Banque africaine de développement - Perspectives économiques au Sénégal

V.1.3.3 Evolution de la population et de la structure démographique

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la structure démographique de la population sénégalaise entre 2012 et 2023 :



Sources : Banque Mondiale

Sur la période présentée ci-dessus, la population sénégalaise est passée de 13,2 à 17,8 millions d'habitants, soit une croissance annuelle moyenne de 2,7% qui s'explique principalement par :

- La hausse de l'espérance de vie, qui a atteint 67,9 ans en 2022⁷⁹ contre 65,5 ans en 2012 grâce notamment aux progrès réalisés par le Sénégal dans le secteur de la santé ;
- Un taux de fertilité élevée qui s'établit à 4,3 enfants par femme en 2022⁸⁰.

A fin 2022, la population urbaine représentait 49,6% de la population totale contre 44,6% en 2012.

V.1.3.4 Emploi dans le secteur agricole

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'emploi agricole au Sénégal sur la période 2017-2022 :



Source : Banque Mondiale

⁷⁹ Banque Mondiale (dernières données disponibles)

⁸⁰ Banque Mondiale (dernières données disponibles)

⁸¹ Banque Mondiale (dernières données disponibles)

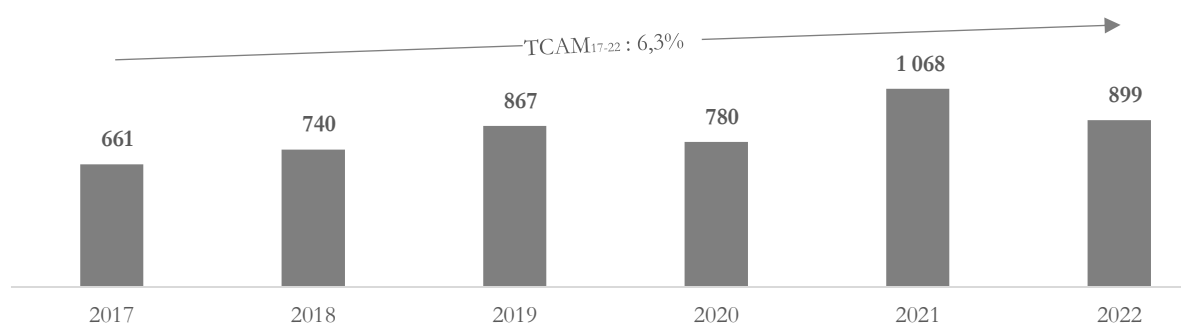
Le secteur agricole demeure le principal pourvoyeur d'emploi au Sénégal et son potentiel de création d'emplois devrait être renforcé par diverses initiatives axées notamment sur l'amélioration de la production de riz, la multiplication des projets de maraîchage pour cultiver des produits tels que les tomates, les haricots verts et les piments, ainsi que le développement d'agropoles.

La tendance baissière de la part de l'emploi agricole sur la période analysée est principalement liée à (i) la baisse de la proportion de la population rurale sur la période (53,3% en 2017 vs. 50,9% en 2022), (ii) la diversification progressive de l'économie sénégalaise et (iii) l'augmentation de la productivité dans le secteur agricole, ce qui réduit relativement le besoin de main-d'œuvre.

V.1.3.5 Exportations agricoles et agroalimentaires

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des exportations agricoles et agroalimentaires au Sénégal sur la période 2017-2022 :

Evolution des exportations agricoles et agroalimentaires au Sénégal entre 2017 et 2022⁸² en MUSD



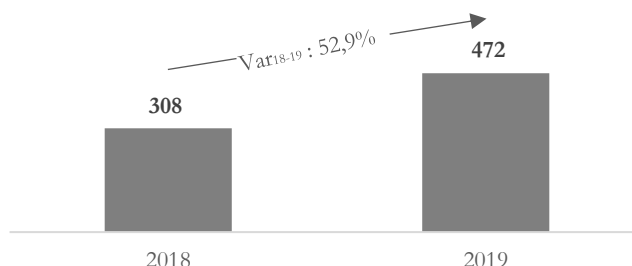
Source : FAO

Les exportations agricoles et agroalimentaires au Sénégal sont passées de 661 MUSD à 899 MUSD enregistrant une croissance annuelle moyenne de 6,3%, principalement tirées par la diversification et la qualité de la production agricole, ainsi que le soutien du gouvernement qui a mis en place plusieurs programmes de soutien aux exportateurs tels que des subventions et des formations (cf. V.4.2.2. Principales stratégies du secteur agricole au Sénégal).

V.1.3.6 Investissements publics agricoles

Le graphique ci-dessous présente les investissements agricoles au Sénégal en 2018 et 2019 :

Investissements agricoles au Sénégal entre 2018 et 2019⁸³ en MUSD



Source : ministère de l'Agriculture et de l'équipement rural

La croissance des investissements agricoles au Sénégal est en partie attribuée à (i) la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent depuis 2014 et (ii) l'augmentation du prix des produits agricoles sur le marché international qui a incité le gouvernement à investir dans l'agriculture pour soutenir les producteurs et garantir la sécurité alimentaire du pays.

⁸² FAO (dernières données disponibles)

⁸³ Ministère de l'Agriculture et de l'équipement rural (dernières données disponibles)

V.2 Secteur de l'irrigation

V.2.1 Secteur de l'irrigation au Maroc

Au cours des dernières décennies, le Maroc a mis en œuvre une politique ambitieuse de gestion de l'eau, en développant diverses alternatives telles que la réutilisation des eaux usées, la déminéralisation des eaux saumâtres et le dessalement des eaux de mer. Cette stratégie s'est concrétisée par :

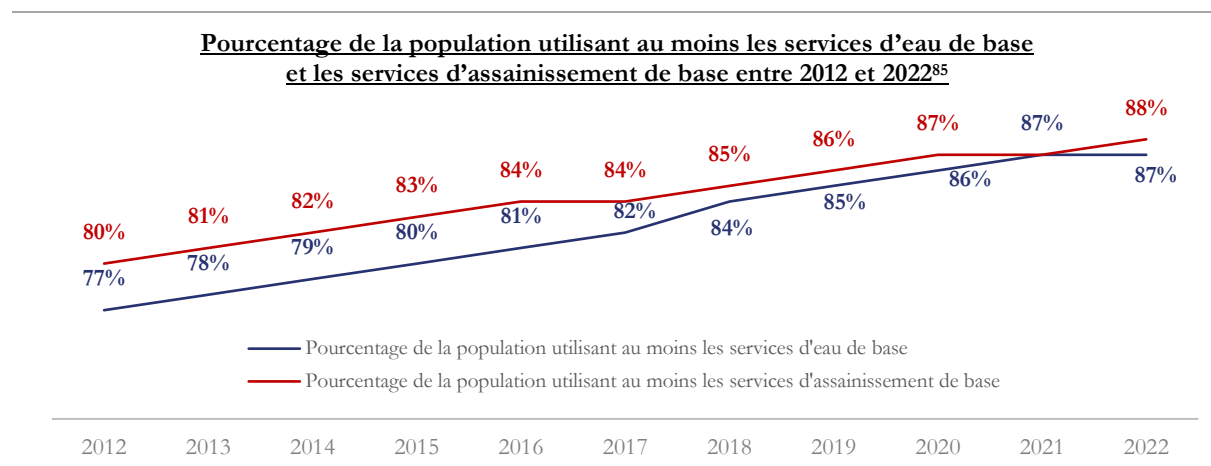
- La construction de plus de 153 stations d'épuration d'eaux usées urbaines d'une capacité de 3,38 millions de m³ depuis le lancement du Plan National d'Assainissement Liquide (PNA) en 2005 (cf. section « V.4.1 Principales stratégies du secteur agricole au Maroc ») ;
- La réalisation de 10 stations de déminéralisation des eaux saumâtres ;
- la réalisation de 20 nouveaux barrages (3 devront être achevés en 2024 et 3 en 2025) ;
- la réalisation de stations de dessalement pour garantir l'alimentation en eau potable des grandes villes mais également des territoires ruraux (4 stations en cours de réalisation et 20 autres programmées à l'horizon 2050). A noter que 9 stations sont déjà en service permettant de produire 147 millions de m³ d'eau par an. L'objectif du pays est d'atteindre d'ici 2050 une capacité de production annuelle de plus de 1 milliard de m³ en eau par an⁸⁴.

L'ensemble de ces projets s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs programmes, notamment le Plan National de l'Eau 2020-2050 et le Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation 2020-2027 (cf. section « V.4.1 Principales stratégies du secteur agricole au Maroc »).

Grâce à ces programmes, le Maroc prévoit la fourniture de 100 millions de m³ d'eaux usées traitées par an, d'ici à 2027. En 2050, ce chiffre devrait passer à près de 340 millions de m³ par an, soit un taux de réutilisation des eaux usées de l'ordre de 80%.

V.2.1.1 Utilisation des services d'eau et d'assainissement de base

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du pourcentage de la population utilisant au moins les services d'eau de base et les services d'assainissement de base au Maroc entre 2012 et 2022 :



Source : FAO

Entre 2012 et 2022, le pourcentage de la population utilisant au moins les services d'eau de base et les services d'assainissement de base est en croissance, passant respectivement de 77% à 87% et de 80% à 88%. Cette croissance est essentiellement attribuable à :

- L'urbanisation croissante de la population ainsi que l'exode rural vers les zones urbaines où les services d'eau et d'assainissement sont généralement mieux développés ;
- La mise en place de plusieurs programmes et initiatives pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, notamment à travers des investissements dans l'infrastructure. Parmi ces programmes, on peut citer le PNA, le PNEEI et la PNE (cf. section « V.4.1 Principales stratégies du secteur agricole au Maroc »).

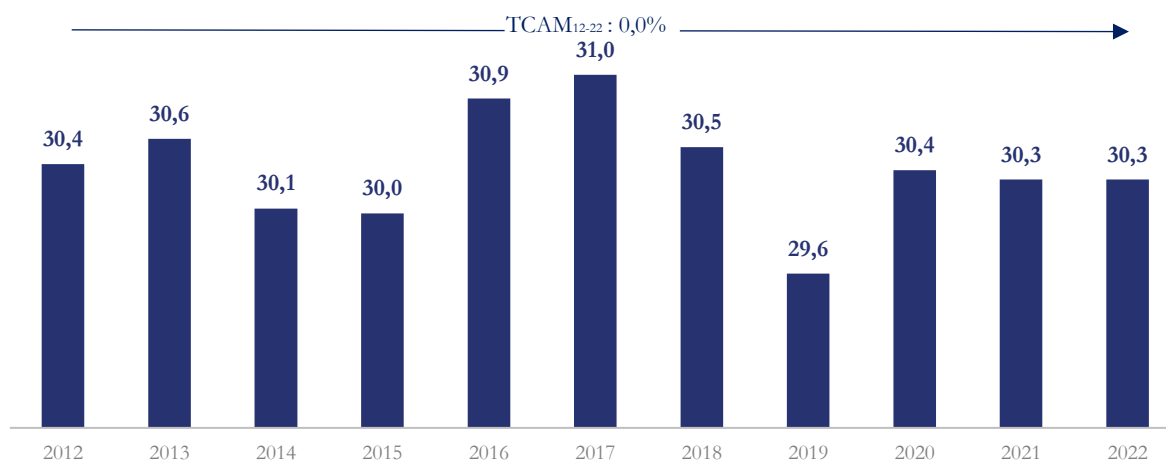
⁸⁴ Ministère de l'Équipement et de l'Eau

⁸⁵ FAO (dernières données disponibles)

V.2.1.2 Utilisation des terres agricoles

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'utilisation des terres agricoles au Maroc entre 2012 et 2022 :

Superficie des terres à utilisation agricole entre 2012 et 2022⁸⁶ en Mha



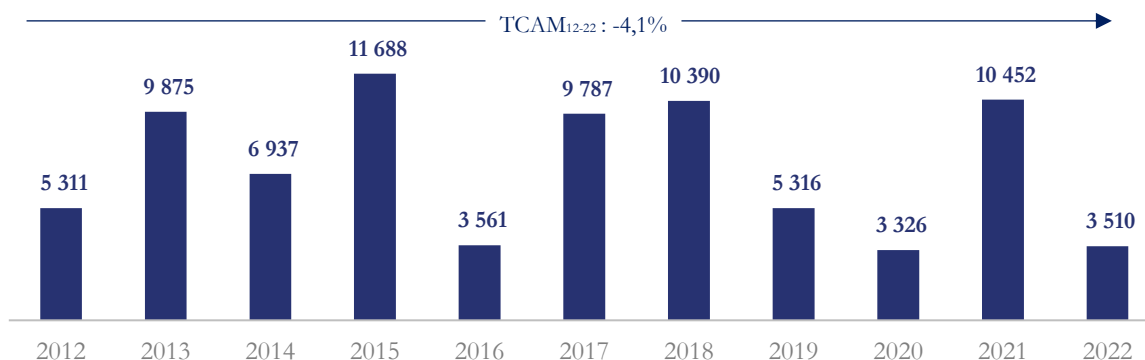
Source : FAO

Sur la période 2012-2022, la superficie des terres à utilisation agricole reste stable autour d'une moyenne de 30,4 Mha. Cette stabilité est due aux efforts mis en place par le gouvernement marocain pour améliorer la productivité agricole et lutter contre la désertification et l'urbanisation des campagnes, notamment à travers le Plan Maroc Vert (2008-2020) et Génération Green (2020-2030). Ce dernier œuvre notamment à la mobilisation et la valorisation de 1 million d'hectares de terres collectives et la formation de 150 000 jeunes aux services agricoles et para-agricoles d'ici 2030.

V.2.1.3 Production de céréales

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la production de céréales au Maroc entre 2012 et 2022 :

Production de céréales entre 2012 et 2022⁸⁷ en KT



Source : FAO

Entre 2012 et 2021, la production de céréales est passée de 5 311 kT à 10 452 kT, soit une croissance annuelle moyenne de 7,8% sur la période étudiée. Cette croissance est expliquée par :

- La stabilité de la superficie des terres à utilisation agricole sur la période (environ 30,4 Mha entre 2012 et 2021) ;

⁸⁶ FAO (dernières données disponibles)

⁸⁷ FAO (dernières données disponibles)

- L'amélioration de la productivité agricole en lien avec la modernisation et l'efficacité des techniques agricoles utilisées par les agriculteurs, telles que la rotation des cultures, l'irrigation au goutte-à-goutte et l'utilisation de semences et d'engrais certifiées ;
- L'amélioration des infrastructures rurales liées aux investissements réalisés par le gouvernement marocain.

En 2022, la production de céréales au Maroc a chuté de 66,4 %, atteignant 3 510 kT, en raison de la sécheresse marquée par une pluviométrie insuffisante et mal répartie. La superficie céréalière a également diminué, passant de 4,3 Mha à 3,6 Mha, tandis que les restrictions d'irrigation ont réduit la contribution des cultures irriguées⁸⁸.

V.2.1.4 Organes de réglementation et de contrôle

Le tableau ci-dessous présente les principaux organes de réglementation et de contrôle régissant notamment le secteur de l'irrigation au Maroc :

 وزارة الفلاحة والصيد البحري والنخبة القروية والمياه والغابات ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS	Le ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine agricole. Il est notamment chargé de prendre les dispositions nécessaires pour rationaliser l'utilisation des ressources en eau pour l'irrigation.
 وزارة التجهيز والماء ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU	Le Ministère de l'Équipement et de l'Eau est chargé de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des politiques gouvernementales dans les domaines de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau. Le ministère a pour mission de développer les infrastructures de transport, de gérer les ressources en eau et de promouvoir le développement durable dans ces domaines.
المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable	L'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE) est un acteur de référence pour le développement durable au Maroc. Il est le pilier de la stratégie énergétique et bras armé de l'Etat dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans le Royaume. L'ONEE, né du regroupement en 2012 de l'Office National de l'Électricité créée en 1963 et l'Office National de l'Eau Potable créée en 1972, s'investit dans des projets structurants pour le Maroc, le dotant d'infrastructures de production et de distribution d'électricité et d'eau ainsi que d'épuration des eaux usées indispensables au développement durable du pays.
 Association Marocaine de l'Irrigation par Aspergion et Goutte à Goutte AMIAG	L'Association Marocaine de l'Irrigation par Aspergion et Goutte à Goutte a été créée en novembre 2004. Elle représente plus de 500 professionnels du secteur de l'irrigation : sociétés de fabrication, d'importation, d'installation ou de revente du matériel d'irrigation installées sur tout le territoire marocain. L'AMIAG a pour principales missions de (i) représenter ses membres et défendre leurs intérêts par toutes les actions jugées nécessaires, (ii) sensibiliser les pouvoirs publics aux contraintes et problèmes vécus par le métier ainsi que (iii) contribuer au développement et à la modernisation de l'agriculture au Maroc par la diffusion de la micro-irrigation dans l'ensemble des régions du royaume.
 جمعية الوطنية للتصريفات لعمارة و الري و صرف المياه و البيئة ANAFIDE	L'ANAFIDE est une ONG qui œuvre depuis plus de 40 ans dans le domaine du développement rural et agricole. Elle est reconnue d'utilité publique et est le représentant officiel du Maroc au sein de la Commission Internationale des Irrigations et du Drainage et de la Commission Internationale du Génie Rural.

⁸⁸ Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

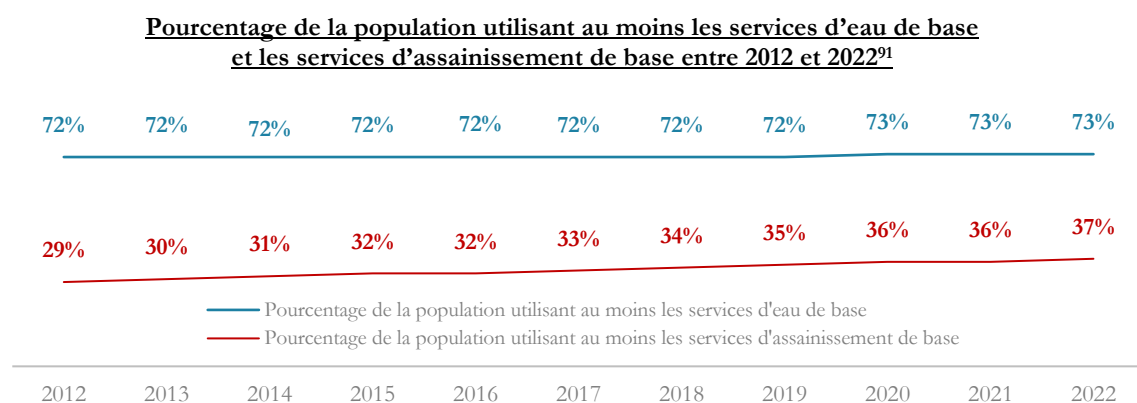
V.2.2 Secteur de l'irrigation en Côte d'Ivoire

De manière générale, la Côte d'Ivoire connaît une saison de pluie importante (1 000 à 2 500 mm/an⁸⁹) et dispose d'importantes réserves en eau de surface et souterraines ainsi que de nombreuses zones humides. Le réseau hydrographique comprend environ 537⁹⁰ cours d'eau dont quatre principaux bassins versants et de petits bassins côtiers ainsi que des affluents de grands cours d'eau transfrontaliers. Les eaux souterraines, quant à elles, se retrouvent sur l'ensemble du territoire.

Afin de stimuler le développement de l'irrigation, des initiatives gouvernementales, telles que le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA I et PNIA II) (cf. section « V.4.2.1 Principales stratégies du secteur agricole en Côte d'Ivoire ») ont été mises en place pour promouvoir l'expansion des infrastructures d'irrigation, la formation des agriculteurs et l'adoption de techniques agricoles innovantes. De plus, des partenariats publics-privés sont encouragés pour mobiliser les ressources nécessaires à la modernisation du secteur.

V.2.2.1 Utilisation des services d'eau et d'assainissement de base

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du pourcentage de la population utilisant au moins les services d'eau de base et les services d'assainissement de base en Côte d'Ivoire entre 2012 et 2022 :



Source : FAO

Entre 2012 et 2022, le pourcentage de la population utilisant au moins les services d'eau de base est stable, et représente en moyenne 72% de la population totale. Sur la même période, le pourcentage de la population utilisant au moins les services d'assainissement de base a connu une forte croissance, passant de 29% à 37%.

Cette croissance est expliquée notamment par (i) l'urbanisation croissante du pays et l'exode rural vers les zones urbaines où les services d'eau et d'assainissement sont généralement mieux développés ainsi que (ii) la mise en place de programmes visant à réduire les pénuries d'eau et garantir l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, notamment à travers le programme « Eau pour Tous » à l'horizon 2030. Ce projet, d'un coût global de 1 320 MdFCFA (environ 2,2 MdUSD⁹²), vise à renforcer l'Alimentation en Eau Potable dans diverses localités du pays et à garantir l'accès à l'eau potable pour toute la population en 2030.

⁸⁹ Sanitation and Water for All

⁹⁰ Sanitation and Water for All

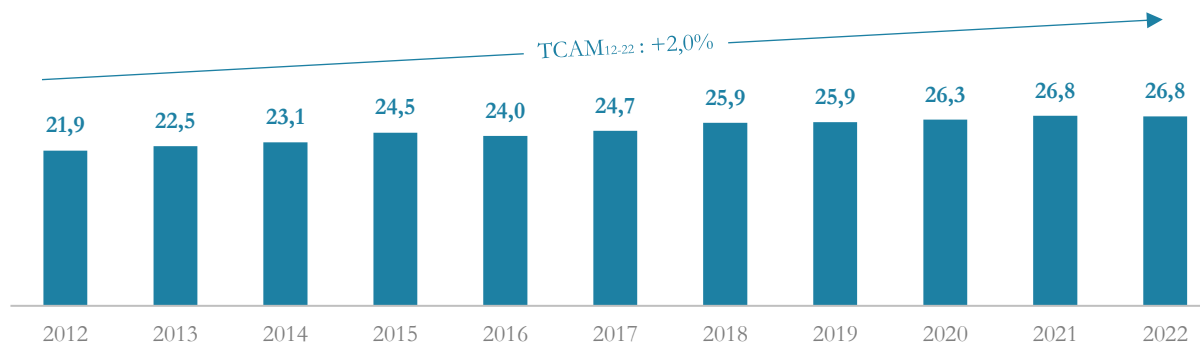
⁹¹ FAO (dernières données disponibles)

⁹² Taux de change : 1 USD = 603,75 FCFA au 01.11.2024 (source : BCEAO – Taux spot moyen)

V.2.2.2 Utilisation agricole des terres

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la superficie des terres à utilisation agricole en Côte d'Ivoire entre 2012 et 2022 :

Superficie des terres à utilisation agricole entre 2012 et 2022⁹³ en Mha



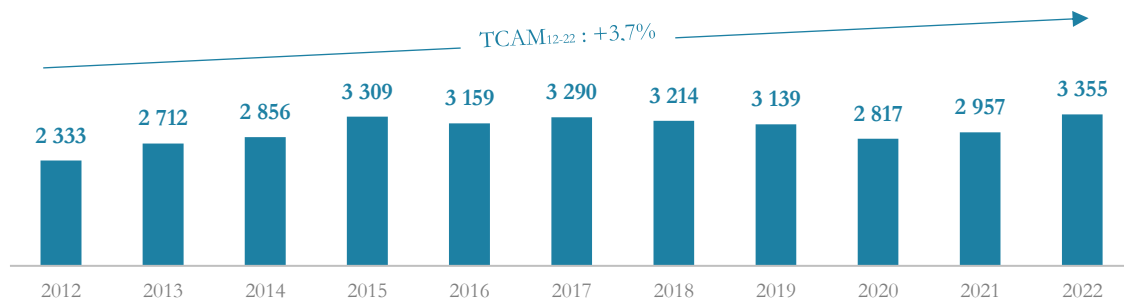
Source : FAO

Sur la période 2012-2022, la superficie des terres à utilisation agricole est en légère hausse avec une croissance annuelle moyenne de 2,0%. Cette croissance est expliquée principalement par (i) l'augmentation de la population qui entraîne une demande croissante de denrées alimentaires et par (ii) les efforts entrepris par le gouvernement pour améliorer la productivité agricole, notamment à travers le Programme National d'Investissement Agricole (cf. section « V.4.2.1 Principales stratégies du secteur agricole en Côte d'Ivoire »).

V.2.2.3 Production de céréales

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la production de céréales en Côte d'Ivoire entre 2012 et 2022 :

Production de céréales entre 2012 et 2022⁹⁴ en KT



Source : FAO

Entre 2012 et 2022, la production de céréales est passée de 2 333 KT à 3 355 KT, soit une croissance annuelle moyenne de 3,7% sur la période étudiée. Cette hausse de la production céréalière est principalement expliquée par :

- L'utilisation de denrées locales face à la hausse des prix liée à l'inflation et au risque de pénurie de blé due à la guerre en Ukraine ;
- La stabilité de la superficie des terres à utilisation agricole sur la période (croissance annuelle moyenne de 2,0%⁹⁵ sur la période étudiée) ;
- La croissance démographique (croissance annuelle moyenne de 2,5%⁹⁶ sur la période étudiée) ;
- L'amélioration des infrastructures rurales grâce aux investissements dans le secteur agricole ivoirien.

⁹³ FAO (dernières données disponibles)

⁹⁴ FAO (dernières données disponibles)

⁹⁵ FAO

⁹⁶ Banque Mondiale.

V.2.2.4 Organes de réglementation et de contrôle

Le tableau ci-dessous présente les principaux organes de réglementation régissant notamment le secteur de l'irrigation en Côte d'Ivoire :

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	Le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) est l'organe principal en charge de la formulation et de la mise en œuvre des politiques agricoles en Côte d'Ivoire. Il joue un rôle majeur dans la supervision et la régulation du secteur de l'irrigation. La Direction Générale de l'Irrigation et du Drainage est une entité spécifique au sein du MINADER, responsable de la planification, de la coordination et de la mise en œuvre des projets d'irrigation.
 MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE CÔTE D'IVOIRE	Le ministère de l'Hydraulique intervient dans le secteur de l'irrigation, notamment en ce qui concerne la disponibilité et la gestion de l'eau. Ce ministère œuvre notamment pour : ▪ L'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale d'irrigation ; ▪ Le développement des infrastructures d'irrigation ; ▪ La gestion des ressources en eau pour l'irrigation ; ▪ Le suivi et évaluation des programmes d'irrigation ; ▪ L'appui aux acteurs du secteur de l'irrigation.
 ONEP OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE	L'ONEP a pour mission d'apporter à l'Etat et aux collectivités territoriales son assistance en vue d'assurer l'accès à l'eau potable des populations sur l'ensemble du territoire. A ce titre, l'ONEP a pour rôle la mise en œuvre de missions d'ingénierie, la gestion des fonds, la gestion du patrimoine public et privé et, la régulation en matière d'hydraulique humaine.

V.2.3 Secteur de l'irrigation au Sénégal

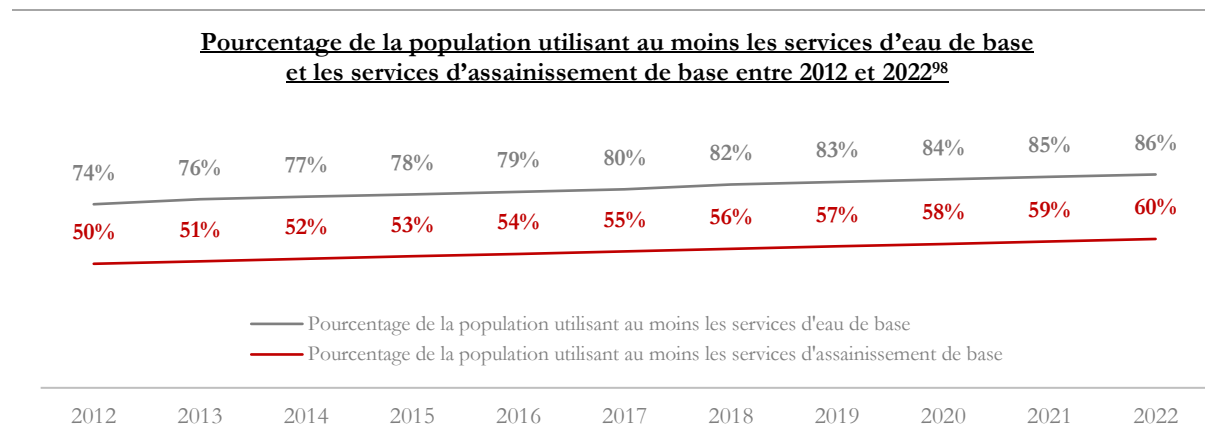
Le secteur de l'irrigation au Sénégal est d'une importance capitale pour le développement agricole du pays. Ce dernier dispose d'un potentiel important en terres irrigables, estimé à 350 000 ha (hors bas-fonds et mangrove). Cependant, seulement 120 000 ha sont actuellement équipés en systèmes d'irrigation⁹⁷.

Afin de maximiser le potentiel irrigable, le gouvernement Sénégalais a mis en place plusieurs initiatives, notamment le « Plan Sénégal Emergeant » qui permet d'accélérer la formalisation du secteur de l'irrigation. Cela permet à l'ensemble du territoire des économies d'eau, de meilleurs rendements et également une extension de la période de campagne au-delà de la pluviométrie saisonnière.

A noter qu'au Sénégal, les principales cultures irriguées sont : le riz, la canne à sucre, les légumes et les fruits.

V.2.3.1 Utilisation des services d'eau et d'assainissement de base

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du pourcentage de la population utilisant au moins les services d'eau de base et les services d'assainissement de base au Sénégal entre 2012 et 2022 :



Source : FAO

Entre 2012 et 2022, le pourcentage de la population utilisant au moins les services d'eau de base et les services d'assainissement de base sont en croissance, passant respectivement de 74% à 86% et de 50% à 60%. Cette croissance est expliquée par (i) l'urbanisation croissante du pays et l'exode rural vers les zones urbaines où les services d'eau et d'assainissement sont mieux développés et (ii) la mise en place de programmes gouvernementaux au profit du secteur de l'eau et de l'assainissement, à travers notamment le Plan Sénégal Emergent (cf. section « V.4.2.2 Principales stratégies du secteur agricole au Sénégal »).

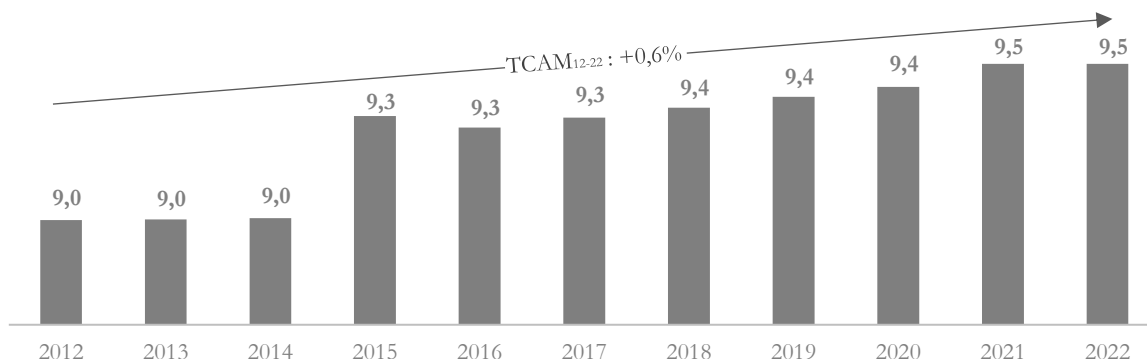
⁹⁷ FAO (données 2021 - dernières données disponibles)

⁹⁸ FAO (dernières données disponibles)

V.2.3.2 Utilisation agricole des terres

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la superficie des terres à utilisation agricole au Sénégal entre 2012 et 2022 :

Superficie des terres à utilisation agricole entre 2012 et 2022⁹⁹ en Mha



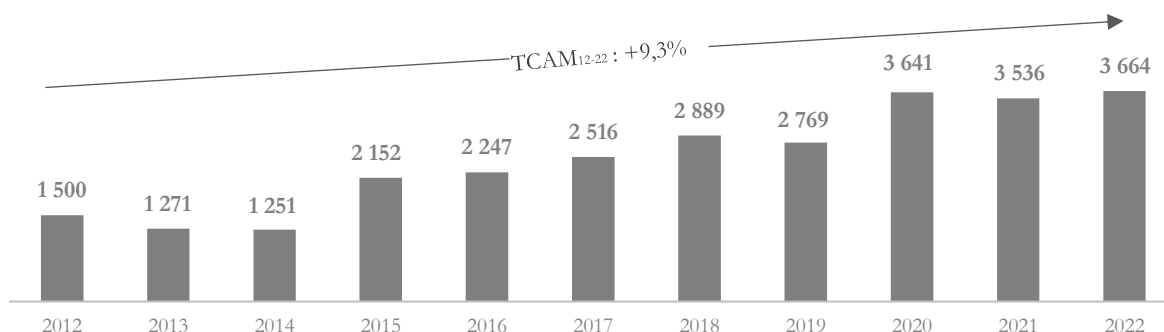
Source : FAO

Sur la période 2012-2022, la superficie des terres à utilisation agricole reste relativement stable, soit en moyenne de 9,3 Mha. Cette stabilité est expliquée par les efforts déployés par le gouvernement sénégalais pour développer l'agriculture, notamment à travers la mise en œuvre du Projet de zone de transformation agro-industrielle (PZTA). En effet, le Sénégal ambitionne de créer des agropoles dans toutes les zones du pays (Sud, Centre et Nord) dont l'objectif majeur est de renforcer la valeur ajoutée des produits agricoles et de réduire la dépendance aux importations des produits agroalimentaires.

V.2.3.3 Production de céréales

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la production de céréales au Sénégal entre 2012 et 2022 :

Production de céréales entre 2012 et 2022¹⁰⁰ en KT



Source : FAO

Entre 2012 et 2022, la production de céréales est passée de 1 500 KT à 3 664 KT, soit une croissance annuelle de 9,3% sur la période étudiée. Cette croissance s'explique par :

- La stabilité de la superficie des terres à utilisation agricole sur la période étudiée (+0,6%) ;
- La mise en place de programmes gouvernementaux, notamment en partenariat avec la SFI pour augmenter la production rizière et réduire la dépendance du marché sénégalais au riz importé¹⁰¹ qui représente 60%¹⁰² du riz consommé.

⁹⁹ FAO (dernières données disponibles)

¹⁰⁰ FAO (dernières données disponibles)

¹⁰¹ Société Financière Internationale

¹⁰² Dernières données disponibles

V.2.3.4 Organes de réglementation et de contrôle

Le tableau ci-dessous présente les principaux organes de réglementation régissant notamment le secteur de l'irrigation au Sénégal :

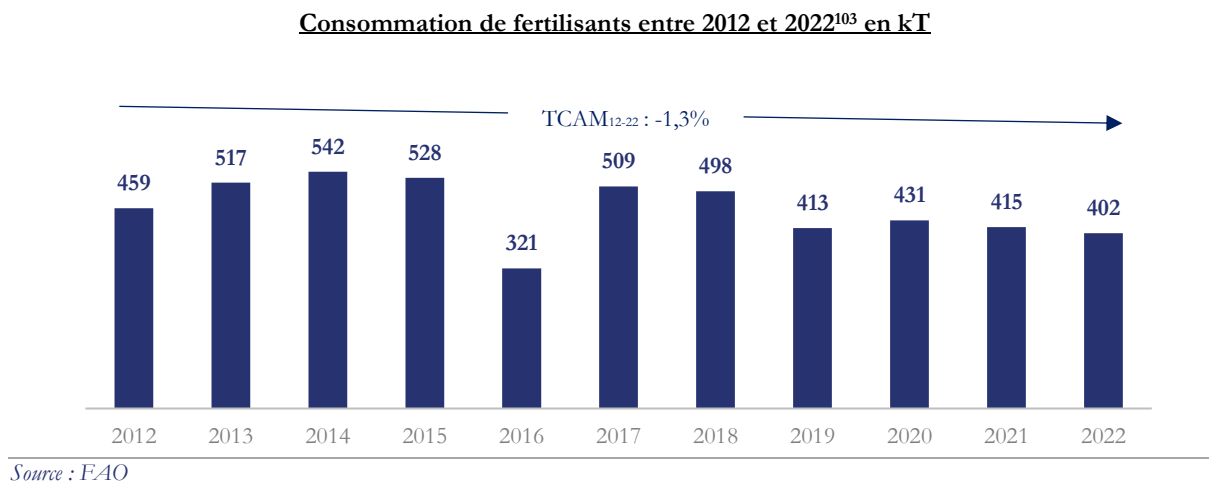
 MAERSA Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement Rural et de la Souveraineté Alimentaire	Le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire est l'organe principal chargé de la formulation et de la mise en œuvre des politiques agricoles au Sénégal. Il supervise les questions relatives à l'irrigation et collabore avec d'autres entités pour promouvoir le développement agricole durable.
 MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	Le ministère de l'Eau et de l'Assainissement est un organe du gouvernement sénégalais chargé de la gestion des ressources en eau et de l'assainissement. Il a été créé en 2012 suite à la scission du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Les missions du ministère en rapport avec l'irrigation consistent principalement en (i) l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale d'irrigation, (ii) la gestion des ressources en eau pour l'irrigation et (iii) le suivi et l'évaluation des programmes d'irrigation.
 ONAS	L'Office National de l'Assainissement du Sénégal est un établissement public à caractère industriel et commercial. Il est placé sous la tutelle technique du ministère de l'Eau et de l'Assainissement et sous la tutelle financière du ministère des Finances et du Budget. Ses missions s'articulent principalement autour de (i) la planification et la programmation des investissements, (ii) la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, (iii) la conception et le contrôle des études et des travaux des infrastructures d'eaux usées et d'eaux pluviales, (iv) le développement de l'assainissement autonome, (v) l'exploitation et la maintenance des installations d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales et (vi) le suivi, le contrôle, l'audit de l'exploitation des infrastructures et la qualité de service.

V.3 Secteur de l'agrofourniture

Le secteur de l'agrofourniture regroupe essentiellement (i) le marché des semences, (ii) le marché des engrais et (iii) le marché des produits phytosanitaires.

V.3.1 Secteur de l'agrofourniture au Maroc

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la consommation de fertilisants (engrais) au Maroc entre 2012 et 2022 :



La consommation de fertilisants dépend principalement des besoins alimentaires humains et animaux, qui dépendent à leur tour de la croissance démographique, de la superficie des terres cultivées, des évolutions dans les habitudes alimentaires et de la consommation de biocarburants.

Compte tenu du potentiel limité d'accroissement des terres arables, la productivité agricole est un enjeu majeur pour faire face au défi alimentaire, et les fertilisants jouent un rôle clé dans l'accroissement des rendements agricoles.

Entre 2012 et 2022, la consommation de fertilisants au Maroc est passée de 459 kT à 402 kT enregistrant ainsi TCAM de -1,3%. Cette légère baisse s'explique principalement par la hausse des prix des fertilisants et le manque de connaissances des agriculteurs sur les techniques de fertilisation dans certaines régions du pays.

Le Maroc œuvre à travers ses différents programmes agricoles à développer les techniques de fertilisation et à améliorer l'accès aux engrais dans les zones rurales.

V.3.1.1 Organes de réglementation et de contrôle

Le tableau ci-dessous présente les principaux organes de réglementation régissant notamment le secteur de l'agrofourniture au Maroc :



Créé en 2010 pour remplacer le Service de Normalisation Industrielle Marocaine, IMANOR vise à placer les entreprises marocaines en capacité à s'adapter aux normes internationales, et aux exigences des marchés, en mettant à leur disposition les normes et les processus de certification de conformité, et en leur apportant l'information, l'orientation et la formation nécessaires. Ce changement a permis de constituer un acteur doté d'indépendance financière et chargé de contribuer activement à dynamiser la compétitivité des entreprises marocaines. L'IMANOR soutient aussi les politiques publiques qui vont dans cette direction, en restant vigilant toutefois au respect de l'environnement, la protection des consommateurs, et l'amélioration des conditions de vie en général.

¹⁰³ FAO (dernières données disponibles)



Le ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts – Département de l'Agriculture – est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine agricole.

Il est notamment chargé de prendre les dispositions nécessaires pour l'utilisation des produits phytosanitaires, des engrais et des semences.



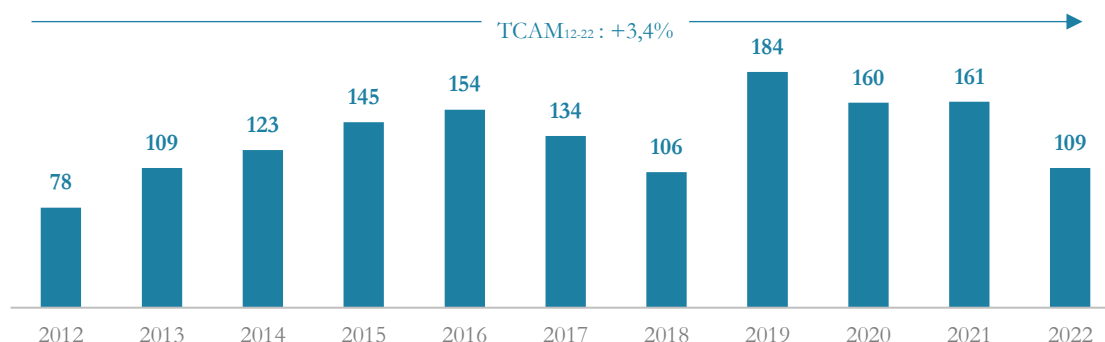
Créée en 1975, la Société Nationale de Commercialisation des Semences (SONACOS) est une société à directoire et à conseil de surveillance. Elle a pour mission principale, l'achat, y compris l'importation, le conditionnement et la vente d'engrais, de semences, de plants et d'arbres ou toutes autres parties végétales servant à la reproduction.

La SONACOS est un intervenant principal et stratégique dans la chaîne de valeur semencière qui regroupe un ensemble d'activités intégrées, notamment, celles liées à l'obtention et l'introduction variétale exercées par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et la multiplication des semences réalisées dans un cadre contractuel.

V.3.2 Secteur de l'agrofourniture en Côte d'Ivoire

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la consommation de fertilisants en Côte d'Ivoire entre 2012 et 2022 :

Consommation de fertilisants en Côte d'Ivoire entre 2012 et 2022¹⁰⁴ en kT



Source : FAO

La consommation de fertilisants en Côte d'Ivoire est relativement élevée par rapport aux autres pays d'Afrique de l'Ouest. Entre 2012 et 2022, la consommation de fertilisants est passée de 78 kT à 109 kT enregistrant ainsi un taux de croissance annuel moyen de 3,4%. Cette tendance haussière est liée à (i) l'augmentation de la consommation des engrais expliquée par la croissance de la production des cultures d'exportation, notamment le cacao et l'hévéa, qui reçoivent une quantité importante de fertilisants et (ii) aux initiatives du gouvernement ivoirien pour promouvoir l'utilisation des fertilisants. Ces initiatives incluent l'octroi de subvention à l'achat/utilisation des engrais et la formation des agriculteurs.

V.3.2.1 Organes de réglementation et de contrôle

Le tableau ci-dessous présente les principaux organes de réglementation régissant notamment le secteur de l'agrofourniture en Côte d'Ivoire :



Le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural est l'organe principal en charge de la formulation et de la mise en œuvre des politiques agricoles en Côte d'Ivoire.

Il joue un rôle majeur dans la supervision et la régulation du secteur de l'agrofourniture.



Côte d'Ivoire - Normalisation

Côte d'Ivoire Normalisation, association ivoirienne de Normalisation, est une association à but non lucratif qui regroupe les entreprises privées et l'Etat.

Placée sous la tutelle du ministère chargé de l'industrie, CODINORM est gérée par un Conseil d'Administration de 23 membres dont 9 représentants de l'Etat et 14 issus du Secteur Privé. Elle est notamment chargée de :

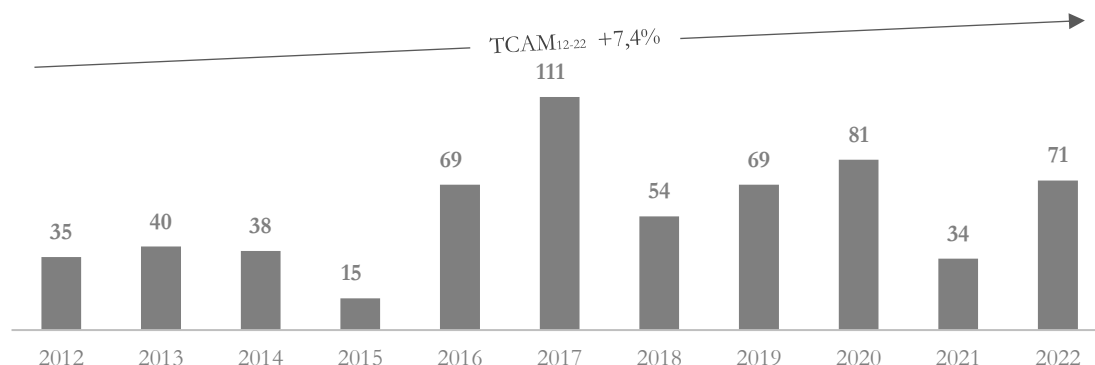
- L'élaboration et de la diffusion des normes ivoiriennes sur tous les produits et services du marché ;
- La gestion de la documentation technique pour l'information des opérateurs économiques ;
- La certification des produits et de la délivrance d'attestations de conformité aux normes.

¹⁰⁴ FAO (dernières données disponibles)

V.3.3 Secteur de l'agrofourniture au Sénégal

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la consommation de fertilisants au Sénégal entre 2012 et 2022 :

Consommation de fertilisants au Sénégal entre 2012 et 2022¹⁰⁵ en kT



Source : FAO

La consommation de fertilisants au Sénégal est relativement faible par rapport aux autres pays d'Afrique de l'Ouest en raison notamment :

- Du coût élevé des fertilisants ;
- Du manque de connaissances des agriculteurs sur les techniques de fertilisation ;
- De l'accès difficile aux engrais dans certaines zones rurales.

Malgré cela, la consommation de fertilisants a connu une croissance importante entre 2012 et 2022, passant de 35 KTonnes à 71 KTonnes, avec un pic en 2017 à 111 KTonnes due aux efforts fournis par le gouvernement en matière (i) d'octroi de subvention, (ii) de formation et (iii) de pédagogie relative aux techniques de fertilisation auprès des agriculteurs. En 2021, la consommation des fertilisants a connu une forte décroissance liée principalement à une forte hausse des prix desdits produits.

V.3.3.1 Organes de réglementation et de contrôle

Le tableau ci-dessous présente les principaux organes de réglementation régissant notamment le secteur de l'agrofourniture au Sénégal :



Une présentation plus détaillée du ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire est en section « V.2.3.4. Organes de réglementation et de contrôle au Sénégal ».

¹⁰⁵ FAO (dernières données disponibles)

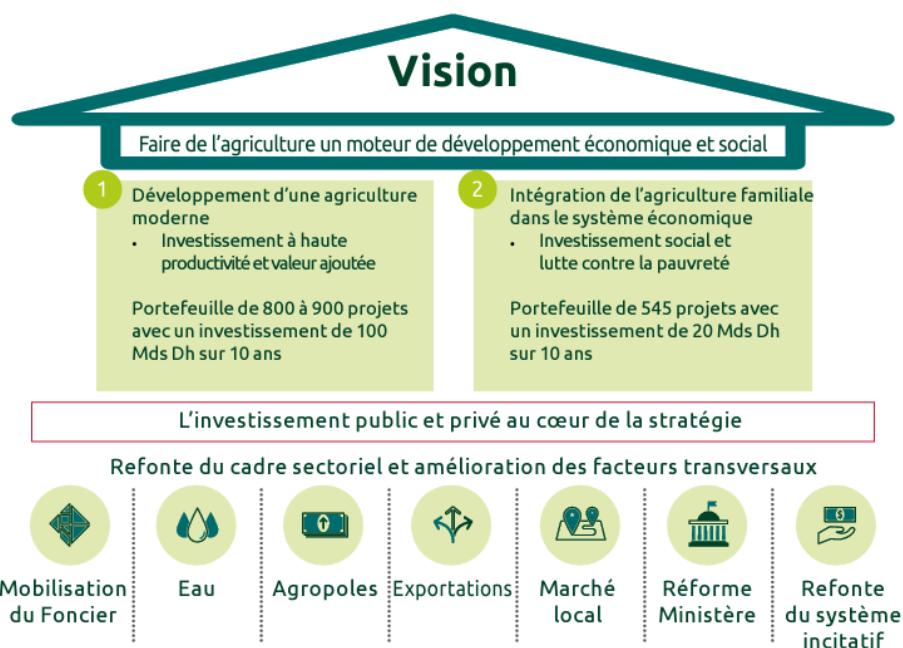
V.4 Principales stratégies du secteur agricole

V.4.1 Principales stratégies du secteur agricole au Maroc

Plan Maroc Vert (2008-2020)

En 2008, l'État marocain a lancé le « Plan Maroc Vert » (PMV), une stratégie agricole ambitieuse qui vise notamment l'extension des surfaces irriguées et l'économie de l'eau par la promotion de l'irrigation localisée. Ces mesures ont débouché sur de nouvelles dynamiques agricoles, grâce à la mobilisation de fonds importants reposant sur 2 principaux piliers :

- Le pilier I du PMV vise à développer une agriculture moderne, à forte valeur ajoutée, compétitive et adaptée aux règles du marché, grâce à une nouvelle vague d'investissements privés ;
- Le pilier II tend pour sa part à organiser un accompagnement solidaire de la petite et moyenne agriculture, avec une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté et une amélioration significative du revenu des exploitants les plus fragiles (près de 560 000 exploitations).



Source : ministère de l'Agriculture

Au niveau de l'agriculture irriguée, une politique volontariste de généralisation des techniques d'irrigation économes en eau et de valorisation de l'eau agricole a été adoptée grâce au PMV et déclinée à travers 4 principaux programmes :

- **Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI 2008-2020)** : Etablie en 2008, ce programme œuvre essentiellement pour le développement de l'irrigation localisée sur une superficie totale de 550 000 ha, pour un budget de 37 MdMAD¹⁰⁶ ;
- **Programme d'Extension de l'Irrigation (PEI 2008-2020)** : Etabli en 2010, ce programme a notamment pour objectif la création de nouveaux périmètres irrigués et le renforcement de l'irrigation des périmètres existants sur une superficie de 130 000 ha ;
- **Programme de réhabilitation et de sauvegarde des périmètres de Petite et Moyenne Hydraulique (PMH 2008-2020)** : Ce programme a été mis en place afin d'améliorer l'efficacité de l'infrastructure d'irrigation traditionnelle au niveau des périmètres de PMH ;
- **Programme de Promotion du Partenariat Public-Privé (PPP 2008-2020)** : Ce programme s'attèle à l'amélioration des conditions techniques, économiques et financières de la gestion du service de l'eau d'irrigation, à travers le développement de nouveaux projets d'irrigation dans le cadre de Partenariats Public-Privé.

¹⁰⁶ Direction de l'Irrigation et de l'Aménagement de l'Espace Agricole (rattachée au Ministère de l'Agriculture)

Au total, l'effort d'investissement estimé par le PMV s'élève à environ 120 MdMAD¹⁰⁷ à travers environ 1 500 projets étalés sur une dizaine d'années. Selon l'agence pour le développement agricole, les principales réalisations résultant du PMV comprennent notamment les éléments ci-dessous¹⁰⁸ :

- Le secteur agricole a pu drainer entre 2008 et 2018 un investissement de 104 MdMAD dont 40% d'investissement public et 60% d'investissement privé ;
- La superficie équipée en goutte à goutte a connu une extension spectaculaire pour atteindre 542 000 hectares en 2018 contre uniquement 128 000 en 2008 ;
- Les programmes d'agriculture irriguée ont permis à fin 2018, d'économiser et de valoriser plus de 2 milliards de m³ d'eau d'irrigation annuellement tout en contribuant à l'amélioration de la productivité agricole, à la diversification des assolements et à l'augmentation des revenus des agriculteurs ;
- Entre 2008 et 2018, le PIBA a connu une augmentation annuelle de 5,25% contre 3,8% pour les autres secteurs permettant de créer ainsi une valeur ajoutée supplémentaire de 47 MdMAD ;
- Les exportations des produits agricoles ont connu une augmentation de 117% en passant de 15 MdMAD à 33 MdMAD entre 2008 et 2018.

Génération Green (2020-2030)

La stratégie Génération Green 2020-2030, lancée en février 2020, vise à consolider le PMV et à poursuivre le développement du secteur agricole marocain en se focalisant sur deux objectifs principaux :

- La priorisation du capital humain à travers l'émergence d'une nouvelle génération de classe moyenne agricole ;
- La durabilité du développement agricole en (i) consolidant les chaînes de valeur agricoles, en (ii) doublant les exportations et le PIB, et en (iii) améliorant les processus de distribution des produits grâce à la modernisation des marchés.

Génération Green se concentre sur l'innovation technologique et la modernisation des secteurs agricoles, avec pour objectif de doubler les exportations et le PIBA d'ici 2030. Le programme vise également à :

- Améliorer les processus de distribution notamment (i) en modernisant 12 marchés, (ii) en renforçant les canaux de distribution et les plateformes de stockage, et (iii) en réhabilitant les marchés traditionnels ;
- Doubler l'efficacité de l'eau et promouvoir les techniques de conservation des sols.

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation (PNAEPI 2020-2027)

Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation (PNAEPI 2020-2027), élaboré le 13 janvier 2020, vise l'accélération des investissements dans le secteur de l'eau pour renforcer l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation et assurer la résilience du pays face aux dérèglements climatiques. Ce programme porte sur une superficie globale de 510 000 hectares au profit de 160 000 bénéficiaires, pour un budget global de 115,4 MdMAD¹⁰⁹. Les efforts à mener porteront essentiellement sur :

- L'achèvement des projets de modernisation des systèmes d'irrigation collectifs sur 70 000 ha ;
- L'achèvement des projets d'extension de l'irrigation en cours sur 44 000 ha ;
- La poursuite des efforts d'économie d'eau et de modernisation des systèmes d'irrigation en vue d'équiper une superficie additionnelle de 350 000 ha pour atteindre à l'horizon 2027 une superficie globale, équipée en systèmes d'irrigation économes en eau de 940 000 ha, soit près de 60% de la superficie irriguée. Cela permettra une économie annuelle de plus de 2,5 milliards de m³ d'eau ;
- La poursuite du projet d'aménagement hydro-agricole pour la sauvegarde de près de 30 000 ha de terres irriguées dans la plaine de Saïss ;
- La préservation de la petite agriculture irriguée à travers la réhabilitation et la rénovation des périmètres de petits et moyens hydrauliques sur 150 000 ha ;
- L'aménagement hydro-agricole de la zone sud-est de la plaine du Gharb. Ce projet ambitieux vise à étendre l'irrigation sur une superficie de 30 000 hectares afin de valoriser les ressources en eau mobilisées par le barrage Al Wahda ;

¹⁰⁷ Ministère de l'Agriculture

¹⁰⁸ Agence pour le Développement Agricole

¹⁰⁹ Ministère de l'Équipement et de l'Eau

- L'achèvement des projets de PPP en cours sur 23 200 ha (Azemmour Bir Jdid, Chtouka, Dakhla) ;
- Le développement de nouveaux projets PPP de dessalement de l'eau de mer ;
- Le développement du pompage solaire en irrigation.

Plan National de l'Eau (2020-2050)

Le Plan National de l'Eau (PNE) 2020-2050 est une feuille de route élaborée par les pouvoirs publics visant à garantir la sécurité hydrique du Maroc à l'horizon 2050, nécessitant la mobilisation d'un investissement global de 380 MdMAD¹¹⁰ sur la période.

Ce plan vise à mettre en œuvre des solutions à long terme pour garantir l'approvisionnement durable en eau du pays et repose sur 3 orientations stratégiques :

- La poursuite et le renforcement du développement de l'offre par la construction des barrages et l'interconnexion entre les différents systèmes hydrauliques, la promotion des eaux non conventionnelles, notamment le dessalement de l'eau de mer et la réutilisation des eaux usées épurées, selon une approche intégrée ;
- La gestion de la demande en eau qui devrait permettre des économies d'eau et surtout une valorisation conséquente des ressources en eau mobilisées ;
- La préservation des ressources en eau et des écosystèmes ainsi que l'amélioration de la gestion des phénomènes météorologiques extrêmes, en particulier la protection de la population et des biens contre les inondations.

Ainsi le PNE a pour ambition de contrer les effets des changements climatiques et leur impact sur le développement socio-économique du Maroc principalement par (i) la réalisation de 20 nouveaux barrages (3 devront être achevés en 2024 et 3 en 2025), (ii) la réalisation de stations de dessalement pour garantir l'alimentation en eau potable des grandes villes mais également des territoires ruraux (4 stations en cours de réalisation et 20 autres programmées à l'horizon 2050) et (iii) le développement de la réutilisation des eaux usées épurées en priorité pour les golfs, les espaces verts et l'industrie, tablant sur la réutilisation de 100 millions de m³ d'eaux usées en 2027. En 2050, ce chiffre devrait passer à près de 340 millions de m³ par an, soit un taux de réutilisation des eaux usées de l'ordre de 80%.

Programme National d'Assainissement Mutualisé (2018-2040)

Le Plan National de l'Assainissement Mutualisé (PNAM), établi en 2018 et à l'horizon 2040, constitue une actualisation mutualisée des documents de programmation de l'assainissement existants auparavant¹¹¹ :

- **Le Plan National de l'Assainissement Liquide (PNA 2005-2030)**, élaboré pour le milieu urbain en 2 phases, de 2005 à 2020, puis de 2020 à 2030, et ayant pour objectif (i) d'atteindre un taux de raccordement global de 100% et (ii) d'atteindre un taux d'épuration des eaux usées de 60% en 2020 et 100% en 2030 en milieu urbain ;
- **Le Programme National d'Assainissement Rural (PNAR 2015-2030)**, élaboré pour le milieu rural et ayant pour objectif l'éradication de la défécation dans la nature d'ici 2035, en atteignant un taux d'équipement adéquat des ménages ruraux de 50 % en 2035 ;
- **Le Programme National de Réutilisation des Eaux Usées Epurées (PNREUE 2015-2040)**, qui s'inscrit dans le cadre du PNE, et qui vise à développer la réutilisation des eaux usées épurées au Maroc à l'horizon 2040.

Ce programme prévoit à l'horizon 2040¹¹² :

- Atteindre un taux de raccordement global au réseau d'assainissement de 95% en milieu urbain et rural, notamment en équipant 1.200 communes centres en milieu rural ;
- Atteindre un taux de dépollution de 76% en milieu urbain ;
- Réutiliser 100% des eaux usées épurées pour l'irrigation agricole et les espaces verts (un volume¹¹³ de 573 millions m³) ;

¹¹⁰ Ministère de l'Équipement et de l'Eau

¹¹¹ Etude du ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement – Février 2020

¹¹² Programme Solidarité Eau

¹¹³ Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE)

V.4.2 Principales stratégies du secteur agricole en Afrique de l'Ouest

Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (2015-2025)

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine, est un plan continental visant à transformer l'agriculture africaine et à la rendre plus productive, durable et inclusive. La phase actuelle du programme, le PDDAA 2015-2025, a été adoptée en 2014 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine. Le programme est soutenu par un certain nombre de partenaires, dont la Banque mondiale, le NEPAD et la FAO.

Le PDDAA 2015-2025 vise à atteindre 6 objectifs principaux :

- Accroître la croissance agricole à un taux annuel moyen de 6% ;
- Éradiquer la faim et la malnutrition ;
- Réduire de moitié la pauvreté rurale ;
- Accroître le commerce intra-africain des produits agricoles ;
- Gérer durablement les ressources naturelles ;
- Renforcer la résilience des systèmes agricoles au changement climatique.

Politique Agricole Régionale de l'Afrique de l'Ouest – ECOWAP (2015-2025)

La Politique Agricole Régionale de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP), est un plan régional visant à assurer la sécurité alimentaire et le développement agricole durable en Afrique de l'Ouest. La politique a été adoptée par la CEDEAO en 2005.

L'ECOWAP 2015-2025 vise à atteindre 6 objectifs principaux :

- Accroître la production agricole et la productivité ;
- Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ;
- Réduire la pauvreté rurale à travers la création d'emplois garantissant des revenus ;
- Promouvoir le développement durable des ressources naturelles ;
- Accroître le commerce intrarégional des produits agricoles ;
- Renforcer la coopération régionale en matière d'agriculture.

V.4.2.1 Principales stratégies du secteur agricole en Côte d'Ivoire

Le Gouvernement s'est engagé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement (2021-2025) et du Plan National d'Investissement Agricole de 2^{ème} génération (PNIA II) à assurer la création d'une richesse équitablement partagée à l'ensemble des acteurs du monde rural à partir d'une agriculture moderne tournée vers le marché, fortement centrée sur les petits producteurs et respectueuse de l'environnement.

Plan National de Développement (2021-2025)

L'exécution des Plans Nationaux de Développement (PND) 2012-2015 et 2016-2020, a permis à la Côte d'Ivoire d'enregistrer des réalisations importantes et de consolider la croissance économique du pays, malgré un contexte mondial marqué par des tensions commerciales, la baisse des cours des matières premières et la pandémie du COVID-19.

À travers le nouveau PND qui mobilisera 59 000 MdFCFA (soit près de 100 MdUSD¹¹⁴) sur la période 2021-2025, le gouvernement compte accélérer l'accès des populations à l'éducation, à l'eau potable, à l'électricité, aux soins de santé, à la protection sociale et à l'emploi. Dans cette optique, le PND 2021-2025 met l'accent sur 6 piliers :

- L'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes ;
- Le développement du capital humain et la promotion de l'emploi ;
- Le développement du secteur privé et de l'investissement ;
- Le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ;

¹¹⁴ Taux de change : 1 USD = 603,75 FCFA au 01.11.2024 (source : BCEAO – Taux spot moyen)

- Le développement régional équilibré, la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique et ;
- Le renforcement de la gouvernance, la modernisation de l'État et la transformation culturelle.

Programme National d'Investissement Agricole (2010-2025)

Le Programme National d'Investissement Agricole de 1^{ère} génération 2010 – 2015 (PNIA I) est un plan stratégique visant à transformer le secteur agricole ivoirien en le rendant plus moderne, compétitif et durable à travers 6 programmes portant sur (i) la productivité et la compétitivité, (ii) le développement des filières, (iii) le renforcement des capacités, (iv) la gouvernance du secteur, et (v) la gestion de l'environnement. Le PNIA I a mobilisé un budget total de 1 776 MdFCFA (soit environ 3 MdUSD¹¹⁵), dont 1 176 MdFCFA (soit environ 2 MdUSD) provenant du secteur public et 600 MdFCFA (soit environ 1 MdUSD) du secteur privé.

Étalé sur la période 2018-2025 et doté d'une enveloppe de plus de 11 000 MdFCFA (soit environ 18,7 MdUSD¹¹⁶), la 2^{ème} génération du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA II) s'inscrit dans la suite de la politique agricole ivoirienne. Le PNIA II s'articule autour de 5 domaines, notamment (i) l'agriculture, (ii) l'élevage, (iii) la pêche, (iv) l'aquaculture, et (v) la gestion de l'environnement. Il a pour objectif global de stimuler la croissance sectorielle pour réduire la pauvreté de moitié et éradiquer la faim à l'horizon 2025.

Programme « Eau pour Tous » (2017-2020)

Le Programme « Eau pour Tous » est une initiative mise en œuvre par le gouvernement ivoirien en août 2017, pour régler le problème de l'approvisionnement en eau potable, en permettant à l'ensemble de la population d'avoir accès à de l'eau potable à l'horizon 2030.

Le programme, qui a mobilisé un budget total de 1 320 MdFCFA¹¹⁷ (soit environ 2,2 MdUSD¹¹⁸), comprend deux volets :

- Le volet réparation, réhabilitation et maintenance de 21 000 pompes à motricité humaine ;
- Le volet de l'hydraulique urbaine, en vue de résorber les déficits de production d'eau potable partout en Côte d'Ivoire, et corriger le taux de dysfonctionnements des réseaux de distribution.

V.4.2.2 Principales stratégies du secteur agricole au Sénégal

Plan Sénégal Émergent (2014-2023)

Le Sénégal a adopté un nouveau modèle de développement pour accélérer sa marche vers l'émergence. Cette stratégie, dénommée Plan Sénégal Émergent (PSE), constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme. Le PSE est une stratégie décennale sur la période 2014-2023, adossée à une vision, celle d'un Sénégal émergent à l'horizon 2035 à travers trois axes stratégiques visant :

- Une transformation structurelle de l'économie et de la croissance, à travers la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale et à forte capacité d'exportation et d'attraction des investissements ;
- Une amélioration des conditions de vie des populations, à travers l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'accès à l'éducation et le renforcement de la santé ;
- Le renforcement de la sécurité et de la gouvernance, à travers de la protection des droits et libertés et de la consolidation de l'État de droit afin de créer les meilleures conditions d'une paix sociale.

¹¹⁵ Taux de change : 1 USD = 603,75 FCFA au 01.11.2024 (source : BCEAO – Taux spot moyen)

¹¹⁶ Taux de change : 1 USD = 603,75 FCFA au 01.11.2024 (source : BCEAO – Taux spot moyen)

¹¹⁷ Portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire

¹¹⁸ Taux de change : 1 USD = 603,75 FCFA au 01.11.2024 (source : BCEAO – Taux spot moyen)

VI. Activité du groupe CMGP

VI.1 Présentation générale de l'activité du Groupe

Le groupe CMGP est présent à travers ses filiales sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur agricole, et spécialisé dans l'irrigation, l'agrofourniture, les solutions solaires et l'infrastructure de l'eau.

En 30 années d'existence, le Groupe est devenu un acteur majeur du secteur agricole au Maroc, bénéficiant d'une connaissance solide des marchés dans lesquels il opère et d'une maîtrise complète de la chaîne d'approvisionnement.

Le Groupe propose une vaste gamme de produits et de services couvrant l'ensemble des besoins de ses clients. Cette offre repose principalement sur l'expertise solide de ses équipes, des partenariats stratégiques et longs termes avec des fournisseurs internationaux, une chaîne de valeur complètement intégrée avec des unités industrielles et commerciales et un vaste réseau de distribution couvrant le Maroc et l'Afrique de l'Ouest.

Le groupe CMGP compte parmi ses clients des agriculteurs, des distributeurs, des entreprises publiques ainsi que des entreprises du secteur du BTP et des télécommunications.

Au 21 novembre 2024, le Groupe compte :

- un effectif de 1 068 collaborateurs (à fin décembre 2023) ;
- un portefeuille de produits et de services large et diversifié : +2 000 références dans l'irrigation et +2 000 dans l'agrofourniture ;
- 6 unités industrielles dont 3 unités dédiées à la fabrication des tubes en PE, PVC et PEHD pour l'irrigation et l'infrastructure de l'eau et 3 unités dédiées au conditionnement et à la transformation d'engrais ;
- 16 agences commerciales (comprenant chacune un centre de distribution) dont 11 au Maroc, 2 au Sénégal, 1 en Côte d'Ivoire, 1 en Mauritanie et 1 au Ghana ;
- 8 centres de distribution (dépôts logistiques) ;
- 120 000 m² de surface de stockage au Maroc.

Activités du Groupe

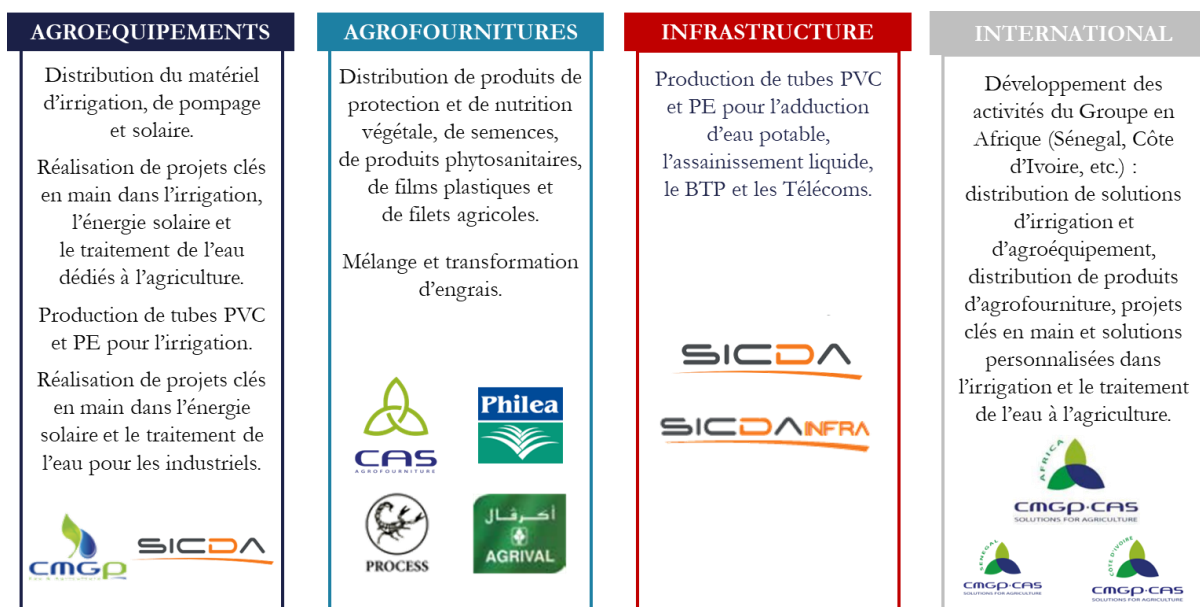
Le groupe CMGP est structuré autour des activités suivantes :

- **Agroéquipement :** À travers ses filiales CMGP SA et SICDA, le Groupe est devenu un des principaux acteurs de la distribution des systèmes d'irrigation, de l'équipement de pompage pour l'approvisionnement en eau et les solutions solaires pour l'énergie durable (depuis 2019) ainsi que la production des tubes PE et PVC pour l'irrigation. Le Groupe réalise également des projets d'infrastructure d'eau et d'irrigation de bout en bout, des projets d'irrigation clés en main, des projets d'envergure clés en main dans les domaines de l'irrigation, l'énergie solaire et le traitement de l'eau (dessalement, pompage, etc), spécialement adaptées aux besoins des entreprises privées, des régies d'eau¹¹⁹ et de l'Etat ;
- **Agrofourniture :** À travers ses filiales CAS, PHILEA, PROCESS, AGRIVAL et AGROSEM, le groupe CMGP est également présent dans la distribution d'un portefeuille de produits large et diversifié d'agrofournitures, notamment des produits de protection et de nutrition végétale, des semences et des films plastiques. Le Groupe est aussi spécialisé dans le mélange et la transformation d'engrais ;

¹¹⁹ Il s'agit des sociétés de service aux collectivités opérant dans la distribution des eaux potables et la gestion des réseaux d'assainissement à l'instar de Lydec, Rédal, Amendis, etc.

- **Infrastructure** : À travers ses filiales SICDA et SICDA Infra, le groupe CMGP opère également dans la production de tubes en PVC et PEHD destinés à l'adduction d'eau potable, l'assainissement liquide et les projets de construction dans les secteurs du BTP et des télécommunications ;
 - **International** : Pour répondre aux besoins et à la forte demande du marché Africain, le Groupe a étendu sa présence progressivement au sein du continent, d'abord au Sénégal à travers le début d'exploitation de sa filiale CMGP CAS Sénégal (ex. CMGP Sénégal) en 2020 puis en Côte d'Ivoire à travers l'acquisition en 2022 de Delta Irrigation (entité sénégalaise) et de sa filiale ivoirienne Ivoire Irrigation (renommée CMGP CAS Ivoire) et dans d'autres pays africains (Mauritanie et Ghana) dont l'exploitation a démarré début 2024. Ces projets et acquisitions successifs témoignent de la volonté de développement du Groupe sur la base de son modèle au Maroc.
- Aussi, il est à noter que CMGP CAS Sénégal a procédé à la fusion absorption de Delta Irrigation en 2022 créant ainsi un acteur plus important du secteur de l'irrigation et de l'agrofourniture au Sénégal.

Le schéma ci-dessous présente de manière synthétique les activités du Groupe ainsi que les biens et services commercialisés / fabriqués par ce dernier.



Source : CMGP Group

Le modèle opérationnel du Groupe par Business Unit

Engagé dans une dynamique de progrès à la fois responsable et inclusif, le groupe CMGP s'investit dans la construction avec et pour ses parties prenantes, de modèles compétitifs économiquement, responsables socialement et respectueux de la Terre et des ressources naturelles. Aussi, le Groupe développe de plus en plus des solutions spécifiques, à plus forte valeur ajoutée et plus adaptées aux besoins des clients, et qui s'inscrivent dans une tendance de personnalisation des produits d'agriculture. C'est dans ce sens que le Groupe a structuré ses activités en 2023 autour de 4 Business Unit :

- **Retail** : la vente directe aux agriculteurs et aux distributeurs/revendeurs des produits d'irrigation et d'agrofourniture ;
- **Projet** : le développement, la gestion et la réalisation de projets clés en main ainsi que la fourniture de solutions personnalisées pour répondre aux besoins spécifiques des clients ;

- **Industrie** : la transformation et la fabrication de produits à travers 6 unités de production, permettant au Groupe de diversifier ses activités et d'ajouter de la valeur à sa chaîne d'approvisionnement. La BU Industrie offre au Groupe une panoplie d'avantages stratégiques, lui permettant de développer des produits de haute qualité, durables et fiables conformément aux exigences des clients, d'assurer un contrôle qualité rigoureux à chaque étape de la production, d'assurer une flexibilité et une réactivité accrues face aux évolutions du marché et de maîtriser les coûts. Le rôle de la BU Industrie est également de renforcer l'intégration industrielle du Groupe à travers les extensions de capacités de production et le développement de nouveaux produits en synergie avec les activités du Groupe. Les 6 unités de production se composent comme suit :
 - ✓ 3 unités industrielles dédiées à la production des tuyaux et tubes (2 opérées par SICDA relatives à la fabrication des tubes en PE et en PVC et 1 opérée par SICDA Infra relative à la fabrication des tubes PEHD Double-Paroi). Ces tubes sont essentiels dans de nombreux secteurs tels que l'agriculture, l'hydraulique, le bâtiment et l'infrastructure. Ils sont ainsi utilisés pour des applications diverses, en l'occurrence l'irrigation agricole, la distribution d'eau potable et la construction des réseaux d'assainissement ;
 - ✓ 3 unités industrielles opérées par PROCESS, dédiées au conditionnement et à la transformation des engrais (engrais solides, engrais liquides et acides). Ces 3 unités permettent de créer des mélanges spécifiques d'engrais pour répondre aux besoins des cultures, favoriser leur croissance et leur rendement.
- **International** : le développement des activités du Groupe en Afrique, visant à étendre sa présence sur le continent.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur la période 2021 – 2023

Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé du Groupe par activité sur la période 2021 – 2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	TCAM 21-23
Agroéquipement	826	803	802	-1,5%
<i>en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>45,6%</i>	<i>39,0%</i>	<i>38,6%</i>	<i>-7,0 pts</i>
Agrofourniture	846	1 075	1 093	13,7%
<i>en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>46,7%</i>	<i>52,1%</i>	<i>52,7%</i>	<i>6,0 pts</i>
Infrastructure	124	142	142	7,2%
<i>en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>6,8%</i>	<i>6,9%</i>	<i>6,9%</i>	<i>0,0 pts</i>
International	15	41	37	58,7%
<i>en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>0,8%</i>	<i>2,0%</i>	<i>1,8%</i>	<i>1,0 pts</i>
Total chiffre d'affaires consolidé	1 811	2 061	2 074	7,0%

SOURCE : CMGP Group

L'agroéquipement et l'agrofourniture sont les principales activités du groupe CMGP, représentant en moyenne 91,6% du chiffre d'affaires consolidé sur la période 2021-2023.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 2 061 MMAD en 2022 contre 1 811 MMAD en 2021. Cette évolution (+250 MMAD, soit +13,8%) est principalement portée par la croissance de l'activité d'agrofourniture (+229 MMAD, soit +27,0%) résultant d'une croissance sur l'ensemble des lignes de métiers, notamment les engrais, les semences, les produits phytosanitaires et les films plastiques.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 2 074 MMAD en 2023, en légère hausse de 13 MMAD (+0,7%). Cette croissance est principalement portée par l'activité d'agrofourniture (+18 MMAD, soit +1,7%) tandis que la contribution des autres activités au chiffre d'affaires est restée relativement stable entre 2022 et 2023.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé du Groupe par Business Unit sur la période 2021 – 2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	TCAM 21-23
Retail	1 364	1 608	1 641	9,7%
<i>en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>75,3%</i>	<i>78,0%</i>	<i>79,1%</i>	<i>3,8 pts</i>
Projet	309	270	254	-9,3%
<i>en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>17,0%</i>	<i>13,1%</i>	<i>12,2%</i>	<i>-4,8 pts</i>
Industrie	459	494	471	1,2%
<i>en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>25,4%</i>	<i>24,0%</i>	<i>22,7%</i>	<i>-2,7 pts</i>
International	15	41	37	58,7%
<i>en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>0,8%</i>	<i>2,0%</i>	<i>1,8%</i>	<i>1,0 pts</i>
Total chiffre d'affaires agrégé	2 146	2 413	2 403	5,8%
Intercos ¹²⁰	-335	-352	-328	-1,0%
<i>en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>-18,5%</i>	<i>-17,1%</i>	<i>-15,8%</i>	<i>2,7 pts</i>
Total chiffre d'affaires consolidé	1 811	2 061	2 074	7,0%

Source : CMGP Group

La BU « Retail » est le principal contributeur au chiffre d'affaires consolidé du Groupe, représentant en moyenne 77,5% du chiffre d'affaires sur la période 2021-2023, suivi par l'« Industrie », représentant en moyenne 24,0% sur la période 2021-2023.

Il est à noter que le chiffre d'affaires réalisé par SICDA et Process est entièrement éliminé dans les comptes consolidés dans la mesure où ces deux entités commercialisent la totalité de leur production respectivement à CMGP SA et à CAS.

En 2022, la croissance du chiffre d'affaires consolidé d'un montant de 250 MMAD (+13,8%) est principalement portée par le « Retail » (+244 MMAD) lui-même porté par les bonnes performances enregistrées par l'Agrofourniture suite à l'acquisition de CAS et les synergies commerciales mises en place au cours de l'exercice.

En 2023, le chiffre d'affaires consolidé affiche une hausse de 13 MMAD (+0,7%) principalement portée par l'activité « Retail » (+33 MMAD) lui-même porté par les bonnes performances enregistrées par l'Agrofourniture et compensée partiellement par la baisse du chiffre d'affaires de l'activité « Industrie » de 23 MMAD.

La BU « Projet » a enregistré un TCAM de -9,3% sur la période principalement expliqué par le repli du prix de vente du PVC, utilisé dans les installations des projets. Cette baisse du prix du PVC est une conséquence du pic enregistré courant 2021 sous l'influence de plusieurs facteurs macroéconomiques et géopolitiques.

Enfin, le chiffre d'affaires réalisé en Afrique a enregistré un TCAM de 58,7% pour s'établir à 37 MMAD en 2023 contre 15 MMAD en 2021, en lien avec le développement des activités du Groupe sur le continent suite à la création / acquisition de filiales en 2021 et en 2022.

¹²⁰ Comprend uniquement les éliminations intragroupes liées à la BU « Industrie ». En effet, le chiffre d'affaires des BU « Retail », « Projet » et « International », tel que présenté est retraité des flux intragroupes y afférant.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé du Groupe par zone géographique sur la période 2021 – 2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	TCAM 21-23
Souss - Massa		782	787	na
Casablanca - Settat		361	414	na
Tanger - Tétouan - Al Hoceïma		192	178	na
Marrakech - Safi		168	186	na
Fès - Meknès		161	136	na
Rabat - Salé - Kénitra		124	128	na
Beni Mellal - Khénifra		102	78	na
L'Oriental		92	83	na
Drâa - Tafilalet		38	47	na
Maroc¹²¹	1 796	2 020	2 037	6,5%
<i>en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>99,2%</i>	<i>98,0%</i>	<i>98,2%</i>	<i>-1,0 pts</i>
Sénégal	11	21	23	45,6%
Côte d'Ivoire	-	8	5	na
Autres pays	4	12	9	52,2%
International	15	41	37	58,7%
<i>en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>0,8%</i>	<i>2,0%</i>	<i>1,8%</i>	<i>1,0 pts</i>
Total chiffre d'affaires consolidé	1 811	2 061	2 074	7,0%

Source : CMGP Group

Le Maroc est le principal contributeur au chiffre d'affaires consolidé du Groupe, représentant en moyenne 98,5% du chiffre d'affaires sur la période 2021-2023.

La région « Souss - Massa » est le premier contributeur au chiffre d'affaires du Groupe au Maroc, représentant en moyenne 38,7% du chiffre d'affaires sur la période 2022-2023, suivi par la région « Casablanca - Settat », représentant en moyenne 19,1% sur la période 2022-2023.

Le chiffre d'affaires « Maroc » s'établit à 2 037 MMAD en 2023 contre 1 796 MMAD en 2021, en croissance annuelle moyenne de +6,5% sur la période étudiée, expliquée principalement par les bonnes performances enregistrées par l'Agrofourniture (notamment les engrais, les semences, les produits phytosanitaires et les films plastiques) suite à l'acquisition de CAS et les synergies commerciales mises en place au cours de la période étudiée.

Le chiffre d'affaires « International » s'établit à 37 MMAD en 2023 contre 15 MMAD en 2021, en croissance annuelle moyenne de +58,7% sur la période étudiée, expliquée principalement par le renforcement de la présence du Groupe au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

Il est à noter que le Sénégal est le premier contributeur au chiffre d'affaires à l'international représentant en moyenne 62,2% sur la période 2021-2023.

¹²¹ La répartition du chiffre d'affaires du Groupe au Maroc par région géographique n'est disponible qu'à partir de l'exercice 2022.

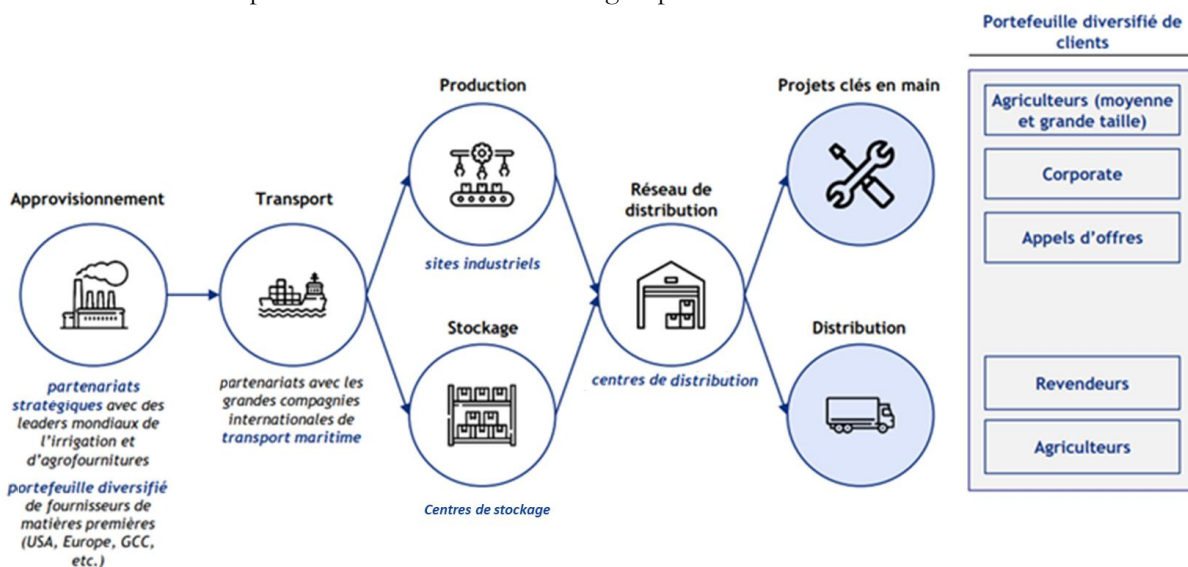
VI.2 Le Positionnement du Groupe

VI.2.1 Chaîne de valeur

La chaîne de valeur du groupe CMGP est intégrée verticalement sur l'ensemble de ses activités, dans la mesure où le Groupe dispose d'une direction Supply Chain qui s'occupe entre autre de l'approvisionnement. Cette intégration verticale offre à l'ensemble du Groupe un contrôle complet sur chaque étape du processus, depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'à la distribution des produits.

Cette approche permet également une gestion plus efficace des opérations et une optimisation des coûts. En intégrant verticalement sa chaîne de valeur, le groupe CMGP est en mesure de garantir la cohérence et la qualité tout au long de ses activités, renforçant ainsi sa position concurrentielle sur le marché marocain et africain.

Le schéma ci-dessous présente la chaîne de valeur du groupe CMGP :



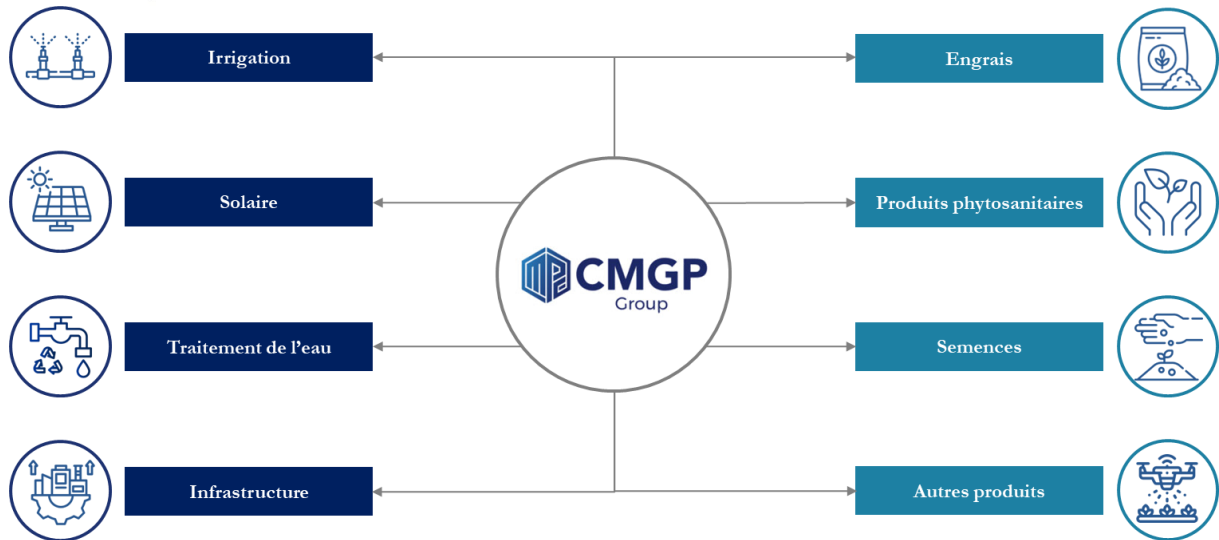
Source : CMGP Group

VI.2.2 Un acteur intégré « One-Stop-Shop »

L'intégration et la diversification du groupe CMGP fait de lui un des uniques acteurs pouvant répondre à l'essentiel des besoins des agriculteurs marocains et africains en leur proposant une des offres de produits et de services la plus large sur le marché pour couvrir leurs besoins de « bout en bout ».

En 2021, l'acquisition de CAS par le groupe CMGP a permis d'offrir une gamme complète d'agroéquipements (irrigation, solaire, pompage) et d'agrofournitures (produits phytosanitaires, engrais, semences, plastiques, filets agricoles) ce qui a facilité l'accès des agriculteurs aux produits clés pour leur exploitation.

Ce modèle permet au Groupe d'avoir une vision 360° des besoins et attentes de ses clients, lui permettant d'offrir un meilleur accompagnement sur l'ensemble du cycle de développement.



Source : CMGP Group

VI.2.3 Organisation commerciale

Capitalisant sur son *business model* « One-Stop-Shop » et sur son organisation opérationnelle par Business Unit, le Groupe dispose d'une couverture commerciale comprenant un réseau des agences commerciales et des centres de distribution et une force de vente couvrant tout le Maroc et l'export vers d'autres pays en Afrique afin de répondre à la demande ses clients.

Le schéma ci-dessous présente l'organisation commerciale du groupe CMGP par Business Unit :

	BU Retail		BU Projet	BU Industrie	BU Afrique
Produits	Revendeurs	Vente directe			
Irrigation	✓	✓	✓	✓	✓
Infra agricole			✓		✓
Infra non agricole				✓	
Solaire	✓	✓	✓		✓
Pompage	✓	✓	✓		✓
Traitement des eaux	✓	✓	✓		✓
Engrais	✓	✓		✓	✓
Phyto génériques	✓	✓			✓
Phyto spécialités	✓	✓			✓
Semences	✓	✓			✓
Compléments nutritionnels	✓	✓			✓
Films plastiques	✓	✓			✓
Autres agrofournitures	✓	✓			✓

Source : CMGP Group

L'organisation commerciale par Business Unit a pour but de renforcer le positionnement du groupe CMGP sur l'ensemble de ses métiers. Cela offre plusieurs avantages au Groupe dont notamment :

- Gestion ciblée et efficace des différents segments d'activité au sein de chaque Business Unit ;
- Renforcer les synergies commerciales et opérationnelles ;
- Favoriser une vision stratégique intégrée ;
- Clarifier le positionnement de chaque Business Unit, exploiter au maximum leur potentiel et identifier rapidement de nouvelles opportunités de croissance au sein de chacune des BU.

VI.2.4 Présence géographique

Le Groupe est actuellement présent au Maroc ainsi qu'en Afrique à travers ses filiales au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Fort de son expérience et de son expertise dans différents domaines tels que l'irrigation, l'agrofourniture, l'énergie solaire et l'infrastructure, le groupe CMGP a étendu sa présence en 2024 en Afrique à travers la création de deux nouvelles filiales au Ghana et en Mauritanie afin de tirer profit des opportunités de croissance du secteur de l'agriculture sur le continent, tout en continuant à fournir des solutions innovantes et durables pour répondre aux besoins variés de ces clients (agriculteurs, entreprises, distributeurs, régies d'eau, etc.).

Le Groupe compte actuellement 16 agences commerciales pour la réalisation des ventes, comprenant chacune un centre de distribution (dépôt logistique) ainsi que 8 autres centres de distribution dédiés uniquement au stockage. L'ensemble de ses agences et centres de distribution, permettent ainsi au Groupe d'assurer un service de proximité à ses clients et une couverture géographique optimale. Ces agences commerciales et centres de distribution (dépôts logistiques) constituent pour le Groupe des canaux de distribution des produits commercialisés et représentent également des hubs logistiques, facilitant ainsi la gestion des stocks, la coordination des livraisons et l'optimisation des opérations de transport.

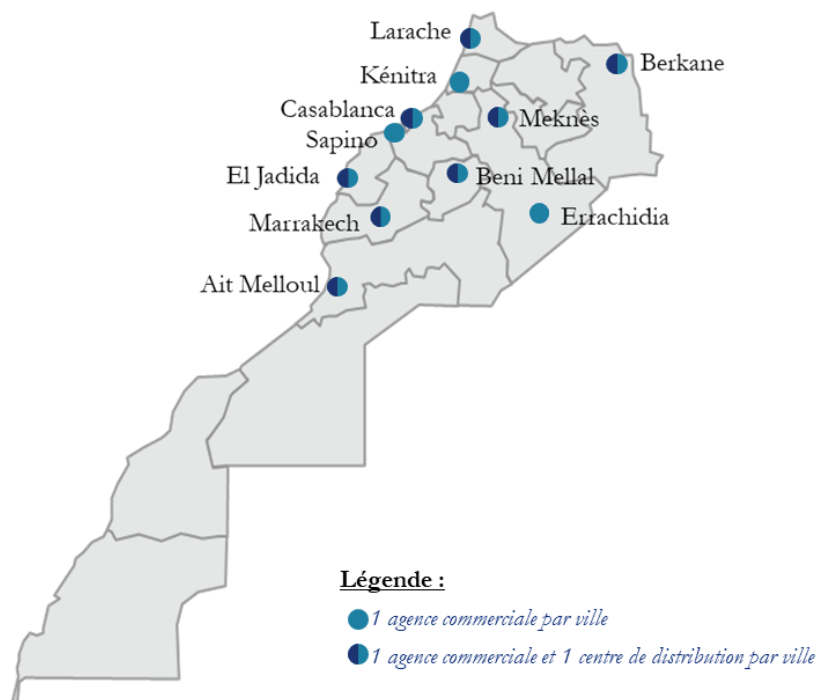
Le groupe CMGP collabore également avec un réseau de revendeurs agricoles¹²² (+700 distributeurs actifs à fin 2023) pour étendre sa présence dans les zones où il n'est pas directement implanté et notamment les régions où le Groupe n'est pas présent à travers les agences commerciales et les centres de distribution (dépôts logistiques).

La stratégie du Groupe est de cibler directement les agriculteurs de moyenne et grande taille, et adresse les agriculteurs de petite taille à travers son réseau de revendeurs.

La carte ci-dessous présente la situation géographique des agences commerciales et centres de distribution du Groupe :

¹²² Il convient de noter que les revendeurs achètent les produits du Groupe pour les redistribuer à leurs propres clients. Ces ventes s'effectuent dans le cadre de transactions commerciales courantes, sans qu'aucun contrat ne soit établi préalablement avec les revendeurs.

Cartographie de la présence géographique des agences commerciales et des centres de distribution du Groupe au Maroc



Source : CMGP Group

L'ensemble des agences commerciales comprennent un centre de distribution (dépôt logistique)

Cartographie de la présence géographique des agences commerciales du Groupe en Afrique

2 agences commerciales au Sénégal



1 agence commerciale en Côte d'Ivoire



1 agence commerciale en Mauritanie



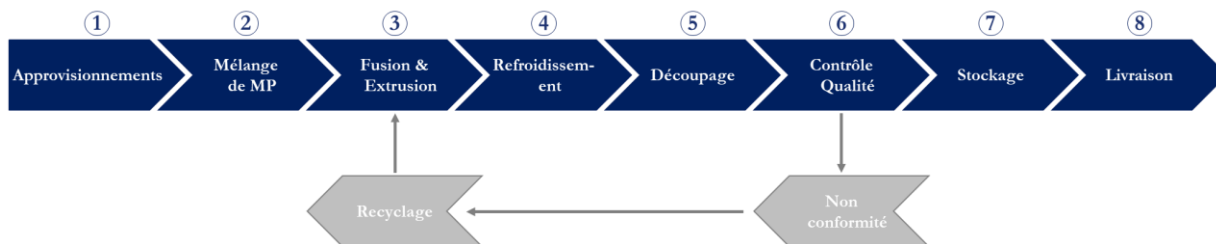
1 agence commerciale au Ghana



Source : CMGP Group

VI.2.5 Processus de production

Le processus de production des tubes PE, PVC et PEHD proposés par le groupe CMGP est présenté dans le schéma ci-dessous :



Source : CMGP Group

Le processus de production suit les étapes suivantes :

- **Approvisionnements :**
 - ✓ Commande des matières premières (principalement de la résine PVC, LDPE¹²³, LLDPE¹²⁴, calcium carbonate, additifs, etc.) auprès de fabricants locaux et étrangers ;
 - ✓ Gestion efficace des stocks de MP pour assurer la disponibilité continue des MP.
- **Mélange des Matières Premières :**
 - ✓ Formulation des mélanges pour chaque produit ;
 - ✓ Ajout d'additifs pour améliorer les propriétés des tubes.
- **Fusion & Extrusion :**
 - ✓ Lignes automatiques d'extrusion pour tubes (PE, PEHD et PVC) consistant à chauffer et fondre le mélange permettant ainsi sa mise en forme ;
 - ✓ Les machines d'extrusion sont équipées de matrices permettant d'ajuster les diamètres.
- **Refroidissement :**
 - ✓ Acheminement des tubes à travers un système de refroidissement pour accélérer le durcissement du matériau ;
 - ✓ Stabilisation des propriétés du tube.
- **Découpage :** le tube est coupé à la taille requise ;
- **Contrôle qualité : 1 laboratoire par site industriel**
 - ✓ Réalisation de plusieurs tests pour vérifier l'épaisseur, la résistance et d'autres propriétés ;
 - ✓ A noter que l'ensemble des produits non conformes, sont recyclés puis envoyé aux machines de fusion et d'extrusion.
- **Stockage :** Stockage des produits finis en fonction des dimensions ;
- **Livraison :**
 - ✓ Tubes d'irrigation distribués directement par CMGP ;
 - ✓ Tubes dédiés aux projets d'infrastructure distribués directement par SICDA/SICDA Infra.

Le processus de conditionnement et de transformation des engrais (engrais solides, engrais liquides et acides) suit les étapes suivantes :

- **Conditionnement :** Réception des acides et des engrais azotés en vrac et les reconditionner selon les différents formats adaptés au marché ;
- **Transformation :** Mélange de l'Azote (N), Phosphate (P) et Potassium (K) pour la production de l'engrais NPK ;

¹²³ Polyéthylène basse densité

¹²⁴ Polyéthylène à basse densité linéaire

VI.3 Activité au Maroc

VI.3.1 Activité de l'Agroéquipement

VI.3.1.1 Présentation

L'activité d'agroéquipement inclut :

- La production des tubes PE et PVC destinés à l'irrigation et à la distribution
- L'importation et la distribution de matériel et d'équipement d'irrigation, de pompes et de matériels solaires, etc.
- La réalisation de projets clés en main dans les domaines de l'irrigation et de l'énergie solaire (micro-irrigation, filtration, etc.) de la phase d'étude à l'installation.

Cette activité est essentiellement destinée aux agriculteurs, aux distributeurs et à l'Etat (infrastructures publiques).

A noter que l'activité d'Agroéquipement dispose d'unités industrielles dédiées à la production des tuyaux et tubes : 2 unités opérées par l'entité SICDA relatives à la fabrication des tubes en PE et en PVC.

Répartition du chiffre d'affaires « Agroéquipement » sur la période 2021 – 2023

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires de l'activité Agroéquipement par segment sur la période 2021 - 2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	TCAM 21-23
Irrigation	787	719	720	-4,4%
<i>en % du chiffre d'affaires Agroéquipement</i>	<i>95,3%</i>	<i>89,5%</i>	<i>89,8%</i>	<i>-5,5 pts</i>
Solaire	39	85	82	44,7%
<i>en % du chiffre d'affaires Agroéquipement</i>	<i>4,7%</i>	<i>10,5%</i>	<i>10,2%</i>	<i>5,5 pts</i>
Total chiffre d'affaires Agroéquipement	826	803	802	-1,5%

Source : CMGP Group

L'activité Agroéquipement est répartie en 2 segments : l'Irrigation, segment historique représentant en moyenne 91,5% sur la période 2021-2023, et le Solaire, segment lancé en 2019 dans un objectif de diversification des activités du Groupe.

Le chiffre d'affaires Agroéquipement s'établit à 803 MMAD en 2022 contre 826 MMAD en 2021. Cette baisse (-23 MMAD, soit -2,8%) s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires Irrigation (-68 MMAD, soit -8,7%) en raison du repli des ventes du PVC, largement utilisé dans l'irrigation, compensée par la nette hausse du chiffre d'affaires « Solaire » (+45 MMAD).

En 2023, le chiffre d'affaires « Agroéquipement » s'établit à 802 MMAD, et reste relativement stable par rapport à l'année 2022.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires de l'activité « Agroéquipement » par Business Unit sur la période 2021 – 2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	TCAM 21-23
Retail	518	533	548	2,9%
<i>en % du chiffre d'affaires Agroéquipement</i>	<i>62,7%</i>	<i>66,4%</i>	<i>68,4%</i>	<i>5,7 pts</i>
Projet	309	270	254	-9,3%
<i>en % du chiffre d'affaires Agroéquipement</i>	<i>37,3%</i>	<i>33,6%</i>	<i>31,6%</i>	<i>-5,7 pts</i>
Industrie	278	270	241	-6,9%
<i>en % du chiffre d'affaires Agroéquipement</i>	<i>33,6%</i>	<i>33,6%</i>	<i>30,0%</i>	<i>-3,6 pts</i>
Total chiffre d'affaires agrégé Agroéquipement	1 104	1 073	1 042	-2,8%
Intercos ¹²⁵	-278	-270	-241	-6,9%
<i>en % du chiffre d'affaires Agroéquipement</i>	<i>-33,6%</i>	<i>-33,6%</i>	<i>-30,0%</i>	<i>3,6 pts</i>
Total chiffre d'affaires Agroéquipement	826	803	802	-1,5%

Source : CMGP Group

Le « Retail » est le principal contributeur au chiffre d'affaires de l'activité « Agroéquipement », représentant en moyenne 65,8% du chiffre d'affaires consolidé sur la période 2021-2023, suivi par les BU « Projet » et « Industrie » représentent respectivement 34,2% et 32,4% (avant élimination des flux intragroupes) en moyenne sur la période analysée.

Sur la période 2021-2023, le chiffre d'affaires « Agroéquipement » a enregistré un TCAM de -1,5%, principalement expliqué par :

- La baisse de la BU Projet de 55 MMAD (soit un TCAM de -9,3%) en raison du repli des ventes du PVC, utilisé dans les installations des projets. Ce retrait est une conséquence du pic enregistré courant 2021 sous l'influence de plusieurs facteurs macroéconomiques et géopolitiques.
- Compensée notamment par la hausse du chiffre d'affaires de la BU « Retail », avec un TCAM de 2,9% pour atteindre 548 MMAD en 2023 contre 518 MMAD en 2021, principalement portée par le développement du segment dédié à l'énergie solaire lancée en 2019.

Il est à noter que le chiffre d'affaires réalisé par la BU Industrie (porté par SICDA) est entièrement éliminé (en consolidation) au niveau de l'activité Agroéquipement dans la mesure où leurs produits sont commercialisés exclusivement à destination de CMGP S.A.

Unités industrielles pour la fabrication de tubes en PE et PVC

Le tableau ci-dessous détaille les capacités de production, les volumes de production et les taux d'utilisation des 2 unités industrielles de fabrication de tubes et tuyaux en PE et PVC sur la période 2021 – 2023 :

	Capacité de production théorique (en T)	Production en T		
		2021	2022	2023
Unité 1 - SICDA 1 (PE)	13 000	5 732	5 423	6 520
<i>% Taux d'utilisation</i>		<i>44,1%</i>	<i>41,7%</i>	<i>50,2%</i>
Unité 2 - SICDA 2 (PVC)	25 000	13 711	9 291	9 494
<i>% Taux d'utilisation</i>		<i>54,8%</i>	<i>37,2%</i>	<i>38,0%</i>

Source : CMGP Group

¹²⁵ Comprend uniquement les éliminations intragroupes liées à la BU « Industrie ». En effet, le chiffre d'affaires des BU « Retail » et « Projet », tel que présenté est retraité des flux intragroupes y afférant.

VI.3.1.2 Produits

Le tableau suivant présente les principaux produits commercialisés (importés et fabriqués) par le Groupe :

Produits importés	Description
Micro-irrigation	Ensemble de produits conçus pour offrir des solutions précises et efficaces pour l'irrigation des cultures, incluant les goutteurs, les tuyaux, les connecteurs, les accessoires, etc. Ces équipements permettent de distribuer de petites quantités d'eau de manière ciblée aux racines des plantes. En utilisant la micro-irrigation, les agriculteurs peuvent optimiser l'utilisation de l'eau et des nutriments, favorisant ainsi une croissance saine et une meilleure productivité des cultures.
Micro-aspersion	Ensemble de produits conçus pour fournir une distribution uniforme de l'eau sur les cultures, incluant des micro-asperseurs rotatifs, des têtes d'aspersion, des accessoires, etc. La micro-aspersion offre une distribution plus étendue de l'eau, idéale pour les cultures plus vastes où une humidification uniforme est nécessaire.
Stations de tête (systèmes de filtration et de fertilisation, programmeurs, automatismes, vannes de contrôle, etc.)	Installation située au début du système d'irrigation servant à coordonner les composants essentiels pour assurer un fonctionnement optimal du système. Elle intègre notamment : - les systèmes de filtration qui permettent d'éliminer les particules indésirables (sable, boue, etc.) assurant ainsi la pureté de l'eau utilisée ; - les systèmes de fertilisation qui permettent une distribution précise des nutriments nécessaires aux cultures ; - les automatismes et les programmeurs qui sont des éléments électroniques ajoutant une dimension de contrôle et d'efficacité, et permettant une gestion minutieuse des cycles d'irrigation en fonction des besoins spécifiques des plantes ; - Les vannes de contrôle qui permettent de réguler le débit pour optimiser l'utilisation des ressources.
Pompage	Ensemble d'équipements utilisés pour extraire l'eau des sources naturelles afin de la distribuer dans les réseaux d'irrigation. Les pompes utilisées sont sélectionnées en fonction de critères tels que le débit nécessaire, la hauteur de refoulement, la profondeur de la source d'eau, etc. Les pompes peuvent être utilisées de manière autonome ou intégrées à des systèmes plus complexes de gestion de l'irrigation.
Equipements solaires	Ensemble de technologies conçues pour capturer, stocker et utiliser l'énergie solaire au sein d'une exploitation agricole, incluant les panneaux solaires photovoltaïques, les onduleurs, les batteries de stockage, les câbles, etc.
Produits fabriqués	Description
Tubes et raccords	Les tubes sont des conduits flexibles ou rigides permettant de transporter efficacement l'eau des sources d'approvisionnement (bassin, forage, etc.) vers les zones à irriguer. Ils sont fabriqués à partir de matériaux durables tels que le PVC ou le PE, et disponibles dans une variété de diamètres et de configurations en fonction des exigences de pression, de débit et de distances à parcourir. Les raccords sont des pièces utilisées pour assembler et connecter les différents segments de tubes d'irrigation. Ils permettent de créer des jonctions étanches et sécurisées entre les tubes, ainsi que des changements de direction dans le réseau d'irrigation.

Source : CMGP Group

VI.3.1.3 Principaux acteurs du marché

Le marché marocain de l'agroéquipement est concurrentiel et se structure autour de plusieurs acteurs : un principal opérateur (CMGP Group), quelques acteurs nationaux et régionaux, et une multitude de petits acteurs informels locaux.

Le groupe CMGP est un acteur majeur du marché de l'irrigation au Maroc avec 27% de part de marché en 2020 (marché estimé à 2,7 MdMAD¹²⁶), 29% de part de marché en 2021 (marché estimé à 2,9 MdMAD¹²⁷) et 27% de part de marché en 2022 (marché estimé à 2,9 MdMAD¹²⁸). La stratégie de différenciation et les atouts du Groupe concernant l'activité d'agroéquipement se présentent comme suit :

- Présence sur toute la chaîne de valeur ;
- Gamme la plus étendue sur le marché (incluant une marque en propre : SICDA) ;
- Expertise industrielle historique (tubes pour l'irrigation) confèrent au Groupe une grande notoriété et un portefeuille de clients nombreux et diversifié (agriculteurs privés, marchés publics, distributeurs) ;
- Gamme de produits exhaustive avec +2 000 références produits ;
- Carte de distribution de renommée internationale auprès des principaux fabricants internationaux ;
- Surface logistique significative permettant d'assurer une disponibilité immédiate des produits ;
- Département R&D sophistiqué avec +30 ingénieurs agronomes ;
- Réseau des agences commerciales et des centres de distribution (dépôts logistiques) le plus capillaire sur le marché, couvrant l'ensemble du Maroc ;
- Relations de longues dates et solides avec les principaux distributeurs nationaux (+700 distributeurs) ;
- Livraison de projets clés en main et personnalisés, avec un service après-vente de qualité grâce à la présence du groupe dans toutes les régions du Maroc ;
- Synergies commerciales CMGP.CAS ;

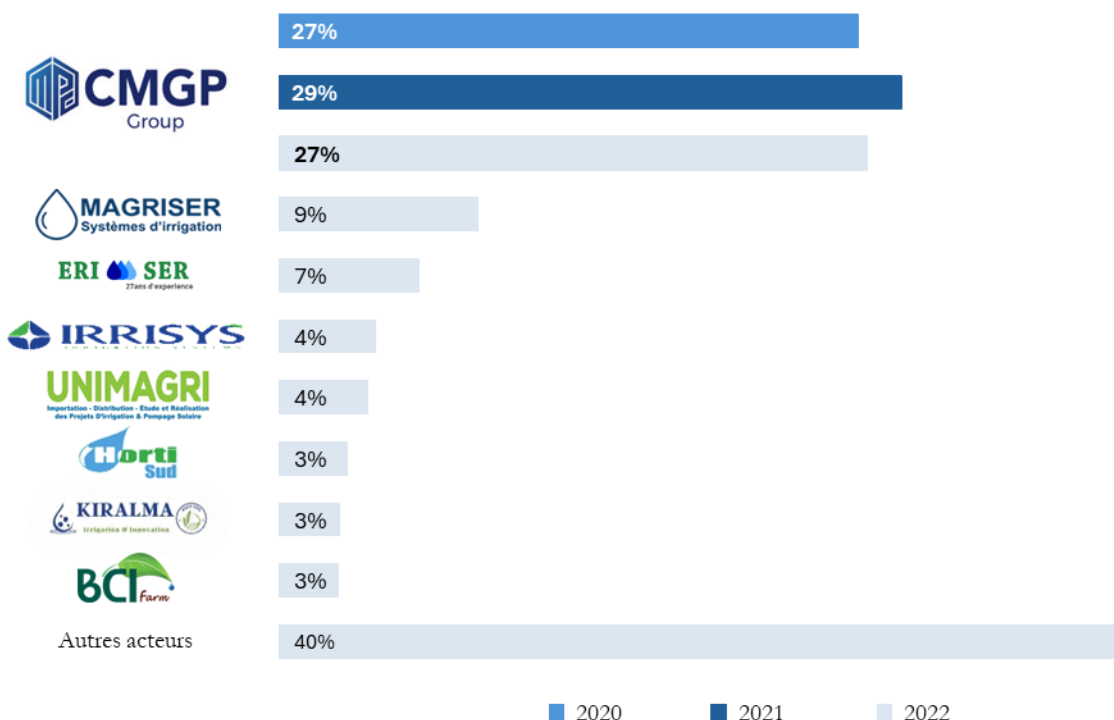
Le graphique ci-dessous présente les parts de marché des principaux acteurs de la vente de produits d'irrigation au Maroc en 2022 (en valeur) :

¹²⁶ Estimations du Management

¹²⁷ Estimations du Management

¹²⁸ Estimations du Management

Part de marché de la vente de produits d'irrigation au Maroc en 2022¹²⁹



Source : Estimations du Management

Une présentation des principaux acteurs du secteur est présentée ci-dessous :

Magriser¹³⁰

Créée en 1986, Le groupe Magriser est un acteur de référence spécialisé dans la production, la distribution et l'installation de systèmes de micro-irrigation et d'irrigation de précision, offrant des solutions durables aux agriculteurs au Maroc et en Afrique.

Irrisys¹³¹

Depuis 1998, Irrisys est spécialisé dans l'étude et l'installation des systèmes d'irrigation. Fort d'un réseau de 7 centres de distribution à travers le Maroc, Irrisys offre des solutions d'ingénierie durables dans le domaine de l'irrigation.

Eriser¹³²

Créée en 1992, Eriser est spécialisée dans les études hydrauliques, les projets d'irrigation, la vente du matériel d'irrigation et la réalisation des projets d'irrigation (aménagements hydroagricoles, stations de filtration de pompage, l'étanchéité et micro-irrigation, etc.).

¹²⁹ Dernières données disponibles

¹³⁰ Source : <https://magriser.com/>

¹³¹ Source : <https://irrisys.com/>

¹³² Source : <https://eriser.ma/>

Créée en 1985, BCI Farm est une filiale de BCI Group spécialisée dans l'importation et la distribution d'équipement d'irrigation goutte à goutte, d'engrais et de technologies de surveillance des cultures.

Créée en 2008, Unimagri propose des solutions de pompage, d'irrigation et d'énergie renouvelable au Maroc. L'entreprise offre une gamme d'équipements adaptés et un réseau de distribution incluant des succursales à Ait Melloul, Meknès et Errachidia.

Créée en 1994 sous le nom Guerag-Vert jusqu'en 2004, Horti Sud, filiale du groupe HAS Holding, est un spécialiste de la distribution de solutions d'irrigation possédant un portefeuille de produits variés (micro-irrigation, pompage, traitement des eaux, vannes et raccords, etc.). Horti Sud possède 3 centres de distribution au Maroc (Marrakech, Agadir et Kenitra).

Créée en 2014, Linagreen est aujourd'hui un acteur national de la distribution des équipements et matériels d'irrigation goutte à goutte. Forte de son expertise et de son savoir-faire, Linagreen possède un large réseau de distribution grâce à ses centres de distribution et ses commerciaux à travers le Maroc.

Créée en 1989, Kiralma est un acteur régional opérant dans l'importation et la vente de matériel d'irrigation ainsi que dans l'installation d'équipements de goutte à goutte.

Créée en 1995, Inlay est un acteur spécialisé dans la distribution de matériel d'irrigation ainsi que l'étude et la réalisation de projets d'irrigation, de bassins en géomembrane et stations de pompage au Maroc. La société possède une gamme diversifiée de produits d'irrigation (gainés, vannes, filtration, systèmes d'arrosages, etc.).

¹³³ Source : <https://bcifarm.ma/>

¹³⁴ Source : <https://unimagri.com/fr/>

¹³⁵ Source : <https://hortisud.com/>

¹³⁶ Source : <https://linagreen.ma/>

¹³⁷ Source : <https://www.kiralma.ma/>

¹³⁸ Source : <http://inlay.ma/>

VI.3.1.4 Principaux clients

Le tableau ci-dessous présente la répartition des 10 principaux clients de l'activité « Agroéquipement » du Groupe en 2023 :

Client	Part dans le chiffre d'affaires Agroéquipement 2023 (en KMAD)	Part dans le chiffre d'affaires Agroéquipement 2023 (en%)	Type	Termes de paiement octroyés aux clients* (nombre de jours)
Client 1	25 715	3,2%	Revendeurs	120 j
Client 2	20 868	2,6%	Projet (marchés publics)	90 j
Client 3	18 889	2,4%	Revendeurs	240 j
Client 4	11 941	1,5%	Projet (marchés publics)	90 j
Client 5	10 912	1,4%	Revendeurs	180 j
Client 6	10 368	1,3%	Revendeurs	180 j
Client 7	9 127	1,1%	Projet (marchés privés)	120 j
Client 8	9 119	1,1%	Revendeurs	365 j
Client 9	7 697	1,0%	Projet (marchés privés)	120 j
Client 10	7 583	0,9%	Revendeurs	120 j
Total top 10 clients	132 218	16,5%		

Source : CMGP Group

(*) : délai de paiement à partir de la date à laquelle la facture est émise

En 2023, les 10 principaux clients de l'activité Agroéquipement ont représenté 16,5% du total du chiffre d'affaires de l'activité « Agroéquipement ». Les délais de paiement du Groupe octroyés aux principaux clients varient entre 90 et 365 jours à compter de la date de facturation.

Canaux de vente / Canaux de commercialisation des produits vendus

Dans l'activité de l'Agroéquipement, le groupe CMGP commercialise ses produits à travers trois principaux canaux de vente / commercialisation :

- **Revendeurs** (environ 65% du chiffre d'affaires Agroéquipement sur la période 2021-2023) : la distribution de matériels d'irrigation et solaire à travers des revendeurs constitue un pilier essentiel de l'activité du Groupe. Ce canal de vente permet aux revendeurs d'acquérir les produits d'agroéquipements à travers les agences commerciales du Groupe pour les redistribuer à leurs propres clients. Grâce à des partenariats stratégiques avec des fournisseurs internationaux de renom (+25 partenariats), le Groupe offre une gamme diversifiée de solutions de pointe aux agriculteurs et aux exploitants agricoles. ;
- **Projet** (environ 35% du chiffre d'affaires Agroéquipement sur la période 2021-2023) :
 - ✓ **Marchés privés** (environ 30% du chiffre d'affaires Agroéquipement sur la période 2021-2023) : le groupe CMGP intervient dans le domaine des marchés privés à travers la réalisation de projets clés en main (de la conception à l'installation et la mise en service) pour des exploitations de taille moyenne et grande, allant jusqu'à 1000 hectares. Ces projets sur mesure intègrent les dernières avancées technologiques en matière d'irrigation et d'énergie solaire, visant à améliorer les rendements et la durabilité des exploitations ;
 - ✓ **Marchés publics** (environ 5% du chiffre d'affaires Agroéquipement sur la période 2021-2023) : le groupe CMGP intervient en tant que partenaire des administrations publiques, à travers la mise en œuvre de son expertise et de son savoir-faire dans la réalisation d'infrastructures agricoles d'importance nationale. Ces projets contribuent activement à la modernisation des secteurs agricoles à l'échelle nationale, participant ainsi au développement économique et social des régions concernées.

Pour les Projet (marchés privés et publics), le groupe CMGP s'appuie sur une équipe compétente composée de plus de 35 ingénieurs agronomes et de 130 installateurs qualifiés. Cette équipe garantit une mise en œuvre

efficace et professionnelle des solutions proposées, assurant ainsi un service de qualité supérieure à ses clients tout en leur fournissant un accompagnement attentif à chaque étape du processus.

A noter que l'ensemble des agences commerciales du Groupe sont composées à la fois de Showroom (point de vente pour les revendeurs), de bureaux d'études (pour les Projets - marchés privés) ainsi que d'un centre de distribution (dépôt logistique).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires de l'activité Agroéquipement par canal de vente / canal de commercialisation sur la période 2021 - 2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	TCAM 21-23
Revendeurs	518	533	548	2,9%
<i>en % du chiffre d'affaires Agroéquipement</i>	<i>62,7%</i>	<i>66,4%</i>	<i>68,4%</i>	<i>5,7 pts</i>
Projet (marchés privés et publics)	309	270	254	-9,3%
<i>en % du chiffre d'affaires Agroéquipement</i>	<i>37,3%</i>	<i>33,6%</i>	<i>31,6%</i>	<i>-5,7 pts</i>
Total chiffre d'affaires Agroéquipement	826	803	802	-1,5%

Source : CMGP Group

Mode de recouvrement pour les créances clients & Conditions de paiement

Il est à noter que le mode de recouvrement pour les créances clients est identique pour l'ensemble des Business Units et des canaux de vente. La procédure se présente comme suit :

Dès qu'un impayé est constaté, les activités de recouvrement sont lancées. Dans un premier temps, un recouvrement commercial est effectué par les commerciaux ou les chefs d'agences, qui relancent les clients par téléphone ou email pour obtenir un règlement rapide. Le but étant de maintenir une relation commerciale positive tout en incitant au règlement rapide des créances. Parallèlement, le département « Cash & Credit Management » intervient pour renforcer le processus de recouvrement en s'assurant de la solvabilité du client et en optimisant les conditions de paiement. Si cette démarche n'aboutit pas, un recouvrement amiable prend le relais, consistant en l'envoi de courriers recommandés et des relances téléphoniques plus insistantes. L'objectif étant de maintenir le dialogue avec le client et à convenir d'éventuelles solutions de paiement échelonné ou d'autres arrangements. En cas d'inefficacité de cette phase, le dossier passe en recouvrement contentieux, où le département juridique intervient seul ou avec un cabinet spécialisé pour engager des démarches légales, comme l'envoi de mises en demeure ou des actions en justice pour récupérer les créances.

Concernant les conditions de paiement de l'activité Agroéquipement, ils varient selon les canaux de vente / de commercialisation :

- **Revendeurs** : des délais de 120 à 180 jours en moyenne (en ligne avec les normes du secteur) ;
- **Projet** : les délais peuvent être important, dépendamment de la nature des projets et de leur durée de réalisation. Ces délais peuvent atteindre un an dans les cas où les règlements se font par délégation de créances.

VI.3.2 Activité de l'Agrofourniture

VI.3.2.1 Présentation

Cette activité comprend la distribution de produits d'agrofouritures, notamment des produits de protection et de nutrition végétale (insecticides, herbicides, fongicides, etc.), des semences, des engrais, des films plastiques et des filets agricoles ainsi que le mélange et la transformation d'engrais.

Le groupe CMGP a fait son entrée sur le marché des produits phytosanitaires à travers tout d'abord l'acquisition de PHILEA en 2018 avant de consolider sa présence sur le marché à travers l'acquisition de CAS en 2021, leader du domaine de l'agrofouriture au Maroc. Aujourd'hui, le groupe CMGP dispose d'une gamme complète de produits couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur agricole afin de répondre aux besoins des agriculteurs et des distributeurs.

A noter que l'activité d'Agrofourniture dispose de 3 unités industrielles opérées par PROCESS, dédiées au conditionnement et à la transformation des engrais (engrais solides, engrais NPK, engrais liquides et acides). Ces 3 unités permettent de créer des mélanges spécifiques d'engrais pour répondre aux besoins des cultures, favoriser leur croissance et leur rendement et ainsi soutenir l'agriculture moderne, suivant les processus et les étapes suivantes :

- **Engrais azotés :**
 - ✓ Réception des engrais sous forme de granulés en vrac ;
 - ✓ Contrôle qualité à la réception ;
 - ✓ Stockage dans des silos adaptés pour préserver leur qualité ;
 - ✓ Ensachage dans des sacs à travers des ensacheuses.
- **Engrais NPK :**
 - ✓ Réception des matières premières en vrac ;
 - ✓ Contrôle qualité ;
 - ✓ Stockage dans des silos adaptés ;
 - ✓ Mélange des intrants suivants des proportions spécifiques ;
 - ✓ Ensachage dans des sacs à travers des ensacheuses.
- **Engrais liquides :**
 - ✓ Réception des matières premières en vrac ;
 - ✓ Contrôle qualité ;
 - ✓ Mélange dans des cuves avec des dosages spécifiques ;
 - ✓ Conditionnement en bidons.
- **Acides :**
 - ✓ Réception des acides en vrac ;
 - ✓ Contrôle qualité ;
 - ✓ Conditionnement en bidons à partir de citernes.

Répartition du chiffre d'affaires Agrofourniture sur la période 2021 – 2023

Le tableau ci-dessous présente l'évolution chiffre d'affaires de l'activité « Agrofourniture » par produits sur la période 2021 - 2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	TCAM 21-23
Engrais	397	605	565	19,2%
<i>en % du chiffre d'affaires Agrofourniture</i>	<i>47,0%</i>	<i>56,3%</i>	<i>51,7%</i>	<i>4,7 pts</i>
Produits phytosanitaires	363	361	416	7,0%
<i>en % du chiffre d'affaires Agrofourniture</i>	<i>42,9%</i>	<i>33,6%</i>	<i>38,0%</i>	<i>-4,9 pts</i>
Semences	29	40	43	22,2%
<i>en % du chiffre d'affaires Agrofourniture</i>	<i>3,4%</i>	<i>3,7%</i>	<i>3,9%</i>	<i>0,5 pts</i>
Films plastiques	32	34	37	7,1%
<i>en % du chiffre d'affaires Agrofourniture</i>	<i>3,8%</i>	<i>3,2%</i>	<i>3,4%</i>	<i>-0,4 pts</i>
Autres produits	25	35	33	14,3%
<i>en % du chiffre d'affaires Agrofourniture</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,3%</i>	<i>3,0%</i>	<i>0,0 pts</i>
Total chiffre d'affaires Agrofourniture	846	1 075	1 093	13,7%

Source : CMGP Group

Les engrais et les produits phytosanitaires sont les principaux produits vendus par le groupe CMGP, représentant en moyenne 89,8% du chiffre d'affaires « Agrofourniture » sur la période 2021-2023.

Le chiffre d'affaires « Agrofourniture » s'établit à 1 075 MMAD en 2022 contre 846 MMAD en 2021, en hausse de 229 MMAD (+13,8%), portée principalement par la croissance de l'ensemble des lignes de métiers notamment les engrais (+208 MMAD, soit +27,0%), les semences (+11 MMAD, soit +37,9%) et les films plastiques (+2 MMAD, soit 6,3%).

Le chiffre d'affaires Agrofourniture 2023 s'établit à 1 093 MMAD en 2023 en hausse de 18 MMAD (+1,7%) par rapport à l'année 2022. L'année 2023 a été principalement marquée par la hausse des ventes des produits phytosanitaires de 55 MMAD en lien avec la hausse de leur prix de ventes, compensée par la baisse des ventes des engrais de 40 MMAD en lien avec la baisse de leur prix de vente, conséquence du pic enregistré en 2022.

Le tableau ci-dessous représente le chiffre d'affaires « Agrofourniture » par Business Unit :

En MMAD	2021	2022	2023	TCAM 21-23
Retail	846	1 075	1 093	13,7%
<i>en % du chiffre d'affaires Agrofourniture</i>	<i>100,0%</i>	<i>100,0%</i>	<i>100,0%</i>	<i>0,0 pts</i>
Industrie	57	83	88	23,6%
<i>en % du chiffre d'affaires Agrofourniture</i>	<i>6,8%</i>	<i>7,7%</i>	<i>8,0%</i>	<i>1,2 pts</i>
Total chiffre d'affaires agrégé Agrofourniture	903	1 157	1 181	14,3%
Intercos ¹³⁹	-57	-83	-88	23,6%
<i>en % du chiffre d'affaires Agrofourniture</i>	<i>-6,8%</i>	<i>-7,7%</i>	<i>-8,0%</i>	<i>-1,2 pts</i>
Total chiffre d'affaires Agrofourniture	846	1 075	1 093	13,7%

Source : CMGP Group

¹³⁹ Comprend uniquement les éliminations intragroupes liées à la BU « Industrie ». En effet, le chiffre d'affaires de la BU « Retail », tel que présenté est retraité des flux intragroupes y afférant.

Le chiffre d'affaires de la BU Retail s'établit à 1 075 MMAD en 2022 contre 846 MMAD en 2021, en hausse de 229 MMAD (+27,0%) en lien principalement avec la hausse significative des ventes des engrais.

Le chiffre d'affaires de la BU Retail s'établit à 1 093 MMAD en 2023 contre 1 075 MMAD en 2022, en hausse de 18 MMAD (+1,7%) en lien principalement avec la hausse significative des ventes des produits phytosanitaires.

La BU Industrie, représentée par la filiale PROCESS, est en croissance de 23,6% sur la période 2021-2023 bénéficiant également de la forte hausse des prix des engrais. A noter que PROCESS, à travers ses 3 unités industrielles, vend la totalité de sa production d'engrais à CAS et son chiffre d'affaires est par conséquent totalement éliminé dans les comptes consolidés.

Unités Industrielles « Conditionnement et Transformation des engrais »

Le tableau ci-dessous détaille les capacités de production, les volumes de production et les taux d'utilisation des 3 unités industrielles de conditionnement et transformation des engrais sur la période 2022 – 2023 :

	Capacité de production théorique (en T)	Production en T	
		2022	2023
Unité 4 - Anza	5 380	3 116	4 039
% Taux d'utilisation		57,9%	75,1%
Unité 5 - El Jadida	45 000	30 208	32 084
% Taux d'utilisation		67,1%	71,3%
Unité 6 - Jorf Lasfar ¹⁴⁰	117 700	-	-
% Taux d'utilisation		-	-

Source : CMGP Group

VI.3.2.2 Produits

Le tableau suivant présente les principaux produits commercialisés par le Groupe :

Produits	Description
Engrais	Eléments nutritifs appliqués aux sols ou aux plantes pour favoriser leur croissance et leur développement. Les engrais peuvent être chimiques contenant des composés spécifiques comme l'azote, le phosphore et le potassium, ou organiques tels que le compost et le guano. Ils peuvent être sous forme liquide, solide ou granulaire.
Produits phytosanitaires	Substances chimiques ou biologiques utilisées pour protéger les plantes contre les bioagresseurs tels que les insectes, les mauvaises herbes, les maladies fongiques ou bactériennes. Les produits phytosanitaires comprennent une large gamme de produits tels que les herbicides, les insecticides, les fongicides, les nématicides, etc.
Semences	Embryons de plantes utilisées dans la propagation végétative et la culture agricole. Les semences peuvent être de différentes variétés (conventionnelles, hybrides ou génétiquement modifiées) et sont considérées comme les éléments de base de la production agricole. Elles sont sélectionnées et développées en fonction de divers facteurs tels que le rendement, la résistance aux maladies, la tolérance aux conditions environnementales, etc.
Compléments nutritionnels	Formulations spécifiques riches en nutriments, conçues pour fournir aux plantes un soutien nutritionnel pour faire face aux carences du sol et aux conditions environnementales. Les compléments nutritionnels comprennent une large gamme d'éléments nutritifs tels que des oligo-éléments, des vitamines, des acides aminés, etc.

¹⁴⁰ L'exploitation du site de Jorf Lasfar a démarré en septembre 2024.

Films plastiques	Matériaux plastiques utilisés dans l'agriculture pour une multitude d'applications telles que la protection des cultures contre les intempéries, les mauvaises herbes et les ravageurs ainsi que le contrôle de la température et l'humidité du sol. Les films plastiques favorisent la création d'un environnement contrôlé propice à la croissance des plantes, et sont souvent utilisés dans les serres, les tunnels et les systèmes de paillage.
Filets agricoles	Matériaux tissés ou en mailles utilisés pour la protection des cultures contre une variété de menaces telles que les ravageurs et les conditions météorologiques extrêmes, tout en permettant une circulation optimale de l'air et de la lumière. Les filets agricoles sont conçus pour envelopper les cultures et offrir une barrière physique contre les organismes nuisibles sans compromettre la croissance des plantes.

Source : CMGP Group

VI.3.2.3 Principaux acteurs du marché

Le secteur de l'agrofourniture se caractérise par la présence de divers acteurs fragmentés selon les différentes catégories de produits, comme présenté dans cette section.

VI.3.2.3.1 Principaux acteurs du marché – produits phytosanitaires

Le marché des produits phytosanitaires se structure autour de plusieurs acteurs : quelques principaux opérateurs nationaux (dont CMGP Group), quelques acteurs régionaux, et une multitude de petits acteurs informels locaux.

Grâce à l'acquisition de CAS, le groupe CMGP a consolidé sa position sur le marché national pour devenir un acteur majeur sur ce marché avec une part de marché estimé de 21% en 2021 (marché estimé à 1,7 MdMAD¹⁴¹) et de 20% en 2022 (marché estimé à 1,8 MdMAD¹⁴²). La stratégie de différenciation et les atouts du Groupe concernant le segment des produits phytosanitaires se présentent comme suit :

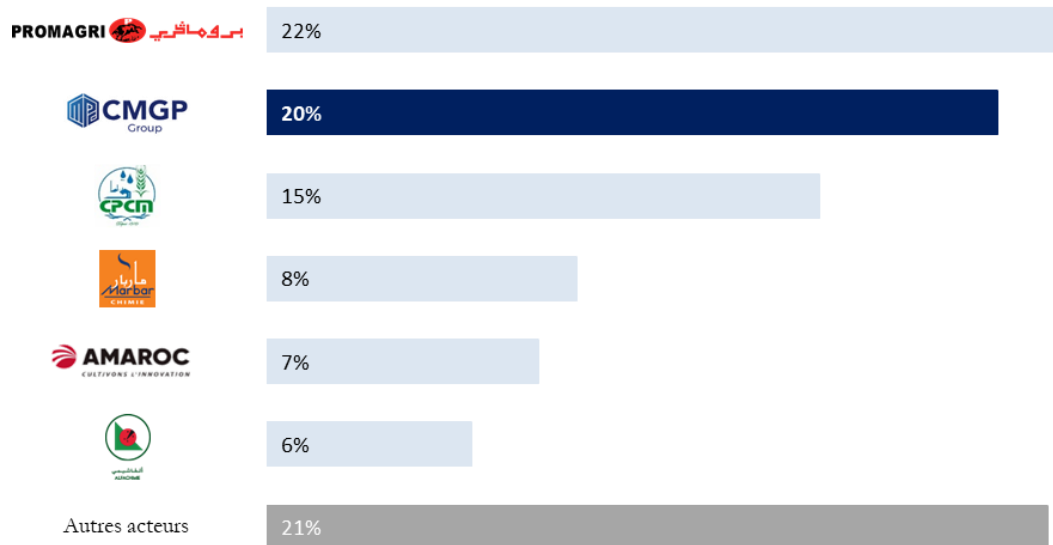
- Gamme de phytosanitaires la plus étendue sur le marché (insecticides, herbicides, fongicides, nématicides, traitement du sol, etc.) à la fois génériques et premium ;
- Un portefeuille intégrant des références mondiales avec des exclusivités partielles sur certains produits (notamment Bayer et Syngenta) ;
- Agrément BPE auprès de l'ONSSA
- Introduction et homologation continue des produits pour enrichir davantage le portefeuille et couvrir l'ensemble des besoins (selon les cultures) ;
- Réseau des agences commerciales et des centres de distribution (dépôts logistiques) le plus capillaire sur le marché, couvrant l'ensemble du Maroc ;
- Synergies CMGP.CAS.

Le graphique ci-dessous présente les parts de marché des principaux acteurs de la vente de produits phytosanitaires au Maroc en 2022 (en valeur) :

¹⁴¹ Estimations Management

¹⁴² Estimations Management

Part de marché de la vente de produits phytosanitaires au Maroc en 2022¹⁴³



Source : Estimations du Management

Une présentation des principaux acteurs de ce secteur est détaillée ci-dessous :

Promagri¹⁴⁴

Fondée en 1950, Promagri est une société marocaine de distribution d'intrants agricoles, offrant des produits de nutrition des plantes, de protection des cultures et de semences certifiées. Avec un réseau de distribution de 11 centres de distribution dans les principales régions agricoles du pays, Promagri se positionne comme l'une des principales sociétés de distribution d'intrants agricoles au Maroc, représentant plusieurs partenaires de renommée internationale.

Groupe Saoas¹⁴⁵

Créée en 1975 à Agadir, le groupe Saoas est un distributeur de produits phytosanitaires. Le groupe collabore avec d'importants fabricants reconnus à l'échelle internationale, notamment AAKO, Arkema, etc.

Amaroc¹⁴⁶

Créée en 1954, Amaroc est un acteur majeur de l'agrochimie au Maroc. La société est spécialisée dans l'importation, le développement et la commercialisation de produits phytosanitaires haut de gamme mais opère également dans la distribution d'autres produits tels que les engrais foliaires et les semences.

Marbar Chimie¹⁴⁷

Marbar Chimie, filiale du Groupe Marbar, est une entreprise marocaine, active depuis 1976, spécialisée dans la protection des cultures et la nutrition des plantes. Elle propose une large gamme de solutions adaptées

¹⁴³ Dernières données disponibles

¹⁴⁴ Source : <https://promagri.ma/>

¹⁴⁵ Source : <https://groupesaoas.com/>

¹⁴⁶ Source : <https://amaroc-agro.com/>

¹⁴⁷ <https://marbarchimie.ma/>

(fongicides, herbicides, insecticides, fertilisants, etc.) aux cultures clés, telles que les céréales, le maraîchage et les agrumes. Grâce à son réseau national et sa centaine de collaborateurs, Marbar accompagne les agriculteurs pour une agriculture durable et performante.

AgriTrade¹⁴⁸

Créée en 1985, AgriTrade est spécialisée dans la commercialisation d'engrais, de semences et de produits phytosanitaires, offrant une gamme diversifiée pour répondre aux besoins de tous les secteurs de l'agriculture.

Arzak ST¹⁴⁹

Créée en 1998, Arzak ST est une entreprise marocaine spécialisée dans la distribution des produits phytopharmaceutiques, fertilisants, bio stimulants, semences, matériels agricoles et produits d'hygiène et santé publique. Arzak ST couvre l'ensemble du territoire marocain à travers 5 centres de distribution, proposant à ses clients un portefeuille de 110 produits.

Compagnie de Produits Chimiques du Maroc (CPCM)¹⁵⁰

Créée en 1939, la Compagnie de Produits Chimiques du Maroc (CPCM) est une entreprise spécialisée dans la distribution d'engrais, de fertilisants, de produits phytosanitaires et d'autres produits chimiques pour le traitement de l'eau et l'agriculture.

Agrimatco Maroc¹⁵¹

Créée en 1985, Agrimatco Maroc, est un distributeur de semences et de solutions phytosanitaires, proposant une gamme de produits diversifiés pour la protection des cultures et l'irrigation, dans toutes les régions agricoles du Maroc à travers 8 centres de distribution. Agrimatco Maroc emploie 70 personnes et possède 1 station R&D. A noter qu'Agrimatco Maroc est une filiale du groupe chyprien Agrimatco Global qui est présent dans 47 pays.

VI.3.2.3.2 Principaux acteurs du marché – engrais¹⁵²

Par ailleurs, le groupe CMGP est confronté à une concurrence accrue de plusieurs entreprises marocaines sur le marché de la distribution des engrais. En effet, celui-ci est très fragmenté et se compose essentiellement d'acteurs nationaux et régionaux ainsi que de nombreux acteurs informels.

Sur le marché des engrais solides et solubles, le groupe CMGP s'impose comme l'un des principaux acteurs, avec une part de marché de 8% en 2021 (marché estimé à 4,7 MdMAD¹⁵³) et de 12 % en 2022 (marché estimé à 5,0 MdMAD¹⁵⁴).

Il est à noter que le marché des engrais solides et solubles est composé à 70% d'engrais solides et 30% d'engrais solubles. Le Groupe s'est principalement positionné sur le segment des engrais solubles en étant le 2^{ème} acteur au Maroc sur ce segment avec une part de 19 % en 2021 (marché estimé à 1,5 MdMAD¹⁵⁵) et de 20% en 2022 (marché estimé à 1,6 MdMAD¹⁵⁶). Sur le segment des engrais solides, la part de marché du Groupe est de 3% en 2021 (marché estimé à 3,2 MdMAD¹⁵⁷) et de 4% en 2022 (marché estimé à 3,4

¹⁴⁸ Source : <https://sce.ma/fr/agri-trade-maroc/>

¹⁴⁹ Source : <https://arzakagro.ma/>

¹⁵⁰ Source : <http://cpcm.co.ma/>

¹⁵¹ Source : <https://agrimatcomaroc.com/agrimatco-maroc/>

¹⁵² Estimations uniquement du marché des engrais solides et solubles (hors compléments nutritionnels, acides et compost)

¹⁵³ Estimations du Management en 2021

¹⁵⁴ Estimations du Management en 2022 (dernières données disponibles)

¹⁵⁵ Estimation du management en 2021

¹⁵⁶ Estimations du Management en 2022 (dernières données disponibles)

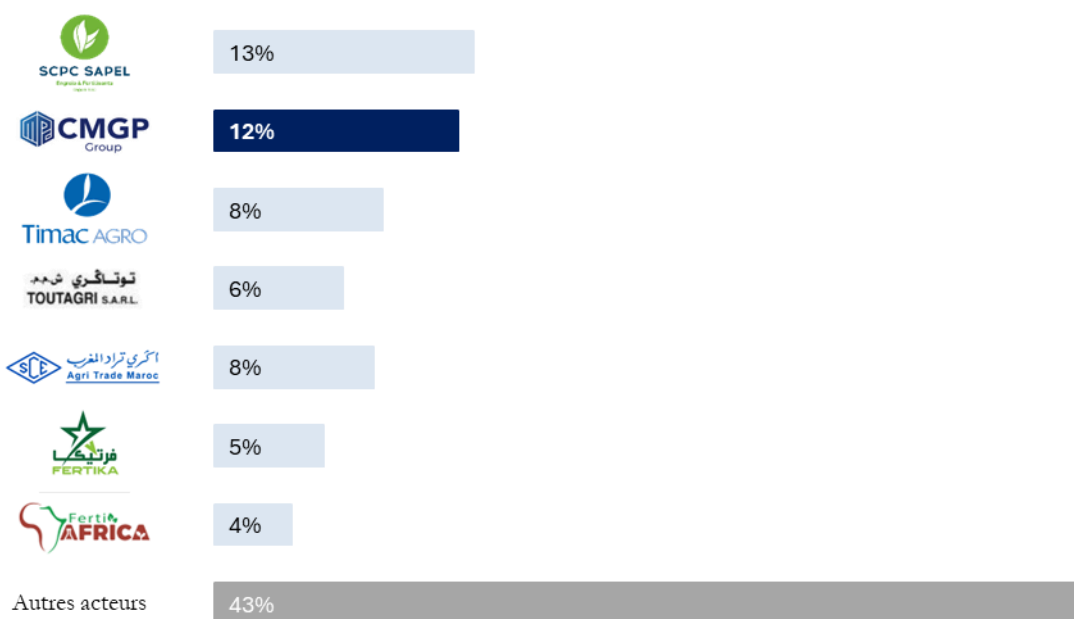
¹⁵⁷ Estimation du management en 2021

MdMAD¹⁵⁸), le positionnant dans le top 10 des acteurs de ce segment. La stratégie de différenciation et les atouts du Groupe concernant le segment des engrais se présentent comme suit :

- Gamme étendue d'engrais (azotés, NPK, compléments nutritionnels/biostimulants, acides, etc.) ;
- Produits compétitifs et de haute qualité ;
- 2 unités de transformation et de conditionnement (à Anza et El Jadida) et lancement de 2 nouvelles unités à (i) Drarga qui sera opérationnelle en février 2025 (relocalisation du site actuel d'Anza pour augmenter les capacités de production) et (ii) Jorf Lasfar (notamment pour développer les capacités du Groupe et son positionnement sur les engrais solides) ;
- Diverses sources d'approvisionnement notamment au Maroc (OCP) et à l'international (portefeuille diversifié de fournisseurs) ;
- Introduction et développement continu de nouveaux produits selon les régions et les cultures pour couvrir l'ensemble des besoins ;
- Développement d'engrais complexes à forte valeur ajoutée (notamment le Nitrostar, etc.)
- Réseau des agences commerciales et centres de distribution (dépôts logistiques) le plus capillaire sur le marché, couvrant l'ensemble du Maroc ;
- Synergies commerciales CMGP.CAS.

Le graphique ci-dessous présente les parts de marché des principaux acteurs de la vente des engrais (solides et solubles) au Maroc en 2022 (en valeur) :

Part de marché de la vente d'engrais au Maroc en 2022¹⁵⁹



Source : Estimations du Management

Une présentation des principaux acteurs de ce secteur est détaillée ci-dessous :

¹⁵⁸ Estimations du Management en 2022 (dernières données disponibles)

¹⁵⁹ Dernières données disponibles

Zine Céréales est une société spécialisée dans la distribution d'engrais (solubles, azotés, phosphoriques, etc.), aliments de bétail et céréales commercialisés sous la marque LMAHRAT. Zine Céréales fait partie du pôle agrofourniture du family office Zine Capital Invest.

Société Commerciale des Produits Chérifiens SCPC Sapel¹⁶¹

Créée en 1950, la Société Commerciale des Produits Chérifiens (SCPC Sapel) est spécialisée dans la fabrication et la distribution de fertilisants et engrais pour l'agriculture marocaine. En 2021¹⁶², la SCPC Sapel a réalisé un chiffre d'affaires de 50 MEUR et un volume total de 120 000 tonnes d'engrais. La société dispose de 7 sites de stockage et de production répartis entre le sud et le nord du Maroc.

Toutagri¹⁶³

Créée en 2004 et située à El Jadida, Toutagri est spécialisée dans la distribution de produits d'agrofourniture notamment d'engrais et de semences.

Asbita¹⁶⁴

Créée en 1994, Asbita est une entreprise marocaine spécialisée dans l'importation et la distribution d'engrais et produits chimiques pour l'agriculture.

AgriTrade¹⁶⁵

AgriTrade est également présent sur le segment des engrais à travers une large gamme de produits.

Une présentation plus détaillée d'AgriTrade est contenue dans la section « Principaux acteurs du marché – produits phytosanitaires ».

Timac Agro¹⁶⁶

Timac Agro, filiale du Groupe Roullier, est une entreprise industrielle spécialisée dans la production d'amendements de sols, dans la nutrition Végétale et la nutrition animale.

Timac Agro propose une gamme diversifiée de solutions innovantes (Amendements organiques, Solides, liquides foliaires et racinaires, hydrosolubles) issues du Centre Mondial d'Innovation du Groupe Roullier.

MAROC SAMAD¹⁶⁷

Filiale du groupe marocain Anouar Invest, Maroc Samad est un acteur de la distribution d'engrais et de fertilisants au Maroc, vendus sous la marque Samad El Ghella.

Fertika¹⁶⁸

Fondé en 2003, Fertika est un acteur marocain dans l'importation et la distribution d'engrais et de fertilisants au Maroc. Active à l'échelle nationale grâce à sa centaine de collaborateurs, Fertika dispose de 4 sites stratégiques (Settat, El-Jadida, Fès et Karia Ba Mohamed) lui permettant d'assurer l'import, l'ensachage et la commercialisation d'engrais et de fertilisants.

Ferti Africa¹⁶⁹

Fondée en 2020, Ferti Africa est spécialisée dans la fabrication et la distribution d'engrais adaptés aux cultures agricoles, grâce à son réseau national et à une capacité de production de 450 000 tonnes par an.

¹⁶⁰ Source : <https://zinecapitalinvest.ma/pole-agro-fourniture.php>

¹⁶¹ Source : <https://scpc-sapel.ma/>

¹⁶² Dernières données disponibles

¹⁶³ Source : <https://maroc.welipro.com/c/toutagri-1323900>

¹⁶⁴ Source : <https://www.kerix.net/fr/annuaire-entreprise/asbita>

¹⁶⁵ Source : <https://sce.ma/fr/agri-trade-maroc/>

¹⁶⁶ Source : <https://ma.timacagro.com/>

¹⁶⁷ Source : <http://www.anouarinvest.com/fr/filiales/maroc-samad>

¹⁶⁸ Source : <https://fertika.ma/index.php>

¹⁶⁹ Source : <https://fertiafrica.com/>

VI.3.2.4 Principaux clients

Le tableau ci-dessous présente la répartition des 10 principaux clients de l'activité Agrofourniture du Groupe en 2023 :

Client	Part dans le chiffre d'affaires Agrofourniture 2023 (en KMAD)	Part dans le chiffre d'affaires Agrofourniture 2023 (en %)	Type	Type de produits vendus	Termes de paiement octroyés aux clients* (nombre de jours)
Client 1	20 017	1,8%	Société agricole	Engrais, Filets agricoles, Produits phytosanitaires	120 j
Client 2	19 481	1,8%	Société agricole	Engrais, Produits phytosanitaires	120 j
Client 3	11 764	1,1%	Société agricole	Engrais, Semences, Filets agricoles, Produits phytosanitaires	120 j
Client 4	11 548	1,1%	Société agricole	Engrais, Semences, Films plastiques, Produits phytosanitaires	120 j
Client 5	9 921	0,9%	Société agricole	Engrais, Produits phytosanitaires	120 j
Client 6	8 920	0,8%	Société agricole	Engrais, Produits phytosanitaires	120 j
Client 7	8 713	0,8%	Revendeurs	Engrais, Semences, Produits phytosanitaires	120 j
Client 8	8 568	0,8%	Société agricole	Engrais, Substrats, Produits phytosanitaires	120 j
Client 9	8 281	0,8%	Société agricole	Engrais, Produits phytosanitaires	120 j
Client 10	8 181	0,7%	Société agricole	Engrais, Produits phytosanitaires	120 j
Total top 10 clients	115 394	10,6%			

Source : CMGP Group

(*) : délai de paiement à partir de la date à laquelle la facture est émise

En 2023, les 10 principaux clients de l'activité Agrofourniture ont représentés 10,6% du total du chiffre d'affaires de l'activité « Agrofourniture ». Les délais de paiement du Groupe octroyés aux principaux clients sont de 120 jours à compter de la date de facturation.

Canaux de vente / Catégories de clientèles

Dans l'activité de l'Agrofourniture, le groupe CMGP commercialise ses produits à travers un seul canal de vente (les agences commerciales), visant principalement deux catégories de clientèle :

- **Agriculteurs** (environ 90% du chiffre d'affaires Agrofourniture) : les ventes sont principalement orientées vers les agriculteurs de toute taille et pour toutes les cultures agricoles, qui constituent la majeure partie de la clientèle. Le groupe CMGP entretient des relations étroites avec les exploitants agricoles en mobilisant une équipe commerciale sur le terrain. Cette approche permet au Groupe de (i) fournir un service personnalisé, (ii) cerner les besoins spécifiques de chaque exploitation et (iii) garantir une disponibilité optimale des produits ;
- **Revendeurs** (environ 10% du chiffre d'affaires Agrofourniture) : le groupe CMGP collabore avec un réseau de revendeurs agricoles pour étendre sa présence dans les zones où il n'est pas directement implanté.

Mode de recouvrement pour les créances clients & Conditions de paiement

Il est à noter que le mode de recouvrement pour les créances clients est identique pour l'ensemble des Business Units et des canaux de vente. La procédure se présente comme suit :

Dès qu'un impayé est constaté, les activités de recouvrement sont lancées. Dans un premier temps, un recouvrement commercial est effectué par les commerciaux ou les chefs d'agences, qui relancent les clients par téléphone ou email pour obtenir un règlement rapide. Le but étant de maintenir une relation commerciale positive tout en incitant au règlement rapide des créances. Parallèlement, le département « Cash & Credit Management » intervient pour renforcer le processus de recouvrement en s'assurant de la solvabilité du client et en optimisant les conditions de paiement. Si cette démarche n'aboutit pas, un recouvrement amiable prend le relais, consistant en l'envoi de courriers recommandés et des relances téléphoniques plus insistantes. L'objectif étant de maintenir le dialogue avec le client et à convenir d'éventuelles solutions de paiement échelonné ou d'autres arrangements. En cas d'inefficacité de cette phase, le dossier passe en recouvrement contentieux, où le département juridique intervient seul ou avec un cabinet spécialisé pour engager des démarches légales, comme l'envoi de mises en demeure ou des actions en justice pour récupérer les créances.

Concernant les conditions de paiement de l'activité Agrofourniture, il s'agit de délais de 120 à 180 jours en moyenne (en ligne avec les normes du secteur).

VI.3.3 Activité de l'Infrastructure

VI.3.3.1 Présentation

L'activité Infrastructure concerne la production de tubes en PVC et PEHD utilisés pour l'adduction d'eau potable, l'assainissement liquide et les projets de construction dans les secteurs du BTP et des télécommunications, ainsi que la production de fournitures de systèmes d'irrigation intelligents qui permettent une gestion économe de l'eau d'irrigation.

Le groupe CMGP, à travers ses filiales SICDA et SICDA Infra, propose à ses clients publics et privés des produits fabriqués destinés aux projets d'assainissement intégrant les mesures nécessaires en matière du respect de l'environnement, notamment la gestion propre des eaux usées, la lutte contre la pollution de la nappe phréatique et la préservation de la biodiversité. Ces produits sont destinés à divers secteurs, notamment l'agriculture, l'hydraulique, le bâtiment et les infrastructures.

Grâce à cette expertise, le Groupe est en mesure de répondre aux besoins du marché en fournissant des tuyaux et tubes de haute qualité, durables et fiables et joue un rôle important dans la fabrication de produits répondant aux normes de qualité requises sur le marché (cf. normes de qualité décrites dans la section *VIII.1.1.1 Normes et objectifs de développement durable à moyen terme – Politique et Normes Qualité*).

Répartition du chiffre d'affaires Infrastructure sur la période 2021 – 2023

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires « Infrastructure » sur la période 2021 – 2023 par type de produits. A noter que ce chiffre d'affaires provient entièrement des activités industrielles :

En MMAD	2021	2022	2023	TCAM 21-23
Tubes PVC	89	88	81	-4,1%
<i>en % du chiffre d'affaires Infrastructure</i>	<i>71,4%</i>	<i>61,9%</i>	<i>57,1%</i>	<i>-14,3 pts</i>
Tubes PEHD	33	52	59	33,9%
<i>en % du chiffre d'affaires Infrastructure</i>	<i>26,3%</i>	<i>36,6%</i>	<i>41,1%</i>	<i>14,8 pts</i>

Autres	3	2	3	-5,5%
<i>en % du chiffre d'affaires Infrastructure</i>	<i>2,3%</i>	<i>1,4%</i>	<i>1,8%</i>	<i>-0,5 pts</i>
Total chiffre d'affaires Infrastructure	124	142	142	7,2%

Source : CMGP Group

Les tubes PVC et les tubes PEHD sont les principaux produits fabriqués et vendus par le groupe CMGP, représentant en moyenne 98% du chiffre d'affaires Infrastructure sur la période 2021-2023.

Le chiffre d'affaires Infrastructure s'établit à 142 MMAD en 2022 contre 124 MMAD en 2021, soit une croissance de 14,5%. Cette croissance de 18 MMAD s'explique principalement par une inflation marquée, en particulier au niveau des matières premières, et qui a été répercuté en partie sur les prix de vente notamment pour les tubes PEHD.

Le chiffre d'affaires Infrastructure 2023 s'établit à 142 MMAD, et reste relativement stable par rapport à l'année 2022.

Le tableau ci-dessous détaille les capacités de production, les volumes de production et les taux d'utilisation des 2 unités industrielles de fabrication de tubes et tuyaux en PVC et PEHD sur la période 2021-2023 :

	Capacité de production théorique (en T)	Production en T		
		2021	2022	2023
Unité 2 - SICDA 2 (PVC)	25 000	13 711	9 291	9 494
% Taux d'utilisation		54,8%	37,2%	38,0%
Unité 3 - SICDA Infra (PEHD)	15 000	2 466	3 416	3 768
% Taux d'utilisation		16,4%	22,8%	25,1%

Source : CMGP Group

VI.3.3.2 Produits

Le tableau suivant présente les principaux produits commercialisés et entièrement produits par le Groupe :

Produits	Description
Tubes PVC	Conduites de canalisation élaborées à partir du polychlorure de vinyle, un polymère thermoplastique, réputé pour sa robustesse et sa résistance à la corrosion. Grâce à leur structure rigide, les tubes PVC sont adaptés aux applications nécessitant une certaine fermeté, stabilité et durabilité comme les réseaux d'assainissement, les systèmes de drainage pluvial, les canalisations d'eau potable et les systèmes d'évacuation des eaux dans le domaine du bâtiment.
Tubes PEHD	Conduites de canalisation fabriquées à partir de polyéthylène haute densité, un polymère connu pour sa flexibilité et sa résistance aux chocs et aux contraintes mécaniques. Les tubes PEHD sont adaptés aux environnements où les variations de terrain et les mouvements de sol sont fréquents, offrant une solution polyvalente pour diverses applications telles que l'adduction d'eau potable.
Tubes Double-Paroi	Conduites de canalisation caractérisées par leur structure comportant deux couches distinctes. La couche interne est destinée au transport du fluide, tandis que la couche externe assure une protection supplémentaire contre les fuites et les dommages. Cette configuration offre une résistance renforcée, adaptée à diverses applications comme l'assainissement.

Source : CMGP Group

VI.3.3.3 Principaux acteurs du marché

Le secteur de production et de ventes des tubes en PVC et PEHD se caractérise par la présence de plusieurs acteurs¹⁷⁰.

Une présentation des principaux acteurs du secteur est présentée ci-dessous :

Plastima Canalisations¹⁷¹

Créée en 1969, Plastima est l'entité industrielle du Groupe marocain SEKKAT, spécialisée dans la conception, la production et la commercialisation de produits en matières thermoplastiques. L'entité occupe une superficie de 160 000 m² et emploie plus de 600 collaborateurs permanents.

La société opère en faveur des secteurs hydrauliques, notamment de l'irrigation, l'assainissement liquide, l'adduction en eau potable le drainage et le gainage.

¹⁷⁰ Il est à noter que le management ne dispose pas, à ce jour, d'une estimation chiffrée précise de la part de marché du Groupe dans l'activité Infrastructure. Toutefois, il estime que cette part de marché en 2023 se situe entre 7 et 9 %, sur un marché évalué à environ 1,5 à 2 milliards de MAD.

¹⁷¹ Source : <https://plastimacanalisation.com/>

Dimatit¹⁷²

Créée en 1941, Dimatit est une filiale du groupe YNNA Groupe Chaabi, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation des tubes et accessoires en PVC, PEHD en PP (polypropylène) et en PRV (Polyester Renforcé de Verre), des compteurs d'eau, et des films pour l'agriculture et l'emballage.

Dimatit propose une gamme diversifiée de produits innovantes répondant aux besoins des professionnels des secteurs de l'hydraulique, de l'agriculture, du bâtiment et de l'emballage, grâce à ses 4 sites de production d'une superficie de 16 hectares, ses 6 centres de distribution et ses 450 collaborateurs.

Feroplast Maroc¹⁷³

Créée en 1999 par le groupe industriel espagnol Grupo Plasticos Ferro (GPF), Feroplast Maroc est spécialisé dans la fabrication et la commercialisation de tuyaux accessoires PVC et polyéthylène à destination essentiellement de l'irrigation, le drainage et le bâtiment. Située dans la zone industrielle de Tîl Mellil (Casablanca), Feroplast Maroc s'étend sur une superficie industrielle de plus de 50 000 m² et possède une forte capacité de production de tuyaux en PVC et PE.

Ines¹⁷⁴

Créée en 1980 Ines S.A. s'est spécialisée depuis plusieurs années dans la fabrication et la commercialisation de solutions innovantes et complètes pour les réseaux d'adduction d'eau potable, les réseaux d'assainissement, les réseaux secs électriques et télécoms, ainsi que dans une offre large d'articles pour le bâtiment et l'irrigation.

Alma Maroc¹⁷⁵

Créée en 1992, Alma est spécialisée dans la conception et la production des tubes en PE et en PVC ainsi que l'assemblage et l'étalonnage des compteurs d'eau. Implantée à Had Soualem au Maroc sur une superficie de 100 000 m², Alma propose des solutions complètes pour des réseaux d'eau potable, d'assainissement, de traitement des eaux ainsi que les réseaux de télécommunication et ce conformément aux normes nationales et internationales en vigueur les plus exigeantes.

Araplast¹⁷⁶

Créée en 1996, Araplast est un fabricant national des tubes et éléments de raccordement de tuyaux pour l'approvisionnement en eau, l'évacuation des eaux usées et canalisations industrielles. La société est spécialisée dans la fabrication et la vente des accessoires de salle de bains et des pièces moulées en différentes matières en ABS, polycarbonate, polypropylène, etc. Aujourd'hui, Araplast compte 1 100 collaborateurs et commercialise plus de 300 produits pour 500 clients

¹⁷² Source : <https://dimatit.com/>

¹⁷³ Source : <https://www.feroplastmaroc.com>

¹⁷⁴ Source : <https://www.ines.ma>

¹⁷⁵ Source : <https://alma.ma/>

¹⁷⁶ Source : <https://www.araplast.ma/>

VI.3.3.4 Principaux clients

Le tableau ci-dessous présente la répartition des 10 principaux clients de l'activité Infrastructure du Groupe en 2023 :

Client	Part dans le chiffre d'affaires Infrastructure 2023 (en KMAD)	Part dans le chiffre d'affaires Infrastructure 2023 (en %)	Type	Termes de paiement octroyés aux clients* (nombre de jours)
Client 1	9 110	6,4%	Services publics	90 j
Client 2	8 618	6,1%	Travaux d'assainissement/d'adduction	120 j
Client 3	8 331	5,8%	Services publics	90 j
Client 4	7 327	5,1%	Travaux d'assainissement/d'adduction	90 j
Client 5	6 072	4,3%	Travaux d'assainissement/d'adduction	90 – 120 j
Client 6	5 341	3,7%	Travaux d'assainissement/d'adduction	120 j
Client 7	3 693	2,6%	Travaux d'assainissement/d'adduction	90 j
Client 8	3 672	2,6%	Services publics	90 j
Client 9	3 199	2,6%	Travaux d'assainissement/d'adduction	90 – 120 j
Client 10	2 842	2,0%	Travaux d'assainissement/d'adduction	120 j
Total top 10 clients	58 205	40,9%		

Source : CMGP Group

(*) : délai de paiement à partir de la date à laquelle la facture est émise

En 2023, les 10 principaux clients de l'activité Infrastructure ont représentés 40,9% du total du chiffre d'affaires de l'activité « Infrastructure ». Les délais de paiement du Groupe octroyés aux principaux clients varient entre 90 et 120 jours à compter de la date de facturation.

Canaux de vente / Canaux de commercialisation des produits vendus

Le groupe CMGP opère dans l'activité de l'Infrastructure, en fournissant des solutions essentielles pour les réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable. Le Groupe adresse ce marché principalement à travers :

- **La vente directe aux clients** (82% du chiffre d'affaires Infrastructure sur la période 2021-2023) : le groupe CMGP entretient des relations directes avec un portefeuille diversifié de clients opérant dans le secteur de l'infrastructure. Cela inclut des entreprises spécialisées dans les travaux d'assainissement et d'adduction d'eau, des sociétés de construction, ainsi que des entreprises de télécommunications. L'équipe commerciale du Groupe travaille en étroite collaboration avec ces clients pour comprendre leurs besoins spécifiques et leur fournir des solutions sur mesure.
- **Les marchés cadres avec les sociétés de services aux collectivités** (18% du chiffre d'affaires Infrastructure sur la période 2021-2023) : le groupe CMGP a établi des partenariats stratégiques¹⁷⁷ avec des sociétés de services aux collectivités, qui sont responsables de la gestion et de l'entretien des infrastructures urbaines (ex : Lydec, Redal, Amendis, etc.). À travers ces accords, le Groupe fournit des produits de haute qualité, notamment des tubes en PVC et en PEHD, pour l'assainissement et l'adduction d'eau potable. Ces marchés cadres permettent au Groupe de garantir un approvisionnement stable et fiable aux entités chargées de la gestion de l'eau.

Ainsi, en combinant ces deux canaux de vente, le groupe CMGP est en mesure de couvrir efficacement le marché et de fournir des solutions d'infrastructure de qualité supérieure à ses clients. L'engagement du

¹⁷⁷ Il s'agit de contrats cadre avec des sociétés de services aux collectivités pour la fourniture de tubes en PVC et PEHD, destinés à des projets d'assainissement et d'adduction d'eau potable.

Groupe envers l'innovation, la qualité et le service client le positionne en tant que partenaire de confiance pour tous les acteurs impliqués dans la construction et la maintenance des infrastructures urbaines.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires de l'activité Infrastructure par canal de vente / canal de commercialisation sur la période 2021 - 2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	TCAM 21-23
Vente directe	104	114	116	5,9%
<i>en % du chiffre d'affaires Infrastructure</i>	<i>83,6%</i>	<i>80,3%</i>	<i>81,7%</i>	<i>-1,9 pts</i>
Marchés cadres (Appels d'offre)	20	28	26	13,3%
<i>en % du chiffre d'affaires Infrastructure</i>	<i>16,4%</i>	<i>19,7%</i>	<i>18,3%</i>	<i>1,9 pts</i>
Total chiffre d'affaires Infrastructure	124	142	142	7,2%

Source : CMGP Group

Mode de recouvrement pour les créances clients & Conditions de paiement

Il est à noter que le mode de recouvrement pour les créances clients est identique pour l'ensemble des Business Units et des canaux de vente. La procédure se présente comme suit :

Dès qu'un impayé est constaté, les activités de recouvrement sont lancées. Dans un premier temps, un recouvrement commercial est effectué par les commerciaux ou les chefs d'agences, qui relancent les clients par téléphone ou email pour obtenir un règlement rapide. Le but étant de maintenir une relation commerciale positive tout en incitant au règlement rapide des créances. Parallèlement, le département « Cash & Credit Management » intervient pour renforcer le processus de recouvrement en s'assurant de la solvabilité du client et en optimisant les conditions de paiement. Si cette démarche n'aboutit pas, un recouvrement amiable prend le relais, consistant en l'envoi de courriers recommandés et des relances téléphoniques plus insistantes. L'objectif étant de maintenir le dialogue avec le client et à convenir d'éventuelles solutions de paiement échelonné ou d'autres arrangements. En cas d'inefficacité de cette phase, le dossier passe en recouvrement contentieux, où le département juridique intervient seul ou avec un cabinet spécialisé pour engager des démarches légales, comme l'envoi de mises en demeure ou des actions en justice pour récupérer les créances.

Concernant les conditions de paiement de l'activité Infrastructure, il s'agit de délais de 120 à 180 jours en moyenne (en ligne avec les normes du secteur) ;

VI.4.1.1 Présentation

Le groupe CMGP a commencé progressivement à s'internationaliser à partir de 2015 en réalisant tout d'abord un certain nombre de projets en Afrique de l'Ouest, notamment au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, au Ghana, au Niger, au Nigéria et au Mali, avant de décider de créer une première filiale dédiée au marché Sénégalais en 2017, avec un début d'exploitation en 2020 (CMGP CAS Sénégal). Le Groupe a notamment réalisé les projets suivants :

- En 2015, un projet clé en main dans le domaine de l'irrigation au Sénégal pour un montant de 2,6 MMAD ;
- En 2016, un projet clé en main pour le marché public dans le domaine de l'irrigation au Sénégal pour un montant de 5,9 MMAD ;
- En 2017, un projet clé en main dans le domaine de l'irrigation en Mauritanie pour un montant de 1,4 MMAD ;
- En 2018, un projet clé en main dans les domaines de l'irrigation et de la brumisation en Mauritanie pour un montant de 17 MMAD ;
- En 2019, un projet clé en main dans le domaine de l'irrigation ainsi qu'un projet d'installation de géomembranes pour barrage au Sénégal pour des montants de 0,6 MMAD chacun ;
- En 2022, un projet clé en main dans le domaine de l'irrigation en Mauritanie pour un montant de 0,6 MMAD.

En 2022, le groupe CMGP entame l'accélération de son développement à l'international avec la création de CMGP Africa¹⁷⁸, une holding de participation des filiales africaines qui permettra au Groupe une meilleure gestion des activités africaines.

La même année, le Groupe a acquis la société sénégalaise Delta Irrigation¹⁷⁹ et sa filiale ivoirienne Ivoire Irrigation (renommée CMGP CAS Ivoire). Cette opération a permis notamment au Groupe d'élargir sa présence au sein de cette région et de renforcer sa capacité à servir les clients en Afrique de l'Ouest.

Ces projets stratégiques confirment l'engagement du Groupe de devenir un acteur clé du secteur agricole en Afrique en apportant son expertise et son savoir-faire dans le domaine de l'agrofourniture et des agroéquipements à des marchés émergents et en expansion.

Cette activité se structure actuellement autour de 5 marchés :

- **Sénégal :**
 - ✓ La filiale CMGP CAS Sénégal (ex. CMGP Sénégal), spécialisée dans les solutions d'irrigation et de l'énergie solaire fut créée en 2020. Cette entité compte 2 agences commerciales¹⁸⁰ (à Dakar et à Saint-Louis) et emploie près de 40 collaborateurs ;
 - ✓ En 2022, le Groupe a consolidé sa position sur le marché Sénégalais suite à son acquisition de Delta Irrigation, devenant ainsi un acteur majeur du secteur de l'irrigation au Sénégal ;
 - ✓ A noter que l'activité d'agrofourniture est marginale (engrais et semences) et le Groupe prévoit de renforcer davantage ce segment.
- **Côte d'Ivoire :**
 - ✓ A travers sa filiale CMGP CAS Ivoire (ex. Ivoire Irrigation), le groupe CMGP est acteur de référence de l'irrigation en Côte d'Ivoire ;
 - ✓ En 2022, l'acquisition d'Ivoire Irrigation (renommée CMGP CAS Ivoire) par le groupe CMGP traduit l'ambition des deux acteurs de bâtir un acteur majeur local de l'agriculture de précision en Côte d'Ivoire ;

¹⁷⁸ CMGP Africa a pour but à terme de détenir l'ensemble des filiales africaines du Groupe (y compris les filiales CMGP CAS Sénégal et CMGP CAS Ivoire)

¹⁷⁹ Il est à noter que CMGP CAS Sénégal (ex. CMGP Sénégal) a procédé à la fusion absorption de l'entité Delta Irrigation.

¹⁸⁰ L'ensemble des agences commerciales comprennent un centre de distribution (dépôt logistique)

- ✓ A partir du 1er semestre 2024, la filiale CMGP CAS Ivoire a introduit l'activité d'agrofourniture (essentiellement des produits phytosanitaires).

■ **Mauritanie :**

- ✓ La filiale CMGP CAS Mauritanie est spécialisée dans la réalisation de projets clés en main dans le domaine de l'irrigation en Mauritanie, ainsi que la distribution de matériels d'irrigation et de produits phytosanitaires.
- ✓ La création de CMGP CAS Mauritanie marque une étape clé dans l'expansion du Groupe en Afrique.
- ✓ L'activité opérationnelle de CMGP CAS Mauritanie a débuté en 2024.

■ **Ghana :**

- ✓ La filiale CMGP CAS Ghana est spécialisée principalement dans la distribution de matériel d'agroéquipement et dans la réalisation de projets clefs en main dans les domaines de l'irrigation et de l'énergie solaire au Ghana, ainsi que la distribution d'intrants agricoles, comprenant les produits phytosanitaires, les engrais et les semences.
- ✓ En élargissant sa présence au Ghana, le Groupe CMGP renforce son engagement envers cette région dynamique et se positionne pour répondre de manière plus ciblée aux besoins du marché local.
- ✓ L'activité opérationnelle de CMGP CAS Ghana a débuté en 2024.

■ **Exports & Projets :**

- ✓ Dès 2015, le Groupe s'est engagé dans l'export d'équipements d'irrigation et la réalisation de projets clés en main essentiellement en Afrique de l'Ouest ;
- ✓ Le Groupe a procédé en 2020 au recrutement d'un directeur Afrique afin de renforcer et de consolider le positionnement du Groupe en Afrique ;
- ✓ Création en 2022 de CMGP Africa qui assure aussi bien la gestion des participations africaines mais également le suivi et la réalisation directe des activités d'export (vente de marchandises) et de réalisation de projets d'irrigation en Afrique ;
- ✓ Le groupe CMGP prévoit d'étendre sa présence en Afrique, à travers le renforcement de l'export de marchandises (équipements d'irrigation) et la réalisation de projets d'irrigation dans des pays à fort potentiel tels le Niger, le Mali, le Nigeria, la Sierra Leone, la Gambie, la Libye et la Guinée Conakry. A noter que la part du segment Export & Projets a atteint en 2023, 24% de la Business Unit « International ».

A terme, chaque filiale du Groupe en Afrique est destinée à commercialiser des produits d'agroéquipements et d'agrofournitures afin de renforcer le modèle « One-Stop-Shop » pour l'agriculteur africain.

Répartition du chiffre d'affaires International sur la période 2021 – 2023

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires de l'activité « International » par segment sur la période 2021-2023 :

En MMAD	2021	2022	2023	TCAM 21-23
Sénégal	11	21	23	45,6%
<i>en % du chiffre d'affaires International</i>	<i>73,9%</i>	<i>50,5%</i>	<i>62,2%</i>	<i>-11,7 pts</i>
Côte d'Ivoire	-	8	5	na
<i>en % du chiffre d'affaires International</i>	<i>0,0%</i>	<i>19,5%</i>	<i>13,8%</i>	<i>13,8 pts</i>
Autres pays ¹⁸¹	4	12	9	52,2%
<i>en % du chiffre d'affaires International</i>	<i>26,1%</i>	<i>30,0%</i>	<i>24,0%</i>	<i>-2,1 pts</i>
Total chiffre d'affaires International	15	41	37	58,7%

Source : CMGP Group

¹⁸¹ Principalement Mauritanie, Mali, Niger et Nigeria

Le Sénégal est le premier contributeur au chiffre d'affaires de l'activité « International » représentant en moyenne 62,2% sur la période étudiée.

Le chiffre d'affaires « International » s'établit à 37 MMAD en 2023 contre 15 MMAD en 2021, en croissance de +58,7% sur la période étudiée, expliquée principalement par le renforcement de la présence du Groupe au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

VI.4.1.2 Produits

En Afrique, le Groupe offre une gamme complète de produits d'agroéquipement à l'exception des équipements solaires (cf. Produits décrits dans la section VI.3.1.2 *Produits*) ainsi que des engrais et de la semence dans le cadre de son activité d'agrofourniture (cf. VI.3.2.2 *Produits*).

VI.4.1.3 Principaux acteurs du marché

Comme pour le Maroc, le marché de l'agroéquipement et de l'agrofourniture en Afrique se structure autour de plusieurs acteurs : quelques principaux opérateurs nationaux, quelques acteurs régionaux, et une multitude de petits acteurs informels locaux.

Une présentation des principaux acteurs du secteur au Sénégal¹⁸² est présentée ci-dessous :

*RMG Sénégal SA*¹⁸³

RMG Sénégal est une société spécialisée dans la distribution de produits d'irrigation et des produits d'agrofourniture (phytosanitaires, engrais solubles) à Dakar, la transformation et la commercialisation des produits d'agriculture ainsi que le traitement des déchets liés à l'activité agricole.

*Global Hydraulique*¹⁸⁴

Global Hydraulique est une société spécialisée dans la distribution de matériel nécessaire à la conduite d'eaux et de fluides en hydraulique d'eau (plomberie, adduction d'eau), hydraulique agricole (systèmes d'irrigation, assainissement), hydraulique industrielle (pompes, vérins, limiteur de débit) et hydraulique rurale (aménagement, forage et gestion des eaux) au Sénégal.

*CPH West Africa*¹⁸⁵

Crée en 2015, CPH West Africa est une société sénégalaise spécialisée dans la distribution de tout matériel hydraulique (assainissement et canalisation, robinetterie industrielle, machine de soudage) et agricole (filtrage, irrigation goutte à goutte et aspersion, machine agricole et outillage).

*Irritec Sénégal*¹⁸⁶

Irritec Sénégal est née en 2016 d'une collaboration stratégique entre le groupe italien Irritec, acteur dans le secteur de l'irrigation de précision, et Scova Impianti, une société italienne spécialisée dans la conception, la fourniture et l'installation de stations de pompage pour l'extraction de l'eau des puits artésiens, des rivières ou des bassins.

*Terragrisen*¹⁸⁷

Filiale de la société française ICS-AGRI, Terragrisen s'active dans la fourniture d'équipements d'irrigation et de semences adaptées pour les fermes et grands projets agricoles en Afrique et au Moyen-Orient.

*Dioubo*¹⁸⁸

Créée au début des années 80, Dioubo est une société spécialisée dans la distribution et la commercialisation de systèmes d'irrigation, de matériels et équipements agricoles ainsi que des intrants agricoles (semences, engrais et produits phytosanitaires).

¹⁸² Les parts de marchés de chacun des acteurs au Sénégal est une donnée non disponible

¹⁸³ Source : <https://www.senegal-export.com/etablissement/rmg-senegal-sa.html>

¹⁸⁴ Source : <https://www.globalhydraulique.com/>

¹⁸⁵ Source : <https://www.cphwa.com/nos-produits/>

¹⁸⁶ Source : <https://irritecsenegal.com/>

¹⁸⁷ Source : <https://www.senegal-export.com/etablissement/terrgrisen.html>

¹⁸⁸ Source : <https://dioubo.com/fr>

Créée en 2013, Agropharm est une société spécialisée dans l'importation et la distribution de produits phytosanitaires et d'engrais solubles, en provenance des pays européens et de la Chine. Il s'agit principalement d'herbicides, de fongicides et d'insecticides vendus en gros au Sénégal et dans la sous-région Ouest Africaine (Gambie, Mali, Mauritanie) aux entreprises agroindustrielles ou aux revendeurs.

Solevo¹⁹⁰

Avec plus de 75 ans d'activité en Afrique, Solevo est spécialisée dans la distribution de produits chimiques de spécialité (produits phytosanitaires, engrais solubles et semences) et dispose de 23 sites de distribution en Afrique Centrale et de l'Ouest.

Une présentation des principaux acteurs du secteur en Côte d'Ivoire¹⁹¹ est présentée ci-dessous :

Compagnie Ivoirienne de Technologie Industrielle (CITI)¹⁹²

La Compagnie Ivoirienne de Technologie Industrielle « CITI » est une société spécialisée dans le développement des cultures vivrières par l'étude, la conception et la réalisation de tout type d'irrigation ainsi que l'étude et les travaux d'installation électrique moyenne et basse tension.

ASFA¹⁹³

Créée en 2014, ASFA est une société spécialisée dans le domaine de l'irrigation en Afrique et présente dans plus de 15 pays africains, à travers la distribution de systèmes d'irrigation et la construction de serres.

Global Hydraulique¹⁹⁴

Global Hydraulique est également présent en Côte d'Ivoire. Une présentation plus détaillée de Global Hydraulique est en section « *Principaux acteurs du marché – Sénégal* ».

SEMAT¹⁹⁵

Située à Abidjan, SEMAT est une entreprise spécialisée dans la distribution de matériel et équipements agricoles, notamment dédiés à l'irrigation.

Sunstream¹⁹⁶

Depuis plus de 25 ans, Sunstream est une société spécialisée dans la production de matériels d'irrigation. Forts de plus de 80 000 mètres carrés d'installations, la production annuelle atteint les 10 000 tonnes, pour une distribution dans près de 50 pays dans le monde, et une présence étendue en Afrique.

RMG¹⁹⁷

RMG est également présent en Côte d'Ivoire. Une présentation plus détaillée de RMG est en section « *Principaux acteurs du marché – Sénégal* ».

Solevo¹⁹⁸

Solevo est également présent en Côte d'Ivoire. Une présentation plus détaillée de Solevo est en section « *Principaux acteurs du marché – Sénégal* ».

¹⁸⁹ Source : <https://www.agropharm.net/>

¹⁹⁰ Source : <https://www.solevogroup.com/>

¹⁹¹ Le Management ne dispose pas à ce jour d'une estimation chiffrée des parts de marché du Groupe en Côte d'Ivoire

¹⁹² Source : <https://citi.ci/accueil.php>

¹⁹³ Source : <https://asfa-ci.net/>

¹⁹⁴ Source : <https://www.globalhydraulique.com/>

¹⁹⁵ Source : <https://www.nexpages.com/ci/semat-services-et-materiels-agricole-cote-d-ivoire-206>

¹⁹⁶ Source : <https://sunstream.cm/>

¹⁹⁷ Source : <https://www.senegal-export.com/etablissement/rmg-senegal-sa.html>

¹⁹⁸ Source : <https://www.solevogroup.com/>

Implantée en Côte d'Ivoire depuis 1986, Callivoire est une société spécialisée dans les solutions agricoles. Filiale du groupe UPL, acteur mondial de l'industrie de la protection des végétaux, Callivoire propose une offre intégrée comprenant la protection des cultures, la fertilisation des sols, la fourniture de semences, de solutions d'hygiène publique et de matériels agricoles.

VI.4.1.4 Canaux de vente

Dans l'activité « International », le groupe CMGP commercialise ses produits à travers trois principaux canaux de commercialisation :

- **Vente directe à travers les agences commerciales²⁰⁰** : la distribution de matériels d'irrigation et d'intrants agricoles, comprenant les produits phytosanitaires, les engrais et les semences, à travers les agences commerciales, constitue un pilier essentiel de l'activité du Groupe ;
- **Vente directe aux clients grands comptes (agriculteurs)** : les ventes de matériels d'irrigation et d'intrants agricoles sont principalement orientées vers les agriculteurs de toute taille et pour toutes les cultures agricoles, qui constituent la majeure partie de la clientèle. Le groupe CMGP entretient des relations étroites avec les exploitants agricoles en mobilisant une équipe commerciale sur le terrain. Cette approche permet au Groupe de (i) fournir un service personnalisé, (ii) cerner les besoins spécifiques de chaque exploitation et (iii) garantir une disponibilité optimale des produits ;
- **Réalisation de projets d'irrigation** : le groupe CMGP intervient à travers la réalisation de projets clés en main (de la conception à l'installation et la mise en service) pour des exploitations de taille moyenne et grande. Ces projets sur mesure intègrent les dernières avancées technologiques en matière d'irrigation, visant à améliorer les rendements et la durabilité des exploitations. Le groupe CMGP s'appuie sur une équipe compétente qui garantit une mise en œuvre efficace et professionnelle des solutions proposées, assurant ainsi un service de qualité supérieure à ses clients tout en leur fournissant un accompagnement attentif à chaque étape du processus.

Mode de recouvrement pour les créances clients & Conditions de paiement

Il est à noter que le mode de recouvrement pour les créances clients est identique pour l'ensemble des Business Units et des canaux de vente. La procédure se présente comme suit :

Dès qu'un impayé est constaté, les activités de recouvrement sont lancées. Dans un premier temps, un recouvrement commercial est effectué par les commerciaux ou les chefs d'agences, qui relancent les clients par téléphone ou email pour obtenir un règlement rapide. Le but étant de maintenir une relation commerciale positive tout en incitant au règlement rapide des créances. Parallèlement, le département « Cash & Credit Management » intervient pour renforcer le processus de recouvrement en s'assurant de la solvabilité du client et en optimisant les conditions de paiement. Si cette démarche n'aboutit pas, un recouvrement amiable prend le relais, consistant en l'envoi de courriers recommandés et des relances téléphoniques plus insistantes. L'objectif étant de maintenir le dialogue avec le client et à convenir d'éventuelles solutions de paiement échelonné ou d'autres arrangements. En cas d'inefficacité de cette phase, le dossier passe en recouvrement contentieux, où le département juridique intervient seul ou avec un cabinet spécialisé pour engager des démarches légales, comme l'envoi de mises en demeure ou des actions en justice pour récupérer les créances.

Concernant les conditions de paiement de l'activité International, ils varient selon les canaux de vente / de commercialisation de chaque pays :

- **Revendeurs :**
 - Sénégal : des délais de 30 à 60 jours en moyenne ;

¹⁹⁹ Source : <https://www.upl-ltd.com/ci/callivoire>

²⁰⁰ L'ensemble des agences commerciales comprennent un centre de distribution (dépôt logistique)

- Côte d'Ivoire et Ghana : 0 à 30 jours en moyenne ;
- Mauritanie et Export : 0 jour.
- **Grands comptes :**
 - Sénégal : des délais de 60 à 90 jours en moyenne ;
 - Côte d'Ivoire : des délais de 90 à 120 jours en moyenne ;
 - Ghana et Mauritanie : des délais de 30 jours en moyenne ;
 - Export : 0 jour.
- **Projet :** les délais peuvent être important, dépendamment de la nature des projets et de leur durée de réalisation. Ces délais atteignent généralement 60 jours en moyenne pour le Sénégal, 30 jours en moyenne pour la Côte d'Ivoire et de 0 à 30 jours en moyenne pour la Mauritanie et l'export.

A noter que les termes de paiement de l'activité International varient selon les canaux de vente / de commercialisation :

- **Revendeurs :** uniquement en espèces et chèques ;
- **Grands comptes :** uniquement en espèces et chèques ;
- **Projet :** en espèces, chèques, virements et lettres de change (traites).

VI.5 Saisonnalité de l'activité du Groupe

La saisonnalité de l'activité du groupe CMGP est limitée et les ventes restent relativement stables tout au long de l'année. De manière générale :

- la diversification du portefeuille produits et des cultures dans les différentes régions des pays adressés contribue à atténuer tout impact éventuel de la saisonnalité des activités Agroéquipement et Agrofourniture ;
- la diversification des applications des tubes (irrigation, assainissement, adduction, etc.) et la diversité des secteurs adressés (BTP, Télécommunications, etc.) permettent de mitiger l'existence d'une potentielle saisonnalité de l'activité Infrastructure.

VII. Approvisionnement

VII.1 Politique d'approvisionnement du Groupe

La Supply Chain est un maillon essentiel de la chaîne de valeur du groupe CMGP. Aussi, le Groupe a fait de l'approvisionnement et de la gestion des stocks une de ses priorités à travers la mise en œuvre d'un système consolidé lui permettant d'optimiser sa politique de Supply Chain et de gestion des stocks.

Le groupe CMGP, à travers sa Direction de la Supply Chain, organise ses approvisionnements au niveau consolidé à travers les étapes suivantes :

- Formuler les besoins de chaque activité à la Direction de la Supply Chain, à travers le responsable de l'activité. Toute demande est systématiquement validée par la Direction de la Supply Chain ;
- Optimiser la gestion de stocks, en anticipant les besoins de chaque activité, les délais d'approvisionnement ainsi que la fluctuation des prix des matières premières ;
- Bénéficier de conditions d'achats avantageuses ;
- Sécuriser l'acheminement, l'affectation et la consommation des approvisionnements.

Le Groupe effectue des achats périodiques selon les niveaux des stocks, les objectifs convenus avec les fournisseurs et les anticipations des besoins du marché. En moyenne sur la période analysée, 90% des achats sont des importations de l'étranger, principalement d'Amérique du Sud, des États-Unis, de la Chine et des pays du Golfe. A noter que ces importations sont à 95% par voie maritime et font l'objet d'une assurance souscrite auprès de 3 compagnies d'assurance locales.

Le Groupe établit de manière générale des contrats annuels ou pluriannuels avec les fournisseurs de matières premières. Le délai d'approvisionnement moyen est de 2 à 8 semaines selon le lieu de provenance.

Dans le cadre de sa nouvelle organisation mise en œuvre en 2022, le groupe CMGP a décidé de créer (i) un comité spécialisé dans les « **Achats et Supply Chain** » et (ii) un service complet dédié à la « **Direction de la Supply Chain** » :

- **Le Comité Achats et Supply Chain** qui se tient à une fréquence mensuelle a pour rôle de :
 - ✓ Définir et valider les besoins d'approvisionnement et la stratégie d'achat ;
 - ✓ Assurer le reporting des projets en cours et évaluer la performance de la relation avec les fournisseurs ;
 - ✓ Suivre la performance et la conduite des projets de la Supply chain.
- **La Direction de la Supply Chain** assure notamment :
 - ✓ L'introduction des enchères inversées électroniques sur l'achat des commodités ;
 - ✓ La veille Marché des matières premières en utilisant les plateformes les plus reconnues à l'échiquier mondial ;
 - ✓ La rationalisation des approvisionnements par la méthode CBN (Calcul des besoins nets) ;
 - ✓ La digitalisation des inventaires par le biais des PDA (Personal Digital Assistant) ;
 - ✓ La mise en place d'application de gestion des stocks sur BI (Business Intelligence) ;
 - ✓ Le référencement des fournisseurs étrangers ;
 - ✓ Le référencement des fournisseurs marocains.

Dans une optique d'amélioration continue des méthodes de gestion, la Direction de la Supply Chain organise régulièrement des ateliers et des formations.

VII.2 Politique de gestion des stocks du Groupe

La politique de gestion des stocks adoptée par le groupe CMGP vise à optimiser la disponibilité des produits et des matières premières tout en minimisant les coûts de stockage. Le Groupe emploie une approche basée sur la demande formulée par les différentes BU, les prévisions saisonnières, la chaîne logistique, la durée d'acheminement et d'autres facteurs pour maintenir un niveau de stock adéquat pour chaque catégorie de produits et de matière première. Le Groupe optimise la gestion de ses stocks grâce à des systèmes intégrés et des analyses de données avancées, notamment via une nouvelle application de gestion des stocks intégrée à sa plateforme de Business Intelligence (BI). En utilisant le logiciel Qlik, le Groupe suit en temps réel les niveaux d'inventaire et analyse les mouvements de stock, ce qui permet d'assurer une rotation efficace, d'éviter les surstocks et de prévenir les ruptures. A noter que chacune des 6 unités industrielles du Groupe,

ainsi que l'ensemble des agences commerciales²⁰¹ et des centres de distribution, disposent d'une zone de stockage des produits à vendre. Cette superficie est estimée à 120 000 m² de surface de stockage au Maroc.

VII.3 Principaux intrants du groupe CMGP

Les principaux intrants du groupe CMGP sont :

- Les produits phytosanitaires, essentiellement les insecticides, les fongicides, le traitement du sol et les nématicides ;
- Les engrais²⁰², essentiellement les engrais solubles, les engrais solides, les compléments nutritionnels et les acides ;
- Les matières plastiques (PVC, PE et PEHD).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des achats des principaux intrants (matières premières) par rapport au total des achats consommés consolidés sur la période 2021-2023 :

	2021		2022		2023	
	T	KMAD	T	KMAD	T	KMAD
Intrant 1	10 477	147 439	6 702	106 842	7 676	72 736
Intrant 2	1 527	17 445	1 674	22 585	1 813	19 672
Intrant 3	1 592	20 384	1 395	18 942	1 822	19 641
Intrant 4	1 556	20 774	1 326	20 708	1 169	13 645
Intrant 5	628	7 658	1 844	27 028	947	12 409
Intrant 6	246	4 447	730	11 614	988	10 359
Intrant 7	500	4 792	450	6 297	775	9 646
Intrant 8	78	1 356	228	2 915	739	7 654
Intrant 9	450	10 174	173	4 525	200	5 290
Intrant 10	-	-	7	60	288	2 898
Total principaux intrants	17 052	234 470	14 527	221 517	16 417	173 950
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>		<i>18,3%</i>		<i>15,1%</i>		<i>11,9%</i>
Total achats consommés consolidés		1 282 755		1 470 371		1 459 299

Source : CMGP Group

²⁰¹ L'ensemble des agences commerciales comprennent un centre de distribution (dépôt logistique)

²⁰² Autres matières pour la production des engrais : ammonitrate, chlorure de potasse, Di-Ammonium Phosphate (DAP), Mono-Ammonium Phosphate (MAP)

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des achats revendus de marchandises par rapport au total des achats consommés consolidés sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023
Engrais soluble	44 286	64 180	64 310
Engrais soluble	8 085	23 334	45 216
Engrais soluble	32 881	72 670	42 573
Engrais solide	-	48 618	34 281
Engrais soluble	20 563	30 406	33 512
Insecticide	24 773	28 988	32 701
Biostimulant	17 036	20 490	23 754
Traitement du sol	19 374	20 441	23 688
Engrais solide	-	18 433	23 138
Nématicide	15 358	13 999	20 343
Total principales marchandises	182 356	341 560	343 517
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>14,2%</i>	<i>23,2%</i>	<i>23,5%</i>
Total achats consommés consolidés	1 282 755	1 470 371	1 459 299

Source : CMGP Group

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des achats à l'import et les achats locaux par rapport au total des achats consommés consolidés sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023
Achats à l'import	746 386	909 176	804 286
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>58,2%</i>	<i>61,8%</i>	<i>55,1%</i>
Achats locaux	536 369	561 195	655 013
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>41,8%</i>	<i>38,2%</i>	<i>44,9%</i>
Total achats consommés consolidés	1 282 755	1 470 371	1 459 299

Source : CMGP Group

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des achats consommés et revendus à l'import par rapport au total des achats consommés consolidés sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023
Achats consommés à l'import	324 993	328 908	268 716
<i>En % du total achats à l'import</i>	<i>43,5%</i>	<i>36,2%</i>	<i>33,4%</i>
Achats revendus à l'import	421 393	580 268	535 570
<i>En % du total achats à l'import</i>	<i>56,5%</i>	<i>63,8%</i>	<i>66,6%</i>
Total achats à l'import	746 386	909 176	804 286
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>58,2%</i>	<i>61,8%</i>	<i>55,1%</i>

Source : CMGP Group

Au cours des précédentes années, le Groupe a dû faire face à d'importants défis, en raison notamment des fortes fluctuations des cours des matières premières et de l'inflation élevée des produits importés d'Europe. Néanmoins, le Groupe a démontré sa résilience et son agilité en mettant en place les outils nécessaires pour renforcer l'approvisionnement et optimiser les stocks. Parmi ces outils le Groupe a procédé à :

- La mise en place de la direction Supply Chain qui est chargée entre autres de définir et de valider les besoins d'approvisionnement et la stratégie d'achat ;
- Une veille sur le marché des matières premières en utilisant les plateformes les plus reconnues à l'échelle mondiale ;
- La rationalisation des approvisionnements par la méthode CBN (calcul des besoins nets) ;
- La digitalisation des inventaires par le biais du Personal Digital Assistant ;
- La mise en place d'application de gestion des stocks sur BI.

VII.4 Principaux fournisseurs du groupe CMGP

Le tableau ci-dessous présente la contribution des 10 principaux fournisseurs du Groupe aux approvisionnements (matières premières et marchandises) en 2023 :

Fournisseurs	Montant des approvisionnements en 2023 (en KMAD)	Part des approvisionnements (en % des achats consommés consolidés)	Termes de paiement des fournisseurs	Intrants
Fournisseur 1	136 215	9,3%	120j	Phytoprotecteurs
Fournisseur 2	109 899	7,5%	120j	Phytoprotecteurs et engrais
Fournisseur 3	63 387	4,3%	90j	Engrais
Fournisseur 4	54 918	3,8%	90	Résine PVC et PE
Fournisseur 5	46 675	3,2%	90j	Engrais
Fournisseur 6	43 127	3,0%	90j - 120j	Polyéthylène
Fournisseur 7	42 573	2,9%	60j	Engrais
Fournisseur 8	37 060	2,5%	90j	Engrais
Fournisseur 9	30 560	2,1%	120	Micro-irrigation
Fournisseur 10	27 055	1,9%	120	Energie Solaire
Top 10 fournisseurs	591 468	40,5%		

Source : CMGP Group

En 2023, les 10 principaux fournisseurs ont représenté 40,5% du total des achats consommés consolidés. Les délais de paiement des principaux fournisseurs varient entre 60 et 120 jours.

Le tableau ci-dessous présente la contribution des 10 principaux fournisseurs aux approvisionnements en engrais sur la période 2021-2023 :

En KMAD	Montant des approvisionnements		
	2021	2022	2023
Fournisseur 1	60 297	95 834	95 333
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>4,7%</i>	<i>6,5%</i>	<i>6,5%</i>
Fournisseur 2	33 518	64 096	63 387
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>2,6%</i>	<i>4,4%</i>	<i>4,3%</i>
Fournisseur 3	20 594	52 825	46 675
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>1,6%</i>	<i>3,6%</i>	<i>3,2%</i>
Fournisseur 4	23 625	72 670	42 573
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>1,8%</i>	<i>4,9%</i>	<i>2,9%</i>
Fournisseur 5	20 563	32 279	37 067
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>1,6%</i>	<i>2,2%</i>	<i>2,5%</i>
Fournisseur 6	3 276	22 810	26 856
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>0,3%</i>	<i>1,6%</i>	<i>1,8%</i>
Fournisseur 7	15 704	20 490	23 779
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>1,2%</i>	<i>1,4%</i>	<i>1,6%</i>
Fournisseur 8	13 181	13 457	9 927
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>1,0%</i>	<i>0,9%</i>	<i>0,7%</i>
Fournisseur 9	6 451	8 671	8 155
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,6%</i>	<i>0,6%</i>
Fournisseur 10	11 001	20 373	7 518
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>0,9%</i>	<i>1,4%</i>	<i>0,5%</i>
Top 10 fournisseurs - Engrais	208 209	403 506	361 271
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>16,2%</i>	<i>27,4%</i>	<i>24,8%</i>

Source : CMGP Group

Le tableau ci-dessous présente la contribution des 10 principaux fournisseurs aux approvisionnements en produits phytosanitaires sur la période 2021-2023 :

En KMAD	Montant des approvisionnements		
	2021	2022	2023
Fournisseur 1	98 270	104 310	136 305
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>7,7%</i>	<i>7,1%</i>	<i>9,3%</i>
Fournisseur 2	58 843	67 004	82 541
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>4,6%</i>	<i>4,6%</i>	<i>5,7%</i>
Fournisseur 3	33 933	30 087	36 469
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>2,6%</i>	<i>2,0%</i>	<i>2,5%</i>
Fournisseur 4	68	11 465	14 488
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,8%</i>	<i>1,0%</i>
Fournisseur 5	7 108	9 157	14 319
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>0,6%</i>	<i>0,6%</i>	<i>1,0%</i>
Fournisseur 6	1 795	3 066	3 610
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,2%</i>
Fournisseur 7	0	0	1 670
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,1%</i>
Fournisseur 8	5 848	7 726	1 590
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,1%</i>
Fournisseur 9	0	1 659	1 173
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>
Fournisseur 10	1 040	1 142	626
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,0%</i>
Top 10 fournisseurs - Phytosanitaires	206 906	235 617	292 791
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>16,1%</i>	<i>16,0%</i>	<i>20,1%</i>

Source : CMGP Group

Le tableau ci-dessous présente la contribution des principaux fournisseurs aux approvisionnements en PVC sur la période 2021-2023 :

En KMAD	Montant des approvisionnements		
	2021	2022	2023
Fournisseur 1	72 255	53 574	40 613
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>5,6%</i>	<i>3,6%</i>	<i>2,8%</i>
Fournisseur 2	0	0	14 981
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>1,0%</i>
Fournisseur 3	13 001	21 149	8 572
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>1,0%</i>	<i>1,4%</i>	<i>0,6%</i>
Fournisseur 4	23 823	15 657	8 343
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>1,9%</i>	<i>1,1%</i>	<i>0,6%</i>
Fournisseur 5	0	0	228
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>
Fournisseur 6	6 529	0	0
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>
Fournisseur 7	19 809	253	0
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>1,5%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>
Fournisseur 8	12 021	16 209	0
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>0,9%</i>	<i>1,1%</i>	<i>0,0%</i>
Top fournisseurs - PVC	147 439	106 842	72 736
<i>En % du total achats consommés consolidés</i>	<i>11,5%</i>	<i>7,3%</i>	<i>5,0%</i>

Source : CMGP Group

Le tableau ci-dessous présente le délai de rotation des stocks par filiale (en jours de chiffre d'affaires) sur la période 2021-2023 :

Délai de rotation de stocks (en jours de CA)	2021	2022	2023
CAS	49 j	50 j	52 j
CMGP SA	59 j	65 j	51 j
SICDA	136 j	108 j	76 j
PHILEA	141 j	95 j	86 j
PROCESS	24 j	17 j	13 j
AGRIVAL	37 j	1 j	67 j
SICDA Infra	108 j	128 j	42 j
CMGP CAS Sénégal	262 j	315 j	252 j
CMGP CAS Ivoire	n.a.	81 j	256 j

Source : CMGP Group

VIII. Informations environnementales et sociales

VIII.1 Approche RSE de CMGP Group

Compte tenu des enjeux stratégiques inhérents à la nature son activité, le groupe CMGP a toujours été conscient de l'importance de son rôle au sein de la communauté ainsi que de sa responsabilité en tant qu'acteur économique.

Par conséquent, chacune des actions RSE du Groupe s'inscrit dans une démarche globale intégrant chaque aspect de son activité. C'est pourquoi le Groupe a choisi de structurer son approche RSE autour des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

VIII.1.1 Normes et objectifs de développement durable à moyen terme

En 2020, le Groupe a défini une politique RSE à horizon 2022 (2020-2022) qui définit l'ensemble des actions à réaliser permettant d'atteindre les objectifs définis.

En 2022, le Groupe a franchi une étape significative dans sa démarche RSE en réalisant sa première analyse de matérialité. Cette initiative a consisté à consulter un large éventail d'acteurs de son écosystème afin d'identifier clairement les principaux enjeux prioritaires en matière de durabilité pour le Groupe. Cette démarche a ainsi permis au groupe CMGP de prendre conscience des problématiques essentielles et de concentrer ses efforts sur les aspects les plus importants de sa performance durable. En menant cette analyse de manière rigoureuse, le Groupe a démontré sa volonté de progresser et d'intégrer les attentes de ses parties prenantes dans sa stratégie de durabilité.

Le groupe CMGP a ainsi mis à jour sa politique RSE sur les trois prochaines années (2023-2025), qui s'articule autour de cinq axes forts et 16 engagements stratégiques qui définissent l'ensemble des actions à réaliser permettant d'atteindre les objectifs définis et ayant pour objectifs de renforcer la création de valeur partagée à travers ses différentes actions.

POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHARTE ENGAGEMENTS 2023 - 2025

CONSOLIDER UNE GOUVERNANCE EXEMPLAIRE ET PÉRENNE

ENJEUX ET ENGAGEMENTS

- Garantir de bonnes pratiques de gouvernance.
- Agir avec intégrité, loyauté et transparence.
- Développer un dialogue ouvert et de proximité avec nos parties prenantes.
- Promouvoir les droits de l'Homme dans notre sphère d'influence

DÉVELOPPER NOS PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

ENJEUX ET ENGAGEMENTS

- Promouvoir l'écoconception dans les projets : être à l'écoute de nos clients pour les accompagner vers des solutions favorisant une agriculture durable.
- Adopter une gestion écoresponsable de nos activités et de nos sites en répondant aux enjeux de consommation d'énergie, d'émission de gaz à effets de serre, de valorisation des déchets et de gestion des ressources en eau.

VALORISER NOTRE CAPITAL HUMAIN

ENJEUX ET ENGAGEMENTS

- Favoriser la mobilité interne et la diversité des genres.
- Garantir la santé et la sécurité de nos collaborateurs et veiller à leur bien-être.
- Cultiver les talents et développer les compétences de nos forces vives.
- Encourager le dialogue social.

RENFORCER NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

ENJEUX ET ENGAGEMENTS

- Soutenir les projets porteurs d'innovation et d'actions sociales et solidaires.
- Contribuer au développement de la communauté par l'implication de nos collaborateurs dans le travail associatif.
- Favoriser la création de l'emploi à travers l'investissement.

PROPOSER DES SOLUTIONS INNOVANTES ET RESPONSABLES

ENJEUX ET ENGAGEMENTS

- Contribuer à structurer nos secteurs d'activités.
- Proposer et assurer l'accessibilité de solutions innovantes à tous les agriculteurs au Maroc comme à l'international.
- Accompagner la croissance de notre réseau de distributeurs TPE et PME.

Source : CMGP Group

A date, le groupe CMGP a déjà réalisé plusieurs actions basées sur sa politique de développement durable et notamment :

- Axe « Gouvernance exemplaire et pérenne » :
 - ✓ Formation des équipes CMGP Africa sur les valeurs éthiques du Groupe ;
 - ✓ Reporting ESG selon le standard GRI ;
 - ✓ Maintien des certifications ;
 - ✓ Audit de réévaluation RSE soldé par une amélioration avec maintien du niveau confirmé.
- Axe « Capital Humain » :
 - ✓ Promotion des femmes : ~30% de femmes au CODIR ;
 - ✓ Trophée d'excellence de l'égalité professionnelle F/H – Région Casablanca Settat ;
 - ✓ Politique inclusive des personnes en situation de Handicap, formation des managers ;
 - ✓ Coaching interne.
- Axe « Innovation » :
 - ✓ Management : Réorganisation de la direction commerciale en 4 Business Unit ;
 - ✓ Digitalisation : Outils CRM, etc. ;
 - ✓ Optimisation de la Supply Chain, renforcement des synergies intragroupe.
- Axe « Performance environnementales et Agriculture durable » :
 - ✓ ~29 Millions de m³ d'eau économisés ;
 - ✓ ~145 kt de rendements agricoles supérieurs ;
 - ✓ ~32 kt de CO₂ évités ;
 - ✓ ~42 250 MWh d'énergie économisée ;
 - ✓ Equipement des sites SICDA II et SICDA III par l'énergie Photovoltaïque.
- Axe « Engagements envers les communautés » :
 - ✓ 5 MMAD de contribution au Fonds Spécial Séisme ;
 - ✓ 346 heures de bénévolats au profit de +1 600 bénéficiaires ;
 - ✓ ~7M/an de dons pour aider les communautés à travers la Fondation du Groupe.

Système de Management intégré (QSE)

Les démarches de management ont toujours fait partie intégrante de la culture d'entreprise du groupe CMGP. Depuis la première certification ISO 9001 attribuée en 2003, le Groupe a élargi le périmètre de son système de management par l'intégration d'autres standards dont les certifications ont été progressivement obtenues et maintenues de manière efficace.

Le groupe CMGP a élaboré une stratégie QSE axée sur les orientations et objectifs suivants :

- Le maintien de la position d'acteur majeur de l'irrigation et de l'agrofourmiture ;
- La diversification des produits et des marchés ;
- Le respect des exigences légales et réglementaires en matière SST/ Environnement ;
- Le maintien des certifications ISO 9001 v2015²⁰³, 14001 v2015²⁰⁴, 26000²⁰⁵, 27001 v2013²⁰⁶, 45001 v2018²⁰⁷, du label engagé RSE (niveau confirmé)²⁰⁸ et du label RSE de la CGEM²⁰⁹ ;
- L'assurance de conditions de travail sûres et saines ;
- L'élimination du danger et la réduction du risque ;
- La consultation et la participation des travailleurs pour la prise de décision ;
- L'amélioration de l'impact environnemental ;
- Le respect et la prise en compte des attentes et exigences des parties intéressées ;
- Le développement des compétences des collaborateurs et de la cohésion des équipes ;
- Le maintien du SI comme catalyseur et support de développement du SMI ;
- La mise en place des mécanismes de contrôle et de suivi de la performance.

²⁰³ ISO 9001 : Norme internationale de système de management de la Qualité.

²⁰⁴ ISO 14001 : Norme internationale de système de management environnemental (SME).

²⁰⁵ ISO 26000 : Norme internationale des lignes directrices de la responsabilité sociétale.

²⁰⁶ ISO/IEC 27001 : Norme internationale de sécurité des systèmes d'information.

²⁰⁷ ISO 45001 : Norme internationale de système de management de la santé et de la sécurité au travail (SST).

²⁰⁸ Label Engagé RSE : Label de référence pour l'évaluation de la maturité des démarches RSE sur la base de la norme ISO 26000.

²⁰⁹ Label RSE (CGEM) : Certification de la responsabilité sociétale des entreprises.

Des performances Certifiées et Labélisées

L'ensemble des certifications du système de management du Groupe sont renouvelées régulièrement, ainsi que les multiples certificats, homologations, normes et agréments exigés, garantissent la sécurité des produits et un haut niveau de qualité sur les différents sites et lignes de production. La liste des certifications attribuées au Groupe au fil des années est listée ci-dessous :

	-----	2003	SICDA décroche la certification ISO 9001
	-----	2004	CMGP SA décroche la certification ISO 9001
 	-----	2013	SICDA est certifiée OHSAS 18001 & ISO 14001
	-----	2016	CMGP SA opère la transition vers la nouvelle norme qualité et décroche la certification ISO 9001 v2015
  	-----	2017	CMGP SA obtient les certifications OHSAS 18001 et ISO 14001 ainsi que le Label RSE de la CGEM
	-----	2018	CMGP SA obtient le certificat Elite de la Bourse de Casablanca
    	-----	2019	Migration de CMGP SA vers la certification ISO 45001 CMGP Group décroche la certification ISO/IEC 27001 de son système d'information CMGP SA est évaluée conforme à la Norme ISO 26000 L'administration de la Douane et Impôt Indirects remet la catégorisation de Classe A à CMGP SA
  	-----	2020	CMGP SA évalue sa démarche RSE et obtient le Label Engagé RSE niveau confirmé CMGP Sénégal et PHILEA sont certifiés ISO 9001 L'administration de la Douane et Impôt Indirects remet la catégorisation de Classe A à SICDA
 	-----	2021	CAS décroche la certification ISO 9001 SICDA décroche la certification ISO 45001 v2018
  	-----	2022	PHILEA est certifiée ISO 45001 et ISO 14001 Le Groupe certifie son département projets photovoltaïques par le Label Taqa Pro
	-----	2024	CMGP Africa décroche la certification ISO 9001 v2015

Source : CMGP Group

Politique et Normes Qualité

Dans le cadre de sa charte RSE, la qualité fait partie intégrante de la stratégie du Groupe.

Le groupe CMGP a élaboré une politique qualité axée sur les orientations suivantes :

- **La consolidation de la position de leader du Groupe** sur ses principaux métiers, tels que l'irrigation, les engrais et les produits phytosanitaires, ainsi que le renforcement de sa présence dans d'autres domaines (solaire, traitement des eaux, semences, etc.) : le but étant de positionner le Groupe en tant que One-Stop-Shop de référence et leader incontesté en Afrique dans les solutions pour l'agriculture, les métiers de l'eau et l'énergie solaire ;
- **La diversification des produits et des marchés** afin d'élargir l'offre du Groupe et de proposer des solutions et produits innovants adaptés aux besoins du marché national et africain ;
- **Le respect des exigences légales et réglementaires en matière de SST et Environnement** à travers notamment ses systèmes de management. En effet, le Groupe assure continuellement la veille des textes applicables, vérifie la conformité des activités et assure la mise en conformité aux exigences légales et réglementaires relatives à la santé et sécurité des collaborateurs et à la prévention à l'atteinte à l'environnement ;
- **Le maintien des différentes certifications ISO et du Label Engagé RSE** permettant au Groupe d'avoir un mode de gestion standardisé par thématique (Qualité, SST, Environnement, SI et RSE). Les évaluations périodiques qui en découlent permettent au Groupe d'avoir la garantie que les pratiques appliquées et le mode de management s'améliorent et continuent à produire les résultats d'efficacité attendus ;

- **La prévention à l'atteinte à la santé et sécurité des collaborateurs** à travers la mise en place de mesures préventives pour garantir un environnement de travail sûr et sain pour tous les collaborateurs. Parmi ces mesures, figurent essentiellement le (i) recensement des activités, (ii) l'évaluation des éventuels risques SST et (iii) la mise en place des actions de maîtrise qui permettent d'atténuer ces risques de manière proactive. Ceci en veillant bien évidemment à la qualification des collaborateurs qui interviennent dans des activités à risque (telles que le travail en hauteur ou le travail électrique) ;
- **L'amélioration de l'impact environnemental** à travers le SME (Système de Management Environnemental), qui permet notamment au Groupe d'analyser les Aspects Environnementaux Significatifs (AES) et définir des objectifs spécifiques et mesurables visant à réduire son impact environnemental, en optant pour des solutions innovantes (telles que de l'énergie photovoltaïque et le recyclage des rebus de production) ;
- **La prise en compte des attentes et exigences des parties intéressées** dans une démarche proactive visant à (i) identifier les parties intéressées pertinentes et (ii) comprendre leurs besoins et attentes pour y répondre efficacement ;
- **Le développement des compétences des collaborateurs** à travers l'investissement dans les formations et le développement professionnel pour renforcer leurs compétences et leur potentiel ;
- **Harmoniser et accompagner la transformation digitale de ses activités et assurer la sécurité des données** visant à fournir les outils pertinents permettant la digitalisation des processus tout en garantissant la sécurité des informations. Cet engagement, porté par la Direction des Systèmes d'Information (DSI) implique plusieurs aspects :
 - ✓ **Harmonisation de la transformation digitale** : La DSI veille à ce que les différentes initiatives de transformation digitale menées au sein du Groupe soient cohérentes et alignées avec la stratégie globale. Cela peut inclure l'adoption de nouvelles technologies, la mise en place de nouveaux processus ou la transformation des modèles d'affaires ;
 - ✓ **Accompagnement de la transformation digitale** : La DSI joue un rôle essentiel dans la conduite du changement lié à la transformation digitale. Cela comprend la mise en place de nouvelles technologies (telles que le Big Data, le Cloud Computing, etc.) ;
 - ✓ **Sécurité des données** : La DSI est chargée de garantir la sécurité des données du Groupe. Cela comprend la protection contre les cybermenaces, la conformité aux réglementations en matière de protection des données et la mise en place de mesures de sécurité appropriées pour prévenir les fuites ou les pertes de données.
- **La mise en place des mécanismes de contrôle et de suivi de performance** pour mesurer et améliorer la performance globale du Groupe. Ces mécanismes comprennent notamment les audits internes, les revues de processus et les indicateurs de performance permettant au Groupe d'assurer une amélioration continue de ses processus et activités.

La liste des certifications et normes qualité obtenues par le Groupe au fil des années est listée ci-dessous :

	01/22	SICDA est évaluée conforme à la norme de qualité définissant le classement de la Réaction au feu pour les tubes en PVC pour les systèmes d'évacuation
	02/23	SICDA obtient l'Attestation de Conformité Sanitaire pour les tubes en PVC pour la distribution d'eau froide
	04/23	SICDA obtient l'Agrément LYDEC des tuyaux en PVC et PEHD pour réseau d'eau potable et réseau d'assainissement
	11/23	SICDA est certifiée conforme aux normes de qualité pour les tubes en PVC-U pour l'alimentation en eau, pour le branchement et les collecteurs d'assainissement enterrés et aériens avec pression
	02/24	SICDA obtient l'Attestation de Conformité Sanitaire pour les tubes en PEHD pour la distribution d'eau froide
	05/24	SICDA est certifiée conforme aux normes de qualité pour les tubes en PVC-U pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression
	05/24	SICDA est certifiée conforme aux normes de qualité pour les tubes à parois structurés en PVC-U pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression

Source : CMGP Group

Acteur majeur du marché de l'irrigation de précision au Maroc et en Afrique, la mission du groupe CMGP a toujours été en phase avec les enjeux de développement durable. Le Groupe innove et développe des solutions pour économiser la ressource eau, préserver la santé des sols et améliorer les rendements agricoles. Aussi, le Groupe promeut le respect de l'environnement avec une gestion écoresponsable de ses activités, des pratiques opérationnelles rigoureuses et des mesures visant à limiter la consommation de l'eau, de l'énergie, d'émission de gaz à effets de serre ainsi qu'une meilleure gestion des déchets.

VIII.2.1 Mesures mises en place pour évaluer et minimiser les impacts environnementaux du Groupe

Dans le cadre de sa politique « QSE », le groupe CMGP s'engage à réduire son empreinte environnementale. Son système de Management Environnemental (SME) a été certifié en 2017 conformément aux exigences de la norme ISO 14001 v2015.

L'ensemble des collaborateurs est mobilisé autour de la réduction de l'empreinte environnementale. Des formations sur les écogestes et la protection de l'environnement sont régulièrement organisée en vue de sensibiliser les salariés sur les enjeux environnementaux. Par ailleurs, un livret sur les écogestes a été diffusé auprès des collaborateurs.

Activités du Groupe ayant un impact sur l'environnement

Le groupe CMGP s'engage à fournir des solutions efficaces et durables, en tenant compte des besoins spécifiques des communautés locales, tout en minimisant les impacts sur l'environnement. L'objectif du Groupe est de contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement adéquats, en favorisant la santé publique et le développement socio-économique.

Les principales activités du Groupe ayant un impact sur l'environnement sont les suivants :

- Micro-irrigation : fourniture et installation de systèmes d'irrigation intelligents permettant une gestion économe de l'eau d'irrigation et de l'énergie ;
- Irrigation de précision : l'irrigation de précision permet de soutenir la productivité agricole et d'améliorer les rendements des cultures ;
- Energie solaire : installation de système solaires permettant une économie d'énergie significative.

Economie d'eau et d'énergie

Conscient de la valeur de l'eau en tant que ressource précieuse et de l'importance d'une utilisation efficace et durable de cette ressource dans le secteur agricole, le Groupe a conçu des solutions d'irrigation de pointe, de goutte-à-goutte, d'aspersion ou de micro-aspersion pour optimiser l'apport d'eau aux cultures, en maximisant leur rendement tout en minimisant la consommation d'eau.

A noter que grâce aux activités d'irrigation du Groupe, en moyenne près de 30 millions m³ d'eau sont économisés par an.

En matière de consommation et d'économie énergétique, le Groupe veille à préserver l'environnement et des ressources naturelles notamment à travers :

- La mise en place sur ses différents sites d'équipements à faible consommation (lampes LED, ordinateurs ayant le label Energy Star, etc.) ;
- La réduction de la consommation en électricité en ayant recours notamment à l'énergie photovoltaïque. Il est à noter que cette dernière couvre 50% de la consommation globale du Groupe et 75% de la consommation électrique du siège en journée à fin 2023 ;

A noter que grâce à ses activités, le Groupe permet à ses clients une économie d'énergie annuelle de +4 000 MWh.

Les tableaux ci-dessous présentent l'impact des activités du groupe CMGP sur l'environnement au cours des trois derniers exercices :

Irrigation	2021	2022	2023
Base annuelle installée (en hectares) (1)	15 014	14 448	14 467
Economie d'eau (en millions m ³) (2)	30,0	28,9	28,9
Energie économisée (en MWh) (3)	4 504	4 334	4 340
CO2 évité (en T) (4)	3 378	3 251	3 255
Surplus de rendement (en T) (5)	150 140	144 478	144 675
Energie solaire	2021	2022	2023
Energie économisée (en MWh) (6)	14 740	35 290	42 250
CO2 évité (en T) (7)	11 055	26 468	31 688

Source : CMGP Group

(1) Calculé sur la base du CA (Distribution, Projet et Afrique) divisé par le prix à l'hectare (estimé à 50 KMAD/Ha)

(2) 30 million m³/an de capacité requise en moyenne pour une superficie irriguée de 15 000 hectares

(3) Productivité moyenne d'environ 0,15 kWh/m³

(4) Calculé sur la base de l'énergie économisée multipliée par le facteur d'émission de CO2 (ratio de 0,75 Kg / kWh)

(5) Calculée sur la base de la superficie annuelle installée multipliée par le surplus de rendement à l'hectare (estimé à 10 tonnes par hectare)

(6) Calculé sur la base de la puissance photovoltaïque vendue multipliée par la productivité moyenne estimée à 1 600 kWh/kWc

(7) Calculé sur la base de l'énergie économisée multipliée par le facteur d'émission de CO2 (ratio de 0,75 Kg / kWh)

Mesures de gestion et d'élimination des déchets

Le groupe CMGP sensibilise par ailleurs ses clients sur la question de la gestion des déchets et leur propose des supports d'information sur les bonnes pratiques à mettre en place dans ce domaine.

Les unités de recyclage de SICDA permettent de traiter et de réutiliser tous les déchets produits à différentes étapes du processus de production et limiter ainsi les déchets post industriels. Les déchets générés lors du démarrage des lignes de production, les rebuts de process ainsi que les produits finis non conformes sont récupérés et recyclés. Grâce à ce processus de recyclage, les unités de production de SICDA parviennent à minimiser les déchets post-industriels en les réintégrant dans le cycle de production, contribuant ainsi à une production plus durable et respectueuse de l'environnement, tout en favorisant une utilisation efficace des ressources.

VIII.2.2 Santé et sécurité au travail

La santé et la sécurité au travail est une priorité pour le groupe CMGP. Le Groupe, à travers l'ensemble de ses entités, a mis en place des politiques et des pratiques rigoureuses pour garantir un environnement de travail sain et sûr pour tous ses employés et partenaires.

Pour atteindre cet objectif, le groupe CMGP a développé des programmes de formation et de sensibilisation pour tous les employés, afin de les informer des risques liés à leur travail et des mesures à prendre pour prévenir les accidents. Les programmes comprennent également des formations spécifiques pour les employés travaillant dans des environnements à haut risque, tels que les sites de construction, la conduite sur la route, l'exposition aux substances chimiques et les autres risques inhérents aux installations industrielles.

En outre, le groupe CMGP a mis en place des procédures de suivi rigoureuses pour garantir le respect des normes de sécurité sur tous les sites du Groupe. Des audits sont effectués pour évaluer les risques et identifier les améliorations à apporter, afin d'assurer la conformité aux normes de sécurité les plus strictes. Cet engagement est matérialisé par des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail certifiées dans plusieurs entités à la norme internationale ISO 45001.

VIII.2.3 Litiges ou poursuites relatives à des problématiques d'ordre environnemental

Lors des trois derniers exercices, le groupe CMGP n'a fait l'objet d'aucun litige ou poursuite relatifs à des problématiques d'ordre environnemental.

VIII.3.1 Politique de gestion des ressources humaines

Le groupe CMGP place son Capital Humain au cœur de sa stratégie de développement. Dans ce cadre, la politique de Ressources Humaines du Groupe repose sur trois principaux piliers :

- la Formation ;
- la Promotion Interne ; et
- la Diversité des genres.

Le rôle de la direction des Ressources Humaines est d'accompagner le développement du Capital Humain au sein du Groupe. A cet effet, la Direction des Ressources Humaines s'est fixé deux principaux objectifs :

- Contribuer à la montée en compétences des collaborateurs du groupe CMGP ;
- Développer et accompagner la gestion de carrière de ses collaborateurs.

VIII.3.2 Climat social & culture

Le groupe CMGP est engagé dans la promotion d'un esprit d'équipe fort et d'une culture d'entreprise saine pour améliorer la productivité et le bien-être de ses employés.

Le groupe CMGP est profondément engagé envers l'éthique professionnelle et s'efforce de respecter les normes les plus élevées dans toutes ses activités. Le Groupe considère l'éthique comme un élément essentiel de sa culture et s'efforce de créer un environnement de travail sain et respectueux pour tous les collaborateurs. L'engagement du Groupe envers l'éthique est reflété dans le cadre du code d'éthique adopté en 2021, qui repose sur les principes fondamentaux d'intégrité, de respect et de responsabilité.

Afin d'offrir un cadre de travail agréable à ses collaborateurs et d'assurer leur bien-être, le groupe CMGP investit dans ses infrastructures, notamment l'aménagement de ses bureaux (sièges ergonomiques pour éviter les troubles musculosquelettiques, la luminosité ou encore la gestion de la climatisation).

Il est à noter que le taux de satisfaction des collaborateurs à l'enquête Epanouissement au Travail réalisée en 2023 s'élève à 83%.

VIII.3.3 Politique de recrutement

L'embauche de nouveaux collaborateurs constitue un enjeu clé pour accompagner le Groupe dans son développement. La politique de recrutement du Groupe est conforme avec le code de travail, les exigences des lois relatives à la protection des données personnelles et la responsabilité sociale du Groupe, et s'appuie sur les principes suivants :

- Accueillir toute candidature sans discrimination eu égard au sexe, à la situation de famille, à l'origine ou nationalité, à l'état de santé, aux opinions politiques, à la confession religieuse ;
- Mener le processus de recrutement dans le respect de l'égalité homme/femme (rédaction des offres d'emploi, thèmes abordés dans les entretiens de recrutement, etc.) ;
- Veiller au respect de la législation en vigueur et aux conventions internationales de l'OIT²¹⁰ en matière d'âge et de travail des enfants ;
- Professionnaliser la démarche par l'utilisation d'outils de recrutement efficaces ;
- Assurer la transparence totale concernant les informations fournies aux candidats, notamment en matière de rémunération et d'avantages ;
- Privilégier l'attractivité et le recrutement des hauts potentiels ;
- Veiller à apporter dans la mesure du possible un retour personnalisé à l'ensemble des candidats.

²¹⁰ Organisation International de Travail

VIII.3.4 Politique de rémunération

La rémunération totale comprend à la fois la rémunération contractuelle et une rémunération variable annuelle, déterminée en fonction du niveau d'atteinte des objectifs de l'année en cours.

Le groupe CMGP dispose d'une grille salariale détaillée, organisée par catégorie et grade, reflétant des fourchettes de salaires ainsi que l'ensemble des avantages directs et indirects liés à chaque poste.

Schéma d'intéressement et de participation des salariés

L'intéressement des ressources humaines accordé par le Groupe est basé sur des primes de performance découlant des évaluations annuelles de performance. La prime de performance est calculée sur la base des objectifs prédéfinis d'un commun accord entre l'évalué et l'évaluateur lors de l'année N-1. Sur la base de ces évaluations, un comité de rémunération statue sur la répartition de ces primes.

VIII.3.5 Politique de gestion des carrières

Le groupe CMGP évalue activement les performances de ses collaborateurs. Le Groupe veille à ce que toutes ses filiales et entités adoptent une culture de gestion de la performance fondée sur l'objectivité.

La politique de gestion de la performance utilise les mêmes critères et les mêmes systèmes d'évaluation dans l'ensemble du Groupe. Pour garantir une application homogène, la formation sur la gestion des performances est accessible à tous les managers. Cette politique est déployée et mise en œuvre dans le respect du droit du travail et des exigences relatives à la protection des données.

Le processus de gestion des performances au sein du groupe CMGP vise principalement à rendre cohérent les objectifs du collaborateur avec la stratégie du Groupe grâce aux objectifs de performance mises en place.

VIII.3.6 Plan de formation

La gestion et le développement des ressources humaines est une priorité du Groupe. Ce dernier met en place des politiques de développement de carrière et d'apprentissage pour aider les employés à acquérir de nouvelles compétences et à évoluer dans leur parcours professionnel. Des formations régulières sont également organisées pour aider les salariés à rester à la pointe de leur domaine d'expertise.

Le Groupe encourage également l'innovation et la créativité en incitant ses salariés à proposer de nouvelles idées susceptibles d'améliorer la productivité du Groupe. Ce dernier reconnaît que ses salariés sont les principaux moteurs de l'entreprise et s'engage à leur fournir un environnement de travail stimulant, encourageant et épanouissant.

Le groupe CMGP organise de nombreuses journées de formations techniques sur les nouvelles pratiques agricoles, sur l'utilisation d'intrants agricoles mais aussi sur l'utilisation et la maintenance d'agroéquipements, en particulier les systèmes d'irrigation, les installations d'énergie solaire (panneaux photovoltaïques), les installations de pompage et les machines de traitement de l'eau.

S'agissant des intrants agricoles, les formations intègrent notamment :

- Les nouvelles solutions et nouvelles technologies ;
- Le programme de protection végétale spécifique aux cultures clés et conditions pédoclimatiques ;
- Le programme de fertilisation spécifique aux cultures clés ;
- Les meilleures pratiques agricoles pour la protection et la nutrition végétale.

Du côté de l'installation et de la mise en service des systèmes d'irrigation, d'installation d'énergie solaire et d'équipement de pompage et de traitement de l'eau, le Groupe propose à tous ses clients des formations sur le terrain couvrant l'ensemble des étapes de l'utilisation :

- Utilisation des systèmes au quotidien ;
- Outils et méthodes de pilotage ;
- Estimation des besoins de la plante en eau et engrais ;
- Exécution de maintenance régulière préventive et de maintenance corrective du premier niveau.

Le tableau ci-dessous présente le budget de formations et le nombre de bénéficiaires par axe de formation sur la période 2021 - 2023 :

Module	2021		2022		2023	
	Montant des formations (en MAD)	Nbr de bénéficiaires	Montant des formations (en MAD)	Nbr de bénéficiaires	Montant des formations (en MAD)	Nbr de bénéficiaires
SST	231 117	196	69 336	589	347 112	353
Technique	8 254	7	81 600	73	156 541	52
Management	29 479	25	254 411	42	81 673	5
Linguistique	-	-	58 669	1	47 643	15
Commercial	-	-	16 001	89	34 031	52
Informatique	-	-	26 668	17	13 612	26
Achat	-	-	26 668	3	-	-
Total formation	268 850	228	533 350	814	680 612	503

Source : CMGP Group

Le tableau ci-dessous présente les heures de formations dispensées sur la période 2021 - 2023 :

	2021	2022	2023
Heures de formations dispensées	717	2 560	1 582

Source : CMGP Group

VIII.3.7 Mesures prises pour l'égalité entre les femmes et les hommes

La non-discrimination et la parité entre les hommes et les femmes constituent un des principaux axes de la politique RH du groupe CMGP. Les processus de recrutement, de promotion, d'évaluation, de rémunération et d'accès à la formation sont menés avec équité et égalité des chances, sans aucune discrimination de quelque nature qu'elle soit.

Ces principes clairement affichés dans la politique RH du Groupe sont appliqués au quotidien par le management. Par ailleurs, le Groupe a participé en 2021 à un projet d'accompagnement sur l'égalité professionnelle Femmes/Hommes initiée par le ministère de l'Inclusion économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences, ce qui lui a valu en mars 2023 de remporter le Trophée de l'égalité professionnelle²¹¹ ce qui dénote de son engagement envers la diversité.

Compte tenu de la spécificité du secteur d'activité, les postes occupés par les femmes sont essentiellement liés aux fonctions supports, à savoir les métiers liés à la finance, aux ressources humaines, à l'organisation, la transformation et RSE ainsi que la Qualité. A fin 2023, les femmes représentent 26% de l'effectif total du Groupe (soit 275 femmes). Aussi, les cadres de sexe féminin représentent 30% de l'effectif féminin, soit 82 femmes.

Par ailleurs, il à noter que le CODIR est composé de 3 femmes, représentant 27% dudit comité.

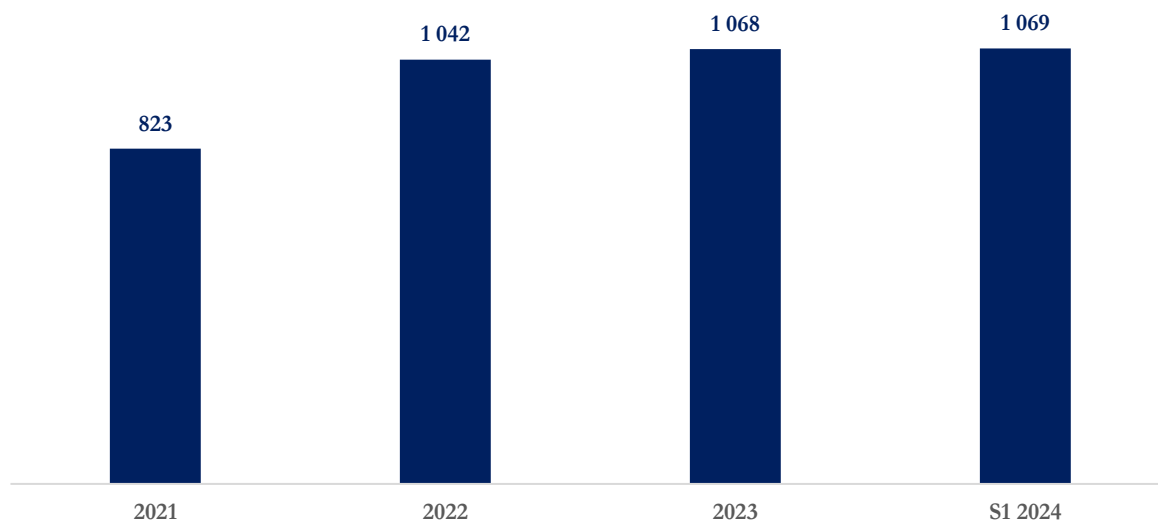
Le tableau suivant présente le nombre de femmes faisant partie du groupe CMGP :

	2021	2022	2023
Nombre de femmes	244	280	275
% Effectif total	30%	27%	26%
% Effectif total (hors SICDA et SICDA Infra)	37%	35%	33%

Source : CMGP Group

²¹¹ Avec la participation de 280 entreprises issues des 12 régions du Maroc

L'histogramme suivant présente l'évolution de l'effectif global du groupe CMGP entre 2021 et S1 2024 :



Source : CMGP Group

Entre 2021 et S1 2024, l'effectif global du groupe CMGP a évolué à un taux de croissance annuel moyen de 11% en passant de 823 à 1 069 collaborateurs.

VIII.3.8.1 Répartition des effectifs par direction

Le tableau ci-dessous détaille l'effectif du groupe CMGP par pôle / direction sur la période 2021 – 2023 :

Direction	2021	2022	2023
Direction Générale (PDG & DGD)	3	3	3
Business Unit Retail	203	254	271
Business Unit Projet	136	167	174
Business Unit Industrie	158	203	201
Business Unit International	6	11	11
Ressources Humaines	10	17	18
Finance	88	104	106
Systèmes d'Information	23	22	20
Transformation, Organisation et RSE	15	16	16
Supply Chain	175	238	242
Autres Corporate	6	7	6
Total	823	1 042	1 068

Source : CMGP Group

A noter que les directions « BU Retail » et « Supply Chain » concentrent en moyenne 47% de l'effectif total du Groupe sur la période 2021-2023. Les directions « BU Industrie » et « BU Projet » représentent quant à elles, respectivement 19% et 16% de l'effectif total du Groupe sur la période étudiée.

VIII.3.8.2 Répartition de l'effectif du Groupe par nature du contrat de travail

Le tableau ci-après présente la répartition de l'effectif global du groupe CMGP par entité et par nature de contrat de travail sur la période 2021 – S1 2024 :

Entité	Année	Effectif total
Effectif global	2021	823
	2022	1 042
	2023	1 068
	S1 2024	1 069
CMGP Group	2021	-
	2022	-
	2023	-
	S1 2024	-
CMGP SA	2021	427
	2022	461
	2023	466
	S1 2024	456
SICDA/SICDA INFRA	2021	164
	2022	245
	2023	237
	S1 2024	241
PHILEA	2021	22
	2022	26
	2023	28
	S1 2024	28
CAS	2021	163
	2022	220
	2023	235
	S1 2024	237
PROCESS	2021	34
	2022	31
	2023	37
	S1 2024	37
AGRIVAL	2021	1
	2022	1
	2023	1
	S1 2024	1
CMGP CAS Sénégal	2021	12
	2022	46
	2023	39
	S1 2024	37
CMGP CAS Ivoire	2021	-
	2022	12
	2023	13

	S1 2024	15
	2021	-
CMGP Africa	2022	-
	2023	10
	S1 2024	10
	2021	-
CMGP CAS Ghana	2022	-
	2023	2
	S1 2024	5
	2021	-
CMGP CAS Mauritanie	2022	-
	2023	-
	S1 2024	2

Source : CMGP Group

Sur la période analysée, les contrats CDI (à durée indéterminée) représentent 100% des contrats de travail pratiqués par le Groupe.

A noter que les filiales « CMGP SA » et « CAS » emploient en moyenne 67% de l'effectif total du Groupe sur la période 2021-S1 2024.

Toutes les autres filiales non présentées dans le tableau ci-dessus n'ont pas d'effectif.

VIII.3.8.3 Répartition de l'effectif du Groupe par ancienneté

Le tableau ci-après présente la répartition de l'effectif global du Groupe par ancienneté sur la période 2021 – 2023 :

Entité	Année	< 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> 5 ans <= 12 ans	entre 12 et 20 ans	> 20 ans	Effectif total
Effectif global	2021	145	189	239	165	85	823
	2022	204	248	305	186	99	1 042
	2023	237	229	309	184	109	1 068
CMGP Group	2021	-	-	-	-	-	-
	2022	-	-	-	-	-	-
	2023	-	-	-	-	-	-
CMGP SA	2021	90	118	101	83	35	427
	2022	94	129	119	78	41	461
	2023	128	88	127	74	49	466
SICDA/SICDA INFRA	2021	3	35	78	36	12	164
	2022	11	64	119	39	12	245
	2023	16	58	113	39	11	237
PHILEA	2021	10	6	3	2	1	22
	2022	14	5	4	2	1	26
	2023	12	7	6	2	1	28
CAS	2021	39	16	45	33	30	163
	2022	62	25	45	51	37	220
	2023	48	49	46	51	41	235
PROCESS	2021	-	5	12	10	7	34
	2022	-	3	9	11	8	31
	2023	4	5	8	13	7	37
AGRIVAL	2021	-	-	-	1	-	1
	2022	-	-	-	1	-	1
	2023	-	-	-	1	-	1
CMGP CAS SENEGAL	2021	3	9	-	-	-	12
	2022	18	18	6	4	-	46
	2023	15	16	4	4	-	39
CMGP CAS Ivoire	2021	-	-	-	-	-	-
	2022	5	4	3	-	-	12
	2023	7	3	3	-	-	13
CMGP Africa	2021	-	-	-	-	-	-
	2022	-	-	-	-	-	-
	2023	5	3 ²¹²	2 ²¹³	-	-	10
CMGP CAS Ghana	2021	-	-	-	-	-	-
	2022	-	-	-	-	-	-
	2023	2	-	-	-	-	2

Source : CMGP Group

A fin 2023, 56% de l'effectif total du groupe CMGP ont une ancienneté supérieure à 5 ans.

²¹² Ces collaborateurs ont été transférés de CMGP SA pour soutenir le lancement de l'activité de CMGP Africa.

²¹³ Ces collaborateurs ont été transférés de CMGP SA pour soutenir le lancement de l'activité de CMGP Africa.

VIII.3.8.4 Niveau de rotation de l'effectif global du Groupe

Le tableau ci-après présente les mouvements au sein de l'effectif global du Groupe sur la période 2021-2023:

Entité	Année	Recrutements	Démissions	Licenciements	Retraités	Turnover ²¹⁴
Effectif global	2021	129	52	1	10	12%
	2022	284 ²¹⁵	59	-	6	17%
	2023	108	74	4	4	9%
CMGP Group	2021	-	-	-	-	-
	2022	-	-	-	-	-
	2023	-	-	-	-	-
CMGP SA	2021	60	23	1	4	10%
	2022	61	26	-	1	10%
	2023	47	41	-	1	10%
SICDA/SICDA INFRA	2021	27	9	-	2	12%
	2022	97	16	-	-	23%
	2023	-	8	-	-	2%
PHILEA	2021	1	3	-	-	9%
	2022	6	2	-	-	15%
	2023	4	2	-	-	11%
CAS	2021	29	15	-	4	15%
	2022	71	12	-	2	19%
	2023	34	16	-	3	11%
PROCESS	2021	2	-	-	-	3%
	2022	-	-	-	3	5%
	2023	6	-	-	-	8%
AGRIVAL	2021	1	-	-	-	50%
	2022	-	-	-	-	0%
	2023	-	-	-	-	0%
CMGP CAS SENEGAL	2021	9	2	-	-	46%
	2022	37	3	-	-	43%
	2023	-	4	3	-	9%
CMGP CAS Ivoire	2021	-	-	-	-	-
	2022	12	-	-	-	50%
	2023	3	1	1	-	19%
CMGP Africa	2021	-	-	-	-	-
	2022	-	-	-	-	-
	2023	12 ²¹⁶	2	-	-	70%
CMGP CAS Ghana	2021	-	-	-	-	-
	2022	-	-	-	-	-
	2023	2	-	-	-	50%

Source : CMGP Group

²¹⁴ Turnover = [(recrutements (n) + démissions (n) + licenciements (n) + retraités (n))/2] / effectif (n)

²¹⁵ En 2022, 37 recrutements sont issus de la fusion absorption de Delta Irrigation par CMGP CAS Sénégal : 28 personnes ont intégré CMGP CAS Sénégal et 9 personnes CMGP CAS Ivoire.

²¹⁶ En 2023, sur les 12 recrutements de CMGP Africa, 9 personnes sont issues d'un transfert de CMGP SA.

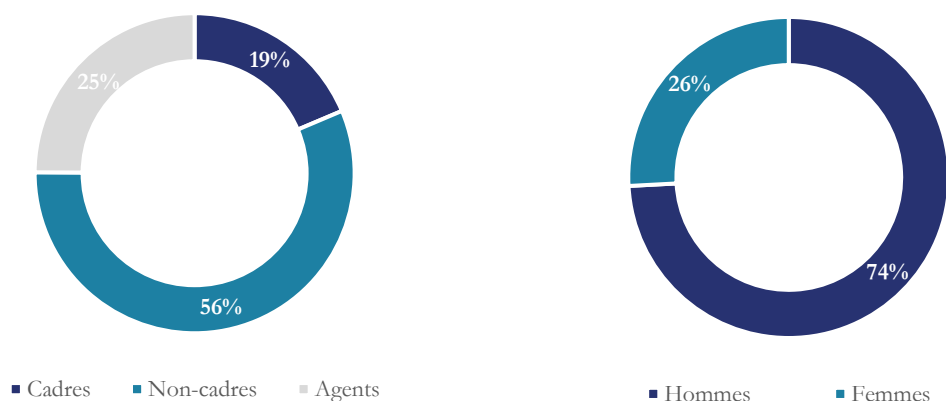
VIII.3.8.5 Répartition de l'effectif du Groupe par catégorie et par genre

Le tableau ci-après présente la répartition de l'effectif global du groupe CMGP par catégorie sur la période 2021 – 2023 :

Entité	Année	Cadres	Non Cadres	Agents	Femmes	Cadres	Non Cadres	Agents	Hommes	Effectif total	Taux de cadre
Effectif global	2021	62	174	8	244	81	289	209	579	823	17%
	2022	74	196	10	280	110	405	247	762	1 042	18%
	2023	82	190	3	275	117	413	263	793	1 068	19%
CMGP Group	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CMGP SA	2021	47	128	1	176	41	117	93	251	427	21%
	2022	49	141	3	193	47	122	99	268	461	21%
	2023	47	137	1	185	58	121	102	281	466	23%
SICDA/SICDA INFRA	2021	7	17	3	27	19	72	46	137	164	16%
	2022	7	17	3	27	19	149	50	218	245	11%
	2023	11	12	-	23	19	148	47	214	237	13%
PHILEA	2021	4	3	-	7	3	9	3	15	22	32%
	2022	4	3	-	7	5	11	3	19	26	35%
	2023	5	3	-	8	4	11	5	20	28	32%
CAS	2021	4	24	4	32	14	77	40	131	163	11%
	2022	13	24	4	41	20	88	71	179	220	15%
	2023	13	25	2	40	20	95	80	195	235	14%
PROCESS	2021	-	-	-	-	1	6	27	34	34	3%
	2022	-	-	-	-	1	6	24	31	31	3%
	2023	-	1	-	1	-	8	28	36	37	0%
AGRIVAL	2021	-	-	-	-	1	-	-	1	1	100%
	2022	-	-	-	-	1	-	-	1	1	100%
	2023	-	-	-	-	1	-	-	1	1	100%
CMGP CAS Sénégal	2021	-	2	-	2	2	8	-	10	12	17%
	2022	-	8	-	8	14	24	-	38	46	30%
	2023	3	5	-	8	7	24	-	31	39	26%
CMGP CAS Ivoire	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2022	1	3	-	4	3	5	-	8	12	33%
	2023	1	3	-	4	3	5	1	9	13	31%

CMGP Africa	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2023	2	3	-	5	4	1	-	5	10	60%
CMGP CAS Ghana	2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2023	-	1	-	1	1	-	-	1	2	50%

Source : CMGP Group



Source : CMGP Group

A fin 2023, compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, les effectifs non-cadres représentent 81% des effectifs du groupe CMGP.

A fin 2023, 26% de l'effectif total du groupe CMGP sont des femmes (soit 275 femmes). A noter que sur les effectifs cadres (soit 199 cadres à fin 2023), 41% sont des femmes (soit 82 femmes cadres à fin 2023).

A noter que les filiales SICDA, SICDA Infra et PROCESS comptent traditionnellement une forte représentativité masculine du fait de leur activité de production.

Le Groupe met en œuvre des mesures pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces mesures sont détaillées dans la section « VIII.3.8 Mesures prises pour l'égalité entre les femmes et les hommes ».

VIII.3.8.6 Nombre de représentants du personnel du Groupe

	2021	2022	2023
Nombre de représentants du personnel	31	31	31

Source : CMGP Group

VIII.3.8.7 Nombre de jours de grève

	2021	2022	2023
Nombre de jours de grèves	-	-	-

Source : CMGP Group

VIII.3.8.8 Nombre d'accidents de travail

	2021	2022	2023
Nombre d'accidents de travail	15	18	13

Source : CMGP Group

VIII.3.8.9 Nombre de litiges sociaux

	2021	2022	2023
Nombre de litiges sociaux	-	-	-

Source : CMGP Group

VIII.4.1 Fondation Amane

Créée en mai 2021, la Fondation AMANE est née de la volonté du groupe CMGP de structurer et de pérenniser ses actions sociales et solidaires.

La Fondation AMANE aspire à créer un impact significatif et durable au sein des communautés, en particulier dans les milieux ruraux. Elle met en œuvre des actions sociales, économiques et environnementales pour garantir la dignité et promouvoir le développement durable.

La Fondation a instauré dès sa première année une approche basée sur les meilleures pratiques notamment :

- Une gouvernance exemplaire portée par un Conseil d'Administration avec une diversité des genres composé d'administrateurs indépendants et d'experts ;
- Des process de management certifiés conformes à la norme « ISO 9001 V 2015 » ;
- Le contrôle et la vérification des états financiers par un commissaire aux comptes ;
- Une approche permettant de concilier développement, performance et transparence.

Actions clés de la Fondation Amane

Les actions clés de la Fondation Amane comprennent :

- **Education** : Contribution au développement de l'éducation et la formation pour garantir des apprentissages inclusifs de qualité permettant la valorisation du capital humain et l'insertion socioprofessionnelle dans le monde rural ;
- **Entreprenariat** : Création d'un contexte favorable pour le développement économique à travers notamment :
 - ✓ La promotion de l'entrepreneuriat en milieu rural ;
 - ✓ La promotion des initiatives de l'Agri-Tech (tel que le projet d'équipement d'une association d'agriculteurs d'une installation solaire & pompe, la mise à disposition de l'école coranique d'Ougoug d'un système de pompage de goutte à goutte et le revêtement d'un bassin d'eau ou la contribution au fonctionnement d'une ferme-école, etc.) ;
- **Environnement** : Limitation des risques d'effets sur l'environnement à travers le partage des valeurs liées à l'économie d'eau et la sensibilisation à l'utilisation raisonnable des engrais et pesticides ;
- **Services essentiels** : Couverture des besoins en service de base (eau, énergie et assainissement) à la communauté dans les régions d'intervention pour améliorer leurs conditions de vie.

Depuis sa création en mai 2021, les principaux chiffres de la Fondation Amane sont présentés ci-dessous

	2021	2022	2023	Total
Bénéficiaires	4 058	9 679	7 125	20 862
Conventions	19	19	34	72
Projets dans l'éducation	10	19	12	41
Projets dans les services essentiels	6	4	10	20
Projets d'entreprenariat	1	2	5	8

Source : CMGP Group

La Fondation AMANE adopte un modèle basé sur le développement des capacités, la professionnalisation de l'action sociétale et l'autonomisation des partenaires. Dans ce cadre, la Fondation AMANE a signé plusieurs conventions avec des partenaires pour déployer des projets à fort impact dans les domaines d'intervention de la fondation :

- **Programme « Act by Amane »** : Afin d'encourager ses collaborateurs à participer à des actions sociales, le groupe CMGP a lancé en 2021 le programme « Act By Amane » porté par la Direction Ressources Humaines du Groupe et la Fondation Amane. Ce programme a pour but de formaliser les habitudes d'engagement des collaborateurs du Groupe afin de construire une politique de bénévolat cohérente avec la politique RSE du Groupe. Act by Amane offre plusieurs opportunités de bénévolat aux collaborateurs couvrant 3 volets principaux : le bénévolat de compétences, les campagnes de solidarité et l'accompagnement en entrepreneuriat.
- **Construction du Collège ATTAHADI** : Avec le soutien de l'initiative nationale pour le développement humain, et en partenariat avec la direction provinciale de l'éducation nationale, la commune de Benmaachou et l'association Inner Wheel²¹⁷, la Fondation AMANE a contribué à la construction du collège ATTAHADI. Cette institution, dont la capacité d'accueil s'élève à 640 élèves, dispose de 8 classes, un laboratoire scientifique, une médiathèque, un réfectoire, une infirmerie, un mini-théâtre et un espace sportif. Ce projet de développement, a contribué à réduire à zéro le taux de déperdition scolaire dans la commune de Benmaachou ;
- **Hackatlan - Solutions novatrices au stress hydrique** : Fruit d'un partenariat entre l'Ecole Nationale de l'Agriculture de Meknès, Jadara foundation et la fondation AMANE, un hackathon sur le stress hydrique, avec des formations en entrepreneuriat, est organisé au profit des ingénieurs de l'ENAM²¹⁸ pour trouver des solutions créatives à ce problème en constante augmentation.
- **Partenariat UNICEF** : Collaboration sur plusieurs axes de collaboration, notamment :
 - ✓ Sensibilisation des jeunes à la question de l'environnement, essentiellement l'économie de l'eau ;
 - ✓ Renforcement des capacités des écoles de deuxième chance afin d'améliorer les programmes de formation notamment de la filière agricole ;
 - ✓ Accompagnement technique des jeunes du programme UPSHIFT²¹⁹ développant des programmes liés à l'agriculture, à l'eau et à l'environnement ;
 - ✓ Développement d'actions conjointes dans le cadre de l'autonomisation des filles adolescentes en milieu rural, la fondation AMANE et l'UNICEF Maroc s'unissent autour d'un « Mémoire d'accord de coopération ». L'objectif de cet accord consiste en la mise en place de programmes d'action visant le renforcement des compétences et des capacités des filles et des garçons dans les régions enclavées, pour une meilleure transition vers la vie active.
- **Caravane « البيئة في أمان »** : La Fondation AMANE a organisé une caravane de sensibilisation qui a sillonné les 12 régions du Maroc dont l'objectif est (i) la sensibilisation à l'utilisation raisonnable des engrais, (ii) la sensibilisation à l'utilisation sécurisée des pesticides et (iii) la sensibilisation à l'économie d'eau. En 2022, 1 200 agriculteurs ont été sensibilisés grâce à cette caravane.

²¹⁷ L'association Inner Wheel est une organisation internationale de femmes qui vise à créer l'amitié, le service et la compréhension. Elle compte des clubs dans plus de 100 pays comptant plus de 100 000 membres.

²¹⁸ Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès

²¹⁹ Le Programme UPSHIFT Maroc, lancé en décembre 2020 par l'UNICEF en partenariat avec le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, est une approche rassemblant innovation sociale et entrepreneuriat social visant à outiller les adolescents et les jeunes les plus marginalisés de compétences transversales pour les soutenir en vue de leur insertion sociale et économique.

IX. Stratégie d'investissement et moyens techniques

IX.1 Stratégie d'investissement

IX.1.1 Stratégie d'investissement du Groupe

Au cours des dernières années, CMGP Group a mis en œuvre diverses stratégies de développement qui ont permis de consolider sa position d'acteur de référence sur le marché de l'agroéquipement, de diversifier ses activités et de renforcer sa présence à l'international. Ces actions ont facilité l'entrée sur de nouveaux marchés, élargi son réseau de partenaires et augmenté sa capacité à répondre aux besoins variés de ses clients à travers différentes zones géographiques.

Le tableau ci-dessous présente les grandes lignes de la stratégie de développement et d'investissement du Groupe depuis janvier 2019 :

Année	Stratégie de croissance	Vision stratégique
2019	Croissance organique	Diversification des activités et renforcement du positionnement dans l'agroéquipement à travers la création d'un département dédié à l'énergie solaire
2021	M&A Acquisition de CAS, Process et Agrival	Diversification des activités à travers l'intégration du segment « Agrofourniture » et déploiement du modèle one-stop-shop pour l'agriculteur marocain avec une offre incluant l'agroéquipement et l'agrofourniture
2022	Croissance organique	Diversification des activités à travers la création et la mise en place du « Traitement des eaux »
2022	Croissance organique	Renforcement des capacités de production du site 1 et 2 de SICDA à travers deux nouvelles lignes de production et diversification des produits PVC via le lancement de la gamme PVC bi-peau pour l'assainissement
2022	M&A – Acquisition de Delta Irrigation et Ivoire Irrigation	Renforcement de la présence au Sénégal et entrée sur le marché ivoirien
2023	Greenfield - Création de CMGP CAS Ghana et CMGP CAS Mauritanie	Diversification géographique avec la création de deux filiales dédiées aux marchés ghanéen et mauritanien. Ces entités sont opérationnelles depuis début 2024.
2024	M&A	Renforcement du segment « semences » avec l'acquisition minoritaire (30%) d'Agrosem, spécialisé dans la distribution de semence.
2024	Croissance organique	Mise en place de l'unité industrielle de Jorf Lasfar pour le conditionnement et la transformation des engrais azotés, NPK et acides (investissement de ~60 Mn MAD) et renforcement de l'infrastructure commerciale avec l'ouverture de 2 nouvelles agences (Errachidia et Marrakech)

Source : CMGP Group

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des investissements du groupe CMGP sur la période 2021 – 2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var21-22	Var22-23
Acquisitions d'immobilisations	139 759	84 636	61 493	-39,4%	-27,3%
Acquisitions de Titres de Participations	216 516	-	-	-100,0%	n.a
Cessions d'immobilisations	-7 427	-9 622	-12 688	29,6%	31,9%
Réduction d'immobilisations financières	-16 917	-2 597	-	-84,7%	-100,0%
Variation de créances et dettes sur immobilisations	13 613	-920	-150	<-100%	-83,7%
Incidence de variation du périmètre de consolidation	4 201	-	-	-100,0%	n.a
Investissements	349 746	71 498	48 656	-79,6%	-31,9%

Source : CMGP Group

En 2021, les investissements nets du Groupe ont atteint 349 746 KMAD et se composent principalement de :

- L'acquisition de titres de participation du groupe CAS pour un montant de 216 516 KMAD. Il est à noter que ce montant constitue le solde net résultant (i) du montant investi dans le cadre de

l'acquisition, (ii) de l'augmentation de capital servant à financer partiellement ladite acquisition et (iii) de la trésorerie nette apportée par les filiales acquises ;

- L'acquisition d'immobilisations pour un montant de 139 759 KMAD répartis comme suit :
 - 135 388 KMAD d'immobilisations corporelles dont notamment (i) 43 862 KMAD relatifs à l'acquisition de deux lignes d'extrusion (33 483 KMAD) et de véhicule de transport (6 361 KMAD), (ii) 56 779 KMAD relatifs aux écarts de réévaluation des actifs de CAS dont 35 988 KMAD portant sur des terrains et 20 791 KMAD portant sur des constructions ainsi que (iii) 34 747 KMAD relatifs à d'autres immobilisations corporelles correspondant principalement aux installations techniques, aux aménagements et au matériel de transport ;
 - 4 040 KMAD d'immobilisations financières portant essentiellement sur les avances en comptes courant versés à CMGP Erasset pour 2 500 KMAD. Ces avances en comptes courant ont servi au financement de l'acquisition du terrain à Errachidia.
- La variation de créances et dettes sur immobilisations pour un montant de 13 613 KMAD, en lien principalement avec les avances en compte courant octroyées par CMGP SA à l'entité SICDA pour un montant de 14 367 KMAD²²⁰ ;
- Compensée par :
 - la réduction d'immobilisations financières pour un montant de 16 917 KMAD, en lien principalement avec les avances en compte courant reçues par l'entité SICDA (octroyées par CMGP SA) pour un montant de 14 367 KMAD¹⁴³ ;
 - des cessions d'immobilisations pour un montant de 7 427 KMAD, en lien principalement avec la cession par CAS d'actifs immobiliers non liés à exploitation pour un montant de 6 183 KMAD.

En 2022, les investissements nets du Groupe ont atteint 71 498 KMAD et se composent essentiellement de :

- L'acquisition d'immobilisations pour un montant de 84 636 KMAD répartis comme suit :
 - 21 296 KMAD d'immobilisations corporelles portant essentiellement sur les installations techniques, les aménagements et le matériel de transport ;
 - 48 879 KMAD d'immobilisations financières correspondant principalement (a) à l'acquisition de titres de participation dont (i) 27 500 KMAD liés à la création de Process Asset, (ii) 9 990 KMAD suite à l'augmentation de capital de CMGP Marasset, (iii) 2 000 KMAD au titre de la création de CMGP Africa et (b) aux avances en compte courant accordées à CMGP Marasset pour 9 389 KMAD ;
 - 14 461 KMAD d'immobilisations incorporelles correspondant au fonds de commerce de Delta Irrigation suite à l'acquisition de cette dernière en 2022.
- Compensée par des cessions d'immobilisations pour un montant de 9 622 KMAD en lien notamment avec la cession d'une agence commerciale de Meknès pour un montant d'environ 6 500 KMAD.

En 2023, les investissements nets du Groupe ont atteint 48 656 KMAD et se composent essentiellement de :

- L'acquisition d'immobilisations pour un montant de 61 493 KMAD répartis comme suit :
 - 38 460 KMAD d'immobilisations corporelles portant essentiellement sur (i) l'acquisition de deux lignes de production pour l'entité SICDA pour un montant de 17 742 KMAD, (ii) les travaux de construction de l'unité industrielle de blending d'engrais à Drarga pour un montant de 8 258 KMAD et (iii) l'acquisition de matériel de transport pour un montant de 3 543 KMAD ;
 - 22 662 KMAD d'immobilisations financières correspondant principalement à (i) 9 910 KMAD relatifs aux avances accordées en compte courant d'associés à CMGP Marasset, (ii) 4 821 KMAD au titre de la création de CMGP CAS Ghana et (iii) 125 KMAD au titre de la création de CMGP CAS Mauritanie ;

²²⁰ Il est à noter que les avances en compte courant octroyés par CMGP SA à l'entité SICDA courant l'exercice 2021 n'ont pas été retraitées / éliminées lors de la consolidation par omission.

- Compensée par des cessions d'immobilisations pour un montant de 12 688 KMAD en lien notamment avec une opération de *sale and leaseback* d'une machine de production de SICDA pour un montant de 11 816 KMAD.

IX.1.2 Principaux investissements du Groupe réalisés / en cours par le Management

Afin de consolider sa position dans le secteur de l'agroéquipement et de l'agrofourniture, le Groupe compte poursuivre sa stratégie de développement en 2024 et 2025 à travers plusieurs projets qui ont été identifiées.

Le tableau ci-dessous récapitule les investissements réalisés / en cours en 2024 et 2025 :

	Année prévisionnelle d'ouverture	Stade d'avancement	Objectif	Investissement total prévu (en MMAD)	Investissement engagé avant 2023 (en MMAD)	Investissement engagé au 31.10.2024 (en MMAD)	Investissement restant à engager en 2024 (en MMAD)	Investissement restant à engager en 2025 (en MMAD)	Modalités de financement
Unité industrielle production d'engrais à Jorf Lasfar	T3 2024	Livré	Développement et renforcement des capacités du Groupe et de sa part de marché sur les engrais notamment sur les engrais solides	57	43	14	-	-	Dette bancaire (24 MMAD) / FP (33 MMAD)
Unité industrielle de blending d'engrais à Drarga	T1 2025	Travaux de construction finalisés, en attente des autorisations administratives	Relocalisation des activités actuelles d'Anza vers un nouveau site situé dans la zone industrielle de Drarga	24	14	9	1	-	Dette bancaire (9 MMAD) / FP (15 MMAD)
Construction d'une agence commerciale à Marrakech	T4 2024	Travaux de construction finalisés, en attente des autorisations administratives	Regroupement des 2 agences commerciales de CMGP SA et CAS à Marrakech autour d'une agence commerciale commune d'une superficie plus grande	31	28	3	-	-	Dette bancaire (15 MMAD) / FP (16 MMAD)
Construction d'une agence commerciale à Errachidia	T4 2024	Livré	Zone en forte croissance (de nombreux projets dans la zone), activité d'agrofouritures en fort développement et renforcement de la proximité clients dans la région du sud	7	5	2	-	-	100% FP
Ligne de production du PVC Bi- Orienté (Usine SICDA 2)	T1 2025	Machine reçue, en cours de test	Diversification et enrichissement du portefeuille produits	11	-	11	-	-	100% FP

Ligne de production PEHD grand diamètre (Usine SICDA Infra)	T4 2024	Machine reçue, en cours de test	Diversification et enrichissement du portefeuille produits	9	-	9	-	-	Leasing
Construction d'une agence commerciale à Larache	T4 2025	Terrain acquis et en cours d'obtention de l'autorisation de construction	Regroupement des 2 agences commerciales actuels de CMGP SA et CAS à Larache autour d'une agence commerciale commune d'une superficie plus grande et de bénéficier ainsi de la forte croissance de la zone	12	-	-	5	7	100% FP
Total				151	90	48	6	7	

Source : CMGP Group

A noter que la politique R&D du Groupe est axée sur l'innovation continue et l'amélioration des procédés. Elle implique une veille technologique constante, l'analyse des tendances du marché, et l'expérimentation de nouvelles solutions techniques. À titre d'exemple, l'engagement du groupe en R&D a permis d'identifier et d'investir dans la ligne de production du PVC bi-orienté, pour diversifier et enrichir davantage sa gamme de produits PVC et de renforcer sa compétitivité sur le marché.

IX.2 Moyens techniques

Le groupe CMGP est engagé dans un effort continu d'investissement, tant dans les outils de production que dans les agences commerciales²²¹ et les centres de distribution (dépôts logistiques) ainsi que dans les technologies informatiques, afin de (i) soutenir son développement, (ii) répondre aux attentes de ses clients, et (iii) maintenir un avantage compétitif sur le marché.

Le groupe CMGP est doté d'un dispositif de production et de distribution important au Maroc et en Afrique avec :

- 6 unités industrielles au Maroc, dont :
 - ✓ 3 unités industrielles, spécialisées dans la fabrication des tuyaux et tubes en PE (polyéthylène), en PVC (polychlorure de vinyle) et PEHD (polyéthylène à Haute Densité) ;
 - ✓ 3 unités industrielles dédiées au conditionnement et à la transformation des engrais ;
- 16 agences commerciales²²² et 24 centres de distribution (dépôts logistiques) en Afrique dont :
 - ✓ 11 agences commerciales et 19 centres de distribution situés au Maroc ;
 - ✓ 2 agences commerciales situées au Sénégal ;
 - ✓ 1 agence commerciale en Côte d'Ivoire ;
 - ✓ 1 agence commerciale en Mauritanie ;
 - ✓ 1 agence commerciale au Ghana.
- 120 000 m² de surface de stockage²²³ au Maroc.

A noter que le Groupe dispose également d'une flotte de véhicule pour approvisionner les différentes agences commerciales et les centres de distribution à partir de ses usines.

IX.2.1 Unités industrielles

Le groupe CMGP est doté d'un dispositif de production de qualité au Maroc avec 6 unités industrielles.

Unités industrielles pour la fabrication de tubes en PE, PVC et PEHD

Les 3 unités industrielles des filiales SICDA et SICDA INFRA, situées à Berrechid et étalées sur 8 hectares, assurent la fabrication de produits de tubes en PE, PVC et PEHD conformes aux normes internationales en matière de qualité (cf. normes de qualité décrites dans la section *VIII.1.1.1 Normes et objectifs de développement durable à moyen terme – Politique et Normes Qualité*).

Ces produits sont utilisés pour des applications diverses, allant de l'irrigation agricole à la distribution d'eau potable, en passant par la construction du réseau d'assainissement. Grâce à ses filiales SICDA et SICDA INFRA, le Groupe CMGP est en mesure de répondre aux besoins du marché en fournissant des tuyaux et tubes de haute qualité, durables et fiables.

A noter que conformément aux exigences de la norme ISO 14001, les usines de SICDA et SICDA INFRA sont équipées d'unités de recyclage visant à réutiliser l'ensemble des déchets générés lors du lancement des lignes de fabrication.

²²¹ A noter que l'ensemble des agences commerciales comprennent un centre de distribution (dépôt logistique)

²²² A noter que l'ensemble des agences commerciales comprennent également un centre de distribution (dépôt logistique).

²²³ A noter que chacune des 6 unités industrielles du Groupe, ainsi que l'ensemble des agences commerciales et des centres de distribution, disposent d'une zone de stockage des produits à vendre. Cette superficie est estimée à 120 000 m² de surface de stockage au Maroc.

Présentation des unités industrielles de fabrication de tubes et tuyaux en PE, PVC et PEHD

		
SITE 1	SITE 2	SITE 3
Date création 1997	Date création 2004	Date création 2020
Production de gaines de Goutte à Goutte	Usine d'extrusion pour fabrication des tubes PVC pression et polyéthylène	Fabrication des Tubes PEHD double paroi pour l'Assainissement et de tubes PEHD pression pour conduites d'Adduction Eau Potable
Capacité production 13 000 T	Capacité production 25 000 T	Capacité production 15 000 T
9 lignes d'extrusion	10 lignes d'extrusion	4 lignes d'extrusion
Superficie : 8 000 m ²	Superficie : 21 000 m ²	Superficie : 49 000 m ²
Certifications ISO 9001, 14001 et 45001	Certifications ISO 9001, 14001 et 45001	Certifications ISO 9001, 14001 et 45001

Source : CMGP Group

Le tableau ci-dessous détaille les capacités de production, les volumes de production et les taux d'utilisation des 3 unités industrielles de fabrication de tubes et tuyaux en PE, PVC et PEHD sur la période 2021 – 2023 :

	Capacité de production théorique (en T)	Production en T		
		2021	2022	2023
Unité 1 - SICDA 1 (PE)	13 000	5 732	5 423	6 520
% Taux d'utilisation		44,1%	41,7%	50,2%
Unité 2 - SICDA 2 (PVC)	25 000	13 711	9 291	9 494
% Taux d'utilisation		54,8%	37,2%	38,0%
Unité 3 - SICDA Infra (PEHD)	15 000	2 466	3 416	3 768
% Taux d'utilisation		16,4%	22,8%	25,1%

Source : CMGP Group

Les 3 unités industrielles de la filiale PROCESS situées à Anza (Agadir), à El Jadida et plus récemment à Jorf Lasfar permettent de créer des mélanges spécifiques d'engrais qui répondent aux besoins des cultures et favorisent leur croissance et leur rendement.

Cette intégration verticale confère au groupe CMGP plusieurs avantages stratégiques. En effet, cela permet au Groupe d'assurer un contrôle qualité rigoureux à chaque étape du processus de production. Ainsi, le Groupe est en mesure de (i) garantir la conformité de ses produits aux normes les plus strictes de fabrication, (ii) sélectionner les meilleures matières premières et (iii) mettre en place des processus de contrôle stricts pour offrir des produits fiables et conformes aux attentes de ses clients.

Présentation des unités industrielles de conditionnement et transformation des engrais

		
SITE 4	SITE 5	SITE 6
Date création : 1974	Date création : 2014	Date création : 2024
Production d'engrais et produits chimiques (essentiellement des acides sulfuriques et phosphoriques)	Production et commercialisation des engrais NPK Blend* Importation, conditionnement et commercialisation des engrais azotés	Conditionnement et transformation d'engrais (azotés, NPK, acides phosphoriques et sulfuriques)
Capacité production Engrais solides : 2 200 T Engrais liquides : 142 000 L Acides : 2 700 T	Capacité production Engrais NPK Blend : jusqu'à 25 000 T Engrais Azotés : jusqu'à 20 000 T	Capacité production Engrais Azotés : jusqu'à 77 000 T Acide phosphorique : jusqu'à 1 500 T Acide sulfurique : 700 T Engrais NPK : 38 500 T**
Superficie : 12 000 m ²	Superficie : 11 016 m ²	Superficie : 23 850 m ²

Source : CMGP Group

* Le NPK est un engrais composé de 3 trois principaux éléments : l'azote (N), le phosphore (P) et le potassium (K)

** La production d'engrais NPK par l'usine de Jorf Lasfar est prévue qu'à partir de 2027

Le tableau ci-dessous détaille les capacités de production, les volumes de production et les taux d'utilisation des 3 unités industrielles de conditionnement et transformation des engrais sur la période 2022 – 2023 :

	Capacité de production théorique (en T)	Production en T	
		2022	2023
Unité 4 - Anza	5 380	3 116	4 039
% Taux d'utilisation		57,9%	75,1%
Unité 5 - El Jadida	45 000	30 208	32 084
% Taux d'utilisation		67,1%	71,3%
Unité 6 - Jorf Lasfar ²²⁴	117 700	-	-
% Taux d'utilisation		-	-

Source : CMGP Group

²²⁴ L'exploitation du site de Jorf Lasfar a démarré en septembre 2024.

IX.2.2 Agences commerciales et Centres de distribution

A travers le maillage territorial de ses agences commerciales et de ses centres de distribution, le groupe CMGP assure un service de qualité et de proximité à l'égard de ses clients. Le Groupe compte actuellement 16 agences commerciales²²⁵ et 24 centres de distribution (dont 19 au Maroc, 2 au Sénégal, 1 en Côte d'Ivoire, 1 en Mauritanie et 1 au Ghana) garantissant ainsi une proximité effective avec ses clients et une couverture géographique optimale.

Ces agences commerciales et centres de distribution (dépôts logistiques) constituent notamment (i) un des principaux canaux de distribution des produits commercialisés par le Groupe, à savoir les produits d'irrigation, d'équipements solaires, d'agrofouritures, et (ii) des hubs logistiques, facilitant la gestion des stocks, la coordination des livraisons et l'optimisation des opérations de transport.

Agences commerciales et Centres de distribution au Maroc

Le tableau ci-dessous présente les principales informations relatives aux 11 agences commerciales et 19 centres de distribution au Maroc à fin 2023 :

Entité	Ville	Année de construction	Surface (m2)	Type
CMGP SA	Casablanca	1995	856	Propriété
	Ait Melloul	1995	4 897	Propriété
	Marrakech	2001	960	Propriété
	Berkane	2001	5 998	Propriété
	Beni Mellal	2003	5 873	Propriété
	Kenitra	2012	4 687	Propriété
	Sapino	2014	4 897	Propriété
	Meknes	2015	4 888	Propriété
	El Jadida	2015	6 649	Propriété
	Larache	2016	320	Location
	Errachidia	2017	250	Location
CAS	Marrakech	1980	1 000	Propriété
	Beni Mellal	1982	300	Propriété
	Casablanca	1997	500	Location
	Ait Melloul	1999	18 863	Propriété
	Larache	2001	1 600	Location
	Meknes	2007	2 717	Propriété
	Berkane	2009	3 182	Propriété
	El Jadida	2013	3 450	Location

Source : CMGP Group

A noter que depuis l'acquisition de CAS en 2021, les centres de distribution de cette dernière servent uniquement à du stockage des produits vendus, permettant au Groupe d'étendre ses capacités de stockage par ville afin de mieux répondre aux besoins de sa clientèle locale. Ainsi la totalité des ventes est réalisée dans les agences commerciales historiquement détenus par CMGP SA, témoignant ainsi des synergies organisationnelles et commerciales issues de l'opération.

²²⁵ L'ensemble des agences commerciales comprennent un centre de distribution (dépôt logistique)

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires des agences commerciales au Maroc en 2023 :

En MMAD	2023
Ait Melloul	729
Larache	165
Marrakech	152
Meknès	105
El Jadida	109
Kenitra	98
Casablanca	83
Beni Mellal	67
Berkane	57
Errachidia	43
Sapino	33
Total CA des agences commerciales	1 641

Source : CMGP Group

A fin 2023, 229 collaborateurs sont employés dans les 11 agences commerciales réalisant du chiffre d'affaires, soit en moyenne 20 collaborateurs par agence commerciale.

Agences commerciales à l'international

Le groupe CMGP dispose de 5 agences commerciales²²⁶ à l'international dont :

- 2 au Sénégal d'une superficie totale de 3 250 m² situés à Dakar (propriétaire) et à Saint-Louis (locataire) ;
- 1 en Côte d'Ivoire d'une superficie de 1 185 m² situé dans la capitale à Abidjan (locataire) ;
- 1 en Mauritanie d'une superficie de 1 850 m² situé à Rosso (locataire) ;
- 1 au Ghana d'une superficie de 1 177 m² situé dans la capitale à Accra (locataire).

²²⁶ L'ensemble des agences commerciales comprennent un centre de distribution (dépôt logistique)

IX.2.3 Machines et équipements

Le tableau ci-dessous présente les machines et équipements des unités industrielles²²⁷ du groupe CMGP à fin 2023 :

Unités industrielles	Ligne	Date de mise en service au sein du Groupe
Unité Industrielle 1 – PE	Ligne de production 1	2006
	Ligne de production 2	2007
	Ligne de production 3	2008
	Ligne de production 4	2012
	Ligne de production 5	2006
	Ligne de production 6	2008
	Ligne de production 7	2019
	Ligne de production 8	2021
	Ligne de production 9*	2023
Unité Industrielle 2 - PVC	Ligne de production 1	2006
	Ligne de production 2	2018
	Ligne de production 3	2016
	Ligne de production 4	2007
	Ligne de production 5	2015
	Ligne de production 6	2018
	Ligne de production 7	2015
	Ligne de production 8	2022
	Ligne de production 9	2021
	Ligne de production 10	2022
Unité Industrielle 3 - PEHD	Ligne de production 1	2020
	Ligne de production 2	2020
	Ligne de production 3	2020
	Ligne de production 4	2020
Unité Industrielle 4 - Conditionnement et transformation des engrais (Anza)	Engrais solides - Equipements de mélange et d'ensachage	2013
	Engrais liquides - Ligne de conditionnement engrais liquide simple	2008
	Engrais liquides - Ligne de conditionnement fertilisants	2016
	Acides - Ligne de conditionnement acide phosphorique	2000
	Acides - Ligne de conditionnement acide sulfurique	2000
Unité Industrielle 5 - Conditionnement et transformation des engrais (Al Jadida)	NPK - Ligne de production	2018
	Engrais azotés - Equipement pour le stockage	2019
	Engrais azotés - Equipement d'ensachage	2023
	Engrais azotés - Equipement de chargement	2014 et 2023

Source : CMGP Group

* Machine faisait l'objet d'une opération de sale and leaseback

A noter que l'ensemble des lignes des unités industrielles 1, 2 et 3 sont dédiées à l'extrusion de tubes.

²²⁷ À fin 2023, CMGP Group comptait 5 unités industrielles. Il est à noter qu'une nouvelle unité (Jorf Lasfar) a été mise en service au troisième trimestre 2024.

Le tableau ci-dessous présente les jours d'arrêt des machines et leur taux de disponibilités sur la période 2022-2023 :

Unités industrielles	Ligne	Arrêts programmés hors maintenance (jr)		Arrêts programmés maintenance (jr)		Arrêts non programmés (jr)		Taux de disponibilité (%)	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Unité Industrielle 1 – PE	Ligne de production 1	44	94	2	1	3	3	99,1%	98,9%
	Ligne de production 2	160	68	1	1	2	4	99,2%	98,5%
	Ligne de production 3	151	92	1	1	4	4	98,3%	98,5%
	Ligne de production 4	206	201	0	0	1	3	99,2%	98,4%
	Ligne de production 5	Non opérationnelle							
	Ligne de production 6	71	93	1	2	2	5	99,3%	98,2%
	Ligne de production 7	266	177	0	0	2	12	98,1%	93,8%
	Ligne de production 8	91	32	9	13	4	7	98,5%	97,9%
	Ligne de production 9	NO	51	NO	5	NO	3	NO	99,1%
Unité Industrielle 2 - PVC	Ligne de production 1	135	133	0	0	3	5	98,5%	97,8%
	Ligne de production 2	158	75	0	0	9	14	95,7%	95,3%
	Ligne de production 3	137	64	0	0	4	12	98,4%	96,0%
	Ligne de production 4	81	41	1	0	2	11	99,1%	96,6%
	Ligne de production 5	194	128	0	0	4	5	97,9%	97,9%
	Ligne de production 6	193	38	0	0	4	8	97,8%	97,6%
	Ligne de production 7	273	114	0	0	2	3	98,3%	98,7%
	Ligne de production 8	Non opérationnelle							
	Ligne de production 9	277	365	0	0	0	0	100%	100%
Unité Industrielle 3 - PEHD	Ligne de production 10	328	230	0	0	0	0	100%	99,7%
	Ligne de production 1	127	102	0	0	2	3	99,0%	99,0%
	Ligne de production 2	182	137	0	0	4	3	97,8%	98,6%
	Ligne de production 3	296	267	0	0	1	0	99,2%	100%
	Ligne de production 4	254	158	1	1	3	1	97,5%	99,5%

Source : CMGP Group

NO : Non opérationnelle

Unités industrielles	Ligne	Arrêts programmés hors maintenance (jr)		Arrêts programmés maintenance (jr)		Arrêts non programmés (jr)		Taux de disponibilité (%)	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Unité Industrielle Anza	Engrais solides NPK - Equipements de mélange et d'ensachage	0	0	12	12	2	2	94%	94%
	Engrais liquides - Ligne de conditionnement Nutrimap	0	0	1	1	4	4	98%	98%
	Engrais liquides - Ligne de conditionnement fertilisants	0	0	4	4	8	8	95%	95%

Acides - Ligne de conditionnement acide phosphorique	0	0	0	0	0	0	100%	100%
Acides - Ligne de conditionnement acide sulfurique	0	0	0	0	0	0	100%	100%

Source : CMGP Group

Unités industrielles	Ligne	Arrêts programmés hors maintenance (jr)		Arrêts programmés maintenance (jr)		Arrêts non programmés (jr)		Taux de disponibilité (%)	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Unité Industrielle El Jadida	NPK - Ligne de production (mélange-conditionnement)	15	15	11	15	17	11	87%	87%
	Engrais azotés - Equipement d'ensachage	0	0	0	0	1	0	99,5%	100,0%

Source : CMGP Group

IX.2.4 Moyens Informatiques

A fin 2023, les outils informatiques du groupe CMGP se présentent comme suit :

Outils	Description	
ERP	- Automatiser l'établissement de reporting commercial et centraliser les opérations des différentes fonctions ; - Suivi des activités et des processus financiers.	
Veille économique	- Etablissement des tableaux de bord pour le suivi des performances ; - Analyse et visualisation détaillée des données ; - Suivi de l'engagement des clients et leur fidélisation ; - Suivi des performances de chaque Business Unit.	
Logiciel de consolidation	- Centralisation des données de l'ensemble des entités du groupe ; - Automatisation de la collecte et l'agrégation des informations financières ; - Gestion des écritures de consolidation ; - Production de rapports financiers consolidés, garantissant ainsi une vue précise des performances globales du groupe	
Gestion de la maintenance	- Gestion des activités de maintenance préventive et corrective ; - Analyse des défaillances ; - Enregistrement des équipements et des pièces de rechange.	
Gestion de la qualité	- Simplification du partage de fichiers ; - Affectation des tâches aux équipes projets ; - Gestion des requêtes d'amélioration.	

Source : CMGP Group

IX.3 Politiques de partenariat

Dans le cadre de sa stratégie de croissance et d'innovation, le groupe CMGP a noué des partenariats stratégiques avec un large panel de fabricants internationaux pour chaque catégorie de produits (micro-irrigation, micro-asperion, pompe, énergie solaire, etc.) notamment *Rivulis*, *The Toro Company*, *Irritec*, *Huawei*, *LG*, etc.

Grâce à ces partenariats, le groupe CMGP offre à ses clients des produits de haute qualité, constamment améliorés et adaptés aux besoins du marché, lui permettant ainsi de consolider son positionnement sur le marché et de renforcer sa capacité à innover, à anticiper les tendances et à offrir des solutions avant-gardistes à l'ensemble de ses clients.

Partenariat de distribution avec *Huawei Technologies*

A titre d'exemple, le groupe CMGP a noué en 2024 un partenariat avec *HUAWEI TECHNOLOGIES*, leader mondial des solutions solaires. En tant que distributeur, le groupe CMGP proposera des produits innovants comme les onduleurs et le stockage avancé. Ce partenariat renforcera l'écosystème solaire au Maroc et soutiendra une transition énergétique durable.

Partenariat avec l'Université Mohamed VI Polytechnique

CMGP Group et l'Université Mohamed VI Polytechnique (UMP6P), à travers sa Business Unit AgriEdge, ont signé une convention de partenariat pour mettre en commun leurs savoir-faire dans la gestion de l'eau. Ce partenariat a conduit au développement de Aqua-Index, un indice d'humidité du sol basé sur l'imagerie satellite et l'intelligence artificielle. Cette collaboration, entamée le 22 mars 2021, combine l'expertise de CMGP Group en irrigation et celle d'AgriEdge en intelligence artificielle pour offrir une solution innovante aux agriculteurs. Aqua-Index permet de générer une information géospatiales sur l'humidité du sol à différentes profondeurs, fournissant ainsi une information détaillée sur l'état hydrique des parcelles. Grâce à cette technologie, les agriculteurs peuvent suivre en temps réel le stress hydrique de leurs cultures et adapter leurs opérations d'irrigation en fonction des besoins spécifiques des zones de culture, contribuant ainsi à une gestion plus efficace et durable de l'eau.

Mécanisme de partage des risques (RSF) pour le développement des secteurs de l'irrigation, de l'énergie solaire et du traitement des eaux

En 2023, CMGP SA, BCP et IFC ont signé un accord de financement basé sur un mécanisme de partage des risques (RSF) pour un montant de 36 MUS\$D. Ce mécanisme de financement qui bénéficiera aux agriculteurs et distributeurs de l'écosystème de CMGP constitue une réponse concrète et innovante aux défis liés au financement du secteur agricole.

Le mécanisme de partage des risques (RSF) est une structure financière conçue pour encourager les institutions financières à accorder des prêts dans des secteurs clés à fort potentiel de développement, en partageant les risques entre le promoteur de la ligne, l'organisme de financement et le fournisseur de la RSF. Dans le cas de cet accord, il s'agit d'un contrat tripartite entre IFC (fournisseur de la RSF), BCP (organisme de financement) et CMGP SA (promoteur de la ligne). En cas de défaut de paiement, les pertes sont partagées entre les 3 acteurs du projet permettant ainsi de réduire l'exposition au risque tout en stimulant le développement des secteurs dans lesquels opèrent CMGP SA, à savoir l'irrigation, l'énergie solaire et le traitement des eaux.

Le détails de ces lignes est le suivant :

- RSF A (Projets) : une ligne de 194 MMAD, sous forme de crédit moyen terme (CMT), avec une répartition des risques de 43,75% pour BCP, 43,75% pour IFC et 12,5% pour CMGP SA.
- RSF B (Revendeurs) : une ligne de 170 MMMAD, financée sous forme d'un factoring, avec une répartition des risques de : 42,5% pour BCP, 42,5% pour IFC et 15% CMGP SA.

A noter que ce mécanisme de partage des risques est en cours de mise en place (aucun pourcentage couvert en 2023 par CMGP SA).

Contrats d'exclusivité avec les fournisseurs

Le groupe CMGP a établi des contrats d'exclusivité avec ses fournisseurs, uniquement sur les produits commercialisés (et non l'ensemble du portefeuille fournisseur). Les produits concernés par ses contrats d'exclusivité sont :

- Produits phytosanitaires (une dizaine de phytos spécialités et tous les phytos génériques),
- Semences : l'ensemble des produits ;
- Engrais : l'ensemble des compléments nutritionnels et biostimulants ;
- Filets : l'ensemble des produits ;
- Produits d'irrigation : pompes.

Contrats cadres avec des sociétés de services aux collectivités

Le groupe CMGP a établi des partenariats stratégiques avec des sociétés de services aux collectivités, qui sont responsables de la gestion et de l'entretien des infrastructures urbaines.

À travers des contrats cadres conclus avec des sociétés de services aux collectivités (ex : Lydec, Redal, Amendis, etc.), le Groupe fournit des produits de haute qualité, notamment des tubes en PVC et en PEHD, destinés à des projets d'assainissement et l'adduction d'eau potable.

Ces marchés cadres permettent au Groupe de garantir un approvisionnement stable et fiable aux entités chargées de la gestion de l'eau.

PARTIE IV - SITUATION FINANCIERE

I. Rapports des commissaires aux comptes et de l'auditeur indépendant

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **CMGP GROUP S.A.**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **1 826 865 756 MAD** dont un bénéfice net de **27 214 715 MAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société CMGP GROUP S.A. au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Fait à Rabat, le 3 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit Tax & Advisory
Mostafa FRAIHA
Associé

KPMG Audit SAS
Redouane M. RHALIB
Associé

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **CMGP GROUP S.A.**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **1.799.651.040,94 MAD** dont un bénéfice net de **23.395.677,67 MAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société CMGP GROUP S.A. au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et

appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Fait à Casablanca, le 31 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

Mostafa FRAIHA

Associé

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 janvier 2021, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **CMGP GROUP S.A. (la « société »)**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **1.776.255.363,27 MAD** dont un bénéfice net de **49.867.270,53 MAD**.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, le 28 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société CMGP GROUP S.A. au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause de l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode intervenu au niveau de la comptabilisation des titres de participation, décrit dans l'état A3 « état des changements de méthodes » de l'ETIC.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la société CMGP Group S.A. a procédé, au cours de l'exercice 2021, à :

- L'augmentation de sa participation dans le capital social de la société « Compagnie Marocaine de Goutte à goutte et de Pompage S.A. » à 100% suite à l'apport en nature de 116.700 actions de cette dernière, représentant 19,25% de son capital social, évaluées à 265.641 KMAD ;
- La prise de participation à hauteur de 10% dans le capital social de la société « Comptoir Agricole du Souss S.A. », suite à l'apport en nature de 76.403 actions de cette dernière, évaluées à 90.323 KMAD.

Fait à Casablanca, le 31 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
BDO Audit, Tax & Advisory S.A.
Mostafa FRAIHA
Associé

RAPPORT DES COMISSAIRES AUX COMPTES – AUDIT DES ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LE REFERENTIEL COMPATBLE IFRS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'information financières consolidée ci-jointe de la **société CMGP GROUP S.A.** (la « Société ») **et de ses filiales**, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global de l'exercice clos à cette date (l'ensemble étant ci-après dénommé « les états financiers »). Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 2 180 201 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 122 565 KMAD.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation de CMGP GROUP S.A au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière consolidée et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rabat, le 03 mai 2024

Les commissaires aux comptes

BDO Audit Tax & Advisory
Mostafa FRAIHA
Associé

KPMG Audit SAS
Redouane M. RHALIB
Associé

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **société CMGP S.A. (ex ADP II Holding 10 Morocco S.A.R.L.A.U Group) et de ses filiales** (« Groupe CMGP »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 2 056 539 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 142 167 KMAD.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe CMGP au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 juillet 2023

L'auditeur indépendant

Deloitte Audit

Adnane FAOUZI

Expert-Comptable

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **société CMGP S.A. (ex ADP II Holding 10 Morocco S.A.R.L.A.U Group) et de ses filiales** (« Groupe CMGP »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 922 310 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 154 207 KMAD. Ces états ont été établis dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe CMGP au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 juillet 2022

L'auditeur indépendant

Deloitte Audit

Adnane FAOUZI

Expert-Comptable

II. Principaux indicateurs

II.1 Indicateurs sociaux

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux indicateurs sociaux de CMGP Group sur la période 2021 – S1 2024 :

En KMAD	2021	2022	2023	S1 2023	S1 2024	Var. 21-22	Var. 22-23	Var. S1 23 - S1 24	TCAM 21-23
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-	<i>n.a</i>	<i>n.a</i>	<i>n.a</i>	<i>n.a</i>
Excédent brut d'exploitation (EBE)	-3 468	-1 321	-417	-274	-1 334	61,9%	68,4%	<-100%	65,3%
Résultat financier	52 153	25 362	28 071	-2 249	-1 499	-51,4%	10,7%	33,3%	-26,6%
Résultat net	49 867	23 396	27 215	-2 751	-3 021	-53,1%	16,3%	-9,8%	-26,1%

Source : CMGP Group

En KMAD	2021	2022	2023	S1 2024	Var. 21-22	Var. 22-23	Var. 23 - S1 24	TCAM 21-23
Capitaux propres	1 776 255	1 799 651	1 826 866	1 823 845	1,3%	1,5%	-0,2%	1,4%
Endettement net*	110 768	82 214	54 728	54 929	-25,8%	-33,4%	0,4%	-29,7%

Source : CMGP Group

(*) Endettement net = dette de financement + comptes d'associés passif + trésorerie passif – comptes d'associés actif – titres et valeurs de placement – trésorerie actif

Sur la période 2021-2023, l'analyse des principaux indicateurs sociaux de CMGP Group fait ressortir :

- Une nette amélioration de l'EBE, ayant enregistré un TCAM de 65,3% sur la période analysée ;
- Une baisse du résultat financier en 2022 liée à la baisse des dividendes distribués par les filiales de CMGP Group suivie d'une augmentation de 10,7% en 2023
- Une baisse du résultat net en 2022 en raison de la baisse du résultat financier suivie par une augmentation du résultat net en 2023 portée par l'amélioration du résultat financier ;
- Un renforcement des capitaux propres (+51 MMAD, soit un TCAM de 1,4%) en lien notamment avec l'affectation des résultats nets en autres réserves ;
- Une baisse annuelle moyenne de l'endettement net de 29,7% expliquée principalement par la baisse des dettes de financement en lien avec le remboursement continu et progressif de la dette bancaire conclue en 2018 auprès de BNCI dans le cadre de l'acquisition de CMGP SA.

Au 30 juin 2024, l'analyse des principaux indicateurs sociaux de CMGP Group fait ressortir :

- Une baisse de l'EBE de 1 060 KMAD ($<-100\%$) qui s'établit à -1 334 KMAD, portée principalement par la hausse des autres charges externes de 1 055 KMAD ($>100\%$) ;
- Une amélioration du résultat financier de 750 KMAD ($+33,3\%$) résultant de la baisse des charges d'intérêts en lien avec le remboursement annuel et progressif des dettes bancaires ;
- Une baisse du résultat net de 270 KMAD ($-9,8\%$) en raison de la baisse du résultat d'exploitation (-1 011 KMAD) et compensée partiellement par l'amélioration du résultat financier (+750 KMAD) ;
- Une légère baisse des capitaux propres (-3 021 KMAD, soit $-0,2\%$) principalement liée à (i) la baisse du résultat net d'un montant de 30 236 KMAD (effet année pleine) et (ii) compensée partiellement par la hausse des autres réserves (+25 854 KMAD) et de la réserve légale (+1 361 KMAD) suite à l'affectation du résultat net de l'exercice 2023 d'un montant de 27 215 KMAD conformément aux décisions de l'AG réuni en date du 27 juin 2024 ;
- Un endettement net relativement stable sur la période.

II.2 Indicateurs consolidés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux indicateurs consolidés de CMGP Group sur la période 2021 – S1 2024 :

En KMAD	2021	2022	2023	S1 2023	S1 2024	Var. 21-22	Var. 22-23	Var. S1 23 - S1 24	TCAM 21-23
Chiffre d'affaires	1 811 108	2 060 745	2 074 209	1 026 221	1 116 910	13,8%	0,7%	8,8%	7,0%
Excédent brut d'exploitation (EBE)	341 032	343 914	319 341	161 678	186 517	0,8%	-7,1%	15,4%	-3,2%
Résultat financier	-23 366	-47 265	-28 816	-13 711	-13 276	<-100%	39,0%	-3,2%	-11,1%
Résultat net	154 207	142 168	122 565	75 597	94 163	-7,8%	-13,8%	24,6%	-10,8%

Source : CMGP Group

En KMAD	2021	2022	2023	S1 2024	Var. 21-22	Var. 22-23	Var. 23 - S1 24	TCAM 21-23
Capitaux propres	1 922 311	2 056 539	2 180 201	2 270 150	7,0%	6,0%	4,1%	6,5%
Endettement net*	587 350	683 708	567 781	527 216	16,4%	-17,0%	-7,1%	-1,7%

Source : CMGP Group

(*) : Endettement net (incluant les dettes de crédit-bail) = Dettes financières + Dettes de crédit-bail + trésorerie passive – trésorerie active – titres et valeurs de placement

Sur la période 2021-2023, l'analyse des principaux indicateurs consolidés de CMGP Group fait ressortir :

- Une progression annuelle moyenne de 7,0% du chiffre d'affaires portée principalement par l'activité Agrofourniture résultant notamment de la hausse des ventes des engrais et des produits phytosanitaires sur la période étudiée ;
- Un EBE stable sur la période 2021-2022 et en retrait en 2023 en raison d'un maintien de la marge brute en valeur couplé à une hausse de la structure d'exploitation liée notamment aux charges de personnel induits par l'effort de développement du Groupe ;
- Un résultat financier stable représentant environ 1,7% du chiffre d'affaires consolidé sur la période 2021-2023, à l'exception de l'exercice 2022 où ce taux représente 2,3% à la suite des pertes exceptionnelles de change qui ont été enregistrées ;
- Un résultat net en diminution en 2022 en raison principalement d'une baisse du résultat financier et une diminution en 2023 en raison de la baisse de de l'excédent brut d'exploitation ;
- Un renforcement des capitaux propres (+257 890 KMAD, soit un TCAM de 6,5%) en lien notamment avec l'affectation des résultats nets en réserves consolidées ;
- Une baisse annuelle moyenne de l'endettement net de 1,7% expliquée principalement par la baisse des dettes de financement moyen/long-terme en lien avec le remboursement continu et progressif des dettes bancaires du Groupe.

Au 30 juin 2024, l'analyse des principaux indicateurs consolidés de CMGP Group fait ressortir :

- Une hausse du chiffre d'affaires de 8,8% résultant de la bonne performance de l'ensemble des activités du Groupe grâce notamment à la réalisation de plusieurs projets d'irrigation au Maroc et au Sénégal et à la hausse des ventes de produits phytosanitaires ;
- Une hausse de l'EBE de 15,4% portée par celle du chiffre d'affaires (+8,8%) malgré la hausse des charges de personnel liée à la croissance des effectifs, afin de soutenir la croissance continue du Groupe ;
- Un résultat financier relativement stable représentant environ 1,3% du chiffre d'affaires consolidé sur la période étudiée ;
- Une hausse du résultat net (+24,6%) liée à celle du résultat d'exploitation (+9,9%) ;
- Un renforcement des capitaux propres (+89 949 KMAD) en lien notamment avec l'affectation d'une partie du résultat net 2023 en réserves et à (ii) la constatation du résultat net consolidé S1 2024 de 94 163 KMAD ;
- Une baisse de l'endettement net de 7,1% expliquée principalement par la baisse des dettes de crédit-bail et de la trésorerie-passif en lien avec le remboursement de contrats de leasing et à une amélioration du BFR.

III. Analyse des comptes annuels

III.1 Analyse des comptes sociaux annuels

III.1.1 Analyse de l'état des soldes de gestion

Le tableau ci-après présente les principaux indicateurs de l'état des soldes de gestion de CMGP Group sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Chiffre d'affaires	-	-	-	<i>n.a</i>	<i>n.a</i>
Achats consommés	-	-	-	<i>n.a</i>	<i>n.a</i>
Autres charges externes	-1 675	-1 321	-417	21,2%	68,4%
Valeur ajoutée	-1 675	-1 321	-417	21,2%	68,4%
Charges de personnel	-	-	-	<i>n.a</i>	<i>n.a</i>
Impôts et taxes	-1 792	-	-	100,0%	<i>n.a</i>
Excédent brut d'exploitation	-3 468	-1 321	-417	61,9%	68,4%
Dotations d'exploitation	-456	-456	-358	0,0%	21,4%
Reprises d'exploitation, transfert de charges	1 792	-	-	-100,0%	<i>n.a</i>
Autres charges d'exploitation	-	-0	-0	<i>n.a</i>	98,0%
Résultat d'exploitation	-2 132	-1 777	-775	16,6%	56,4%
Produits financiers	61 816	30 985	32 200	-49,9%	3,9%
Charges financières	-9 662	-5 623	-4 129	41,8%	26,6%
Résultat financier	52 153	25 362	28 071	-51,4%	10,7%
Résultat courant	50 022	23 585	27 295	-52,8%	15,7%
Résultat non courant	0	-4	-	<-100%	100,0%
Résultat avant impôts	50 022	23 582	27 295	-52,9%	15,7%
Impôt sur les bénéfices	-155	-186	-81	-20,3%	56,7%
Résultat net	49 867	23 396	27 215	-53,1%	16,3%

Source : CMGP Group

III.1.1.1 Chiffre d'affaires

En tant qu'holding de participations, CMGP Group ne réalise aucun chiffre d'affaires.

III.1.1.2 Autres charges externes

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des autres charges externes sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Locations et charges locatives	3	2	2	-4,0%	0,0%
Primes d'assurances	1 060	825	-	-22,2%	-100,0%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	610	492	413	-19,4%	-16,1%
Reste du poste des autres charges externes	2	1	2	-59,0%	65,2%
Autres charges externes	1 675	1 321	417	-21,2%	-68,4%

Source : CMGP Group

En 2022, les autres charges externes s'établissent à 1 321 KMAD contre 1 675 KMAD en 2021, soit une baisse de 355 KMAD (-21,2%), essentiellement expliquée par :

- La baisse des primes d'assurances (-235 KMAD) en lien avec l'arrivée à échéance des paiements du contrat d'assurance courant 2022 ;
- La baisse des rémunérations d'intermédiaires et honoraires (-118 KMAD) lié au niveau élevé d'honoraires de conseils en 2021, engagés dans le cadre de l'acquisition de CAS.

En 2023, les autres charges externes s'élèvent à 417 KMAD contre 1 321 KMAD en 2022, soit une baisse de 904 KMAD (-68,4%), principalement expliquée par :

- La baisse des primes d'assurances (-825 KMAD) en lien avec le paiement de la totalité des échéances de l'assurance courant exercice 2022. Il est à noter que le contrat d'assurance vie du dirigeant est arrivé à échéance. Ce contrat d'assurance était exigé initialement dans le cadre de la dette bancaire conclue par CMGP Group en 2018 auprès de BMCI pour l'acquisition de CMGP SA pour un montant de 225 MMAD ;
- La baisse des rémunérations d'intermédiaires et honoraires (-79 KMAD). Il est à noter que ce compte est composé des frais des commissaires aux comptes (comptes sociaux de CMGP Group et comptes consolidés).

III.1.1.3 Valeur ajoutée

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la valeur ajoutée sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Chiffre d'affaires	-	-	-	<i>n.a</i>	<i>n.a</i>
Achats consommés	-	-	-	<i>n.a</i>	<i>n.a</i>
Autres charges externes	-1 675	-1 321	-417	21,2%	68,4%
Valeur ajoutée	-1 675	-1 321	-417	21,2%	68,4%

Source : CMGP Group

La valeur ajoutée s'établit à -1 321 KMAD en 2022, contre -1 675 KMAD à fin 2021, soit une hausse de 355 KMAD (21,2%), en ligne avec l'évolution des autres charges externes (-21,2%).

La valeur ajoutée s'établit à -417 KMAD en 2023, contre -1 321 en 2022, soit une hausse de 904 KMAD (68,4%), en ligne avec l'évolution des autres charges externes (-68,4%).

III.1.1.4 Excédent brut d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'excédent brut d'exploitation sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Valeur ajoutée	-1 675	-1 321	-417	21,2%	68,4%
Charges de personnel	-	-	-	<i>n.a</i>	<i>n.a</i>
Impôts et taxes	-1 792	-	-	100,0%	<i>n.a</i>
Excédent brut d'exploitation	-3 468	-1 321	-417	61,9%	68,4%

Source : CMGP Group

L'excédent brut d'exploitation s'établit à -1 321 KMAD en 2022 contre -3 468 KMAD en 2021, en amélioration de 2 147 KMAD (+61,9%), portée par la hausse de la valeur ajoutée (+355 KMAD) combinée à la baisse des impôts et taxes (-1 792 KMAD). Il est à noter que le poste « Impôts et taxes » enregistré en 2021 porte principalement sur les frais d'enregistrement des deux augmentations de capital réalisées en 2021 (cf. section II.2 Historique du capital).

L'excédent brut d'exploitation s'établit à -417 KMAD au titre de l'exercice 2023, enregistrant une amélioration de 904 KMAD (68,4%), essentiellement portée par la hausse de la valeur ajoutée du même montant.

III.1.1.5 Résultat d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat d'exploitation sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Excédent brut d'exploitation	-3 468	-1 321	-417	61,9%	68,4%
Dotations d'exploitation	-456	-456	-358	0,0%	21,4%
Reprises d'exploitation, transfert de charges	1 792	-	-	100,0%	n.a
Autres produits et charges d'exploitation	-	-0	-0	n.a	98,0%
Résultat d'exploitation	-2 132	-1 777	-775	16,6%	56,4%

Source : CMGP Group

Sur la période 2021-2022, le résultat d'exploitation passe de -2 132 KMAD à -1 777 KMAD, enregistrant une hausse de 355 KMAD (16,6%). Cette amélioration s'explique par la hausse de l'excédent brut d'exploitation (+2 147 KMAD), compensée partiellement par un niveau élevé de reprises d'exploitation / transferts de charges en 2021 (1 792 KMAD vs. 0 KMAD en 2022) en lien avec les transferts de charges suite aux deux augmentations de capital réalisées en 2021. En effet, les frais (dont les impôts et taxes) relatifs aux augmentations de capital réalisés en 2021 ont été immobilisés et amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

A noter que les dotations d'exploitation restent stables sur la période 2021-2022 et correspondent exclusivement à l'amortissement annuel des charges à répartir sur plusieurs exercices relatives essentiellement aux (i) frais relatifs auxdites augmentations de capital (358 KMAD d'amortissement annuel) et aux (ii) frais d'émission de l'emprunt conclue en 2018 pour l'acquisition de CMGP (98 KMAD d'amortissement annuel).

Sur la période 2022-2023, le résultat d'exploitation affiche une amélioration de 1 002 KMAD, pour s'établir à -775 KMAD, expliquée par la hausse de l'excédent brut d'exploitation (+904 KMAD) combinée avec la baisse des dotations d'exploitation (-98 KMAD) en lien avec l'arrivée à échéance de l'amortissement des frais d'émission de l'emprunt précité.

III.1.1.6 Résultat financier

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat financier sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Produits financiers	61 816	30 985	32 200	-49,9%	3,9%
Produits des titres de participation	57 000	30 275	32 200	-46,9%	6,4%
Intérêts et autres produits financiers	4 816	710	-	-85,3%	-100,0%
Charges financières	-9 662	-5 623	-4 129	41,8%	26,6%
Charges d'intérêts	-9 662	-5 623	-4 129	41,8%	26,6%
Résultat financier	52 153	25 362	28 071	-51,4%	10,7%

Source : CMGP Group

Les produits financiers correspondent essentiellement aux dividendes versés à CMGP Group et aux intérêts et autres produits financiers générés par les prêts et apports en comptes courants d'associés accordés aux filiales. Les charges financières se composent essentiellement des charges d'intérêts.

En 2022, le résultat financier s'est établi à 25 362 KMAD, contre 52 153 KMD en 2021, soit une baisse de 26 791 KMAD (-51,4%), principalement expliquée par

- La baisse des produits des titres de participation (-26 725 KMAD) qui s'élève à 30 275 KMAD, en lien avec la baisse des dividendes distribués par les filiales de CMGP Group en 2022 :
 - ✓ En 2021, les produits et titres de participations de 57 000 KMAD représentent la part proportionnelle de CMGP Group dans les dividendes distribués par CMGP SA (52 000

KMAD au total correspondant à 100% du dividende versé) et par CAS (10% d'un total de 49 995 KMAD) ;

- ✓ En 2022, les produits et titres de participations de 30 275 KMAD correspondent à la quote-part de CMGP Group dans les dividendes distribués par CMGP SA (28 000 KMAD au total correspondant à 100% du dividende versé) et par CAS (10% d'un total de 22 750 KMAD) ;
- La baisse des charges d'intérêts (-4 040 KMAD) en lien avec le remboursement continu du capital restant dû de la dette bancaire conclu par CMGP Group en 2018 auprès de BMCI pour l'acquisition de CMGP SA.

En 2023, le résultat financier s'est établi à 28 071 KMAD, contre 25 362 KMAD en 2022, soit une hausse de 2 708 KMAD (+10,7%), en raison des variations suivantes :

- La hausse des produits des titres de participation (+1 925 KMAD) qui s'élève à 32 200 KMAD, liée à la hausse des dividendes distribués par les filiales de CMGP Group en 2023 :
 - ✓ En 2023, les produits et titres de participations de 32 200 KMAD correspondent à la quote-part de CMGP Group dans les dividendes distribués par CMGP SA (30 000 KMAD au total correspondant à 100% du dividende versé) et par CAS (10% d'un total de 22 000 KMAD) ;
- La baisse des charges d'intérêts (-1 493 KMAD) en lien avec le remboursement continu du capital restant dû de la dette bancaire conclu par CMGP Group en 2018 auprès de BMCI pour l'acquisition de CMGP SA.

III.1.1.7 Résultat net

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat net sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Résultat d'exploitation	-2 132	-1 777	-775	16,6%	56,4%
Résultat financier	52 153	25 362	28 071	-51,4%	10,7%
Résultat courant	50 022	23 585	27 295	-52,8%	15,7%
Résultat non courant	0	-4	-	<-100%	100,0%
Résultat avant impôts	50 022	23 582	27 295	-52,9%	15,7%
Impôt sur les bénéfices	-155	-186	-81	-20,3%	56,7%
Résultat net	49 867	23 396	27 215	-53,1%	16,3%

Source : CMGP Group

En 2022, le résultat net s'établit à 23 396 KMAD, contre 49 867 KMAD en 2021, soit une baisse de 26 472 KMAD (-53,1%), expliquée essentiellement par :

- La baisse du résultat financier (-26 791 KMAD) ;
- Une hausse des impôts sur les bénéfices de 31 KMAD en lien avec le paiement uniquement de la moitié de la cotisation minimale en 2021. En effet, suite à la création de CMGP Group en 2018, la société bénéficiait d'une exonération de cotisation minimale pendant 3 ans post-crédation ;
- Compensée partiellement par une légère amélioration du résultat d'exploitation (+355 KMAD).

En 2023, le résultat net s'élève à 27 215 KMAD, contre 23 396 KMAD en 2022, en hausse de 3 819 KMAD (+16,3%), expliquée essentiellement par :

- La hausse du résultat financier (+2 708 KMAD) ;
- L'amélioration du résultat d'exploitation (+1 002 KMAD) ; et
- Une baisse des impôts sur les bénéfices de 105 KMAD expliquée principalement par l'application de nouveaux taux d'imposition conformément à la nouvelle Loi de Finance (baisse du taux de cotisation minimale en 2023 en passant de 0,5% à 0,25%).

III.1.2 Analyse du bilan

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs du bilan social de CMGP Group sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Immobilisations en non-valeurs	1 532	1 075	717	-29,8%	-33,3%
Immobilisations financières	1 340 359	1 878 559	1 878 559	40,2%	0,0%
Actif immobilisé	1 341 891	1 879 635	1 879 276	40,1%	0,0%
<i>Poids sur total bilan</i>	<i>71,0%</i>	<i>99,7%</i>	<i>99,7%</i>	<i>28,7 pts</i>	<i>0,0 pts</i>
Etat	-	31	105	n.a	>100%
Autres débiteurs	547 877	-	-	-100,0%	n.a
Compte de régularisation actif	825	5 387	5 387	>100%	0,0%
Titres valeurs de placement	148	148	148	0,0%	0,0%
Actif circulant	548 850	5 565	5 640	-99,0%	1,3%
<i>Poids sur total bilan</i>	<i>29,0%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,3%</i>	<i>-28,7 pts</i>	<i>0,0 pts</i>
Trésorerie - actif	160	199	249	24,1%	25,3%
Total Actif	1 890 901	1 885 399	1 885 165	-0,3%	0,0%
Capital social	1 550 090	1 550 090	1 550 090	0,0%	0,0%
Primes d'émission	158 045	158 045	158 045	0,0%	0,0%
Réserve légale	1 195	3 689	4 858	>100%	31,7%
Autres réserves	-	47 374	69 600	n.a	46,9%
Report à nouveau	17 058	17 058	17 058	0,0%	0,0%
Résultat de l'exercice	49 867	23 396	27 215	-53,1%	16,3%
Total capitaux propres	1 776 255	1 799 651	1 826 866	1,3%	1,5%
<i>Poids sur total bilan</i>	<i>93,9%</i>	<i>95,5%</i>	<i>96,9%</i>	<i>1,5 pts</i>	<i>1,5 pts</i>
Autres dettes de financement	109 744	82 308	54 872	-25,0%	-33,3%
Dettes financières	109 744	82 308	54 872	-25,0%	-33,3%
Fournisseurs et comptes rattachés	700	666	527	-4,9%	-20,9%
Etat	70	104	-	49,3%	-100,0%
Comptes courants d'associés	1 332	253	253	-81,0%	0,0%
Autres créanciers	1 300	1 292	1 892	-0,7%	46,4%
Comptes de régularisation - passif	1 499	1 125	756	-25,0%	-32,8%
Passif circulant	4 902	3 440	3 427	-29,8%	-0,4%
<i>Poids sur total bilan</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,2%</i>	<i>-0,1 pts</i>	<i>0,0 pts</i>
Trésorerie - passif	-	-	-	n.a	n.a
Total Passif	1 890 901	1 885 399	1 885 165	-0,3%	0,0%

Source : CMGP Group

III.1.2.1 Actif immobilisé

Immobilisations en non-valeurs

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des immobilisations en non-valeurs sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 532	1 075	717	-29,8%	-33,3%
Immobilisations en non-valeurs	1 532	1 075	717	-29,8%	-33,3%

Source : CMGP Group

Les immobilisations en non-valeurs sont exclusivement constituées des charges à répartir sur plusieurs exercices liés exclusivement à l'activation des frais relatifs aux deux augmentations de capital réalisées en 2021 (valeur brute de 1 792 KMAD) et dans une moindre mesure aux frais d'émission de l'emprunt conclus en 2018 dans le cadre de l'acquisition de CMGP SA (valeur brute de 488 KMAD). Ces frais sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

La baisse du poste sur la période 2021 – 2023 est principalement liée à l'amortissement annuel des charges à répartir. Il est à noter que les frais d'émission de l'emprunt précité ont été complètement amortis en 2022.

Immobilisations financières

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des immobilisations financières sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Titres de participation	1 340 359	1 878 559	1 878 559	40,2%	0,0%
Immobilisations financières	1 340 359	1 878 559	1 878 559	40,2%	0,0%

Source : CMGP Group

Les immobilisations financières de CMGP Group sont constituées exclusivement des titres de participation²²⁸ détaillés dans le tableau ci-dessous :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
CMGP SA	1 250 036	1 788 236	1 788 236	43,1%	0,0%
CAS	90 323	90 323	90 323	0,0%	0,0%
Immobilisations financières	1 340 359	1 878 559	1 878 559	40,2%	0,0%

Source : CMGP Group

A fin 2022, les immobilisations financières enregistrent une hausse de 538 200 KMAD (+40,2%) par rapport à fin 2021, pour s'établir à 1 878 559 KMAD. Cette progression est portée par l'augmentation de capital survenue en 2022 par compensation de créances correspondant aux avances en comptes courants effectués en 2021 par CMGP Group au profit de CMGP SA pour un montant de 538 200 KMAD. A noter que ces avances en comptes courants ont servi préalablement au financement de la prise de participation à hauteur de 90% du capital de CAS cette même année.

A fin 2023, les immobilisations financières s'élèvent à 1 878 559 KMAD et restent stables par rapport à fin 2022.

²²⁸ Les titres de participation ont été comptabilisés au niveau des immobilisations financières pour la période 2021-2023. En 2023, cependant, CMGP Africa a été intégrée dans le périmètre de consolidation, alors qu'en 2022, cette entité était classée parmi les titres de participation. De plus, plusieurs nouvelles entités créées en 2023, telles que CMGP CAS Ghana, CMGP CAS Mauritanie, CMGP Larasset et CMGP Errasset, n'ont pas été consolidées.

III.1.2.2 Actif circulant

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'actif circulant sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Etat	-	31	105	<i>n.a</i>	>100%
Autres débiteurs	547 877	-	-	-100,0%	<i>n.a</i>
Comptes de régularisation-Actif	825	5 387	5 387	>100%	0,0%
Titres valeurs de placement	148	148	148	0,0%	0,0%
Actif circulant	548 850	5 565	5 640	-99,0%	1,3%

Source : CMGP Group

A fin 2022, l'actif circulant s'établit à 5 565 KMAD contre 548 850 KMAD en 2021, soit une baisse de 543 285 KMAD (-99%), principalement expliquée par la baisse des autres débiteurs de 547 877 KMAD, compensée partiellement par la hausse des comptes de régularisation de 4 561 KMAD en lien avec des intérêts courus et non échus sur compte courant facturés par CMGP Group aux filiales concernées. Il est à noter qu'au 31 décembre 2021, les autres débiteurs étaient principalement composés d'une créance correspondant aux avances en comptes courants effectués en 2021 par CMGP Group au profit de CMGP SA pour un montant de 538 200 KMAD. A noter que ces avances en comptes courants ont servi préalablement au financement de la prise de participation à hauteur de 90% du capital de CAS cette même année. Ainsi, l'évolution de ce poste est principalement liée à l'augmentation de capital de CMGP SA par compensation de créances pour un montant de 538 200 KMAD.

A fin 2023, l'actif circulant s'élève à 5 640 KMAD contre 5 565 KMAD à fin 2022 et reste relativement stable sur la période. Il se compose essentiellement du poste « Comptes de régularisation-Actif » en lien avec les intérêts courus et non échus des comptes courants associés suite aux avances octroyés par CMGP Group à CMGP SA.

III.1.2.3 Trésorerie-actif

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la trésorerie-actif sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Banques, TG et CCP	160	199	249	24,1%	25,3%
Trésorerie actif	160	199	249	24,1%	25,3%

Source : CMGP Group

La trésorerie-actif ressort à 249 KMAD à fin 2023, contre 199 KMAD à fin 2022 et 160 KMAD à fin 2021.

III.1.2.4 Financement permanent

Le tableau ci-dessous présente la composition du financement permanent sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Capitaux propres	1 776 255	1 799 651	1 826 866	1,3%	1,5%
Capital	1 550 090	1 550 090	1 550 090	0,0%	0,0%
Primes d'émission	158 045	158 045	158 045	0,0%	0,0%
Réserve légale	1 195	3 689	4 858	>100%	31,7%
Autres réserves	-	47 374	69 600	<i>n.a</i>	46,9%
Report à nouveau	17 058	17 058	17 058	0,0%	0,0%
Résultat de l'exercice	49 867	23 396	27 215	-53,1%	16,3%
Dettes de financement	109 744	82 308	54 872	-25,0%	-33,3%
Autres dettes de financement	109 744	82 308	54 872	-25,0%	-33,3%
Financement permanent	1 885 999	1 881 959	1 881 738	-0,2%	0,0%

Source : CMGP Group

A fin 2022, le financement permanent s'établit à 1 881 959 KMAD contre 1 885 999 à fin 2021, soit une baisse de 4 040 KMAD (- 0,2%), expliquée principalement par :

- Une baisse des dettes de financement (-27 436 KMAD) en lien avec le remboursement continu et progressif des dettes bancaires ;
- Une hausse des capitaux propres d'un montant de 23 396 KMAD, principalement liée à la hausse des autres réserves (+47 374 KMAD) suite à l'affectation du résultat net de l'exercice 2021 conformément aux décisions de l'AG réuni en date du 23 juin 2022, partiellement compensée par la baisse du résultat net enregistré en 2022 comparé à 2021 (-26 472 KMAD).

A fin 2023, le financement permanent atteint 1 881 738 KMAD contre 1 881 959 KMAD à fin 2022, soit une baisse de 221 KMAD, en lien avec :

- Une baisse des dettes de financement (-27 436 KMAD) en lien avec le remboursement continu et progressif du capital restant dû de la dette bancaire conclu par CMGP Group en 2018 auprès de BNCI pour l'acquisition de CMGP SA ;
- Une hausse des capitaux propres d'un montant de 27 215 KMAD, principalement liée à (i) la hausse des autres réserves (+22 226 KMAD) et de la réserve légale (+1 170 KMAD) suite à l'affectation du résultat net de l'exercice 2022 conformément aux décisions de l'AG réuni en date du 20 juin 2023, et par (ii) la hausse du résultat net enregistré en 2023 comparé à 2022 (+3 819 KMAD).

III.1.2.5 Passif circulant

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs du passif circulant sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Fournisseurs et comptes rattachés	700	666	527	-4,9%	-20,9%
Etat	70	104	-	49,3%	-100,0%
Comptes courant d'associés - passif	1 332	253	253	-81,0%	0,0%
Autres créanciers	1 300	1 292	1 892	-0,7%	46,4%
Comptes de régularisation - passif	1 499	1 125	756	-25,0%	-32,8%
Passif circulant	4 902	3 440	3 427	-29,8%	-0,4%

Source : CMGP Group

Au 31 décembre 2022, le passif circulant s'établit à 3 440 KMAD contre 4 902 KMAD à fin 2021, soit une baisse de 1 462 KMAD (-29,8%), principalement due à la baisse du poste « compte courant d'associés – passif » d'un montant de 1 079 KMAD suite au remboursement des dettes envers les associés.

Au 31 décembre 2023, le passif circulant affiche une légère baisse de 12 KMAD (-0,4%), pour s'établir à 3 427 KMAD.

Fournisseurs et comptes rattachés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des fournisseurs et comptes rattachés sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Fournisseurs et comptes rattachés	700	666	527	-4,9%	-20,9%

Source : CMGP Group

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » correspond aux dettes et honoraires de CMGP Group envers ses prestataires de services (tel que les commissaires aux comptes, les conseillers juridiques et autres prestataires de conseil).

Au 31 décembre 2022, le compte « fournisseurs et comptes rattachés » s'établit à 666 KMAD contre 700 KMAD à fin 2021, soit une baisse de 34 KMAD (-4,9%), liée essentiellement au paiement des honoraires des commissaires aux comptes pour les comptes sociaux et consolidés.

Au 31 décembre 2023, le compte « fournisseurs et comptes rattachés » s'établit à 527 KMAD contre 666 KMAD à fin 2022, soit une baisse de 139 KMAD (-20,9%), liée essentiellement au paiement des honoraires des commissaires aux comptes pour les comptes sociaux et consolidés.

Comptes courant d'associés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des comptes courant d'associés sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Comptes courant d'associés	1 332	253	253	-81,0%	0,0%

Source : CMGP Group

Au 31 décembre 2022, les comptes courant d'associés s'établissent à 253 KMAD contre 1 332 KMAD à fin 2021, soit une baisse de 1 079 KMAD (-81,0%) en lien avec le remboursement de ce dernier.

Au 31 décembre 2023, les comptes courants d'associés sont stables par rapport à fin 2022.

Autres créanciers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des autres créanciers sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Autres créanciers	1 300	1 292	1 892	-0,7%	46,4%

Source : CMGP Group

Au 31 décembre 2022, le poste « autres créanciers » est relativement stable par rapport à fin 2021 et s'établit à 1 292 KMAD (vs. 1 300 KMAD à fin 2022). Ce poste est principalement composé de dettes vis-à-vis de l'actionnaire ADP II Holding 10 Luxembourg d'un montant de 1 292 KMAD, correspondant à des paiements effectués par ce dernier entre 2019 et 2020 pour des frais de transaction initialement à la charge de CMGP Group.

Au 31 décembre 2023, le poste « autres créanciers » s'établit à 1 892 KMAD contre 1 292 à fin 2022, soit une hausse de 600 KMAD (+46,4%), liée essentiellement aux avances en trésorerie de CMGP SA à CMGP Group pour faire face à ses dépenses courantes.

III.1.2.6 Equilibre financier

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de l'équilibre financier sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Financement permanent	1 885 999	1 881 959	1 881 738	-0,2%	0,0%
Actif immobilisé	1 341 891	1 879 635	1 879 276	40,1%	0,0%
Fonds de roulement	544 108	2 324	2 461	-99,6%	5,9%
Actif circulant	548 850	5 565	5 640	-99,0%	1,3%
Passif circulant	4 902	3 440	3 427	-29,8%	-0,4%
Besoin en fonds de roulement	543 948	2 126	2 213	-99,6%	4,1%
Trésorerie nette	160	199	249	24,1%	25,3%

Source : CMGP Group

A fin 2022, le fonds de roulement s'établit à 2 324 KMAD, contre 544 108 KMAD à fin 2021, soit une baisse de 541 784 KMAD (-99,6%), principalement expliquée par le renforcement de l'actif immobilisé (+537 744 KMAD) lié essentiellement à la hausse des immobilisations financières suite à l'augmentation de capital survenue en 2022 de CMGP SA par compensation de créances correspondant aux avances en

comptes courants effectués en 2021 par CMGP Group au profit de CMGP SA pour un montant de 538 200 KMAD. A noter que ces avances en comptes courants ont servi préalablement au financement de la prise de participation à hauteur de 90% du capital de CAS cette même année.

Par conséquent, le besoin en fonds de roulement diminue pour s'établir à 2 126 KMAD à fin 2022 contre 543 948 KMAD à fin 2021, en nette baisse de 541 823 KMAD (-99,6%) principalement expliquée par la baisse de l'actif circulant (-543 285 KMAD) liée à l'augmentation de capital précitée.

Ainsi, la trésorerie nette s'établit à 199 KMAD à fin 2022 contre 160 KMAD à fin 2021, en hausse de 39 KMAD.

A fin 2023, le fonds de roulement s'élève à 2 461 KMAD contre 2 324 KMAD à fin 2022, soit une légère hausse de 137 KMAD (+5,9%), principalement expliquée par une baisse de l'actif immobilisé (-358 KMAD) portée par la diminution des immobilisations en non-valeurs du même montant.

Le besoin en fonds de roulement augmente de 87 KMAD (+4,1%) à fin 2023 pour s'établir à 2 213 KMAD, principalement expliquée par la hausse de l'actif circulant (+75 KMAD) liée à l'augmentation du poste « Etat » du même montant.

Ainsi, la trésorerie nette s'établit à 249 KMAD à fin 2023 contre 199 KMAD à fin 2022, en hausse de 50 KMAD.

III.1.2.7 Ratio de rentabilité

L'évolution de la rentabilité de CMGP Group sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Résultat net	49 867	23 396	27 215	-53,1%	16,3%
Capitaux propres	1 776 255	1 799 651	1 826 866	1,3%	1,5%
Rentabilité des capitaux propres (ROE) (1)	3,5%	1,3%	1,5%	-2,2 pts	0,2 pts
Total bilan	1 890 901	1 885 399	1 885 165	-0,3%	0,0%
Rentabilité de l'actif (ROA) (2)	3,2%	1,2%	1,4%	-1,9 pts	0,2 pts

Source : CMGP Group

(1) ROE = Résultat net / Moyenne (Capitaux propres N, N-1)

(2) ROA = Résultat net / Moyenne (Total bilan N, N-1)

Rentabilité des capitaux propres

En 2022, la rentabilité des capitaux propres de CMGP Group s'établit à 1,3% contre 3,5% à fin 2021, en baisse de 2,2 pts, en raison de la baisse du résultat net de 26 472 KMAD (-53,1%) et de la hausse des capitaux propres de 23 396 KMAD (+1,3%) sur la période.

En 2023, la rentabilité des capitaux propres s'établit à 1,5% contre 1,3% à fin 2022, en hausse de 0,2 pts, en lien avec la hausse du résultat net de 3 819 KMAD (+16,3%) compensée par l'augmentation des capitaux propres de 27 215 KMAD (+1,5%) sur la période.

Rentabilité de l'actif

En 2022, la rentabilité des actifs s'établit à 1,2% contre 3,2% à fin 2021, soit une baisse de 1,9 pts, en raison de la baisse du résultat net de 26 472 KMAD (-53,1%).

En 2023, la rentabilité de l'actif s'établit à 1,4% contre 1,2% à fin 2022, en hausse de 0,2 pts, en raison principalement de la hausse du résultat net de 3 819 KMAD (+16,3%).

III.1.2.8 Ratios de rotation

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Dettes fournisseurs	700	666	527	-4,9%	-20,9%
Achats consommés de matières et fournitures TTC	-	-	-	n.a	n.a
Autres charges externes TTC	2 011	1 585	500	-21,2%	-68,4%
Taux de rotation des dettes fournisseurs (en j de consommation TTC) (2)	127 j	153 j	384 j	26 j	231 j

Source : CMGP Group

(1) Taux de rotation du crédit fournisseurs = (Dettes fournisseurs / Achats consommés de matières et fournitures TTC + Autres charges externes TTC) * 365 jours

- Le taux de TVA appliqué est de 20%.

Rotation des dettes fournisseurs

Au terme de l'exercice 2022, le délai de rotation du crédit fournisseurs augmente de 26 jours par rapport à 2021 pour s'établir à 153 jours de consommation TTC, expliquée par une baisse des « autres charges externes » (-426 KMAD) plus importante que les « dettes fournisseurs » sur la période.

Au terme de l'exercice 2023, le délai de rotation du crédit fournisseurs augmente de 231 jours par rapport à fin 2022 pour s'établir à 384 jours de consommation TTC, expliquée par une forte baisse des « autres charges externes » (-1 085 KMAD) plus importante que les « dettes fournisseurs » sur la période (-139 KMAD).

III.1.2.9 Ratios de liquidité

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Actif circulant	548 850	5 565	5 640	-99,0%	1,3%
Trésorerie actif	160	199	249	24,1%	25,3%
Passif circulant	4 902	3 440	3 427	-29,8%	-0,4%
Trésorerie passif	-	-	-	n.a	n.a
Ratio de liquidité générale (1)	112,0x	1,7x	1,7x	-110,3x	0,0x
Ratio de liquidité immédiate (2)	0,0x	0,1x	0,1x	0,0x	0,0x

Source : CMGP Group

(1) Ratio de liquidité générale = (actif circulant + trésorerie-actif) / (passif circulant + trésorerie-passif)

(2) Ratio de liquidité immédiate = (trésorerie-actif) / (passif circulant + trésorerie-passif)

Ratio de liquidité générale

Le ratio de liquidité générale s'est établi à 1,7x à fin 2023 et 2022 contre 112,0x à fin 2021.

A noter que le ratio enregistré en 2021 de 112,0x s'explique principalement par le niveau élevé de l'actif circulant incluant une créance en compte courant importante envers CMGP SA pour les besoins de l'acquisition de 90% des titres de participation de CAS. Cette créance a été incorporée au capital social de CMGP SA en 2022.

Ratio de liquidité immédiate

Le ratio de liquidité immédiate est quasi-nul sur la période 2021 – 2023. CMGP Group présente un niveau de trésorerie-actif faible comparé au passif circulant.

III.1.2.10 Ratios d'endettement

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Dettes de financement moyen/long terme	109 744	82 308	54 872	-25,0%	-33,3%
(+) Dettes de financement court terme	-	-	-	n.a	n.a
(+) Comptes courants d'associés - passif	1 332	253	253	-81,0%	0,0%
(-) Disponibilités	-160	-199	-249	24,1%	25,3%
(-) Titres de valeur de placement	-148	-148	-148	0,0%	0,0%
Endettement net	110 768	82 214	54 728	-25,8%	-33,4%
(+) Leasing	-	-	-	n.a	n.a
Endettement net incluant leasing	110 768	82 214	54 728	-25,8%	-33,4%
Financement permanent	1 885 999	1 881 959	1 881 738	-0,2%	0,0%
Dettes moyen long terme / Financement permanent	5,8%	4,4%	2,9%	-1,4 pts	-1,5 pts
Ratio d'endettement moyen long terme (1)	99,1%	100,1%	100,3%	1,0 pts	0,1 pts
Ratio d'endettement moyen long terme (incluant leasing)	99,1%	100,1%	100,3%	1,0 pts	0,1 pts
Capitaux propres	1 776 255	1 799 651	1 826 866	1,3%	1,5%
Gearing (2)	6,2%	4,6%	3,0%	-1,7 pts	-1,6 pts
Gearing (incluant leasing)	6,2%	4,6%	3,0%	-1,7 pts	-1,6 pts
Coefficient d'endettement moyen long terme (3)	6,2%	4,6%	3,0%	-1,6 pts	-1,6 pts
Total Bilan	1 890 901	1 885 399	1 885 165	-0,3%	0,0%
Ratio de solvabilité (4)	5,9%	4,4%	2,9%	-1,5 pts	-1,5 pts
Ratio de solvabilité (incluant leasing) (5)	5,9%	4,4%	2,9%	-1,5 pts	-1,5 pts

Source : CMGP Group

(1) Dettes de financement moyen long terme / endettement net

(2) Endettement net / capitaux propres

(3) Dettes de financement moyen long terme / capitaux propres

(4) Endettement net / total bilan

(5) Endettement net (incluant leasing) / total bilan

Endettement net

A fin 2022, l'endettement net s'établit à 82 214 KMAD contre 110 768 KMAD à fin 2021, soit une baisse de 28 554 KMAD, principalement portée par le remboursement continu et progressif du capital restant dû des dettes bancaires conclues par CMGP Group.

A fin 2023, l'endettement net s'élève à 54 728 KMAD contre 82 214 KMAD à fin 2022, soit une baisse de 27 486 KMAD, principalement portée par le remboursement continu et progressif du capital restant dû des dettes bancaires conclues par CMGP Group.

Ratio d'endettement moyen long terme

A fin 2022, le ratio d'endettement moyen long terme s'établit à 100,1% en légère hausse par rapport à 2021 suite à la baisse des dettes de financement moyen/long terme de 28 554 KMAD.

A fin 2023, le ratio d'endettement moyen long terme s'élève à 100,3% en légère hausse par rapport à fin 2022 suite à la baisse des dettes de financement moyen/long terme de 27 486 KMAD.

Gearing

A fin 2022, le gearing s'établit à 4,6% contre 6,2% à fin 2021, soit une baisse de 1,7 pts en raison de l'effet combiné de (i) baisse de l'endettement net de 28 554 KMAD et de (ii) hausse des capitaux propres de 23 396 KMAD.

A fin 2023, le gearing s'établit à 3,0% contre 4,6% à fin 2022, soit une baisse de 1,6 pts en raison de l'effet combiné de (i) baisse de l'endettement net de 27 486 KMAD et de (ii) hausse des capitaux propres de 27 215 KMAD.

Ratio de solvabilité

A fin 2022, le ratio de solvabilité s'établit à 4,4% contre 5,9% à fin 2021, en baisse de 1,5 pts principalement expliquée par la baisse de l'endettement net.

A fin 2023, le ratio de solvabilité s'élève à 2,9% contre 4,4% à fin 2022, en baisse de 1,5 pts principalement expliquée par la baisse de l'endettement net.

III.1.3 Analyse du tableau de financement

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs du tableau de financement de CMGP Group sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Autofinancement	44 673	23 852	27 573	-46,6%	15,6%
Capacité d'autofinancement	50 323	23 852	27 573	-52,6%	15,6%
Distributions de bénéfices	-5 650	-	-	100,0%	n.a
Cessions et réductions d'immobilisations	-	-	-	n.a	n.a
Cessions d'immob. incorporelles	-	-	-	n.a	n.a
Cessions d'immob. corporelles	-	-	-	n.a	n.a
Cessions d'immob. financières	-	-	-	n.a	n.a
Récupérations sur créances immobilisés	-	-	-	n.a	n.a
Augmentation des capitaux propres et assimilés	945 964	-	-	-100,0%	n.a
Augmentation du capital, apports	945 964	-	-	-100,0%	n.a
Subventions d'investissement	-	-	-	n.a	n.a
Augmentation des dettes de financement	-	-	-	n.a	n.a
TOTAL RESSOURCES STABLES	990 637	23 852	27 573	-97,6%	15,6%
Acquisitions et augmentations d'immobilisations	355 964	538 200	-	51,2%	-100,0%
Acquisitions d'immob. incorporelles	-	-	-	n.a	n.a
Acquisitions d'immob. corporelles	-	-	-	n.a	n.a
Acquisitions d'immob. financières	355 964	538 200	-	51,2%	-100,0%
Augmentation des créances immob.	-	-	-	n.a	n.a
Remboursement des capitaux propres	-	-	-	n.a	n.a
Remboursement des dettes de financement	89 936	27 436	27 436	-69,5%	0,0%
Emplois en non-valeurs	1 792	-	-	-100,0%	n.a
TOTAL EMPLOIS STABLES	447 692	565 636	27 436	26,3%	-95,1%
Variation du besoin de financement	547 566	-541 823	87	<-100%	>100%
Variation de la trésorerie	-4 621	39	50	>100%	30,4%
TOTA GENERAL	990 637	23 852	27 573	-97,6%	15,6%

Source : CMGP Group

Les ressources stables s'établissent à 23 852 KMAD en 2022, contre 990 637 KMAD l'exercice précédent, enregistrant une baisse de 966 785 KMAD (-97,6%), qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- La forte augmentation des capitaux propres en 2021 (945 964 KMAD) résultant des augmentations de capital successives effectuées au cours de cette année :
 - ✓ Augmentation du capital social par apport de M. Youssef Moamah à CMGP Group de la totalité de ses actions détenue dans la société CMGP SA évalué à 265 641 KMAD ;
 - ✓ Augmentation du capital social d'un montant de 486 678 KMAD (prime d'émission incluse) réservée à Africa Agriculture, ADP II Holding 10 Luxembourg et MPEF IV LLC respectivement pour 377 718 KMAD, 190 000 KMAD et 22 282 KMAD ;
 - ✓ Apport par M. Jacques Alléon de ses titres détenus dans la société CAS pour une valeur de 90 323 KMAD (prime d'émission incluse), en contrepartie de 5% du capital social de CMGP Group.
- La baisse de l'autofinancement de 20 821 KMAD pour s'établir à 23 852 KMAD en 2022, principalement portée par la baisse du résultat net sur la période de 26 472 KMAD.

En 2022, les emplois stables s'établissent à 565 636 KMAD contre 447 692 KMAD en 2021, et se composent (i) de l'acquisition des immobilisations financières pour un montant de 538 200 KMAD suite à l'augmentation du capital social de CMGP SA par compensation de créances et (ii) du remboursement partiel de la dette de financement (+27 436 KMAD) conclue auprès de BMCI.

Par ailleurs, la variation de la trésorerie de CMGP Group ressort à 39 KMAD à fin 2022 contre -4 621 KMAD en 2021.

Revue analytique 2022-2023

En 2023, les ressources stables s'élèvent à 27 573 KMAD contre 23 852 KMAD l'exercice précédent, enregistrant une hausse de 3 721 KMAD (+15,6%), qui s'explique par la hausse de l'autofinancement du même montant en lien avec la hausse du résultat net sur la période de 3 819 KMAD.

En 2023, les emplois stables s'établissent à 27 436 KMAD contre 565 636 KMAD en 2022, affichant une baisse de 538 200 KMAD (-95,1%) et se composent uniquement du remboursement partiel de la dette de financement (+27 436 KMAD) conclue auprès de BMCI.

Sur la base des mouvements précités, la variation de la trésorerie de CMGP Group s'établit à 50 KMAD en 2023, soit une hausse de 12 KMAD par rapport à l'année précédente.

Suite à l'implémentation d'un nouvel outil de consolidation en 2023, certains reclassements ont été effectués au titre de l'exercice 2022 entraînant quelques différences entre le bilan d'ouverture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés 2023 et le rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés 2022.

Ces reclassements résultent de l'application exhaustive par le nouveau système informatique de consolidation mis en place par la Société en 2023 de toutes les normes IAS/IFRS. Les différences notées ne sont pas significatives, sont correctement justifiées et reflètent de manière juste, et conforme aux normes IAS/IFRS, les équilibres et agrégats du compte de résultat et du bilan.

Il est à noter que les agrégats financiers concernés par ces reclassements ont été identifiés et commentés dans le présent document.

III.2.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation de CMGP Group a évolué comme suit sur la période 2021-2023 :

Entités	Pourcentage d'intérêt et de contrôle			Méthode de consolidation
	2021	2022	2023	
CMGP Group	100%	100%	100%	Société mère
CMGP SA	100%	100%	100%	IG*
SICDA	100%	100%	100%	IG
SICDA INFRA	100%	100%	100%	IG
PHILEA	100%	100%	100%	IG
CAS	100%	100%	100%	IG
PROCESS	100%	100%	100%	IG
AGRIVAL	100%	100%	100%	IG
CMGP CAS SENEGAL	100%	100%	100%	IG
CMGP CAS IVOIRE	-	100%	100%	IG
CMGP AFRICA	-	-	100%	IG

Source : CMGP Group

(*) : Intégration globale

A noter qu'en 2023, le Groupe n'a pas consolidé les sociétés « CMGP CAS MAURITANIE », « CMGP CAS GHANA », « CMGP MARASSET », « CMGP ERASSET », « CMGP LARASSET », « HYDRO CONSTRUCT AFRICA » détenues à 100% par l'entité CMGP SA et également « PROCESS ASSET » détenue à 100% par l'entité PROCESS, car ces investissements sont en phase de démarrage.

A noter qu'à partir de l'exercice 2022, les comptes consolidés de CMGP Group ont intégré l'IFRS 8 (note sectorielle) et l'IAS 36 (dépréciations d'actifs).

III.2.2 Analyse du compte de résultat

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du groupe CMGP sur la période 2021 – 2023 :

En KMAD	2021	2022*	2022**	2023	Var. 21-22*	Var. 22*-23
Chiffre d'affaires	1 811 108	2 060 745	2 060 745	2 074 209	13,8%	0,7%
Variation de stocks de produits	38 113	-161	2 326	-24 499	<-100%	>100%
Produits ordinaires	1 849 221	2 060 585	2 063 072	2 049 711	11,4%	-0,5%
Achats consommés	-1 282 755	-1 470 371	-1 470 371	-1 459 299	14,6%	-0,8%
Charges externes	-94 032	-95 335	-95 335	-104 347	1,4%	9,5%
Valeur ajoutée	472 434	494 879	497 366	486 065	4,8%	-1,8%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>26,1%</i>	<i>24,0%</i>	<i>24,1%</i>	<i>23,4%</i>	<i>-2,1 pts</i>	<i>-0,6 pts</i>
Charges de personnel	-123 353	-146 584	-146 584	-161 306	18,8%	10,0%
Impôts et taxes	-3 750	-4 066	-4 066	-4 331	8,4%	6,5%
Autres charges et produits	-4 299	-315	-2 040	-1 087	-92,7%	>100%
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	341 032	343 914	344 676	319 341	0,8%	-7,1%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>18,8%</i>	<i>16,7%</i>	<i>16,7%</i>	<i>15,4%</i>	<i>-2,1 pts</i>	<i>-1,3 pts</i>
Dotations d'exploitations	-58 953	-60 959	-60 959	-71 429	3,4%	17,2%
Reprises d'exploitations	11 846	6 788	6 026	9 442	-42,7%	39,1%
Résultat d'exploitation	293 924	289 743	289 743	257 354	-1,4%	-11,2%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>16,2%</i>	<i>14,1%</i>	<i>14,1%</i>	<i>12,4%</i>	<i>-2,2 pts</i>	<i>-1,7 pts</i>
Autres produits non opérationnels	13 714	12 315	12 315	14 822	-10,2%	20,4%
Autres charges non opérationnels	-46 220	-20 586	-20 586	-38 540	-55,5%	87,2%
Résultat opérationnel	261 418	281 472	281 472	233 636	7,7%	-17,0%
Produits financiers	9 262	10 640	10 640	12 492	14,9%	17,4%
Charges financières	-32 628	-57 905	-57 905	-41 308	77,5%	-28,7%
Résultat financier	-23 366	-47 265	-47 265	-28 816	>100%	-39,0%
Résultat consolidé avant impôt	238 053	234 206	234 206	204 820	-1,6%	-12,5%
Impôts sur les bénéfices	-87 249	-87 855	-87 855	-82 360	0,7%	-6,3%
Impôt différé	3 404	-4 184	-4 184	105	<-100%	>100%
Résultat net	154 207	142 168	142 168	122 565	-7,8%	-13,8%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>8,5%</i>	<i>6,9%</i>	<i>6,9%</i>	<i>5,9%</i>	<i>-1,6 pts</i>	<i>-1,0 pts</i>

Source : CMGP Group

* Source : Rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022

** Source : Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 (année n-1)

III.2.2.1 Chiffre d'affaires

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires consolidé par activité du groupe CMGP sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Agroéquipement	826 333	803 272	801 681	-2,8%	-0,2%
<i>en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>45,6%</i>	<i>39,0%</i>	<i>38,6%</i>	<i>-6,6 pts</i>	<i>-0,3 pts</i>
Agrofourniture	846 026	1 074 606	1 093 051	27,0%	1,7%
<i>en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>46,7%</i>	<i>52,1%</i>	<i>52,7%</i>	<i>5,4 pts</i>	<i>0,6 pts</i>
Infrastructure	124 041	142 049	142 440	14,5%	0,3%
<i>en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>6,8%</i>	<i>6,9%</i>	<i>6,9%</i>	<i>0,0 pts</i>	<i>0,0 pts</i>
International	14 708	40 818	37 038	>100%	-9,3%
<i>en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>0,8%</i>	<i>2,0%</i>	<i>1,8%</i>	<i>1,2 pts</i>	<i>-0,2 pts</i>
Total chiffre d'affaires consolidé	1 811 108	2 060 745	2 074 209	13,8%	0,7%

Source : CMGP Group

En 2022, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 2 060 745 KMAD contre 1 811 108 KMAD en 2021, affichant une hausse de 252 461 KMAD (+13,8%). Cette hausse a été principalement portée par :

- L'activité Agrofourniture qui a affiché une forte croissance de son chiffre d'affaires (+27,0%) pour atteindre 1 074 606 KMAD résultant notamment de la hausse des ventes des engrais ;
- L'activité Infrastructure qui a enregistré une hausse de 18 008 KMAD (+14,5%) par rapport à 2021, principalement tirée par la progression des prix des tubes PEHD (+16 121 KMAD), en raison de la hausse des prix des matières premières ; à noter que cette activité contribue à hauteur de 6,9% du chiffre d'affaires du Groupe ;
- L'activité International qui a affiché une nette hausse de son chiffre d'affaires (>100%) suite à l'acquisition en 2022 de l'entité sénégalaise Delta Irrigation et de l'entité ivoirienne Ivoire Irrigation²²⁹ (filiale de Delta Irrigation). Il est à noter que CMGP CAS Sénégal a procédé à la fusion absorption de l'entité Delta Irrigation courant 2022 ;
- Compensée par la légère baisse du chiffre d'affaires de l'activité Agroéquipement (-2,8%) par rapport à 2021 pour atteindre 803 272 KMAD suite à la baisse du segment « irrigation » (-8,7%, soit - 68 335 KMAD), en raison notamment de la baisse des ventes du PVC suivant la tendance internationale, essentiellement utilisé dans l'activité de l'irrigation, compensée par la nette hausse du chiffre d'affaires « Solaire » (+45 275 KMAD, soit >100%).

En 2023, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 2 074 209 KMAD, en hausse de 13 464 KMAD (+0,7%) par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est principalement portée par la bonne performance de l'activité Agrofourniture (+ 18 445 KMAD, soit +1,7%) expliquée essentiellement par la progression des ventes des produits phytosanitaires (+55 091 KMAD, soit 15,3%), compensée par la baisse des ventes des engrais (-40 246 KMAD, soit -6,7%).

Les autres principales activités contributrices au chiffre d'affaires du Groupe, à savoir l'Agroéquipement et l'Infrastructure ont enregistré en 2023 des niveaux d'activité relativement stables par rapport à 2022.

²²⁹ Renommée CMGP CAS Ivoire

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque entité dans le chiffre d'affaires consolidé du groupe CMGP de 2021 à 2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
CAS	825 862	1 032 547	1 060 451	25,0%	2,7%
CMGP SA	783 304	819 449	810 947	4,6%	-1,0%
SICDA	391 076	396 919	375 764	1,5%	-5,3%
PHILEA	65 996	92 228	96 091	39,7%	4,2%
PROCESS	57 600	83 023	87 707	44,1%	5,6%
AGRIVAL	33 908	37 484	32 378	10,5%	-13,6%
SICDA Infra	25 054	29 777	47 125	18,9%	58,3%
CMGP CAS Senegal	10 867	19 534	23 845	79,8%	22,1%
CMGP CAS Ivoire	-	7 703	5 111	n.a	-33,7%
CMGP Africa	-	-	-	n.a	n.a
CMGP Group	-	-	-	n.a	n.a
Total	2 193 668	2 518 665	2 539 418	14,8%	0,8%
Elimination Intragroupe	-382 560	-457 920	-465 209	19,7%	1,6%
Retraitement de consolidation	-	-	-	n.a	n.a
Chiffre d'affaires consolidé	1 811 108	2 060 745	2 074 209	13,8%	0,7%

Source : CMGP Group

Les activités de CMGP SA et CAS représentent en moyenne 90% du chiffre d'affaires consolidés sur la période 2021-2023.

L'activité de chacune des filiales ci-dessus est présentée au niveau de la section « VI. Activité du Groupe CMGP » du présent document de référence.

III.2.2.2 Achats consommés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des achats consommés sur la période 2021 – 2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Achats des biens	937 454	1 120 733	1 039 151	19,6%	-7,3%
Achats de matières premières et services	345 301	349 638	420 148	1,3%	20,2%
Total Achats consommés	1 282 755	1 470 371	1 459 299	14,6%	-0,8%

Source : CMGP Group

Les achats consommés sont principalement composés (i) d'achats de marchandises destinées à la revente en l'état (essentiellement pour la BU « Retail »), (ii) d'achats de matières premières destinées essentiellement aux activités industrielles (opérées par Sicda, Sicda Infra et Process) et (iii) de prestations de service, correspondant principalement à de la sous-traitance dans le cadre des projets clés en main. Ces prestations de sous-traitance concernent majoritairement les travaux de génie civil dans le cadre des projets d'irrigation et d'infrastructure hydraulique (creusement des tranchées, remblaiement des tranchées, terrassement pour bassins, etc.).

A noter que les achats de biens représentent en moyenne 74% des achats consommés sur la période analysée.

En 2022, les achats consommés ont augmenté de 14,6% pour s'établir à 1 470 371 KMAD. Ces achats étant essentiellement de nature variable, leur progression évolue à un rythme proche de celui du chiffre d'affaires (13,9%).

En 2023, les achats consommés ont connu une légère baisse de 0,8% (soit -11 073 KMAD) pour s'établir à 1 459 299 KMAD, en dépit d'une légère hausse du chiffre d'affaires. Cette évolution est notamment portée par :

- la baisse du montant des achats de biens (- 81 582 KMAD, soit -7,3%) en raison de la baisse des prix des principaux produits vendus par le Groupe dont principalement les engrais, les tubes PVC et les produits d'irrigation ;
compensée par la hausse des achats de matières premières et services de 70 510 KMAD (+20,2%) liée principalement à la croissance de l'activité industrielle.

Il est à noter que des reclassements ont été effectués sur le poste « achats consommés » en 2022 entre le bilan d'ouverture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés 2023 et le rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés 2022.

Le tableau ci-dessous présente le détail de ces reclassements sur l'exercice 2022 :

En KMAD	2022*	2022**	Reclassements
Achats des biens	1 120 733	1 134 312	13 579
Achats de matières premières et services	349 638	303 824	-45 814
Achats non stockés	-	24 117	24 117
Sous-traitance	-	8 043	8 043
Autres achats	-	76	76
Total Achats consommés	1 470 371	1 470 371	-

Source : CMGP Group

* Source : Rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022

** Source : Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 (année n-1)

Ces reclassements concernent le compte « Achats de matières premières et services » pour un montant de - 45 814 KMAD, dont (i) 24 177 KMAD reclassés dans le compte « achats non stockés », (ii) 8 043 KMAD reclassés dans le compte « Sous-traitance » et (iii) 13 579 KMAD reclassés dans le compte « Achats de biens », dans le rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés 2023. Ces reclassements n'ont aucune incidence sur le total des achats consommés.

III.2.2.3 Charges externes

Le tableau ci-dessous présente le détail des charges externes sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Loyers	2 338	3 819	3 429	63,3%	-10,2%
Maintenance et réparation	5 868	5 444	6 751	-7,2%	24,0%
Contractants	9 809	6 921	7 842	-29,4%	13,3%
Autres dépenses externes	76 016	79 151	86 326	4,1%	9,1%
dont Transport	25 567	23 949	27 806	-6,3%	16,1%
dont Intérimaires	16 190	16 817	15 326	3,9%	-8,9%
dont Voyages et déplacements	10 354	13 870	14 879	34,0%	7,3%
dont Cotisations et dons	8 250	8 243	9 056	-0,1%	9,9%
dont Frais postaux et télécoms	3 024	4 018	4 216	32,8%	4,9%
dont Assurance	1 757	1 947	2 195	10,8%	12,7%
dont Autres charges externes	10 874	10 307	12 848	-5,2%	24,7%
Charges externes	94 032	95 335	104 347	1,4%	9,5%

Source : CMGP Group

En 2022, les charges externes s'établissent à 95 335 KMAD contre 94 032 KMAD en 2021, en hausse de 1 303 KMAD (+1,4%), principalement expliquée par :

- La croissance des « autres dépenses externes » (+3 135 KMAD) portée par :

- ✓ La hausse des frais de voyage et de déplacement (+ 3 516 KMAD) liée principalement aux frais de déplacement engagés dans le cadre de l'acquisition de Delta Irrigation et d'Ivoire Irrigation en 2022 ;
- ✓ La hausse des frais de communication de 993 KMAD liée notamment aux dépenses de communication associées aux acquisitions successive de CAS, Delta Irrigation et Ivoire Irrigation ainsi qu'à la création d'un nouveau département dédié à l'activité de traitement des eaux ;
- ✓ Compensée partiellement par la baisse des intérimaires (- 1.541 KMAD) suite au recrutement d'intérimaires au sein de SICDA afin de soutenir la croissance de l'activité.
- Compensée partiellement par la baisse du poste « Contractants » (- 2 889 KMAD, soit - 29,4%) résultant essentiellement du reclassement des frais de transit de marchandises engagées par CAS et ses filiales en « Achats consommés » à partir de 2022. Ce reclassement vient à la suite de l'harmonisation des aspects comptables entre les différentes filiales du Groupe et notamment l'enregistrement des frais de transit de marchandises en tant que frais d'approche au niveau des achats consommés. Ce reclassement a eu lieu au niveau de CAS à partir de 2022, post-acquisition et intégration au sein du Groupe. A noter que les frais liés aux contractants correspondent principalement aux rémunérations d'intermédiaires et des honoraires de conseil (juridique, M&A etc.).

En 2023, les charges externes s'établissent à 104 347 KMAD contre 95 335 KMAD en 2022, en hausse de 9 012 KMAD (+9,5%), principalement expliquée par :

- La hausse des frais de maintenance et de réparation de 1 306 KMAD (+24%) principalement portée par les entités :
 - ✓ CAS (+525 KMAD) en lien avec la hausse des entretiens des biens immobiliers (+223 KMAD) et des biens mobiliers (+235 KMAD) ;
 - ✓ CMGP (475 KMAD) en lien avec la hausse des réparations et entretiens des biens immobiliers (+255 KMAD) et du matériels roulants et équipements (+187 KMAD) ;
- La hausse des « autres dépenses externes » de 7 175 KMAD (+9,1%) en lien avec la hausse (i) des frais de transport (+3 857 KMAD) liée à la croissance de l'activité et (ii) des voyages et déplacements (+1 009 KMAD) portés notamment par CMGP Africa ;
- La hausse du poste « Contractants » de 921 KMAD (+13,3%) liée principalement à la hausse des honoraires de conseil dans le cadre des projets de développement du Groupe ;

Compensée partiellement par la baisse des charges locatives de 390 KMAD (-10,2%) en raison notamment (i) du retraitement des charges locatives de CMGP CAS Ivoire conformément à l'application de norme IFRS 16 (-704 KMAD) à cette filiale à partir de 2023, partiellement compensée par (ii) la hausse des frais de location du matériel et de véhicule (+314 KMAD).

Il est à noter que des reclassements ont été effectués sur le poste « charges externes » en 2022 entre le bilan d'ouverture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés 2023 et le rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés 2022.

Le tableau ci-dessous présente le détail de ces reclassements sur l'exercice 2022 :

En KMAD	2022*	2022**	Reclassements
Loyers	3 819	3 257	-562
Maintenance et réparation	5 444	5 444	-
Contractants	6 921	7 186	266
Autres dépenses externes	79 151	79 447	296
Charges externes	95 335	95 335	-

Source : CMGP Group

* Source : Rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022

** Source : Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 (année n-1)

Ces reclassements concernent principalement des frais d'honoraires pour 266 KMAD et d'autres dépenses externes pour un montant de 296 KMAD qui avaient été comptabilisés en charges de loyer dans le rapport

de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2022. Ces reclassements n'ont aucune incidence sur le total des charges externes.

III.2.2.4 Valeur ajoutée

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la valeur ajoutée sur la période 2021 – 2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Chiffre d'affaires	1 811 108	2 060 745	2 074 209	13,8%	0,7%
Variation de stocks de produits	38 113	-161	-24 499	<-100%	>100%
Achats consommés	-1 282 755	-1 470 371	-1 459 299	14,6%	-0,8%
Charges externes	-94 032	-95 335	-104 347	1,4%	9,5%
Valeur ajoutée	472 434	494 879	486 065	4,8%	-1,8%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>26,1%</i>	<i>24,0%</i>	<i>23,4%</i>	<i>-2,1 pts</i>	<i>-0,6 pts</i>

Source : CMGP Group

La valeur ajoutée s'établit à 494 879 KMAD en 2022, contre 472 434 KMAD en 2021, soit une croissance de 22 444 KMAD (+4,8%) principalement portée par la hausse du chiffre d'affaires (+13,8%). Il est à noter que le ratio [valeur ajoutée / chiffre d'affaires] a baissé de 2,1 points en 2022, principalement expliquée par la baisse de la marge industrielle liée à la forte augmentation des prix de la matière première (plastique) compensée par une amélioration de la marge de distribution liée à un contexte favorable des prix des engrais.

La valeur ajoutée s'établit à 486 065 KMAD en 2023 contre 494 879 KMAD en 2022, en baisse de 8 814 KMAD (-1,8%), principalement expliquée :

- par une normalisation des prix des matières premières (principalement résine PVC²³⁰) et des engrais²³¹ induisant une amélioration de la marge industrielle compensée par un recul de la marge des engrais ;
- compensée par (i) la baisse des achats consommés (-0,8%) expliquée par une relative maîtrise et optimisation des achats de matières consommées et (ii) l'augmentation du chiffre d'affaires (+ 0,7%).

Le ratio [valeur ajoutée / chiffre d'affaires] s'est établi à 23,4% en 2023.

Il est à noter que des reclassements ont été effectués sur la valeur ajoutée en 2022 entre le bilan d'ouverture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés 2023 et le rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés 2022.

Le tableau ci-dessous présente le détail de ces reclassements sur l'exercice 2022 :

En KMAD	2022*	2022**	Reclassements
Chiffre d'affaires	2 060 745	2 060 745	-
Variation de stocks de produits	-161	-	161
Autres produits de l'activité courante	-	2 326	2 326
Achats consommés	-1 470 371	-1 470 371	-
Charges externes	-95 335	-95 335	-
Valeur ajoutée	494 879	497 366	2 487

²³⁰ A noter que la normalisation des prix des matières plastiques (principalement résine PVC) est due à une forte augmentation depuis le T4 2020 tirée par plusieurs facteurs dont (i) la crise du Covid-19, (ii) l'augmentation des prix du pétrole et du gaz naturel, (iii) les tensions sur l'approvisionnement et (iv) l'augmentation du coût du fret maritime en 2021. A partir du S2 2022, une baisse progressive des prix a eu lieu, retrouvant ainsi des niveaux normatifs en août 2023.

²³¹ A noter que la normalisation des prix des engrais est due à une augmentation significative des prix des engrais depuis le T4 2021, tirée par plusieurs facteurs dont (i) l'augmentation de la demande et des prix des céréales au S2 2021, (ii) la forte augmentation des coûts du fret en 2021, (iii) l'augmentation continue des prix du gaz naturel et (iv) le conflit en Ukraine a exacerbé les tensions sur la production, la disponibilité et les prix : la Russie étant un des principaux producteurs de gaz naturel (impactant par conséquent la production d'engrais azotés des acteurs européens). A partir du S2 2022, la réorientation des sources d'approvisionnement vers d'autres pays ainsi que la baisse de la demande globale à l'échelle internationale ont entraîné une baisse progressive des prix, retrouvant ainsi leur niveau normatif en décembre 2023.

en % du chiffre d'affaires	24,0%	24,1%

Source : CMGP Group

* Source : Rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022

** Source : Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 (année n-1)

Les reclassements observés au niveau de la valeur ajoutée, pour un montant total de 2 487 KMAD, concernent (i) le poste « Variation de stocks de produits » pour 161 KMAD et (ii) le poste « Autres produits de l'activité courante » pour 2 326 KMAD. Ces reclassements font suite à la comptabilisation (i) d'autres produits opérationnels et (ii) des transferts de charges dans le poste « Autres produits de l'activité courante », en raison de leur nature, et doivent être pris en compte dans la valeur ajoutée. Ces montants avaient été initialement comptabilisés dans (i) le poste « Autres produits opérationnels » pour -1 795 KMAD (cf. III.2.2.5 Excédent brut d'exploitation) et (ii) le poste « Reprises d'exploitation » pour -762 KMAD (cf. III.2.2.7 Résultat d'exploitation). Il convient de noter que ces reclassements se neutralisent au niveau du résultat d'exploitation, n'ayant ainsi aucune incidence sur le résultat d'exploitation ni sur le résultat net du Groupe.

III.2.2.5 Excédent brut d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'excédent brut d'exploitation sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Valeur ajoutée	472 434	494 879	486 065	4,8%	-1,8%
Charges de personnel	-123 353	-146 584	-161 306	18,8%	10,0%
Impôts et taxes	-3 750	-4 066	-4 331	8,4%	6,5%
Autres produits opérationnels	2 350	1 795	58	-23,6%	-96,8%
Autres charges opérationnelles	-6 649	-2 110	-1 145	-68,3%	-45,8%
Excédent brut d'exploitation	341 032	343 914	319 341	0,8%	-7,1%
en % du chiffre d'affaires	18,8%	16,7%	15,4%	-2,1 pts	-1,3 pts

Source : CMGP Group

En 2022, l'excédent brut d'exploitation s'est établi à 343 914 KMAD contre 341 032 KMAD en 2021, en légère hausse de 2 882 KMAD (+0,8%). Cette évolution s'explique essentiellement par :

- La hausse de la valeur ajoutée (+22 444 KMAD) portée essentiellement par la croissance du chiffre d'affaires ;
- La baisse des autres charges opérationnelles de 4 539 KMAD, essentiellement liée à un niveau plus important de pertes sur créances irrécouvrables en 2021 ;
- Partiellement compensée par la hausse des charges de personnel (+23 230 KMAD) liée à la croissance des effectifs afin de soutenir la croissance du Groupe ;

En 2023, l'excédent brut d'exploitation s'est établi à 319 341 KMAD, en baisse de 24 573 KMAD (-7,1%). Cette évolution s'explique essentiellement par :

- La baisse de la valeur ajoutée (-8 814 KMAD) impactée principalement par le renchérissement des prix des matières premières ;
- La hausse des charges de personnel (+14 723 KMAD) liée à la croissance des effectifs afin de soutenir la croissance continue du Groupe et le renforcement de son organisation.

A noter que les « autres produits opérationnels » sont constitués des immobilisations produites par l'entreprise (aménagements au niveau des agences commerciales et centres de distribution), des subventions d'exploitation et des autres produits tandis que les « autres charges opérationnelles » sont constituées des pertes sur créances irrécouvrables et des frais d'aménagement immobilisés.

Il est à noter que des reclassements ont été effectués au niveau de l'EBE en 2022 entre le bilan d'ouverture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés 2023 et le rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés 2022.

Le tableau ci-dessous présente le détail de ces reclassements sur l'exercice 2022 :

En KMAD	2022*	2022**	Reclassements

Valeur ajoutée	494 879	497 366	2 487
Charges de personnel	-146 584	-146 584	-
Impôts et taxes	-4 066	-4 066	-
Autres produits opérationnels	1 795	70	-1 725
Autres charges opérationnelles	-2 110	-2 110	-
Excédent brut d'exploitation	343 913	344 676	762
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>16,7%</i>	<i>16,7%</i>	

Source : CMGP Group

* Source : Rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022

** Source : Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 (année n-1)

Les reclassements observés au niveau de l'excédent brut d'exploitation pour un montant de 762 KMAD concernent uniquement le poste « autres produits opérationnels » pour un montant de 1 725 KMAD, reclassé en « autres produits de l'activité courante » au niveau de la valeur ajoutée (cf. III.2.2.4 Valeur ajoutée), compensé par les reclassements précités sur la valeur ajoutée pour un montant de 2 487 KMAD (cf. III.2.2.4 Valeur ajoutée). Il convient de noter que ces reclassements se neutralisent au niveau du résultat d'exploitation, n'ayant ainsi aucune incidence sur le résultat d'exploitation ni sur le résultat net du Groupe.

III.2.2.6 Dotations d'exploitations

L'évolution des dotations d'exploitations sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Dotations aux amortissements des immobilisations	39 537	43 262	47 213	9,4%	9,1%
Dotations aux provisions	19 416	17 697	24 217	-8,9%	36,8%
<i>dont Dotations aux provisions sur créances clients</i>	<i>17 191</i>	<i>11 670</i>	<i>17 163</i>	<i>-32,1%</i>	<i>47,1%</i>
<i>dont Dotations aux provisions sur stocks</i>	<i>1 145</i>	<i>5 612</i>	<i>5 870</i>	<i>>100%</i>	<i>4,6%</i>
<i>dont Dotations aux provisions pour risques et charges</i>	<i>1 081</i>	<i>415</i>	<i>1 184</i>	<i>-61,7%</i>	<i>>100%</i>
Dotations d'exploitations	58 953	60 959	71 429	3,4%	17,2%

Source : CMGP Group

En 2022, les dotations d'exploitation ont affiché une hausse de 2 006 KMAD (+3,4%) par rapport à 2021, pour s'établir à 60 959 KMAD. Cette hausse est portée par :

- L'augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations de 3 725 KMAD (+9,4%) suite aux investissements réalisés en 2022 de l'ordre de 84 636 KMAD ;
- Compensée partiellement par la baisse des dotations nettes aux provisions et aux amortissements d'actifs de 1 720 KMAD (-8,9%) en lien avec la dépréciation en 2021 d'une créance d'environ 1 100 KMAD liée à un seul client de PHILEA. A noter que le groupe CMGP constitue une provision pour dépréciation des créances qui présentent ou sont susceptibles de présenter un risque de non-recouvrement, conformément à la norme IFRS 9.

En 2023, les dotations d'exploitation ont affiché une hausse de 10 470 KMAD (+17,2%) par rapport à 2022, pour s'établir à 71 429 KMAD. Cette hausse est portée par :

- L'augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations de 3 950 KMAD (+9,1%) suite aux investissements de l'année 2023 de l'ordre de 61 493 KMAD ;
- L'augmentation des dotations nettes aux provisions et aux amortissements d'actifs de 6 520 KMAD (+36,8%) principalement portée par une constatation des provisions sur des créances clients dotées au niveau de CMGP SA (+4 314 KMAD) et de CAS (+1 249 KMAD).

III.2.2.7 Résultat d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat d'exploitation sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Excédent brut d'exploitation	341 032	343 914	319 341	0,8%	-7,1%

Dotations d'exploitations	-58 953	-60 959	-71 429	3,4%	17,2%
Reprises d'exploitations	11 846	6 788	9 442	-42,7%	39,1%
Résultat d'exploitation	293 924	289 743	257 354	-1,4%	-11,2%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>16,2%</i>	<i>14,1%</i>	<i>12,4%</i>	<i>-2,2 pts</i>	<i>-1,7 pts</i>

Source : CMGP Group

Sur la période 2021-2022, le résultat d'exploitation enregistre une baisse de 4 181 KMAD (-1,4%) pour s'établir à 289 743 KMAD. Cette variation s'explique principalement par :

- La hausse des dotations d'exploitation de 2 006 KMAD ;
- La baisse des reprises d'exploitation de 5 058 KMAD, principalement portée par un niveau élevé de reprise constatée au niveau de CMGP SA (5 146 KMAD en 2021 vs. 2 427 KMAD en 2022) et SICDA (2 933 KMAD en 2021 vs. 236 KMAD en 2022) en lien notamment avec le recouvrement de certaines créances provisionnées en 2021. A noter qu'en 2022, le Groupe a mis en place un département « Cash & Crédit Management » qui a pour mission de suivre le recouvrement des créances ; et
- Partiellement compensée par la hausse de l'excédent brut d'exploitation de 2 882 KMAD.

Sur la période 2022-2023, le résultat d'exploitation enregistre une baisse de 32 389 KMAD (-11,2%) pour s'établir à 257 354 KMAD. Cette variation s'explique principalement par :

- La baisse de l'excédent brut d'exploitation de 24 573 KMAD ;
- La hausse des dotations d'exploitation de 10 470 KMAD ;
- Partiellement compensée par la hausse des reprises d'exploitation de 2 654 KMAD (+39,1%), principalement portée par un niveau élevé de reprise constatée au niveau de SICDA (1 512 KMAD en 2023 vs. 236 KMAD en 2022) et SICDA Infra (1 163 KMAD en 2023 vs. 0 KMAD en 2022) en lien notamment avec le recouvrement de certaines créances provisionnées en 2022.

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque entité dans le résultat d'exploitation consolidé du groupe CMGP de 2021 à 2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
CAS	127 565	166 949	140 850	30,9%	-15,6%
CMGP SA	90 015	81 814	47 634	-9,1%	-41,8%
SICDA	56 565	25 405	47 770	-55,1%	88,0%
PHILEA	10 735	14 518	9 504	35,2%	-34,5%
PROCESS	5 670	8 754	13 208	54,4%	50,9%
AGRIVAL	9 617	3 394	2 224	-64,7%	-34,5%
SICDA Infra	-32	-2 925	-4 088	>100%	39,8%
CMGP CAS Senegal	-879	-7 335	-8 584	>100%	17,0%
CMGP CAS Ivoire	-	61	-2 869	n.a	<-100%
CMGP Africa	-	-	-2 486	n.a	n.a
CMGP Group	-615	-495	-775	-19,5%	56,5%
Total	298 642	290 140	242 387	-2,8%	-16,5%

Elimination Intragroupe	-	-	-	n.a	n.a
Retraitement de consolidation ²³²	-4 718	-397	14 967	-91,6%	>100%

Résultat d'exploitation consolidé	293 924	289 743	257 354	-1,4%	-11,2%

Source : CMGP Group

Il est à noter que des reclassements ont été effectués au niveau du résultat d'exploitation en 2022 entre le bilan d'ouverture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés 2023 et le rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés 2022.

²³² Les retraitements de consolidation concernent des retraitements des normes IAS/IFRS.

Le tableau ci-dessous présente le détail de ces reclassements sur l'exercice 2022 :

En KMAD	2022*	2022**	Reclassements
Excédent brut d'exploitation	343 913	344 676	762
Dotations d'exploitations	-60 959	-60 959	-
Reprises d'exploitations	6 788	6 026	-762
Résultat d'exploitation	289 743	289 743	-
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>14,1%</i>	<i>14,1%</i>	

Source : CMGP Group

* Source : Rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022

** Source : Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 (année n-1)

Les reclassements observés au niveau du résultat pour un montant de 762 KMAD concernent uniquement le poste « reprises d'exploitation ». Ce montant, lié à un transfert de charge, a été reclassé en « autres produits de l'activité courante » au niveau de la valeur ajoutée (cf. III.2.2.4 Valeur ajoutée). Il convient de noter que ces reclassements se neutralisent au niveau du résultat d'exploitation, n'ayant ainsi aucune incidence sur le résultat d'exploitation ni sur le résultat net du Groupe.

III.2.2.8 Résultat financier

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat financier sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Produits d'intérêts	-	-	-	<i>n.a</i>	<i>n.a</i>
Gains de change	3 905	7 721	6 170	97,7%	-20,1%
Revenus des titres de participation et autres actifs immobilisés	2	6	6	>100%	0,6%
Autres produits financiers ²³³	2 211	2 913	6 316	31,8%	>100%
Transfert de charges financières	3 144	-	-	-100,0%	<i>n.a</i>
Produits financiers	9 262	10 640	12 492	14,9%	17,4%
Charges d'intérêts	-27 698	-31 267	-31 617	12,9%	1,1%
Pertes de change	-3 823	-25 459	-5 040	>100%	-80,2%
Autres charges financières	-1 108	-1 179	-4 651	6,4%	>100%
Charges financières	-32 628	-57 905	-41 308	77,5%	-28,7%
Résultat financier	-23 366	-47 265	-28 816	>100%	-39,0%

Source : CMGP Group

En 2022, le résultat financier s'est établi à - 47 265 KMAD contre -23 366 KMAD en 2021, en baisse de 23 899 KMAD, expliquée principalement par la hausse des charges financières de 25 277 KMAD. Cette évolution des charges financières est principalement portée par :

- La hausse exceptionnelle des pertes de change en 2022 (-25 459 KMAD en 2022 vs -3 823 KMAD en 2021), portée essentiellement par les entités SICDA, CMGP SA et CAS. L'évolution de ce poste est corrélée principalement à l'évolution des parités dirhams/dollars américain. En effet, le taux de change MAD/USD²³⁴ est passé de 8,99 en moyenne en 2021 à 10,16 en moyenne en 2022 ;
- La hausse des charges d'intérêts expliquée principalement par la signature d'un nouvel emprunt en juin 2022 auprès d'Attijariwafa Bank dans le cadre de l'acquisition de Delta Irrigation conjugué à la hausse de la trésorerie-passif (272 492 KMAD à fin 2022 vs. 250 933 KMAD à fin 2021) due principalement à la hausse du BFR en lien avec la croissance de l'activité.

En 2023, le résultat financier s'élève à -28 816 KMAD, en hausse de 18 449 KMAD par rapport à 2022, expliquée principalement par :

²³³ Autres produits financiers = Produits nets sur cession de VMP + Reprises sur provisions financières + Autres intérêts et produits assimilés

²³⁴ Source : Bank Al-Maghrib

- Une baisse des charges financières de 16 597 KMAD (-28,7%), correspondant principalement à des pertes de change moins importantes en 2023 (-5 040 KMAD en 2023 vs. -25 459 KMAD en 2022) portée essentiellement par les entités SICDA, CAS et CMGP SA, bénéficiant principalement d'une quasi-stabilité de la parité dirhams/dollars américain (le taux de change MAD/USD²³⁵ est passé de 10,16 en moyenne en 2022 à 10,13 en moyenne en 2023).
- Une augmentation des produits financiers de 1 852 KMAD (+17,4%), principalement attribuable à la hausse des autres produits financiers de 3 403 KMAD en 2023, liée à des reprises sur provisions plus importantes par rapport à 2022 (4 689 KMAD en 2023 contre 1 218 KMAD en 2022). Cette augmentation découle du niveau élevé des provisions sur les pertes de change en 2022, suite à l'évolution de la parité dirhams/dollar, qui ont été reprises en 2023.

III.2.2.9 Résultat exceptionnel

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat exceptionnel sur la période 2021–2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Charges exceptionnelles	-46 220	-20 586	-38 540	-55,5%	87,2%
Produits exceptionnels	13 714	12 315	14 822	-10,2%	20,4%
Résultat exceptionnel	-32 506	-8 271	-23 718	-74,6%	>100%

Source : CMGP Group

Résultat exceptionnel 2021

En 2021, le résultat exceptionnel s'établit à -32 506 KMAD, dont 46 220 KMAD de charges exceptionnelles et 13 714 KMAD de produits exceptionnels.

Les charges exceptionnelles 2021 proviennent principalement de :

- CMGP SA : 21 428 KMAD essentiellement composés de frais d'acquisition²³⁶ de CAS (environ 16 MMAD) et du don effectué à la Fondation Amane (environ 3 MMAD) ;
- CAS : 18 839 KMAD principalement composés de frais liés à l'acquisition par le groupe CMGP pour un montant de 14 250 KMAD.

Les produits exceptionnels 2021 proviennent principalement de :

- CAS : 7 959 KMAD dont 6 038 KMAD de produits de cessions d'immobilisations en lien avec les cessions d'équipements et de véhicules ;
- PROCESS : 2 878 KMAD provenant principalement d'une d'indemnité reçue sur le terrain d'Anza à Agadir ;
- SICDA : 1 490 KMAD dont 1 027 KMAD de produits de cessions d'immobilisations en lien avec les cessions d'équipements et de véhicules.

Résultat exceptionnel 2022

En 2022, le résultat exceptionnel s'établit à -8 271 KMAD, dont 20 586 KMAD de charges exceptionnelles et 12 315 KMAD de produits exceptionnels.

Les charges exceptionnelles 2022 proviennent principalement de :

- CMGP SA : 13 935 KMAD dont (i) 5 000 KMAD de don effectué au profit de la Fondation Amane et (ii) 5 116 KMAD aux opérations sur le capital de CMGP correspondant au complément des frais de transaction sur l'opération d'acquisition de CAS ;
- CAS : 4 718 KMAD dont 4 500 KMAD lié au rappel d'impôts sur un produit constaté d'avance au titre des exercices antérieures. A noter que le produit constaté d'avance correspond à un chiffre d'affaires non livré en 2021 et qui a été facturé durant l'exercice 2022.

Les produits exceptionnels 2022 proviennent principalement de :

²³⁵ Source : Bank Al-Maghrib

²³⁶ A noter que les frais de transaction liés à l'opération d'acquisition de CAS par CMGP SA sont considérés comme des charges opérationnelles au niveau des comptes sociaux de ces 2 entités, mais ces derniers sont reclassés au niveau du poste « autres charges exceptionnelles » dans les comptes consolidés compte tenu de leur nature non récurrente.

- CMGP SA : 9 033 KMAD dont 8 572 KMAD de produits de cessions d'immobilisations en lien avec (i) la cession d'une agence commerciale de Meknès pour un montant d'environ 6 500 KMAD et (ii) les cessions de véhicules pour un montant d'environ 1 500 KMAD ;
- SICDA : 1 745 KMAD dont 1 045 KMAD de reprises sur subventions d'investissement en lien avec l'amortissement sur 5 ans de la subvention reçue par le ministère de l'Industrie et du Commerce en 2020. Cette subvention d'un montant de 5 970 KMAD a été accordée dans le cadre du plan d'accélération industrielle (PAI) lancé par le gouvernement marocain pour renforcer le taux d'intégration industriel à l'échelle nationale. Le but pour SICDA étant de renforcer ses capacités de production pour répondre à la demande croissante du marché.

Résultat exceptionnel 2023

En 2023, le résultat exceptionnel s'établit à -23 718 KMAD, dont 38 540 KMAD de charges exceptionnelles et 14 822 KMAD de produits exceptionnels.

Les charges exceptionnelles 2023 proviennent principalement de :

- SICDA : 14 958 KMAD dont 11 816 KMAD correspondant à la VNC des immobilisations cédées suite à une opération de *sale and leaseback* d'une machine de production ;
- CMGP SA : 12 535 KMAD principalement liés (i) aux dons octroyés à la Fondation Amane pour 3 195 KMAD et au fonds spécial séisme Al Haouz pour 2 500 KMAD ainsi (ii) qu'une charge fiscale d'un montant de 5 906 KMAD suite à un contrôle fiscal ayant porté sur les exercices 2019-2022 ;
- CAS : 4 201 KMAD provenant principalement du don octroyé au fonds spécial séisme Al Haouz pour 2 500 KMAD.
- PHILEA : 1 369 KMAD dont 1 300 KMAD au titre du contrôle fiscal ayant eu lieu en 2023 ;
- AGRIVAL : 3 691 KMAD dont 2 914 au titre du contrôle fiscal ayant eu lieu en 2023.

Les produits exceptionnels 2023 proviennent principalement de :

- SICDA : 12 588 KMAD dont 11 983 KMAD de produits de cessions d'immobilisations suite à une opération de *sale and leaseback* d'une machine de production ;
- CMGP SA : 907 KMAD dont 441 KMAD de produits de cessions d'immobilisations suite à la cession de matériels de transport en 2023.

III.2.2.10 Résultat net

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat net du Groupe sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Résultat d'exploitation	293 924	289 743	257 354	-1,4%	-11,2%
Résultat exceptionnel	-32 506	-8 271	-23 718	-74,6%	>100%
Résultat financier	-23 366	-47 265	-28 816	>100%	-39,0%
Résultat avant impôt	238 053	234 206	204 820	-1,6%	-12,5%
Impôts sur les bénéfices	-87 249	-87 855	-82 360	0,7%	-6,3%
Impôts différés	3 404	-4 184	105	<-100%	<-100%
Résultat net consolidé	154 207	142 168	122 565	-7,8%	-13,8%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>8,5%</i>	<i>6,9%</i>	<i>5,9%</i>	<i>-1,6 pts</i>	<i>-1,0 pts</i>

Source : CMGP Group

En 2022, le résultat net consolidé s'établit à 142 168 KMAD contre 154 207 KMAD en 2021, soit une baisse de 12 040 KMAD (-7,8%). Cette progression se décompose comme suit :

- Un résultat d'exploitation en baisse de 4 181 KMAD (-1,4%) ;
- Un résultat financier en baisse de 23 899 KMAD ;

- Une variation de -7 588 KMAD d'impôts différés sur la période 2021-2022, expliqué principalement par les charges exceptionnelles supportées en 2021 lors de l'acquisition de CAS, ayant entraîné une économie d'impôt différé ;
- Partiellement compensées par un résultat exceptionnel en amélioration de 24 234 KMAD (74,6%).

En 2023, le résultat net consolidé s'établit à 122 565 KMAD contre 142 168 KMAD en 2022, soit une baisse de 19 603 KMAD (-13,8%). Cette progression se décompose comme suit :

- Un résultat d'exploitation en baisse de 32 389 KMAD (-11,2%) ;
- Un résultat exceptionnel en baisse de 15 447 KMAD impacté principalement par le contrôle fiscal ayant lieu sur l'exercice ;
- Partiellement compensées par (i) une amélioration du résultat financier de 18 449 KMAD, une baisse des impôts sur les bénéfices de 5 495 KMAD et (iii) une variation de +4 289 KMAD d'impôts différés sur la période 2022-2023 expliquée principalement par la variation du taux d'impôt sur les sociétés selon les dispositions de la Loi de Finance 2023 (en raison de la baisse de ces taux, les impacts sur les retraitements ont été constatés au niveau du résultat).

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque entité dans le résultat net consolidé du groupe CMGP de 2021 à 2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
CAS	98 345	106 749	89 106	8,5%	-16,5%
CMGP SA	81 845	56 135	50 131	-31,4%	-10,7%
SICDA	37 219	3 754	32 312	-89,9%	>100%
PHILEA	7 124	8 870	5 463	24,5%	-38,4%
PROCESS	4 652	5 790	7 658	24,5%	32,3%
AGRIVAL	6 598	1 623	-1 786	-75,4%	<-100%
SICDA Infra	-1 186	-3 543	-3 477	>100%	-1,9%
CMGP CAS Senegal	-1 273	-9 752	-9 179	>100%	-5,9%
CMGP CAS Ivoire	-	-61	-2 876	n.a	>100%
CMGP Africa	-	-	-2 523	n.a	n.a
CMGP Group	50 060	23 624	27 215	-52,8%	15,2%
Total	283 385	193 190	192 044	-31,8%	-0,6%
Elimination Intragroupe	-	-	-	n.a	n.a
Retraitement de consolidation²³⁷	-129 178	-51 022	-69 479	-60,5%	36,2%
Résultat net consolidé	154 207	142 168	122 565	-7,8%	-13,8%

Source : CMGP Group

²³⁷ Les retraitements de consolidation concernent des retraitements des normes IAS/IFRS ainsi que les dividendes intragroupe.

III.2.3 Analyse du bilan

Le tableau ci-dessous présente le bilan consolidé de CMGP Group sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022*	2022**	2023	Var. 21-22*	Var. 22*-23
Ecart d'acquisition	858 872	858 872	858 872	858 872	0,0%	0,0%
Immobilisations incorporelles	1 040	16 232	16 232	15 953	>100%	-1,7%
Immobilisations corporelles	443 970	430 165	430 165	435 723	-3,1%	1,3%
Immobilisations financières	4 674	55 929	55 929	77 908	>100%	39,3%
Actifs d'impôt différé	8 461	7 546	7 546	6 240	-10,8%	-17,3%
Actif non courant	1 317 017	1 368 743	1 368 743	1 394 697	3,9%	1,9%
<i>Poids sur total bilan</i>	<i>40,6%</i>	<i>39,8%</i>	<i>39,8%</i>	<i>40,1%</i>	<i>-0,7 pts</i>	<i>0,2 pts</i>
Stocks	424 261	447 672	447 672	391 195	5,5%	-12,6%
Créances clients	1 148 757	1 340 086	1 340 086	1 380 956	16,7%	3,0%
Autres créances d'exploitation	52 006	74 029	201 931	72 710	42,3%	-1,8%
Actif d'impôt courant	136 397	131 480	3 578	109 314	-3,6%	-16,9%
Actifs financiers à court terme	73 247	8 527	8 527	33 440	-88,4%	>100%
Actifs non courants destinés à être cédé	8 947	8 947	8 947	8 947	0,0%	0,0%
Actif circulant	1 843 614	2 010 741	2 010 741	1 996 562	9,1%	-0,7%
<i>Poids sur total bilan</i>	<i>56,8%</i>	<i>58,5%</i>	<i>58,5%</i>	<i>57,3%</i>	<i>1,7 pts</i>	<i>-1,2 pts</i>
Trésorerie - actif	86 668	56 682	56 682	90 424	-34,6%	59,5%
TOTAL ACTIF	3 247 299	3 436 166	3 436 166	3 481 684	5,8%	1,3%
Capital social	1 550 090	1 550 090	1 550 090	1 550 090	0,0%	0,0%
Primes liées au capital	158 045	158 045	158 045	158 045	0,0%	0,0%
Ecart de réévaluation / de conversion	985	-	-	-	-100,0%	n.a
Réserves consolidés	58 984	206 237	206 237	349 501	>100%	69,5%
Résultats net consolidés de l'exercice	154 207	142 168	142 168	122 565	-7,8%	-13,8%
Capitaux propres	1 922 311	2 056 539	2 056 539	2 180 201	7,0%	6,0%
<i>Poids sur total bilan</i>	<i>59,2%</i>	<i>59,8%</i>	<i>59,8%</i>	<i>62,6%</i>	<i>0,7 pts</i>	<i>2,8 pts</i>
Autres provisions non courantes	47	64	64	650	37,0%	>100%
Dettes financières non courantes	467 488	440 483	440 483	378 695	-5,8%	-14,0%
Passifs d'impôt différé	63 716	64 602	64 602	63 291	1,4%	-2,0%
Subventions d'investissement	7 777	12 003	-	-	54,3%	-100,0%
Autres passifs non courants	3	-	-	3 743	-100,0%	n.a
Passif non courant	539 031	517 152	505 149	446 380	-4,1%	-13,7%
<i>Poids sur total bilan</i>	<i>16,6%</i>	<i>15,1%</i>	<i>14,7%</i>	<i>12,8%</i>	<i>-1,5 pts</i>	<i>-2,2 pts</i>
Dettes fournisseurs	336 238	364 857	364 857	339 680	8,5%	-6,9%
Dettes financières à court terme	28 843	35 942	35 942	73 107	24,6%	>100%
Autres passifs courants	46 625	73 684	188 821	81 247	58,0%	10,3%
Etats créditeurs	121 696	115 138	-	107 122	-5,4%	-7,0%
Provisions courantes	1 623	362	362	-	-77,7%	-100,0%
Subventions d'investissement	-	-	12 003	13 042	n.a	n.a
Comptes de régularisation	-	-	-	1 062	n.a	n.a
Passif circulant	535 024	589 982	601 986	615 260	10,3%	4,3%
<i>Poids sur total bilan</i>	<i>16,5%</i>	<i>17,2%</i>	<i>17,5%</i>	<i>17,7%</i>	<i>0,7 pts</i>	<i>0,5 pts</i>
Trésorerie - passif	250 933	272 492	272 492	239 843	8,6%	-12,0%
TOTAL PASSIF	3 247 299	3 436 166	3 436 166	3 481 684	5,8%	1,3%

Source : CMGP Group

* Source : Rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022

** Source : Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 (année n-1)

III.2.3.1 Actif non courant

L'actif non courant du groupe CMGP se décompose comme suit :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Ecart d'acquisition	858 872	858 872	858 872	0,0%	0,0%
Immobilisations incorporelles	1 040	16 232	15 953	>100%	-1,7%
Immobilisations corporelles	443 970	430 165	435 723	-3,1%	1,3%
Immobilisations financières	4 674	55 929	77 908	>100%	39,3%
Actifs d'impôt différé	8 461	7 546	6 240	-10,8%	-17,3%
Actif non courant	1 317 017	1 368 743	1 394 697	3,9%	1,9%

Source : CMGP Group

Une analyse détaillée de ces différents postes est présentée ci-après.

Ecart d'acquisition

Le tableau ci-dessous présente la composition du goodwill sur la période 2021–2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Ecart d'acquisition PHILEA	17 486	17 486	17 486	0,0%	0,0%
Ecart d'acquisition CMGP	586 743	586 743	586 743	0,0%	0,0%
Ecart d'acquisition CAS	254 643	254 643	254 643	0,0%	0,0%
Ecart d'acquisition	858 872	858 872	858 872	0,0%	0,0%

Source : CMGP Group

Le montant des écarts d'acquisition est resté stable sur la période 2021 - 2023.

A noter qu'un test de dépréciation est réalisé chaque année. Les tests de dépréciation réalisés sur la période n'ont pas révélé de perte de valeur pour les écarts d'acquisition. Aucune dépréciation n'a été nécessaire.

Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles sur la période 2021–2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Fond commercial	383	15 247	15 027	>100%	-1,4%
Autres immobilisations incorporelles	658	985	925	49,8%	-6,0%
Total immobilisations incorporelles	1 040	16 232	15 953	>100%	-1,7%

Source : CMGP Group

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées du fond commercial et dans une moindre mesure d'autres immobilisations incorporelles.

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles a connu une forte augmentation en 2022 (+15 192 KMAD), portée principalement par la filiale CMGP CAS Sénégal (+15 069 KMAD) en lien avec l'intégration du fonds de commerce de Delta Irrigation d'un montant de 14 864 KMAD, suite à la fusion absorption de cette dernière par CMGP CAS Sénégal courant 2022.

A fin 2023, la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles a connu une légère baisse de 279 KMAD (-1,7%) par rapport à fin 2022 pour s'établir à 15 953 KMAD, suite aux amortissements constatés au titre de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente la composition des immobilisations corporelles sur la période 2021–2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Terrain	140 272	139 655	139 618	-0,4%	0,0%
Bâtiments	150 977	143 479	133 102	-5,0%	-7,2%
Installations techniques, machines et équipements	118 856	99 145	88 118	-16,6%	-11,1%
Matériel de transport	6 314	21 870	9 588	>100%	-56,2%
Mobilier, matériel de bureau et agencements	15 599	15 403	13 956	-1,3%	-9,4%
Autres immobilisations corporelles	6 701	40	31 980	-99,4%	>100%
Immobilisations corporelles en cours	5 251	10 572	19 362	>100%	83,1%
Total immobilisations corporelles	443 970	430 165	435 723	-3,1%	1,3%

Source : CMGP Group

A fin 2022, la valeur nette des immobilisations corporelles a baissé de 13 805 KMAD (-3,1%) essentiellement sous l'effet des amortissements pratiqués au titre de l'exercice. Il est à noter que le poste « matériel de transport » a connu une hausse de 15 556 KMAD (>100%) sur la période, en lien avec la comptabilisation en 2022 des installations techniques en matériel de transport.

A fin 2023, les immobilisations corporelles s'établissent à 435 723 KMAD en hausse de 5 559 KMAD (+1,3%) par rapport à fin 2022, expliquée principalement par :

- la hausse des autres immobilisations corporelles de 31 940 KMAD en lien avec les immobilisations acquises en leasing et en contrat de location (+31 828 KMAD) relatives essentiellement au (i) matériel d'outillage de SICDA (+14 953) et SICDA Infra (+3 472 KMAD) ainsi qu'au (ii) matériel de transport de CMGP SA (+10 761 KMAD) et PHILEA (+1 895 KMAD) ;
- les investissements de construction liés à l'unité industrielle de Drarga ;
- la hausse des immobilisations corporelles en cours de 8 790 KMAD portée principalement par la hausse des immobilisations en cours au niveau de PROCESS (+8 258 KMAD) en lien avec les travaux de construction de l'unité industrielle de Drarga dont l'exploitation est prévue pour février 2025 ;
- compensée principalement par la baisse des bâtiments (-10 377 KMAD), installations techniques, machines et équipements (-11 027 KMAD) et du matériel de transport (-12 282 KMAD) essentiellement sous l'effet de leur amortissement.

Il est à noter que des reclassements ont été effectués sur les postes « immobilisations corporelles » et « droits d'utilisation » en 2022 entre le bilan d'ouverture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés 2023 et le rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés 2022.

Le tableau ci-dessous présente le détail de ces reclassements sur l'exercice 2022 :

En KMAD	2022*	2022**	Reclassements
Immobilisations corporelles (excl. droit d'utilisation)	423 834	343 124	-80 710
Droit d'utilisation	6 331	87 041	80 710
dont Droits d'utilisation - Constructions	6 331	6 331	-
dont Droits d'utilisation - Installations Matériels et Outillages	-	63 531	63 531
dont Droits d'utilisation - Autres. Immos corp.	-	17 179	17 179
Total Immobilisations corporelles	430 165	430 165	-

Source : CMGP Group

* Source : Rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022

** Source : Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 (année n-1)

Les reclassements observés au niveau des immobilisations corporelles concernent exclusivement les droits d'utilisation pour un montant total de 80 710 KMAD dont (i) le poste « droits d'utilisation - Installations Matériels et Outillages » pour un montant de 63 531 KMAD et (ii) le poste « droits d'utilisation - Autres. Immos corp » pour un montant de 17 179 KMAD et qui ont fait l'objet d'un reclassement dans le compte

« Droit d'utilisation » suite à la mise en place du nouvel outil de consolidation 2023. En 2022, le rapport de l'auditeur indépendant ne tenait compte que des contrats de location, tandis qu'en 2023, il inclut également les leasings de véhicules, des machines et équipements et du matériel de bureau. A noter que ces reclassements n'ont aucun impact sur le total des immobilisations corporelles.

Aussi, des reclassements ont été effectués au sein de la décomposition des immobilisations corporelles entre les deux rapports, détaillés comme suit :

En KMAD	2022*	2022**	Var.
Terrain	139 655	139 655	-
Bâtiments (Construction)	143 479	139 078	-4 401
Installations techniques, machines et équipements	99 145	30 057	-69 088
Matériel de transport	21 870	-	-21 870
Mobilier, matériel de bureau et agencements	15 403	-	-15 403
Autres immobilisations corporelles	40	23 726	23 686
Immobilisations corporelles en cours	10 572	10 608	35
Droit d'utilisation	238	87 041	87 041
Total immobilisations corporelles	430 165	430 165	-

Source : CMGP Group

* Source : Rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022

** Source : Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 (année n-1)

Ces reclassements concernent exclusivement la comptabilisation des droits d'utilisations sur les contrats de location et au leasing du matériel de transport, des machines et équipement ainsi que du matériel de bureau. Dans le rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes consolidés 2022, les droits d'utilisation se limitaient aux seuls contrats de location. Ces reclassements n'ont aucun impact sur le total des immobilisations corporelles.

Immobilisations financières

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des immobilisations financières entre 2021 et 2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Titres de participation (non consolidés)	83	39 560	49 137	>100%	24,2%
Autres immobilisations financières	4 592	16 369	28 771	>100%	75,8%
Total immobilisations financières	4 674	55 929	77 908	>100%	39,3%

Source : CMGP Group

Les immobilisations financières sont principalement composées (i) des titres de participations des filiales non consolidés et (ii) d'autres immobilisations financières constituées essentiellement de créances rattachées à des participations envers les sociétés non consolidées.

A fin 2022, les immobilisations financières ont connu une hausse de 51 254 KMAD (>100%) pour s'établir à 55 929 KMAD contre 4 674 KMAD à fin 2021. Cette progression s'explique par :

- la hausse des titres de participations non consolidées de 39 477 KMAD pour s'établir à 39 560 KMAD suite à la création des filiales suivantes :
 - ✓ PROCESS Asset, filiale créée en 2022 au capital social de 27 500 KMAD ;
 - ✓ CMGP Marasset, filiale créée en 2019 afin de porter le projet de construction d'une nouvelle agence commerciale à Marrakech, au capital social de 10 000 KMAD ;
 - ✓ CMGP Africa, filiale créée en 2022 afin de porter les activités du Groupe en Afrique, au capital social de 2 000 KMAD ;

²³⁸ Il est à noter que le rapport de l'auditeur indépendant relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2022 présente une répartition les différents postes des immobilisations corporelles incluant les droits d'utilisation.

- ✓ Hydro Construction, filiale créée en 2022 afin de porter un projet en Afrique, au capital social de 60 KMAD. A noter que suite à l'abandon du projet, cette entité (non opérationnelle) est en cours de dissolution.
- La hausse du poste « Autres immobilisations financières » de 11 777 KMAD en lien avec le compte courant d'associé octroyé par CMGP SA à CMGP Marasset (entité non consolidée par le groupe CMGP).

A fin 2023, les immobilisations financières ont connu une hausse de 21 980 KMAD (+39,3%) pour s'établir à 77 908 KMAD contre 55 929 KMAD à fin 2022. Cette progression s'explique par :

- la hausse des titres de participations non consolidées de 9 577 KMAD pour s'établir à 49 137 KMAD suite notamment à la création des principales filiales suivantes :
 - ✓ CMGP CAS Ghana, filiale créée en 2023 afin de porter les activités du Groupe au Ghana, au capital social de 4 821 KMAD ;
 - ✓ CMGP CAS Mauritanie, filiale créée en 2023 afin de porter les activités du Groupe en Mauritanie, au capital social de 125 KMAD ;
 - ✓ CMGP Larasset, filiale créée en 2023 afin de porter le projet de construction d'une nouvelle agence commerciale à Larache, au capital social de 100 KMAD ;
 - ✓ CMGP Erasset, filiale acquise en 2023 afin de porter le projet de construction d'une nouvelle agence commerciale à Errachidia, au capital social de 10 KMAD ;
- La hausse du poste « Autres immobilisations financières » de 12 403 KMAD (+75,8%) en lien avec le compte courant d'associé octroyé par CMGP SA aux entités CMGP Marasset, CMGP Erasset et Hydro Construction (entités non consolidées par le groupe CMGP en 2023). A noter que suite à l'abandon du projet, l'entité Hydro Construction (non opérationnelle) est en cours de dissolution..

Le tableau suivant présente la décomposition des titres de participation sur la période 2021 - 2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
PROCESS Asset	-	27 500	27 500	n.a	0,0%
CMGP Marasset	-	10 000	10 000	n.a	0,0%
HYDRO Construction	-	60	60	n.a	0,0%
CMGP Erasset	-	-	10	n.a	n.a
CMGP Larasset	-	-	100	n.a	n.a
CMGP CAS Ghana	-	-	4 821	n.a	n.a
CMGP CAS Mauritanie	-	-	125	n.a	n.a
GCC Plast ²³⁹	-	-	6 521	n.a	n.a
CMGP Africa	-	2 000	-	n.a	-100,0%
CMGP Côte d'Ivoire	83	-	-	-100,0%	n.a
Titres de participations (non consolidés)	83	39 560	49 137	>100%	24,2%

Source : CMGP Group

Actifs d'impôt différé

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des actifs impôts différés sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Actifs d'impôt différé	8 461	7 546	6 240	-10,8%	-17,3%

Source : CMGP Group

A fin 2022, le poste « actifs d'impôt différé » s'établit à 7 546 KMAD contre 8 461 KMAD à fin 2021, soit une baisse de 915 KMAD (-10,8%), expliquée principalement par le changement de la base imposable en 2022 suite aux retraitements comptables effectués conformément aux normes IFRS en vigueur.

En KMAD	2022
IFRS 16 (contrats de location)	627

²³⁹ GCC Plast est une JV industrielle créée en 2023, pour la production de films plastiques pour serres innovants et de films de paillage. La JV, sans activités, a été suspendue.

IAS 38 (immobilisations incorporelles)	4 179
IFRS 9 (instruments financiers)	42
Bénéfices internes sur les stocks	2 698
Actifs d'impôt différé	7 546

Source : CMGP Group

A fin 2023, le poste « actifs d'impôt différé » s'établit à 6 240 KMAD contre 7 546 KMAD à fin 2022, soit une baisse de 1 306 KMAD (-17,3%), expliquée principalement par l'application de nouveaux taux d'imposition conformément à la nouvelle Loi de Finance.

III.2.3.2 Actif circulant

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'actif circulant sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Stocks	424 261	447 672	391 195	5,5%	-12,6%
Comptes clients	1 148 757	1 340 086	1 380 956	16,7%	3,0%
Autres créances d'exploitation	52 006	74 029	72 710	42,3%	-1,8%
Actif d'impôt courant	136 397	131 480	109 314	-3,6%	-16,9%
Actifs financiers à court terme	73 247	8 527	33 440	-88,4%	>100%
Actifs non courants destinés à être cédé	8 947	8 947	8 947	0,0%	0,0%
Actif circulant	1 843 614	2 010 741	1 996 562	9,1%	-0,7%

Source : CMGP Group

Il est à noter que des reclassements ont été effectués au niveau de l'actif circulant en 2022 entre le bilan d'ouverture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés 2023 et le rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés 2022.

Le tableau ci-dessous présente le détail de ces reclassements sur l'exercice 2022 :

En KMAD	2022*	2022**	Reclassements
Stocks	447 672	447 672	-
Créances clients	1 340 086	1 340 086	-
Autres créances d'exploitation	74 029	201 931	127 902
Actif d'impôt courant	131 480	-	-131 480
Comptes de régularisation	-	3 578	3 578
Actifs financiers à court terme	8 527	8 527	-
Actifs non courants destinés à être cédé	8 947	8 947	-
Actif circulant	2 010 741	2 010 741	-

Source : CMGP Group

* Source : Rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022

** Source : Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 (année n-1)

Les reclassements observés au niveau de l'actif circulant concernent (i) le poste « Actif d'impôts courant », reclassé dans (i) le poste « autres créances d'exploitation » pour un montant de -131 480 KMAD, en raison de sa nature, et du changement de présentation dans le nouvel outil de consolidation mis en place en 2023, bien que sans impact sur l'actif circulant (cf. la décomposition des autres créances d'exploitation) et (ii) le poste « autres créances d'exploitation » pour un montant de 3 578 KMAD qui ont été reclassés dans le poste « comptes de régularisation ». Ces reclassements n'ont aucune incidence sur le total de l'actif circulant.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des stocks du groupe CMGP sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Marchandises	273 076	328 275	309 561	20,2%	-5,7%
Matières premières, fournitures et consommables	97 220	64 027	55 101	-34,1%	-13,9%
Produits en cours de fabrication	1 165	3 510	796	>100%	-77,3%
Produits finis	52 798	51 860	25 737	-1,8%	-50,4%
Stocks	424 261	447 672	391 195	5,5%	-12,6%

Source : CMGP Group

Les stocks comprennent exclusivement (i) les marchandises, (ii) les matières premières, (iii) les fournitures et consommables, (iv) les produits en cours de fabrication et (v) les produits finis.

Les stocks du Groupe sont valorisés selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Cette valorisation est effectuée sur la base du coût d'achat des articles en stock à la date de clôture.

A fin 2022, la valeur nette comptable des stocks s'élève à 447 672 KMAD contre 424 261 KMAD à fin 2021, soit une hausse de 23 411 KMAD (+5,5%). Cette variation est principalement impactée par les éléments suivants :

- La hausse des stocks de marchandises de 55 199 KMAD (+20,2%) principalement portée par les entités CAS (+29 257 KMAD) et CMGP SA (+17 887 KMAD), essentiellement liée à la croissance de l'activité ;
- Compensée partiellement par la baisse des stocks de matières premières, fournitures et consommables de 33 193 KMAD (-34,1%), portée principalement par l'entité SICDA (-29 669 KMAD), lié notamment au déstockage des matières premières en 2022.

A fin 2023, la valeur nette comptable des stocks s'élève à 391 195 KMAD contre 447 672 KMAD à fin 2022, soit une baisse de 56 477 KMAD (-12,6%). Cette variation est principalement impactée par les éléments suivants :

- La baisse des stocks de produits finis de 26 123 KMAD (-50,4%), portée par les entités SICDA (-24 710 KMAD) et SICDA Infra (-1 413 KMAD), essentiellement expliquée par un déstockage important des produits en 2023 en raison du repli du prix de vente du PVC ;
- La baisse des stocks de marchandises de 18 714 KMAD (-5,7%), principalement portée par l'entité CMGP SA (-32 967 KMAD) essentiellement liée à une baisse des prix des intrants, et compensée par l'entité CAS (+11 752 KMAD) en lien avec la croissance de son activité ;
- Le baisse des stocks de matières premières, fournitures et consommables de 8 926 KMAD (-13,9%) portée principalement par l'entité SICDA (-12 436 KMAD), en raison d'un déstockage des matières premières en 2023.

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des stocks par filiale sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
CAS	111 519	140 777	152 529	26,2%	8,3%
CMGP SA	127 272	145 212	112 269	14,1%	-22,7%
SICDA	145 993	117 180	78 164	-19,7%	-33,3%
PHILEA	25 415	24 111	22 625	-5,1%	-6,2%
PROCESS	3 717	3 794	3 036	2,1%	-20,0%
AGRIVAL	3 398	124	5 976	-96,4%	>100%
SICDA Infra	7 445	10 458	5 372	40,5%	-48,6%
CMGP CAS Senegal	7 808	12 984	15 822	66,3%	21,9%
CMGP CAS Ivoire	-	1 734	3 587	n.a	>100%

CMGP Africa	-	-	-	<i>n.a</i>	<i>n.a</i>
CMGP Group	-	-	-	<i>n.a</i>	<i>n.a</i>
Total	432 567	456 376	399 381	5,5%	-12,5%
Elimination Intragroupe	-8 306	-8 704	-8 185	4,8%	-6,0%
Stocks	424 261	447 672	391 195	5,5%	-12,6%

Source : CMGP Group

Créances clients

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des créances clients du Groupe sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Créances clients	1 148 757	1 340 086	1 380 956	16,7%	3,0%

Source : CMGP Group

Sur la période 2021-2022, les créances clients ont augmenté de 191 329 KMAD (+16,7%) pour s'établir à 1 340 086 KMAD, en lien avec la hausse de l'activité, avec un chiffre d'affaires consolidé du Groupe en hausse de 13,8%. Les filiales ayant connues les hausses les plus fortes au niveau des créances clients et comptes rattachés sont CAS (+127 266 KMAD), CMGP SA (+38 170 KMAD) et SICDA (+21 723 KMAD).

Sur la période 2022-2023, les créances clients ont augmenté de 40 870 KMAD (+3,0%) pour s'établir à 1 380 956 KMAD, en lien avec la hausse de l'activité, avec un chiffre d'affaires consolidé du Groupe en hausse de 0,7%. Les filiales ayant connues les hausses les plus fortes au niveau des créances clients et comptes rattachés sont CMGP SA (+63 964 KMAD), CAS (+4 122 KMAD) et SICDA Infra (+3 701 KMAD).

Le tableau ci-dessous présente la répartition des créances clients par filiale sur la période 2021-2023 et par ancienneté en 2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	2023	
				< 1 an	> 1 an
CAS	475 226	602 492	606 613	552 453	54 160
CMGP SA	588 122	626 292	690 256	626 823	63 433
SICDA	195 883	217 606	220 748	219 517	1 231
PHILEA	30 158	48 490	51 046	50 031	1 015
PROCESS	9 676	13 516	9 891	9 891	-
AGRIVAL	12 579	13 891	14 765	14 765	-
SICDA Infra	16 663	22 062	25 762	25 725	37
CMGP CAS Senegal	2 058	12 693	11 111	11 111	-
CMGP CAS Ivoire	-	2 469	2 784	2 784	-
CMGP Africa	-	-	-	-	-
CMGP Group	-	-	-	-	-
Total	1 330 364	1 559 510	1 632 977	1 513 111	119 866
Elimination Intragroupe	-181 607	-219 424	-252 021	-252 021	
Créances clients	1 148 757	1 340 086	1 380 956	1 380 956	

Source : CMGP Group

A fin 2023, les créances datant de moins de 1 an s'établissent à 1 513 111 KMAD et celles datant de plus de 1 an s'élèvent à 119 866 KMAD.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de provisionnement et de contentieux des créances clients du Groupe sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Créances clients brutes	1 207 374	1 408 927	1 463 839	16,7%	3,9%
Total provisions	58 617	68 841	82 883	17,4%	20,4%
Créances clients nettes	1 148 757	1 340 086	1 380 956	16,7%	3,0%
<i>Taux de provisionnement</i>	<i>4,9%</i>	<i>4,9%</i>	<i>5,7%</i>	<i>0,0 pts</i>	<i>0,8 pts</i>
Total contentieux ²⁴⁰	n.a.	n.a.	38 712	n.a.	n.a.
<i>Taux de contentieux</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>2,6%</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>

Source : CMGP Group

Taux de provisionnement = total provisions / montant brut des créances

Taux de contentieux = montant des contentieux / montant brut des créances

La politique de provisionnement des créances du groupe CMGP repose sur une bonne connaissance des équipes opérationnelles et commerciales de leur client qui évaluent chaque situation de manière spécifique. En effet, les créances âgées de plus d'un an sont examinées par la direction commerciale et donnent lieu à des propositions de provision selon les procédures internes du Groupe. Ces décisions sont présentées au management (en compagnie de la direction commerciale, des directeurs de filiales et des directeurs des agences commerciales) pour évaluer le risque sous-jacent et ainsi statuer sur l'état desdites créances.

A noter qu'avant 2022, la gestion du provisionnement des créances clients et du recouvrement était décentralisée, chaque filiale étant responsable de ces processus selon ses propres pratiques et relations avec les clients.

En 2022, le Groupe a développé un département « Cash & Credit Management » qui a pour mission de suivre les créances afin d'assurer une couverture maximale des risques et provisions liés à ces dernières.

Depuis la création et la mise en place du département Cash & Credit Management, la politique de provisionnement a été rationalisée et centralisée. Le provisionnement des créances clients repose désormais sur une méthode plus rigoureuse, fondée sur une analyse approfondie de la santé financière des clients. Cette approche permet une évaluation précise et objective des risques, prenant en compte non seulement la relation commerciale avec chaque client, mais aussi son profil financier global.

En 2022, CMGP Group a également introduit un système de *scoring* pour les revendeurs d'agroéquipements, qui évalue plusieurs critères (chiffre d'affaires global, chiffre d'affaires réalisé avec le groupe, ancienneté de la relation, importance stratégique, respect des échéances, niveau d'impayés, etc.). Ce système permet de quantifier et de structurer l'évaluation du risque client, renforçant ainsi la rigueur et l'objectivité du processus de provisionnement. Il est à noter que

le provisionnement des créances clients se fait au cas par cas en fonction des décisions managériales (ancienneté de la relation, importance stratégique, nature du projet, etc.). Il n'existe donc pas de seuil de provisionnement ou de *scoring* précis afin de provisionner une créance.

Les provisions relatives aux clients douteux s'élèvent à 82 883 KMAD en 2023, contre 68 841 KMAD en 2022 et 58 617 KMAD en 2021.

Il est à noter que la politique de provisionnement du Groupe n'a pas évolué sur la période analysée. L'augmentation des provisions entre décembre 2021 et décembre 2022 découle principalement de la croissance de l'activité. De même, la hausse des provisions à fin décembre 2023 est principalement attribuable à la croissance de l'activité, conjuguée à la décision du département "Cash & Credit Management" de provisionner, par mesure de prudence, certaines créances impayées de plus d'un an.

Le taux de provisionnement des créances s'établit à 5,7% en 2023, contre 4,9% en 2022 et 2021, soit une hausse de 0,8 pts sur la période analysée.

²⁴⁰ Data non disponible sur les exercices 2021 et 2022. En effet, ce KPI est disponible uniquement pour l'exercice 2023 suite à l'opérationnalisation du département "Cash & Credit management" en 2023.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des autres créances d'exploitation sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Fournisseurs débiteurs	14 570	24 688	56 129	69,4%	>100%
Comptes débiteurs du personnel	1 234	712	1 627	-42,3%	>100%
Comptes d'associés	-	-	600	n.a	n.a
Autres créances	30 929	34 072	8 055	10,2%	-76,4%
Comptes de régularisation – actif	5 273	14 557	6 299	>100%	-56,7%
Autres créances d'exploitation	52 006	74 029	72 710	42,3%	-1,8%

Source : CMGP Group

Au terme de l'exercice 2022, les autres créances d'exploitation s'établissent à 74 029 KMAD contre 52 006 KMAD l'exercice précédent, soit une hausse de 22 023 KMAD (+42,3%) expliquée principalement par les variations suivantes :

- La hausse des « Fournisseurs débiteurs » de 10 118 KMAD correspondant aux avances versées aux fournisseurs du Groupe. Cette hausse, essentiellement portée par les entités CAS (+4 727 KMAD), PROCESS (+ 2 854 KMAD) et SICDA (+2 155 KMAD) est principalement expliquée par une inflation marquée, en particulier au niveau des matières premières et des prix des engrais qui ont atteint des niveaux très élevés en 2022 ;
- La hausse du poste « comptes de régularisation-actif » de 9 283 KMAD, suite au reclassement de 10 979 KMAD d'autres créances en comptes de régularisation-actif²⁴¹. Retraité dudit reclassement, le solde de ce poste s'établirait à 3 578 KMAD, en diminution 1 695 KMAD ;
- Retraité du reclassement ci-dessus, le solde des « Autres créances » s'établirait à 45 051 KMAD à fin 2022, soit une hausse de 14 122 KMAD par rapport à fin 2021. Cette progression est principalement liée à la hausse des avances accordées par Process à son principal fournisseur marocain d'engrais, en lien avec la hausse significative des prix des engrais sur la période.

Au terme de l'exercice 2023, les autres créances d'exploitation s'établissent à 72 710 KMAD, en baisse de 1 319 KMAD (-1,8%) par rapport à fin 2022, expliquée principalement par les variations suivantes :

- La baisse des « autres créances » de 26 018 KMAD (-76,4%) principalement portée par la baisse des autres créances au niveau de la filiale Process qui ont diminué de 29 960 KMAD pour s'établir à 6 080 KMAD à fin 2023 contre 36 040 KMAD à fin 2022. Cette diminution est principalement attribuée à l'apurement du solde des avances versées par Process à son principal fournisseur marocain d'engrais (OCP). Il est à noter que l'OCP applique un tarif unique à tous ses clients (internationaux et nationaux). Cependant, une tarification ajustée est ensuite appliquée pour les sociétés marocaines dans le cadre de programmes de soutien aux entreprises locales. La totalité de la facture est comptabilisée par l'entité Process en tant que charge, et le montant de l'ajustement à recevoir de l'OCP est inscrit sur le compte « divers débiteurs ». L'ajustement, n'ayant pas été soldé en 2022, a été régularisé début 2023, expliquant ainsi la baisse du poste « autres créances » ;
- La baisse du poste « comptes de régularisation-actif » de 8 258 KMAD (-56,7%). Retraité du reclassement précédemment indiqué des autres créances pour 10 979 KMAD en 2022, le solde de ce poste augmente de 2 721 KMAD entre décembre 2022 et décembre 2023. Cette progression est principalement portée par la hausse des charges constatées d'avance pour 2 119 KMAD ;
- Compensée partiellement par une augmentation de 31 441 KMAD (>100%) des « Fournisseurs débiteurs » essentiellement portée par l'entité PROCESS (+19 221 KMAD) notamment en raison de la hausse des avances versées par PROCESS à son principal fournisseur d'engrais au Maroc.

²⁴¹ Ce reclassement se décompose comme suit :

- La neutralisation des intérêts courus non échus de CMGP Group sur CMGP SA pour un montant de 5 387 KMAD, sur les autres créances au lieu des comptes de régularisation ;
- La neutralisation d'une CCA de SICDA Infra, qui correspond à une avance relative à une machine acquise en leasing (retraite selon IFRS 16), pour un montant de 5 592 K MAD, sur les autres créances au lieu des comptes de régularisation.

Il est à noter que des reclassements ont été effectués au niveau de la décomposition du poste « autres créances d'exploitation » en 2022 entre le bilan d'ouverture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés 2023 et le rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés 2022.

Le tableau ci-dessous présente le détail de ces reclassements sur l'exercice 2022 :

En KMAD	2022*	2022**	Reclassements
Fournisseurs débiteurs	24 688	24 688	-
Comptes débiteurs du personnel	712	767	55
Autres créances	34 072	41 607	7 535
Comptes de régularisation – actif	14 557	-	-14 557
Créances d'IS	-	16 716	16 716
TVA débitrice	-	118 003	118 003
Créances sur immobilisations	-	150	150
Autres créances d'exploitation	74 029	201 931	127 902

Source : CMGP Group

* Source : Rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022

** Source : Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 (année n-1)

Les reclassements observés au niveau des autres créances d'exploitation concernent essentiellement les postes suivants : (i) « TVA débitrice » pour un montant de 118 003 KMAD, initialement comptabilisé dans le poste « État débiteurs » (cf. actifs d'impôt courant), (ii) « Créances d'IS » pour un montant de 16 716 KMAD, également initialement comptabilisé dans le poste « État débiteurs » (cf. actifs d'impôt courant), et (iii) « Comptes de régularisation – actif » pour un montant total de -14 557 KMAD, dont 3 578 KMAD reclassés dans le poste « Comptes de régularisation » et 7 535 KMAD dans le poste « Autres créances ». Pour rappel, ces reclassements n'ont aucune incidence au niveau de l'actif circulant.

Actifs d'impôt courant

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des actifs d'impôt courant sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Etats débiteurs	136 397	131 480	109 314	-3,6%	-16,9%
Actif d'impôt courant	136 397	131 480	109 314	-3,6%	-16,9%

Source : CMGP Group

A fin 2022, les actifs d'impôt courant s'élèvent à 131 480 KMAD contre 136 397 KMAD à fin 2021, en baisse de 4 917 KMAD (-3,6%), expliquée principalement par la baisse du crédit de TVA de l'entité SICDA (-4 419 KMAD).

A fin 2023, les actifs d'impôt courant s'élèvent à 109 314 KMAD contre 131 480 KMAD à fin 2022, soit une baisse de 22 166 KMAD (-16,9%), expliquée principalement par la baisse du crédit de TVA de l'entité CMGP SA (-18 917 KMAD).

Actifs financiers à court terme

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des actifs financiers à court terme sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Titres et valeurs de placement	73 247	8 527	33 440	-88,4%	>100%
Actifs financiers à court terme	73 247	8 527	33 440	-88,4%	>100%

Source : CMGP Group

Les actifs financiers à court terme se composent exclusivement des titres et valeurs de placement.

A fin 2022, les titres et valeurs de placement s'élèvent à 8 527 KMAD contre 73 247 KMAD à fin 2021, en baisse de 64 720 KMAD (-88,4%), expliquée par la vente de SICAV de trésorerie pour des besoins de financements ponctuels.

A fin 2023, les titres et valeurs de placement s'élèvent à 33 440 KMAD contre 8 527 KMAD à fin 2022, en hausse de 24 913 KMAD (>100%), expliquée par le renforcement du portefeuille SICAV au sein de l'entité CAS.

Actifs non courants destinés à être cédé

Le tableau suivant présente l'évolution des actifs non courants destiné à être cédé sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Terrain Jorf	8 947	8 947	8 947	0,0%	0,0%
Actifs non courants destinés à être cédé	8 947	8 947	8 947	0,0%	0,0%

Source : CMGP Group

Les actifs non courants destinés à être cédés sont restés stables sur la période 2021-2023.

Ils correspondent uniquement à deux lots de terrain acquis par CAS à Jorf Lasfar (actifs hors exploitation). En 2021, le Groupe a lancé le processus de cession de ces deux terrains, les classant ainsi en tant qu'actifs détenus en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5. Il est à noter que la valeur de réalisation desdites cessions a été maintenue à la valeur historique et ce de manière conservatrice.

III.2.3.3 Trésorerie-actif

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la trésorerie-actif du Groupe sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Banque	58 509	24 168	88 640	-58,7%	>100%
Autres comptes de trésorerie	28 159	32 514	1 784	15,5%	-94,5%
Trésorerie - actif	86 668	56 682	90 424	-34,6%	59,5%

Source : CMGP Group

A fin 2022, la trésorerie-actif s'établit à 56 682 KMAD contre 86 668 KMAD à fin 2021, soit une baisse de 29 986 KMAD (-34,6%). Cette diminution est principalement liée aux investissements du Groupe dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de développement.

A fin 2023, la trésorerie-actif s'établit à 90 424 KMAD contre 56 682 KMAD à fin 2022, en hausse de 33 743 KMAD (+59,5%). Cette progression est principalement liée à l'amélioration du besoin en fonds de roulement.

III.2.3.4 Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Capital social	1 550 090	1 550 090	1 550 090	0,0%	0,0%
Primes liées au capital	158 045	158 045	158 045	0,0%	0,0%
Ecart de réévaluation / de conversion	985	-	-	-100,0%	n.a
Réserves consolidés	58 984	206 237	349 501	>100%	69,5%
Résultats net consolidés de l'exercice	154 207	142 168	122 565	-7,8%	-13,8%
Total capitaux propres	1 922 311	2 056 539	2 180 201	7,0%	6,0%

Source : CMGP Group

A fin 2022, les capitaux propres consolidés s'établissent à 2 056 539 KMAD contre 1 922 311 KMAD à fin 2021, en hausse de 134 229 KMAD (+7,0%). Cette variation est principalement liée à (i) l'affectation d'une

partie du résultat net 2021 en réserves et à (ii) la constatation du résultat net consolidé 2022 de 142 168 KMAD.

A fin 2023, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 2 180 201 KMAD contre 2 056 539 KMAD à fin 2022, en hausse de 123 661 KMAD (+6,0%). Cette variation est principalement liée à (i) l'affectation de la totalité du résultat net 2022 en réserves et à (ii) la constatation du résultat net consolidé 2023 de 122 565 KMAD.

III.2.3.5 Passif non courant

L'évolution du passif non courant sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Autres provisions non courantes	47	64	650	37,0%	>100%
Dettes financières non courantes	467 488	440 483	378 695	-5,8%	-14,0%
Passif d'impôt différé	63 716	64 602	63 291	1,4%	-2,0%
Autres passifs non courants	3	-	3 743	-100,0%	n.a
Passif non courant	531 254	505 149	446 380	-4,9%	-11,6%

Source : CMGP Group

Il est à noter que des reclassements ont été effectués au niveau du passif non courant en 2022 entre le bilan d'ouverture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés 2023 et le rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés 2022.

Le tableau ci-dessous présente le détail de ces reclassements sur l'exercice 2022 :

En KMAD	2022*	2022**	Reclassements
Autres provisions non courantes	64	64	-
Dettes financières non courantes	440 483	440 483	-
Passifs d'impôt différé	64 602	64 602	-
Autres passifs non courants	-	-	-
Subventions d'investissement	12 003	-	-12 003
Passif non courant	517 152	505 149	-12 003

Source : CMGP Group

* Source : Rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022

** Source : Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 (année n-1)

Le reclassement observé au niveau du passif non courant concerne uniquement le poste « Subventions d'investissement » pour un montant de -12 003 KMAD, reclassé dans le passif circulant (cf. III.2.3.5 Passif circulant), conformément à la norme IAS 20, qui exige que les subventions soient comptabilisées en produits constatés d'avance. Il est à noter que ces reclassements n'ont aucune incidence sur le total du passif.

Dettes financières non courantes

L'évolution des dettes financières non courantes sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Dettes de financement moyen/long terme	401 467	384 105	322 026	-4,3%	-16,2%
Dettes de crédit-bail	66 021	56 378	56 670	-14,6%	0,5%
Dettes financières non courantes	467 488	440 483	378 695	-5,8%	-14,0%

Source : CMGP Group

Les dettes financières non courantes sont constituées des dettes de financement moyen/long terme (prêts des établissements de crédit) et des dettes de crédit-bail sur immobilisations (sous contrats de location-financement et de location simple).

A fin 2022, les dettes financières non courantes s'élèvent à 440 483 KMAD contre 467 488 KMAD à fin 2021, soit une baisse de 27 005 KMAD (-5,8%) expliquée par :

- Le remboursement partiel des contrats de crédits auprès de (i) BMCI en 2018 pour le financement partiel de l'acquisition du groupe CMGP par CMGP Group et (ii) d'Attijariwafa Bank pour le financement de 100% des parts sociales de PHILEA, partiellement compensée par (iii) la signature d'un nouveau contrat de crédit pour un montant de 20 000 KMAD par CMGP SA en juin 2022 ;
- La baisse des dettes sur immobilisations de 9 643 KMAD principalement liée à la baisse des encours de crédit-bail de SICDA de 11 712 KMAD (23 240 KMAD à fin 2022 vs 37 219 KMAD à fin 2021), suite au remboursement des redevances de crédit-bail portant essentiellement sur du matériel de production.

A fin 2023, les dettes financières non courantes s'élèvent à 378 695 KMAD contre 440 483 KMAD à fin 2022, soit une baisse de 61 787 KMAD (-14,0%) expliquée principalement par le remboursement partiel des contrats de crédits auprès de (i) BMCI en 2018 pour le financement partiel de l'acquisition de CMGP par CMGP Group et (ii) d'Attijariwafa Bank en 2018 pour le financement de 100% des parts sociales de PHILEA et en 2022 pour le financement de l'acquisition de Delta Irrigation par CMGP SA.

Le tableau ci-dessous présente les dettes financières non courantes par maturité résiduelle à fin 2023 :

En KMAD	2023	Échéance moins d'un an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance plus de 5 ans
Dettes de financement moyen/long terme	322 026	-	320 371	1 655
Dettes de crédit-bail	56 670	-	56 670	-
Dettes financières non courantes	378 695	-	377 040	1 655

Source : CMGP Group

Passifs d'impôt différé

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des passifs impôts différés sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Passifs d'impôt différé	63 716	64 602	63 291	1,4%	-2,0%

Source : CMGP Group

Le montant des passifs d'impôts différés est relativement stable sur la période 2021-2023 et correspondent essentiellement à l'impôt différé résultant (i) des écarts de réévaluation des actifs corporels (terrain et construction) (56 338 KMAD en 2023) et (ii) des retraitements des contrats de crédit-bail et de location simple (6 953 KMAD en 2023) conformément à la norme IFRS 16.

III.2.3.6 Passif circulant

L'évolution du passif circulant sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Dettes fournisseurs	336 238	364 857	339 680	8,5%	-6,9%
Dettes financières à court terme	28 843	35 942	73 107	24,6%	>100%
Autres passifs courants	46 625	73 684	81 247	58,0%	10,3%
Etats créditeurs	121 696	115 138	107 122	-5,4%	-7,0%
Provisions courantes	1 623	362	-	-77,7%	-100,0%
Subventions d'investissement	7 777	12 003	13 042	54,3%	8,7%
Comptes de régularisation	-	-	1 062	n.a	n.a
Passif circulant	542 801	601 986	615 260	10,9%	2,2%

Source : CMGP Group

Il est à noter que des reclassements ont été effectués au niveau du passif non courant en 2022 entre le bilan d'ouverture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés 2023 et le rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés 2022.

Le tableau ci-dessous présente le détail de ces reclassements sur l'exercice 2022 :

En KMAD	2022*	2022**	Reclassements
Dettes fournisseurs	364 857	364 857	-
Dettes financières à court terme	35 942	35 942	-
Autres passifs courants	73 684	188 821	115 138
Etats créditeurs	115 138	-	-115 138
Provisions courantes	362	362	-
Subventions d'investissement	-	12 003	12 003
Passif circulant	589 982	601 986	12 003

Source : CMGP Group

* Source : Rapport de l'auditeur indépendant relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022

** Source : Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 (année n-1)

Les reclassements observés au niveau du passif circulant concernent (i) le poste « Etats créditeurs » reclassé dans le poste « autres passifs courants » pour un montant de -115 138 KMAD en raison de sa nature, et et du changement de présentation dans le nouvel outil de consolidation mis en place en 2023, bien que sans impact sur le passif circulant, et le poste (ii) « Subventions d'investissement » pour un montant de 12 003, conformément à l'application de la norme IAS 20 (cf. III.2.3.5 Passif non courant). Il est à noter que bien que le montant relatif à la subvention d'investissement impacte le total du passif circulant, il n'est pas significatif et n'a aucune incidence sur le total du passif.

Dettes fournisseurs

L'évolution des dettes fournisseurs sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Dettes fournisseurs	336 238	364 857	339 680	8,5%	-6,9%

Source : CMGP Group

A fin 2022, les dettes fournisseurs s'élèvent à 364 857 KMAD contre 336 238 KMAD à fin 2021, en hausse de 28 620 KMAD (+8,5%). Cette hausse s'explique par :

- L'augmentation des achats de certaines entités du Groupe suite à la hausse de leur niveau d'activité, en particulier :
 - ✓ CAS (+41 681 KMAD) et PROCESS (+29 289 KMAD) en lien avec la hausse des prix des engrais et des matières premières qui ont atteint des niveaux élevés en 2022 ;
 - ✓ CMGP CAS Sénégal (+15 479 KMAD) principalement expliquée par la hausse de l'activité en lien avec l'acquisition et la fusion absorption de la société Delta Irrigation en 2022 ;
- la baisse des dettes sur certaines entités du Groupe, en particulier :
 - ✓ SICDA : -25 419 KMAD expliquée principalement par une baisse des commandes auprès des fournisseurs en raison notamment d'un déstockage des produits finis en 2022 ;
 - ✓ CMGP SA : -11 752 KMAD liée à la baisse du prix de vente du PVC, largement utilisé dans l'irrigation ;

A fin 2023, les dettes fournisseurs s'établissent à 339 680 KMAD en baisse de 25 177 KMAD (-6,9%) par rapport à l'exercice précédent, principalement expliquée par :

- La baisse des dettes sur certaines entités du Groupe, en particulier :
 - ✓ PROCESS (-11 610 KMAD) et CAS (-9 896 KMAD) suite à la baisse des prix des engrais ;
 - ✓ SICDA (-8 723 KMAD) en raison notamment d'une baisse des commandes auprès des fournisseurs liée notamment au déstockage des produits finis en 2022e ;

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dettes fournisseurs par filiale sur la période 2021-2023 et par ancienneté en 2023 :

En KMAD	2021	2022	2022	2023	
				< 1 an	> 1 an
CAS	117 106	158 787	148 891	148 891	-
CMGP SA	260 479	248 727	261 373	261 373	-
SICDA	83 101	57 682	48 958	48 958	-
PHILEA	19 819	28 636	34 948	34 948	-
PROCESS	19 108	48 397	36 787	36 787	-
AGRIVAL	5 195	8 859	14 917	14 917	-
SICDA Infra	2 076	5 919	4 131	4 131	-
CMGP CAS Senegal	10 260	25 740	36 534	36 534	-
CMGP CAS Ivoire	-	869	4 313	4 313	-
CMGP Africa	-	-	321	321	-
CMGP Group	700	666	527	527	-
Total	517 845	584 281	591 701	591 701	-

Elimination Intragroupe	-181 607	-219 424	-252 021	-252 021
Dettes fournisseurs	336 238	364 857	339 680	339 680

Source : CMGP Group

A fin 2023, la totalité des dettes fournisseurs du Groupe datent de moins de 1 an.

Dettes financières à court terme

L'évolution des dettes financières à court terme sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Dettes financières à court terme	28 843	35 942	73 107	24,6%	>100%

Source : CMGP Group

Les dettes financières à court terme sont constituées des refinancements, crédits spot et découverts bancaires.

Au terme de l'exercice 2022, les dettes financières à court terme s'élèvent à 35 942 KMAD contre 28 843 KMAD l'exercice précédent, soit une hausse de 7 099 KMAD (+24,6%) expliquée principalement par l'augmentation du nombre de contrats de leasing ayant une échéance à moins d'un an.

Au terme de l'exercice 2023, les dettes financières à court terme s'élèvent à 73 107 KMAD contre 35 942 KMAD l'exercice précédent, soit une hausse de 37 165 KMAD (>100%) expliquée principalement par le reclassement des dettes financières ayant une échéance de moins d'un an.

Autres passifs courants

L'évolution des autres passifs courants sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Autres créditeurs	7 092	5 025	5 060	-29,1%	0,7%
Clients créditeurs	14 421	26 931	48 460	86,7%	79,9%
Comptes de régularisation – passif	5 151	20 630	-	>100%	-95,4%
Comptes partenaires	1 202	1 356	944	12,8%	-100,0%
Institutions sociales	4 892	8 140	6 563	66,4%	-19,4%
Comptes du personnel à payer	13 867	11 603	20 220	-16,3%	74,3%
Autres passifs courants	46 625	73 684	81 247	58,0%	10,3%

Source : CMGP Group

A fin 2022, les autres passifs courants ont connu une hausse de 27 059 KMAD (+58%) pour s'établir à 73 684 KMAD. Cette augmentation est principalement due à la combinaison des variations suivantes :

- La hausse du poste « Clients créditeurs » de 12 509 KMAD, portée essentiellement par CMGP SA (+10 013 KMAD) en lien avec la croissance de l'activité ;
- La hausse des comptes de régularisation passif de 15 479 KMAD, portée essentiellement par (i) CMGP SA (+7 329 KMAD) qui correspond principalement aux produits constatés d'avance sur un projet de traitement des eaux qui a été partiellement livrée en 2022 pour un montant de 6 603 KMAD et (ii) 6 772 KMAD de dettes de personnel qui auraient dues être comptabilisées dans le poste « Comptes du personnel à payer ».
- Retraité du reclassement ci-dessus, le poste « Comptes du personnel à payer » s'établirait à 18 357 KMAD à fin 2022, soit une hausse de 4 490 KMAD par rapport à fin décembre 2022, en lien avec la croissance des effectifs sur la période (1 042 à fin 2022 vs. 823 à fin 2021).

A fin 2023, les autres passifs courants ont connu une hausse de 7 563 KMAD (+10,3%) par rapport à fin 2022 pour s'établir à 81 247 KMAD. Cette augmentation est principalement due à la combinaison des variations suivantes :

- La hausse du poste « Clients créditeurs » de 21 529 KMAD (+79,9%), portée essentiellement par CMGP SA (+10 013 KMAD) en lien avec la croissance de l'activité ;

- La hausse du poste « Comptes de personnel à payer » de 8 618 KMAD (+74,3%). Retraité du reclassement effectué en 2022, le poste « comptes de personnel à payer » augmenterait de 1 843 KMAD, en lien avec la croissance continue des effectifs sur la période (1 068 à fin 2023 vs. 1 042 à fin 2022) ;
- Compensée partiellement par la baisse des comptes de régularisation passif de 20 630 KMAD qui s'explique principalement par (i) la constatation en chiffre d'affaires du produit constaté d'avances relatif au projet de traitement des eaux porté par CMGP SA et livré entièrement en 2023 (-6 603 KMAD) conjugué à (ii) la correcte comptabilisation en 2023 des dettes de personnel dans le compte y afférant (-6 772 KMAD) (iii) l'apurement d'autres produits constatés d'avance pour 6 637 KMAD relatifs suite à leur constatation en chiffre d'affaires en 2023 ;

Etats créditeurs

L'évolution du poste « Etats créditeurs » sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Dettes fiscales courantes	121 696	115 138	107 122	-5,4%	-7,0%
Etats créditeurs	121 696	115 138	107 122	-5,4%	-7,0%

Source : CMGP Group

Le poste « Etats créditeurs » est composé des dettes fiscales courantes.

Au terme de l'exercice 2022, les dettes fiscales courantes s'élèvent à 115 138 KMAD contre 121 696 KMAD l'exercice précédent, en baisse de 6 558 KMAD (-5,4%). Cette diminution est principalement attribuable à (i) la baisse des dettes de TVA à fin 2022 (-12 351 KMAD) partiellement compensé par (ii) la hausse des dettes d'IS (1 459 KMAD) et (iii) la hausse des autres impôts (4 334 KMAD) composée essentiellement des impôts sur le revenu, en lien avec la hausse des effectifs sur la période.

Au terme de l'exercice 2023, les dettes fiscales courantes s'élèvent à 107 122 KMAD contre 115 138 KMAD l'exercice précédent, soit une baisse de 8 015 KMAD (-7,0%) principalement expliquée par la baisse des dettes d'IS de 7 642 KMAD en corrélation avec la diminution du résultat net avant impôt en 2023 conjugué à la baisse des taux d'imposition suite à l'entrée en vigueur de la Loi de Finances 2023.

Subventions d'investissements

Le tableau suivant présente l'évolution des subventions d'investissements sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Subventions SICDA	3 584	8 509	7 464	>100%	-12,3%
Subventions SICDA INFRA	4 193	3 494	5 578	-16,7%	59,6%
Subventions d'investissement	7 777	12 003	13 042	54,3%	8,7%

Source : CMGP Group

Les subventions d'investissement sur la période analysée s'élèvent à 13 042 KMAD à fin 2023 contre 7 777 KMAD à fin 2021 en passant par 12 003 KMAD à fin 2022. Aussi, les subventions d'investissement ont connu en hausse de 5 265 KMAD sur la période analysée.

Au cours de l'année 2019, SICDA avait bénéficié d'une subvention d'investissement de 4 480 KMAD du ministère de l'Industrie et du Commerce, dans le cadre de la convention de son plan d'accélération industrielle. En 2022, la filiale a bénéficié d'une nouvelle subvention d'investissement de 5 970 KMAD dans le cadre de la même convention.

SICDA Infra a bénéficié quant à elle d'une subvention d'investissement en 2021 d'un montant de 4 892 KMAD, destiné à l'acquisition d'une ligne de production d'extrusion pour le renforcement de la gamme de tubes PEHD. En 2023, SICDA Infra a reçu une nouvelle subvention de 3 246 KMAD de la part de Maroc PME dans le cadre d'un programme gouvernemental.

Les subventions d'investissements sont amorties linéairement sur une période de 10 ans.

III.2.3.7 Trésorerie-passif

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie-passif sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Autres passifs financiers à court terme	250 933	272 492	239 843	8,6%	-12,0%
Trésorerie-passif	250 933	272 492	239 843	8,6%	-12,0%

Source : CMGP Group

A fin 2022, la trésorerie-passif s'élève à 272 492 KMAD contre 250 933 KMAD à fin 2021, soit une hausse de 21 559 KMAD (+8,6%). Cette variation s'explique principalement par des soldes créditeurs plus importants, notamment au niveau des entités SICDA (+20 514 KMAD) et PROCESS (+8 942 KMAD), partiellement compensé par la baisse de la trésorerie-passif au niveau de CMGP SA (-4 942 KMAD) et Philéa (-3 856 KMAD). Ces augmentations observées au niveau de SICDA et PROCESS sont principalement dues à des besoins ponctuels de financement.

A fin 2023, la trésorerie-passif s'élève à 239 843 KMAD contre 272 492 KMAD à fin 2022, soit une baisse de 32 649 KMAD (-12,0%). Cette variation est due à des soldes créditeurs moins importants, notamment au niveau de l'entité SICDA (-51 474 KMAD) suite à l'amélioration de son BFR, principalement compensée par la hausse de la trésorerie-passif de CMGP SA (+22 122 KMAD) en raison de besoins ponctuels de financement.

III.2.3.8 Equilibre financier

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de l'équilibre financier sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Financement permanent	2 453 565	2 561 688	2 626 581	4,4%	2,5%
Actif non-courant	1 317 017	1 368 743	1 394 697	3,9%	1,9%
Fonds de roulement	1 136 548	1 192 945	1 231 884	5,0%	3,3%
Actif circulant	1 843 614	2 010 741	1 996 562	9,1%	-0,7%
Passif circulant	542 801	601 986	615 260	10,9%	2,2%
Besoin en fonds de roulement	1 300 813	1 408 755	1 381 302	8,3%	-1,9%
Trésorerie nette	-164 266	-215 810	-149 419	31,4%	-30,8%

Source : CMGP Group

(1) L'actif circulant comprend les actifs financiers à court-terme composée exclusivement de titres et valeurs de placement.

(2) Le passif circulant comprend les dettes financières à court-terme.

Le financement permanent se compose des capitaux propres et du passif non courant.

A fin 2022, les capitaux propres sont en hausse de 134 229 KMAD (+7,0%) par rapport à fin 2021 pour s'établir à 2 056 539 KMAD, tandis que les dettes financières non-courantes ont baissé de 27 005 KMAD (-5,8%) pour s'établir à 440 483 KMAD.

L'actif non-courant a quant à lui augmenté de 51 726 KMAD (+3,9%) à fin 2022 pour s'établir à 1 368 743 KMAD. Par conséquent, le fonds de roulement s'établit à 1 192 945 KMAD en hausse de 56 397 KMAD (+5,0%) par rapport à l'exercice précédent.

L'activité du Groupe a généré un BFR de 1 408 755 KMAD, en hausse par rapport à l'exercice 2021 (+107 942 KMAD, soit +8,3%), qui s'explique par la combinaison des variations suivantes :

- L'augmentation de l'actif circulant de 167 126 KMAD (+9,1%) portée notamment par la hausse des créances clients de 191 329 KMAD partiellement compensée par la baisse des actifs financiers à court terme de 64 720 KMAD ;
- Compensée par l'augmentation du passif circulant de 59 184 (+10,9%) portée notamment par la hausse des dettes fournisseurs de 28 620 KMAD et des autres passifs courants de 27 059 KMAD.

Ainsi, la trésorerie nette s'établit à -215 810 KMAD à fin 2022, contre -164 266 KMAD à fin 2021. Cette détérioration de la trésorerie nette est principalement liée à un besoin en fonds de roulement plus important.

A fin 2023, les capitaux propres affichent une hausse de 123 661 KMAD (+6,0%) par rapport à fin 2022 pour s'établir à 2 180 201 KMAD, tandis que les dettes financières non courantes baissent de 61 787 KMAD (-14,0%) et s'établissent à 378 695 KMAD.

L'actif non-courant est en hausse de 25 954 KMAD (+1,9%) à fin 2023 pour s'établir à 1 394 697 KMAD principalement portée par la hausse des immobilisations financières. Ainsi, le fonds de roulement s'établit à 1 231 884 KMAD en amélioration de 38 939 KMAD (+3,3%) par rapport à fin 2022.

L'activité du Groupe a généré un BFR de 1 381 302 KMAD, en baisse de 27 453 KMAD (-1,9%) par rapport à l'exercice précédent, expliquée par les variations suivantes :

- La hausse du passif circulant de 13 274 KMAD (+2,2%) portée par la hausse des dettes financières à court terme de 37 165 MAD partiellement compensée par la baisse des dettes fournisseurs de 25 177 KMAD ;
- La baisse de l'actif circulant de 14 179 KMAD (-0,7%) portée par la baisse des stocks de 56 477 KMAD et du poste « actif d'impôt courant » de 22 166 KMAD, partiellement compensée par (i) la hausse des créances clients de 40 870 KMAD et (ii) des actifs financiers à court terme de 24 913 KMAD.

Ainsi, la trésorerie nette s'élève à -149 419 KMAD à fin 2023, contre -215 810 KMAD à fin 2022, en hausse de 66 391 KMAD, en lien avec une amélioration du fonds de roulement de 38 939 KMAD couplé à une baisse du besoin en fonds de roulement de 27 453 KMAD.

III.2.3.9 Ratios de rentabilité

L'évolution de la rentabilité sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Résultat net	154 207	142 168	122 565	-7,8%	-13,8%
Capitaux propres	1 922 311	2 056 539	2 180 201	7,0%	6,0%
Rentabilité des capitaux propres (ROE) (1)	10,2%	7,1%	5,8%	-3,1 pts	-1,4 pts
Total bilan	3 247 299	3 436 166	3 481 684	5,8%	1,3%
Rentabilité de l'actif (ROA) (2)	6,0%	4,3%	3,5%	-1,7 pts	-0,7 pts

Source : CMGP Group

(1) ROE = Résultat net / Moyenne (Capitaux propres N, N-1)

(2) ROA = Résultat net / Moyenne (Total bilan N, N-1)

Rentabilité des capitaux propres

A fin 2022, la rentabilité des capitaux propres du groupe CMGP s'établit à 7,1% en baisse de 3,1 pts par rapport à l'exercice précédent en raison de la baisse du résultat net de 12 040 KMAD (-7,8%) et de la hausse des capitaux propres de 134 229 KMAD (+7,0%) sur la période.

A fin 2023, la rentabilité des capitaux propres du groupe CMGP s'établit à 5,8% en baisse de 1,4 pts par rapport à l'exercice précédent en raison de la baisse du résultat net de 19 603 KMAD (-13,8%) et de la hausse des capitaux propres de 123 661 KMAD (+6,0%) sur la période.

Rentabilité de l'actif

A fin 2022, la rentabilité des actifs s'établit à 4,3% contre 6,0% à fin 2021, soit une baisse de 1,7 pts, en raison de la baisse du résultat net de 12 040 KMAD (-7,8%) et de la hausse du total bilan de 188 867 KMAD (+5,8%).

A fin 2023, la rentabilité des actifs s'établit à 3,5% contre 4,3% à fin 2022, soit une baisse de 0,7 pts, en raison de la baisse du résultat net de 19 603 KMAD (-13,8%) et de la hausse du total bilan de 45 518 KMAD (+1,3%).

III.2.3.10 Ratios de rotation

Le tableau ci-dessous présente les ratios de rotation sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Stocks	424 261	447 672	391 195	5,5%	-12,6%
Chiffre d'affaires HT	1 811 108	2 060 745	2 074 209	13,8%	0,7%
Taux de rotation de stocks (en jours de CA TTC) (1)	86 j	79 j	69 j	-6 j	-10 j
Créances clients	1 148 757	1 340 086	1 380 956	16,7%	3,0%
Chiffre d'affaires TTC	2 173 330	2 472 895	2 489 051	13,8%	0,7%
Taux de rotation des créances Clients (en jours de CA TTC) (2)	193 j	198 j	203 j	5 j	5 j
Dettes fournisseurs	336 238	364 857	339 680	8,5%	-6,9%
Achats consommés de matières et de fournitures TTC	1 539 306	1 764 445	1 751 158	14,6%	-0,8%
Autres charges externes TTC	112 838	114 402	125 216	1,4%	9,5%
Taux de rotation des dettes Fournisseurs (en jours de consommation TTC) (3)	74 j	71 j	66 j	-3 j	-5 j

Source : CMGP Group

(1) Taux de rotation des stocks = (Stocks / Chiffre d'affaires HT) * 365 jours

(2) Taux de rotation des créances clients = (Créances clients / Chiffre d'affaires TTC) * 365 jours

(3) Taux de rotation du crédit fournisseurs = (Dettes fournisseurs / Achats consommés de matières et fournitures TTC + Autres charges externes TTC) * 365 jours

Le taux de TVA appliqué est de 20%.

Rotation des stocks

Le délai de rotation des stocks s'établit en moyenne à 78 jours de chiffre d'affaires HT sur la période 2021-2023.

Au terme de l'exercice 2022, le délai de rotation des stocks baisse de 7 jours par rapport à 2021 pour s'établir à 79 jours, résultant d'une progression du chiffre d'affaires HT (+249 637 KMAD, soit +13,8%) plus importante que celle des stocks (+23 411 KMAD, soit +5,5%).

Au terme de l'exercice 2023, le délai de rotation des stocks baisse de 10 jours par rapport à 2022 pour s'établir à 69 jours, résultant d'une baisse des stocks de 56 477 KMAD (-12,6%) combinée à la progression du chiffre d'affaires HT (+13 464 KMAD, soit +0,7%).

Rotation des créances clients

Le délai de rotation des créances clients s'établit en moyenne à 198 jours de chiffre d'affaires TTC sur la période 2021-2023.

En 2022, le délai de rotation des créances clients s'établit à 198 jours de chiffre d'affaires TTC, contre 193 jours de chiffre d'affaires TTC en 2021. Cette évolution est due à une progression des créances clients (+191 329 KMAD, soit +16,7%) plus importante que celle du chiffre d'affaires TTC (+299 564 KMAD, soit +13,8%).

En 2023, le délai de rotation des créances clients s'établit à 203 jours de chiffre d'affaires TTC en hausse de 5 jours par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est due à une progression des créances clients (+40 870 KMAD, soit +3,0%) plus importante que celle du chiffre d'affaires TTC (+16 157 KMAD, soit +0,7%).

Rotation des dettes fournisseurs

Le délai de rotation des dettes fournisseurs s'établit en moyenne à 70 jours d'achats TTC sur la période 2021-2023.

Au terme de l'exercice 2022, le délai de rotation des dettes fournisseurs baisse de 3 jours par rapport à 2021 pour s'établir à 71 jours, résultant d'une progression des achats consommés TTC (+225 139 KMAD, soit +14,6%) supérieure à celle des dettes fournisseurs (28 620 KMAD, soit +8,5%) sur la période 2021-2022.

Au terme de l'exercice 2023, le délai de rotation des dettes fournisseurs baisse de 5 jours par rapport à 2022 pour s'établir à 66 jours, résultant d'une baisse des dettes fournisseurs (-25 177 KMAD, soit -6,9%) plus importante que celle des achats consommés TTC (-13 287 KMAD, soit -0,8%) sur la période 2022-2023.

III.2.3.11 Ratios de liquidité

Le tableau ci-dessous présente les ratios de liquidité sur la période 2021-2023 :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Actif circulant	1 843 614	2 010 741	1 996 562	9,1%	-0,7%
Trésorerie actif	86 668	56 682	90 424	-34,6%	59,5%
Passif circulant	542 801	601 986	615 260	10,9%	2,2%
Trésorerie passif	250 933	272 492	239 843	8,6%	-12,0%
Ratio de liquidité générale (1)	2,4x	2,4x	2,4x	-0,1 pts	0,1 pts
Ratio de liquidité immédiate (2)	0,1x	0,1x	0,1x	0,0 pts	0,0 pts

Source : CMGP Group

(1) Ratio de liquidité générale = (actif circulant + trésorerie-actif) / (passif circulant + trésorerie-passif)

(2) Ratio de liquidité immédiate = (trésorerie-actif) / (passif circulant + trésorerie-passif)

Ratio de liquidité

Le ratio de liquidité générale est relativement stable sur la période analysée et s'élève en moyenne à 2,4x.

Ratio de liquidité immédiate

Le ratio de liquidité immédiate est stable sur la période analysée et s'élève à 0,1x.

III.2.3.12 Endettement net

L'évolution de l'endettement net et du *gearing* sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Dettes de financement moyen/long terme	401 467	384 105	322 026	-4,3%	-16,2%
Dettes financières à court terme	28 843	35 942	73 107	24,6%	>100%
Dettes financières	430 310	420 047	395 133	-2,4%	-5,9%
(+) Dettes de crédit-bail (1)	66 021	56 378	56 670	-14,6%	0,5%
(+) Trésorerie-passif	250 933	272 492	239 843	8,6%	-12,0%
(-) Trésorerie-actif	86 668	56 682	90 424	-34,6%	59,5%
(-) Titres et valeurs de placement	73 247	8 527	33 440	-88,4%	>100%
Endettement net (incluant les dettes de crédit-bail) (2)	587 350	683 708	567 781	16,4%	-17,0%
Financement permanent	2 453 565	2 561 688	2 626 581	4,4%	2,5%
Dettes moyen long terme / Financement permanent	16,4%	15,0%	12,3%	-1,4 pts	-2,7 pts
Ratio d'endettement moyen long terme (incluant les dettes de crédit-bail) (3)	68,4%	56,2%	56,7%	-12,2 pts	0,5 pts
Capitaux propres	1 922 311	2 056 539	2 180 201	7,0%	6,0%
Gearing (incluant les dettes de crédit-bail) (4)	30,6%	33,2%	26,0%	2,7 pts	-7,2 pts
Coefficient d'endettement moyen long terme (5)	20,9%	18,7%	14,8%	-2,2 pts	-3,9 pts
Total Bilan	3 247 299	3 436 166	3 481 684	5,8%	1,3%
Ratio de solvabilité (incluant les dettes de crédit-bail) (6)	18,1%	19,9%	16,3%	1,8 pts	-3,6 pts

Source : CMGP Group

(1) Les dettes de crédit-bail regroupent les dettes sur immobilisations sous contrats de location financement et simple.

(2) : Endettement net ajusté = Endettement net + Dettes de crédit-bail

(3) : Dettes de financement moyen long terme / Endettement net

(4) : Endettement net / Capitaux propres

(5) : Dettes de financement moyen long terme / Capitaux propres

(6) : Endettement net / total bilan

Endettement net

A fin 2022, l'endettement net s'établit à 683 708 KMAD, contre 587 350 KMAD à fin 2021, soit une hausse de 96 358 KMAD (+16,4%), principalement portée par l'effet combiné de (i) la baisse des disponibilités de 29 986 KMAD et de (ii) la hausse des dettes de financement court terme de 21 559 KMAD correspondant à la trésorerie-passif.

A fin 2023, l'endettement net s'établit à 567 781 KMAD, contre 683 708 KMAD à fin 2022, soit une baisse de 115 926 KMAD (-17,0%), principalement portée par l'effet combiné de (i) la baisse des dettes financières de 24 914 KMAD, de (ii) la hausse de la trésorerie-actif de 33 743 KMAD et de (iii) la baisse des dettes de financement court terme de 32 649 KMAD correspondant à la trésorerie-passif.

Ratio d'endettement moyen long terme

A fin 2022, le ratio d'endettement moyen long terme s'établit à 56,2% contre 68,4% à fin 2021, soit une baisse de 12,2 pts, suite à l'effet combiné de la baisse des dettes de financement moyen long terme de 17 362 KMAD (-4,3%) et de la hausse de l'endettement net de 96 358 KMAD (+16,4%).

A fin 2023, le ratio d'endettement moyen long terme s'établit à 56,7% contre 56,2% à fin 2022, soit une légère hausse de 0,5 pts, suite à la baisse des dettes de financement moyen long terme de 62 079 KMAD (-16,2%) supérieure à celle de l'endettement net (-115 926 KMAD, soit -17,0%).

Gearing

A fin 2022, le gearing s'établit à 33,2%, en hausse de 2,7 pts par rapport à fin 2021, liée à la hausse de l'endettement net (+96 258 KMAD, soit +16,4%) supérieure à la hausse des capitaux propres (+134 229 KMAD, soit +7,0%).

A fin 2023, le gearing s'établit à 26,0%, soit une baisse de 7,2 pts par rapport à fin 2022, liée à la baisse de l'endettement net (-115 926 KMAD, soit -17,0%) combinée à la hausse des capitaux propres (+123 661 KMAD, soit +6,0%).

Ratio de solvabilité

A fin 2022, le ratio de solvabilité s'établit à 19,9% contre 18,1% à fin 2021, en hausse de 1,8 pts. Cette légère hausse s'explique par une hausse de l'endettement net (+96 358 KMAD, soit +16,4%) supérieure à la hausse du total bilan (+188 867 KMAD, soit +5,8%).

A fin 2023, le ratio de solvabilité s'établit à 16,3%, en baisse de 3,6 pts par rapport à fin 2022. Cette baisse est expliquée par la baisse de l'endettement net (-115 926 KMAD, soit -17,0%) combinée à la hausse du total bilan (+45 518 KMAD, soit +1,3%).

III.2.4 Analyse du tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé de CMGP Group sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

En KMAD	2021	2022	2023	Var. 21-22	Var. 22-23
Résultat net consolidé	154 207	142 168	122 565	-7,8%	-13,8%
Dotations aux amortissements	30 787	41 084	64 185	33,4%	56,2%
Plus-value sur cession d'immobilisations	-3 728	-6 814	-823	-82,8%	87,9%
Impôt différé	-3 404	4 184	-105	>100%	<-100%
Impact de régularisation de charges et produit	-	6 567	-2 208	n.a	<-100%
Effet de conversion CPC	-	466	22	n.a	-95,2%
Marge brute d'autofinancement	177 862	187 655	183 636	5,5%	-2,1%
Stocks	256 215	23 411	54 441	-90,9%	>100%
Créances d'exploitation	495 148	191 329	-55 140	-61,4%	<-100%
Dettes d'exploitation	-157 055	-28 620	-24 519	81,8%	14,3%
Autres créances liées à l'activité	103 543	-47 614	1 252	<-100%	>100%
Autres dettes liées à l'activité	-27 569	9 249	10 326	>100%	11,6%
Incidence de variation des cours de change	-441	672	-	>100%	-100,0%
Variation du besoin de fonds de roulement	669 839	148 428	-13 640	-77,8%	<-100%
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	-491 977	39 227	169 996	>100%	>100%
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations	-139 759	-84 636	-61 493	39,4%	27,3%
Titres de participations nouvellement acquise (groupe CAS)	-216 516	-	-	>100,0%	n.a
Cessions d'immobilisations	7 427	9 622	12 688	29,6%	31,9%
Réduction d'immobilisations financières	16 917	2 597	-	-84,7%	-100,0%
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-13 613	920	150	>100%	-83,7%
Incidence de variation du périmètre de consolidation	-4 201	-	-	>100,0%	n.a
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-349 746	-71 498	-48 656	79,6%	31,9%
Dividendes versés	-5 650	-	-	>100,0%	n.a
Incidence des variations de capital	590 000	-	-	>100,0%	n.a
Emission d'emprunts	375 374	38 165	5 888	-89,8%	-84,6%
Remboursement d'emprunts	-127 894	-63 407	-64 083	50,4%	-1,1%
Subventions d'investissements reçues	4 892	5 970	3 246	22,0%	-45,6%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	836 723	-19 272	-54 949	<-100%	<-100%
Variation de la trésorerie et équivalents (A+B+C)	-5 000	-51 543	66 391	<-100%	>100%
Trésorerie et équivalents à l'ouverture	-159 266	-164 266	-215 810	-3,1%	-31,4%
Trésorerie et équivalents de clôture	-164 266	-215 810	-149 419	-31,4%	30,8%

Source : CMGP Group

Flux net de trésorerie généré par l'activité

En 2022, le flux net de trésorerie généré par l'activité s'établit à 39 227 KMAD contre -491 977 KMAD en 2021, en hausse de 531 204 KMAD, principalement liée à une variation du besoin en fonds de roulement plus importante en 2021 (669 839 KMAD) par rapport à 2022 (148 428 KMAD). Le niveau élevé de la variation du BFR en 2021 provient principalement de l'entrée en périmètre de CAS et ses filiales qui a entraîné une augmentation notable du BFR en 2021 en lien avec la croissance du Groupe.

En 2023, le flux net de trésorerie généré par l'activité s'établit à 169 996 KMAD contre 39 227 KMAD en 2022, en hausse de 130 769 KMAD, principalement liée à une variation du besoin en fonds de roulement plus importante en 2022 (148 428 KMAD) par rapport à 2023 (-13 640 KMAD), expliquée par une baisse des délais de rotation des stocks (-10 jours) et des délais de paiement fournisseurs de (-5 jours) en lien principalement avec la baisse du coût de revient des tubes PVC et des matières premières.

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement

En 2021, le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'établit à -349 746 KMAD en 2021 et est principalement composé de :

- L'acquisition de nouveaux titres de participation du groupe CAS pour un montant de 216 516 KMAD en lien avec l'acquisition de CAS et de ses filiales. Il est à noter que ce montant constitue le solde net résultant (i) du montant investi dans le cadre de l'acquisition, (ii) de l'augmentation de capital servant à financer partiellement ladite acquisition et (iii) de la trésorerie nette apportée par les filiales acquises.
- L'acquisition d'immobilisations pour un montant de 139 759 KMAD répartis comme suit :
 - L'acquisition d'immobilisations corporelles pour un montant total de 135 388 KMAD portant essentiellement sur (i) 43 862 KMAD relatifs à l'acquisition de deux lignes d'extrusion (33 483 KMAD) et de véhicule de transport (6 361 KMAD), (ii) 56 779 KMAD relatifs aux écarts de réévaluation des actifs de CAS dont 35 988 KMAD correspondant au terrain et 20 791 KMAD correspondant aux constructions ainsi que (iii) 34 747 KMAD d'autres immobilisations corporelles correspondant principalement aux investissements de l'année relatifs notamment aux installations techniques, aux aménagements et au matériel de transport ;
 - L'acquisition d'immobilisations financières pour un montant total de 4 040 KMAD, portant essentiellement sur les avances en comptes courant versés à CMGP Erasset pour 2 500 KMAD ;
 - L'acquisition d'immobilisations incorporelles pour un montant total de 332 KMAD.

En 2022, le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'établit à -71 498 KMAD contre -349 746 KMAD en 2021 et est principalement composé de :

- L'acquisition d'immobilisations pour un montant de 84 636 KMAD répartis comme suit :
 - L'acquisition d'immobilisations corporelles pour un montant total de 21 296 KMAD portant essentiellement sur les installations techniques, les aménagements et le matériel de transport ;
 - L'acquisition d'immobilisations financières pour un montant total de 48 879 KMAD correspondant principalement à (i) 27 500 KMAD investis dans le cadre de la création de Process Asset, (ii) 9 990 KMAD au titre des augmentations de titres de participation de CMGP Marasset, (iii) 2 000 KMAD au titre de la création de CMGP Africa et (iv) 9 389 KMAD relatifs aux avances accordées en compte courant d'associés à CMGP Marasset ;
 - L'acquisition d'immobilisations incorporelles pour un montant total de 14 461 KMAD relatifs au fonds de commerce de Delta Irrigation.
- Les cessions d'immobilisations pour un montant de 9 622 KMAD en lien notamment avec la cession d'une agence commerciale de Meknès pour un montant d'environ 6 500 KMAD.

En 2023, le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'établit à -48 656 KMAD contre -71 498 KMAD en 2022 et est principalement composé de :

- L'acquisition d'immobilisations pour un montant de 61 493 KMAD répartis comme suit :
 - L'acquisition d'immobilisations corporelles pour un montant total de 38 460 KMAD portant essentiellement sur (i) l'acquisition de deux lignes de production pour l'entité SICDA pour un montant de 17 742 KMAD, (ii) les travaux de construction de l'unité industrielle de blending d'engrais à Drarga pour un montant de 8 258 KMAD et (iii) l'acquisition de matériel de transport pour un montant de 3 543 KMAD ;
 - L'acquisition d'immobilisations financières pour un montant total de 22 662 KMAD correspondant principalement à (i) 9 910 KMAD relatifs aux avances accordées en compte courant d'associés à CMGP Marasset, (ii) 4 821 KMAD au titre de la création de CMGP CAS Ghana et (iii) 125 KMAD au titre de la création de CMGP CAS Mauritanie ;
- Les cessions d'immobilisations pour un montant de 12 688 KMAD en lien notamment avec une opération de *sale and leaseback* d'une machine de production de SICDA pour un montant de 11 816 KMAD.

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement

En 2021, le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'établit à 836 723 KMAD dont (i) 590 000 KMAD d'augmentation de capital, (ii) 375 374 KMAD correspondant à la hausse des crédits contractés pour notamment pour le financement des acquisitions de CAS et ses filiales ainsi que Delta Irrigation et sa filiale Ivoire Irrigation²⁴², (iii) 4 892 KMAD de subventions d'investissements reçues par SICDA Infra, partiellement compensés par (iv) -127 894 KMAD de remboursement d'emprunts et (v) -5 650 de dividendes versés aux actionnaires du Groupe.

En 2022, le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'élève à -19 274 KMAD. Ce montant se décompose comme suit : (i) une augmentation de 38 165 KMAD de dettes bancaires correspondant à la signature d'un nouvel emprunt bancaire pour un montant total de 20 000 KMAD en juin 2022 par CMGP SA auprès d'Attijariwafa Bank, le reste étant couvert par des découverts bancaires pour répondre aux besoins en fonds de roulement, (ii) -63 407 KMAD au titre des remboursements d'emprunts et (iii) 5 970 KMAD de subventions d'investissements reçues par SICDA.

En 2023, le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'élève à -54 949 KMAD. Ce montant se décompose comme suit : (i) une augmentation de 5 888 KMAD de dettes bancaires correspondant à la signature d'un nouvel emprunt bancaire pour un montant total de 15 000 KMAD en septembre 2023 par PROCESS auprès de BMCI (et dont le premier tirage survenu en novembre 2023 est de seulement 5 703 KMAD), le reste étant couvert par des découverts bancaires pour répondre aux besoins en fonds de roulement, (ii) -64 083 KMAD au titre des remboursements d'emprunts et (iii) 3 246 KMAD de subventions d'investissements reçues par SICDA Infra.

Sur la base des mouvements précités, la variation de la trésorerie consolidée du groupe CMGP ressort à -5 000 à fin 2021, -51 545 KMAD à fin 2022 et à 66 391 à fin 2023.

²⁴² Renommée CMGP CAS Ivoire

IV. Analyse des comptes semestriels

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2024

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société CMGP Group S.A. comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 1 823 844 994,66 MAD dont une perte nette de 3 020 761,01 MAD relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 30 juin 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Responsabilité de la direction des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse conformément au référentiel comptable admis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne compte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Casablanca et Rabat, le 18/09/2024

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory
Mostafa Fraiha
Associé

KPMG Audit
Redouane Rhalib
Associé

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE EN IFRS PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2024

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société CMGP Group S.A. et ses filiales comprenant l'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé du résultat global, l'état de variation des capitaux propres consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés et une sélection de notes annexes au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés consolidés totalisant 2 270 150 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 94 163 KMAD.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 30 juin 2024 conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel comptable admis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Casablanca et Rabat, le 18 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory
Mostafa Fraiha
Associé

KPMG Audit
Redouane Rhalib
Associé

IV.1 Situation financière sociale de CMGP Group

IV.1.1 Analyse de l'état des soldes de gestion

Le tableau ci-après présente les principaux indicateurs de l'état des soldes de gestion de CMGP Group aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
Chiffre d'affaires	-	-	<i>n.a</i>
Achats consommés	-	-	<i>n.a</i>
Autres charges externes	-274	-1 329	<-100%
Valeur ajoutée	-274	-1 329	<-100%
Charges de personnel	-	-	<i>n.a</i>
Impôts et taxes	-	-5	<i>n.a</i>
Excédent brut d'exploitation	-274	-1 334	<-100%
Dotations d'exploitation	-228	-179	21,4%
Reprises d'exploitation, transfert de charges	-	-	<i>n.a</i>
Autres charges d'exploitation	-	-	<i>n.a</i>
Résultat d'exploitation	-502	-1 513	<-100%
Produits financiers	-	-	<i>n.a</i>
Charges financières	-2 249	-1 499	33,3%
Résultat financier	-2 249	-1 499	33,3%
Résultat courant	-2 751	-3 013	-9,5%
Résultat non courant	-	-8	<i>n.a</i>
Résultat avant impôts	-2 751	-3 021	-9,8%
Impôt sur les bénéfices	-	-	<i>n.a</i>
Résultat net	-2 751	-3 021	-9,8%

Source : CMGP Group

IV.1.1.1 Chiffre d'affaires

En tant qu'holding de participations, CMGP Group ne réalise aucun chiffre d'affaires.

IV.1.1.2 Autres charges externes

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des autres charges externes aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	273	1 327	>100%
Services bancaires	1	2	>100%
Autres charges externes	274	1 329	>100%

Source : CMGP Group

Au premier semestre 2024, les autres charges externes s'établissent à 1 329 KMAD contre 274 KMAD au premier semestre 2023, soit une hausse de 1 055 KMAD (>100%), essentiellement expliquée par la hausse des rémunérations d'intermédiaires et honoraires (+1 054 KMAD) liée aux honoraires de conseils engagés dans le cadre des projets de développement du Groupe.

IV.1.1.3 Valeur ajoutée

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la valeur ajoutée aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
Chiffre d'affaires	-	-	<i>n.a</i>
Achats consommés	-	-	<i>n.a</i>
Autres charges externes	-274	-1 329	<-100%
Valeur ajoutée	-274	-1 329	<-100%

Source : CMGP Group

Au cours du premier semestre 2024 la valeur ajoutée s'établit à -1 329 KMAD, contre -274 KMAD à fin juin 2023, soit une baisse de 1 055 KMAD (<-100%), en ligne avec l'évolution des autres charges externes (>100%).

IV.1.1.4 Excédent brut d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'excédent brut d'exploitation aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
Valeur ajoutée	-274	-1 329	<-100%
Charges de personnel	-	-	<i>n.a</i>
Impôts et taxes	-	-5	<i>n.a</i>
Excédent brut d'exploitation	-274	-1 334	<-100%

Source : CMGP Group

L'excédent brut d'exploitation s'établit à -1 334 KMAD au premier semestre 2024 contre -274 KMAD à la même période de l'exercice précédent, soit une baisse de 1 060 KMAD (<-100%), portée principalement par la baisse de la valeur ajoutée (-1 055 KMAD).

IV.1.1.5 Résultat d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat d'exploitation aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
Excédent brut d'exploitation	-274	-1 334	<-100%
Dotations d'exploitation	-228	-179	21,4%
Reprises d'exploitation, transfert de charges	-	-	<i>n.a</i>
Autres produits et charges d'exploitation	-	-	<i>n.a</i>
Résultat d'exploitation	-502	-1 513	<-100%

Source : CMGP Group

Le résultat d'exploitation s'établit à -1 513 KMAD au 30 juin 2024 contre -502 KMAD au 30 juin 2023, enregistrant une baisse de 1 011 KMAD (<-100%), expliquée principalement par :

- La baisse de l'excédent brut d'exploitation (-1 060 KMAD) ;
- Compensée par la baisse des dotations d'exploitation (-49 KMAD), en lien avec l'arrivée à échéance en 2023 de l'amortissement des frais d'émission de l'emprunt conclue en 2018 pour l'acquisition de CMGP (98 KMAD d'amortissement annuel, soit 49 KMAD d'amortissement à mi-année).

A noter que les dotations d'exploitation au 1^{er} semestre 2024 correspondent exclusivement à l'amortissement annuel des charges à répartir sur plusieurs exercices liés exclusivement à l'activation des frais relatifs aux deux augmentations de capital réalisées en 2021 (358 KMAD d'amortissement annuel, soit 179 KMAD d'amortissement à mi-année).

IV.1.1.6 Résultat financier

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat financier aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
Produits financiers	-	-	<i>n.a</i>
Produits des titres de participation	-	-	<i>n.a</i>
Intérêts et autres produits financiers	-	-	<i>n.a</i>
Charges financières	-2 249	-1 499	33,3%
Charges d'intérêts	-2 249	-1 499	33,3%
Résultat financier	-2 249	-1 499	33,3%

Source : CMGP Group

Au cours du premier semestre 2024, le résultat financier s'est établi à -1 499 KMAD, contre -2 249 KMAD au premier semestre 2023, soit une amélioration de 750 KMAD (+33,3%), résultant de la baisse des charges d'intérêts en lien avec le remboursement annuel et progressif des dettes bancaires.

IV.1.1.7 Résultat net

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat net aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
Résultat d'exploitation	-502	-1 513	<-100%
Résultat financier	-2 249	-1 499	33,3%
Résultat courant	-2 751	-3 013	-9,5%
Résultat non courant	-	-8	<i>n.a</i>
Résultat avant impôts	-2 751	-3 021	-9,8%
Impôt sur les bénéfices	-	-	<i>n.a</i>
Résultat net	-2 751	-3 021	-9,8%

Source : CMGP Group

Au cours du premier semestre 2024, le résultat net s'établit à -3 021 KMAD, contre -2 751 KMAD à fin juin 2023, soit une baisse de 270 KMAD (-9,5%), expliquée essentiellement par :

- La baisse du résultat d'exploitation (-1 011 KMAD) ;
- Compensée partiellement par l'amélioration du résultat financier (+750 KMAD).

IV.1.2 Analyse du bilan

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs du bilan social de CMGP Group au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Immobilisations en non-valeurs	717	538	-25,0%
Immobilisations financières	1 878 559	1 878 559	0,0%
Actif immobilisé	1 879 276	1 879 097	0,0%
<i>Poids sur total bilan</i>	<i>99,7%</i>	<i>99,7%</i>	<i>-0,01 pts</i>
Etat	105	305	>100%
Autres débiteurs	-	180	n.a
Compte de régularisation actif	5 387	5 387	0,0%
Titres valeurs de placement	148	148	0,0%
Actif circulant	5 640	6 020	6,7%
<i>Poids sur total bilan</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,02 pts</i>
Trésorerie - actif	249	48	-80,7%
Total Actif	1 885 165	1 885 165	0,0%
Capital social	1 550 090	1 550 090	0,0%
Primes d'émission	158 045	158 045	0,0%
Réserve légale	4 858	6 219	28,0%
Autres réserves	69 600	95 454	37,1%
Report à nouveau	17 058	17 058	0,0%
Résultat de l'exercice	27 215	-3 021	<-100%
Total capitaux propres	1 826 866	1 823 845	-0,2%
<i>Poids sur total bilan</i>	<i>96,9%</i>	<i>96,7%</i>	<i>-0,2 pts</i>
Autres dettes de financement	54 872	54 872	0,0%
Dettes financières	54 872	54 872	0,0%
Fournisseurs et comptes rattachés	527	648	23,1%
Etat	-	-	n.a
Comptes courants d'associés	253	253	0,0%
Autres créanciers	1 892	3 292	74,0%
Comptes de régularisation - passif	756	2 255	>100%
Passif circulant	3 427	6 448	88,1%
<i>Poids sur total bilan</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,2 pts</i>
Trésorerie - passif	-	-	n.a
Total Passif	1 885 165	1 885 165	0,0%

Source : CMGP Group

IV.1.2.1 Actif immobilisé

Immobilisations en non-valeurs

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des immobilisations en non-valeurs au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Charges à répartir sur plusieurs exercices	717	538	-25,0%
Immobilisations en non-valeurs	717	538	-25,0%

Source : CMGP Group

Les immobilisations en non-valeurs sont exclusivement constituées des charges à répartir sur plusieurs exercices liés exclusivement à l'activation des frais relatifs aux deux augmentations de capital réalisées en 2021 (valeur brute de 1 792 KMAD). Ces frais sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

La baisse du poste sur la période analysée est principalement liée à l'amortissement des charges à répartir sur la période analysée.

Immobilisations financières

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des immobilisations financières au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Titres de participation	1 878 559	1 878 559	0,0%
Immobilisations financières	1 878 559	1 878 559	0,0%

Source : CMGP Group

Les immobilisations financières de CMGP Group sont constituées exclusivement des titres de participation détaillés dans le tableau ci-dessous :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
CMGP SA	1 788 236	1 788 236	0,0%
CAS SA	90 323	90 323	0,0%
Immobilisations financières	1 878 559	1 878 559	0,0%

Source : CMGP Group

Au 30 juin 2024, les immobilisations financières s'élèvent à 1 878 559 KMAD et restent stables par rapport au 31 décembre 2023.

IV.1.2.2 Actif circulant

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'actif circulant au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Etat	105	305	>100%
Autres débiteurs	-	180	n.a
Comptes de régularisation-Actif	5 387	5 387	0,0%
Titres valeurs de placement	148	148	0,0%
Actif circulant	5 640	6 020	6,7%

Source : CMGP Group

Au 30 juin 2024, l'actif circulant s'élève à 6 020 KMAD contre 5 640 KMAD au 31 décembre 2023, soit une hausse de 380 KMAD (+6,7%) principalement expliquée par :

- La hausse du poste « Etat » de 200 KMAD (>100%) correspondant essentiellement à la hausse de la TVA récupérable du même montant. Cette dernière concerne les honoraires de conseils dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse ;
- La hausse du poste « Autres débiteurs » de 180 KMAD qui s'explique principalement par la comptabilisation de charges constatées d'avance au titre de frais et honoraires relatifs à l'opération d'introduction en bourse de la Société.

IV.1.2.3 Trésorerie-actif

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la trésorerie-actif au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Banques, TG et CCP	249	48	-80,7%
Trésorerie actif	249	48	-80,7%

Source : CMGP Group

La trésorerie-actif ressort à 48 KMAD au 30 juin 2024, contre 249 KMAD au 31 décembre 2023.

IV.1.2.4 Financement permanent

Le tableau ci-dessous présente la composition du financement permanent au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Capitaux propres	1 826 866	1 823 845	-0,2%
Capital	1 550 090	1 550 090	0,0%
Primes d'émission	158 045	158 045	0,0%
Réserve légale	4 858	6 219	28,0%
Autres réserves	69 600	95 454	37,1%
Report à nouveau	17 058	17 058	0,0%
Résultat de l'exercice	27 215	-3 021	<-100%
Dettes de financement	54 872	54 872	0,0%
Autres dettes de financement	54 872	54 872	0,0%
Financement permanent	1 881 738	1 878 717	-0,2%

Au 30 juin 2024, le financement permanent s'établit à 1 878 717 KMAD contre 1 881 738 au 31 décembre 2023, soit une baisse de 3 021 KMAD (-0,2%), expliquée principalement par la baisse des capitaux propres du même montant, principalement liée à (i) la baisse du résultat net d'un montant de 30 236 KMAD (effet année pleine) et (ii) compensée partiellement par la hausse des autres réserves (+25 854 KMAD) et de la réserve légale (+1 361 KMAD) suite à l'affectation du résultat net de l'exercice 2023 d'un montant de 27 215 KMAD conformément aux décisions de l'AG réuni en date du 27 juin 2024.

IV.1.2.5 Passif circulant

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs du passif circulant au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Fournisseurs et comptes rattachés	527	648	23,1%
Comptes courant d'associés - passif	253	253	0,0%
Autres créanciers	1 892	3 292	74,0%
Comptes de régularisation - passif	756	2 255	>100%
Passif circulant	3 427	6 448	88,1%

Source : CMGP Group

Au 30 juin 2024, le passif circulant s'établit à 6 448 KMAD contre 3 427 KMAD au 31 décembre 2023, soit une hausse de 3 021 KMAD (+88,1%), expliquée principalement par :

- La hausse du poste « Comptes de régularisation-passif » d'un montant de 1 499 KMAD (>100%), en lien avec les intérêts courus non échus au 30 juin 2024, correspondant à 9 mois de provisions du crédit bancaire conclu auprès de BMCI, remboursable en septembre ;
- La hausse du poste « Autres créanciers » d'un montant de 1 400 KMAD (+74%) essentiellement relatifs aux avances accordées en compte courant d'associés à CMGP SA ;
- La hausse du poste « Fournisseurs et comptes rattachés » d'un montant de 121 KMAD (+23,1%), liée principalement aux honoraires des commissaires aux comptes dans le cadre de la revue limitée des comptes au 1^{er} semestre 2024.

IV.1.2.6 Equilibre financier

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de l'équilibre financier au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2024

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Financement permanent	1 881 738	1 878 717	-0,2%
Actif immobilisé	1 879 276	1 879 097	0,0%
Fonds de roulement	2 461	-380	<-100%
Actif circulant	5 640	6 020	6,7%
Passif circulant	3 427	6 448	88,1%
Besoin en fonds de roulement	2 213	-428	<-100%
Trésorerie nette	249	48	-80,7%

Source : CMGP Group

Au 30 juin 2024, le fonds de roulement s'établit à -380 KMAD, contre 2 461 KMAD au 31 décembre 2023, soit une baisse de 2 842 KMAD (<-100%), principalement expliquée par :

- La baisse du financement permanent de 3 021 KMAD (-0,2%) liée essentiellement à la baisse des capitaux propres du même montant sur la période ;
- Compensée partiellement par la légère baisse de l'actif immobilisé (-179 KMAD) portée par la diminution des immobilisations en non-valeurs du même montant.

Le besoin en fonds de roulement diminue de 2 641 KMAD (<-100%) pour s'établir à -428 KMAD au 30 juin 2024 contre 2 213 KMAD au 31 décembre 2023. Cette baisse est principalement expliquée par :

- La hausse du passif circulant (+ 3 021 KMAD) liée principalement à la hausse des postes « Comptes de régularisation-passif », « Autres créanciers », « Fournisseurs et comptes rattachés » respectivement de 1 499 KMAD, 1 400 KMAD et 121 KMAD.
- Compensée partiellement par la hausse de l'actif circulant (+380 KMAD) liée essentiellement à la hausse des postes « Etat » et « Autres débiteurs » respectivement de 200 KMAD et 180 KMAD.

Ainsi, la trésorerie nette s'établit à 48 KMAD au 30 juin 2024 contre 249 KMAD au 31 décembre 2023, en baisse de 201 KMAD.

IV.1.2.7 Ratios de liquidité

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Actif circulant	5 640	6 020	6,7%
Trésorerie actif	249	48	-80,7%
Passif circulant	3 427	6 448	88,1%
Trésorerie passif	-	-	n.a
Ratio de liquidité générale (1)	1,7x	0,9x	-0,8x
Ratio de liquidité immédiate (2)	0,1x	0,0x	-0,1x

Source : CMGP Group

(1) Ratio de liquidité générale = (actif circulant + trésorerie-actif) / (passif circulant + trésorerie-passif)

(2) Ratio de liquidité immédiate = (trésorerie-actif) / (passif circulant + trésorerie-passif)

Ratio de liquidité générale

Le ratio de liquidité générale s'établit à 0,9x au 30 juin 2024 contre 1,7x au 31 décembre 2023, soit une baisse de 0,8x, suite à la hausse du passif circulant (+3 021 KMAD) supérieure à celle de l'actif circulant (+380 KMAD) et de la trésorerie actif (-180 KMAD).

Ratio de liquidité immédiate

Le ratio de liquidité immédiate est quasi-nul sur la période analysée. CMGP Group présente un niveau de trésorerie-actif faible comparé au passif circulant.

IV.1.2.8 Ratios d'endettement

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Dettes de financement moyen/long terme	54 872	54 872	0,0%
(+) Dettes de financement court terme	-	-	n.a
(+) Comptes courants d'associés - passif	253	253	0,0%
(-) Disponibilités	-249	-48	-80,7%
(-) Titres de valeur de placement	-148	-148	0,0%
Endettement net	54 728	54 929	0,4%
(+) Leasing	-	-	n.a
Endettement net incluant leasing	54 728	54 929	0,4%
Financement permanent	1 881 738	1 878 717	-0,2%
Dettes moyen long terme / Financement permanent	2,9%	2,9%	0,0 pts
Ratio d'endettement moyen long terme (1)	100,3%	99,9%	-0,4 pts
Ratio d'endettement moyen long terme (incluant leasing)	100,3%	99,9%	-0,4 pts
Capitaux propres	1 826 866	1 823 845	-0,2%
Gearing (2)	3,0%	3,0%	0,0 pts
Gearing (incluant leasing)	3,0%	3,0%	0,0 pts
Coefficient d'endettement moyen long terme (3)	3,0%	3,0%	0,0 pts
Total Bilan	1 885 165	1 885 165	0,0%
Ratio de solvabilité (4)	2,9%	2,9%	0,0 pts
Ratio de solvabilité (incluant leasing) (5)	2,9%	2,9%	0,0 pts

Source : CMGP Group

(1) Dettes de financement moyen long terme / endettement net

(2) Endettement net / capitaux propres

(3) Dettes de financement moyen long terme / capitaux propres

(4) Endettement net / total bilan

(5) Endettement net (incluant leasing) / total bilan

Endettement net

Au 30 juin 2024, l'endettement net s'établit à 54 929 KMAD contre 54 728 KMAD à fin 2023, soit une légère hausse de 201 KMAD (+0,4%), principalement portée par une légère baisse des disponibilités du même montant.

Ratio d'endettement moyen long terme

Au 30 juin 2024, le ratio d'endettement moyen long terme s'établit à 99,9%, contre 100,3% à fin 2023, soit une légère baisse de 0,4 pts suite à la baisse des disponibilités de 201 KMAD.

Gearing

Le gearing est relativement stable sur la période analysée et s'élève à 3,0%.

Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité est relativement stable sur la période analysée et s'élève à 2,9%.

IV.2 Situation financière consolidée de CMGP Group

IV.2.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation de CMGP Group a évolué comme suit :

Entités	S1 2023	S1 2024	Méthode de consolidation
CMGP Group	100%	100%	Société mère
CMGP SA	100%	100%	IG*
SICDA SA	100%	100%	IG
SICDA INFRA	100%	100%	IG
PHILEA	100%	100%	IG
CAS	100%	100%	IG
PROCESS	100%	100%	IG
AGRIVAL	100%	100%	IG
CMGP CAS SENEGAL	100%	100%	IG
CMGP CAS IVOIRE	100%	100%	IG
CMGP AFRICA	100%	100%	IG
CMGP MARASSET	-	100%	IG
PROCESS ASSET	-	100%	IG
AGROSEM	-	30%	MEE**

Source : CMGP Group

(*) : Intégration globale

(**) Mise en équivalence

A noter qu'au 30 juin 2024, le Groupe n'a pas consolidé les sociétés « CMGP CAS MAURITANIE », « CMGP CAS GHANA », « CMGP ERASSET », « CMGP LARASSET », « HYDRO CONSTRUCT AFRICA » détenues à 100% par l'entité CMGP SA, car ces investissements sont en phase de démarrage.

La société « AGROSEM » a intégré le périmètre de consolidation du groupe CMGP suite à son acquisition début 2024 d'une participation minoritaire de 30%, à travers sa filiale CAS.

Les sociétés « CMGP Marasset » et « Process Asset » ont été intégrées dans le périmètre de consolidation au S1 2024 compte tenu des emprunts contractés auprès d'Attijariwafa Bank par ces 2 entités.

A noter que les sociétés « CMGP CAS Mauritanie » et « CMGP CAS Ghana » (non consolidées) n'ont pas été mentionnées au niveau du rapport de la revue limitée portant sur la situation intermédiaire des comptes consolidés de CMGP Group clos au 30 juin 2024 par omission, au vu du lancement récent de leurs activités courant 2024 et de leur contribution non significatives au 1^{er} semestre 2024.

IV.2.2 Analyse du compte de résultat

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du groupe CMGP aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
Chiffre d'affaires	1 026 221	1 116 910	8,8%
Variation de stocks de produits	-18 585	7 879	>100%
Achats consommés	-714 574	-794 166	11,1%
Charges externes	-49 459	-55 683	-12,6%
Valeur ajoutée	243 603	274 940	12,9%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>23,7%</i>	<i>24,6%</i>	<i>0,9 pts</i>
Charges de personnel	-79 174	-85 939	-8,5%
Impôts et taxes	-2 473	-2 364	4,4%
Autres charges et produits opérationnels	-278	-119	57,1%
Excédent brut d'exploitation	161 678	186 517	15,4%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>15,8%</i>	<i>16,7%</i>	<i>0,9 pts</i>
Dotations d'exploitations	-21 942	-35 595	-62,2%
Reprises d'exploitations	3 939	6 923	75,7%
Résultat d'exploitation	143 675	157 845	9,9%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>14,0%</i>	<i>14,1%</i>	<i>0,1 pts</i>
Résultat exceptionnel	-4 697	-3 130	33,4%
Résultat opérationnel	138 978	154 714	11,3%
Produits financiers	5 271	4 862	-7,8%
Charges financières	-18 982	-18 138	4,4%
Résultat financier	-13 711	-13 276	3,2%
Résultat consolidé avant impôt	125 267	141 438	12,9%
Impôts sur les bénéfices	-47 950	-48 326	-0,8%
Impôt différé	-1 721	-929	46,0%
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-	1 980	n.a
Résultat net	75 597	94 163	24,6%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>7,4%</i>	<i>8,4%</i>	<i>1,1 pts</i>
<i>dont Quote-part des sociétés mises en équivalence</i>	<i>-</i>	<i>1 980</i>	<i>n.a</i>
<i>dont Résultat net part du Groupe</i>	<i>75 597</i>	<i>92 182</i>	<i>21,9%</i>

Source : CMGP Group

IV.2.2.1 Chiffre d'affaires

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires consolidé par activité du groupe CMGP aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
Agroéquipement	389 933	442 325	13,4%
<i>en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>38,0%</i>	<i>39,6%</i>	<i>1,6 pts</i>
Agrofourniture	557 066	572 151	2,7%
<i>en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>54,3%</i>	<i>51,2%</i>	<i>-3,1 pts</i>
Infrastructure	67 374	76 659	13,8%
<i>en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>6,6%</i>	<i>6,9%</i>	<i>0,3 pts</i>
International	11 848	25 776	>100%
<i>en % du chiffre d'affaires consolidé</i>	<i>1,2%</i>	<i>2,3%</i>	<i>1,2 pts</i>
Total chiffre d'affaires consolidé	1 026 221	1 116 910	8,8%

Source : CMGP Group

Au cours du premier semestre 2024, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 1 116 910 KMAD contre 1 026 221 KMAD au premier semestre 2023, affichant une hausse de 90 689 KMAD (+8,8%). Cette évolution a été portée par l'ensemble des activités et notamment :

- L'activité Agroéquipement qui a affiché une forte croissance de son chiffre d'affaires (+52 392 KMAD, soit +13,4%) pour atteindre 442 325 KMAD. Cette croissance a été soutenue par l'ensemble des segments, notamment (i) l'augmentation des marchés publics (+27 972 KMAD) grâce à la livraison de projets d'aménagement hydroagricoles dans plusieurs régions du Maroc et (ii) la hausse des projets d'irrigation (+11 194 KMAD) suite à la livraison de certains projets dans le sud du Maroc ;
- L'activité Agrofourniture qui a enregistré une hausse de 15 085 KMAD (+2,7%) par rapport au premier semestre 2023, essentiellement portée par la hausse des ventes des produits phytosanitaires de 24 257 KMAD ainsi que les filets et films plastiques de 11 255 KMAD liée un effet volume positif, compensée partiellement par la baisse des ventes des engrais de 19 766 KMAD ;
- L'activité International qui a affiché une nette hausse de son chiffre d'affaires (+13 928 KMAD, soit >100%), portée principalement par la bonne performance du Sénégal (+12 465 KMAD) grâce notamment aux projets d'irrigation, couplé à une montée en puissance progressive de l'activité agrofourniture suite au lancement de nouveaux produits (semences), dans le cadre d'une stratégie de diversification des activités en Afrique de l'Ouest, à l'image du modèle développé au Maroc ;
- L'activité Infrastructure qui a enregistré une hausse de 9 285 KMAD (+13,8%) par rapport au premier semestre 2023, principalement tirée par la hausse des volumes vendus des tubes PVC et PEHD.

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque entité dans le chiffre d'affaires consolidé du groupe CMGP aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
CAS	541 707	564 925	4,3%
CMGP SA	390 350	442 203	13,3%
SICDA	183 870	211 697	15,1%
PHILEA	52 532	50 499	-3,9%
PROCESS	41 630	43 213	3,8%
AGRIVAL	21 801	18 895	-13,3%
SICDA Infra	21 057	20 088	-4,6%
CMGP CAS Senegal	7 725	20 214	>100%
CMGP CAS Ivoire	3 324	5 083	52,9%
CMGP Africa	-	-	n.a
CMGP Marasset	-	-	n.a
PROCESS Asset	-	-	n.a
CMGP Group	-	-	n.a
Total	1 263 995	1 376 816	8,9%
Elimination Intragroupe	-237 774	-259 906	9,3%
Retraitement de consolidation	-	-	n.a
Chiffre d'affaires consolidé	1 026 221	1 116 910	8,8%

Source : CMGP Group

Les activités de CMGP SA et CAS SA représentent en moyenne 90% du chiffre d'affaires consolidés sur la période analysée.

Au terme du premier semestre 2024, la croissance du chiffre d'affaires consolidé de 90 689 KMAD (+8,8%) a été principalement soutenue par (i) la hausse du chiffre d'affaires de CMGP SA (+51 853 KMAD) grâce à une bonne performance du segment « Irrigation », tant dans les marchés publics que privés avec la livraison de plusieurs projets d'irrigation, (ii) la hausse du chiffre d'affaires de CAS (+23 218 KMAD) portée par une hausse des activités dans la quasi-totalité des lignes de métiers, à l'exception des engrais et (iii) la hausse du chiffre d'affaires de CMGP CAS Sénégal (+12 489 KMAD) principalement attribuable à la réalisation de plusieurs projets d'irrigation.

IV.2.2.2 Achats consommés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des achats consommés aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
Achats des biens	589 606	549 517	-6,8%
Achats de matières premières et services	124 968	244 649	95,8%
Total Achats consommés	714 574	794 166	11,1%

Source : CMGP Group

Les achats consommés sont principalement composés (i) d'achats de marchandises destinées à la revente en l'état (essentiellement pour la BU « Retail »), (ii) d'achats de matières premières destinées essentiellement aux activités industrielles (opérées par Sicda, Sicda Infra et Process) et (iii) de prestations de service, correspondant principalement à de la sous-traitance dans le cadre des projets clés en main. Ces prestations de sous-traitance concernent majoritairement les travaux de génie civil dans le cadre des projets d'irrigation et d'infrastructure hydraulique (creusement des tranchées, remblaiement des tranchées, terrassement pour bassins, etc.).

A noter que les achats de biens représentent en moyenne 75,9% des achats consommés sur la période analysée.

Au cours du premier semestre 2024, les achats consommés ont augmenté de 11,1% pour s'établir à 794 166 KMAD. Ces achats étant essentiellement de nature variable, leur progression évolue à un rythme proche de celui du chiffre d'affaires (8,8%). Cette évolution est notamment portée par :

- La hausse des achats de matières premières et services de 119 681 KMAD (+95,8%), liée principalement à la hausse des achats relatifs aux projets (+90 136 KMAD), portée principalement par la croissance de l'activité industrielle ;
- Compensée par la baisse des achats de biens de 40 089 KMAD (-6,8%) en raison de la baisse des prix des principaux produits vendus par le Groupe dont principalement les engrais, les tubes PVC et les produits d'irrigation.

IV.2.2.3 Charges externes

Le tableau ci-dessous présente le détail des charges externes aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
Loyers	3 115	1 734	-44,3%
Maintenance et réparation	2 521	3 199	26,9%
Contractants	2 316	4 694	>100%
Autres dépenses externes	41 507	46 056	11,0%
<i>dont Transport</i>	12 617	15 433	22,3%
<i>dont Intérimaires</i>	7 680	7 568	-1,5%
<i>dont Voyages et déplacements</i>	6 525	7 391	13,3%
<i>dont Cotisations et dons</i>	8 337	7 250	-13,0%
<i>dont Frais postaux et télécoms</i>	1 701	2 162	27,1%
<i>dont Assurance</i>	914	1 563	71,0%
<i>dont Autres charges externes</i>	3 733	4 690	25,6%
Charges externes	49 459	55 683	12,6%

Source : CMGP Group

Au premier semestre 2024, les charges externes s'établissent à 55 683 KMAD contre 49 459 KMAD au 30 juin 2023, en hausse de 6 225 KMAD (+12,6%), principalement expliquée par :

- La croissance des « autres dépenses externes » (+4 549 KMAD) portée par :
 - ✓ La hausse des frais de de transport de 2 816 KMAD (+22,3%), en lien avec la croissance du chiffre d'affaires. Etant principalement de nature variable, ces charges représentent 1,4% du chiffres d'affaires réalisé au premier semestre 2024, relativement en ligne avec le niveau du premier semestre 2023 (1,2%) ;
 - ✓ La hausse des frais de voyage et de déplacement de 866 KMAD (+13,3% KMAD) liée principalement aux frais de déplacement engagés dans le cadre du développement du Groupe en Afrique de l'Ouest et à la consolidation de CMGP Africa au premier semestre 2024 qui a contribué à hauteur de 324 KMAD ;
 - ✓ Compensée partiellement par la baisse des cotisations et dons de 1 087 KMAD (-13,0%) principalement au niveau de CMGP SA (-497 KMAD) et PHILEA (-365 KMAD).
- La hausse du poste « Contractants » de 2 378 KMAD (>100%). liée principalement à la hausse des honoraires de conseil dans le cadre des projets de développement du Groupe.
- La hausse du poste « Maintenance et réparation » de 679 kMAD (+26,9%) est principalement portée par SICDA (+334 KMAD) et CAS (+235 KMAD) en lien avec la hausse de l'entretien des biens immobiliers et mobiliers ;
- Compensée partiellement par la baisse des charges locatives de 1 381 KMAD (-44,3%) en raison principalement du retraitement des charges locatives conformément à l'application des normes IFRS 16 notamment au niveau de SICDA Infra (-704 KMAD), CMGP SA (-437 KMAD) et CMGP CAS Ivoire (-310 KMAD). A noter que l'ensemble des contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 ont été retraité à fin décembre 2023.

IV.2.2.4 Valeur ajoutée

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la valeur ajoutée aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
Chiffre d'affaires	1 026 221	1 116 910	8,8%
Variation de stocks de produits	-18 585	7 879	>100%
Achats consommés	-714 574	-794 166	-11,1%
Charges externes	-49 459	-55 683	-12,6%
Valeur ajoutée	243 603	274 940	12,9%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>23,7%</i>	<i>24,6%</i>	<i>0,9 pts</i>

Source : CMGP Group

La valeur ajoutée s'établit à 274 940 KMAD au premier semestre 2024, contre 243 603 KMAD au premier semestre 2023, soit une croissance de 31 337 KMAD (+12,9%), principalement portée par (i) la hausse du chiffre d'affaires (+8,8%) et (ii) la hausse de la variation de stocks de produits (+26 464 KMAD) en lien notamment avec la variation importante des prix des matières premières sur la période analysée, en particulier la forte augmentation des prix en 2022, leur baisse en 2023, et la normalisation observée au premier semestre 2024,), malgré la hausse des achats consommés et des charges externes sur la période analysée.

Par conséquent, le ratio [valeur ajoutée / chiffre d'affaires] a augmenté de 0,9 point au premier semestre 2024 pour s'établir à 24,6%.

IV.2.2.5 Excédent brut d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'excédent brut d'exploitation aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
Valeur ajoutée	243 603	274 940	12,9%
Charges de personnel	-79 174	-85 939	-8,5%
Impôts et taxes	-2 473	-2 364	4,4%
Autres charges et produits opérationnels	-278	-119	57,1%
Excédent brut d'exploitation	161 678	186 517	15,4%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>15,8%</i>	<i>16,7%</i>	<i>0,9 pts</i>

Source : CMGP Group

Au premier semestre 2024, l'excédent brut d'exploitation s'établit à 186 517 KMAD, en hausse de 24 839 KMAD (+15,4%) par rapport au premier semestre 2023. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- La hausse de la valeur ajoutée (+31 337 KMAD) porté essentiellement par la croissance du chiffre d'affaires ;
- Partiellement compensée par la hausse des charges de personnel de 6 765 KMAD liée à la croissance des effectifs, afin de soutenir la croissance continue du Groupe.

IV.2.2.6 Dotations d'exploitations

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dotations d'exploitations aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
Dotations aux amortissements des immobilisations	21 757	24 159	11,0%
Dotations aux provisions	184	11 436	>100%
<i>dont Dotations aux provisions sur créances clients</i>	-	5 092	n.a
<i>dont Dotations aux provisions sur stocks</i>	113	6 344	>100%
<i>dont Dotations aux provisions pour risques et charges</i>	71	-	-100,0%

Dotations d'exploitations	21 942	35 595	62,2%

Source : CMGP Group

Au cours du premier semestre 2024, les dotations d'exploitation ont affiché une hausse de 13 654 KMAD (+62,2%) par rapport au premier semestre 2023, pour s'établir à 35 595 KMAD. Cette hausse est portée par :

- L'augmentation des dotations nettes aux provisions et aux amortissements d'actifs de 11 252 KMAD (>100%) principalement portée par (i) une constatation de provisions sur des créances clients dotées au niveau de CMGP SA (+2 933 KMAD), CAS (+1 408 KMAD) et PHILEA (+751 KMAD) et (ii) une constatation des provisions sur stocks au niveau de CAS (+3 508 KMAD) et CMGP SA (+2 334 KMAD) ;
- L'augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations de 2 402 KMAD (+11,0%), suite aux investissements réalisés au premier semestre 2024, de l'ordre de 22 700 KMAD.

Il est à noter que la hausse des dotations aux provisions au cours du premier semestre 2024 par rapport au premier semestre 2023 est principalement liée à la politique historique du Groupe en matière de provisionnement (historiquement provisionnement réalisé en fin d'année vs. provisionnement au S1 2024 dans le cadre de la revue limitée du 1^{er} semestre 2024).

IV.2.2.7 Résultat d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat d'exploitation aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
Excédent brut d'exploitation	161 678	186 517	15,4%
Dotations d'exploitations	-21 942	-35 595	-62,2%
Reprises d'exploitations	3 939	6 923	75,7%
Résultat d'exploitation	143 675	157 845	9,9%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>14,0%</i>	<i>14,1%</i>	<i>0,1 pts</i>

Source : CMGP Group

Sur la période analysée, le résultat d'exploitation enregistre une hausse de 14 169 KMAD (+9,9%) pour s'établir à 157 845 KMAD. Cette progression s'explique principalement par :

- La hausse de l'excédent brut d'exploitation de 24 839 KMAD (+15,4%) ;
- La hausse des reprises d'exploitation de 2 984 KMAD (+75,7%), principalement portée par un niveau élevé de reprise constatée au niveau de CMGP SA (2 015 KMAD au S1 2024 vs. 835 KMAD au S1 2023) et CAS (3 445 KMAD au S1 2024 vs. 2 582 KMAD au S1 2023) en lien notamment avec le recouvrement de certaines créances provisionnées au premier semestre 2023.
- Compensée partiellement par la hausse des dotations d'exploitation de 13 654 KMAD.

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque entité dans le résultat d'exploitation consolidé du groupe CMGP aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
CAS	85 709	74 145	-13,5%
CMGP SA	26 521	18 094	-31,8%
SICDA	26 925	55 178	>100%
PHILEA	5 821	5 031	-13,6%
PROCESS	5 660	6 126	8,2%
AGRIVAL	1 655	1 147	-30,7%
SICDA Infra	-2 931	-1 525	48,0%
CMGP CAS Senegal	-3 360	491	>100%
CMGP CAS Ivoire	-2 051	-1 141	44,4%
CMGP Africa	-	-3 382	n.a
CMGP Marasset	-	-117	n.a
PROCESS Asset	-	-892	n.a
CMGP Group	-274	-1 513	<-100%
Total	143 675	151 642	5,5%
Elimination Intragroupe	-	-	n.a
Retraitement de consolidation ²⁴³	-	6 202	n.a
Résultat d'exploitation consolidé	143 675	157 845	9,9%

Source : CMGP Group

IV.2.2.8 Résultat financier

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat financier aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
Produits d'intérêts	-	-	n.a
Gains de change	710	1 599	>100%
Revenus des titres de participation et autres actifs immobilisés	2	2	8,4%
Autres produits financiers	4 560	2 373	-48,0%
Transfert de charges financières	-	888	n.a
Produits financiers	5 271	4 862	-7,8%
Charges d'intérêts	-14 175	-15 568	-9,8%
Pertes de change	-17	-1 511	<-100%
Autres charges financières	-4 789	-1 059	77,9%
Charges financières	-18 982	-18 138	4,4%
Résultat financier	-13 711	-13 276	3,2%

Source : CMGP Group

Au cours du premier semestre 2024, le résultat financier s'élève à -13 276 KMAD, en hausse de 435 KMAD par rapport au premier semestre 2023, expliquée principalement par :

- Une baisse des charges financières de 844 KMAD correspondant principalement à :

²⁴³ Les retraitements de consolidation concernent le passage de la vision social à la vision consolidé incluant l'ensemble des retraitements opérés (IAS 38, IAS 20, IFRS 16, etc.)

- ✓ La baisse des autres charges financières de 3 730 KMAD en lien avec la baisse des dotations financières relatives aux écarts de conversion actif principalement au niveau de CMGP SA (-1 555 KMAD), SICDA (-1 035 KMAD) et CAS (907 KMAD) en lien avec la baisse de la parité de change dirhams/dollars américain;
- ✓ Compensée partiellement par des pertes de change plus importantes au premier semestre 2024 (-1 511 KMAD au S1 2024 vs. -17 KMAD au S1 2023), portée essentiellement par les entités SICDA, CAS et CMGP SA. L'évolution de ce poste est corrélée principalement à l'évolution des parités dirhams/dollars américain ; et
- ✓ La hausse des charges d'intérêts de 1 393 KMAD expliquée principalement par la signature d'un nouvel emprunt en mai 2023 auprès d'Attijariwafa Bank dans le cadre de l'acquisition et l'aménagement du site industriel de Jorf Lasfar (dont le premier tirage est survenu en janvier 2024).
- Compensée partiellement par une baisse des produits financiers de 409 KMAD (-7,8%) correspondant principalement à :
 - ✓ La baisse des autres produits financiers de 2 187 KMAD liée à des reprises sur provision plus importante au S1 2023 comparé au S1 2024 (1 059 KMAD au S1 2024 vs. 4 556 KMAD au S1 2023). Pour rappel, cette augmentation enregistrée au premier semestre 2023 découle du niveau élevé des provisions sur les pertes de change en 2022, suite à l'évolution de la parité dirhams/dollar, qui ont été reprises en 2023 ;
 - ✓ Compensée partiellement par la hausse des gains de change de 890 KMAD portée essentiellement par CMGP SA (+885 KMAD). L'évolution de ce poste est principalement corrélée à l'évolution des parités dirhams/dollars américain ; et
 - ✓ La hausse des transferts de charges financières de 888 KMAD portée essentiellement par les entités CMGP Marasset (+389 KMAD) et PROCESS Asset (+498 KMAD) en lien avec l'activation des intérêts intercalaires sur les emprunts contractés auprès d'Attijariwafa Bank, respectivement pour des montants de 17 000 KMAD et 30 000 KMAD, avec des premiers tirages réalisés de 14 563 KMAD et 20 000 KMAD.

A noter que la nouvelle norme IAS/IFRS appliquée au 30/06/2024 est la norme IFRS 9 (instruments financiers) permettant la comptabilisation d'un actif financier à sa juste valeur au moment de la clôture. L'impact de cette norme est un impact à la hausse sur le résultat financier d'un montant de 562 KMAD.

IV.2.2.9 Résultat exceptionnel

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat exceptionnel aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
Charges exceptionnelles	-5 320	-5 822	-9,4%
Produits exceptionnels	623	2 691	>100%
Résultat exceptionnel	-4 697	-3 130	33,4%

Source : CMGP Group

Résultat exceptionnel au 30 juin 2023

Au cours du premier semestre 2023, le résultat exceptionnel s'établit à -4 697 KMAD, dont 5 320 KMAD de charges exceptionnelles et 623 KMAD de produits exceptionnels.

Les charges exceptionnelles proviennent principalement de :

- CMGP SA : 2 237 KMAD principalement liée aux dons octroyés à la Fondation Amane pour 2 156 KMAD ;
- CAS : 1 573 KMAD provenant principalement d'une pénalité relative à un litige commercial entre CAS et un client privé détenant une exploitation agricole, dans le cadre d'une prestation de traitement du sol pour un montant de 1 553 KMAD ;
- SICDA : 1 500 KMAD correspondant à un don octroyé à la Fondation Amane du même montant.

Les produits exceptionnels proviennent principalement de SICDA Infra (410 KMAD) correspondant à des reprises sur subvention d'investissement en lien avec l'amortissement sur 5 ans de la subvention reçue par le ministère de l'Industrie et du Commerce en 2020.

Résultat exceptionnel au 30 juin 2024

Au premier semestre 2024, le résultat exceptionnel s'établit à -3 130 KMAD, dont 5 822 KMAD de charges exceptionnelles et 2 691 KMAD de produits exceptionnels.

Les charges exceptionnelles proviennent principalement de :

- CMGP SA : 2 046 KMAD dont 2 041 KMAD correspondant au don effectué au profit de la Fondation Amane ;
- CAS : 1 437 KMAD provenant principalement du don octroyé à la Fondation Amane pour 1 010 KMAD ;
- SICDA : 1 243 KMAD correspondant à un don octroyé à la Fondation Amane du même montant ;
- CMGP CAS Sénégal : 963 KMAD dont 610 KMAD au titre d'indemnités de départ à la retraite.

Les produits exceptionnels proviennent principalement de :

- CMGP SA : 1 487 KMAD correspondant à des reprises sur des créances soldés ;
- CMGP CAS Sénégal : 1 011 KMAD dont 560 KMAD de reprises sur des provisions pour indemnités de départs à la retraite et 451 KMAD correspondant à des reprises de provisions d'exercices antérieurs.

IV.2.2.10 Résultat net

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat net du Groupe aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
Résultat d'exploitation	143 675	157 845	9,9%
Résultat exceptionnel	-4 697	-3 130	33,4%
Résultat financier	-13 711	-13 276	3,2%
Résultat avant impôt	125 267	141 438	12,9%
Impôts sur les bénéfices	-47 950	-48 326	-0,8%
Impôt différé	-1 721	-929	46,0%
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-	1 980	n.a
Résultat net consolidé	75 597	94 163	24,6%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>7,4%</i>	<i>8,4%</i>	<i>1,1 pts</i>

Source : CMGP Group

Au cours du premier semestre 2024, le résultat net consolidé s'établit à 94 163 KMAD, en hausse de 18 566 KMAD (+24,6%). par rapport au premier semestre 2023, expliquée principalement par :

- Un résultat d'exploitation en hausse de 14 169 KMAD (+9,9%) ;
- Un résultat exceptionnel en amélioration de 1 566 KMAD (+33,4%)
- Un résultat financier en hausse de 435 KMAD (+3,2%) ;
- Une contribution de 1 980 KMAD correspondant à la quote-part des sociétés mises en équivalence de 1 980 KMAD suite à l'acquisition de la société AGROSEM début 2024 à hauteur de 30%.

A noter que les impôts sur les bénéfices ont augmenté de 377 KMAD au premier semestre 2024, conséquence de l'appréciation du résultat d'exploitation.

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque entité dans le résultat net consolidé du groupe CMGP aux 30 juin 2023 et 2024 :

En KMAD	S1 2023	S1 2024	Var. S1 23 - S1 24
CAS	53 917	45 544	-15,5%
CMGP SA	8 366	4 959	-40,7%
SICDA	15 260	40 261	>100%
PHILEA	3 966	3 614	-8,9%
PROCESS	3 901	4 297	10,1%
AGRIVAL	1 494	858	-42,6%
SICDA Infra	-3 123	-1 182	62,2%
CMGP CAS Senegal	-3 530	-302	91,4%
CMGP CAS Ivoire	-2 061	-1 182	42,7%
CMGP Africa	-	-3 450	n.a
CMGP Marasset	-	-117	n.a
PROCESS Asset	-	-899	n.a
CMGP Group	-2 594	-3 021	-16,5%
Total	75 597	89 382	18,2%
Elimination Intragroupe	-	-225	n.a
Retraitement de consolidation ²⁴⁴	-	5 006	n.a
Résultat net consolidé	75 597	94 163	24,6%

Source : CMGP Group

²⁴⁴ Les retraitements de consolidation concernent le passage de la vision social à la vision consolidé incluant l'ensemble des retraitements opérés (IAS 38, IAS 20, IFRS 16, etc.)

IV.2.3 Analyse du bilan

Le tableau ci-dessous présente le bilan consolidé de CMGP Group à fin 2023 et au 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Ecart d'acquisition	858 872	858 872	0,0%
Immobilisations incorporelles	15 953	15 481	-3,0%
Immobilisations corporelles	435 723	503 598	15,6%
Immobilisations financières	77 908	63 242	-18,8%
Actifs d'impôt différé	6 240	5 855	-6,2%
Actif non courant	1 394 697	1 447 049	3,8%
<i>Poids sur total bilan</i>	<i>40,1%</i>	<i>39,8%</i>	<i>-0,3 pts</i>
Stocks	391 195	483 815	23,7%
Créances clients	1 380 956	1 335 445	-3,3%
Autres créances d'exploitation	72 710	95 220	31,0%
Actif d'impôt courant	109 314	146 330	33,9%
Actifs financiers à court terme	33 440	70 217	>100%
Actifs non courants destinés à être cédé	8 947	8 947	0,0%
Actif circulant	1 996 562	2 139 973	7,2%
<i>Poids sur total bilan</i>	<i>57,3%</i>	<i>58,9%</i>	<i>1,5 pts</i>
Trésorerie - actif	90 424	48 223	-46,7%
TOTAL ACTIF	3 481 684	3 635 244	4,4%
Capital social	1 550 090	1 550 090	0,0%
Primes liées au capital	158 045	158 045	0,0%
Réserves consolidés	349 501	467 852	33,9%
Résultats net consolidés de l'exercice	122 565	94 163	-23,2%
Capitaux propres	2 180 201	2 270 150	4,1%
<i>Poids sur total bilan</i>	<i>62,6%</i>	<i>62,4%</i>	<i>-0,2 pts</i>
Autres provisions non courantes	650	683	5,1%
Dettes financières non courantes	378 695	353 411	-6,7%
Passifs d'impôt différé	63 291	63 220	-0,1%
Autres passifs non courants	3 743	1 712	-54,3%
Passif non courant	446 380	419 025	-6,1%
<i>Poids sur total bilan</i>	<i>12,8%</i>	<i>11,5%</i>	<i>-1,3 pts</i>
Dettes fournisseurs	339 680	381 508	12,3%
Dettes financières à court terme	73 107	90 626	24,0%
Autres passifs courants	81 247	120 570	48,4%
Etats créditeurs	107 122	137 865	28,7%
Subventions d'investissement	13 042	13 002	-0,3%
Comptes de régularisation	1 062	879	-17,2%
Passif circulant	615 260	744 451	21,0%
<i>Poids sur total bilan</i>	<i>17,7%</i>	<i>20,5%</i>	<i>2,8 pts</i>
Trésorerie - passif	239 843	201 619	-15,9%
TOTAL PASSIF	3 481 684	3 635 244	4,4%

Source : CMGP Group

IV.2.3.1 Actif non courant

L'actif non courant du groupe CMGP se décompose comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Ecart d'acquisition	858 872	858 872	0,0%
Immobilisations incorporelles	15 953	15 481	-3,0%
Immobilisations corporelles	435 723	503 598	15,6%
Immobilisations financières	77 908	63 242	-18,8%
Actifs d'impôt différé	6 240	5 855	-6,2%
Actif non courant	1 394 697	1 447 049	3,8%

Source : CMGP Group

Une analyse détaillée de ces différents postes est présentée ci-après.

Ecart d'acquisition

Le tableau ci-dessous présente la composition du goodwill à fin 2023 et au 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Ecart d'acquisition PHILEA	17 486	17 486	0,0%
Ecart d'acquisition CMGP	586 743	586 743	0,0%
Ecart d'acquisition CAS	254 643	254 643	0,0%
Ecart d'acquisition	858 872	858 872	0,0%

Source : CMGP Group

Le montant des écarts d'acquisition est resté stable sur la période analysée.

A noter qu'un test de dépréciation est réalisé chaque année. Les tests de dépréciation réalisés sur la période n'ont pas révélé de perte de valeur pour les écarts d'acquisition. Aucune dépréciation n'a été nécessaire.

Immobilisations incorporelles

Le tableau ci-dessous présente la composition des immobilisations incorporelles à fin 2023 et au 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Fond commercial	15 027	14 668	-2,4%
Autres immobilisations incorporelles	925	814	-12,1%
Total immobilisations incorporelles	15 953	15 481	-3,0%

Source : CMGP Group

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées du fond commercial et dans une moindre mesure d'autres immobilisations incorporelles.

Au 30 juin 2024, la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles a connu une légère baisse de 471 KMAD (-3,0%) par rapport à fin 2023 pour s'établir à 15 481 KMAD, suite aux amortissements constatés sur le premier semestre 2024.

Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente la composition des immobilisations corporelles à fin 2023 et au 30 juin 2024

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Terrain	139 618	162 939	16,7%
Bâtiments	133 102	139 172	4,6%
Installations techniques, machines et équipements	88 118	83 926	-4,8%
Matériel de transport	9 588	10 124	5,6%
Mobilier, matériel de bureau et agencements	13 956	13 115	-6,0%
Autres immobilisations corporelles	31 980	29 940	-6,4%
Immobilisations corporelles en cours	19 362	64 382	>100%
Total immobilisations corporelles	435 723	503 598	15,6%

Source : CMGP Group

Au 30 juin 2024, les immobilisations corporelles s'établissent à 503 598 KMAD, en hausse de 67 875 KMAD (+15,6%) par rapport à fin 2023. Cette variation s'explique principalement par (i) la hausse des immobilisations en cours de 45 020 KMAD (>100%) en lien avec la consolidation au premier semestre 2024 des nouvelles filiales PROCESS Asset (23 140 KMAD) et CMGP Marrasset (16 815 KMAD) qui portent respectivement les travaux de construction de l'unité industrielle de Jorf Lasfar (livré en septembre 2024) et de l'agence commerciale de Marrakech (livraison prévue en décembre 2024), et (ii) la hausse des terrains de 23 322 KMAD (+16,7%) résultant également de la consolidation desdites filiales qui contribuent à hauteur de 10 682 KMAD pour PROCESS Asset et 12 700 KMAD pour CMGP Marrasset.

Immobilisations financières

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des immobilisations financières entre fin 2023 et le 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Titres de participation (non consolidés)	49 137	11 637	-76,3%
Autres immobilisations financières	28 771	19 625	-31,8%
Titres mis en équivalence	-	31 980	n.a
Total immobilisations financières	77 908	63 242	-18,8%

Source : CMGP Group

Au 30 juin 2024, les immobilisations financières sont principalement composées (i) des titres de participations des filiales non consolidés, (ii) d'autres immobilisations financières constituées essentiellement de créances rattachées à des participations envers les sociétés non consolidées et (iii) des titres mis en équivalence suite à l'acquisition de 30% du capital d'Agrosem début 2024.

Au 30 juin 2024, les immobilisations financières ont connu une baisse de 14 666 KMAD (-18,8%) pour s'établir à 63 242 KMAD contre 77 908 KMAD à fin 2023. Cette baisse s'explique par :

- La baisse des titres de participation de 37 500 KMAD suite à (i) la consolidation de la filiale PROCESS Asset, filiale créée en 2022 au capital social de 27 500 KMAD et (ii) la consolidation de la filiale CMGP Marrasset, filiale créée en 2019 afin de porter le projet de construction d'une nouvelle agence commerciale à Marrakech, au capital social de 10 000 KMAD ;
- La baisse des autres immobilisations financières de 9 146 KMAD est liée à la neutralisation du compte courant d'associé de CMGP Marrasset, suite à son intégration dans le périmètre de consolidation au premier semestre 2024 ;
- La hausse des titres mis en équivalence de 31 980 KMAD suite à l'acquisition de 30% du capital d'Agrosem début 2024.

Le tableau suivant présente la décomposition des titres de participation à fin 2023 et au 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
PROCESS Asset	27 500	-	-100,0%
CMGP Marasset	10 000	-	-100,0%
HYDRO Construction	60	60	0,0%
CMGP Erasset	10	10	0,0%
CMGP Larasset	100	100	0,0%
CMGP CAS Ghana	4 821	4 821	0,0%
CMGP CAS Mauritanie	125	125	0,0%
GCC Plast	6 521	6 521	0,0%
Titres de participations (non consolidés)	49 137	11 637	-76,3%

Source : CMGP Group

Actifs d'impôt différé

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des actifs impôts différés entre fin 2023 et le 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Actifs d'impôt différé	6 240	5 855	-6,2%

Source : CMGP Group

Au 30 juin 2024, le poste « actifs d'impôt différé » s'établit à 5 855 KMAD contre 6 240 KMAD à fin 2023, soit une légère baisse de 386 KMAD (-6,2%), expliquée principalement par l'application de nouveaux taux d'imposition conformément à la nouvelle Loi de Finance.

IV.2.3.2 Actif circulant

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'actif circulant entre fin 2023 et le 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Stocks	391 195	483 815	23,7%
Comptes clients	1 380 956	1 335 445	-3,3%
Autres créances d'exploitation	72 710	95 220	31,0%
Actif d'impôt courant	109 314	146 330	33,9%
Actifs financiers à court terme	33 440	70 217	>100%
Actifs non courants destinés à être cédés	8 947	8 947	0,0%
Actif circulant	1 996 562	2 139 973	7,2%

Source : CMGP Group

Stocks

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des stocks du groupe CMGP entre fin 2023 et le 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Marchandises	309 561	337 596	9,1%
Matières premières, fournitures et consommables	55 101	112 034	>100%
Produits en cours de fabrication	796	687	-13,7%
Produits finis	25 737	33 497	30,2%
Stocks	391 195	483 815	23,7%

Source : CMGP Group

Les stocks comprennent exclusivement (i) les marchandises, (ii) les matières premières, (iii) les fournitures et consommables, (iv) les produits en cours de fabrication et (v) les produits finis.

Au 30 juin 2024, la valeur nette comptable des stocks s'élève à 483 815 KMAD contre 391 195 KMAD à fin 2023, soit une hausse de 92 619 KMAD (+23,7%). Cette variation est principalement impactée par les éléments suivants :

- La hausse des stocks de matières premières, fournitures et consommables de 56 933 KMAD (>100%) portée principalement par les entités SICDA (+45 237 KMAD) et SICDA Infra (+11 696 KMAD) en lien avec l'augmentation des volumes du PVC et du PEHD afin de répondre à la croissance des volumes au 30 juin 2024 et de sécuriser les approvisionnements pour le deuxième semestre 2024 ;
- La hausse des stocks de marchandises de 28 035 KMAD (+9,1%) portée principalement par l'entité CMGP SA (+61 543 KMAD) en lien avec la croissance de l'activité de la filiale notamment portée par les projets d'irrigation et compensée partiellement par l'entité CAS (-28 343 KMAD) lié notamment à une baisse des prix des intrants, notamment les engrais ; ;
- La hausse des stocks de produits finis de 7 760 KMAD portée principalement par les entités SICDA (+6 727 KMAD) et SICDA Infra (+1 033 KMAD) qui s'explique essentiellement par une hausse de la production dans l'activité industrielle.

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des stocks par filiale au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
CAS	152 529	124 186	-18,6%
CMGP SA	112 269	173 812	54,8%
SICDA	78 164	130 419	66,9%
PHILEA	22 625	21 324	-5,8%
PROCESS	3 036	3 165	4,2%
AGRIVAL	5 976	3 287	-45,0%
SICDA Infra	5 372	18 102	>100%
CMGP CAS Senegal	15 822	12 393	-21,7%
CMGP CAS Ivoire	3 587	5 312	48,1%
CMGP Africa	-	-	n.a
CMGP Marasset	-	-	n.a
PROCESS Asset	-	-	n.a
CMGP Group	-	-	n.a
Total	399 381	492 000	21,1%
Elimination Intragroupe	-8 185	-8 185	0,0%
Stocks	391 195	483 815	23,7%

Source : CMGP Group

Créances clients

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des créances clients du Groupe entre fin 2023 et le 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Créances clients	1 380 956	1 335 445	-3,3%

Source : CMGP Group

Sur la période analysée, les créances clients ont diminué de 45 511 KMAD (-3,3%) pour s'établir à 1 335 445 KMAD, en lien avec l'application de la nouvelle loi sur les délais de paiement²⁴⁵ et de la mise en place du département « Cash & Credit Management ».

Le tableau ci-dessous présente la répartition des créances clients par filiale à fin 2023 et au 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024a	Var. 23 - S1 24
CAS	606 613	567 161	-6,5%
CMGP SA	690 256	684 060	-0,9%
SICDA	220 748	204 528	-7,3%
PHILEA	51 046	50 367	-1,3%
PROCESS	9 891	11 170	12,9%
AGRIVAL	14 765	14 991	1,5%
SICDA Infra	25 762	22 567	-12,4%
CMGP CAS Senegal	11 111	17 696	59,3%
CMGP CAS Ivoire	2 784	5 670	>100%
CMGP Africa	-	-	n.a
CMGP Marasset	-	-	n.a
PROCESS Asset	-	594	n.a
CMGP Group	-	-	n.a
Total	1 632 977	1 578 804	-3,3%

Elimination Intragroupe	-252 021	-243 359	3,4%

Créances clients	1 380 956	1 335 445	-3,3%

Source : CMGP Group

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de provisionnement et de contentieux des créances clients du Groupe entre fin 2023 et le 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Créances clients brutes	1 463 839	1 423 128	-2,8%
Total provisions	82 883	87 683	5,8%
Créances clients nettes	1 380 956	1 335 445	-3,3%
Taux de provisionnement	5,7%	6,2%	0,5 pts
Total contentieux	38 712	36 954	-4,5%
Taux de contentieux	2,6%	2,6%	0,0 pts

Source : CMGP Group

Taux de provisionnement = total provisions / montant brut des créances

Taux de contentieux = montant des contentieux / montant brut des créances

²⁴⁵ La loi 69-21, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023, est venue modifier les délais de paiement au Maroc qui étaient auparavant régis par une loi de 2011. Ainsi, le délai maximum de paiement prévu par la loi a été fixé à 120 jours à partir de la date d'émission de la facture.

Les provisions relatives aux clients douteux s'élèvent à 87 683 KMAD au 30 juin 2024, contre 82 883 KMAD à fin 2023.

Il est à noter que la politique de provisionnement du Groupe²⁴⁶ n'a pas évolué sur la période analysée. L'augmentation des provisions entre fin décembre 2023 et fin juin 2024 est principalement attribuable à la croissance de l'activité, conjuguée à la décision du département "Cash & Credit Management" de provisionner, par mesure de prudence, certaines créances impayées de plus d'un an.

Le taux de provisionnement des créances s'établit à 6,2% au 30 juin 2024, contre 5,7% à fin 2023, soit une légère hausse de 0,5 pts sur la période analysée.

Il convient de noter que la politique du Groupe repose sur une procédure de provisionnement basée sur l'examen au cas par cas des créances âgées de plus d'un an. Par conséquent, l'entrée en vigueur de la loi 69-21 sur les délais de paiement n'a pas d'impact sur le taux de provisionnement du Groupe. Toutefois, l'application de cette nouvelle loi a permis à CMGP Group de récupérer des montants significatifs de créances clients, comme en témoigne la baisse des créances clients au S1 2024 par rapport à fin 2023.

Autres créances d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des autres créances d'exploitation entre fin 2023 et le 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Fournisseurs débiteurs	56 129	73 829	31,5%
Comptes débiteurs du personnel	1 627	2 471	51,8%
Comptes d'associés	600	95	-84,2%
Autres créances	8 055	2 326	-71,1%
Comptes de régularisation – actif	6 299	16 499	>100%
Autres créances d'exploitation	72 710	95 220	31,0%

Source : CMGP Group

Au terme du premier semestre 2024, les autres créances d'exploitation s'établissent à 95 220 KMAD, en hausse de 22 510 KMAD (+31,0%) par rapport à fin 2023. Cette variation s'explique principalement par :

- La hausse des « Fournisseurs débiteurs » de 17 700 KMAD (+31,5%), correspondant aux avances versées aux fournisseurs du Groupe. Cette évolution est essentiellement portée par les filiales suivantes :
 - ✓ CAS : une hausse de 39 525 KMAD en raison principalement de la non-réception des factures de la part de son principal fournisseur marocain d'engrais (OCP), entraînant la comptabilisation des décaissements réalisés en avances fournisseurs ;
 - ✓ SICDA : une hausse de 3 922 KMAD en lien avec les avances versées pour l'acquisition d'une nouvelle machine PVC bi-orienté ; partiellement compensée par
 - ✓ PROCESS : une baisse de -26 201 KMAD résultant la comptabilisation, au 31 décembre 2023, des décaissements réalisés auprès de l'OCP en avances fournisseurs, également causée par la non-réception des factures correspondantes. Ces dernières ont été reçues au premier semestre 2024 et ont été transférées dans le poste « fournisseurs et comptes rattachés » ;
- La hausse des « Comptes de régularisation – actif » de 10 200 KMAD (>100%), en lien principalement avec (i) des charges constatées d'avance pour 2 380 KMAD correspondant essentiellement à la contribution sociale de solidarité payée fin mars 2024 et étalée sur l'année et (ii) des intérêts courus non échus pour 5 925 KMAD correspondant à 9 mois de provisions du crédit bancaire conclu auprès de BMCI (remboursable en septembre).
- Compensée partiellement par la baisse des « Autres créances » de 5 728 KMAD (-71,1%) est principalement portée par Process (-6 080 KMAD) suite à l'apurement du solde des avances versées par Process à son principal fournisseur marocain d'engrais (OCP).

²⁴⁶ Le provisionnement des créances clients se fait au cas par cas en fonction des décisions managériales (ancienneté de la relation, importance stratégique, nature du projet, etc.). Il n'existe donc pas de pourcentage ou de seuil de provisionnement exact afin de provisionner une créance.

Actifs d'impôt courant

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des actifs d'impôt courant entre fin 2023 et le 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Etats débiteurs	109 314	146 330	33,9%
Actif d'impôt courant	109 314	146 330	33,9%

Source : CMGP Group

Au 30 juin 2024, les actifs d'impôt courant s'élèvent à 146 330 KMAD contre 109 314 KMAD à fin 2023, soit une augmentation de 37 016 KMAD (+33,9%), expliquée principalement par la hausse des acomptes d'IS de 23 424 KMAD essentiellement porté par les entités CAS (+19 150 KMAD) et SICDA (+5 039 KMAD) ainsi que de la TVA récupérable de 15 883 KMAD principalement au niveau de l'entité CMGP SA (+14 546 KMAD).

Actifs financiers à court terme

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des actifs financiers à court terme entre fin 2023 et le 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Titres et valeurs de placement	33 440	70 217	>100%
Actifs financiers à court terme	33 440	70 217	>100%

Source : CMGP Group

Les actifs financiers à court terme se composent exclusivement des titres et valeurs de placement.

Au 30 juin 2024, les titres et valeurs de placement s'élèvent à 70 217 KMAD contre 33 440 KMAD à fin 2023, en hausse de 36 777 KMAD (>100%), expliquée par le renforcement du portefeuille SICAV au niveau de l'entité CAS (+36 619 KMAD).

Actifs non courants destinés à être cédé

Le tableau suivant présente l'évolution des actifs non courants destiné à être cédé entre fin 2023 et le 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Terrain Jorf	8 947	8 947	0,0%
Actifs non courants destinés à être cédé	8 947	8 947	0,0%

Source : CMGP Group

Les actifs non courants destinés à être cédés sont restés stables sur la période analysée.

Ils correspondent uniquement à deux lots de terrain acquis par CAS à Jorf Lasfar (actifs hors exploitation). En 2021, le Groupe a lancé le processus de cession de ces deux terrains, les classant ainsi en tant qu'actifs détenus en vue de la vente conformément à la norme IFRS 5. Il est à noter que la valeur de réalisation desdites cessions a été maintenue à la valeur historique et ce de manière conservatrice.

IV.2.3.3 Trésorerie-actif

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la trésorerie-actif du Groupe entre fin 2023 et le 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Banque	88 640	39 723	-55,2%
Autres comptes de trésorerie	1 784	8 500	>100%
Trésorerie - actif	90 424	48 223	-46,7%

Source : CMGP Group

Au 30 juin 2024, la trésorerie-actif s'établit à 48 223 KMAD contre 90 424 KMAD à fin 2023, en baisse de 42 202 KMAD (-46,7%). Cette diminution est principalement liée aux investissements du Groupe dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de développement.

IV.2.3.4 Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres entre fin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Capital social	1 550 090	1 550 090	0,0%
Primes liées au capital	158 045	158 045	0,0%
Réserves consolidés	349 501	467 852	33,9%
Résultats net consolidés de l'exercice	122 565	94 163	-23,2%
Total capitaux propres	2 180 201	2 270 150	4,1%

Source : CMGP Group

Au 30 juin 2024, les capitaux propres consolidés s'établissent à 2 270 150 KMAD contre 2 180 201 KMAD à fin 2023, en hausse de 89 949 KMAD (+4,1%). Cette variation est principalement liée à (i) l'affectation d'une partie du résultat net 2023 en réserves et à (ii) la constatation du résultat net consolidé du premier semestre 2024 de 94 163 KMAD.

IV.2.3.5 Passif non courant

L'évolution du passif non courant entre fin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Autres provisions non courantes	650	683	5,1%
Dettes financières non courantes	378 695	353 411	-6,7%
Passif d'impôt différé	63 291	63 220	-0,1%
Autres passifs non courants	3 743	1 712	-54,3%
Passif non courant	446 380	419 025	-6,1%

Source : CMGP Group

Dettes financières non courantes

L'évolution des dettes financières non courantes entre fin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Dettes de financement moyen/long terme	322 026	326 746	1,5%
Dettes de crédit-bail	56 670	26 665	-52,9%
Dettes financières non courantes	378 695	353 411	-6,7%

Source : CMGP Group

Les dettes financières non courantes sont constituées des dettes de financement moyen/long terme (prêts des établissements de crédit) et des dettes de crédit-bail sur immobilisations (sous contrats de location-financement et de location simple).

Au 30 juin 2024, les dettes financières non courantes s'élèvent à 353 411 KMAD contre 378 695 KMAD à fin 2023, soit une baisse de 25 284 KMAD (-6,7%) expliquée principalement par la baisse des dettes sur immobilisations de 30 005 KMAD essentiellement liée à la baisse des encours de crédit-bail de SICDA de 11 403 KMAD (11 651 à fin juin 2024 vs. 23 054 KMAD à fin décembre 2023), de SICDA Infra de 7 324 KMAD (11 380 KMAD à fin juin 2024 vs. 18 704 KMAD à fin décembre 2023) et de CMGP SA de 7 279 KMAD (2 255 KMAD à fin juin 2024 vs. 9 534 KMAD à fin décembre 2023), suite au remboursement des redevances de crédit-bail portant essentiellement sur du matériel de production.

Passifs d'impôt différé

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des passifs impôts différés entre fin 2023 et le 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Passifs d'impôt différé	63 291	63 220	-0,1%

Source : CMGP Group

Le montant des passifs d'impôts différés est relativement stable sur la période analysée et correspond essentiellement à l'impôt différé résultant (i) des écarts de réévaluation des actifs corporels (terrain et construction) (et (ii) des retraitements des contrats de crédit-bail et de location simple conformément à la norme IFRS 16.

IV.2.3.6 Passif circulant

L'évolution du passif circulant entre fin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Dettes fournisseurs	339 680	381 508	12,3%
Dettes financières à court terme	73 107	90 626	24,0%
Autres passifs courants	81 247	120 570	48,4%
Etats créditeurs	107 122	137 865	28,7%
Subventions d'investissement	13 042	13 002	-0,3%
Comptes de régularisation	1 062	879	-17,2%
Passif circulant	615 260	744 451	21,0%

Source : CMGP Group

Dettes fournisseurs

L'évolution des dettes fournisseurs entre fin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Dettes fournisseurs	339 680	381 508	12,3%

Au 30 juin 2024, les dettes fournisseurs s'élèvent à 381 508 KMAD contre 339 680 KMAD à fin 2023, en hausse de 41 828 KMAD (+12,3%). Cette hausse s'explique par :

- L'augmentation des achats de certaines entités du Groupe suite à la hausse de leur niveau d'activité, en particulier :
 - ✓ CMGP SA (+47 870 KMAD) principalement due à l'augmentation des stocks de marchandises pour soutenir la croissance de l'activité, notamment dans les projets d'irrigation ;
 - ✓ CAS (+29 058 KMAD) en lien avec la hausse des prix des matières premières, notamment les produits phytosanitaires.
- La baisse des dettes sur certaines entités du Groupe, en particulier :
 - ✓ PROCESS (-27 718 KMAD) expliquée principalement par l'apurement de ses dettes envers son principal fournisseur d'engrais (OCP) ;
 - ✓ PHILEA (-8 598 KMAD) en lien principalement avec le léger ralentissement de son activité.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dettes fournisseurs par filiale à fin 2023 et au 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
CAS	148 891	187 328	25,8%
CMGP SA	261 373	284 733	8,9%
SICDA	48 958	50 527	3,2%
PHILEA	34 948	28 202	-19,3%
PROCESS	36 787	9 026	-75,5%
AGRIVAL	14 917	11 492	-23,0%
SICDA Infra	4 131	3 750	-9,2%
CMGP CAS Senegal	36 534	42 418	16,1%
CMGP CAS Ivoire	4 313	5 453	26,4%
CMGP Africa	321	311	-3,3%
CMGP Group	527	648	23,1%
CMGP Marasset	-	632	n.a
PROCESS Asset	-	346	n.a
Total	591 701	624 868	5,6%
Elimination Intragroupe	-252 021	-243 359	-3,4%
Dettes fournisseurs	339 680	381 508	12,3%

Source : CMGP Group

Dettes financières à court terme

L'évolution des dettes financières à court terme entre fin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Dettes financières à court terme	73 107	90 626	24,0%

Source : CMGP Group

Les dettes financières à court terme sont constituées des refinancements, crédits spot et découverts bancaires.

Au 30 juin 2024, les dettes financières à court terme s'élèvent à 90 626 KMAD contre 73 107 KMAD à fin 2023, soit une hausse de 17 519 KMAD (+24,0%) expliquée principalement par le reclassement des dettes financières ayant une échéance de moins d'un an.

Autres passifs courants

L'évolution des autres passifs courants entre fin 2023 et le 30 juin 2024 se présente comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Autres créditeurs	5 060	3 576	-29,3%
Clients créditeurs	48 460	87 754	81,1%
Comptes partenaires	944	260	-72,5%
Institutions sociales	6 563	5 852	-10,8%
Comptes du personnel à payer	20 220	23 129	14,4%
Autres passifs courants	81 247	120 570	48,4%

Source : CMGP Group

Au 30 juin 2024, les autres passifs courants ont connu une hausse de 39 323 KMAD (+48,4%) pour s'établir à 120 570 KMAD. Cette augmentation est principalement due à la hausse du poste « Clients créditeurs » de 39 294 KMAD (+81,1%), portée essentiellement par les entités CMGP SA (+27 200 KMAD) et PROCESS (+10 479 KMAD) en lien avec la croissance de l'activité.

Etats créditeurs

L'évolution du poste « Etats créditeurs » entre décembre 2023 et juin 2024 se présente comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Dettes fiscales courantes	107 122	137 865	28,7%
Etats créditeurs	107 122	137 865	28,7%

Source : CMGP Group

Le poste « Etats créditeurs » est composé des dettes fiscales courantes.

Au 30 juin 2024, les dettes fiscales courantes s'élèvent à 137 865 KMAD contre 107 122 KMAD à fin 2023, soit une hausse de 30 743 KMAD (+28,7%), principalement attribuable à (i) la hausse des dettes d'IS de 35 577 KMAD principalement au niveau de CAS (+24 348 KMAD) et de SICDA (+10 383 KMAD) partiellement compensée par (ii) la baisse des dettes de TVA de 8 751 KMAD principalement au niveau de CMGP SA (-8 132 KMAD).

Subventions d'investissements

Le tableau suivant présente l'évolution des subventions d'investissements entre décembre 2023 et juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Subventions SICDA	7 464	8 005	7,3%
Subventions SICDA INFRA	5 578	4 997	-10,4%
Subventions d'investissement	13 042	13 002	-0,3%

Source : CMGP Group

Les subventions d'investissement sur la période analysée s'élèvent à 13 002 KMAD au 30 juin 2024 et reste relativement stable sur la période analysée.

IV.2.3.7 Trésorerie-passif

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie-passif entre fin 2023 et au 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Autres passifs financiers à court terme	239 843	201 619	-15,9%
Trésorerie-passif	239 843	201 619	-15,9%

Source : CMGP Group

Au 30 juin 2024, la trésorerie-passif s'établit à 201 619 KMAD contre 239 843 KMAD à fin 2023, soit une baisse de 38 225 KMAD (-15,9%). Cette variation est due à des soldes créditeurs moins importants, notamment au niveau des entités CMGP SA (-33 007 KMAD) et PROCESS (-16 482 KMAD) suite à l'amélioration de leur BFR, principalement compensée par la hausse de la trésorerie-passif de SICDA (+9 048 KMAD) en raison de besoins ponctuels de financement.

IV.2.3.8 Equilibre financier

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de l'équilibre financier à fin 2023 et au 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Financement permanent	2 626 581	2 689 175	2,4%
Actif non-courant	1 394 697	1 447 049	3,8%
Fonds de roulement	1 231 884	1 242 126	0,8%
Actif circulant	1 996 562	2 139 973	7,2%
Passif circulant	615 260	744 451	21,0%
Besoin en fonds de roulement	1 381 302	1 395 522	1,0%
Trésorerie nette	-149 419	-153 396	2,7%

Source : CMGP Group

(1) L'actif circulant comprend les actifs financiers à court-terme composée exclusivement de titres et valeurs de placement.

(2) Le passif circulant comprend les dettes financières à court-terme.

Le financement permanent se compose des capitaux propres et du passif non courant.

Au 30 juin 2024, les capitaux propres sont en hausse de 89 949 KMAD (+4,1%) par rapport à fin 2023 pour s'établir à 2 270 150 KMAD, tandis que les dettes financières non-courantes ont baissé de 25 284 KMAD (-6,7%) pour s'établir à 353 411 KMAD.

L'actif non-courant a quant à lui augmenté de 52 352 KMAD (+3,8%) au 30 juin 2024 pour s'établir à 1 447 049 KMAD. Par conséquent, le fonds de roulement s'établit à 1 242 126 KMAD en hausse de 10 243 KMAD (+0,8%) par rapport à fin 2023.

L'activité du Groupe a généré un BFR de 1 395 522 KMAD, en hausse par rapport à fin 2023 (+14 220 KMAD, soit +1,0%), qui s'explique par la combinaison des variations suivantes :

- L'augmentation de l'actif circulant de 143 411 KMAD (+7,2%) portée notamment par la hausse des stocks de 92 619 KMAD, du poste « actif d'impôt courant » de 37 016 KMAD et des actifs financiers à court terme de 36 777 KMAD, partiellement compensée par la baisse des créances clients de 45 511 KMAD ;
- Compensée partiellement par l'augmentation du passif circulant de 129 191 KMAD (+21,0%) portée notamment par la hausse des dettes fournisseurs de 41 828 KMAD, des autres passifs courants de 39 323 KMAD et du poste « états créditeurs » de 30 743 KMAD.

Ainsi, la trésorerie nette s'établit à -153 396 KMAD au 30 juin 2024, contre -149 419 KMAD à fin 2023. Cette légère détérioration de la trésorerie nette est principalement liée à un besoin en fonds de roulement plus important.

IV.2.3.9 Ratios de liquidité

Le tableau ci-dessous présente les ratios de liquidité à fin 2023 et au 30 juin 2024 :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Actif circulant	1 996 562	2 139 973	7,2%
Trésorerie actif	90 424	48 223	-46,7%
Passif circulant	615 260	744 451	21,0%
Trésorerie passif	239 843	201 619	-15,9%
Ratio de liquidité générale (1)	2,4x	2,3x	-0,1 pts
Ratio de liquidité immédiate (2)	0,1x	0,1x	-0,1 pts

Source : CMGP Group

(1) Ratio de liquidité générale = (actif circulant + trésorerie-actif) / (passif circulant + trésorerie-passif)

(2) Ratio de liquidité immédiate = (trésorerie-actif) / (passif circulant + trésorerie-passif)

Ratio de liquidité

Le ratio de liquidité générale est relativement stable sur la période analysée et s'élève en moyenne à 2,4x.

Ratio de liquidité immédiate

Le ratio de liquidité immédiate est relativement stable sur la période analysée et s'élève à 0,1x.

IV.2.3.10 Endettement net

L'évolution de l'endettement net et du *gearing* à fin 2023 et au 30 juin 2024 se présente comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024	Var. 23 - S1 24
Dettes de financement moyen/long terme	322 026	326 746	1,5%
Dettes financières à court terme	73 107	90 626	24,0%
Dettes financières	395 133	417 372	5,6%
(+) Dettes de crédit-bail (1)	56 670	26 665	-52,9%
(+) Trésorerie-passif	239 843	201 619	-15,9%
(-) Trésorerie-actif	90 424	48 223	-46,7%
(-) Titres et valeurs de placement	33 440	70 217	>100%
Endettement net (incluant les dettes de crédit-bail) (2)	567 781	527 216	-7,1%
Financement permanent	2 626 581	2 689 175	2,4%
Dettes moyen long terme / Financement permanent	12,3%	12,2%	-0,1 pts
Ratio d'endettement moyen long terme (incluant les dettes de crédit-bail) (3)	56,7%	62,0%	5,3 pts
Capitaux propres	2 180 201	2 270 150	4,1%
Gearing (incluant les dettes de crédit-bail) (4)	26,0%	23,2%	-2,8 pts
Coefficient d'endettement moyen long terme (5)	14,8%	14,4%	-0,4 pts
Total Bilan	3 481 684	3 635 244	4,4%
Ratio de solvabilité (incluant les dettes de crédit-bail) (6)	16,3%	14,5%	-1,8 pts

Source : CMGP Group

(1) : Les dettes de crédit-bail regroupent les dettes sur immobilisations sous contrats de location financement et simple.

(2) : Endettement net (incluant les dettes de crédit-bail) = Dettes financières + Dettes de crédit-bail + trésorerie passif – trésorerie actif – titres et valeurs de placement

(3) : Dettes de financement moyen long terme / Endettement net (incluant les dettes de crédit-bail)

(4) : Endettement net (incluant les dettes de crédit-bail) / Capitaux propres

(5) : Dettes de financement moyen long terme / Capitaux propres

(6) : Endettement net (incluant les dettes de crédit-bail) / total bilan

Endettement net

Au 30 juin 2024, l'endettement net s'établit à 527 216 KMAD, contre 567 781 KMAD à fin 2023, soit une baisse de 40 566 KMAD (-7,1%), principalement portée par l'effet combiné de (i) la baisse de la trésorerie-passif de 38 225 KMAD (-15,9%), (ii) la baisse des dettes de crédit-bail de 30 005 KMAD (-52,9%) et (iii) la hausse des dettes financières de 22 239 KMAD (+5,6%).

Ratio d'endettement moyen long terme

Au 30 juin 2024, le ratio d'endettement moyen long terme s'établit à 62,0% contre 56,7% à fin 2023, soit une hausse de 5,3 pts, suite à l'effet combiné de (i) la baisse de l'endettement net (-40 566 KMAD, soit -7,1%) et (ii) la hausse des dettes de financement moyen long terme (+4 721 KMAD, soit +1,5%).

Gearing

Au 30 juin 2024, le gearing s'établit à 23,2%, soit une baisse de 2,8 pts par rapport à fin 2023, liée à la baisse de l'endettement net (-40 566 KMAD, soit -7,1%) combinée à la hausse des capitaux propres (+89 949 KMAD, soit +4,1%).

Ratio de solvabilité

Au 30 juin 2024, le ratio de solvabilité s'établit à 14,5% contre 16,3% à fin 2023, soit une baisse de 1,8 pts, liée à la baisse l'endettement net (-40 566 KMAD, soit -7,1%) combinée à la hausse du total bilan (+153 561 KMAD, soit +4,4%).

IV.2.4 Analyse du tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé de CMGP Group en 2023 et au premier semestre 2024 se présente comme suit :

En KMAD	2023	S1 2024
Résultat net consolidé	122 565	92 182
Dotations aux amortissements	64 185	29 944
Plus-value sur cession d'immobilisations	-823	-330
Impôt différé	-105	929
Impact de régularisation de charges et produit	-2 208	-1 222
Effet de conversion CPC	22	47
Marge brute d'autofinancement	183 636	121 550
Stocks	54 441	-94 001
Créances d'exploitation	-55 140	40 806
Dettes d'exploitation	-24 519	35 287
Autres créances liées à l'activité	1 252	-87 035
Autres dettes liées à l'activité	10 326	56 731
Incidence de variation des cours de change	-	-
Variation du besoin de fonds de roulement	-13 640	-48 213
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	169 996	73 337
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations	-61 493	-22 700
Titres de participations nouvellement acquise	-	-45 676
Cessions d'immobilisations	12 688	330
Variation des créances et dettes sur immobilisations	150	8 600
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-48 656	-59 444
Dividendes versés	-	-
Emission d'emprunts	5 888	26 036
Remboursement d'emprunts	-64 083	-45 088
Subventions d'investissements reçues	3 246	1 182
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-54 949	-17 870
Variation de la trésorerie et équivalents (A+B+C)	66 391	-3 977
Trésorerie et équivalents à l'ouverture	-215 810	-149 419
Trésorerie et équivalents de clôture	-149 419	-153 396

Source : CMGP Group

Flux net de trésorerie généré par l'activité

Au premier semestre 2024, le flux de trésorerie généré par l'activité s'établit à 73 337 KMAD, en baisse de 96 659 KMAD par rapport à l'exercice 2023, principalement lié à (i) une marge brute d'autofinancement plus importante en 2023 (183 636 KMAD) par rapport au premier semestre 2024 (121 550 KMAD) suite à l'effet année pleine et (ii) une variation du besoin en fonds de roulement moins importante en 2023 (-13 640 KMAD) par rapport au premier semestre 2024 (-48 213 KMAD).

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement

Au premier semestre 2024, le flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'établit à -59 444 KMAD, contre -48 656 KMAD au titre de l'exercice 2023 et est principalement composé de :

- L'acquisition de nouveaux titres de participation pour un montant de 45 676 KMAD dont 31 960 KMAD au titre de l'acquisition minoritaire (30%) d'Agrosem et 15 676 KMAD lié à l'entrée en périmètre de consolidation de Process Asset et CMGP Marraset, entraînant l'annulation de leur titre de participation et la neutralisation du compte courant associés de CMGP Marraset ;
- L'acquisition d'immobilisations pour un montant de 22 700 KMAD correspondant quasi-exclusivement aux acquisitions d'immobilisations corporelles dont (i) 14 433 KMAD au titre de travaux de construction des agences commerciales de Marrakech et d'Errachidia ainsi que les sites industriels de Jorf Lasfar et Drarga, (ii) 2 146 KMAD de matériels de transport et (iii) 1 503 KMAD de matériel de bureau.

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement

Au 30 juin 2024, le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'élève à -17 870 KMAD. Ce montant se décompose comme suit : (i) une augmentation de 26 036 KMAD de dettes bancaires correspondant à la signature d'un nouvel emprunt bancaire pour un montant total de 30 000 KMAD en mai 2023 par PROCESS Asset auprès d'Attijariwafa Bank et dont le premier tirage de 23 730 KMAD est survenu en janvier 2024, le reste étant couvert par des découverts bancaires pour répondre aux besoins en fonds de roulement, (ii) -45 088 KMAD au titre des remboursements d'emprunts et (iii) 1 182 KMAD de subventions d'investissements reçues par SICDA.

Sur la base des mouvements précités, la variation de la trésorerie consolidée du groupe CMGP ressort à -153 396 KMAD au 30 juin 2024, contre -149 419 KMAD au titre de l'exercice 2023.

PARTIE V – PERSPECTIVES

I. Perspectives de développement du marché de l'agroéquipement et de l'agrofourniture au Maroc et en Afrique de l'Ouest

I.1 Perspectives de développement au Maroc

Au cours des dernières décennies, le Maroc a mis en œuvre une politique ambitieuse de gestion de l'eau, en développant diverses alternatives telles que la réutilisation des eaux usées, la déminéralisation des eaux saumâtres et le dessalement des eaux de mer. Afin de poursuivre sa politique ambitieuse de développement de gestion de l'eau et des filières agricoles, le Maroc continue de mettre en œuvre plusieurs programmes, notamment :

- La stratégie **Génération Green 2020-2030**, lancée en février 2020, vise à consolider le PMV et à poursuivre le développement du secteur agricole marocain ;
- Le **Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation** (2020-2027), qui vise à renforcer l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation et à assurer la résilience du pays face aux dérèglements climatiques, nécessitant la mobilisation d'un investissement global de 115,4 MdMAD²⁴⁷ sur la période ;
- Le **Plan National de l'Eau** (2020-2050), visant à garantir la sécurité hydrique du Maroc à l'horizon 2050, nécessitant la mobilisation d'un investissement global de 383 MdMAD sur la période ;
- Le **Programme National d'Assainissement Mutualisé** (2018-2040), qui vise à améliorer le raccordement global au Maroc ainsi que la réutilisation des eaux usées épurées en milieu urbain et rural.

Grâce à ces programmes, le Maroc prévoit notamment dans les prochaines années :

- La réalisation de 20 nouveaux barrages d'ici 2050 (3 devront être achevés en 2024 et 3 en 2025) ;
- La réalisation de stations de dessalement pour garantir l'alimentation en eau potable des grandes villes mais également des territoires ruraux (4 stations en cours de réalisation et 20 autres programmées à l'horizon 2050) ;
- La fourniture de 100 millions de m³ d'eaux usées traitées par an, d'ici à 2027. En 2050, ce chiffre devrait passer à près de 340 millions de m³ par an, soit un taux de réutilisation des eaux usées de l'ordre de 80% ;
- L'achèvement des projets (i) de modernisation des systèmes d'irrigation collectifs sur 70 000 ha et (ii) d'extension de l'irrigation en cours sur 44 000 ha à l'horizon 2027 ;
- La poursuite des efforts d'économie d'eau et de modernisation des systèmes d'irrigation en vue d'équiper une superficie additionnelle de 350 000 ha pour atteindre à l'horizon 2027 une superficie globale, équipée en systèmes d'irrigation économes en eau de 940 000 ha, soit près de 60% de la superficie irriguée. Cela permettra une économie annuelle de plus de 2,5 milliards de m³ d'eau ;
- La préservation de la petite agriculture irriguée à travers la réhabilitation et la rénovation des périmètres de petits et moyens hydrauliques sur 150 000 ha à l'horizon 2027 ;
- La poursuite du projet d'aménagement hydro-agricole pour la sauvegarde de près de 30 000 ha de terres irriguées dans la plaine de Saïss d'ici 2027 ;
- L'aménagement hydro-agricole de la zone sud-est de la plaine du Gharb. Ce projet ambitieux vise à étendre l'irrigation sur une superficie de 30 000 hectares à l'horizon 2027 afin de valoriser les ressources en eau mobilisées par le barrage Al Wahda ;
- L'achèvement des projets de PPP en cours sur 23 200 ha d'ici 2027 (Azemmour Bir Jdid, Chtouka, Dakhla) ;
- Le développement de nouveaux projets PPP de dessalement de l'eau de mer ainsi que du pompage solaire en irrigation ;
- Atteindre un taux de raccordement global au réseau d'assainissement de 95% en milieu urbain et rural, notamment en équipant 1 200 communes centres en milieu rural à l'horizon 2040 ;
- Réutiliser 100% des eaux usées épurées pour l'irrigation agricole et les espaces verts (un volume²⁴⁸ de 573 millions m³) à l'horizon 2040²⁴⁹.

²⁴⁷ Ministère de l'Équipement et de l'Eau

²⁴⁸ Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE)

²⁴⁹ Programme Solidarité Eau

I.2 Perspectives de développement en Afrique de l'Ouest

Au cours des dernières décennies, l'Afrique de l'Ouest, et plus spécifiquement la Côte d'Ivoire et le Sénégal, ont mis en œuvre une politique ambitieuse de gestion de l'eau pour promouvoir l'expansion des infrastructures d'irrigation, la formation des agriculteurs et l'adoption de techniques agricoles innovantes. Afin de poursuivre cette politique ambitieuse de développement des filières agricoles, l'Afrique de l'Ouest, et plus spécifiquement la Côte d'Ivoire et le Sénégal, continuent de mettre en œuvre plusieurs programmes, notamment :

- En **Afrique de l'Ouest** plus généralement :
 - ✓ Le **Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine** (2015-2025), le plan continental visant à transformer l'agriculture africaine et à la rendre plus productive, durable et inclusive ;
 - ✓ La **Politique Agricole Régionale de l'Afrique de l'Ouest** (ECOWAP) (2015-2025), le plan régional visant à assurer la sécurité alimentaire et le développement agricole durable en Afrique de l'Ouest ;
- En **Côte d'Ivoire** plus spécifiquement :
 - ✓ Le **Plan National de Développement** (2021-2025), qui mobilisera 59 000 MdFCFA (soit près de 100 MdUSD²⁵⁰) sur la période 2021-2025, visa à accélérer l'accès des populations à l'éducation, à l'eau potable, à l'électricité, aux soins de santé, à la protection sociale et à l'emploi ;
 - ✓ Le **Programme National d'Investissement Agricole de 2^{ème} génération** (2018 – 2025) (PNIA II), s'inscrit dans la suite de la politique agricole ivoirienne et s'articule autour des domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture, et de la gestion de l'environnement. Le programme est doté d'une enveloppe de plus de 11 000 MdFCFA (soit environ 18,7 MdUSD²⁵¹) ;
 - ✓ Le **Programme « Eau pour Tous »** (2017-2020), qui vise à régler le problème de l'approvisionnement en eau potable, en permettant à l'ensemble de la population d'avoir accès à de l'eau potable à l'horizon 2030, nécessitant la mobilisation d'un budget total de 1 320 MdFCFA²⁵² (soit environ 2,2 MdUSD²⁵³).
- Au **Sénégal** plus spécifiquement :
 - ✓ Le **Plan Sénégal Émergent** (PSE) (2014-2023), est un nouveau modèle de développement adopté par le Sénégal pour accélérer sa marche vers l'émergence. Cette stratégie décennale sur la période 2014-2023, constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme.

Grâce à ces programmes, l'Afrique de l'Ouest, et plus spécifiquement la Côte d'Ivoire et le Sénégal, visent à atteindre les objectifs suivants :

- Accroître la croissance agricole de la région à un taux annuel moyen de 6% ;
- Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et éradiquer la faim et la malnutrition ;
- Réduire de moitié la pauvreté rurale à travers la création d'emplois garantissant des revenus ;
- Accroître le commerce intra-africain et intrarégional des produits agricoles ;
- Renforcer la résilience des systèmes agricoles au changement climatique et la coopération régionale en matière d'agriculture ;
- Une amélioration des conditions de vie des populations, à travers l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'accès à l'éducation et le renforcement de la santé ;
- L'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes ;
- Résorber les déficits de production d'eau potable et corriger le taux de dysfonctionnements des réseaux de distribution.

²⁵⁰ Taux de change : 1 USD = 603,75 FCFA au 01.11.2024 (source : BCEAO – Taux spot moyen)

²⁵¹ Taux de change : 1 USD = 603,75 FCFA au 01.11.2024 (source : BCEAO – Taux spot moyen)

²⁵² Portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire

²⁵³ Taux de change : 1 USD = 603,75 FCFA au 01.11.2024 (source : BCEAO – Taux spot moyen)

II. Orientations stratégiques de CMGP Group

Le groupe CMGP a prévu des objectifs de croissance sur les prochaines années qui s'articulent autour de 3 axes stratégiques : (i) le renforcement des métiers historiques, (ii) l'internationalisation et (iii) la croissance externe. L'introduction en bourse du Groupe permettra, entre autres, de financer la réalisation des deux premiers axes.

II.1 Renforcement des métiers historiques

Aujourd'hui, le groupe CMGP s'impose comme un acteur majeur de l'irrigation, de l'agrofourmiture, des solutions solaires et de l'infrastructure de l'eau au Maroc. Afin de pouvoir continuer à assurer sa croissance et consolider sa position sur le marché, le groupe CMGP souhaite renforcer ses activités sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur agricole. Ce renforcement devra se faire à travers l'organisation opérationnelle du Groupe par Business Unit.

Concernant la **BU « Retail »**, les objectifs stratégiques que le Groupe s'est fixé sont les suivants :

- Consolider la part de marché dans le core-business (irrigation, engrais, phytosanitaire) en restant constamment à l'avant-garde des dernières innovations, assurant ainsi au Groupe sa position de leader et une satisfaction client continue ;
- Renforcer le positionnement dans les segments à fort potentiel de développement (solaire, semences, films plastiques, filets, etc.) en élargissant le portefeuille de produits et en offrant des solutions innovantes répondant aux besoins du marché ;
- Maximiser les synergies entre les différentes activités du Groupe pour offrir une gamme complète de produits et de services, permettant de placer le Groupe comme le one-stop-shop privilégié dans les domaines de l'agriculture et de l'énergie solaire.

Concernant la **BU « Projet »**, les objectifs stratégiques que le Groupe s'est fixé sont les suivants :

- Consolider le positionnement dans les projets d'irrigation en capitalisant sur son expertise R&D et ingénierie reconnue dans ce domaine ;
- Renforcer la présence dans les projets solaires, traitement des eaux et infrastructure hydraulique en proposant des solutions intégrées, durables et sur-mesure pour devenir un partenaire naturel et de premier plan dans ces segments (comme pour l'irrigation), notamment à travers les grands projets d'infrastructure et les PPP, etc.

Concernant la **BU « Industrie »**, les objectifs stratégiques que le Groupe s'est fixé sont les suivants :

- Consolider l'intégration industrielle du Groupe à travers l'extension de ses capacités de production, le renforcement de l'étendue de sa gamme industrielle sur ses métiers et la mise en œuvre de ses projets de développement industriels ;
- Acquérir de nouveaux savoir-faire industriels notamment à travers des partenariats avec des opérateurs internationaux, afin d'explorer de nouveaux marchés et renforcer de nouvelles expertises ;
- Enrichir et diversifier l'offre de produits afin d'accroître la résilience de son activité face aux évolutions sectorielles.

II.2 Internationalisation

Pour répondre aux besoins et à la forte demande du marché Africain, le Groupe a étendu sa présence progressivement au sein du continent à partir de 2017 en réalisant tout d'abord un certain nombre de projets en Afrique de l'Ouest, notamment en Mauritanie, au Niger, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Mali, avant de décider de créer une première filiale dédiée au marché Sénégalais en 2020 « CMGP CAS Sénégal » (ex. CMGP Sénégal) puis en Côte d'Ivoire à travers l'acquisition en 2022 d'une entité sénégalaise (Delta Irrigation) et d'une entité ivoirienne (Ivoire Irrigation²⁵⁴). Ces projets et acquisitions successifs témoignent de la volonté de développement du Groupe sur la base de son modèle réussi au Maroc.

²⁵⁴ Renommée CMGP CAS Ivoire

Aujourd'hui, sur le volet internationalisation, porté par la BU « International », les objectifs stratégiques que le Groupe s'est fixé sont les suivants :

- Étendre l'ancrage africain du Groupe en passant d'un opérateur régional en Afrique du Nord et de l'Ouest à un opérateur panafricain ;
- Déployer le modèle « One-stop-shop » afin de permettre au Groupe de devenir l'interlocuteur de référence dans ses marchés de présence.

A noter qu'en 2024, le Groupe a lancée l'exploitation des entités CMGP Africa²⁵⁵, CMGP CAS Mauritanie et CMGP CAS Ghana. Ces projets stratégiques marquent une étape clé dans l'expansion du Groupe en Afrique et confirment l'engagement du Groupe de devenir un acteur clé du secteur agricole en Afrique en apportant son expertise et son savoir-faire dans le domaine de l'agrofourniture et des agroéquipements à des marchés émergents et en expansion. En élargissant sa présence en Mauritanie et au Ghana, le Groupe CMGP renforce son engagement envers le continent africain et se positionne pour répondre de manière plus ciblée aux besoins des marchés locaux.

II.3 Croissance externe

En complément des axes précités, le Groupe prévoit également de mettre en œuvre une stratégie de croissance externe proactive pour saisir les opportunités de croissance et renforcer le portefeuille de produits, la présence géographique, etc.

Une part importante des fonds levés provenant de l'augmentation de capital, dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse, sera destinée à financer le plan de développement futur du Groupe notamment à travers des opérations de fusions-acquisitions. Cette démarche a pour objectif de renforcer la position du Groupe sur certains segments et à en développer de nouveaux. A noter que sur les cinq dernières années, le Groupe a réalisé quatre opérations M&A pour diversifier son portefeuille de produits et étendre sa présence géographique en Afrique de l'Ouest notamment, dont l'acquisition de 30%²⁵⁶ du capital d'AGROSEM (société marocaine spécialisée dans la distribution de semences) effectuée au premier trimestre 2024.

²⁵⁵ Créée en 2022 CMGP Africa est une holding de participation des filiales africaines qui permettra au Groupe une meilleure gestion des activités africaines

²⁵⁶ Le groupe CMGP dispose d'une option pour réaliser une opération complémentaire d'acquisition de 40% du capital d'Agrosem à fin 2025. A noter que le cédant garde également une option de rachat des 30% cédés à fin 2025.

PARTIE VI - FACTEURS DE RISQUES

I. Facteurs de risques

I.1 Risque concurrentiel

Le risque concurrentiel recouvre à la fois le risque d'apparition d'un nouveau concurrent organisé, et le risque de perdre du terrain par rapport aux concurrents existants. Le groupe CMGP pourrait ainsi faire face à une intensification de la concurrence sur le marché marocain ou sur les marchés africains de l'irrigation et de l'agrofourniture, ce qui entraînerait une perte de parts de marché et une réduction des revenus du groupe CMGP.

Pour mitiger ce risque, le Groupe a mis en place un dispositif de veille concurrentielle et propose des clauses attractives aux partenaires.

I.2 Risque lié à l'évolution des prix des matières premières

Le risque principal associé à l'évolution du prix des matières premières est la volatilité des coûts. Les prix de ces matières premières peuvent fluctuer considérablement en raison de facteurs tels que la demande mondiale, l'offre, les conditions économiques, les politiques gouvernementales, les coûts de production et les événements géopolitiques.

Pour pallier ce risque et ainsi assurer une stabilité des coûts et maintenir sa compétitivité sur le marché, le Groupe a mis en place les principales actions suivantes :

- Conclusion de contrats à terme avec ses fournisseurs. Ces contrats garantissent un prix fixe pour une quantité déterminée de matières premières sur une période donnée, ce qui permet de réduire l'incertitude liée à l'évolution des prix ;
- Diversification des fournisseurs pour réduire sa dépendance à l'égard d'un seul fournisseur. Cela peut offrir plus de flexibilité en termes de négociation des prix et réduire les risques liés à une éventuelle pénurie ou à des perturbations chez un fournisseur spécifique ;
- Constitution de stocks lorsque les prix sont bas. Cela permettrait de se prémunir contre les augmentations soudaines des prix et de garantir un approvisionnement continu pendant une période limitée ;
- Surveillance du marché des matières premières, ainsi que les facteurs qui influencent leurs prix. En suivant les tendances du marché et en analysant les prévisions, les équipes du Groupe peuvent anticiper les fluctuations des prix et prendre des décisions stratégiques en conséquence.

I.3 Risque lié à l'approvisionnement / importation des intrants

Les risques liés à l'approvisionnement/ importation des intrants se rapportent à :

- La non-conformité de la marchandise approvisionnée ;
- Un retard de livraison ;
- Une rupture de la chaîne d'approvisionnement.

Pour pallier ce risque et ainsi assurer une gestion efficace de l'approvisionnement et de l'importation des intrants, le Groupe a mis en place les principales actions suivantes :

- La création (i) d'un comité spécialisé dans les « **Achats et Supply Chain** » et (ii) d'un service complet dédié à la « **Direction de la Supply Chain** » afin d'assurer une meilleure gestion de l'approvisionnement dans le cadre de sa nouvelle organisation mise en œuvre en 2022 ;
- La mise en œuvre d'un système consolidé lui permettant d'optimiser sa politique de Supply Chain et de gestion des stocks ;
- La mise en place de contrats annuels ou pluriannuels avec les fournisseurs de matières premières. Il est à noter que le délai d'approvisionnement moyen est de 2 à 8 semaines selon le lieu de provenance (Europe ou Asie).
- L'optimisation de la gestion de stocks, en anticipant les besoins de chaque activité, les délais d'approvisionnement ainsi que la fluctuation des prix des matières premières à travers notamment :
 - ✓ L'introduction des enchères inversées électroniques sur l'achat des commodités ;
 - ✓ La veille Marché des matières premières en utilisant les plateformes les plus reconnues à l'échiquier mondial ;

- ✓ La rationalisation des approvisionnements par la méthode CBN (Calcul des besoins nets) ;
- ✓ La digitalisation des inventaires par le biais des PDA (Personal Digital Assistant) ;
- ✓ La mise en place d'application de gestion des stocks sur BI (Business Intelligence) ;
- ✓ Le référencement des fournisseurs étrangers et marocains ;
- L'organisation régulière d'ateliers et de formations dans une optique d'amélioration continue des méthodes de gestion des approvisionnements.

I.4 Risque lié au secteur agricole

Les opérations du Groupe dépendent largement du secteur agricole et sont fortement impactées par les tendances qui influent sur ce secteur, telles que les variations des prix des produits agricoles, les conditions météorologiques adverses et la nature saisonnière de l'activité.

Les éléments suivants pourraient avoir une influence sur l'activité du groupe CMGP :

- Les perturbations des régimes météorologiques et les changements climatiques dans certaines régions. Ce risque est toutefois mitigé par la diversification géographique du Groupe ;
- La diminution des prix des produits agricoles, entraînant une réduction de la production et ainsi une baisse de la demande pour les produits du groupe CMGP ;
- La variation saisonnière de la période d'application de certains produits notamment phytosanitaires provoquant d'importantes fluctuations de la demande au fil des saisons.

I.5 Risque lié à l'obsolescence des unités de production

Le Groupe CMGP investit régulièrement dans la maintenance de ses unités de production/équipements afin de les maintenir en l'état et effectuer des gains de productivité.

Pour faire face à ce risque et ses implications, le Groupe met en œuvre les mesures suivantes :

- Planification stratégique : La gestion de l'obsolescence est intégrée dans la planification stratégique du Groupe. Cela implique d'anticiper les évolutions technologiques, de suivre de près les tendances du marché et de prévoir les investissements nécessaires pour maintenir le Groupe à jour sur le plan technologique ;
- Veille technologique et partenariats : le Groupe reste à l'affût des avancées technologiques sur ses différentes activités. Il collabore avec des fournisseurs, des experts de l'industrie et des partenaires technologiques de renom. Par ailleurs, le Groupe a mis en place une démarche préventive à travers la formation de ses collaborateurs et le recours à des outils informatiques lui permettant d'anticiper toute éventuelle défaillance de ses outils de production ;
- Modernisation et mise à niveau : lorsque cela est justifié, le Groupe modernise ou met à niveau ses équipements obsolètes. Cela peut impliquer le remplacement de certains composants, l'automatisation des processus ou même la mise en place de nouvelles installations. Une analyse coûts-avantages approfondie doit être effectuée pour évaluer la pertinence de cette décision.

I.6 Risque opérationnel lié aux opérations d'acquisitions

Le plan de développement du groupe CMGP passe notamment par de la croissance externe telle que l'acquisition de CAS et de Delta Irrigation. Les opérations de M&A peuvent entraîner un risque de mauvaise intégration de la société cible. Afin de mitiger ce risque, les opérations M&A font l'objet d'un processus structuré d'analyses et de validation en amont, comprenant notamment des phases de (i) sélection, (ii) due diligence, (iii) validation par les comités d'investissement, (iv) préparation au déploiement et (v) déploiement.

Les équipes M&A du Groupe dirigent le processus d'acquisition avec le soutien des équipes opérationnelles qui apportent leur expertise et se préparent à intégrer la société cible. De plus, des due diligences approfondies sont réalisées par des experts de premier plan notamment sur le volet fiscal, juridique, opérationnel et comptable afin de limiter efficacement les risques associés à la transaction envisagée.

I.7 Risque lié aux pays

Le risque pays englobe les risques d'ordre macroéconomique, microéconomique, financier, politique, institutionnel, juridique, social, sanitaire, technologique, industriel et climatique susceptibles d'affecter les activités du Groupe dans les différents pays dans lesquels ce dernier opère.

Ces risques sont néanmoins mitigés à travers notamment une (i) diversification géographique dans plusieurs pays, (ii) la mise en œuvre des études préalables avant l'implantation dans un nouveau pays et (iii) la mise en place de dispositifs de veille.

I.8 Risque de change

Le Groupe est confronté à un risque de change qui découle des flux provenant notamment des filiales basées au Sénégal et en Côte d'Ivoire, et des achats réalisés à l'international. Ainsi le résultat financier de la Société peut évoluer à la hausse ou à la baisse dépendamment de la fluctuation des devises des pays d'implantation.

A noter que la monnaie du Sénégal et la Côte d'Ivoire, le FCFA, affiche des prévisions stables et ne présente aucun risque de dévaluation pouvant affecter la rentabilité du Groupe au Sénégal ou en Côte d'Ivoire.

I.9 Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sont soumis à des paramètres échappant au contrôle du Groupe, tels que les politiques monétaires des banques centrales, les conditions économiques, et de manière générale, les facteurs politiques.

Une hausse des taux d'intérêt se traduira par une augmentation des charges d'intérêts du Groupe, principalement celles liées aux dettes non encore contractées. Il est à noter que l'intégralité des emprunts existants ont été conclues à des taux fixes.

I.10 Risque lié à l'accès au financement

Afin de financer ses activités et son développement, le groupe CMGP a recours à ses fonds propres, mais également à des financements bancaires : lignes de crédit, facilité de caisse, lignes escompte, cautions, etc. Cependant, dans le cas d'une dégradation de la situation économique ou opérationnelle, l'accès au financement pourrait s'avérer limité. Par ailleurs, dans le cadre de ses activités, le Groupe a historiquement démontré sa capacité à couvrir ses financements et à honorer ses engagements.

I.11 Risque lié à l'endettement

La dette fait partie intégrante de la vie du Groupe, elle est à la fois un moyen de développement au travers des possibilités d'action qu'elle offre et un risque dans le cas où le Groupe ne parviendrait pas à maîtriser son taux d'endettement. Le risque de surendettement survient lorsque le niveau des crédits et des charges d'intérêts atteint un seuil critique, pouvant entraîner le défaut de paiement.

Pour atténuer le risque de surendettement, le groupe CMGP (i) a recours à l'endettement à taux fixe dans la majorité des emprunts, (ii) instaure une surveillance financière rigoureuse, (iii) établit des politiques de crédit prudentes, (iv) diversifie ses sources de financement et (v) met en œuvre une gestion efficace de la trésorerie.

PARTIE VII – FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

I. Faits exceptionnels

Contexte macroéconomique et géopolitique

Le contexte international en 2022 a connu des perturbations géopolitiques et macro-économiques, ayant impactés de manière importante les coûts de l'énergie et des intrants en général, avec des répercussions sur l'activité et les marges des entreprises.

Dans ce contexte, CMGP Group a maintenu sa compétitivité sur le marché en mettant en place plusieurs actions (diversification des fournisseurs, constitution de stock lorsque les prix sont bas, répercussions de la hausse des coûts des intrants sur les ventes, etc.).

Séisme Al Haouz

Dans le cadre du soutien aux victimes du séisme d'Al Haouz, la contribution du Groupe CMGP intervient sous forme de dons en nature (via la Fondation Amane) et d'une contribution financière au fonds spécial 126 pour un montant de 5 MMAD. La comptabilisation de cette contribution a été comptabilisée en charges non courantes dans les comptes sociaux des filiales CMGP SA et CAS, répartie à hauteur de 50% chacune.

Contrôle fiscal

En 2023, un contrôle fiscal a porté sur les sociétés CMGP SA, PHILEA, AGRIVAL, PROCESS et SICDA Infra couvrant les impôts et taxes (IS, RPA, TVA et IR). Ce contrôle a donné lieu au versement d'une somme de 11 823 KMAD qui se décompose comme suit :

- CMGP SA : 5 906 KMAD, portant sur l'IS, la RPA, la TVA et l'IR au titre des années 2019 à 2022 ;
- PHILEA : 1 300 KMAD, portant sur l'IS, la RPA, la TVA et l'IR au titre des années 2019 à 2022 ;
- AGRIVAL : 2 914 KMAD, portant sur l'IS, la RPA, la TVA et l'IR au titre des années 2019 à 2022 ;
- PROCESS : 1 550 KMAD, portant sur l'IS, la retenue à la source sur les produits des actions et parts assimilées, la TVA et l'IR au titre des années 2019 à 2022 ;
- SICDA Infra : 153 KMAD, portant sur l'IS au titre de l'exercice 2020.

II. Litiges et affaires contentieuses

Le tableau ci-dessous présente les principaux litiges et affaires contentieuses dont fait l'objet le Groupe :

Entité	Statut de l'établissement	Nature du litige	Montant total du litige (KMAD)	Montant de règlement (KMAD)	Commentaire
CAS	Défenderesse	Commercial	1 553	1 553	Pénalité relative à un litige commercial entre CAS et un client privé détenant une exploitation agricole, dans le cadre d'une prestation de traitement du sol (réglé au S1 2023)

Source : CMGP Group

PARTIE VIII - ANNEXES

II.1 Engagements GAS

ACTE D'ENGAGEMENT

CET ACTE D'ENGAGEMENT EST CONCLU ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- (1) **ADP II HOLDING 10 LUXEMBOURG**, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 412F, Route d'Esch, 1471, Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce du Luxembourg sous le numéro B226334, représentée par Monsieur Kai Frank Mirkes, dûment habilité aux fins des présentes (**ADP II**),

DE PREMIERE PART,

- (2) **MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND IV LLC**, société à responsabilité limitée de droit mauricien, dont le siège social est situé 5ème étage, Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront, Port Louis (Ile Maurice), immatriculée au Registre du Commerce de l'Ile Maurice sous le numéro C149678, représentée par Monsieur Mohammed Ibrahim El Jaï, dûment habilité aux fins des présentes (**MPEF**),

DE DEUXIEME PART,

- (3) **AFRICA AGRICULTURE**, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 75, Parc d'Activités, L-8308, Capellen, Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce du Luxembourg sous le numéro B255034, représentée par Monsieur Mohammed Ibrahim El Jaï, dûment habilité aux fins des présentes (**AA**),

DE TROISIEME PART,

ET

- (4) **HOLDING FINANCIÈRE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENTS**, société anonyme de droit marocain, dont le siège social est situé Mahadj Ryad Center, Immeuble Business 7, 3ème étage, Hay Riad, Rabat (Maroc), immatriculée au Registre du Commerce de Rabat sous le numéro 29151, représentée par Monsieur Khalid Ziane, dûment habilité aux fins des présentes (**Fipar-Holding**),

DE QUATRIEME PART,

- (5) **MONSIEUR YOUSSEF MOAMAH**, de nationalité marocaine, né le 7 décembre 1970, titulaire de la carte nationale d'identité n°BE556746, demeurant à 15 Lot Jardins de Majbar, Californie, Casablanca (Maroc),

DE CINQUIEME PART,

- (6) **MONSIEUR JACQUES ALLÉON**, de nationalité française, né le 22 septembre 1967, titulaire de la carte nationale d'identité n° 0120008A, demeurant à Lot 459, Illigh, B.P. 374, Agadir (Maroc),

DE SIXIEME PART.

ADP II, MPEF, AA, Fipar-Holding, Monsieur Youssef Moamah et Monsieur Jacques Alléon sont désignés individuellement une **Partie** et ensemble les **Parties**.

1. DEFINITIONS ET INTERPRETATION

1.1 Définitions

Sauf mention contraire, ou si le contexte exige manifestement une interprétation différente, les termes utilisés dans l'Acte d'Engagement et commençant par une lettre majuscule auront la signification suivante :

Actions désigne les actions de la Société détenues par une Partie à l'IPO dont le nombre figure dans le tableau prévu à l'Article 2.1 (a), à l'exclusion (i) des autres actions que cette Partie détient et qui ne sont pas prises en compte pour le calcul du nombre précité et (ii) des autres actions que cette Partie pourra acquérir dans le cadre de ou après la réalisation de l'IPO.

Acte d'Engagement désigne le présent acte d'engagement dont le Préambule et les Annexes font partie intégrante.

Affilié(s) désigne(nt) vis-à-vis de toute personne ou entité, toute autre personne ou entité (qu'elle ait ou non la personnalité morale, en ce compris tout fonds) qui de manière directe ou indirecte, Contrôle, est Contrôlée ou est placée sous le Contrôle commun de ladite personne ou entité.

Contrôle a le sens qui lui est attribué à l'article 144 de la Loi 17-95.

Investisseur Eligible désigne :

- un investisseur qui a la qualité de fonds souverain¹ ou d'Affilié d'un fonds souverain ; ou
- un investisseur marocain :
 - (i) institutionnel ayant vocation à collecter de l'épargne auprès des particuliers et dont les engagements et/ou les actifs sont régis par un texte législatif ou réglementaire, tels les établissements de crédit, les compagnies d'assurance et/ou de réassurance, les fonds de pension, les caisses de retraites, les sociétés d'assurances mutuelles, les fonds communs de placement et la Caisse de Dépôt et de Gestion ; ou
 - (ii) dont un Affilié satisfait le critère visé au paragraphe (i) susvisé.

IPO désigne l'introduction des actions de la Société à la Bourse de Casablanca.

Loi 17-95 désigne la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Société désigne la société CMGP Group, société anonyme dont le siège social est situé Parc Industriel Sapino, lot 102 à 105 Nouaceur, Casablanca, (Maroc), immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 411083.

Période d'Inaliénabilité a le sens qui lui est attribué à l'Article 2.1(a) des présentes.

Transfert Libre a le sens qui lui est attribué à l'Article 2.2 des présentes.

1.2 Interprétation

- (a) Le Préambule ci-avant et les Annexes ci-jointes ont la même valeur juridique que l'Acte d'Engagement dont ils font partie intégrante.

¹ Un fonds souverain est un fonds détenu par un état ou un gouvernement.

- (b) Les termes utilisés dans l'Acte d'Engagement au singulier incluront leur pluriel et réciproquement.
- (c) Lorsque le terme Article, Annexe, Paragraphe ou Préambule est utilisé avec une majuscule dans l'Acte d'Engagement, il fait référence à un article, une annexe, un paragraphe ou au préambule de l'Acte d'Engagement.
- (d) Toute référence dans l'Acte d'Engagement à une disposition législative ou réglementaire inclura, le cas échéant, tout amendement ou nouvelle promulgation de cette disposition ainsi que toute réglementation, décision ou acte administratif s'y rapportant.
- (e) Toute référence dans l'Acte d'Engagement aux Parties inclura leurs cessionnaires, subrogés, successeurs et ayants droit, sauf disposition contraire.
- (f) Les titres des articles et paragraphes de l'Acte d'Engagement sont utilisés exclusivement par commodité et n'affectent pas l'interprétation de l'Acte d'Engagement.
- (g) Toute référence à une créance est réputée inclure les droits accessoires qui y sont attachés.

2. INALIENABILITE DES ACTIONS DETENUES PAR LES PARTIES

2.1 Engagement d'inaliénabilité

- (a) Sous réserve des Transferts Libres, chaque Partie s'engage à détenir sans pouvoir les transférer, directement ou indirectement, les Actions de la Société dont le nombre figure dans le tableau ci-après, pendant une période de trois (3) années à compter du premier jour de cotation des actions de la Société à la Bourse de Casablanca (la **Période d'Inaliénabilité**) comme suit :

Actionnaire	Actions
ADP II Holding 10 Luxembourg	4 541 899
Maghreb Private Equity Fund IV LLC	91 459
Africa Agriculture	1 550 372
Holding Financière de Participation et d'Investissements	1 330 642
Monsieur Youssef Moamah	833 044
Monsieur Jacques Alléon	170 009

- (b) Il est entendu que le présent engagement ne s'applique pas aux actions cédées par une Partie dans le cadre de l'IPO.

2.2 Exception à la Période d’Inaliénabilité

- (a) Nonobstant les stipulations de l’Article 2.1 ci-dessus, toute Partie pourra librement transférer l’intégralité de ses Actions sous réserve de (un **Transfert Libre**) :
- (i) transférer lesdites Actions au profit de l'un de ses Affiliés à condition que (i) ledit Affilié se soit engagé à rétrocéder les Actions à la Partie les lui ayant Transférées initialement dans l'hypothèse où il perdrait la qualité d’Affilié, (ii) ledit Affilié ait expressément adhéré à l’Acte d’Engagement dans les mêmes conditions que s’il en avait été originellement signataire, conformément au modèle d’acte d’adhésion figurant en Annexe 1 des présentes et (iii) la Partie ayant transféré ses Actions demeure solidairement responsable des obligations de son Affilié au titre de l’Acte d’Engagement et ait signé à cet effet l’acte d’engagement figurant en Annexe 2 des présentes ; ou
 - (ii) transférer une quotité de capital et des droits de vote de la Société supérieure à 40% du capital social de la Société au profit d’un ou plusieurs investisseur(s) agissant de concert, sans préjudice des contraintes et des conséquences au regard de la réglementation marocaine notamment en matière d’offres publiques sur le marché boursier qui seraient applicables dans pareil cas ; ou
 - (iii) transférer une quotité de capital et des droits de vote de la Société au moins égale à 34% du capital social de la Société au profit d’un ou de plusieurs Investisseurs Eligibles agissant de concert.

3. ENGAGEMENT RELATIF A LA COMPOSITION DES ORGANES DE GOUVERNANCE

3.1 Composition du conseil d’administration

Conformément aux dispositions légales et aux stipulations statutaires applicables, le conseil d’administration de la Société est composé d’un minimum de trois (3) membres et d’un maximum de quinze (15) membres, étant précisé que les Parties s’engagent à mettre en œuvre leurs meilleurs efforts afin que le conseil d’administration soit composé à compter de la date de l’IPO comme suit :

- deux (2) administrateurs désignés sur proposition d’ADP II ;
- un (1) administrateur désigné sur proposition de Fipar-Holding ;
- un (1) administrateur désigné sur proposition de MPEF ;
- deux (2) administrateurs désignés sur proposition de Monsieur Youssef Moamah ;
- deux (2) administrateurs indépendants au sens de la réglementation applicable.

Les Parties s’engagent à faire tout ce qui sera nécessaire afin que les nominations, remplacements ou cooptations des administrateurs de la Société se fassent, pendant toute la durée de l’Acte d’Engagement, en conformité avec l’Article 3.1, notamment en votant aux réunions du conseil d’administration et en assemblées générales (selon le cas) en faveur de la nomination desdits administrateurs proposés par les Parties conformément aux stipulations de l’Acte d’Engagement.

Les Parties se portent fort de ce que les administrateurs nommés sur leur proposition fassent, en cas d’empêchement, leurs meilleurs efforts pour qu’un pouvoir de représentation au conseil d’administration de la Société soit, en toutes circonstances, consenti à un ou plusieurs administrateurs nommés sur proposition des autres Parties.

3.2 Composition des comités

(a) Principes généraux

Les Parties prennent acte de ce que les comités suivants sont mis en place au niveau de la Société en tant qu'organes consultatifs chargés de formuler des recommandations au conseil d'administration et reconnaissent, dans ce cadre, que lesdits comités devront être maintenus pendant la durée de l'Acte d'Engagement :

- un comité d'audit et des risques ;
- un comité de nomination et de rémunération ; et
- comité stratégique et d'investissement.

Les Parties conviennent que, sauf disposition contraire, les membres des comités devront être nommés à la majorité simple du conseil d'administration de la Société conformément à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Les Parties se portent fort de ce que les administrateurs désignés conformément à l'Article 3.1 votent en faveur de la nomination des membres ayant vocation à représenter les Parties au sein des différents comités de telle sorte à ce que la composition des comités soit, pendant la durée de l'Acte d'Engagement, conforme aux stipulations ci-après.

(b) Comité d'audit et des risques

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre leurs meilleurs efforts afin que le comité d'audit et des risques soit :

- (i) composé d'au moins cinq (5) membres, dont (A) un (1) administrateur nommé sur proposition d'ADP II, (B) un (1) administrateur nommé sur proposition de Fipar-Holding, (C) un (1) administrateur nommé sur proposition de MPEF et (D) deux (2) administrateurs indépendants ;
- (ii) présidé par un administrateur indépendant.

(c) Comité de nomination et de rémunération

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre leurs meilleurs efforts afin que le comité de nomination et de rémunération soit :

- (i) composé d'au moins trois (3) membres, dont (A) un (1) administrateur nommé sur proposition d'ADP II, (B) Monsieur Youssef Moamah et (C) un (1) administrateur indépendant ;
- (ii) présidé par Monsieur Youssef Moamah.

(d) Comité stratégique et d'investissement

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre leurs meilleurs efforts afin que le comité stratégique et d'investissement soit :

- (i) composé d'au moins sept (7) membres, dont (i) deux (2) administrateurs nommés sur proposition d'ADP II, (ii) un (1) administrateur nommé sur proposition de Fipar-Holding, (iii) un (1) administrateur nommé sur proposition de MPEF, (iv) Monsieur

Youssef Moamah, (v) un (1) administrateur nommé par Monsieur Youssef Moamah
(vi) un (1) administrateur indépendant ;

(ii) présidé par Monsieur Youssef Moamah.

3.3 Composition des organes de gouvernance à l'issue d'un Transfert Libre

En cas de Transfert Libre, les Parties (ainsi que toute entité ayant adhéré à l'Acte d'Engagement et qui aura la qualité de Partie à l'issue dudit Transfert Libre) conviendront d'un commun accord et par avenant écrit des modifications à apporter à la composition des organes de gouvernance (i.e. conseil d'administration, comités) en termes notamment, de nombre de sièges, et de représentants habilités à y siéger.

4. DECLARATIONS ET GARANTIES

A la date de signature du présent Acte d'Engagement, chaque Partie déclare et garantit, ce qui suit :

- (a) elle a la capacité de signer et d'exécuter le présent Acte d'Engagement, d'exécuter les obligations qui en découlent et d'effectuer toutes les formalités nécessaires à cet effet ;
- (b) les obligations qui lui incombent au titre de l'Acte d'Engagement sont légales, valables et ont force obligatoire à son égard ;
- (c) la signature et l'exécution de ses obligations découlant de l'Acte d'Engagement entrent dans son objet social ;
- (d) l'Acte d'Engagement n'a ni pour objet ni pour effet d'instituer un quelconque mode de concertation entre elle et les autres Parties ou de déterminer les modalités d'exercice de leurs droits de vote afin de mettre en œuvre une politique commune au sein de la Société.

5. ENTREE EN VIGUEUR – DUREE

- 5.1 Le présent Acte d'Engagement entrera en vigueur à la date de l'IPO et demeurera en vigueur jusqu'à l'expiration d'une période de 10 années à compter de l'IPO, sans préjudice des contraintes et des conséquences au regard de la réglementation marocaine notamment en matière d'offres publiques sur le marché boursier.
- 5.2 Toute Partie cessera de plein droit de bénéficier et d'être liée par les stipulations de l'Acte d'Engagement à compter du jour où ladite Partie aura procédé au transfert de la totalité de ses actions (l'Acte d'Engagement continuant dans ce dernier cas à s'appliquer aux autres Parties).

6. STIPULATIONS DIVERSES

6.1 Indépendance des stipulations

La nullité, l'illicéité ou l'inapplicabilité d'une clause quelconque de l'Acte d'Engagement ne saurait entraîner la nullité, l'illicéité ou l'inapplicabilité des autres clauses de l'Acte d'Engagement. Les Parties s'engagent à mener de bonne foi des négociations afin de remplacer la clause nulle, illicite ou inapplicable par des stipulations valides, licites ou applicables qui auront un effet aussi proche que possible de celui de la clause nulle, illicite ou inapplicable. Aucune des Parties ne pourra réclamer des dommages et intérêts du fait d'une telle nullité, illicéité ou inapplicabilité.

6.2 Opposabilité

Les Parties reconnaissent avoir eu pleine connaissance des stipulations de l'Acte d'Engagement avant sa signature et s'interdisent en conséquence de contester l'opposabilité de tout engagement souscrit par elles dans l'Acte d'Engagement sur le fondement d'un quelconque défaut supposé d'information.

6.3 Force obligatoire

Chacune des Parties reconnaît que les stipulations de l'Acte d'Engagement ont vocation à être respectées de manière impérative. Reconnaissant qu'aucun obstacle matériel, juridique ou moral ne s'y oppose, elles acceptent que l'exécution forcée des obligations instituées aux présentes soit ordonnée par décision des tribunaux compétents (sans préjudice des dommages et intérêts dont toute Partie pourrait également se prévaloir).

Chaque Partie reconnaît et accepte que cette exécution forcée est possible quand bien même il en résulterait une disproportion manifeste entre son coût pour le débiteur de l'obligation concernée et le bénéfice qu'en retirera la Partie plaignante.

7. DROIT APPLICABLE – LITIGES

7.1 Le présent Acte d'Engagement est soumis au droit marocain.

7.2 Les Parties concernées s'efforceront de faire résoudre amiablement tout différend découlant du présent Acte d'Engagement ou en relation avec celui-ci dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la notification du différend par l'une des Parties à toute(s) autre(s) Partie(s).

7.3 Faute de résolution amiable dans le délai prévu à l'article 7.2, tout différend sera tranché définitivement par trois arbitres, conformément (i) aux dispositions de la loi n° 95-17 relative à l'arbitrage et à la médiation conventionnelle et (ii) aux stipulations ci-dessous :

- (a) La Partie demanderesse notifiera à la Partie défenderesse le nom de celui des arbitres qu'elle entend désigner, en précisant ses demandes et leurs motifs. La Partie défenderesse disposera alors d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour notifier le nom de l'arbitre qu'elle désigne, en précisant ses propres prétentions ou demandes reconventionnelles. Les deux premiers arbitres disposeront d'un nouveau délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'acceptation de sa mission par le dernier des arbitres nommés pour désigner le troisième arbitre qui agira en tant que président du tribunal arbitral. A défaut de désignation de l'un des arbitres dans ces délais, la Partie la plus diligente pourra demander cette désignation du Président du tribunal de commerce de Casablanca.
- (b) En cas de décès, abstention ou empêchement de l'un des arbitres, il sera pourvu à son remplacement dans les mêmes conditions que celles qui ont présidé à sa nomination.
- (c) Dans les vingt (20) jours calendaires de l'acceptation de sa mission par le troisième arbitre, le tribunal arbitral dressera l'acte de mission ou compromis d'arbitrage, sur la base des deux notifications visées au paragraphe ci-avant. Dans le cas où les Parties refuseraient de signer l'acte de mission celui-ci sera dressé par le tribunal arbitral, les notifications d'origine des Parties tenant lieu de compromis d'arbitrage.
- (d) Les arbitres fixeront la procédure applicable, sans être tenus de suivre les règles applicables devant les tribunaux en s'assurant de la parfaite communication de tous documents, notes, mémoires et du caractère contradictoire du débat. Ils disposeront d'un délai de six (6) mois pour rendre leur sentence et ce, à compter de la date du procès-verbal d'acceptation de leur

mission qui sera établi à la diligence du troisième arbitre dans les meilleurs délais après sa nomination. Ce délai pourra être prorogé par accord unanime des Parties.

- (e) Chaque Partie prendra à sa charge les honoraires de l'arbitre qu'elle aura désigné. Les frais de la procédure arbitrale et les honoraires du troisième arbitre seront avancés et supportés par les Parties à parts égales.
- (f) Les arbitres jugeront en droit, selon le droit marocain et en langue française. Le siège de l'arbitrage sera Casablanca.

Fait le 19 novembre 2024 en six (6) exemplaires originaux, dont un (1) exemplaire pour chacune des Parties.

[les pages de signatures suivent]

ADP II HOLDING 10 LUXEMBOURG



PAR : MR. KAI FRANK MIRKES

MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND IV LLC

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized letters and a long horizontal stroke at the end.

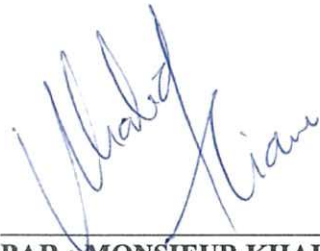
PAR : MONSIEUR MOHAMMED IBRAHIM EL JAÏ

AFRICA AGRICULTURE

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

PAR : MONSIEUR MOHAMMED IBRAHIM EL JAÏ

HOLDING FINANCIERE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENTS



PAR : MONSIEUR KHALID ZIANE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long vertical stroke.

MONSIEUR YOUSSEF MOAMAH

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J Aléon', positioned above a horizontal line.

MONSIEUR JACQUES ALÉON

ANNEXE 1
MODELE D'ACTE D'ADHESION

La soussigné(e) [*dénomination sociale*], société [*forme sociale*], ayant son siège social à [*lieu*], au capital de [*montant*] immatriculée au registre du commerce de [*ville*] sous le numéro [*numéro*] (l'**Adhérent**), représentée par [●], dans le cadre du projet d'acquisition de [●] actions de la société CMGP Group, société anonyme dont le siège social est situé Parc Industriel Sapino, lot 102 à 105 Nouaceur, Casablanca (Maroc), immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 411083 (la **Société**), déclare, par la présente :

- avoir reçu une copie de l'Acte d'Engagement conclu le [●] 2024 entre ADP II Holding 10 Luxembourg, Maghreb Private Equity Fund IV LLC, Africa Agriculture, Holding Financière de Participation et d'Investissements, Monsieur Youssef Moamah et Monsieur Jacques Alléon et en avoir pris intégralement connaissance (l'**Acte d'Engagement**) ;
- adhérer sans réserve à l'Acte d'Engagement ;
- être, à compter du jour où l'Adhérent sera actionnaire de la Société, tenu par toutes les stipulations de l'Acte d'Engagement comme si l'Adhérent en avait été signataire dès l'origine.

Toute notification effectuée à l'Adhérent au titre de l'Acte d'Engagement devra l'être à [●].

Une copie de l'Acte d'Engagement, paraphée pour le compte de l'Adhérent est jointe aux présentes.

Fait à [●], le [●], en [●] exemplaires originaux

Par : [●]
Titre : [●]

ANNEXE 2

MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

La soussigné(e) [*dénomination sociale*], société [*forme sociale*], ayant son siège social à [*lieu*], au capital de [*montant*] immatriculée au registre du commerce de [*ville*] sous le numéro [*numéro*] (le **Cédant**), représentée par [●], dans le cadre du projet d'acquisition de [●] actions (les **Actions Transférées**) de la société CMGP Group, société anonyme dont le siège social est situé Parc Industriel Sapino, lot 102 à 105 Nouaceur, Casablanca, (Maroc), immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 411083 (la **Société**) par) [*dénomination sociale*], société [*forme sociale*], ayant son siège social à [*lieu*], au capital de [*montant*] immatriculée au registre du commerce de [*ville*] sous le numéro [*numéro*] (le **Cessionnaire**),

fait référence à l'article 2.2 (a) de l'Acte d'Engagement conclu le [●] 2024 entre ADP II Holding 10 Luxembourg, Maghreb Private Equity Fund IV LLC, Africa Agriculture, Holding Financière de Participation et d'Investissements, Monsieur Youssef Moamah et Monsieur Jacques Alléon et en avoir pris intégralement connaissance (l'**Acte d'Engagement**),

déclare par la présente que :

- dans le cas où le Cessionnaire cesserait pour quelque raison que ce soit d'être considérée comme entité affiliée du Cédant, nous nous engageons par la présente expressément et irrévocablement à acquérir auprès du Cessionnaire ou à faire acquérir par l'une de nos entités affiliées les Actions Transférées et à signer tout document et à effectuer toute formalité propres à assurer la réalisation de cette acquisition ;
- nous demeurons solidairement responsables des obligations du Cessionnaire au titre de l'Acte d'Engagement.

Fait à [●], le [●], en [●] exemplaires originaux

Par : [●]
Titre : [●]

II.2 Statuts

Statuts : <https://cmgp-group.com/wp-content/uploads/2024/11/CMGP-Group-Statuts.pdf>

Projet de Statuts Refondus : <https://cmgp-group.com/wp-content/uploads/2024/11/CMGP-Group-Projet-de-statuts-refondus.docx>

II.3 Rapports des commissaires aux comptes / de l'auditeur indépendant relatifs aux comptes consolidés

2021 : <https://cmgp-group.com/wp-content/uploads/2024/11/Comptes-consolides-Rapport-CAC-2021.pdf>

2022 : <https://cmgp-group.com/wp-content/uploads/2024/11/Comptes-consolides-Rapport-CAC-2022.pdf>

2023 : <https://cmgp-group.com/wp-content/uploads/2024/11/Comptes-consolides-Rapport-2023.pdf>

II.4 Rapports généraux des commissaires aux comptes

2021 : <https://cmgp-group.com/wp-content/uploads/2024/11/CMGP-Group-Rapport-general-2021.pdf>

2022 : <https://cmgp-group.com/wp-content/uploads/2024/11/CMGP-GROUP-Rapport-general-2022.pdf>

2023 : <https://cmgp-group.com/wp-content/uploads/2024/11/CMGP-GROUP-Rapport-general-2023.pdf>

II.5 Rapports de revue limitée relatifs au 1^{er} semestre 2024

Comptes sociaux : <https://cmgp-group.com/wp-content/uploads/2024/11/CMGP-Group-Attestation-Examen-limite.pdf>

Comptes consolidés : <https://cmgp-group.com/wp-content/uploads/2024/11/Comptes-consolides-Attestation-Examen-limite.pdf>

II.6 Rapports spéciaux des commissaires aux comptes

2021 : <https://cmgp-group.com/wp-content/uploads/2024/11/CMGP-Group-Rapport-special-2021.pdf>

2022 : <https://cmgp-group.com/wp-content/uploads/2024/11/CMGP-GROUP-Rapport-special-2022.pdf>

2023 : <https://cmgp-group.com/wp-content/uploads/2024/11/CMGP-GROUP-Rapport-special-2023.pdf>

II.7 Rapports de gestion

2021 : <https://cmgp-group.com/wp-content/uploads/2024/11/CMGP-Group-Rapport-de-gestion-2021.pdf>

2022 : <https://cmgp-group.com/wp-content/uploads/2024/11/CMGP-Group-Rapport-de-gestion-2022.pdf>

2023 : <https://cmgp-group.com/wp-content/uploads/2024/11/CMGP-Group-Rapport-de-gestion-2023.pdf>